

UNIVERSITÉ ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



ÉCOLE DOCTORALE ESPACE SOCIÉTÉ HUMANITÉ (ED-ESH)

Année : 2021

N° d'ordre.....

THÈSE DE DOCTORAT

Domaine : Sciences Sociales

Mention : Sciences de l'Information et de la Communication

Spécialité : Sociologie de la Communication.

Présentée par : **Ibrahima BA**

SUJET : LE CONFLIT CASAMANÇAIS : TRAJECTOIRES DES STRATEGIES DE COMMUNICATION
POUR SA RESOLUTION

Soutenu le 13 Décembre 2021 devant le jury composé de :

Président : Omar SY

Rapporteurs : Kalidou Seydou SY, Marie Louise ETOUNDI et Abdoulaye NIANG

Examineur : Paul DIEDHIOU

Directeurs de thèse : Professeur Boulou Ebanda de B'béri, Université Ottawa (Canada) et
Professeur Amadou Hamath DIA, Université Assane SECK (Ziguinchor)

REMERCIEMENTS

Nous avons pu réaliser ce travail de recherche grâce au soutien de nombreuses personnes, auxquelles nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance.

Au professeur Professeur **Boulou Ebanda NYA B'BEDI** (de B'béri), Université Ottawa (Canada), qui malgré ses nombreuses occupations a accepté de conduire ce travail de recherche en tant que directeur de notre thèse mais aussi de prodiguer des conseils et des outils nécessaires pour surmonter toutes les difficultés rencontrées dans le cadre de la réalisation de ce travail. Il s'y est grandement et sérieusement impliqué par ses directives, ses remarques et suggestions pertinentes, mais aussi et surtout pour ses vifs encouragements dans les moments clés de son élaboration. Je tiens aussi à le remercier très sincèrement pour cette liberté qu'il m'a permise, sans laquelle le chercheur ne saurait affirmer sa manière de penser et de procéder, sa manière d'être, bref, sa personnalité.

Au professeur **Amadou Hamath DIA** mon second directeur de thèse de l'université Assane SECK de Ziguinchor (Sénégal) pour son aide et soutien incommensurable.

Au professeur **Diouma NDOUR** de l'Université Assane SECK de Ziguinchor (Sénégal) pour ses précieux conseils.

À tous les membres du jury qui, à travers leurs observations, analyses et critiques ont contribué à l'amélioration de ce travail de recherche.

À toutes les personnes rencontrées lors de nos enquêtes de terrain qui nous ont facilité l'accès à certaines informations.

À tous les chercheurs qui s'intéressent au conflit en casamançaise.

À toutes les personnes qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à la réalisation de ce travail de recherche.

Qu'ils trouveront ici, l'expression de notre profonde gratitude

Dédicaces

Cette thèse est une occasion exceptionnelle pour rendre à ma défunte mère, **Diouldé DIALLO**, et à mon défunt père **Yougo BA** un vibrant et affectueux hommage. Leur disparition précoce ne leur a pas permis de profiter de la « graine » qu'ils ont semée.

J'espère très sincèrement que du monde qui est le leur maintenant, ils apprécieront cet humble geste de ma part, comme une preuve de reconnaissance d'un fils qu'ils ont beaucoup aimé, et qui prie nuits et jours pour le repos de son âme dans le paisible « Firdaouss » de notre Seigneur! Puisse Dieu le Tout Puissant, par Essence et par Excellence, Maître du Jour de la résurrection, Grand Architecte de l'Univers, l'avoir en Sa très Sainte et Pieuse Miséricorde ! Amine !

Qu'il me soit permis ici de témoigner tout mon Amour à ma très chère et tendre épouse, **Oumou Mariétou SOW**, femme de conviction et de dignité, triplée d'une piété réconfortante. Ces valeurs qui te sont chères, constituent le socle de notre vie commune.

Ton Amour et ton affection quotidiens, ont constitué le moteur de mon inspiration et de mon courage durant toutes ces années de recherches. Tu as fait partie de cette belle aventure scientifique. Merci beaucoup pour ton attention, ta gratitude et ton soutien à nul pareil. Cette thèse t'est dédiée.

A mon fils bien aimé, **Mohamed BA**, tu trouveras là une voie toute tracée par « papa ». Seuls les goûts du travail, de l'effort et de l'humilité dans la foi, constituent les clés du succès de la vie.

Tu as le choix entre rester dans l'anonymat de ce monde, ou te faire une place parmi les élus et les intellectuels de ton époque. Je te souhaite le meilleur de ce monde en te dédiant ma thèse. Cette thèse est enfin dédiée à tous mes frères, sœurs, cousins, cousines, oncles, tantes, neveux, nièces, condisciple et à mes camarades de parti.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACAD : Association Culturelle Aguène et Diambogne

AJAC : Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance

ANRAC : Agence Nationale pour la Reconstruction et l'Aménagement de la Casamance

APAC : Alliance pour la paix en Casamance

APR : Alliance Pour la République

ARLA : Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad

ATT : Amadou Toumani Touré

BADE : Blouf Action pour le Développement et l'Environnement

BBY : Benno Bokk Yakar

BDS : Bloc démocratique sénégalais BDS

CCC : Collectif des Cadres Casamançais

CDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CNAMIS : Centre National d'Action Antimines au Sénégal

CNRV : Commission nationale de recensement des votes

CONGAD : Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement

CPLP : Communauté des Pays de Langue Portugaise

CRA : Coordination de la Résistance armée

CRCR : Comité de Sages, le Comité régional de concertation des ruraux

CRS/Ziguinchor : Comité Régional des Structures de Jeunesse

DIRPA : Direction de l'information et de relations publiques de l'armée

ECOMOG: ECOWAS Monitoring Group

FIAA: Front islamiste arabe de l'Azawad

FIDH : Fédération internationale des Droits de l'Homme

FIJ : Fédération Internationale des journalistes

FLAA : Front de libération de l'Air et de l'Azawad

FLING : Front de Lutte pour l'Indépendance de la Guinée-Bissau

FNL : Front National de Libération

FNLA : Front National pour la Libération de l'Angola

FORMI : Force Multinationale d'Intervention

FPLA : Front populaire de libération de l'Azawad

FRELIMO : Front de Libération du Mozambique

GDC : Congrès Démocratique de Gambie

GRAPAC : Groupe de Réflexion et d'Action pour la Paix en Casamance

GRIP : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

KABONKETOOR : se pardonner

Kaïraba FM : la grande paix

Kambin FM : Unissons-nous

L'INEP : Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa

La Radio Sol Mansi : Aube

MAC : Mouvement autonome de Casamance

MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance

MFUA : Fronts et Mouvements unifiés de l'Azawad

MNSD : Mouvement national pour le socialisme et la démocratie

MPLA : Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola

NPFL : Front Patriotique National du Libéria

OCRS : Organisation commune des régions du Sahara

OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUDC : Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PAIGC : Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap vert

PDS : Parti Démocratique Sénégalais

PMA : Pays les Moins Avancés

PPDC : Projet Pôle de Développement de la Casamance

PS : Parti Socialiste

PSE : Plan Sénégal émergent

RADDHO : Rencontre africaine des Droits de l'Homme

RFM : Radio Futurs Médias

RRDD : Réconciliation, Reconstruction et Développement Durable

RTL : Radiotélévision des Mille Collines

RTS : Radiodiffusion Télévision Sénégalaise

Sud-Fm : la Radio du Sud

SYNPICS : Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal

UCS : Union Centriste Sénégalais

UEMOA : Union économique monétaire ouest africaine

UGOVAF : Union Générale des Originaires de la Vallée du Fleuve

UPS : Union progressiste Sénégalais

URDSO : Union des Ressortissants du Sénégal Oriental

USOFORAAL : Donnons-nous la Main

Liste des figures (cartes)

Figure 1: Région naturelle de la Casamance	50
Figure 2: La répartition ethnique de la Casamance en 1850.....	54
Figure 3: Évolution des divisions administratives coloniales en Casamance de 1899 à 1912	72
Figure 4: Carte des divisions administratives de la Casamance de 1944 à 1958	80
Figure 5: la région de Casamance de 1960 à 1964.....	83
Figure 6: Le découpage administratif de la Casamance en 1984 à 2008	84
Figure 7: Le découpage administratif de la Casamance de 2008.....	85

Résumé

La nouvelle ère des relations internationales s'accompagne de profondes mutations socioéconomiques et spatiales. Ainsi, dans les anciennes colonies avec l'absence d'une force de dissuasion, nous assistons à la recrudescence des conflits identitaires. Les revendications démocratiques et la montée en puissance du micro-nationalisme engendrent l'implosion des structures étatiques donnant naissance aux conflits intra-étatiques. Le Sénégal, pays réputé calme, depuis le début des années 1980 fait face à une situation politique difficile avec l'avènement des revendications indépendantistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC). À l'image de ces conflits qui gangrènent l'Afrique, la crise casamançaise s'inscrit dans la durée et a pour corollaire une instabilité politique nationale et sous régionale. La démarche retenue s'appuie sur le champ théorique et méthodologique de l'analyse du discours. Dans cette recherche, une des questions importantes relative à la crise casamançaise à laquelle nous avons voulu répondre est de savoir comment l'histoire politique coloniale et postcoloniale aurait déterminé la source de ce conflit. Ainsi, à travers une analyse sociohistorique et documentaire, nous avons cherché à voir la spécificité des démarches communicationnelles entreprises par les quatre présidents du Sénégal depuis son indépendance : Léopold Sédar Senghor, Abdou Diouf, Abdoulaye Wade et Macky Sall, comme stratégie de résolution du conflit en Casamance. Ce qui nous a permis de voir la complexité de ce conflit et que le traitement de ce conflit par les médias reste dominé d'une part par la diabolisation et d'autre part par la victimisation.

MOTS-CLES : Communication-Casamance-Conflit- Rébellion-Média

ABSTRACT

The new era of international relations is followed by profound socio-economic and spatial changes. Thus, in the former Western colonies structured with the absence of a deterrent force, we are witnessing resurgences of socio-cultural conflicts. Indeed, democratic demands and the rise of micro-nationalism engender the implosion of state structures, which give rise to intra-state conflicts. Senegal, a country deemed to be calm. However, since the beginning of the 1980s, Senegal has faced a difficult political situation with the advent of independentist claims from the Movement of Democratic Forces of Casamance (MFDC). Like the conflicts that plague other African countries, the Casamance crisis is long-lasting and has the corollary of a nationalism with a sub-regional political instability. In this research, one of the key questions relating to the Casamance crisis that we wanted to answer is: how colonial and postcolonial political history would have determined the source of this conflict. Indeed, through a sociohistorical and documentary analysis, we sought to see the specificity of the communication approaches undertaken by the four presidents of Senegal since its independence: Léopold Sédar Senghor, Abdou Diouf, Abdoulaye Wade and Macky Sall, as a strategic way to resolve the Casamance conflict.

KEYWORDS: Communication-Casamance-Conflict- Rebellion-Media

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	6
Introduction générale.....	14
PARTIE I : Approche chrono-spatiale de la gouvernance territoriale de la Casamance.....	21
Chapitre1 : Revue de littérature et Contexte et méthodologie	22
Chapitre2 : L’historiographie de la Casamance	49
Chapitre 3 : Les origines du conflit casamançais.....	90
Chapitre4 : Les enjeux actuels du conflit casamançais	120
PARTIE II: LES STRATEGIES DE LA COMMUNICATION POUR LA RESOLUTION DU CONFLIT CASAMANCAIS.....	158
Chapitre 5 : Articulations politique entre les politiques de l’état et le concept de l’ethnicité	159
Chapitre 6 : Le conflit casamançais comparé aux autres conflits : le Mali, le Niger et le Québec-Canada.....	180
Chapitre 7 : La démarche des quatre présidents du Sénégal.....	200
Chapitre8 : Les défaillances de la communication	248
PARTIE III : Analyse des données et recommandations pour une paix définitive/durable.....	272
Chapitre 9 : L’aide des pays amis et des organisations internationales pour la résolution du conflit casamançais.....	273
Chapitre10: Prévention et tentatives internes de résolution de conflit en Afrique	298
Chapitre11 : Média et Conflit	334
Chapitre 12 : Le rôle de la culture et des traditions pour la construction d’une paix définitive/durable	355
Chapitre-13 : Le cousinage à plaisanterie pour la résolution du conflit en Casamance	374
Annexes	390
Bibliographie Générale.....	394

**CONFLIT CASAMANÇAIS : TRAJECTOIRES DES
STRATEGIES DE COMMUNICATION POUR SA
RESOLUTION**

Introduction générale

Toute nation, société, association ou organisation est confrontée un jour ou un autre à une situation dite de crise. La communication efficace devient alors un procédé fondamental de gestion et de résolution. Chaque cas de crise est unique par sa situation¹ et ses circonstances. L'enjeu est donc d'opter pour une réflexion, voire un cadre d'action afin d'estomper la survenue d'une crise ou d'agir, de préférence, par un plan d'action préventive qui prend en charge l'étude du risque pour minimiser les dégâts irréversibles d'une crise avant ou après sa survenue. Quelles sont donc les attitudes recommandées qui nous permettent de gérer au mieux une crise au sein d'une organisation ou d'un Etat ? L'objectif de notre recherche est de repérer les règles majeures capables de cerner l'entourage d'une crise ainsi que les procédées permettant son désamortissement².

Pour définir ce "concept de crise", nous nous appuierons sur plusieurs définitions données par des chercheurs et des professionnels de la communication. Cette démarche vise à mieux cerner le champ sémantique du terme, ses différents usages et ampleur dans le monde des Sciences. Ensuite nous tenterons de déterminer les différents paramètres de gestion de la crise dans une organisation par les pouvoirs publics, et la manière dont les risques et la communication sont anticipés.

Une crise, au sens général du terme, est définie comme une rupture d'un équilibre. C'est un événement d'ordre personnel ou social se caractérisant par un paroxysme des contradictions, incertitude, instabilité ou souffrance. Ces derniers peuvent conduire à des révoltes, à la violence ou à la banqueroute.

Étymologiquement le terme « crise » vient du mot grec *krisis*, qui signifie « décider ou distinguer » c'est-à-dire une réponse à une situation particulière.

¹ Depuis les années 1980, les spécialistes de l'information et de la communication soulignent l'importance de la communication en situation de crise. D'après Didier Heiderich, le véritable début de l'utilisation du terme « *crisis management* » semblerait dater d'octobre 1962, lors de la guerre froide, à l'occasion de la crise des missiles de Cuba. Deux ans plus tard, le terme « gestion de crise » sera évoqué pour la première fois dans *The Times* (UK), dans un article daté du 22 décembre 1964 concernant l'installation de missiles nucléaires en Allemagne. Ce sera lors des événements traumatisants de Bhopal (1984) puis de Tchernobyl (1986) que la gestion de crise civile émergera véritablement. En France, c'est Patrick Lagadec qui fut à l'origine de travaux consacrés à l'étude et au traitement des crises, au début des années 1980.

² D'après l'encyclopédie universalis. Fait de désamortir, soumettre des biens aux droits de mutation.

En effet le terme *crise* est polysémique, il est employé dans une multitude de domaines : économique, politique, institutionnel, juridique, éthique ou social. Même si le concept de *crise* est un *concept ambigu*, selon OGRIZEK, GUILLERY³, des spécificités lui sont propres. Dans le langage médical par exemple, la crise, concept hippocratique, désignait l'état décisif d'une maladie ou de son état critique. Le terme se serait par la suite, étendu à d'autres domaines. A.BEJIN et E. MORIN (Edgar MORIN, 1976, vol. 25, p. 149-163) constatent que « dans la langue religieuse de la Grèce ancienne, le terme *Krisis* signifiait : interprétation, choix; dans le vocabulaire juridique, il exprimait l'idée d'un jugement, d'une décision ne résultant pas mécaniquement des preuves. Rapporté à la tragédie grecque, le mot désignait un événement qui, tranchant et jugeant, impliquait, à la fois, tout le passé et tout l'avenir de l'action dont il marquait le cours. Pour la médecine hippocratique, le vocable dénotait un changement subi dans l'état du malade, repéré dans le temps et dans l'espace».

D'après HERMANN⁴ une *crise* est définie comme « une situation qui menace les buts essentiels des unités de prise de décision, réduit le laps de temps disponible pour la prise de décision, et dont l'occurrence surprend les responsables ». Elle affecte physiquement un système dans son ensemble et met à l'épreuve les principes fondamentaux des membres de l'organisation. Dans ce sens, HERMANN repère trois caractéristiques à savoir :

Premièrement, la mise en péril des objectifs premiers de l'organisation : renvoi à l'événement de la crise. En état de crise, les objectifs premiers de l'organisation sont perturbés. Un accident ne se transforme en crise que lorsqu'il est ingérable.

Deuxièmement, le retard pour répondre à temps : le manque de temps opportun pour formuler une réponse est un point fondamental. La gravité de la situation implique une réaction immédiate. Dans ce cas-là, le temps de réflexion est omis car l'état d'urgence exige la rapidité et l'efficacité⁴.

Troisièmement, la surprise ou le coup de théâtre : la phase inattendue et mystérieuse pour les décideurs. Cette dernière caractéristique concerne la dimension inattendue de la crise. P. LAGADEC ajoute à l'effet de surprise, la notion d'incertitude et d'inconnu : « *L'insuffisance d'information et de connaissance est une constante dans toutes les perturbations ; mais ici, encore une fois, on sort des limites habituelles. On ne dispose ni d'estimations, ni de moyens*

³ D'après l'encyclopédie universalise. Fait de désamortir, soumettre des biens aux droits de mutation.

⁴ *Le Petit Robert*, « le caractère de ce qui est urgent, la nécessité d'agir vite ». La gravité de la situation liée à la crise dépasse la notion d'urgence.

de mesure, ni de base d'interprétation (physique, toxicologique, épidémiologie, etc.), qu'il s'agisse des causes, des effets immédiats, des effets à long terme... On ne sait pas comment on pourrait savoir. Plus que l'incertitude, on se heurte à l'inconnu. » (Patrick LAGADEC, 1991, p. 81-103.). Cet inconnu inévitable entraîne systématiquement les premiers acteurs de l'entreprise dans une peur dite sociale, ils seront confrontés à une charge émotionnelle intense émanant du sentiment d'impuissance, d'imperfection, d'inefficacité, d'urgence, d'incertitude, d'angoisse et de culpabilité qui se propagera au fur et à mesure à l'ensemble des individus touchés par la crise en question. D'autant plus l'omniprésence des médias, puissant instrument de pouvoir, alimente les peurs et craintes permanentes des acteurs sociaux. Vu l'ampleur des médias et l'évolution des terrains de crise, de nouvelles caractéristiques émergent afin de mieux cerner les définitions.

T. LIBAER (2011, p.128) introduit des paramètres qui renvoient à l'image même de l'organisation. Il définit la crise comme étant un événement perturbateur et inattendu mettant en péril la réputation et le fonctionnement d'une organisation. Il met en évidence la question de la réputation et l'image des organisations. C'est cette dernière définition de la communication de crise qui sera mise en relation avec le conflit casamançais. « *Il est plus facile de faire la guerre que la paix* ». Cette citation de Georges Clemenceau⁵ trouve toute sa résonance dans le conflit casamançais au Sénégal.

A partir des années 1960, années des indépendances, la décolonisation a donné naissance à des Etats faibles. Les effets des rivalités Est-Ouest ont entraîné l'embrassement de l'Afrique noire. La victoire du camp libéral sur le communisme, intervenu en 1989 à la suite de l'effondrement de l'URSS, caractérisé par la chute du mur de Berlin n'a cependant pas permis à l'Afrique de rompre avec la violence et notamment avec celle d'origine politique. (Chékou KORE LAWEL, 2012, p.6).

Ce regain de violence est décrit par Sophie Chautard comme étant imputable à l'émergence d'un monde unipolaire dominé par les États Unis d'Amérique. Ainsi rappelle-t-elle que, « *depuis, la fin de cette bipolarisation, le monde semble de plus en plus confus et perturbé par des revendications identitaires, alors que l'on parle de monde globalisé* » (Sophie

⁵ 1 Journaliste et homme politique français né à Mouilleron-en-Pareds.1841-1929-Ministre de la guerre et président du conseil en 1917.

CHAUTARD, 2007, p.11). En Afrique, la période post-guerre froide est marquée par le regain de la violence. Ainsi, pour nombre d'observateurs, l'enclenchement de la décolonisation est l'une des explications de l'explosion des conflits latents ou ouverts entre clans, tribus, communautés religieuses ou entre gouvernements en place et oppositions.

Ce délitement des structures étatiques né de la fin de la bipolarisation est décrit par Mikhaïl Gorbatchev, un des grands acteurs de la guerre froide, comme étant l'un des mobiles du regain de violence. Il affirme ainsi que,

Dans le cas de l'affaiblissement, voire de la disparition de la confrontation est-ouest, d'anciennes contradictions émergent qui semblaient secondaires au regard de la menace nucléaire on voit ressurgir des conflits et des revendications qui avaient été gelés dans les banquises de la guerre froide, et des problèmes tout à fait inédits s'accumulent rapidement. On peut distinguer déjà bien des obstacles et des périls sur la voie qui conduit à une paix durable la recrudescence du nationalisme, du séparatisme, des processus de désintégration dans différents pays et régions du monde la différence grandissante de niveau et de qualité de développement socio-économique entre pays riches et pays pauvres [...].⁶

Ainsi, l'absence d'une force de dissuasion ou de régulation a précipité le regain du nationalisme avec comme conséquences les affrontements identitaires dans les pays du « sud ». À l'image des pays africains, l'effondrement des structures étatiques a contribué au regain du micro-nationalisme. Ce profond bouleversement des structures étatiques résultant de l'émergence d'un monde unipolaire, fait des anciennes colonies économiquement et financièrement mal en point de véritables zones à risque. Ainsi, l'absence de véritables forces dissuasives dans les anciennes colonies a contribué à l'émergence du micro-nationalisme avec comme conséquence l'explosion des conflits internes.

Enfin, pour reprendre l'analyse de Pascal Boniface,

l'essentiel de ces conflits infra-étatiques se déroule dans les pays anciennement colonisés c'est-à-dire dans les pays dits du « sud » où les découpages territoriaux ont été réalisés

⁶ Extrait du discours prononcé à Oslo le 05 juin 1991 lors de la remise du prix Nobel de la paix Mikhaïl Gorbatchev, Avant-mémoires Edition Odile Jacob Paris 1993, p.341

sans tenir compte de l'emplacement des différentes ethnies, qui se sont retrouvées soit séparées par des frontières (les Kurdes), soit contraintes de vivre avec une ethnie avec laquelle la rivalité n'a fait que s'accroître au fil des années comme (les Hutu et les Tutsi au Rwanda); les peuples ainsi divisés ne se reconnaissent pas dans les gouvernements en place et entrent alors souvent dans l'opposition armée. (Pascal BONIFACE, 2011, p. 130).

D'autant plus qu'à cette situation de géopolitique mondiale s'était combiné la montée en puissance des réseaux mafieux ou terroristes, et la sacralisation du principe d'autodétermination des peuples. Ainsi donc les affrontements liés au contrôle du pouvoir mais aussi aux réflexes identitaires (rivalités ethniques- rivalités tribales) se sont multipliés.

Cette étude a fait le choix de ne traiter que des conflits politiques internes au Sénégal ayant pour cause la rébellion casamançaise.

À l'image de ces conflits qui gangrènent l'Afrique, la crise casamançaise s'inscrit dans la durée et a pour corollaire une instabilité politique nationale et sous régionale. Une des questions de portée globale de la crise casamançaise est de savoir comment l'histoire politique coloniale et postcoloniale aurait déterminé la source de ce conflit et comment la fracture sociale et culturelle entre « nordistes » et Casamançais aurait pu entretenir pendant plus d'un quart de siècle cette crise dans un pays réputé démocratique.

Ainsi, comme nombre de conflits africains, la crise casamançaise revêt un caractère interne. Mais, il est important de préciser, dans cette catégorie, le conflit casamançais se démarque par sa particularité. Si la plupart des conflits africains sont des luttes entre factions pour le contrôle du pouvoir, le conflit casamançais, de type sécessionniste, vise l'indépendance d'une partie d'un État existant et il est aujourd'hui le plus vieux conflit en Afrique subsaharienne.

C'est cette préoccupation qui justifie notre étude consacrée à étudier quelques stratégies de communications pouvant servir à la résolution du conflit en Casamance.

Ainsi, au début des années 1980, le Sénégal est secoué par la crise casamançaise. Pour paraphraser Jean-Claude Marut,

Le conflit casamançais apporte une réponse contradictoire dans un pays avec une forte cohésion sociale. Dès lors pour diaboliser la rébellion casamançaise, les dirigeants de Dakar l'assimilent à un problème ethnique ou à de simples actes de banditisme. Cependant, le conflit casamançais est un soulèvement populaire contre un système de gouvernance qui est susceptible d'exclure une communauté ou de défavoriser une région dans la répartition des ressources nationales (Jean-Claude MARUT, 2010, P. 280).

En effet, le conflit casamançais est multidimensionnel et englobe plusieurs aspects dont les origines sont historiques, culturelles, politiques et économiques. L'antagonisme politique entre le nord et le sud du Sénégal accentué par le fossé culturel a remis en question le vouloir vivre ensemble des Sénégalais.

Ainsi, depuis 38 ans, la Casamance, région située au sud du Sénégal est secouée par une crise irrédentiste. « *Débutée, dans son étape la plus visible par la marche du 26 décembre 1982 à Ziguinchor (Capitale de l'ancienne région administrative de la Casamance)* » (Noua CISSE, 2012, p. 92). Cette crise est devenue plus complexe, plus intense. En même temps, elle est lancinante, harassante, plongeant toute la Casamance dans un état de ni paix, ni guerre. Les causes et les déterminants de la crise sont multiples, divers. Les conséquences le sont tout autant. Les principaux protagonistes (l'Etat sénégalais et le MFDC) après des atermoiements, déclarent tous leur option pour une résolution pacifique du conflit. Différents acteurs dont des membres et organismes de la société civile s'impliquent par la médiation, la facilitation pour accompagner le processus de paix.

Outre les rebelles du MFDC, des milices étrangères, notamment gambiennes et Bissauguinéennes participent aussi aux combats. De ce fait, le conflit casamançais est l'élément catalyseur de la violence dans la sous-région. Ainsi, la résolution durable du conflit casamançais est directement liée à la résolution des autres conflits des pays voisins. Dans ce cas de figure, des solutions efficaces en matière de stabilité politique et sociale sont indispensables pour le retour de la paix.

Toute entreprise, société, association ou organisation est confrontée un jour ou un autre à une situation dite de crise. La communication efficace devient alors un procédé fondamental de gestion et de résolution. Chaque cas de crise est unique par sa situation¹ et ses circonstances. L'enjeu est donc d'opter pour une réflexion, voire un cadre d'action afin d'estomper la survenue d'une crise ou d'agir, de préférence, par un plan d'action préventive qui prend en charge l'étude

du risque pour minimiser les dégâts irréversibles d'une crise avant ou après sa survenue. Quelles sont donc les attitudes recommandées qui nous permettent de gérer au mieux une crise au sein d'une organisation ou d'une entreprise ? L'objectif de notre recherche est de repérer les règles majeures capables de cerner l'entourage d'une crise ainsi que les procédures permettant son désamortissement⁷.

Dans notre recherche, le contexte socio-politique, économique et sociologique du Sénégal et de la Casamance est considéré comme un des facteurs déterminants dans les conditions d'actions et de discours politique. C'est sur la base de ce contexte que nous avons axé notre analyse sur la spécificité des démarches de résolution du conflit en Casamance entreprises par les quatre présidents du Sénégal depuis son indépendance : Léopold Sédar Senghor, Abdou Diouf, Abdoulaye Wade et Macky Sall.

Dans un deuxième temps, après avoir sélectionné des ressources documentaires et des archives de presse, nous avons mobilisé une analyse de discours pour étudier les stratégies adoptées par les différents présidents du Sénégal pour trouver une paix définitive et durable par rapport à ce conflit.

Et en fin, l'analyse de cette dernière partie de notre recherche nous permettra de faire un tour d'horizon sur les tentatives de résolution du conflit avec l'aide des pays amis et des organisations internationales. Elle nous permettra notamment d'aborder la prévention et les tentatives internes de résolution de conflit en Afrique. Nous reviendrons également sur la relation entre médias et conflit en Casamance. Sans oublier le rôle majeur de la culture et du cousinage à plaisanterie comme solution. Cette mise en perspective de l'histoire permet de mieux comprendre les fondements de la défiance des populations à l'égard des autorités administratives ou militaires et l'importance de la question foncière pour la construction de la paix.

⁷ D'après l'encyclopédie universalise. Fait de désamortir, soumettre des biens aux droits de mutation. 5

PARTIE I : Approche chrono-spatiale de la gouvernance territoriale de la Casamance

Cette première partie de notre analyse reviendra sur la genèse casamançaise. Elle retracera l'histoire de la Casamance de la période coloniale à l'indépendance du Sénégal. Elle reviendra aussi sur la particularité de la Casamance. Mais notre réflexion ira au-delà de cette période et s'intéressera aux enjeux actuels du conflit en Casamance. Un parallèle est ensuite établi entre les rapports que les populations de Casamance ont entretenus avec l'administration coloniale et les relations qu'elles ont avec les représentants de l'État du Sénégal depuis le début du conflit.

Chapitre1 : Revue de littérature et Contexte et méthodologie

1- Revue de littérature

La renaissance du MFDC, ou sa deuxième naissance sous la paternité de l'Abbé Diamacoune Senghor, à vocation séparatiste, pour ne pas donner l'image de ne sortir de nulle part, revendique son affiliation avec le mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) originel. Mais on lui oppose le fait qu'on ne retrouve, dans l'histoire de ce dernier, aucune trace faisant allusion à des desseins indépendantistes. La coloration ethno-confessionnelle à dominance diola, qui transparait parfois dans le discours de certains de ses dirigeants, approfondit, aux yeux de certains, le fossé qui les sépare du mouvement originel.

En reprenant la définition proposée par Drake, (Gerti HESSELING, 1985) définit l'ethnie comme « *un groupe d'individus qui parle la même langue et ont des coutumes et des valeurs communes* ». Mais cette définition, pêche en même temps par un excès de simplicité en ne prenant pas en compte la dimension « psychosociale » liée au sentiment d'appartenance, facteur essentielle dans la caractérisation de l'ethnicité. Celle qui fait toute forme d'identité, culturelle, tribale, ethnique, nationale se définit toujours par l'altérité, et est toujours caractérisée par un jugement d'approbation ou de rejet de l'autre (Boulou Ebanda DE B'BERI, 2010). Ce qui en fait le point d'achoppement du processus de construction nationale et dès lors, peut le favoriser, le retarder ou l'empêcher. (Abdoulaye B. DIOP, *op. cit.*). La définition de Bromkei (1983) retenue par Makhtar DIOUF, est à cet égard plus à propos:

L'ethnie est un ensemble stable d'êtres humains, constitués historiquement sur un territoire déterminé, possédant des particularités linguistiques, culturelles (et psychiques) communes et relativement stables, ainsi que la conscience de leur unité et de leurs différences des autres formations semblables (conscience de soi) fixée dans l'auto-appellation (ethnonyme). (Makhtar DIOUF, 1998, p.24).

Cette approche prend en charge le renouvellement de l'outillage conceptuel intervenu au cours des années 1980-1990, qui rompt avec les conceptions substantialistes définissant l'ethnie sur la base de stéréotypes figés. En relativisant la stabilité des particularismes socioculturels, les identités sont alors perçues comme étant des « constructions sociales mouvantes » du fait de la très grande mobilité qui caractérise le monde actuel. Cela rend absurde le fait de vouloir faire

coïncider des frontières et des limites ethniques. Cela ne rime pas avec les réalités africaines, et rendent aléatoires les fondements des organisations politiques. Car « fractionnables et recomposables à l'infini, les identités ne sauraient être des supports politiques stables. Bertrand BADIE parle d'aporie territoriale » (Jean-Claude MARUT, 1999, p.92). C'est d'ailleurs sur ce terrain mouvant du particularisme, notamment diola, que le MFDC a construit une partie substantielle de son discours pour justifier sa revendication indépendantiste. Discours qui résiste mal à la réalité de la composition multiethnique de la Casamance et de la dispersion des diola sur toute l'étendue du territoire du Sénégal, particulièrement à Dakar. Paul Pélissier va plus loin pour conclure à l'indéfinissabilité, sinon à l'insaisissabilité de la notion d'ethnie parce qu'il s'agit d'une communauté en perpétuelle construction reposant sur des critères mouvants qui parfois même se rejettent : la langue, le territoire, l'adhésion au même corps de croyance, l'appartenance à une même organisation sociale. (Paul PELISSIER, « Comment passer de l'ethnie à l'Etat-nation », in : Conférence tenue le 1^{er} février 2006 à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar) Pour ce qui est de la langue, elle peut être partagée par plusieurs ethnies comme c'est le cas à Madagascar où toutes les ethnies parlent la même langue, on le retrouve également chez les Peuls ; comme il existe des entités ethniques parlant des langues différentes. On constate chez les diola, l'existence de plusieurs sous-groupes avec des langues différentes : sur la rive droite, Bliss Karone et diola fogni, sur la rive gauche, Floup, Diamat, Djiwat, Her, diola Pointe Saint-Georges, diola Brin, Séléky. Quasiment chaque sous-groupe a sa langue mais malgré tout ils arrivent à se comprendre et se réclament tous diola. Ainsi, la séparation géographique influe parfois sur le vocabulaire d'une même ethnie.

En outre, Au Sénégal, il existe une diversité d'ethnies dont le brassage multiséculaire fait qu'avec l' « *unité nationale fondée sur la parenté des différentes ethnies, la nation sénégalaise était en gestation depuis 2000 ans* » (H. Gravrand cité par Makhtar Diouf, p. 50). Diarra et FOUGEYROLLAS le considèrent comme un pays où il règne une « *paix interethnique* » (Gerti HESSELING, 1985, p. 47). La rébellion en Casamance, avec sa forte coloration ethno-régionaliste est aujourd'hui, en train de remettre en cause cette vision idyllique à propos de laquelle bien des auteurs ont émis des réserves, s'ils ne concluent pas tout simplement à l'inexistence d'un Etat-nation au Sénégal.

Abdoulaye Bara DIOP scinde les ethnies en deux groupes principalement, à partir du cadre géographique- « un des éléments de base de la nation »- dénommé Sénégal et hérité de la colonisation. Selon lui, « la colonisation entreprise dès le XVII^{ème} siècle n'a constitué l'unité et l'individualité du Sénégal qu'en 1904, date à laquelle, la conquête est à peu près achevée et

les frontières actuelles fixées ». Deux grands groupes d'ethnies sont alors identifiés comme vivant dans les limites territoriales sénégalaises :

Un groupe constitué de populations sahélo-soudaniennes et qui représente la majorité des habitants du Sénégal, dont elles occupent la plus grande partie. Les principales ethnies de ce groupe sont : les Toucouleurs, les peuls, les Sarakolé, les Wolof, les Lébu, les Serer, les Manding, représentant 90% de la population d'après le recensement de 1988.

Leur unification a été facilitée parce qu'ils formaient des groupes restreints (familles, clans, tribus) vivant sous une même organisation politique centralisée (empire toucouleur, les royaumes wolof du Djolof, du Cayor et du Baol, serer du Sine-Saloum, les principautés peul et manding de Haute Casamance et du Sénégal Oriental). Ils partageaient la même organisation sociétale de type hiérarchisé avec des familles dynastiques, des nobles, des hommes libres, des membres de castes artisanales et des esclaves. Il existait une division du travail assez poussée et qui correspondait à la structure des castes. L'unification des groupes restreints était également favorisée par l'absence d'obstacles géographiques.

- Un deuxième groupe, beaucoup moins nombreux, est constitué par des ethnies vivant dans des zones de refuges : forêts ou mangroves de Basse Casamance, falaise du Sénégal Oriental : ce sont les Baïnouk, dont plusieurs témoignages concordants font les premiers habitants de la Casamance, les Diola, Mandjak, Mankagne, Bassari et Kognagui :

Elles sont émiettées dans des groupes restreints anarchiques, sans organisation politique centralisée. Elles connaissent peu ou pas la division du travail et ignorent les castes. Leurs particularismes sont généralement mieux conservés que ceux des ethnies du premier groupe à cause des contacts plus limités entre eux et avec les autres. (Abdoulaye B. DIOP, 1965, p.34).

L'origine des diola reste, pour beaucoup d'historiens et d'ethnologues, « un épais mystère » (Pélissier : 1966) du fait de l'absence de griots et de castes d'une manière générale, donc de tradition orale, dans leur système fortement égalitaire. Certains chercheurs leur ont donné une origine bantou, tout au moins au plan linguistique (Delafosse 1941 : 15) ; d'autres trouvent aux diola une origine mandingue : les diola seraient arrivés avec les guerriers Gellawar installés dans le Sine Saloum en pays serer, qu'ils appellent xasonke (BRIGAUD 1941) (Makhtar

DIOUF, 194, p. 45). Sans avoir la prétention de trancher cette polémique, nous ajouterons tout simplement que la légende sur le cousinage entre Serer et diola a prend sa source dans le Sine Saloum, où les deux sœurs Aguène et Diabone auraient été séparées à la suite d'un naufrage au cours duquel, la pirogue qui les transportait s'est fendue en deux parties. L'une a atterri sur les rives du Saloum et l'autre sur les rives de la Casamance. Légende ou pas, ces faits sont encore vécus comme une réalité historique marquée par le cousinage à plaisanterie entre les deux ethnies⁸. Une rencontre annuelle est organisée pour fêter la retrouvaille de peuples cousins en souvenir de leurs ancêtres communs. Grâce à cette relation, les Serer sont au cœur de la médiation entre l'Etat et le MFDC, et la ville de Foundiougne, dans le Sine Saloum, au cœur du pays serer, a été choisie par les deux parties pour signer les accords de paix de décembre 2004. Un symbolisme qui montre bien que les autorités sénégalaises entendent bien exploiter les mécanismes traditionnels de gestion des conflits que la presse d'Etat a bien relayés. Les relations de cousinage apparaissent comme étant un véritable exutoire où tous les préjugés qui, dans un autre contexte, seraient sources de conflits, sont « déversés » dans la convivialité. Dans les mécanismes traditionnels de gestion et de règlement des conflits inter-communautaires la parenté à plaisanterie demeure une ressource efficace pour désamorcer les tensions. De ce point de vue :

La relation à plaisanterie est une institution sociale qui joue un rôle important dans la régulation entre les ethnies (...) Rien ne montre que les relations à plaisanterie soient récentes : contrairement à l'image stéréotypée de la tribu africaine isolée, les interactions institutionnalisées entre les groupes ethniques du Sénégal remontent probablement à plusieurs siècles. (GERTI Hesseling, 1985, p. 51-52).

Le territoire peut être partagé avec d'autres ethnies, chacune conservant son identité propre. En plus, il existe des ethnies sans attache territoriale. C'est le cas des Laobé au Sénégal, que l'on pourrait assimiler aux gitans en Europe, par l'indépendance d'esprit qui les caractérise,

⁸ La parenté à plaisanterie n'est pas l'apanage des seules relations entre Serer et diola. Elle est un fait social qui régit les rapports entre d'autres ethnies, et même au sein d'un même groupe ethnique, selon les patronymes portés par les uns et les autres. Certains y voient un mécanisme de régulation des tensions ethniques, favorisant la cohabitation pacifique entre les peuples au Sénégal. La parenté à plaisanterie est fondée sur la croyance très forte à l'existence de liens séculaires entre des groupes d'ethnies différentes ou appartenant à une même ethnie, de telle sorte que toutes les moqueries et provocations sont permises entre elles sans arrière-pensée. C'est le cas des Serer et des diola, des Serer et des Toucouleurs etc., ou, au sein d'une même ethnie, comme chez les Wolof, sur la base de leurs patronymes, comme les Ndiaye et les Diop, les Guèye et les Seck et les Diaw etc. Au-delà de ces rapports usuels, il existe une croyance quasi-mystique au fait que l'on se doit, dans le cadre de cette parenté, tolérance, fidélité et sincérité. Celui qui, le premier, transgressera ce pacte, subira tôt ou tard une malédiction.

dispersés sur tout le territoire national avec des dominantes dans les régions de Diourbel et de Dakar.

L'adhésion aux mêmes corps de croyances est fortement atténuée par l'introduction des religions révélées telles que l'Islam et le Christianisme venues se greffer aux religions du terroir jadis largement pratiquées en Afrique de l'Ouest. Dans le cas du Sénégal, ces trois entités gardent leur effectivité, particulièrement dans la région de Casamance et cohabitent souvent au sein des membres d'une même famille. Il en est de même pour l'appartenance à une même organisation sociale qui, chez certains peuples, est éclatée au point qu'il est difficile de parler d'organisation dans le sens de l'existence d'une autorité politico-administrative qui s'imposerait à tous (Paul PELISSIER, *idem*). Chez le peuple diola, on « vit traditionnellement dans un univers harmonieusement établi où règnent l'égalité et l'individualisme, mais aussi la soumission à des règles et interdits basés sur un climat de crainte religieuse, efficace régulateur social » (Pierre Xavier TRINCAZ, 1984, p. 154). Ce système social fortement égalitaire repose sur l'existence d'une constellation de petites chefferies dirigées par un chef de famille, et là où il existe un roi ou une reine, sa fonction est particulièrement d'essence religieuse. Globalement il s'agit de sociétés non hiérarchisées dont l'organisation plutôt de type horizontal repose sur l'autonomie des individus regroupés sous la seule autorité d'un chef de famille. La remise en question de ces critères le plus souvent utilisés a conduit P. Pélissier à conclure qu'« il est donc faux de présenter l'ethnie dans un cadre figé, ce qui reviendrait à la cerner autour de critères « dérisoires et même dangereux » (Paul PELISSIER, *ibidem*). Cependant, cela ne signifie pas que l'ethnie n'existe pas comme produit de l'histoire et comme produit d'un sentiment d'appartenance à une communauté, généralement composée de personnes venues d'horizons divers et ayant son propre destin. La nier serait dénié toute existence à une composante essentielle de la nation.

En effet, l'histoire politique du Sénégal est riche en événements: c'est un pays très tôt exposé à des rivalités partisans qui y ont instauré une culture politique dynamique qui a accompagné une bonne partie de la période précédant son indépendance. Bien avant la naissance de la République du Sénégal, existait déjà, dans ce territoire, une vie politique active durant la période coloniale avec une organisation, une animation et des querelles d'intérêts comme on en voit de nos jours dans les pays démocratiques. Cependant, cette activité politique largement dominée par des mulâtres n'offrait pratiquement aucune place à la majorité des populations autochtones. Elle commence à la fin de la première moitié du XIXe siècle, plus précisément avec l'élection du mulâtre Durand Valentin à l'Assemblée législative française en 1848. Ainsi,

juste après l'abolition de l'esclavage en France, une nouvelle carte politique se dessina dans les colonies françaises et permit particulièrement à celle du Sénégal de prendre désormais part aux discussions et décisions relatives à son fonctionnement (PASQUIER Roger, 1967).

Le cas particulier de la Casamance est analysé dans ce contexte sous-régional où le Sénégal, qui est l'un des rares pays de l'Afrique qui a connu un coup d'état et une presse plus en moins libre. Ainsi, le Sénégal est considéré comme un modèle de stabilité, malgré l'existence d'une rébellion indépendantiste dans la région sud du pays, depuis plus d'un quart de siècle.

Il existe une foison de travaux scientifiques et d'ouvrages sur la Casamance qui nous permet de passer à la loupe le conflit qui oppose l'Etat du Sénégal au MFDC.

Cependant, ces travaux ne sont pas principalement axés sur les stratégies de communication pour la résolution du conflit casamançais ; mais certains d'entre eux reviennent largement sur la période coloniale et ses enjeux de pouvoir. Ainsi, les rapports de Yves Saint Martin sur la situation politique de la colonie du Sénégal (1974-1891), l'ouvrage de Roger Pasquier, *Les débuts de la presse au Sénégal*, ou encore les travaux de François Zuccarelli, André-Jean TUDESQ ou GERTI Hesselting constituent des repères qui sont essentiels pour non pas faire un bilan exhaustif de la période coloniale, mais pour élaborer une analyse qui prend en compte la dimension historique, socioculturelle du conflit en Casamance. Ces travaux sont enrichis de thèses et d'ouvrages écrits par des Sénégalais. Parmi lesquels on peut citer la thèse de Saidou DIA, « *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal, 1911-1986* » (DIA Saidou, 1987), celle d'Adrienne DIOP, « *La communication politique et la démocratie au Sénégal* » (DIOP Adrienne, 1995).

D'autres thèses viendront confirmer l'intérêt de chercheurs sénégalais dans le domaine des SIC. Ainsi, depuis les travaux de Saïdou DIA qui apparaît comme un pionnier, d'autres aussi riches et fouillés nous ont permis de mieux construire notre réflexion.

Aujourd'hui, les travaux du professeur Ndiaga LOUM, qui portent sur « *Les médias et l'Etat au Sénégal. L'impossible autonomie* » nous ont permis de comprendre le rapport entre l'Etat du Sénégal et les médias. Par la même occasion, nous pouvons analyser comment le conflit casamançais est traité dans la presse. L'enseignant-chercheur Ibrahima SARR, de son côté met l'accent sur la corruption entre le pouvoir et certains patrons de presse. Il affirme :

*Caractérisée dans ses débuts par la médiagenie (sic) d'un journalisme "irrévérencieux", certains de ses patrons de presse ont plus tard mis à profit leur position d'influence pour renégocier leurs rapports avec le pouvoir. Certains sont intégrés dans les cercles d'amitié du Président Abdou Diouf et ont figuré parmi ses conseillers les plus écoutés ». Le journaliste feu Moussa Paye estime que *Le Témoin* « semble avoir bénéficié des soutiens occultes d'éléments du pouvoir heureux de tirer un profit politique des dissensions entre les journalistes professionnels de SOPI et le Directeur de publication Ousmane NGOM, le deuxième homme du Parti démocratique sénégalais. (Ibrahima SARR, 2007, p. 106).*

Ou la récente thèse de Moustapha Gueye qui étudie le cas particulier de la Casamance analysé dans un contexte sous-régional où le Sénégal, avec sa "tradition démocratique" et la "vitalité de sa presse", est considéré comme un modèle de stabilité, malgré l'existence d'une rébellion indépendantiste dans la région sud du pays, depuis plus d'un quart de siècle. Ainsi, ces chercheurs ont utilisé une méthodologie journalistique ou anthropologique pour expliquer le conflit casamançais. Néanmoins ces travaux nous ont inspiré et permis de comprendre les différents contours du conflit et ses non-dits. Notre étude, mettra l'accent sur les stratégies de communication pour résolution du conflit.

Mais notre analyse repose aussi sur des articles de presse nous pouvons citer entre autre : DIATTA, O. - « La presse et la crise casamançaise », Actes du Séminaire international sur *Traitement de l'information en zone de conflit : rôle du journaliste dans l'édification de la paix*, DIOP, B et al. - « 20 ans de conflit en Casamance », *Cahiers du CONGAD*, n° 2, juin 2002, DIEDHIOU, D. - « Crise casamançaise : couvertures sénégalaises », in : *Médias et société civile au Sénégal. Quel espace public de communication ? Voir Dossier*, « Crise casamançaise, les aléas d'une couverture journalistique », *IPAO, Dakar, juillet 2002, 47 p*, Lambert, M.C. - « Violence and the war of words : Ethnicity v. nationalism in the Casamance », *Africa*, Vol. 68, n° 4, 1998, pp.585-602 etc. Il y a aussi des ouvrages d'historiens, de sociologues (comme les professeurs Mamadou Diouf et Momar Coumba DIOP), de sociolinguistes etc., ce qui témoigne du caractère interdisciplinaire de notre démarche. Ce choix nous paraît important et s'explique avant tout par l'ouverture du sujet qui s'intéresse aussi bien à l'historiographie de la Casamance, à la sociologie qu'à la langue ou les langues utilisées par ces derniers, en plus, de la communication.

L'histoire de la Casamance telle que le MFDC se l'est appropriée trouve sa source principale dans la littérature savante produite par les chercheurs français principalement et dont certaines

des conclusions ont été inspirées par des leaders du mouvement eux-mêmes, particulièrement par l'idéologue en chef, l'Abbé Diamacoune SENGHOR. (MARUT, Thèse de doctorat, 1999, *op. cit.*). Christian ROCHE décrit, dans *l'Histoire de la Casamance*, la réaction vigoureuse des diola face aux contraintes de l'administration coloniale au point que l'administrateur principal les qualifie d' « habitants au tempérament impulsif à tout principe d'autorité » (CHAPPY, 1994, p. 482) Pierre Xavier TRINCAZ, abonde dans le même sens conjuguant l' « histoire antique » et l' « histoire monumentale ». Selon lui,

Le Diola vit traditionnellement dans un univers harmonieusement établi où règnent l'égalité et l'individualisme, mais aussi la soumission à l'ensemble des règles et d'interdits basés sur un climat de crainte religieuse, efficace régulateur social. (TRINCAZ, 1984.p. 154).

C'est l'image globalisante du diola en parfaite harmonie avec son cadre de vie, ce qui le rend réfractaire à toute forme d'intrusion susceptible de bouleverser cet équilibre. Cette image est le reflet direct d'une conquête coloniale qui fut particulièrement difficile pour les Français. TRINCAZ établit d'ailleurs une relation de cause à effet avec l'ethnie diola. Il écrit :

Dans cette société indépendante où priment l'amour de la liberté, le respect de la tradition sacrée et la parole des anciens, l'infiltration étrangère et l'implantation d'une autorité administrative représentèrent une agression profonde et inacceptable. L'implantation coloniale se fit dans le sang, ces populations amoureuses et de leurs terres léguées par leurs ancêtres et de leur indépendance, ce qui les poussait à refuser tout asservissement, furent traitées de « farouches, hostiles et belliqueuses. (TRINCAZ, op.cit).

D'après M. C. LAMBERT, Diamacoune ne se contente pas uniquement de ces références dans la construction de l'histoire de la rébellion en Casamance, les revendications séparatistes de la communauté européennes vis-à-vis de l'Etat colonial central sont également intégrées dans l'héritage du MFDC. D'après Lambert, le rapport annuel de 1940 de Claude Michel l'Administrateur supérieur colonial de la Casamance précise que le sentiment séparatiste (particularisme, régionalisme) est manifesté sur deux fronts.

L'un est casamançais et français d'abord et sénégalais dans une moindre mesure. Il a particulièrement insisté sur la manière dont la communauté européenne s'imposa

progressivement au pouvoir colonial à Dakar. Ce qui valut un demi-siècle d'autonomie de fait, qui permit à certaines compagnies privées de la région d'acquérir certains privilèges. Claude Michel précise alors que le sentiment séparatiste était restreint aux européens qui résidaient, pour la plupart, dans des villes comme Ziguinchor et Bignona. Compte tenu de cela, ces sentiments n'étaient pas partagés par les populations locales, principalement Diola, qui, pour la plupart, vivaient en zones rurales. (M. C. Lambert, 1998, p.591).

Cela n'empêche pas que, dans sa justification de l'histoire du mouvement séparatiste casamançais, Diamacoune cite le mouvement européen pour l'autonomie comme étant le précurseur du mouvement indépendantiste. Coïncidant avec cette poussée vers l'autonomie, il y avait un autre mouvement, celui-là caractérisé par une résistance active de la part des Africains, particulièrement diola contre la loi coloniale française. Plutôt que d'associer le MFDC à cette résistance, Diamacoune SENGHOR a choisi de retracer l'histoire du MFDC dans un mouvement qui, jusque dans les années 1940, était principalement européen (LAMBERT, 1988, p.590).

Nous avons consacré cette phase à la revue de la littérature des ouvrages (TRINCAZ, P.X. - *Colonisation et régionalisme. Ziguinchor en Casamance*. Paris : Edition de l'ORSTOM, Institut français de recherche pour le développement en coopération, Coll. Travaux et documents, n° 172, 1984, 270 p, Madani, M.,MKANDAWIRE, T. et WAMBA, W. *Mouvements, mutations sociales et lutte pour la démocratie. Document de travail*. Dakar : Codesria, 1988) et des articles de presse cités en dessus sur les origines du conflit et de la manière dont il a été relaté par les différents supports de communication depuis 1982 jusqu'à nos jours. Il s'agit, dans un premier temps, de faire une mise en perspective des origines ethniques et conceptuelles du conflit et dans un second temps, de mesurer l'appréciation des populations locales des traitements discursifs entretenus par les différents protagonistes de ce conflit.

2-Le contexte de la thèse

L'affrontement idéologique a précédé la lutte armée entre un particularisme qui cherche un espace d'expression et un républicanisme totalitaire qui refuse tout droit à la parole, à tout discours discordant qui rompt l'« homogénéité » nationale. Du côté du MFDC (Mouvement

des Forces Démocratiques de la Casamance), l'Abbé Diamacoune SENGHOR est le premier dans le courant des 1970, à développer des thèses indépendantistes à travers des conférences, mais aussi des émissions de radio qu'il animait à la station régionale de Ziguinchor. Joseph Roger de Benoist résume le point de vue indépendantiste exprimé dans le cadre d'une conférence tenue à la Chambre de commerce de Dakar :

De quel droit la France avait, au moment de l'indépendance, rattaché la Casamance à un pays sans que les intéressés soient consultés. La Casamance, disait-il, n'a rien de commun avec le Sénégal, que ce soit au plan historique, économique ou ethnique : c'est pour des raisons de commodité que, pendant la colonisation, elle a été administrée avec la colonie puis avec le territoire du Sénégal. Mais elle constituait en quelque sorte un protectorat où la France était représentée par un administrateur supérieur. (Joseph Roger de BENOIST, 1991, p.142).

Ces arguments d'ordre politique sont également soutenus par d'autres qui, au plan culturel, définissent les contours de la « différence casamançaise ». La rébellion en Casamance s'est nourrie d'un discours identitaire teinté d'un fort ethnocentrisme diola dont les premiers contours ont été définis par l'Abbé Diamacoune Senghor à travers des émissions radiophoniques. Diamacoune a ainsi participé à la diffusion d'une identité casamançaise marquée d'un fort ethnocentrisme diola : « la Casamance est souvent synonyme de Kasa, la Kasa comme modèle diola et le pays diola comme modèle casamançais. » En intégrant les notions de « forces vitales » aux valeurs du catholicisme, il a donné au mouvement indépendantiste une coloration « christiano-animiste » qui a conduit une certaine presse, notamment occidentale, à donner au conflit une connotation religieuse opposant le Sud au Nord musulman. Il assure même des émissions culturelles pour la jeunesse de 1975 à 1980 pour la station régionale de l'ORTS, la chaîne IV de Ziguinchor. Le discours se radicalise à la fin des années 70, lorsqu'à Ziguinchor se multiplient les expropriations et l'agitation lycéenne. Dès 1978, dans un discours prononcé lors des journées culturelles à Ziguinchor, il présage les affrontements prochains entre le Sénégal et la Casamance dont les relations sont perçues comme le fait d'un héritage colonial, à travers lequel, la France a cédé indûment la Casamance au Sénégal.

Le fruit laissé par la France au Sénégal porte les germes d'un lourd, très lourd contentieux, à la fois politique, économique et culturel dont il n'est pas nécessaire d'être prophète ou sorcier pour prévoir que, dans un avenir très proche, le Sénégal et la Casamance auront à en découdre. (J-C MARUT, op.cit.).

A ces arguments politico-historiques et identitaires qui fondent le discours séparatiste, s'ajoutent les arguments liés à la situation géographique de la région qui nourrit et renforce un sentiment de marginalisation, voire d'extériorité par rapport au reste du pays. Sentiment largement partagé par l'ensemble des Casamançais au point de neutraliser les antagonismes interethniques qui ont traversé l'histoire de la région :

Faite de guerres, de razzias, d'occupations et d'opérations d'assimilation. Mais les rapports difficiles qu'ils entretiennent avec les Nordistes semblent les avoir rapprochés. Nordistes considérés comme des étrangers attirés par ce qu'ils imaginent être l'Eldorado.
(TRINCAZ, 1984.p. 154).

En effet, la coupure gambienne, un Etat sous l'ancienne colonie britannique, devenu indépendant, regroupe dans le sud du Sénégal un peuple très hétérogène sur le plan démographique : les populations dites forestières en partie basse Diola, Baïnouk, Balantes...) les Mandingues au centre, les Peuls en Haute Casamance. Ses limites sont composées pour les 4/5 par des frontières internationales sic : la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry, au sud, la Gambie au nord et l'Atlantique à l'Ouest.) (Sylvie FLANCHETTE, 2002, p.47). Cette représentation de la Casamance et du Casamançais constituera le terreau fertile de la mobilisation séparatiste, qui, il faut bien le reconnaître, ne manquait pas de soulever un engouement populaire. La rencontre de l'Abbé Diamacoune avec les jeunes « évolués », dont Mamadou Nkrumah SANE, des enseignants et de fonctionnaires qui se sont senti victimes des vexations de l'administration sénégalaise, a été décisive dans la naissance du mouvement indépendantiste. Ce groupe va composer principalement, l'aile politique du MFDC dont l'Abbé Diamacoune SENHOR est le Secrétaire général et Mamadou Nkrumah SANE, le Secrétaire général adjoint. Les premiers tracts diffusés pour exiger l'indépendance de la Casamance sont essentiellement inspirés par les écrits de l'Abbé Diamacoune. Les désengagés et les retraités de l'armée sénégalaise, tels que Sidy Badji se chargeront alors, en 1983, de la création de l'aile combattante du MFDC dénommée « Attika » en Diola. Cet engouement est, certes, refreiné par la violence tous azimuts qui a envahi le terrain du conflit Au-delà de la construction historique et identitaire, la situation politique se traduit par une sous-représentation de la Casamance dans l'espace politico-administratif sénégalais. La situation économique renvoyant l'image d'une Casamance abandonnée se confirme dans les choix de politique économique dont la priorité est accordée à la culture de l'arachide, au détriment d'autres cultures telles que le riz. Au-delà de

sa valeur au plan économique, le riz revêt un caractère sacré dans la tradition casamançaise. Le Bassin arachidier s'en trouve privilégié au détriment des régions périphériques dominées par les cultures vivrières. De ce point de vue, l'économie arachidière est organisée dans des systèmes d'allégeances communautaires, notamment autour de « principautés islamo-maraboutiques », bâties sur des modèles culturels que ne peuvent pas intégrer aussi facilement d'autres régions comme la Casamance) étrangères à l'islam confrérique, et dont le caractère « irénique » d'organisation sociale méconnaît le « ndigël » c'est-à-dire la soumission inconditionnelle à un chef, fut-il religieux. Cette extraversion du modèle économique consistant à faire de l'arachide une culture d'exportation est ressentie par la riziculture casamançaise, à partir des années 1970, avec la salinisation des sols et la baisse de la productivité due au déficit pluviométrique dans la région. Cela coïncide avec le mouvement de fortes migrations, aussi bien des hommes que des femmes vers les grandes villes telles que Dakar, Ziguinchor et Saint-Louis principalement, où celles-ci sont le plus souvent employées comme domestiques. Activités dénoncées dans certains articles de Nkrumah SANE, qu'il qualifie de « mbindanisme » dans le journal *Kelumak*, comme étant une mauvaise volonté des jeunes casamançaises, qui préfèrent aller en ville gagner de l'argent. L'article conclut en notant qu'un des gros problèmes posés par ces migrations féminines, c'est qu'« elles vont ternir l'image de marque des « Casamançais » à Dakar. » (1 Vincent Foucher, *op. cit.*). C'est la traduction d'une panoplie de frustrations qui alimentent le discours séparatiste. Les jeunes sont les premières victimes d'un système éducatif amputé des ressources budgétaires de l'Etat sous ajustement structurel. Celui-ci se désengage du volet social de l'éducation (non automaticité de l'octroi des bourses et fermetures des internats dont les « broussards » seront les plus affectés). La fonction publique se dégraisse, laissant au chômage une couche dont l'administration a toujours été l'unique débouché.

Au moment où la « lumpen-élite » casamançaise rumine ses frustrations devant l'échec du premier plan d'ajustement structurel sous le régime du président Léopold Sédar SENGHOR, Abdou DIOUF tente de trouver de nouvelles ressources pour « *la mise en valeur de nouvelles rentes (pêche, tourisme, agroforesterie) à des populations du Nord particulièrement touchées par la sécheresse* » (Jean Claude MARUT, *op.cit.*) La région sud apparaîtra comme une aubaine pour le pouvoir central. Ce que MARUT appelle la « *redécouverte de la Casamance sous DIOUF* ». Il s'agit alors de mettre à profit le sous-peuplement relatif de la Casamance par rapport à ses potentialités agricoles. La redistribution des terres au profit des nordistes sera le déclic à une série de manifestations, entre 1982 et 1983, dans les rues de Ziguinchor qui se terminent par des affrontements avec les forces de l'ordre sénégalaises et de plus en plus

d'arrestations. Les combats se poursuivront dans le maquis créé pendant cette période, avec une faible intensité, jusqu'à partir de 1990 où la rébellion s'installe vraiment, marquée par le caractère extrême de sa violence.

À l'image de ces conflits qui gangrènent l'Afrique, la crise casamançaise s'inscrit dans la durée et a pour corollaire une instabilité politique nationale et sous régionale. La question de portée globale de la crise casamançaise est de savoir comment l'histoire politique coloniale, postcoloniale est la source de ce conflit et comment les quatre présidents successifs du Sénégal (de SENGHOR à Macky SALL en passant par WADE et DIOUF) ont échoué à mettre fin de manière définitive à ce conflit dans un pays réputé démocratique. C'est cette préoccupation qui justifie notre étude consacrée aux stratégies de communication pour la résolution du conflit casamançais.

2-1 Problématique

D'après les méthodologues Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENDHOUDT, la problématique est « *l'approche ou la perspective théorique qu'on décide d'adopter pour traiter le problème par la question de départ (...), elle constitue une étape charnière de la recherche entre la rupture et la construction* » (QUIVY, Raymond, Van CAMPENDHOUDT, 1995, p. 85). Dans le contexte de notre thèse, plusieurs préoccupations émergent. Elles ont toutes pour dénominateur commun quelle stratégie de communication pour la résolution du conflit en Casamance.

Nous partons du principe qu'avant, pendant et après les conflits ou les crises, les autorités étatiques sont des acteurs de premier plan et qu'ils ne peuvent pas rester neutres face aux enjeux de la paix.

D'où les questions suivantes :

- 1- quelles sont les stratégies de communication mises en avant pour la résolution du conflit ?
- 2- quel est le rôle joué par les médias dans le conflit en Casamance ?
- 3- les actions entreprises par l'Etat du Sénégal et le MFDC dans le conflit en Casamance s'inscrivent-elles dans une approche fondée sur la recherche d'une paix ?

La problématique de cette thèse nous impose, en fonction d'une grille de lecture à la fois géographique, historique, politique et culturelle, à situer les origines historiques de ce conflit et ses ramifications actuelles.

C'est dans ce sens que Jean-Claude MARUT souligne que « *Le conflit casamançais est un sujet tabou au Sénégal, l'administration le considère comme le pavé jeté dans la vitrine diplomatique du pays. Au lieu de reconnaître son existence et son ampleur l'État sénégalais préfère parler d'actes de banditisme et ses interventions militaires comme des opérations de maintien de la paix.* » (Jean Claude MARUT, 2010, p.127).

Au début des années 1980, le Sénégal est secoué par la crise casamançaise. Pour paraphraser Jean-Claude MARUT,

Le conflit casamançais apporte une réponse contradictoire dans un pays avec une forte cohésion sociale. Dès lors pour diaboliser la rébellion casamançaise, les dirigeants de Dakar l'assimilent à un problème ethnique ou à de simples actes de banditisme. Cependant, le conflit casamançais est un soulèvement populaire contre un système de gouvernance qui est susceptible d'exclure une communauté ou de défavoriser une région dans la répartition des ressources nationales. (Jean Claude MARUT, 2010, p.41).

En effet, le conflit casamançais est multidimensionnel et englobe plusieurs aspects dont les origines sont historiques, culturelles, politiques et économiques. L'antagonisme politique entre le nord et le sud du Sénégal accentué par le fossé culturel a remis en question le vouloir vivre ensemble des Sénégalais. La rébellion casamançaise éclate le 26 décembre 1982 à la suite d'une marche de contestation durement réprimée dans le sang par l'armée sénégalaise. Depuis lors, la Casamance est entrée dans un cycle de violence ininterrompue. En effet, il s'agit d'un conflit qui se déroule entièrement sur le territoire casamançais.

Mais, au fil des années, avec la violence des affrontements et la diversité des acteurs, il connaît une certaine évolution extraterritoriale et présente deux particularités significatives. La première particularité tient aux origines diverses des combattants. Outre les rebelles du MFDC, on constate que participent aux combats des milices étrangères, notamment gambiennes et Bissau-guinéennes. La deuxième particularité tiendrait de la relation directe ou indirecte avec d'autres conflits qui sévissent dans la sous-région comme la mutinerie de Bissau en 1998. Cette externalisation territoriale du conflit casamançais est la conséquence de la recrudescence de

plusieurs conflits dans la sous-région. De ce fait, le conflit casamançais est l'élément catalyseur de la violence dans la sous-région. Ainsi, la résolution durable du conflit casamançais est directement liée à la résolution des autres conflits des pays voisins. Dans ce cas de figure, des solutions efficaces en matière de stabilité politique et sociale sont indispensables pour le retour de la paix.

La diversité des acteurs et l'imbrication des conflits a conduit à l'enlèvement du conflit casamançais et la perpétration des atteintes les plus atroces aux droits humains à la constitution d'une plaque tournante du trafic à grande échelle de drogue en direction des pays de l'Europe du Sud et de l'ouest. Faire le bilan des conséquences du conflit casamançais, revient à constater son impact dans l'instabilité sociale et politique dans cette partie d'Afrique et à insister sur l'urgence qu'il y a lieu à lui apporter des solutions nationales et sous régionales.

La crise casamançaise relève d'un problème politique colonial et postcolonial, l'isolement de la région était de plus l'une des causes de la revendication indépendantiste du MFDC. Depuis l'indépendance du Sénégal, les Casamançais, ou du moins une partie d'entre eux, ne se sont pas reconnus dans le Sénégal indépendant. La colonisation tardive et spécifique de la Casamance et sa séparation du reste du Sénégal par la coupure gambienne ont suscité la naissance du sentiment casamançais. De ce fait, l'appartenance de la Casamance au Sénégal a toujours suscité une polémique et renforcé la revendication indépendantiste du MFDC.

Le soutien supposé ou réel apporté au MFDC par les pays voisins confère à la crise casamançaise une dimension sous régionale. Ainsi, les maquisards du MFDC, retranchés aux frontières entre le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau, utilisent ces pays voisins comme zone de repli et d'approvisionnement. Les hésitations de la France à rattacher la Casamance à la colonie sénégalaise ou d'en faire une colonie indépendante constituent un élément sur lequel s'appuie le MFDC.

L'administration particulière de la Casamance par rapport aux autres cercles de la colonie sénégalaise ne pouvait pas ne pas faire penser à une colonie indépendante, d'autant plus qu'elle était dotée d'une autonomie économique et financière. Ainsi, le MFDC considère que la Casamance était administrée avec le Sénégal, mais qu'elle ne faisait pas partie de la colonie sénégalaise.

Les manquements de l'administration sénégalaise et la surexploitation des ressources forestières et foncières sont la cause de la manifestation de mécontentement du 26 décembre

1982 qui a consacré la naissance de l'actuel MFDC. L'occupation des terres par les « étrangers nordistes » a scellé définitivement le conflit casamançais. Le foncier est l'une des principales causes de la crise casamançaise. Les Casamançais en général et les Diolas en particulier sont très attachés à l'autogestion de leurs terres et violemment opposés à toute sujétion concernant leur attribution ou leur utilisation. La Casamance est la périphérie méridionale du Sénégal elle est divisée en trois régions administratives, culturellement et géographiquement différentes : la région de Ziguinchor qui correspond à la basse-Casamance, la région de Sédhiou à la moyenne-Casamance et la région de Kolda à la haute-Casamance. La Casamance est limitée à l'Ouest par l'océan atlantique, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry. Sa séparation du reste du Sénégal par la Gambie, d'un point de vue historique, apparaît comme une erreur des puissances coloniales jadis implantées dans la sous-région.

Les dirigeants sénégalais perçoivent l'enclavement de la Casamance comme une aberration porteuse d'une logique de négation de la Gambie, alors que le MFDC y voit l'aberration d'une Casamance sénégalaise. Depuis le déclenchement du conflit en 1982, la Casamance a déterminé la nature des rapports on ne peut plus conflictuels du Sénégal avec ses voisins, notamment la Gambie et la Guinée-Bissau. Les handicaps économiques et politiques de la Casamance sont marqués tout d'abord par sa situation géographique. La coupure gambienne est le principal facteur des manquements administratifs dont la Casamance a souffert depuis la période coloniale. N'ayant pas pu rattacher la Gambie à la colonie sénégalaise, l'empire colonial français a finalement rattaché la Casamance au Sénégal. Ainsi, l'enclavement de la Casamance a constitué un blocage des administrations coloniale française et sénégalaise dans leur tentative de développer la région.

Les tensions entre le Sénégal et ses voisins du Sud (Gambie et Guinée-Bissau) se sont intensifiées depuis l'émergence du MFDC. Les connexions entre la Gambie, la Guinée-Bissau et le MFDC suscitent la crainte de l'État sénégalais. En effet, ces relations se compliquent davantage avec la découverte du pétrole off-shore à la frontière bissau-guinéenne et le trafic d'armes vers la Casamance. La crise casamançaise dépasse les frontières nationales pour atteindre une dimension internationale lors de la mutinerie de Bissau de juin 1998, les maquisards du MFDC participent activement aux combats dans les rangs des mutins bissauguinéens dirigés par le Général Ansoumana MANE. Le conflit casamançais contribue au développement de la corruption et à la mal-gouvernance dans la sous-région.

Le narcotrafic et la rébellion casamançaise entraînent l'instabilité des régimes politiques de la Guinée-Bissau. Aujourd'hui, la crainte de l'État sénégalais est la mise en place d'une narco rébellion qui risque d'anéantir tous les espoirs de paix. L'instabilité politique en Guinée-Bissau, la rébellion casamançaise ainsi que le trafic international de cocaïne sont étroitement liés, renvoyant à une crise de l'État sur fond de crise sociale. En effet, les réalités internes et externes sont fortement liées dans la sous-région. En ces termes Jean-Claude MARUT souligne que « l'État du Sénégal, à la fois victime et responsable, a ainsi contribué à un embrasement général de la sous-région qu'il est le premier à déplorer » (Jean-Claude MARUT, *ibid*).

Le conflit casamançais est ainsi devenu l'un des plus vieux conflits en Afrique subsaharienne. Cependant, il est intéressant de souligner qu'avec la multiplication des acteurs nationaux et internationaux, l'État sénégalais n'est pas le seul responsable de la prolongation des hostilités. Depuis, son déclenchement, le conflit casamançais est perçu comme un pourvoyeur de ressources politiques et matériels de certains acteurs nationaux ou étrangers ce qui justifie aussi son enlisement. La diversité des acteurs n'empêche pas de situer les responsabilités. Si l'on s'accorde à considérer que la guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens (Clausewitz), l'enlisement du conflit peut être analysé par l'absence d'une politique ou l'inefficacité de la politique mise en œuvre par les différents gouvernements sénégalais et la pression exercée par les États frontaliers comme la Gambie et la Guinée-Bissau.

Dans la crise casamançaise, nous notons une imbrication très forte entre le politique, le social, l'aspect culturel et le déterminisme géographique. L'histoire coloniale assez floue de la Casamance constitue un aspect fondamental sur lequel s'appuient les indépendantistes pour réclamer l'indépendance de la Casamance. Dans le même sillage, l'histoire précoloniale de la Casamance qui a peu de liens ou pas avec le reste du Sénégal est à la base de la fracture sociale et culturelle entre le nord et le sud du pays.

Cette différence socioculturelle amène les indépendantistes casamançais à manifester l'identité de leur région. Sur le plan géographique, l'enclave gambienne constitue une coupure territoriale mais aussi une fracture sociale entre le nord et le sud, donnant plus de liens entre la Casamance et les pays limitrophes qu'avec le reste du Sénégal. Cette fracture socioculturelle, territoriale conjuguée à la sous-administration dont la Casamance a fait l'objet et l'exploitation abusive des ressources forestières et foncières en faveur des « nordistes » constituent le baromètre de la révolte des Casamançais qui donna naissance au mouvement indépendantiste du MFDC.

La Casamance se voit ainsi patauger dans la boue de l'incompréhension, du manque d'écoute et du défaut de communication entre le pouvoir central et les membres du MFDC. Ainsi sur le terrain de l'incompréhension, les populations ont été tenaillées entre des formes de discours de 1982 à 2000. Ces discours méritent d'être analysés en vue de cerner la problématique de la communication dans le conflit.

Différentes sources montrent que c'est en février 1978 qu'un prêtre, l'Abbé Diamacoune SENGHOR, commença à cristalliser autour de sa personne le soutien et la reconnaissance de tous ceux qui participaient déjà aux réunions et menaient aussi une propagande aux relents nationalistes dans les villes et les villages de la Casamance.

C'est dans ce contexte qu'il adressa une correspondance au Président Léopold S. Senghor pour exprimer la frustration des Casamançais par rapport à la politique locale. Devenu par la suite l'idéologue du MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance), il invoquera l'histoire précoloniale, coloniale et postcoloniale pour faire comprendre à qui veut l'entendre que la Casamance n'est pas dans le Sénégal mais avec le Sénégal. Cela constitue, selon lui, le véritable fondement du contentieux qui oppose la Casamance au Sénégal. C'est dire que les trois faits évoqués précédemment ne sont que des éléments déclencheurs ou catalyseurs. Ces faits qui sont loin d'être les seuls éléments clés du conflit nous permettent tout simplement d'avoir un aperçu des événements qui ont marqué et marquent encore la région méridionale du Sénégal. Mais pour notre étude il s'agit d'étudier les entraves de la communication des différents acteurs liées au processus de la paix depuis le début du conflit à nos jours, ainsi il serait judicieux d'adopter une certaine méthodologie pour pouvoir comprendre ces entraves.

2- 2 Intérêt de la thèse

Il est question dans ce travail de recherche doctorale de contribuer à la résolution pacifique du conflit en Casamance en mettant l'accent sur les stratégies de communication et le rôle de la culture et des traditions pour construction d'une paix définitive/durable.

C'est dans ce sillage que cette étude sera menée : Le conflit casamançais : trajectoires des stratégies de communication pour la résolution.

Les objectifs de cette thèse sont les suivants :

- Revenir sur l'histoire de la Casamance de la colonisation à nos jours pour comprendre la particularité de la Casamance par rapport aux autres régions du Sénégal ;
- Faire un travail de terrain pour comprendre la perception des populations ;
- Analyser les données recueillies ou des perceptions des populations ;
- Proposer des recommandations en vue d'améliorer la qualité de l'information et de la communication.

Elle s'appuiera sur une revue documentaire et sur la recherche de méthode qualitative. Dans celle-ci, des entretiens non structurés, des interviews et des entretiens seront utilisés. Ce qui permettra de circonscrire la problématique autour des points suivants:

- L'historiographie de la Casamance ;
- Les causes du conflit de l'indépendance à nos jours ;
- La démarche et stratégie de communication de chaque président (de Senghor à Macky Sall) ;
- Les défaillances de la communication ;
- Le rôle joué par les médias dans le conflit en Casamance ;
- Analyse des données et recommandations pour une paix définitive/durable ;
- Les Stratégies pour la résolution du conflit.

2-3 Les Objectifs.

L'objectif de cette thèse consiste en partant de réflexions théoriques, empiriques et de réalités historiques et actuelles à contribuer à une meilleure prise en compte du conflit casamançais par les différentes antagonistes (l'Etat du Sénégal et le MFDC). Il est important de préciser que nous n'avons pas évidemment la prétention d'apporter une solution finale à ce conflit.

2-4 Hypothèse de recherche

D'après Laurence BARDIN (1977, p. 77) l'hypothèse pourrait être définie comme « *une supposition dont l'origine est l'intuition et qui reste en suspens tant qu'elle n'a pas été soumise à l'épreuve des données sûres* » Sur cette base, les affirmations suivantes sont avancées :

- Les stratégies de communication et les politiques d'informations au cœur du traitement de ce conflit ne sont pas efficaces et ne répondent pas aux réalités culturelles de la société casamançaise.
- Comment les différents régimes, depuis l'indépendance du Sénégal, ont-ils mobilisé les médias relativement au conflit en Casamance ?
- Quel rôle les acteurs publics, privés et communautaires ont-ils joué relativement à la médiatisation du conflit en Casamance ?
- Pourquoi le traitement de ce conflit par les médias est-il resté dominé par la diabolisation et la victimisation des uns et des autres ?

Dans la recherche d'efficacité et de cohérence, les stratégies de communication sur le conflit reposent sur un espace public comme instance d'information et de communication. Cet espace est un site qui doit être construit par l'ensemble des citoyens responsables du devenir de la communauté. Il est un espace de donner et de recevoir où chaque citoyen peut exprimer son opinion sur le conflit sans obstacles.

Pour le conflit en Casamance, les instances d'information et de communication ont été plus ou moins assurées au début du conflit par les leaders du MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance), surtout l'Abbé Diamacoune, qui au travers des rencontres ou des conférences s'appuyait sur des faits historiques montrer que la Casamance ne fait partie du Sénégal. Il prononçait un discours indépendantiste. Sa stratégie reposait sur la propagande comme mode de captation. Par contre, son interlocuteur, l'Etat se méfiait pour des raisons stratégiques en adoptant le silence comme mode de refus de dialogue sur la question casamançaise. Dans cette situation, au début, les médias d'information n'avaient pas d'emprise sur l'opinion. C'est pourquoi, pendant longtemps, les citoyens étaient restés en marge, faute d'information sur le problème.

Quand le conflit s'est ouvert, les citoyens ont vécu la même situation, car les parties en conflit avaient adopté chacune une stratégie de communication propre. Les membres du MFDC, surtout l'aile politique a commencé à publier des pamphlets et à produire dans des journaux en exil pour justifier la lutte pour l'indépendance. L'Etat a choisi de déconstruire le discours indépendantiste par la diabolisation auprès de l'opinion nationale et internationale. Quelques années après, la presse privée s'est installée au Sénégal, les citoyens ont commencé à avoir quelques informations sur le conflit, mais ils n'osaient pas donner leur point de vue à cause des obstacles inhérents à la nature du conflit et à la position des deux protagonistes.

Certes, la situation au plan de la communication a évolué à cause des médias privés, et des acteurs soutenus par des partenaires au développement dans la recherche de la paix. L'espace public en termes d'information et de communication commence à être mis en place. Cependant, il reste beaucoup de choses à y revoir. L'information et la communication pourraient contribuer à la résolution du conflit en Casamance à condition de reconstruire l'espace public sur des valeurs et des principes, à savoir la liberté d'opinion, le respect de soi et de l'autre, l'empathie, l'écoute, la culture. En d'autres termes, il faudrait reconstruire un espace public de donner et de recevoir.

2-5 Méthodologie

Dans cette thèse nous adoptons une perspective d'analyse qualitative. L'analyse qualitative requiert et mobilise l'usage raisonné des sens, de l'intelligence et de la conscience en vue de rechercher de manière permanente des significations dans les scènes et les non-dits de la vie humaine. Sa mobilisation dans notre thèse, permet de nommer et de rendre signifiants les processus médiatiques par lesquels le conflit en Casamance est mis en discours, à travers des récits et des images produits dans les médias. L'analyse qualitative revêt de ce fait les contours et les caractéristiques d'une herméneutique, entendue *comme « une réflexion philosophique sur le phénomène de la compréhension et le caractère interprétatif de notre expérience du monde »* (GRONDIN, 2003, p. 84).

De ce point de vue, se livrer à une analyse qualitative dans un travail comme le nôtre implique aussi une exigence de créativité dans l'écriture, en rapport avec l'exploitation des données du terrain. Ce travail se situe à trois étapes, qui correspondent généralement à trois moments essentiels du processus d'analyse :

- Une étape de transcription : il s'agit de passer de la scène observée ou du témoignage recueilli à leur inscription sous une forme discursive écrite (notes de terrain, mises en texte, transcriptions, reproductions) ;
- Une étape de transposition : une fois que les notes de terrain ou les transcriptions sont annotées, organisées par catégories, commentées ou réécrites ;
- Une étape de reconstitution : c'est à cette dernière articulation que correspond le document final de la thèse, sous forme de récit argumenté autour des catégories

d'analyse, qui constituent autant d'avenues de compréhension et d'horizons d'interprétation.

Comment peut-on expliquer ce recours croissant aux techniques de communication par les différents protagonistes (Etat du Sénégal/MFDC) ? Telle est la question à laquelle se propose de répondre cette recherche à travers une approche qualitative basée sur l'analyse de contenu. Pour cela, nous nous inspirons de la théorie de l'analyse de discours et mobilisons la communication de crise comme cadre explicatif du phénomène étudié. La communication politique est plutôt un ensemble d'actions sociales ou, pour mieux le dire un ensemble de pratiques. Même si la communication politique semble prendre la place de la propagande dans plusieurs régimes, il convient, à l'occasion de cette thèse, d'examiner de plus près dans quelle mesure cette communication sur le conflit en Casamance offre une information susceptible de nourrir la conscience et la connaissance du citoyen.

- Les techniques de collecte de données

La recherche dans le domaine des sciences de l'information et de la communication fait appel à des outils spécifiques, qui seront mobilisés dans le cadre de la conduite de cette thèse. Dans ce sillage, Stéphane OLIVESI⁹, Gérard Derèze¹⁰, Alain BLANCHET, Rodolphe GHIGLIONE, Jean MASSONNAT et Alain TROGNON¹¹ proposent diverses techniques fortes précieuses pour notre réflexion.

Nous en présentons ci-dessous, celles dont nous nous sommes servis, dans un ordre d'apparition qui ne renvoie pas à une chronologie spécifique ni à une hiérarchie particulière, car elles ont, dans la plupart des cas, été mobilisées de manière concomitante.

L'observation constitue la première technique à l'œuvre dans notre démarche, en ce sens qu'elle constitue une méthode adaptée, voire la méthode la mieux adaptée, pour analyser des dynamiques ou des processus sociaux et communicationnels. Elle permet notamment d'accéder à une série de scènes qui sont quasiment hors de portée d'autres canaux (enquête, interview, analyse de presse). De manière plus spécifique, au-delà de la dimension de contrôle qui permet d'évaluer l'écart entre ce que les acteurs déclarent et ce qu'ils font :

⁹ OLIVESI, Stéphane (2007), *Introduction à la recherche en SIC*, Grenoble, PUG.

¹⁰ Op. cit.

¹¹ BLANCHET, Alain et al. (2013), *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Observer interviewer, questionner*, Paris, Dunod.

L'observation donne accès à des phénomènes qui pourraient être oubliés (volontairement ou non) par des informateurs dans le cadre d'entretiens ou d'enquêtes par questionnaires. (...). Elle offre un mode d'approche de l'activité humaine qui favorise, par dimension expérientielle et sa nécessaire prise en compte du contexte, une appréhension spécifique des fragments de vie sociale et communicationnelle qui sont étudiés (Gérard DERÈZE, op. cit. p. 84).

Trois types d'observation ont guidé notre démarche :

1. L'observation directe : chaque fois que nous avons eu des discussions avec présentateurs de journaux, décideurs éditoriaux et autres membres de l'organe de régulation du secteur médiatique, dans leurs milieux de travail ou de vie, elle s'est exercée. C'est précisément grâce à l'observation directe que nous avons pu nous faire notre propre idée de la configuration des studios de présentation des journaux télévisés des chaînes du corpus, ainsi que de la disposition des accessoires (siège du présentateur, tables, téléprompteurs ou ce qui en tient lieu, caméras, outils de prises de son) et des acteurs de l'équipe de production.¹²

Gérard Derèze crédite l'observation directe de nombreuses vertus et lui trouve des points communs avec d'autres techniques. Aussi, affirme-t-il que :

L'entretien, lui-même, peut être considéré comme participant à cette observation, dans la mesure où il est l'occasion (l'interaction), le lieu (là où cela se passe), le moment (la durée de l'interview) pour observer ce qui se donne à voir, de l'embarras suscité par certaines questions à la poussière ou le désordre sur le bureau (Op. cit. p. 89).

2. L'observation secondaire : au cours des entretiens réalisés auprès de certaines personnes, des informations nous ont été fournies au sujet de différentes questions, allant de la description du travail quotidien au sein des rédactions à la nature des rapports entretenus, aussi bien entre les journalistes et leurs hiérarchies éditoriales, d'une part, et entre les journalistes et les acteurs politiques et économiques, d'autre part. Les

¹² Pour aller plus dans la compréhension de cette technique, on consultera avec plaisir : ARBORIO, Anne-Marie, FOURNIER, Pierre (2015), *L'observation directe*, Paris, Armand Colin, 4^e édition, 128 p.

processus par lesquels sont définis et discutés certains sujets ont souvent fait l'objet de présentations en des termes laissant prospérer la thèse d'une pratique démocratique ancrée dans la conduite des conférences de rédaction. Dans le souci de confronter le discours à la réalité, il nous est arrivé de recourir à l'observation secondaire. Ainsi, nous avons pu assister à des conférences de rédaction, instance où se fabrique le menu des éditions de journaux télévisés, et suivre le déroulement des échanges.

Il convient de relever que notre présence n'est pas passée inaperçue. Nous pensons d'ailleurs avoir souffert de ce que le linguiste William LABOV désigne par l'expression du « *paradoxe de l'observateur*¹³ : être présent sur le terrain offre l'opportunité de se faire une idée précise du réel, même si cette seule présence modifie les comportements des acteurs et de ce fait, pourrait fausser l'analyse. La démarche qui motive le recours à l'observation secondaire semble nouer une sorte de filiation méthodologique avec ce que Philippe Bonnin, MARTYNE Perrot et Martin de la Soudière appellent des « promenades intentionnelles », que l'on pourrait assimiler à des itinéraires attentifs et planifiés pour confronter, vérifier, voir et activer. Ainsi, elle n'était pas un instrument d'investigation formel au début de la recherche. Mais, chemin faisant, elle est apparue comme une res-source d'une richesse forte appréciée. L'observation furtive intervient justement à un moment inattendu, alors que le chercheur, hors de son terrain de recherche, parfois hors de toute activité professionnelle, sans guide méthodologique préétabli, ne manifeste aucune intention de collecter des informations ou des données.

2-5.1 Recherche documentaire

Nous avons consacré cette phase à la revue de la littérature. D'abord la littérature scientifique : les ouvrages, les thèses, les mémoires, les articles et les actes de colloque. Ensuite nous avons aussi exploité la littérature grise : les archives, les lettres, les comptes rendus de réunion de l'aile politique du mouvement du MFDC, les conférences des spécialistes du conflit en Casamance, les procès-verbaux des ONG qui s'activent autour du conflit en Casamance.

¹³ “[...] to obtain the data most important for linguistic theory, we have to observe how people speak when they are not being observed” LABOV, William, (1973), « Some principles of linguistic methodology », in *Language in society*, N°1, p.113.

A cet égard la documentation apparaît comme une nécessité dans un contexte où l'histoire, singulièrement, sert de support à une cause idéologique. Cela évite de se laisser emporter par le rouleau compresseur de la propagande de l'une ou l'autre partie. A défaut d'une analyse édifiante, la pluralité des sources permet au moins de cerner les contours du problème. Il s'agit, primo, de faire un état des lieux sur les origines et les enjeux actuels du conflit, secundo, d'étudier les différents types de communications des quatre présidents du Sénégal et tertio, voir la démarche des organisations, le rôle de la culture et des traditions pour la construction d'une paix définitive/durable. Ainsi, nous avons effectué des recherches dans les lieux suivants : maison de la paix de Ziguinchor, la bibliothèque de l'université Assane SECK de Ziguinchor, la bibliothèque de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar et en fin la bibliothèque de l'université Gaston Berger de Saint-Louis. Mais aussi nous avons rencontré les spécialistes du conflit en Casamance (Noua CISSE, Ibrahima GASSAMA, Abdoulaye Sidibé, Paul DIEDHIOU) et consulté les archives de la RTS (radiodiffusion télévision sénégalaise).

2-5.2 Visite de terrain en Casamance, en Gambie et en Guinée Bissau

Nous avons effectué un déplacement dans trois sites différents : d'abord en Casamance de manière continue (résidant dans la zone), ensuite en Gambie plus précisément avec quatre voyages différents (notre plus court séjour a duré 13 jours et le plus long a duré 21 jours) et en fin en Guinée Bissau avec deux déplacements (le premier séjour a duré 27 jours et le second 19 jours). Notre population d'étude est constituée des réfugiés de guerre du conflit en Casamance, des médiateurs du conflit en Casamance appelé couramment « messieurs Casamance » de l'ensemble des combattants du MFDC, les membres de l'aile politique du MFDC, aux membres de la société civile, aux associations féminines, aux chefs religieux, traditionnels et coutumiers, les personnalités étatiques du Sénégal etc. issus des différentes zones du conflit. De cette population, nous avons interrogé les réfugiés de guerre qui sont dans les pays voisins (Gambie et Guinée-Bissau), les ex-combattants, les associations femmes, les ONG, les médiateurs, les spécialistes du conflit. Il est surtout question de recueillir les discours des différents acteurs. C'est dans ce sillage que des entretiens semi-directifs ont été effectués. Le guide d'entretien a été l'outil indiqué que nous avons utilisé pour recueillir ces discours.

Ce qui nous permis de mieux connaître la réalité du terrain. Un cadre de concertation avec la population et les personnes ressources fut ainsi créé et la mobilisation s'est faite autour du leitmotiv :

« une information tue est plus dangereuse qu'une bonne information donnée ». C'est à partir de ce moment que le processus de paix a enregistré un bond considérable, en 1995 » (S. DEMBELE, 2002 p. 85).

Des analyses issues d'enquêtes de terrain notamment quantitatives portant sur une partie des zones d'étude, ont été prises en compte et intégrées à nos investigations, dans les localités concernées par notre recherche. Ces zones étudiées nous ont servis d'unités représentatives sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour montrer le rôle précurseur et fondamental de la communication et les nouvelles configurations socioéconomiques en cours dans ces localités nécessitant une gestion intégrée de cette crise à travers des attitudes et de comportements relatifs à la communication adaptés au contexte de crise casamançais.

2-6 Définitions préliminaires et typologie des conflits

Nombreux sont les chercheurs qui s'intéressent aux conflits africains. Parmi eux, Onyeledo Godwin COLLIN estime que, « les différends africains sont de nature politique, ethnique et politico-idéologique » (Onyeledo GODWIN, 1996). Le professeur Charles Rousseau quant à lui, estime que « les différends sont de nature juridique lorsqu'il s'agit de demander l'application du droit existant ou d'ordre politique lorsqu'une des parties demande la modification du droit existant » (Charles ROUSSEAU, 1997).

Dans son œuvre *paix et guerre entre les nations* Raymond Aron propose une typologie formelle fondée sur le caractère politique de la guerre. Il distingue ainsi « les guerres interétatiques (qui mettent aux prises des unités politiques), des guerres supra-étatiques (celles qui ont pour objet, origine ou conséquence l'élimination de certains belligérants et la formation d'une unité de niveau supérieur), et infra-étatiques (qui ont pour enjeu le maintien ou la décomposition d'une unité politique) » (Raymond ARON, 1984). La troisième catégorie correspond le mieux à la situation casamançaise même si certains analystes qualifient la crise casamançaise d'un genre nouveau.

La crise casamançaise est en effet l'un des rares conflits africains à caractère sécessionniste. Aujourd'hui, beaucoup de chercheurs qualifient les conflits africains sécessionnistes de guerres ethniques. La crise casamançaise ne fait pas exception à cette diabolisation ethnique. En effet, dans ce cas de figure, l'ethnie n'est souvent qu'un discours destiné à mobiliser les populations face à des situations objectives de pénurie économique ou de crise politique. En Casamance, c'est une crise politique qui s'est transformée au fil des années en un conflit armé interne.

Les conflits internes mettent aux prises le gouvernement de l'État et les insurgés qui sont très souvent des citoyens de cet État. La crise infra-étatique oppose parfois un ensemble de factions se disputant le contrôle de l'appareil gouvernemental. Mais, l'objet de la dispute peut aussi concerner la revendication d'une autonomie, d'un État, il s'agit alors de conflits sécessionnistes.

L'ex OUA (Organisation de l'unité africaine) avait, dans une résolution relative aux interventions dans les affaires intérieures des États, adopté le 5 juillet 1997 à Libreville (Gabon), considère que « les interventions dans les affaires intérieures font courir de graves risques à la paix et la sérénité internationale... ».

L'option de l'ex O U A a été de laisser aux États le soin de résoudre leurs problèmes internes.

Pour le dictionnaire de terminologie du droit international, « l'ingérence ne correspond pas à une à une catégorie juridique déterminée et est employée soit à propos de l'intervention pour désigner la simple ingérence non accompagnée de pressions diplomatiques et militaires. Il préfère la notion d'intervention dans les affaires relevant de la compétence nationale qui est l'action d'un État qui s'immisce dans les affaires intérieures ou extérieures d'un ou plusieurs Etats à l'effet de faire prévaloir ses vues ou ses intérêts propres » (Raymond ARON, 1984).

Chapitre2 : L'historiographie de la Casamance

L'architecture actuelle du territoire national sénégalais est le fruit d'une longue évolution administrative qui a pris ses fondements des entités territoriales des anciens royaumes malgré les multiples remodelages territoriaux lors de la colonisation. Pendant cette période coloniale, les différentes parties du territoire ont connu plusieurs décompositions et recompositions, en fonction des conquêtes et annexions, des résistances et hostilités des populations et surtout des stratégies adoptées par les colonisateurs pour d'abord mieux contrôler et ensuite apaiser les régions conquises. Depuis l'indépendance de l'État du Sénégal, plusieurs découpages de l'espace national se sont produits et les différents morcellements sont accompagnés par divers types de gouvernances territoriales qui tentent de canaliser toute l'organisation du territoire et la gestion aussi bien des communautés qui y vivent que des potentielles ressources naturelles (DIOP, 2006). Cette floraison de nouveaux territoires nourrit des sentiments contradictoires chez les populations concernées. Si les habitants des nouvelles entités créées se réjouissent presque toujours de la "promotion" de leurs toutes nouvelles collectivités (région, département, communauté rurale), par contre ceux des anciens territoires amputés n'admettent presque jamais les raisons et motifs avancés. Cette situation accentue dans les deux cas les sentiments identitaires autour des territoires, chaque minorité cherchant à traduire dans une revendication territoriale intransigeante la volonté de s'affirmer et de se distinguer (BADIE 1995 : 7). C'est le cas de la région "naturelle" de la Casamance, correspondant à la zone éco géographique du même nom, qui, depuis la colonisation ne cesse de passer de morcellement à recomposition et continue de récuser son intégration dans le territoire national sénégalais (Wiesser-BARBIER, 1994). Cette région est devenue *un espace à contestation*, pire, *un espace à conflit*, rendant difficile la promotion d'une bonne gouvernance territoriale. La scission de la Casamance en entités distinctes (cercles avant, régions actuellement), déjà de mise lors de la colonisation après chaque insurrection, y semble être érigée comme une panacée aux conflits (DRAME, 1998). Ainsi, depuis 1960, la Casamance a connu plusieurs découpages administratifs qui semblent à chaque fois reprendre les contours des différents morcellements coloniaux, comme si, à l'image de l'histoire et paraphrasant Thucydide¹⁴, la cartographie de la Casamance était aussi un éternel recommencement. Loin d'apporter des réponses à une situation déjà très complexe, ces territoires éclatés sont source de nouveaux différends entre l'Etat et le mouvement séparatiste¹⁵, d'une part, les élus locaux et les populations locales, d'autre part.

¹⁴ Historien grec du Ve et IVe siècle avant J.C.

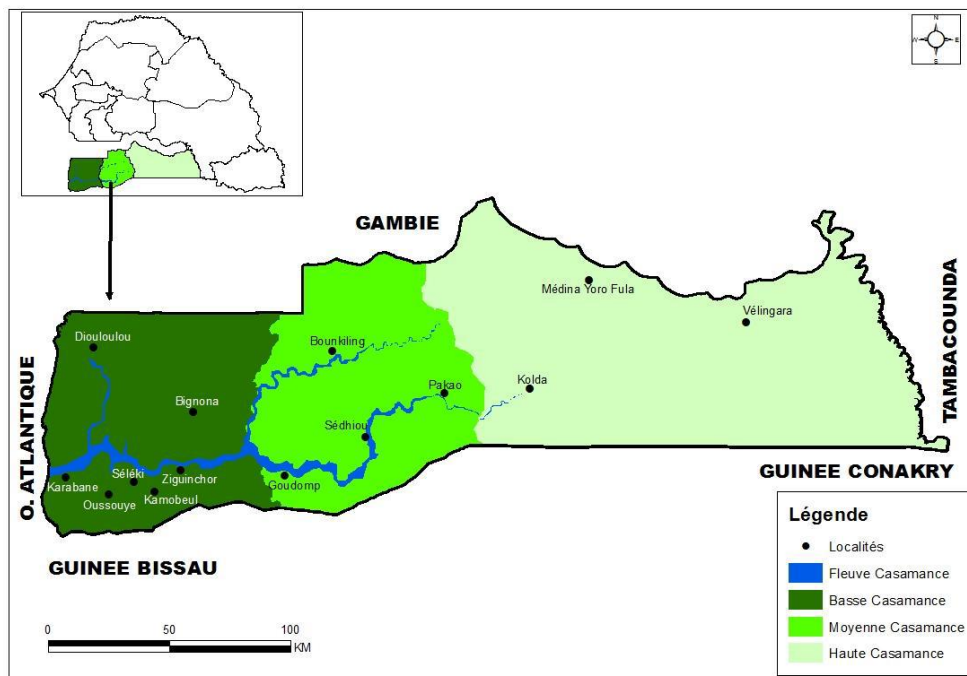
¹⁵ Le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) réclame depuis 1982, la souveraineté de la Casamance

L'évolution cartographique de cette région traduit actuellement bien des formes spatiales émergentes, aux contours imprécis, qui invitent à penser l'éphémère, le provisoire, l'instable (MBEMBE, 1999). Elle reflète surtout une volonté manifeste des élus centraux ou locaux qui se sont succédé, de contrôler et de mieux maîtriser cet espace. Elle entretient tout aussi un sentiment de rejet et de refus d'une gestion administrative et territoriale qui, comme réponse aux frustrations et contestations de certaines populations, décompose le territoire comme pour circonscrire les revendications.

Il est question dans ce chapitre de revenir sur l'historiographie de la Casamance. Du découpage administratif aux valeurs et croyances en passant par les ethnies et les religions

Les vrais enjeux de ces morcellements sont-ils stratégiques par rapport au conflit, politiques par rapport à la stabilité des pouvoirs centraux successifs, ou économiques pour un réel développement de la Casamance ? Est-il pertinent d'éclater encore des territoires déjà contestés et chercher en même temps à y impulser un développement local ? Une recomposition territoriale autour d'entités administratives consensuelles ne semble-t-elle pas pertinente pour amorcer une gouvernance territoriale efficace, apaisée et durable ?

Figure 1: Région naturelle de la Casamance



Carte 1: région naturelle de Casamance (source : ProCas, 2000)

1- Les ethnies

Les ethnies autochtones ont depuis toujours peuplés la région de Casamance comme les ethnies qui sont : les bainouks, les diolas, les mandings, les balantes et les peulhs. A leurs coté les mancagnes et les manjacks originaire de la Guinée Bissau habitent depuis longtemps dans la région de Casamance .De même que les wolofs, les sérères, les toucouleurs, les sarakholés, les bambaras, venues des autres régions du Sénégal. Toutes ces ethnies cités cohabitent dans la paix et vivent un brassage très marqué.

1-1 Les Diolas

L'histoire de la Casamance, de la Basse Casamance particulièrement se confond avec l'histoire des diolas. Ils seraient la population autochtone la plus ancienne après les Bainunks.

C'est l'histoire d'un peuple qui a toujours refusé la soumission et la contrainte au moment où les autres nouaient des relations avec les colonisateurs. Les diolas sont un peuple, qui, au nom de la religion traditionnelle, refusent la domination de l'homme par son semblable au nom de la richesse, de l'intelligence, de la force ou par usage illicite du pouvoir conféré par les institutions, même religieuses.

La société diola a une structure horizontale. Elle ne connaît pas de castes. S'il y a une certaine division du travail au plan social, ces structures sociales professionnelles ne sont ni héréditaires, ni étanches. Chaque diola peut participer à loisir à l'activité qui lui plaît. Aucun tabou n'existe à ce propos. Aussi, on peut trouver un homme qui pratique l'agriculture, la musique, la pêche, le tissage, la cordonnerie, la poterie, la vannerie.

Pour l'essentiel, les diola vivent dans le Kassa, au Sud de Ziguinchor. Le Kassa est subdivisé en plusieurs terroirs (*hank*) où vivent des groupes relativement homogènes : les **Banjaal** (Elubaliin, Enampoor, Essil, Séleki), les **Bayott** (Nyassia, Brin, Dar Salam, Etomé, Jibonkeer), les **Esulëru** (Pointe Saint-Georges, Jiromaït, Kagnout, Mlomp, Samatite), les **Eyuun** (Karunaat, Gnambalang, Siganaar), les **Jammaat** (Efok et Yutu), les **Jembering** ou **Kuwataï**, les **Selek** (villages de Ukut, Bukitingo, Emaï, Essaut, Jaken, Janten), les **Xulufs** (Oussouye, Edioungou, Kalabon, Kaxindë, Singaleen). Les **Xeer** semblent être le groupe le moins étendu : ils sont regroupés derrière Kabrousse, village d'origine d'Aline Sitoé Diatta.

1-2 Les Balantes

Ils sont très souvent assimilés aux Bissau Guinéens dont ils seraient une des composantes essentielles. Pourtant, leur implantation au Sénégal est très ancienne et remonterait au XV^e siècle.

On trouve les Balantes dans le terroir qui jouxte la frontière avec la Guinée Bissau. Leur nom viendrait de « Alanté » qui signifie l'homme, le peuple. Le terme « balanto » qui signifie les révoltés ou les indomptables a fini par donner Balante qui viendrait semble-t-il des Mandingues. Aujourd'hui leur espace de prédilection est le Balantakunda, dans l'actuelle région de Sédhiou. La société balante développe un curieux paradoxe : elle est fortement individualiste et collectiviste. Aussi longtemps que la société vit dans l'harmonie, qu'elle n'est nullement perturbée ni par un cataclysme naturel, ni par des actions anthropiques aux conséquences fâcheuses, l'homme n'obéit à aucun chef. Aucune force sociale venue « d'en haut » ne peut exercer un contrôle sur sa volonté.

Cependant malgré qu'il ait son bien propre, le Balante semble lié par un certain nombre d'obligations fondamentales pour la bonne marche du groupe. Il vit en communauté et refuse d'être isolé du reste du groupe, quelle que soit son rang et sa richesse. Il occupe ainsi des concessions occupées avec les frères, les sœurs, les neveux et cousins germains et parfois des parents éloignés.

En société balante, toutes les concessions ont leur cabaret propre. Celui-ci est un espace de concertation familiale avant d'être le lieu d'échanges et de règlements de conflits sociaux qui réunit les grandes personnes qui s'y font servir du vin en quantité et en qualité. Le fait important dans le cabaret réside dans le fait que le débat n'est clos que lorsque les femmes interviennent. C'est pourquoi il est dit en société balante que « *la voix de la femme est prépondérante* », elles ont toujours le dernier mot étant le sceau de la communauté.

Chez les Balantes, il existe aussi un culte animal lié à la vache, confirmant l'hypothèse d'une parenté étroite avec les Peuls. Les veaux sont baptisés et lorsqu'une vache met bas, un petit festin est organisé.

1-3 Les Bainouks

Selon toute vraisemblance, ils seraient la première communauté à peupler la Casamance, sur un très vaste territoire limité au nord par le fleuve Gambie, au sud par le Rio Cacheu, à l'ouest

par l'océan Atlantique et à l'est jusqu'aux environs de Vélingara. Les diolas se seraient superposés aux Baïnouk, population alors autochtone.

Les Baïnouk portent les mêmes patronymes que presque toutes celles des autres ethnies de Casamance : Diatta, Diémé, Sambou, Sagna, Coly, Manga, Mané, Sadio, etc. tous les peuples de la région baignent dans le même univers culturel et social. Comme pour les diolas, les Balante, les Manjak, les Mankagne, les Baïnouk sont un peuple où il n'existe pas de caste.

Les Baïnouks se considèrent comme des *Ujaaxër*, c'est-à-dire des hospitaliers qui avait plus à donner qu'à recevoir des autres. Ils sont un peuple qui n'a jamais exercé de guerre de conquête, même pour leur survie. Les différentes traditions racontent que chaque fois qu'ils ont été menacés par des peuples bellicistes, les Baïnouk ont préféré migrer plutôt que de se lancer dans des guerres fratricides.

Le Baïnouk est l'homme de la forêt comme le diola ou le Balante. C'est de là qu'il tire le maximum de sa subsistance. Elle est sa raison d'être. Il la comprend parfaitement et sait interprète les signes de la forêt. C'est son domaine de prédilection, là où se prenaient les grandes décisions. C'est encore là où le Baïnouk accepte de confier sur les problèmes aigus en rapport avec sa société.

1-4 Les Peulhs

Les peulhs sont les fondateurs du royaume du *Fouladou* (de *foula* : Peulh et *douou* : pays, terre) (carte 2), avaient une organisation sociale de type clanique, très hiérarchisée. Ils étaient subdivisés en deux groupes : celui des hommes libres, les *fula-foro*, formant une aristocratie d'éleveurs ; et celui des *fula-dion*, d'origine captive et étrangère pour la plupart : bambara, baïnouk, diola, bajaranké, bassari. Toute l'organisation du travail chez les Peulhs reposait sur le *gallé* (famille ou maisonnée) (Ngaidé, 2009 : 43), unité de production et de consommation qui réunissait tous les membres d'une même famille sous l'autorité du plus âgé. Le travail tout comme les activités culturelles et économiques étaient structurés selon une répartition pyramidale par sexe et par groupes d'âges (Roche, 1985 : 63).

1-5 Les Mandingues

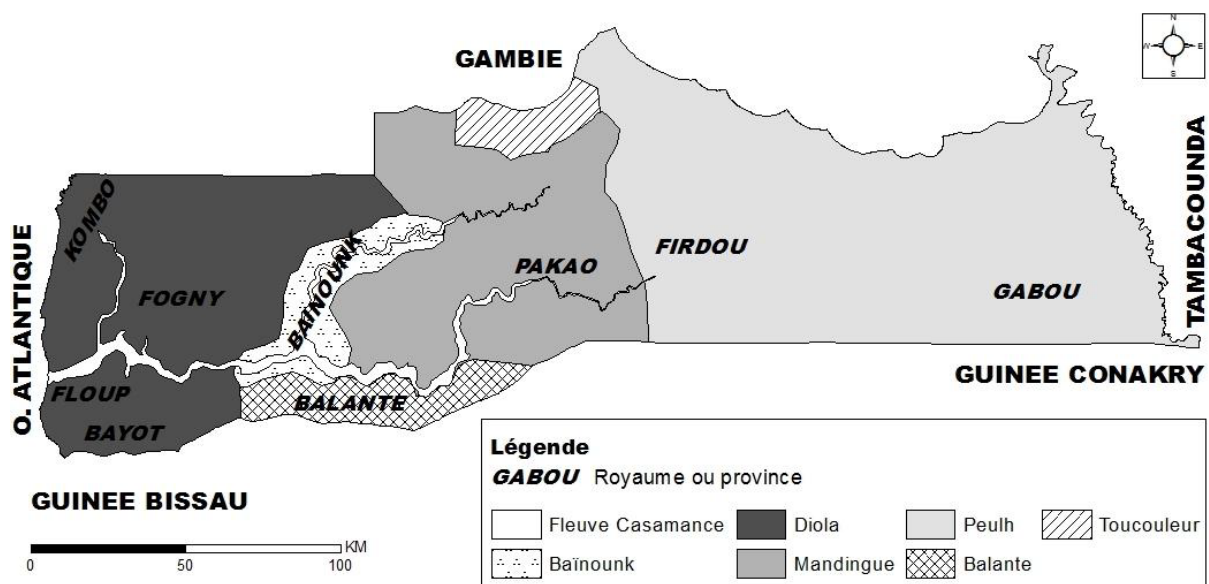
Originaires du *Gabou* et implantés majoritairement dans le *Pakao*, en Moyenne Casamance (carte 2), l'organisation sociale est de type clanique, endogamique et avec une forte empreinte islamique. L'autorité du chef, l'*Alkali* devenu plus tard l'*Almamy*, était limitée et contrôlée par

le conseil des notables qui se réunissait sous l'arbre à palabres et donnait son accord pour toute décision importante qui concernait la communauté (ROCHE, 1985).

Avec les nombreux conflits entre les différents royaumes et les dysfonctionnements entre leurs pouvoirs centraux et provinciaux, ces royaumes connaîtront, par implosion, de profondes recompositions sociales, politiques et territoriales laissant émerger une forte empreinte de nouveaux *espaces ethnicisés*. Le Fouladou ou Haute Casamance devient l'espace des peulh, le Pakao ou Moyenne Casamance, celui des mandingues et la Basse Casamance, le domaine des diola. Chacun de ces espaces abrite des minorités jouissant d'une relative autonomie (NGAIDE, 2009 : 46), (carte 2).

De manière générale, la gouvernance territoriale en Casamance au temps des royaumes est caractérisée pour l'essentiel par des sociétés égalitaires et claniques. Seules les ethnies islamisées font exception à ce mode de gestion traditionnelle avec la présence de hiérarchies et de castes. La colonisation, avec ses objectifs de domination et d'exploitation des ressources naturelles et des hommes, viendra bousculer l'ensemble des organisations socio-territoriales locales et instaurer une nouvelle territorialité de la Casamance (carte 2, ROCHE, 1985)

Figure 2: La répartition ethnique de la Casamance en 1850



Carte 2 : la répartition ethnique de la Casamance en 1850 (source Jean Girard, 1992)

2- Les religions

En Casamance, environ 30 % de la population est catholique, et cohabite sereinement avec les musulmans. L'animisme, accordant aux éléments naturels une force mystique, est encore très présent, constituant une des principales richesses de la région. 62 % de la population est convertie à la religion musulmane introduite par les sectes kadriya répandue par la famille maure Kounta au 19ème siècle, par Moussa Molo Baldé et Fodé Kaba Doumbouya. 24% de la population est catholique et l'animisme reste vivace chez les diolas et Bassaris. La tolérance acquise de la religion traditionnelle influence la vie quotidienne et est le facteur unitaire de tous les Casamançais. Pour illustrer cela, c'est seulement en Casamance que musulman, chrétien ou animiste est enterré dans le même cimetière.

Aujourd'hui, plus de 90 % des Sénégalais sont musulmans. Chrétiens et animistes se partagent les quelques 8 % restants, quand ils ne sont pas un peu des deux à la fois. La religion tient une grande place dans la vie de la population. Elle renforce l'intégration et le statut d'un individu dans sa communauté. Elle permet aussi d'accepter et d'expliquer un quotidien difficile où la mort est très présente. Les diolas sont l'ethnie majoritaires, ils parlent diolas ou ajamat, avec les dialectes comme buluf, fogny, et casa. Les diolas représentent environ 60% de la population. Les diolas sont majoritairement musulmans 75% ,17% sont chrétiens, principalement catholiques. 8 % sont engagés dans les cultes régionaux animistes Les lobbies religieux sont puissants, et le poids de la tradition, surtout dans les villages, écrase celles et ceux qui seraient tentés d'avoir une vie « déviante ».

2- 1 L'islam

L'islam s'est adapté peu à peu aux diverses structures sociales et mentales des groupes ethniques ou des royaumes animistes rencontrés en chemin, et il fait fortement partie de la vie idéologique et morale de chacun.

Grâce à ses organisations charitables et ses règles d'entraide, il n'a pas eu trop de mal à se calquer sur les habitudes africaines. Ainsi, les marabouts musulmans ont-ils réussi à adapter le fétichisme et le culte des ancêtres ; ils ont remplacé le chef et le sorcier dont le pouvoir soudait la tribu, face aux calamités naturelles.

Et puis, le catholicisme imposait la monogamie ; une vraie remise en cause des us et coutumes locales. Le **ramadan**, jeûne de 29 ou 30 jours, est très fortement suivi dans tout le pays.

L'islam sénégalais se répartit en **confréries** qui correspondent à des tendances qui ayant vu le jour au XVIIe s mais qui se sont cristallisées dans le contexte de la colonisation.

2-2 Le christianisme

Deux ethnies ont principalement embrassé le catholicisme : les Diola et les Sérères, au départ animiste, qui ont intégré à leur façon des préceptes catholiques. L'évangélisation est arrivée avec la colonisation française. L'église catholique a recruté un clergé autochtone qui connaissait les pratiques animistes. Les chrétiens ne constituent que 10 % de la population du pays, mais une partie des élitiques (politiques notamment) a été formée dans les établissements d'enseignement catholique.

3- Les traditions

3-1 L'animisme

Cet ensemble de croyances reconnaît l'**existence d'une force vitale** dans les éléments qui composent la nature, auxquels appartiennent à des degrés différents mais de manière indissociable l'homme, l'animal, un arbre ou une rivière.

Les rites animistes, très présents en Casamance ainsi qu'au Sénégal oriental, cherchent donc à **capter ces forces vitales** qui habitent l'univers et qui gouvernent la vie des individus ou du groupe. Ainsi, bien qu'il existe souvent aussi pour eux une force créatrice à l'origine de la Terre - mais finalement peu préoccupée du sort des humains -, les animistes se préoccupent avant tout d'entretenir par le biais de cérémonies, de sacrifices et d'offrandes, les bonnes relations avec ces forces, en particulier lors des événements importants (retour des pluies, semailles, moissons) ou les grandes étapes de la vie (naissance, initiation, mariage, funérailles, etc).

La notion de péché n'existe pas, mieux vaut parler de transgression d'interdits, quand bien même un équivalent de la confession existe bel et bien chez les Diola, en Casamance. La maladie, la sécheresse, la faim sont toujours ressenties dans l'esprit des animistes comme les conséquences d'une faute ou d'un manquement aux règles édictées par l'environnement dans lequel ils vivent. **L'attachement aux croyances traditionnelles** est encore très vif dans la population. Même les fidèles musulmans ou chrétiens sont nombreux à perpétuer des rites animistes ancestraux.

3-2 Les griots

Les griots, ces *musiciens ambulants*, professionnels presque de naissance – ils font partie d'une caste –, qui va de village en cour royale chanter les louanges d'un lignage et de ses descendants, sont une caractéristique de bon nombre de sociétés traditionnelles d'Afrique de l'Ouest. On les connaît chez les Mandingues, les Soninkés, les Wolofs (chez qui on les appelle les *Geuweul*), les Toucouleurs, les Sérères, les Songhaïs et les Peuls. Bref, dans toute l'Afrique subsaharienne jusqu'à la lisière de l'Afrique centrale.

Ils jouent un rôle social particulier, puisqu'il n'y a pas d'interdit pesant sur eux. Ils sont en effet les seuls à pouvoir dire aux puissants ce que le peuple pense d'eux, les familles nobles devant de leur côté assurer leur subsistance ainsi que celle de leur famille. Mais au-delà de cette fonction critique, les griots chantent bien plus souvent les louanges de leur employeur, rappelant les hauts faits de leurs ancêtres à travers des récits épiques, transmis oralement de génération en génération, et jouant le rôle de conseiller. Ils s'accompagnent de leur instrument de musique (traditionnellement la kora chez les Mandingues). Les griots sont généralement des hommes, mais on appelle « griottes » les femmes qui accompagnent ces hommes en chantant et en dansant. Aujourd'hui, ce rôle a évolué, mais les griots continuent à trouver leur place dans la vie moderne. Certains atteignent la célébrité, passionnant le public pour les exploits, connus depuis toujours, de tel grand monarque africain. D'autres font le tour du quartier, surtout à l'occasion d'une fête.

Ils se plantent bien droit à l'entrée devant le maître de maison, avec ou sans kora, leur instrument de musique, et récitent toute la saga ou en chantent une brève. Aussi, quand un griot est signalé dans le quartier, souvent le maître de maison se cache en espérant ne pas se faire prendre, car le griot est à la fois paria et respecté pour ses connaissances. Il fera rire tous les voisins avec une bonne chanson aux dépens du radin. Dans le passé, les griots n'ont pas tous été attachés à des familles nobles : certains sont associés à la religion (musulmane) et leur art consiste à réciter les louanges des saints ou des marabouts. Aujourd'hui, beaucoup de chanteurs et musiciens faisant une carrière commerciale rappellent qu'ils sont issus d'une lignée de griots, même si leur activité s'est éloignée de la tradition.

3-3 Les marabouts

Au Sénégal, on distingue 3 sortes de marabouts.

1. **Les marabouts animistes** : en Casamance, on les consulte pour un oui ou pour un non. Ici, le titre de marabout a remplacé celui de fétichiste, sorcier ou jeteur de sort, mais la fonction est la même : le marabout communique avec la nature et recherche l'unité naturelle des choses et des êtres pour en déceler l'esprit global. Dans cette catégorie, les vrais marabouts ne réclament pas d'argent, mais acceptent les offrandes... après résultats. Ils sont donc assez sûrs de leur pouvoir.
2. **Les marabouts religieux** : musulmans, leur pratique s'inspire, en principe, des préceptes du Coran. Certains sont à la tête de confréries religieuses, d'autres d'un village, d'un quartier ou tiennent des écoles coraniques. Les grands marabouts religieux, du moins les plus riches, occupent une place de plus en plus importante dans la vie politique du Sénégal.
3. **Les marabouts ficelles** : les déviants des 2 précédentes catégories ; on veut dire les charlatans qui ne voient que le côté financier de la situation. Ils font du maraboutage leur gagne-pain.

3-4 La tontine

La tontine est une sorte de caisse d'épargne entre amis. Les membres d'une tontine mettent en commun une certaine somme d'argent, et chacun à son tour en fin de mois en empoche la totalité. Cet argent sert en général à monter ou à renflouer une affaire. Aucun papier n'est signé, toutes les relations sont fondées sur la confiance. Et puis on se connaît : on appartient à la même famille, au même village ou quartier.

Plus qu'une épargne forcée, c'est avant tout un état d'esprit, l'occasion de se retrouver, de s'épauler. La tontine peut aussi prendre en charge des initiatives à caractère social, comme l'école d'un village. Elle remplit également le rôle de la Sécurité sociale.

Cette entraide est fondamentale. Il est fréquent de voir la famille des malades faire la cuisine dans les cours des hôpitaux publics, où les repas ne sont pas pris en charge. Les personnes souhaitant un peu plus de liberté ressentent ce système comme une contrainte. Comme partout, la société et ses valeurs évoluent.

3-5 La culture

En Afrique ou même dans le monde entier, il ne saurait y avoir de cérémonies d'initiation aussi populaires que celles en Casamance. Ces cérémonies, diolas, mandingues ou bassaris ont eu lieu chaque année dans différents villages. Que celles-ci se passent dans la "forêt sacrée" suivies

de danses de masques: kankouran, fanbondi etc., de tests d'invulnérabilités et de courage prouve l'aspect mythique et mystique de ces manifestations.

3-6 La musique et le folklore

La diversité culturelle a inspiré les artistes de renommée internationale: Touré Kounda, Lamine Konté, Ucas de Sédhiou, Espérance Jazz de Ziguinchor, le groupe Casamance, Julien Jouga, Firdou Jazz de Kolda, la troupe théâtrale du Talin tali, Daouda Sané, Tabirlang, Bakary Olé et Soundioundou Cissoko.

4 - Les valeurs

4-1 La Casamance et la civilisation diola de la riziculture

L'anthropologue français Louis-Vincent Thomas a consacré aux Diolas sa thèse de doctorat d'État. Parallèlement, il a étudié la littérature orale de ce peuple en publiant un recueil de contes : *Et le Lièvre vint* (Dakar, NEA, 1982) dans lequel il s'est penché sur la riziculture qui revêt à ses yeux les traits d'une vraie civilisation chez ce peuple. Cette civilisation est d'abord fondée sur la sédentarité, car elle suppose la réalisation sur les terres à exploiter d'aménagements qui s'effectuent sur le long terme. Ainsi, alors que d'autres peuples de l'espace national recourent à la mobilité lorsque s'affaiblit la disponibilité des ressources naturelles non gérées sur le long terme, le peuple diola a centré sa vie autour de la rizière et de la sédentarité, c'est-à-dire autour de terres appropriées, à aménager pour une durabilité féconde, et dont il faut avoir la maîtrise pour une activité essentielle. Qu'on se réfère ici, entre autres, aux méthodes de conquête de rizières profondes (P. PELISSIER, 1996). Qui se rencontrent le long des marigots et des défluent de l'estuaire, non loin de la mer. Ces rizières sont construites à partir d'une transformation des vasières salées et des palétuviers. Leur aménagement

[...] implique un travail considérable, parfois collectif, toujours étalé sur plusieurs années. Il entraîne la transformation en véritables polders de zones inondables par la mer. Il représente une authentique conquête de sol cultivable, exigeant de la part de l'homme une connaissance précise des sols du poto-poto et des marées pour maîtriser et transformer ceux-là. (Paul PELISSIER, op.cit. 147).

La civilisation diola de la riziculture inclut également une diversité génétique considérable. À ce titre, L.-V. Thomas rapporte dans son ouvrage cité (1982), que les Diola ont domestiqué plus de 850 variétés de riz. Une telle maîtrise a pour corollaire la prise en compte de nombreux paramètres, liés notamment à la climatologie, à la morphologie des sols, à la pédologie, à la diversité des cycles des variétés et partant au calendrier agricole, aux techniques culturales, à la résistance des variétés, à l'organisation des récoltes et au stockage de ces dernières, aux propriétés culinaires et nutritives, etc.

La civilisation diola de la riziculture situe en bonne place la respectabilité de chacun, en référence à l'importance de ses récoltes en riz. Autrement dit, plus on récolte et engrange du riz, mieux on est apprécié et considéré par la société. Dans cette optique, la société diola a conçu des techniques de conservation de la céréale qui assurent à celle-ci une grande longévité, grâce à un emplacement qui en permet la fumigation et, partant, la préservation des attaques des insectes.

Les valeurs qui s'attachent à l'ancienneté et à l'importance des stocks de riz s'éclairent du rôle joué par cette céréale dans des cérémonies cycliques, aussi importantes que celles de l'initiation masculine, organisée dans une même localité selon une périodicité longue de 15, 20 ans et plus. Le vieux riz stocké et utilisé à cette occasion illustre les capacités du paysan producteur de riz, et l'abondance de ses récoltes.

La connaissance et la préservation du patrimoine génétique rizicole, fruit d'une observation, d'une expérimentation, d'une mémorisation et d'une accumulation séculaires, représentent une responsabilité nationale majeure. Au moment où le Sénégal veut sortir de la tyrannie du riz importé, et où le patrimoine génétique mondial des semences se réduit avec acuité, en raison de son accaparement par quelques multinationales uniquement mues par le profit et des intérêts à court terme, les regards des politiques et des techniciens devraient se tourner plus que jamais vers cette civilisation diola de la riziculture.

Il s'agit certes de faire de la Casamance le grenier à riz du Sénégal, mais aussi de scruter cette civilisation à travers tous ses atouts : son esprit, les connaissances et pratiques qui gisent en elle, le patrimoine génétique qu'elle a accumulé, etc., afin de construire l'autosuffisance du pays et conforter la dignité de ses fils.

La Casamance demeure dans l'espace national, un lieu privilégié où des traditions fortes, telle que l'initiation masculine, sont maintenues et vécues. Chez les Diolas, celle-ci a des soubassements multiples : signes annonciateurs interprétés par les sages et qui ne manquent pas

de surprendre tant ils sortent de l'ordinaire ; longues processions de la foule des grands jours sur des distances réduites, avec un décuplement des énergies, grâce à une boisson fortifiante, le *bunkayab* ; chants exécutés en chœurs alternés, avec une plénitude sonore entrecoupée par les détonations des fusils.

C'est alors qu'on assiste à des démonstrations de savoirs hors de l'ordinaire, avec des acteurs qui se passent énergiquement le tranchant de la lame aiguisée des machettes sur le corps – au cou, au dos, aux bras, au ventre et même dans les yeux – sans égratignures. Ainsi prouve-t-on son invulnérabilité devant les postulants qui seront internés au cœur du bois sacré pour une durée de plusieurs mois, jadis, aujourd'hui fortement réduite.

Ces démonstrations revêtent les aspects d'une véritable catharsis, en même temps que d'une forme de transfert dans le champ de la culture, de la violence potentielle pour la défense de la rizière. On peut y voir également une mise en garde face à toute perturbation ou tout bouleversement de la distribution de l'espace aménagé autour de la rizière ! Tout postulant est marqué par cette procession, sa durée, son intensité, la résistance qu'elle demande.

Tout postulant est surtout transformé par son vécu au cœur du bois sacré, les enseignements et les valeurs qu'il y reçoit et qui conjuguent autant les savoirs, les savoir-faire que les savoir-être. Il veillera à les respecter et à en garder certains sous le sceau du secret. Le statut d'adulte digne et respectable s'acquiert grâce au séjour dans le bois sacré, la consécration acquise par la reconnaissance des hommes, mais également par celle des êtres du panthéon religieux. La fidélité de la Casamance à des traditions telles que celle de l'initiation en fait un repère dans la construction de *l'homo senegalensis* enraciné.

La Casamance offre également au reste du pays les valeurs d'une éthique collective et personnelle fondée sur une dimension religieuse. Au regard de la conception du monde et de la marche de celui-ci, certaines déviances individuelles peuvent influencer négativement sur la société et son devenir. Le déviant est dès lors tenu de confesser ses fautes et de s'en repentir. Or, si l'on manquait de faire cette confession, les sanctions qu'une telle attitude entraînerait de la part des mânes seraient incommensurables et pourraient se prolonger jusqu'à la descendance.

Une démarche fondée sur l'éthique collective, suffisamment singulière pour être relevée, est mise en œuvre dans des sociétés dont la profondeur des racines garantit une présence discrète mais efficace des puissances tutélaires, qui veillent avec vigilance sur l'observance d'une droiture gage du bien commun. Des prises de responsabilités sont alors accompagnées de

prières aux autels consacrés aux mânes ancestrales, afin que les personnes concernées bénéficient de leur assistance et de leur encadrement, en évitant toute déviance, en gérant le bien collectif dans la transparence, la sincérité et de la régularité.

Il s'agit, pour ces personnes, non seulement de se soucier de la qualité des résultats à atteindre, mais également de quitter leurs charges la tête haute. À une époque où détourner le bien commun à son propre bénéfice ou à celui, exclusif, de ses proches n'est plus vécu comme une faute grave, l'exemple de la confession publique du déviant et de l'observance d'une éthique sous le contrôle d'une transcendance dont la sanction est immédiate ou peu différée, constitue par repère fort à porter à la connaissance des déviants potentiels.

4-2 La Casamance, terre d'une solidarité efficace et discrète

La Casamance nous offre également l'une des formes les plus achevées de la solidarité humaine. À ce titre, la royauté sacerdotale en Basse-Casamance est le garant d'une redistribution de vivres en cas de famine, avec une intégration des pratiques de l'entraide dans une éthique et une discrétion remarquables. Devant la précarité des situations vécues, et nul ne sachant de quoi demain sera fait, ceux qui disposent de surplus assistent ceux qui sont dans le besoin. Cette assistance s'effectue la nuit tombée, avec le dépôt du surplus à un endroit accessible et connu, avant de s'en retourner chez soi. Quiconque est dans le besoin peut aller se servir dans les mêmes conditions et rejoindre aussi discrètement son domicile. Les identités des protagonistes sont noyées dans les ténèbres.

4-3 La Casamance, terre de traditions religieuses fortes

Bien qu'ils adhèrent de plus en plus aux religions révélées, les peuples de Casamance gardent une fidélité certaine à la religion du terroir, et nombre des actes qu'ils posent dans la vie quotidienne trouvent leur fondement ou leur prolongement dans leurs croyances séculaires.

L'existence des bois sacrés, par-delà leur insertion dans une stratégie de conservation de la biodiversité, manifeste la forte présence des références religieuses du terroir des origines. Nous sommes en présence d'un monothéisme fort, qui place au sommet de la pyramide du système religieux l'Être Suprême, créateur de toutes choses ; suivent des êtres spirituels et des esprits ancestraux plus proches des hommes, attachés à des familles et/ou à des terroirs et par l'intermédiation desquels on adresse sa prière à Dieu.

Cette proximité est un gage d'assistance devant les vicissitudes de l'existence, moyennant le respect des engagements contractés. Sous ce rapport, cette relation, prenante et même

exigeante, permet de veiller sur l'observance d'une éthique personnelle et collective sans lesquelles une société s'inscrit et persévère difficilement dans la durée.

4-4 De quelques valeurs musicales

La Casamance est une terre où ont fleuri les arts musicaux. Nous évoquerons tout juste ici quelques instruments de musique pour suggérer la portée du patrimoine accumulé. Il y a d'abord la kora, instrument de choix au regard des bases de sa conception techniques, de la beauté des sons qu'elle produit, du répertoire considérable qu'elle a permis de constituer et des territoires qu'elle a conquis de par le monde.

Elle connaît en Casamance des sonorités particulières qui se distinguent de celles produites avec elle sous d'autres cieux. Elle est entrée dans l'orchestration d'une diversité de musiques de danses, de louange, de chambre, d'accompagnement de textes poétiques, etc. La thèse volumineuse qu'Ousmane Sow Huchard a consacrée à cet instrument représente une donnée importante de l'argumentaire visant sa valorisation toujours plus élargie.

Un peu moins popularisé et moins exploité est le balafon, autre instrument du patrimoine musical de la Casamance, qui offre des sons mélodiques rythmés. La créativité musicale de la Casamance s'illustre également à travers des instruments tels que l'arc musical aux sons amplifiés et modulés par la cavité buccale, l'ekontin, sorte de guitare tétracorde, le bolombata, harpe arquée aux sons graves, le simbin, harpe à six cordes, instrument des chasseurs, le bombolong ou tambour parleur dont on peut s'étonner de la construction.

Il s'agit d'un billot de tronc d'arbre d'une longueur d'un peu moins d'un mètre, évidé selon une technique qui laisse intacts ses extrémités, mais aménage une petite ouverture sur la longueur et qui se représente comme la bouche de l'instrument.

En effet, c'est à partir de cette ouverture que les sons sont émis, après avoir été amplifiés par la cavité obtenue à partir du tronc évidé. Selon que la percussion, effectuée au moyen de baguettes, est exécutée sur le ventre de l'instrument ou près des lèvres, aux extrémités ou au centre, les sonorités obtenues sont typées et permettent l'expression de messages tambourinés.

La Casamance, le pays diola en particulier, a mis au point une technique de percussion des tambours à peau, unique en son genre, pour réaliser les rythmiques de la danse très populaire du bougarabou. Un homme-orchestre se retrouve devant quatre et parfois cinq tambours à peau qu'il percute avec une rare dextérité à différents endroits du corps des instruments et par différentes parties de la main, pour leur faire émettre des sons multiples et divers, amples, brefs,

graves ou aigus, entrelacés dans un savant dosage et selon une rythmique complexe et entraînante.

Le niveau d'élaboration de celle-ci est tel qu'il est difficile d'en trouver des équivalents dans l'espace national ou hors de celui-ci. La rythmique s'enrichit du bruit des sonnailles que le tambourinaire s'attache aux poignets, et des battements des mains des spectatrices, munies de morceaux de pétioles de rônier pour accroître l'intensité des sons émis.

Que ce soit sous les derniers rayons du soleil avant son coucher ou sous la lune rieuse et complice, les chœurs alternés des chanteuses, divisées en deux groupes ou en un seul répondant à une soliste, sont mêlés à l'ensemble sonore émis par les tambours. Les spectateurs en sont souvent subjugués !

4.5 De quelques valeurs architecturales

La Casamance, à travers le pays diola, se distingue également par ses options et sa maîtrise architecturales. Si l'on a amplement fait connaître la case à impluvium, au point que son modèle est exporté et mis en œuvre ailleurs dans le pays et hors de celui-ci, tel n'est pas le cas de la grande case, comme il nous a été donné de l'observer dans le village de Sindialon, non loin de Marsassoum (département de Sédhiou).

La case du chef de ce village totalisait quatorze pièces et plusieurs couloirs. L'édifice en banco comportait un plafond supporté par des poutres en bois de rônier sur lesquelles étaient étendues des lattes en bois de palétuvier. Sur ces dernières s'étalait une couche de banco avec, par endroits, des ouvertures d'aération destinées à éviter d'emprisonner l'air chaud entre le plafond et le toit de chaume.

Le toit, en débordant largement les murs, les protégeait contre les eaux de pluie. Il s'agit assurément là d'une leçon architecturale pour les élèves des écoles d'architecture et pour d'autres populations du pays et d'ailleurs.

4-6 De quelques valeurs traditionnelles (source : casa info octobre 2018).

Le message de la reine Alinsiitowe

La résistance casamançaise a toujours été l'affaire de tous, hommes, femmes et enfants. Le soulèvement du Kasa durant la seconde guerre mondiale s'explique si l'on sait que les populations étaient alors contraintes de s'acquitter de cinq impôts : argent, miel, caoutchouc,

riz, bétail, sans oublier les autres corvées et la chasse à la mouche tsé-tsé que qu'elles devaient rapporter vivante dans des bouteilles.

Le climat psychologique préparait les populations à recevoir le message de la reine Alinsiitowe. Rappelons qui était l'héroïne. Alinsiitowe Diatta, de Cabrousse, était domestique à Dakar lorsqu'elle entendit des voix qui lui confiaient la mission de dire à ses frères de résister à toutes les formes d'oppression du colonisateur.

Elle tenta en vain de se dérober, mais finit par revenir à Cabrousse et, à obéir à ses voix. Recherchée par les Français, elle se livra pour éviter la destruction de son village, fut déportée à Saint-Louis, puis à Tombouctou. Le message de la reine Alinsiitowe était religieux, culturel, social, économique et politique :

a) le message religieux préconisait le maintien du dogme, de la morale, de la liturgie que nous ont légués nos ancêtres dans la religion traditionnelle, dite animiste. Il préconisait également la remise en vigueur de la semaine traditionnelle de six jours et le respect scrupuleux du repos du sixième jour, appelé *Huyiuy*, ou **u** Jour royal **n**.

Ce rappel contribua au maintien et à l'enrichissement de l'antiphonaire de la liturgie animiste. La reine Alinsiitowe exigea le maintien et le respect scrupuleux de la hiérarchie religieuse traditionnelle.

b) Le message culturel demandait le maintien ou la remise en honneur de toutes les valeurs, de tout l'héritage positif que nous ont légués nos ancêtres : littérature orale (proverbes, fables, chants), arts (sculpture, vannerie, poterie), habillement, nourriture, loisirs, toutes les moeurs, les us et coutumes. Cette fidélité n'excluait pas l'accueil de tout apport positif de l'extérieur.

c) Le message social prônait l'égalité entre tous les êtres humains, hommes, femmes, enfants, sans distinction de race, de religion, d'ethnie, d'âge, de sexe. Il prêchait l'amour du prochain, l'entraide, la solidarité, la charité. Cela se traduisait par des repas communautaires lors des sacrifices pour demander la pluie. L'hospitalité aussi était à l'honneur. Le message d'Alinsiitowe prônait l'unité dans la diversité, le respect de l'autre dans son altérité:

d) Le message économique prônait l'abandon progressif de la culture de l'arachide, cause de la destruction des forêts et des bois sacrés et de l'avancée du désert. Il préconisait le retour aux cultures traditionnelles diversifiées : riz, manioc, patate, haricot, fonio, mil, etc. La reine Alinsiitowe demanda de ménager le riz pour les moments difficiles : « Je vois venir un temps

où le ciel sera fermé et où nous n'aurons plus assez d'eau pour refaire nos réserves comme aux temps anciens. »

Elle proposa la culture du riz hâtif à cause du déficit pluviométrique qui s'accentuerait. Elle déconseilla la culture de l'arachide qui prenait beaucoup de temps aux populations et serait bientôt mal payée.

e) Le message politique mettait la reine Alinsiitowe en conflit direct avec l'administration coloniale française. Alors que la France, coupée de l'Indochine et de Madagascar, réquisitionnait le riz de Casamance pour nourrir les populations de la presqu'île du Cap-Vert et surtout le Point d'Appui de Dakar (qui comptait plus de 35 000 hommes), Alinsiitowe disait à ses compatriotes d'économiser leur riz pour les temps de la sécheresse qui s'annonçaient.

Alors que le colon imposait la culture de l'arachide à coups de cravache et d'emprisonnement, Alinsiitowe qualifiait l'arachide de nourriture d'esclaves, cultivée par des esclaves pour des esclaves, et cause de déforestation. Quoique vaincue, la France n'avait pas l'intention d'abandonner ses colonies. Mais Alinsiitowe annonçait : « Je vois venir un temps qui n'est pas lointain, où le Blanc qui nous commande va partir et remettra le pouvoir aux fils du pays qui en disposeront; alors disparaîtront les impôts et les corvées qui nous fatiguent ; alors nous ne saurons que faire de cette arachide qui nous restera entre les mains, parce qu'elle ne se vendra plus. »

Alinsiitowe fut exilée le 29 janvier 1943. Depuis, ses compatriotes demandent son retour au pays natal. Cette demande fut présentée à Senghor au cours d'un meeting mémorable : il fit la sourde oreille. A la suite d'une conférence prononcée le 23 août 1980 à la Chambre de commerce de Dakar par l'abbé Augustin Diamacoune Senghor sur le message de la reine. Alinsiitowe, des bonnes volontés obtinrent que la Croix-Rouge internationale s'intéresse à la question. Mais, en août 1981, une délégation de la CRI venue de Genève fut refoulée à son arrivée à Dakar.

5. Les secteurs d'activités en Casamance

La Casamance est principalement caractérisée par une économie du secteur primaire.

5-1 Sylviculture

Le bois est extrait pour la construction et la fabrication de meubles. Le bois occupe une place importante dans l'économie de la Casamance. Les menuisiers dépendent quasiment de ce bois

pour leur activité. D'ailleurs l'exploitation du bois est toujours à l'origine de plusieurs problèmes entre la population autochtones et les exploitants.

5-2 Agriculture

Dans les vallées fluviales de la Casamance et de ses affluents, la riziculture est l'activité principale. Dans les plateaux, on cultive céréales, légumes, laitue, noix de cajou, mangues, agrumes et huile de palme. Le long de la rivière Casamance et de ses affluents sont pratiquées la pêche et l'ostréiculture. On trouve en Casamance une migration de travail saisonnière ou de longue durée constituée d'émigrants de Guinée-Bissau ou de Guinée, réfugiés de la pauvreté et de l'instabilité qui affectent les pays voisins depuis de nombreuses années.

5-3 Pêche

La Casamance est riche en ressources halieutiques. Les débarquements de produits halieutiques dans la région de Ziguinchor sont évalués à 64.810 tonnes en 2017, pour une valeur commerciale estimée à 23,39 milliards de francs CFA (35 millions d'euros) dont la gestion pourrait largement être optimisée.

5-4 Une région minée

Depuis le début du conflit en Casamance en 1982, la productivité de la région a considérablement diminué. L'incertitude persistante de la situation politique et les vastes étendues de terres couvertes de mines terrestres (qui ont déjà fait plus de 1000 victimes) empêchent l'exploitation des champs. L'état Sénégalais s'est engagé à déminer la Casamance avant 2021 mais la présence de rebelles indépendantistes et l'absence de financements empêchent le bon déroulement de ces opérations.

Une économie de guerre s'est formée, dont profitent en particulier les diverses factions rebelles de Casamance. En surexploitant les bois précieux (notamment le bois de vène), la culture du chanvre ou le racket de protection, ils financent leur équipement et parviennent à une relative indépendance par rapport aux donateurs étrangers. Entre 2010 et 2015, environ 10 000 hectares de forêts sont partis en fumée. Une hécatombe principalement due aux activités d'une mafia chinoise très organisée, qui pille les forêts de Casamance. Ces activités ne se limitent pas à la Casamance, mais incluent les pays voisins, la Gambie et la Guinée-Bissau.

5-5 Secteur secondaire

Malgré sa richesse en or, malgré la présence du diamant, de la bauxite et de la chaux, aucune industrie minière n'est installée en Casamance.

Le pétrole off-shore constituant une des plus grandes réserves de la sous-région suscite déjà d'innombrables convoitises.

Le bois est sauvagement exploité par l'industrie sénégalaise pour des besoins industriels et de consommation locale du charbon de bois. Selon une étude du WWF en compagnie avec le Journal du Pays, si aucune protection n'est faite, la forêt casamançaise pourrait disparaître dans 12 années. L'électricité est produite par de petites unités de production sous contrôle sénégalaise. L'artisanat est contrôlé par les artisans sénégalais. Le centre artisanale de Ziguinchor est occupée totalement par les sénégalais.

Point de chute du tourisme haute gamme, la Casamance, par sa beauté naturelle, sa splendide vue côtière, ses parcs naturelles de Basse Casamance et de Niokolo Koba peuplés d'éléphants, de lions, de singes, de crocodiles, hippopotames et de divers oiseaux, la sympathie de ses populations, constitue le porte-drapeau du tourisme ouest africain. Des chaînes hôtelières pillulent sur sa côte atlantique; Cap Skirring avec Club Méditerranée et le Club Savana, Kabrousse, Kafountine. Mais ce tourisme a plus largement profité aux étrangers qu'aux autochtones qui ont inventé un nouveau genre de tourisme dit intégré. Avec la guerre d'indépendance en Casamance depuis 1983, le flot des touristes a considérablement diminué. Conscients des droits peuples à disposer d'eux-mêmes, les visiteurs étrangers ne veulent aucunement contribuer financièrement au nettoyage ethnique des peuples de Casamance par l'administration sénégalaise.

5-6 Tourisme

Les infrastructures significatives sont essentiellement touristiques et situées en bordure d'océan : au nord-ouest du fleuve Casamance, à Kafountine et Abéné et au sud-ouest à cap Skirring. Cette dernière localité est réputée, autant par ses plages paradisiaques, considérées comme les plus belles de toute l'Afrique de l'Ouest, que par la présence depuis 35 ans d'un village 4 tridents du Club Méditerranée. Depuis le début des années 2000, de nombreuses structures d'hébergement de toutes catégories, du simple campement intégré, géré par les populations locales, à l'hôtel cinq étoiles Luxe-Charme-Authenticité (normes touristiques locales) se sont installés à proximité, faisant de cap Skirring la deuxième station balnéaire en taille du Sénégal,

mais la première en beauté naturelle. Le tourisme fait vivre directement ou indirectement 6,4 % de la population active de la Casamance. En 2018, la Casamance compte une quarantaine d'hôtels, 87 campements et auberges en activité.

5-7 Le climat et la végétation

Le climat est de type soudano- guinéen caractérisé par une période humide correspondant aux mois de juin à octobre (été) mais appelée ici saison des pluies ou hivernage. La pluviométrie varie entre 800 à 2000mm d'est en ouest.

La végétation est tropicale vers l'ouest. D'immenses forêts parcourues par des cours d'eau "bolongs" couvrent 62% de la superficie. Tout au long des "bolongs" se crée une végétation de mangroves, palmiers et rizières. A l'est du pays existe une savane forestière.

6- L'instabilité territoriale de la gouvernance coloniale : le puzzle territorial d'un perpétuel remodelage entre 1895 et 1960

La première période d'occupation coloniale a été dominée par *le compas et la règle*, deux instruments qui ont guidé le morcellement de l'espace sénégalais, dicté les frontières des aires de dominations des colonisateurs et réglé la concurrence entre les conquérants (anglais, portugais et français) qui se disputaient le territoire de la Casamance. L'incorporation tardive de toute la Casamance dans la colonie du Sénégal est finalisée et ratifiée par la convention franco-portugaise du 12 mai 1886 par un troc territorial lors duquel Ziguinchor est cédé à la France en échange du Rio Kasini. Les frontières des Colonies sont définitivement figées en Sénégambie. "La suprématie française dans la région est désormais établie en droit. La Casamance est délimitée. Il reste à l'administrer" (NGAIDE, 2009). Dans une perspective de gestion de la "peuplade" et d'exploitation des ressources, le colonisateur met en place une administration militaire, accompagnée par plusieurs découpages du territoire dans une stratégie de maîtrise et de gestion des résistances et des hostilités des populations. Cette gouvernance coloniale a été fortement influencée par la rigueur des conditions physiques du milieu et la diversité des caractéristiques sociales et politiques des provinces conquises. "La pratique coloniale a réussi plus ou moins à subordonner les structures politiques préexistantes au projet de la métropole française" (DIOP, 2006 : 49).

6-1 La résistance du territoire

Après la fixation des frontières de la "Colonie du Sénégal et ses dépendances", s'installe une période de gestion administrative, particulièrement entre 1895¹⁶ et 1944, pendant laquelle, la Casamance, plus que les autres dépendances du Sénégal, a connu la plus grande instabilité de son territoire (carte 3). Les remodelages successifs par différentes séquences de décomposition-recomposition du puzzle territorial étaient la principale stratégie adoptée par l'administration coloniale face aux rébellions, aux refus de soumission et à l'opiniâtreté de la résistance, dans un milieu particulièrement hostile. L'hostilité territoriale n'était pas la même partout en Casamance. La partie occidentale (Basse Casamance), composée de forêts denses sub-guinéennes, avait la particularité d'être difficilement pénétrables. Le Delta marécageux du fleuve Casamance était peuplé de mangroves et constituait en même temps le lit d'innombrables cours d'eau et un lacs de marigots qui dictaient les voies de pénétration à l'intérieur du territoire. Ces conditions naturelles du milieu qui ralentissaient énormément la conquête coloniale, exposaient aussi idéalement aux actions sporadiques, razzias et pillages dans ces territoires refuges que constituait le pays diola (PELISSIER, 1966; NGAIDE, 2009). Cette résistance du territoire diminuait par contre d'ouest en est. En effet, en Moyenne Casamance, la forêt claire devient beaucoup moins dense et plus pénétrable en pays mandingue moins agressif. Elle disparaît progressivement vers l'est en Haute Casamance, laissant place à une savane arborée, plus propice à la transhumance du bétail (Atlas du Sénégal, 1977). Ce milieu plus ouvert et propice à la transhumance du bétail est ainsi la zone de prédilection des éleveurs peul. Le réseau enchevêtré de cours d'eau qui canalise les déplacements et rend très hostile la forêt en pays diola s'estompe en pays mandingue et dans le fouladou peul où la docilité est rendue au milieu par les grands espaces de pâturage et l'hydrographie s'y limitant à la seule vallée du fleuve Casamance.

À l'hostilité du milieu physique en pays diola s'ajoute le caractère répulsif de ses populations face à toute forme d'autorité (CHARPY, 1994 : 482). Leur opiniâtre résistance prenait plusieurs formes : attaques surprises des convois, refus de payer l'impôt, razzias etc. Le pays des Bayots, entre Ziguinchor et Kamobeul était d'ailleurs réputé pour les embuscades souvent tendues aux étrangers et à leurs collaborateurs qui s'y aventuraient. Les populations "indigènes" s'attaquaient aux embarcations leur exigeant parfois des droits de passage (NGAIDE, 2009). Les conquérants se retrouvaient ainsi de plus en plus isolés dans un milieu hostile où résistances et

¹⁶ Création de l'AOF par le décret du 16 juin 1895

rixes étaient fréquentes. « *De nombreux administrateurs s'usèrent à cette tâche ingrate et difficile. Soixante-quatorze ans après leur entrée officielle en Basse Casamance, les français se trouvaient toujours confrontés à un épineux problème d'autorité* » (ROCHE, 1985).

Pendant la colonisation, les populations locales ont subi une double agression. D'abord, une occupation militaire pour les contraindre à la soumission et à l'asservissement. Et ensuite, une étape de démantèlement et de partage de leur territoire entre les différents colonisateurs pour un zonage de leur influence, suivie d'une phase de morcellement stratégique et à volonté à l'intérieur des zones d'influence dont l'objectif est de diviser pour mieux maîtriser cette mosaïque de communautés.

6-2 L'administration coloniale, une gouvernance militaire du territoire

En Casamance, devant le manque de repères comparables aux autres Colonies, l'administration coloniale a d'abord cherché des compromis territoriaux en signant des traités et conventions avec les royaumes locaux. Ces accords lui permettaient de négocier des actions de recensement, de classement, d'étiquetage, de circonscription et d'administration des tribus et des ethnies (NGAIDE, 2009). Par rapport au reste de la colonie du Sénégal, l'originalité de l'organisation territoriale de la Casamance a été l'introduction du District de Casamance en 1891 comme circonscription hiérarchiquement au-dessus de l'unique cercle existant (Sédhiou), sous le commandement d'un militaire, chargé aussi de la direction politique (CHARPY, 1994, p. 486). Ce district verra, l'année suivante, la création d'un deuxième cercle, celui de Karabane et connaîtra par la suite plusieurs réformes. *La création d'un District en Casamance alors que le reste du Sénégal est organisé en cercles illustre bien les difficultés de l'administration française à y reproduire son propre modèle d'organisation territorial, caractérisé par une forte centralisation* (NGAIDE, 2009). Dans la pratique, la Casamance tarde à trouver un statut conforme aux attentes de la puissance coloniale (DARBON, 1988). Par contre, même si la spatialité des cercles a énormément varié dans le temps, la notion de cercle comme circonscription a survécu jusqu'à la décolonisation et même après 1960.

Les cercles regroupaient des subdivisions, elles-mêmes constituées de cantons ; plusieurs cantons pouvaient être regroupés en provinces à la tête desquelles étaient nommés des chefs de province. Au niveau des circonscriptions, l'autorité administrative était représentée suivant le cas par des administrateurs coloniaux ou des chefs indigènes. La Casamance dépendait le plus souvent de l'administrateur supérieur de Gorée comme lors du gouvernement autonome des «

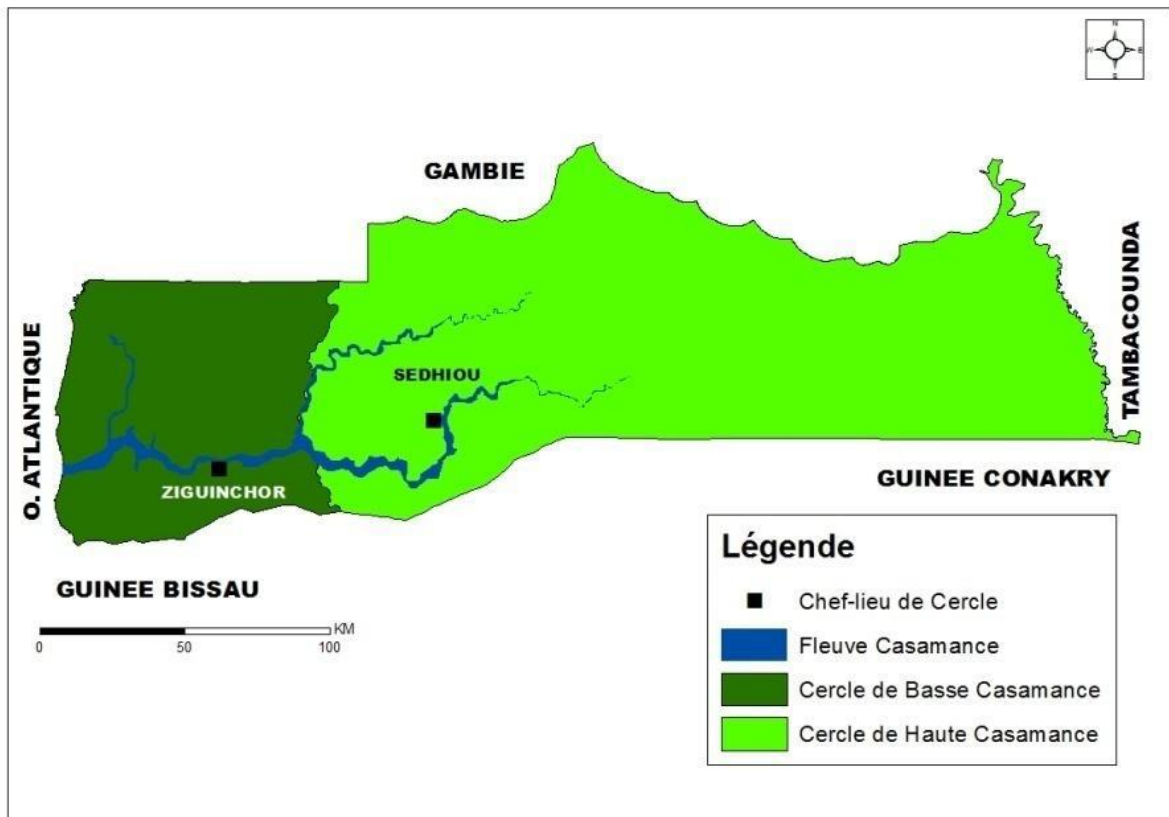
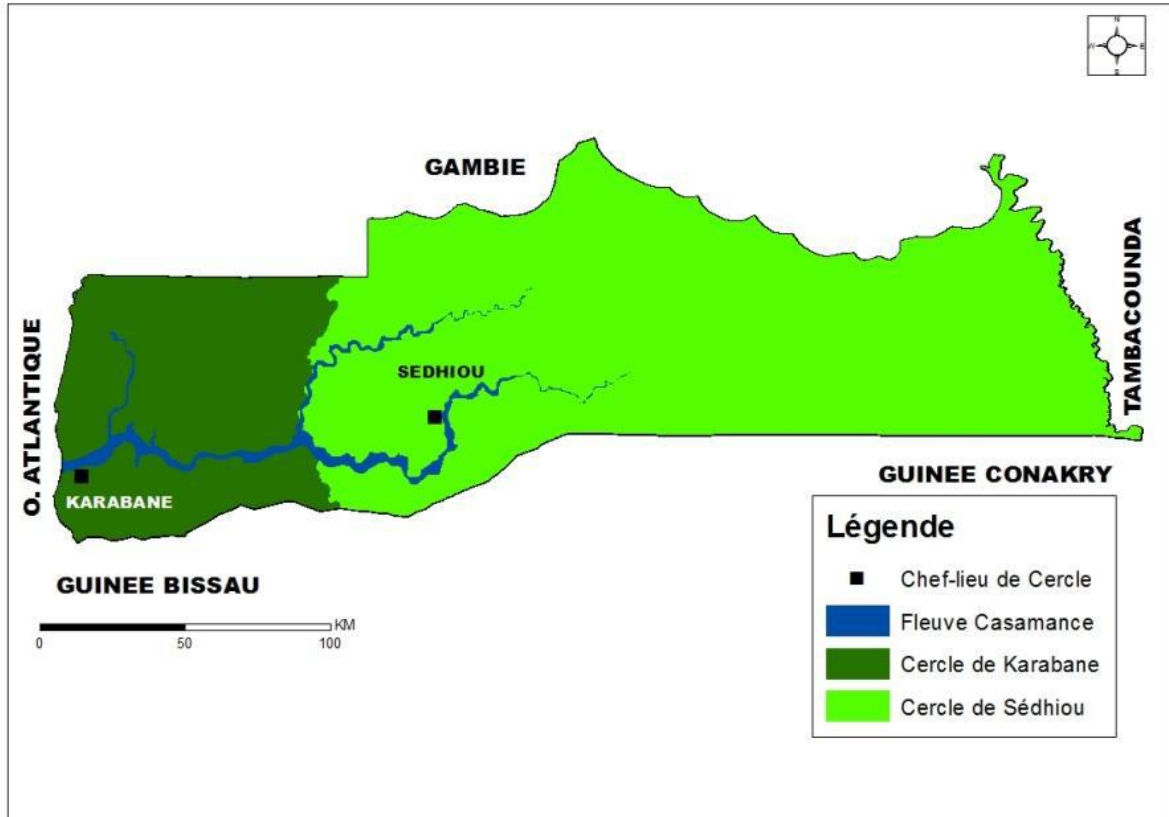
Rivières du Sud » (1854-1859) dirigé par le Commandant de la division navale et à la reconstitution de la colonie des établissements français du Sud (1882), confiée à un Lieutenant-Gouverneur placé sous l'autorité du Gouverneur du Sénégal. Toutes les autorités administratives coloniales avaient une connotation purement militaire. En plus du Gouverneur et du Lieutenant-Gouverneur, pour les instances supérieures, le cercle était administré par un Commandant de cercle. La Division et le Canton, par un Chef de Division et un Chef de Canton. Les différents remodelages ont vu se déplacer ou se dupliquer à chaque fois les centres de décision (ROCHE, 1985 ; CHARPY, 1994) (cartes 3A, 3B, 3C).

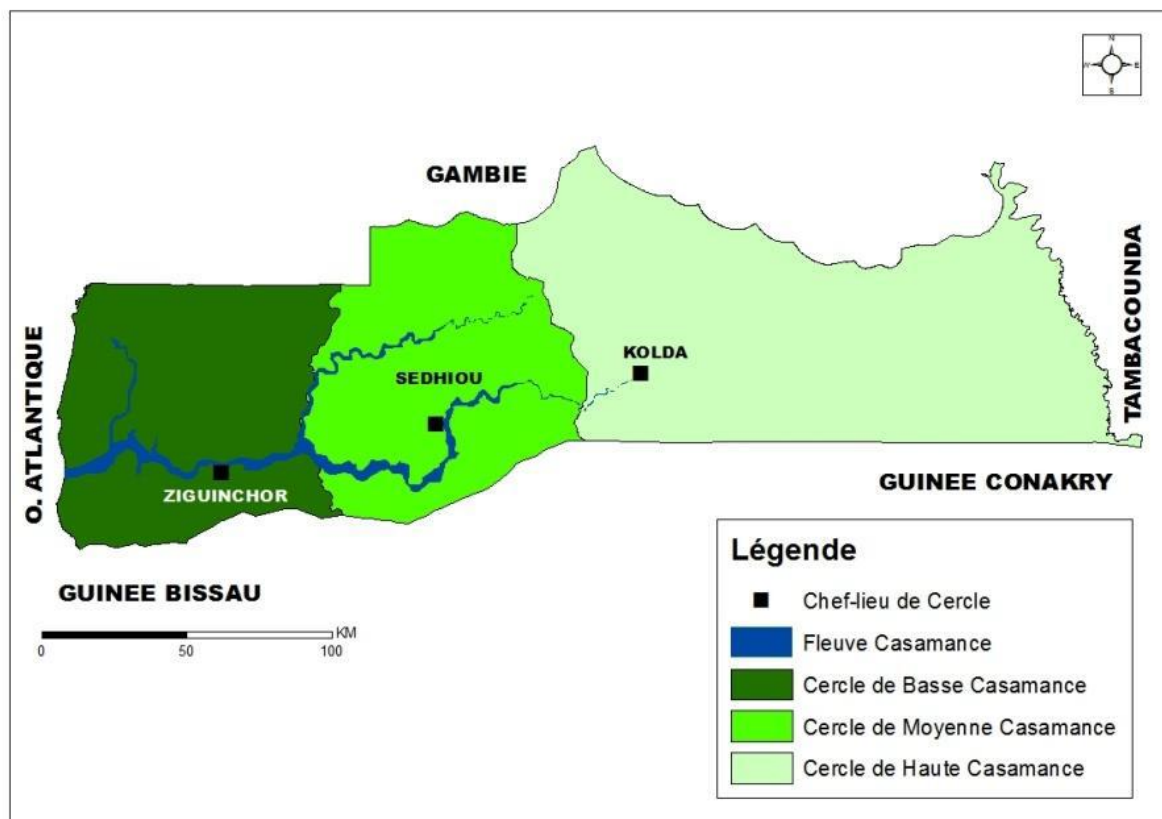
6-3 La période de gloire de Sédhiou

"Le poste de Sédhiou, fondé en 1838 constitue l'une des premiers jalons de la pénétration coloniale en Haute-Casamance" (NGAIDE, 2009). Durant toute la première période coloniale, l'administration de la colonie du Sénégal hésite pendant longtemps entre séparer et regrouper en une seule entité la Casamance. Les deux premiers cercles (Sédhiou et Karabane) créés en 1869 seront finalement réunis en 1886, puis disloqué en Haute et Basse Casamance en 1890, pour être encore réunis l'année suivante avant d'être de nouveau séparés en 1892 (CHARPY, 1994 : 486; NGAIDE, 2009).

De 1895 à 1899, toute la Casamance était administrée depuis Sédhiou comme un seul District. Scindée en deux cercles, Sédhiou et Karabane (carte 3 A). Elle passera ensuite, de 1899 à 1904, à un seul cercle, avec chef-lieu à Sédhiou. A la recherche d'une nouvelle maîtrise des dissidences, elle sera à nouveau redécoupée en deux cercles en 1907, avec de nouvelles appellations : Basse et Haute Casamance, dirigées respectivement depuis Ziguinchor et Sédhiou (carte 3 B), puis, trois cercles en 1912 (Basse, Moyenne et Haute Casamance) avec Kolda comme Chef-lieu du dernier cercle (carte 3 C) (ROCHER 1985; CHARPY, 1994).

Figure 3: Évolution des divisions administratives coloniales en Casamance de 1899 à 1912





Carte 3 : Évolution des divisions administratives coloniales en Casamance de 1899 à 1912 (source : Handicap International octobre 2005- mai 2006).

Pendant toute cette première période d'installation de l'administration coloniale, Sédhiou a eu la place de premier centre administratif de la Casamance. Premier Chef-lieu du District colonial de Casamance, Sédhiou, de par sa position géographique centrale dans la région, a occupé dans tous les découpages jusqu'en 1939 un rôle de premier plan abritant presque toujours la résidence de la plus haute autorité coloniale de la région (tableau 1).

Tableau 1: Les découpages administratifs de la Casamance de 1891 à 2008

Année	Nombre d'entités	Types d'entités	Noms d'entités	Chefs-lieux ou compositions des entités

1891	1	District	Casamance	Cercle de Sédhiou
1892	2	Cercles	Sédhiou et Karabane	Sédhiou et Karabane
1895	1	District	Sédhiou	Deux résidences : Sédhiou et Karabane
1899	2	Cercles	Sédhiou et Karabane	Sédhiou et Karabane
1904	1	Cercle	Sédhiou	Sédhiou
1907	2	Cercles	Haute Casamance et Basse Casamance	Ziguinchor et Sédhiou
1912	3	Cercles	Haute, Moyenne et Basse Casamance	Ziguinchor, Sédhiou et Kolda
1917	5	Cercles	Ziguinchor, Kamobeul, Bignona, Sédhiou et Kolda	Ziguinchor, Kamobeul, Bignona, Sédhiou et Kolda
1922	4	Cercles	Ziguinchor, Bignona, Sédhiou et Kolda	Ziguinchor, Bignona, Sédhiou et Kolda
1926	4	Cercles	Ziguinchor, Bignona, Sédhiou et Kolda	Ziguinchor, Bignona, Sédhiou et Kolda

1938	3	Cercles	Ziguinchor, Sédhiou et Kolda	Ziguinchor, Sédhiou et Kolda
1939	2	Cercles	Ziguinchor, Kolda	Ziguinchor, Kolda
1943	2	Cercles	Ziguinchor, Kolda	Le cercle de Ziguinchor est divisé en quatre subdivisions : Ziguinchor, Bignona, Oussouye et Sédhiou
1944	1	Cercle	Ziguinchor	Le cercle de Ziguinchor est composé de six subdivisions : Ziguinchor, Bignona, Oussouye, Sédhiou, Kolda et Vélingara
1960	1	Région	Casamance	Des arrondissements sont créés à l'intérieur des six subdivisions.
1964	1	Région	Casamance	Chef-lieu : Ziguinchor.

				La dénomination des six cercles est remplacée par départements
1972	1	Région	Casamance	Création des communautés rurales dans les arrondissements
1984	2	Régions	Ziguinchor et Kolda	Trois départements à Ziguinchor (Ziguinchor, Bignona et Oussouye) et trois à Kolda (Kolda, Sédhiou et Vélingara)
2008	3	Régions	Ziguinchor, Kolda et sédhiou	Trois départements par région : Ziguinchor (Ziguinchor, Bignona et Oussouye), Kolda (Kolda, Médina Yoro

				Foula et Vélingara) et Sédhiou (Sédhiou, Goudomp et Boukiling)
--	--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------

(Source: HCR 2001)

De 1939 à 1960, le cercle de Sédhiou est rattaché à celui de Ziguinchor. Sédhiou abritera d'ailleurs en 1947 la création du premier MFDC qui n'avait pas encore de revendication indépendantiste (Atlas du Sénégal, 1977 ; DIALLO, 2009).

6-4 Le démantèlement du cercle de Ziguinchor, la stratégie de diviser pour mieux régner

Comme stratégie pour maîtriser ces peuples et anéantir leur résistance, plusieurs opérations militaires ont été menées avec comme objectif bombarder et incendier entièrement les villages les plus irréductibles pour servir d'exemple de répression : Séléki, Enampore, Kamobeul et Banjal le seront en mai 1907, Susana, Kasalol et Keruhey en mars 1909, Yutu en 1909 (Roche, 1985). Plusieurs résistants parmi les plus valeureux furent aussi tués : Fodé Kaba en mars 1901 (*ibid.* : 295), Djignabo le 17 mai 1906 (*ibid.* : 286). Plusieurs villages commencèrent ainsi à payer l'impôt et une période de résignation s'installa progressivement dans toute la Casamance. Elle sera de courte durée avec le déclenchement de la grande guerre de 1914-1918 et les opérations de recrutement imposées par les français qui ont mis le feu aux poudres (Charpy, 1994). De nouvelles insurrections ravivent les rébellions et résistances. L'assassinat d'un douanier français à Séléky sera à l'origine du démantèlement territorial du cercle de Basse Casamance morcelé en trois cercles de 1917 à 1922 : Ziguinchor, Kamobeul et Bignona et toute la Casamance se retrouve morcelée en cinq cercles¹⁷ (tableau 1). Les cinq cercles sont par la suite réduits à quatre avec le rattachement de Kamobeul à Ziguinchor en fin 1922 (Roche, 1985). La dislocation du territoire souvent sur des bases ethniques a aussi permis d'opposer entre elles les populations locales dans une stratégie de *diviser pour mieux régner* (tableau 1).

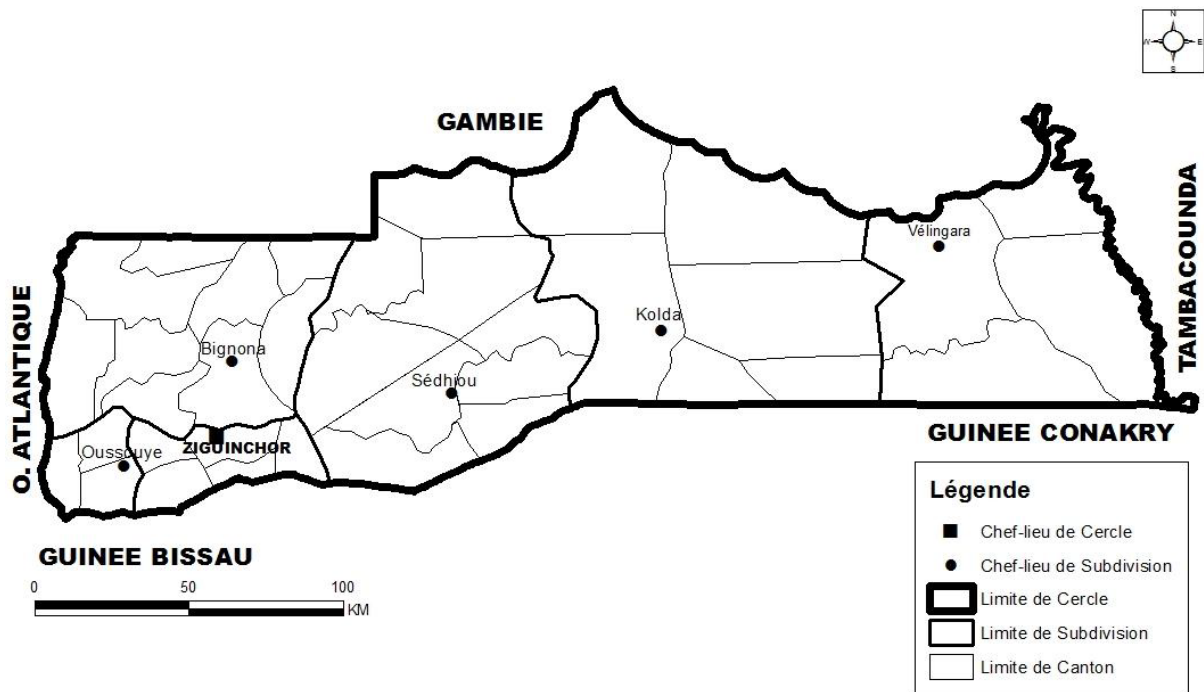
¹⁷ Ziguinchor, Kamobeul, Bignona (basse Casamance), Sédhiou (moyenne Casamance) et Kolda (Haute Casamance)

Le regroupement des mosaïques ethniques a dû fragiliser la cohésion et peut-être même faciliter l'intégration dans un ensemble, le Sénégal, cheminant vers l'indépendance.

6-5 La recomposition territoriale : une stratégie d'intégration

A partir de 1925, une réorganisation complète des cantons et provinces a lieu à l'intérieur des quatre cercles. Les subdivisions aussi seront constamment recomposées. Après une relative longue période d'accalmie de 1922 à 1938, l'administration coloniale décidera de regrouper toute la Casamance en trois puis deux cercles (Ziguinchor et Kolda) en rattachant Bignona en 1938 et Sédhiou en 1939 au cercle de Ziguinchor. Le cercle de Kolda est à son tour rattaché en 1944. De 1944 à 1960, toute la Casamance est réunie en un seul cercle administré depuis Ziguinchor (carte 4) (Roche, 1985 ; Charpy, 1994).

Figure 4: Carte des divisions administratives de la Casamance de 1944 à 1958



Source : Atlas (1977) et Roche (1985)

Ce regroupement territorial correspond à une période de résignation des populations et de pacification de toute la région. Cette accalmie qui durera jusqu'à l'indépendance du Sénégal, sera par contre momentanément perturbée par les recrutements forcés et les réquisitions de riz pour les besoins de la deuxième guerre de 1939-1945. De nouveaux soulèvements et une courte période d'insurrection s'installent et révèlent Aline Sitoé DIATTA. La "Jeanne d'Arc diola" sera arrêtée le 29 janvier 1943 (Charpy, 1994; Diallo, 2009). Ces nouveaux remous ont été cependant très localisés dans le temps et dans l'espace sans mériter, pour les maîtres des lieux, un redécoupage du territoire pour une gestion de proximité des troubles. Au contraire, le cercle de Kolda sera supprimé en 1944 et seul subsistera celui de Ziguinchor avec six subdivisions qui seront maintenues jusqu'à l'indépendance : Ziguinchor, Oussouye, Bignona, Sédhiou, Kolda et Vélingara (carte 4). Tout le territoire de la Casamance redevient alors un seul cercle recomposé sous un seul commandement local, rattaché au reste du territoire Sénégalais.

Les morcellements répétitifs des entités administratives témoignent d'une instabilité territoriale quasi permanente de 1895 à 1920, dévoilant une absence totale de maîtrise d'un espace hostile, difficilement pénétrable et d'une population insoumise et belliqueuse. Avec les multiples remodelages du territoire, les nouveaux découpages, en rupture totale avec les réalités et le vécu

des populations locales, devaient surtout permettre au colonisateur de mieux affaiblir, dominer et assujettir les populations.

Les communautés casamançaises, constituées d'une mosaïque de peuples, possédaient, malgré les différences de culture certaines, une similitude profonde. Elles étaient composées traditionnellement de sociétés paysannes, égalitaires fondées sur une *religion du terroir* qui les enracinait au sol (Ehemba, 2011). Elles subirent une double agression : celle des populations expansionnistes venues de l'Est et du Nord qui tentèrent d'imposer leur domination par leurs cultures et par l'Islam, et celle de la colonisation si oppressive qui amène aussi sa religion: le Christianisme.

7-Découpages et gouvernance territoriale de la Casamance après l'indépendance

En 1958, l'indépendance interne provisoire léguée par le colonisateur avec la Loi Cadre (1956) n'a pas provoqué une réorganisation territoriale. Les cercles hérités de la période coloniale sont maintenus dans un premier temps. Toute la Casamance en constituait un sur les treize que comptait le Sénégal, celui de Ziguinchor.

7-1 La Casamance unifiée

L'accession du pays à l'indépendance en 1960, verra le début d'une timide réorganisation administrative qui garde tout de même la Casamance unifiée (carte 5).

7-1-1. La régionalisation : un mimétisme colonial

Le premier découpage de 1960, sans rompre avec l'héritage administratif colonial, semblait surtout jeter les bases d'un développement du pays en fonction des futures zones écogéographiques du Sénégal. Ainsi, l'ensemble du territoire du jeune État indépendant était structuré en sept régions concordant plus ou moins aux six zones écogéographiques, en plus de la région de Cap-Vert, cherchant à faire correspondre à ces nouvelles entités, des pôles de développement. Ces régions regroupaient 30 cercles, subdivisés en 85 arrondissements englobant un ensemble de communautés rurales. La structuration actuelle date pratiquement de ce premier cadre de référence de l'organisation du territoire sénégalais que constitue la loi 60-015 du 13 Janvier 1960 et le décret 60-113/MNT du 10 mars 1960 fixant les ressorts territoriaux, les limites et chefs-Lieux des régions et des cercles.

En Casamance comme pour l'essentiel des régions, le premier découpage du territoire national en sept régions administratives¹⁸ n'avait pas créé une réelle rupture d'avec le système colonial d'administration territoriale. En effet, les limites de l'entité territoriale héritée sont restées exactement les mêmes, le statut du territoire¹⁹ passant juste de cercle de Ziguinchor à région de Casamance et les six subdivisions deviennent des cercles. C'est aussi le cas des cercles de Kaolack, de Thiès et du Cap-Vert qui deviennent respectivement régions du Sine-Saloum, de Thiès et du Cap-Vert²⁰. La seule amorce d'innovation est de revenir sur la toponymie locale (*kassa-mansa*) faisant référence au royaume traditionnel et à l'histoire de cette région.

7-1-2 La Départementalisation, une continuité des territoires coloniaux

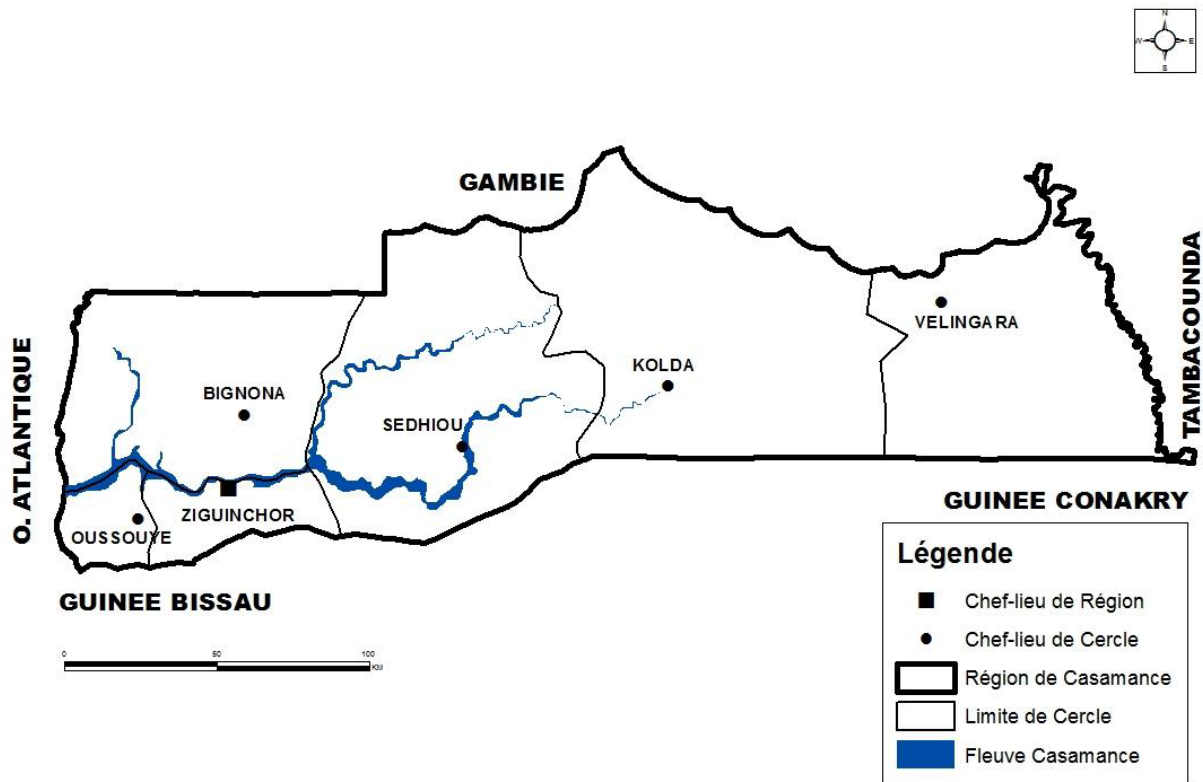
En 1964, le décret 64-282 du 3 avril remplace le cercle et le Commandant de cercle par le département et le Préfet. Le département n'est par contre pas une collectivité locale comme c'est le cas en France et comme prévu actuellement dans la réforme de l'acte 3 de la décentralisation en gestation. Le département créé en 1964 représente juste une circonscription administrative, avec à sa tête le Préfet, subordonné hiérarchique du gouverneur et le représentant de l'Etat. Dans la continuité des découpages territoriaux de la colonisation, les départements de la Casamance ont conservé les mêmes espaces que les six (6) subdivisions du dernier cercle de Ziguinchor (1944-1960), à savoir Ziguinchor, Oussouye, Bignona, Sédhiou, Kolda et Vélingara, (carte 5).

¹⁸ Ces sept Régions sont : Cap-vert, Thiès, Diourbel, Sine-Saloum, Sénégal oriental, Casamance et Région du fleuve

¹⁹ Ziguinchor, Bignona, Oussouye, Sédhiou, Kolda et Vélingara.

²⁰ Pour les autres régions, chacune constitue le regroupement de trois cercles qui eux conservent rigoureusement leur espace : la région du fleuve regroupe les cercles de Dagana, de Podor et Matam ; la région de Diourbel, les cercles de Louga, de Linguère et de Diourbel ; la région du Sénégal oriental, les cercles de Tambacounda, de Kédougou et de Bakel.

Figure 5: la région de Casamance de 1960 à 1964

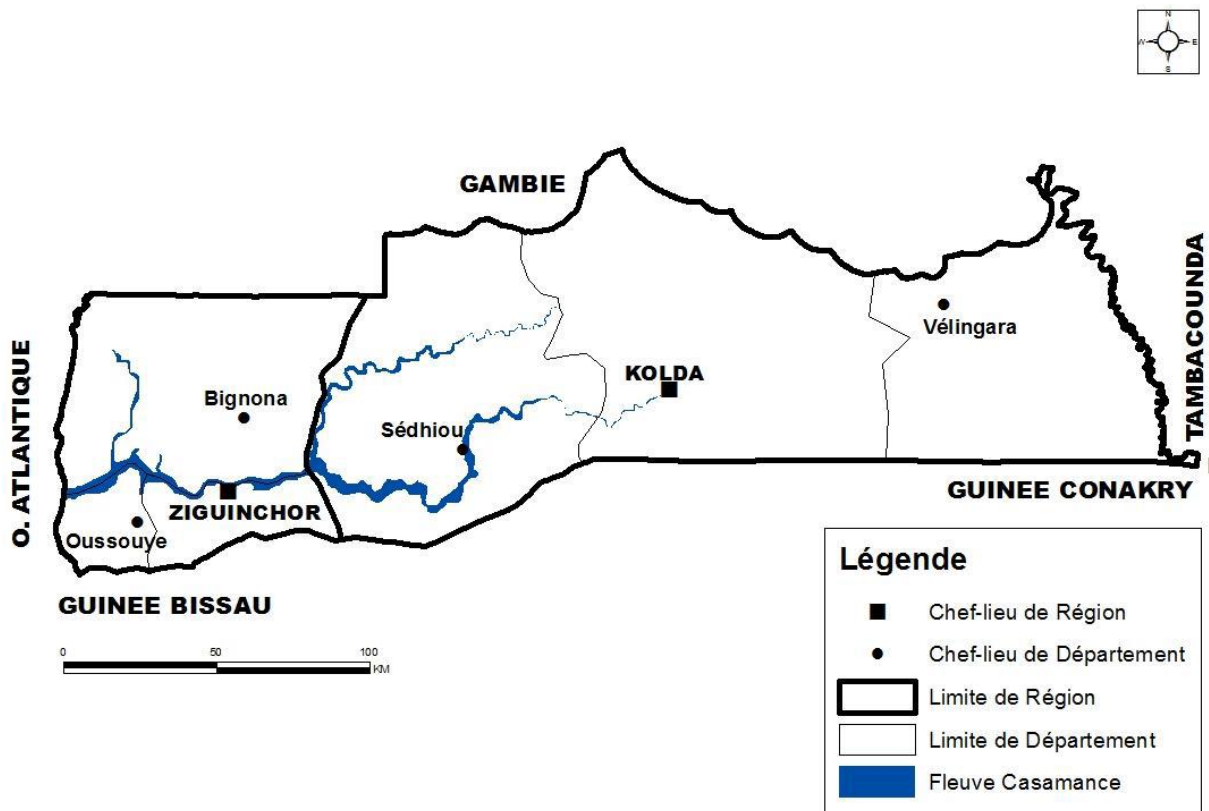


Carte 5 : la région de Casamance de 1960 à 1964 (Source : Atlas du Sénégal (1977))

7-2 La scission de la Casamance, réaction au mouvement séparatiste ou enjeu de développement ?

En 1984, le Sénégal adopta une nouvelle réforme administrative avec deux nouvelles régions. Les deux anciennes régions du Sine-Saloum et de la Casamance sont scindées chacune en deux. Le Sine-Saloum donnant les régions de Fatick et de Kaolack, et la Casamance, les régions de Ziguinchor et de Kolda (JO du 21 avril 1984) (carte 6). Désormais toutes les régions portent le nom de leur Chef-lieu. Les deux régions morcelées étaient encore les seules à être composées de six départements. À partir de 1984, toutes les régions du Sénégal comptent trois départements.

Figure 6: Le découpage administratif de la Casamance en 1984 à 2008



Carte 6 : Le découpage administratif de la Casamance en 1984 à 2008 (source *Courrier international*)

Cette réforme, scindant la Casamance dans un contexte début de crise casamançaise sera très logiquement interprétée comme une réaction et une stratégie de l'Etat de diviser pour affaiblir et circonscrire le conflit casamançais naissant. En effet, les soulèvements et manifestations des élèves de Ziguinchor et ensuite des femmes contre l'administration centrale en décembre 1982 étaient suivis de l'arrestation de L'Abbé Diamacoun SENHOR²¹, le 25 décembre 1982 et sa condamnation quelques mois plus tard à cinq ans d'emprisonnement (DRAME, 2006 ; DIALLO, 2008 ; MARUT, 1994). Cette scission territoriale a surtout radicalisé la position des indépendantistes qui considèrent ce morcellement comme une double négation. La première d'abord, par l'éclatement de leur ensemble territorial qui fait justement l'objet de revendication dans sa globalité. Et ensuite, par la négation toponymique de la Casamance, comme si toute référence au territoire disputé devait disparaître (MARUT, 1994). En effet, à la déstructuration

²¹ L'Abbé Diamacoune Senghor est une figure emblématique du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) qui mène une lutte armée depuis 1982 pour l'indépendance de la Casamance.

spatiale s'ajoute la suppression des repères historico-toponymiques de les entités territoriales dans le but « *d'effacer de la mémoire collective tout ce qui pouvait les rattacher à leur terroir, à leur histoire et leur faire perdre tout repère, de manière à pouvoir disposer des consciences et des personnes à sa volonté* » (THIAM, 2001). Pourtier (1983) disait d'ailleurs que : « *les changements de noms ne doivent rien au hasard : nommer l'espace, c'est le faire exister* ».

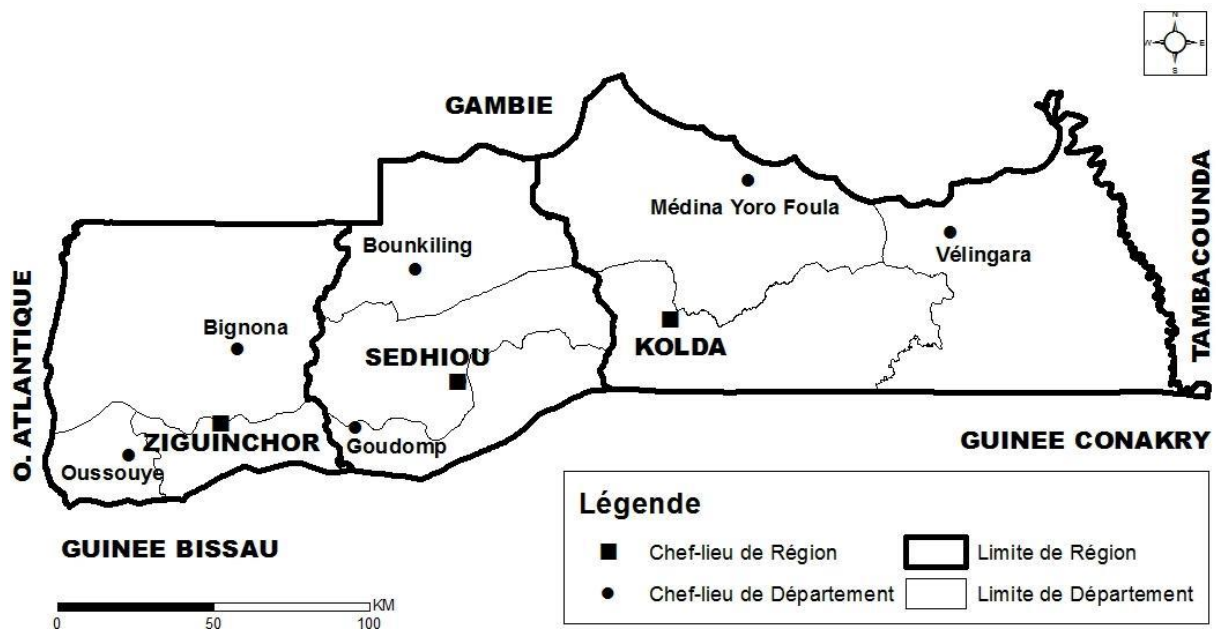
La raison officiellement avancée pour justifier ce nouveau découpage réside dans un besoin de *mieux rapprocher l'administration des administrés*. Cette justification était aussi la même déjà en 1976 lors du premier découpage et l'érection de la région de Louga devenant la huitième région du Sénégal. Alors, pourquoi n'avoir pas procédé à ce rapprochement en 1976, en même temps que Louga ? Et pourquoi encore en 1984, ne pas le faire aussi pour d'autres régions plus vastes que la Casamance, celles du fleuve et du Sénégal oriental ? Dans ces régions, beaucoup plus étendues que la Casamance, l'administration y était encore plus éloignée des citoyens. En plus, elles n'étaient composées chacune que de trois départements, alors que la Casamance en comptait six avant ce morcellement et ses départements (surtout Oussouye et Ziguinchor) étaient d'ailleurs parmi les plus petits départements du pays depuis l'indépendance.

Le découpage de 1984 divise spatialement la Casamance en deux entités, exactement comme entre 1899 et 1904 d'abord avec les cercles de Sédhiou et Karabane (carte 3A et tableau 1), et ensuite entre 1907 et 1912 (cercles de Sédhiou et Ziguinchor) (carte 3C et tableau 1). Entre 1939 et 1944, la Casamance était aussi constituée de deux cercles (Ziguinchor et Kolda) à la différence près que le cercle de Sédhiou était rattaché à Ziguinchor alors que dans la configuration du découpage de 1984, le département de Sédhiou se retrouve dans la région de Kolda. La position géographique centrale de Sédhiou semble avoir toujours posé un problème quant à sa place et son rang dans la région (cartes 3A, 3B, 3C, 4 et 5). Cela explique le "yoyo" des multiples érections et suppressions du ressort territorial et administratif de Sédhiou qui, entre 1895 et 2008, a été district, cercles, subdivision, cercles, département, région.

7-3. L'avènement de la région de Sédhiou, quelle pertinence ?

En 2008, toujours dans la continuité du processus sacro-saint de rapprocher l'administration des administrés, trois (3) nouvelles régions ont été créées, portant à quatorze les régions administratives du Sénégal. La Casamance va connaître un nouveau morcellement de son territoire avec l'érection de la région de Sédhiou par scission de celle de Kolda.

Figure 7: Le découpage administratif de la Casamance de 2008



Carte 7 : Le découpage administratif de la Casamance de 2008 (source Courrier international).

Désormais l'espace territorial de la Casamance est constitué de trois régions (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), chacune subdivisée en trois départements (carte 7). Ce nouveau découpage reprend grossièrement la répartition des principales ethnies de la Casamance (Carte 2) et les contours des cercles de plusieurs périodes coloniales : Haute, Moyenne et Basse Casamance de 1912 à 1917 (carte 3C); Ziguinchor, Sédhiou et Kolda de 1938 à 1939 (tableau 1).

Cette nouvelle région redonne à Sédhiou un rôle de premier rang au coeur de la Casamance comme ce fut pendant une longue période coloniale (entre 1899 et 1938). Cette "promotion" sera très diversement appréciée. D'abord comme un coup de grâce pour les indépendantistes qui contestaient déjà le détachement de Kolda. Celui de Sédhiou semble traduire une volonté de l'Etat du Sénégal de faire oublier la géographie et de gommer dans la mémoire et même dans l'histoire la Casamance. Impression qui se confirme dans un manuel d'Histoire de l'enseignement élémentaire paru en 1990 (THIAM Iba Der, 1990), et écrit par un universitaire, ancien ministre de l'Éducation, dans lequel la toponymie *Casamance n'y est mentionnée que pour faire allusion à des amas coquillers préhistoriques, comme s'il n'y avait jamais eu de Casamance* (MARUT, 1995).

Ensuite, comme pour tout territoire amputé, les populations de ce qui reste de l'ancienne région de Kolda découvrent la frustration de perdre la moitié des potentialités de leur territoire et de

leurs ressources, de toutes sortes. Le compteur des objectifs, ambitions et processus de développement local autour de la région de Kolda est remis à zéro. L'histoire semble y être aussi un éternel recommencement.

Et enfin, c'est n'est que dans la toute nouvelle région de Sédhiou que ce morcellement est positivement apprécié. Sédhiou, qui avait longtemps joué les premiers rôles au début de la colonisation était depuis 1938 relégué à la périphérie de Ziguinchor et de Kolda, malgré sa position géographique centrale. Pour les habitants de Sédhiou, ce nouveau découpage n'est que la réparation d'une ancienne injustice territoriale que l'Etat du Sénégal avait héritée de la France. De nouvelles ambitions sont nourries chez ses populations et surtout chez les politiciens. En effet, *La fragmentation ne fait pas que multiplier le nombre de territoires, par division des entités existantes, elle multiplie en même temps les opportunités d'accéder au pouvoir* (MARUT, 1995). Le sempiternel motif de rapprocher les populations du centre de décision est encore brandi. L'ancien département de Sédhiou (de 1964 à 2008) qui ne comptait que trois communes (Sédhiou, Marsassoum et Goudomp) devient une région avec trois départements (Sédhiou, Goudomp et Bounkiling) et six nouvelles communes. Le village de Bounkiling est d'ailleurs passé directement en 2008 de chef-lieu de communauté rurale à chef-lieu de Département et commune en même temps. L'espoir est peut-être permis, seulement, cinq années après son érection, la région de Sédhiou souffre toujours d'un déficit criard d'infrastructures de base. Comme exemple, c'est l'unique centre de santé de tout le département de Sédhiou qui fait office d'hôpital régional, avec uniquement deux médecins dont l'un occupe le poste administratif de Directeur. Toute la nouvelle région ne compte que quatre médecins pour 455 773 habitants. La région n'a pas encore de tribunal régional et, avec 57,86 % de la population qui a moins de 20 ans, elle attend ses premiers équipements sportifs, son premier stade municipal ou régional.

Le découpage de la région de Sédhiou ne semble pas encore rapprocher l'administration du citoyen, au contraire, il érige des administrations sans moyen de remplir les compétences et missions qui leur sont dévolues. Les seules opportunités saisies et satisfaites, bénéficient aux politiques qui, en moins d'une année, ont mis en place le Conseil régional avec cinquante élus et l'agence régionale de développement. La création d'instances politiques est certes plus rapide, elles sont par contre moins déterminantes dans le développement économique local.

8- Discussion

Les différentes décompositions et recompositions du territoire de la Casamance à l'époque coloniale semblent incontestablement liées à une stratégie adoptée à chaque fois pour maîtriser l'espace territorial et les communautés qui y vivent. Les morcellements correspondant aux périodes troubles (insurrections, rébellions, ...) et les regroupements de territoires, aux accalmies. Le colonisateur, en plus de diviser les entités territoriales, opposaient entre elles les communautés affaiblissant ainsi ses différents adversaires. La politique coloniale de découper et opposer pour mieux dominer semble ainsi avoir bien réussi. Après l'indépendance, l'évolution des découpages administratifs de la Casamance suscite beaucoup d'interrogations et de suspicions relatives aux soubassements et à la pertinence des nouvelles entités. En effet, les morcellements successifs de ce territoire soulèvent, dans le temps la question de la viabilité des entités et interpelle quant aux vrais enjeux qui se cachent derrière ces opérations qui ne cessent de saucissonner le territoire national. En 2008, le Sénégal a connu sa 24ème réforme territoriale et les deux dernières décennies sont celles de la multiplication des territoires (Macrin, 2008 ; Ehemba, 2012), comme disaient Antheaume et Gitaut (2005) « Le territoire est mort, vive les territoires ! ».

Le découpage actuel de la Casamance a l'allure d'une provincialisation correspondant au projet²² déjà annoncé de « *réconcilier le Sénégal avec son histoire, son passé, sa culture et ses traditions pour bâtir une nation* » (Diallo, 2009). Ce projet, bien accueilli par le MFDC (Senghor, 2010), fait, par contre, l'objet de plusieurs critiques, constituant une menace grave quant à l'unité de la nation. Si ce plan devenait effectif, chaque ethnie évoluant dans le territoire national réclamerait sa propre province (Ehemba, 2011). Or, la provincialisation est devenue une réalité en Casamance. Depuis, l'érection de Sédhiou en région en 2008, aussi curieux que cela puisse paraître, les circonscriptions administratives nées des découpages administratifs épousent parfaitement la ligne de différenciation des minorités ethniques de la Casamance. Ainsi, nous avons une majorité de diola à Ziguinchor, de mandingue à Sédhiou, et de peulhs à Kolda (carte 2 et carte 7). Nous nous retrouvons ainsi dans la configuration de l'époque des anciens royaumes qui ont forgé l'histoire de la Casamance. En effet, on note une concordance manifeste des anciens royaumes au découpage actuel, avec le royaume diola (Kasa et Fogny) à Ziguinchor, le royaume mandingue, à Sédhiou et le royaume du Fouladou à Kolda. Cette situation atteste de cette volonté de l'Etat de venir à bout des spécificités casamançaises. «

²² Projet proposé par le Président Abdoulaye Wade en 2002

Puisque le peuple a déçu le gouvernement, il faut dissoudre le peuple » disait Bertold Brecht (Berlin-est) en 1953 (Ehemba, 2011).

L'acte III de la décentralisation annoncé par le régime actuel, semble poser les bases d'une consolidation de cette provincialisation en érigeant le département comme collectivité locale dotée d'un conseil départemental, avec des compétences décentralisées autres que celles actuelles du département, circonscription administrative. Cette troisième grande refonte territoriale qui s'annonce, semble d'ailleurs chercher à corriger l'émiettement actuel du territoire en regroupant les régions appartenant aux mêmes ensembles écogéographiques. En ce qui concerne, la Casamance, ce projet serait plus pertinent s'il gommait les lambeaux de territoires actuels, en considérant les actuelles régions comme départements d'un ensemble historiquement, culturellement, géographiquement et économiquement plus homogène : la Casamance.

Conclusion

En définitive, la configuration géographique de la Casamance séparée du reste du Sénégal par l'enclave gambienne est une des causes du sentiment d'extranéité des Casamançais. La fracture culturelle et historique née des différentes formes d'administration qu'ont connue le nord et le sud du Sénégal renforce le sentiment de différence des populations casamançaises.

D'ailleurs, c'est l'une des raisons qui sont à l'origine du conflit casamançais. Nous tenterons d'examiner dans le chapitre suivant les causes profondes du conflit qui est actuellement le conflit qui a le plus duré en Afrique.

Chapitre 3 : Les origines du conflit casamançais

L'historiographie de la Casamance dans le chapitre précédent, nous a permis de passer à la loupe les réalités de cette région sud du Sénégal, des ethnies aux religions en passant par les valeurs et traditions. Cette historiographie nous permet d'avoir un aperçu sur les origines du conflit. Parce que la position géographique, les cultures, les croyances, les ethnies font de la Casamance une spécificité par rapport au reste du pays. Du coup, cette spécificité joué un rôle majeur sur les causes du conflit en Casamance.

Le conflit en Casamance procède d'une multitude de causes lointaines et immédiates qui s'enchevêtrent au point qu'il est impossible de spécifier leur ordre d'importance dans le déclenchement de la violence. Le discours politique du MFDC est centré sur l'existence d'une spécificité casamançaise, articulée dans sa composition ethnique, dans son histoire coloniale et sa culture qui la séparent des autres régions du Sénégal. Une lecture minutieuse de la géographie de la Casamance, encerclée par plus de 75 % de frontières internationales, lui donne, a priori, une position d'extraterritorialité par rapport au reste du pays avec la coupure gambienne, un Etat au cœur du Sénégal, séparant le Nord du Sud du pays. Ainsi l'enclavement de la région Sud, renforcé par une idéologie de la différence, amène à expliquer le conflit en Casamance par un double phénomène : (1) la marginalisation géographique; (2) la revendication identitaire.

1-La marginalisation géographique

La pénétration coloniale européenne dans la Sénégalie méridionale marque une phase de rupture et de recomposition territoriale et culturelle. L'arrivée des Européens redessine la géographie de la Sénégalie méridionale et lui donne sa forme actuelle.

Les petites provinces fortement ethnicisées sont réunifiées dans de grands ensembles que sont le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau. Les rivalités européennes en Sénégalie méridionale anéantissent toute volonté de reconstitution d'une véritable entité politique fédérale. (Jean-Claude MARUT, 1995, P. 112).

Cette architecture politique trace les nouveaux contours socioculturels et territoriaux des pays des « rivières du sud ». Les puissances coloniales modèlent et remodelent l'espace de la

Sénégal méridionale, chacune protégeant son propre intérêt territorial et géostratégique. Dans ses recherches Abderrahmane NGAÏDE rappelle que « *cette phase dominée par l'utilisation du compas et de la règle, se traduit par le morcellement territorial et ethnique de la Sénégal méridionale* » (Abderrahmane NGAÏDE, 2012, P. 202).

Ce morcellement territorial, dû aux rivalités des puissances européennes installées dans la région, conduit au blocage total de la recomposition de cette entité géographique.

La pénétration française en Casamance se heurte à l'hostilité des Portugais et des Anglais. Cette hostilité trouvera son issue grâce aux négociations entre les puissances européennes installées dans la région. En Sénégal méridionale, la course à l'occupation des terres conquises ou à conquérir met aux prises le Portugal plus anciennement implanté dans la région, l'Angleterre et la France. Les Portugais, implantés dans la région depuis le XVIIe siècle, marquent leur présence par la création des comptoirs de commerce de Cacheu en 1606, des comptoirs de Farim en en Guinée-Bissau et de Ziguinchor en Casamance en 1645. Les Français arrivent dans la région en 1826 et s'y installent en 1828 sur l'île de Diogué sur la rive droite du fleuve Casamance. Ce territoire leur a été cédé par le roi Quéniouma. Cependant, à cette époque on ne peut encore parler de colonisation proprement dite. (Abderrahmane NGAÏDE, 2012, P.207).

À l'image des Portugais, les Français créent des comptoirs de commerce le long du fleuve Casamance. Ainsi, ils entretiennent des relations commerciales avec les chefs locaux leurs permettant de créer, en 1836 à Carabane sur la rive gauche du fleuve Casamance, leur premier comptoir de commerce.

Le roi de Cagnout entretient de très bonnes relations commerciales avec les Français qui lui offrent une tenue de couleur rouge et un bâton de commandement. Cette tenue est restée celle qu'arborent aujourd'hui les rois du Kasa lors des cérémonies et fêtes religieuses. En 1838, la France crée sur la rive droite du fleuve Casamance, son deuxième comptoir de commerce à Sédhiou. Ainsi, assoit-elle sa domination le long du fleuve Casamance de Carabane à Sédhiou. (Jean-Claude MARUT, 1995, P.124).

Ainsi, la présence des Portugais en Casamance s'achève en 1888. Affaiblis et étouffés par la présence des Français plus puissants, les Portugais finissent par céder le comptoir de Ziguinchor en échange de Rio Cacine dans l'actuelle Guinée-Bissau.

Cet échange est réalisé après la signature de la convention franco-portugaise du 12 mai 1886. Cette dite convention scelle définitivement l'appartenance du comptoir de Ziguinchor à la France et jette les bases de la conquête de l'ensemble du territoire casamançais. (Jean-Claude MARUT, 1995.op.cit. P.129).

Ainsi, pour freiner l'expansion territoriale des Anglais dans la région,

Les Français vont conclure des traités avec les États locaux, ce qui leur assure une prééminence juridique dans la région. Ainsi, Moussa Molo Baldé roi du Fouladou, craignant l'invasion des Mandingues, conclut-il des accords de paix avec les Français en 1883. Ce traité est on ne peut plus important car il recouvre une dimension stratégique. (Abderrahmane NGAÏDE, 2012, P. 114).

Il est important de souligner une contradiction importante dans cette citation d'Abderrahmane NGAÏDE, il est prématuré de parler d' « Etats locaux » en 1883. En effet, en 1883 la Casamance n'avait pas encore rempli les conditions d'un Etat ; le quel, comme un pays, désignerait selon cette définition de Politikom « *une aire géographique et humaine, qui constitue [...] des régions ou provinces de dimensions variables qui ne sont pas des états* (www.fiches histoire.fr : consulté le 12 mai 2020). Un État aurait par ailleurs des institutions politiques constituantes avec une structure de gestion des populations, du territoire et des frontières bien définies. La Casamance du 19^{ème} siècle ne semblait pas remplir toutes ces conditions.

Toutefois, dans la même citation, Abderrahmane NGAÏDE fait aussi allusion au royaume « *Moussa Molo Baldé roi du Fouladou* » dont la Casamance serait aussi constituée.

Nous avons ici jugé nécessaire d'articuler la notion de « *territoires royaux* » pour paraphraser la métaphore du pluralisme multiculturelle proposée par Boulou Ebanda DE B'BERI et Fethi MANSOURI (2014). Ici la Casamance serait un espace complexe, pluriel, car ses déterminants sont à la fois ceux d'un royaume, d'un territoire, et d'un quasi-État.

L'implantation des Français dans le Fouladou qui se situe à cheval sur les rives du fleuve Gambie, freine les velléités expansionnistes des Anglais. Ainsi, Christian Roche rappelle-telle qu'après la signature du traité, Bourdiaux gouverneur de la colonie du Sénégal se déclare satisfait et affirme que, « *par cet acte, nous venons de nous assurer la priorité qu'à longtemp recherché le gouvernement de Butherst* » (Christian Roche, 1985, P. 48). En 1889, Français et Britanniques signent le traité qui délimite les frontières entre la Casamance et la Gambie. « *En cette fin de XIXème siècle, en Sénagambie méridionale, les possessions des puissances coloniales se limitent aux forts et comptoirs de commerce installés le long de des cours d'eau* ». (Abderrahmane Ngaidé, 2012, P. 117).

Ici aussi, nous voyons transparâître la complexité de l'espace politique casamançais, car on ne peut parler de colonie proprement dit ; d'où l'importance de rappeler que la Casamance n'était pas portugaise avant de devenir française comme le soutiennent certains leaders de l'aile politique du MFDC. La présence des Portugais en Casamance se limite au comptoir de Ziguinchor dont la superficie s'étend sur quelques dizaines de km². Après le départ des Portugais, les Français continuent leurs conquêtes, en s'appropriant les autres parties ce territoire qui n'étaient pas occupées par les Britanniques et les Portugais. Car comme le déclare Jean-Claude Marut « *la région de Kolda et Sédhiou n'ont jamais étaient occupées par les Portugais, les Français l'ont acquis avec la complicité des leaders locaux* » (Jean-Claude MARUT, 1995, P.132). C'est à la suite de la réunification de toutes ces propriétés françaises qu'est née la région que nous appelons communément la Casamance.

Cependant, selon Joye Hawkins, « *la région n'intéresse pas que les colons européens. Les Etas locaux comme le royaume du Fouladou ou du Kasa prélèvent des taxes et tributs sur les marchands de la région, jusqu'au Kanadou en Guinée portugaise* » (Joye Bowman Hawkins, 1980, P. 37). Dans la suite logique de notre démarche, nous sommes aux antipodes de cette déclaration de Joye Hawkins. Qui semble attribuer les prérogatives d'un Etat à un royaume.

L'histoire politique de la Sénagambie méridionale est marquée par ces fractures entre les différentes entités sociopolitiques. Ces nombreuses phases de ruptures sont favorisées par le morcellement territorial de la région mais aussi par les multiples enchevêtrements interethniques qu'a connus la région, ce qui n'a pas entravé l'intégration des différentes communautés dans la sous-région. « *Cette imbrication des ethnies ou groupes ethniques est facilitée par l'héritage du royaume de Gabou et le développement de langues et de civilisations d'intégration comme le mandigue, le poular ou le créole* » (Jean-Claude MARUT, 1995,

P.138). De ce fait, les différentes administrations coloniales ou précoloniales n'ont pu remettre en cause les affinités culturelles, ethniques tissées entre les peuples de la Sénégambie méridionale.

La proximité entre les populations, le milieu géographique et l'histoire a renforcé les liens entre les différentes communautés. Ainsi, les liens historiques tissés entre les peuples des pays des « rivières du sud » et le déterminisme géographique renforcé par les errements des différentes puissances coloniales implantées dans la sous-région, constituent une entrave réelle ou supposée du rapprochement entre les Casamançais et leurs compatriotes du nord du Sénégalais. L'enclavement de la Casamance, due en grande partie à la coupure gambienne, a créé plus de liens entre les Casamançais et leurs voisins Gambien et Bissau-guinéens qu'avec le reste de la population sénégalaise.

En effet, si l'enclavement de la Casamance et le manque de liens historiques forts avec le nord du Sénégal n'expliquent pas tout le malaise des Casamançais dans le Sénégal indépendant, ils constituent un marqueur fort des velléités indépendantistes du MFDC. Ce manque de liens explique en quelque sorte l'unité factice entre le pouvoir central et sa périphérie méridionale.

Cependant, la Sénégambie méridionale se caractérise par une grande mobilité de ses populations. Ainsi, comme le rappelle Abderrahmane NGAÏDE,

Elle a toujours été fortement disputée par plusieurs ethnies organisées en systèmes politiques spécifiques, eux-mêmes intégrés dans des formations plus larges. L'implantation des différentes ethnies dans la région a tantôt pris la forme d'un continuum de peuplement ou de foyers séparés, en fonction de migrations anciennes et récentes, liées à des événements particuliers (guerre de Moussa Molo dans le Fouladou, lutte de libération nationale en Guinée-Bissau, séparatisme) ou à des processus de longue durée. (Abderrahmane NGAÏDE, 2012, P.50).

La période coloniale est marquée par une nouvelle configuration politico-territoriale matérialisée par le rattachement de la Casamance à la colonie sénégalaise et la création des États bissau-guinéen et gambien. Ce processus de découpage et de réunification a provoqué des ruptures que les différents États actuels de la sous-région ne parviennent toujours pas à surmonter et qui sont imputables aux différentes administrations coloniales qui ont historiquement été implantées dans la sous-région.

2- La revendication identitaire

La Casamance est l'exemple d'une des plus grandes aberrations de l'histoire des empires coloniaux en Afrique. En effet, la coupure entre la Casamance et le reste du Sénégal par la Gambie, ou de la pénétration de la Gambie dans le cœur du Sénégal confère à la Casamance une particularité géographique et historique. La Casamance territoriale serait donc, une création issue de la colonisation française qui isolera cette région en lui donnant ses limites frontalières. En effet, selon Joye Bowman Hawkins

Avant l'arrivée des puissances coloniales occidentales dans la région, le nom Casamance n'existait pas. Aucune organisation politique ayant préexisté à la colonisation française ne correspondait territorialement à l'ensemble de la région. (Joye Bowman Hawkins, 1980, P.152).

Les plus grandes organisations politiques précoloniales de la région sont le royaume du Gabou qui est une dissidence de l'empire du Mali et le Fouladou qui est-elle une dissidence du royaume de Gabou. Jean-Claude MARUT rappelle quant à lui que « ces deux royaumes étaient territorialement soit plus grands ou plus petits que la Casamance » (Jean-Claude MARUT, 2010, P. 12). D'ailleurs, selon Joye Bowman HAWKINS,

Le Gabou, première grande organisation politique de la région couvrait l'ensemble des pays des « rivières du sud » que sont l'actuelle Casamance, la Gambie, la Guinée-Bissau et la région de Youkounkoun en Guinée-Conakry. Quant au Fouladou, il était territorialement plus petit que la Casamance car ne correspondait qu'à l'actuelle région administrative de Kolda et une petite partie de la Gambie. (Joye Bowman HAWKINS, 1980, P.34).

Les territoires qui correspondent aujourd'hui à la Casamance ont été unifiés par l'administration coloniale française après la signature des conventions franco-portugais et franco-britannique de 1886 et 1889 qui fixent les limites de la région et renforcent le particularisme casamançais. Ce particularisme résulte de deux facteurs liés à l'histoire coloniale de la région. Ainsi, toujours selon Jean-Claude MARUT,

L'influence de la France est beaucoup moins forte en Casamance qu'au nord du Sénégal où les habitants sont liés aux institutions et à la vie politique française dès le milieu du XIXe siècle. Cette moindre influence européenne et la colonisation tardive de la région sont l'une des particularités de la Casamance. (Jean-Claude MARUT, cit, p. 290).

La Casamance a connu une colonisation difficile et tardive ce qui fait qu'elle n'a pas hérité du même niveau de développement en infrastructures que les autres régions situées au nord du pays. L'autre particularité casamançaise tient aux hésitations quant au statut colonial de la région. Ces hésitations relèvent surtout des incertitudes géopolitiques,

La France espérant obtenir la Gambie des Anglais et réunir la Sénégalie méridionale et septentrionale en une seule colonie. Ces incertitudes géopolitiques et les hésitations de l'administration coloniale expliquent les nombreux remaniements administratifs qu'a connus la région. (Jean-Claude MARUT, 1995, P.294).

L'administration de la Casamance pendant la colonisation française est en effet marquée par des phases permanentes d'union et de rupture. La région est assez souvent séparée puis rattachée à la colonie sénégalaise. Pendant longtemps, la Casamance a fait l'objet d'un statut particulier de dépendance du Sénégal. Ainsi, selon Jacques Charpy,

L'administration coloniale hésitait à réunir ou à séparer la haute-Casamane et la Basse-Casamance. Elle crée deux cercles distincts : ceux de Sédhiou (Moyenne et Haute Casamance) et de Carabane (Basse-Casamance) en 1869. Elle les réunit en un seul cercle en 1886, délimite à nouveau la haute et la Basse-Casamance en 1890, les réunit en 1891 et les sépare de nouveau en 1892. Par arrêté du 11 mai 1895, la colonie du Sénégal est subdivisée en huit cercles dont sept au nord d'une part et le district de Casamance, d'autre part. (Jacques CHARPY, 1994, P.139).

À ce sujet, Abderrahmane NGAIDE affirme que « la création du district de Casamance alors que le reste de la colonie est organisée en cercles illustre parfaitement les difficultés de la France à reproduire dans les colonies son propre modèle d'organisation territoriale

caractérisé par une forte centralisation » (Abderrahmane NGAÏDE, 1936, P.24). Le cercle occupe une place centrale dans l'organisation territoriale coloniale française, constituant un point d'ancrage sur lequel s'appuie l'administration centrale. Cette forme d'organisation territoriale illustre surtout l'emprise de l'administration centrale sur les autorités locales. Cette stabilité administrative faisait défaut à la Casamance qui tantôt était composée d'un seul district, tantôt divisée en plusieurs cercles. Autrement dit, la Casamance était une plus grande entité car « *un cercle est une subdivision administrative existant dans certains cantons comme échelon entre le district et la commune* » (www.wikipédia: consulté le 12 mai 2020).

Ainsi, pour Dominique DARBON,

Dans la pratique la Casamance tarde à trouver un statut conforme aux attentes de la puissance coloniale. De 1890 à 1944, on recense vingt-sept textes, arrêtés, décisions et décrets relatifs à l'organisation administrative de la Casamance. La région était divisée en deux cercles, tantôt en un cercle, tantôt en trois cercles avec des subdivisions. (Dominique DARBON, 1998, P.19).

Nous sommes en phase avec la citation de Dominique DARBON car il parle d'une « *région [qui] était divisée en deux cercles, tantôt en un cercle, tantôt en trois cercles avec des subdivisions* ». Ainsi, le cercle semble illustrer les sous parties de la région, ce qui renverrait aujourd'hui à un département. Et les « *subdivisions* » peuvent renvoyer aux communes actuelles.

En effet, si le cercle constituait l'unité administrative dans le reste de la colonie, en Casamance, l'unité est représentée par une administration centrale qui assurerait la supervision des cercles. Cette organisation ne pouvait ne pas faire penser à celle d'une colonie indépendante, d'autant plus qu'elle était dotée d'une certaine indépendance financière. À la tête de l'administration supérieure, un administrateur assurait, sous le contrôle et la direction du lieutenant-gouverneur, l'administration générale des territoires et des cercles.

Dominique Darbon rappelle d'ailleurs que :

La suppression de l'administration supérieure n'intervient qu'en 1939, la Casamance se voyant alors affecter le régime de droit commun. Ainsi, de 1939 à 1944, la Casamance est

divisée en deux cercles, ceux de Ziguinchor et de Kolda. Malgré tout, l'organisation administrative de la Casamance a continué d'osciller entre un et trois cercles jusqu'à l'arrêté du 13 mai 1944 qui établit une subdivision centrale à Ziguinchor, délimitant la Casamance dans sa configuration actuelle et consacrant le statut qu'elle conservera jusqu'à l'indépendance du Sénégal en 1960. De 1944 à 1960 la Casamance est composée d'un seul cercle, celui de Ziguinchor. (Dominique DARBON, ibid, P.150).

Toutes ces hésitations administratives tiendraient à la géographie et à l'hostilité des populations de la région comme le soutient aussi Dominique DARBON ;

C'est pour des raisons tenant autant à sa position géographique qu'à l'hostilité de ses populations et à son éloignement, que le statut de la Casamance a toujours été particulier et suffisamment ambigu pour permettre le cas échéant l'érection du territoire en colonie indépendante. À cela s'ajoute une réelle marginalisation de la région, laquelle est toujours demeurée à l'écart des préoccupations de l'administration centrale, pour ne devenir une région comme les autres qu'à partir de la seconde guerre mondiale. (Dominique DARBON, op. cit. p. 155).

Ces hésitations administratives montrent les difficultés de la France avait à reproduire le même modèle administratif appliqué au nord du pays. À l'opposé, la Casamance, nouvellement colonisée, ne présente pas les mêmes caractéristiques que les régions du nord. Elle fera l'objet d'une sous-administration due au retard d'une colonisation régionale qui s'est prolongée jusqu'au début des années 1940.

En plus des réalités géographiques, le comportement des Casamançais qui ont du mal à se soumettre à une autorité serait aussi un facteur important dans les origines de ce conflit. Ce deuxième facteur rendra en effet très difficile l'administration de la région. Contrairement au reste de la colonie, l'administration française n'a pas pu compter sur une administration locale solide pour asseoir sa domination.

Ainsi, Christian Roche affirme que :

L'autorité coloniale se heurte à d'énormes difficultés pour administrer les populations casamançaises. En particulier les Diolas de la Basse-Casamance, dispersés dans les forêts et la mangrove, se singularisent et défient toute forme d'autorité. Pour instaurer le modèle du nord du pays qui repose sur la culture islamo-wolof basée sur la monoculture arachidière, les Français s'appuient sur les chefs locaux. (Christian ROCHE, 1985, P 92).

Mais, cette tentative ne réussit guère en Casamance à cause de la méfiance des populations du sud.

Au début des années 1940, l'administration coloniale fait venir du nord du pays des Wolof, jugés plus conciliants et plus évolués que les Casamançais en général et les Diolas en particulier, pour servir d'intermédiaires entre l'administration française et les populations locales. (Jean-Claude MARUT, 1995, P.299).

Cette méthode consiste à inculquer les valeurs sociétales des populations du nord aux populations casamançaises. « *C'est de là d'ailleurs que serait né le cousinage à plaisanterie entre Sérère et Diola, affermissant les relations entre les Casamançais et leurs frères nordistes* » (Joye Bowman HAWKINS, 1980, P.37).

Mais, cette tentative d'homogénéisation de la population casamançaise se heurte à d'énormes difficultés car les Casamançais en général et les Diolas en particulier sont peu enclins à accepter la domination des nordistes ; surtout que la société diola n'est pas hiérarchisée. Vivant dans une société égalitaire, il est difficile pour les Diolas d'accepter une domination étrangère. Ainsi la tentative d'assimilation de la société casamançaise se heurte aussi aux incertitudes administratives de la France.

Ce processus d'assimilation des casamançaise jette les bases des oppositions claniques avec les « nordistes ». Cette période coloniale constituerait le point de départ des stéréotypes qui vont plus tard miner la cohésion sociale au Sénégal. Les populations originaires du nord se considérant plus évoluées que leurs compatriotes casamançais. C'est de là que serait né le particularisme casamançais qui déstabilise la stabilité politique et sociale du Sénégal et de la sous-région.

La tentative d'assimilation adoptée par l'administration coloniale française a plutôt engendré le clivage entre Casamançais et « nordistes », ces derniers étant perçus comme des complices ou des assimilés des colons en Casamance.

Les premières tentatives de modernisation de la société diola ont été appuyées par les Français. L'armée de Fodé Kaba avait envahi le pays diola avec le soutien de la France pour islamiser les Diolas et y répandre la culture mandingue jugée plus évoluée et tolérante à l'égard de l'administration coloniale française que celle des Diolas. (Jean-Claude MARUT, 1995, P.302).

Le peuple diola restera réfractaire à ces multiples tentatives de colonisation, mais nous pouvons néanmoins nous demander si loin d'être un handicap, le changement ne pouvait-il pas aussi être perçu comme un avantage. Comme il est souligné dans *Les Cultural Studies dans les mondes francophones* :

C'est difficile à admettre, cela nous remplit de craintes, le fait de remettre en cause l'unité de notre identité le noyau dur et sans faille de notre personne, une identité refermée sur elle-même, craignant l'étrangeté, associée à une langue, une nation, une religion, parfois une ethnie, une race, une tribu, un clan ou à une entité bien définie à laquelle on s'identifie. Mais nous devons changer notre point de vue sur les identités comme notre relation à l'autre. Nous devons construire une personnalité instable, mouvante, créatrice, fragile, au carrefour de soi et des autres. (Boulou Ebanda DE B'BERI, 2010, P.58).

Le casamançais, en général, n'aurait-il pas un avantage à articuler une culture identitaire « hybride », qui conforterait l'idée qu'« il s'agit de rejeter toute forme de repli identitaire et de soutenir que la multiplicité d'influences [une nouvelle] formation identitaire » (Boulou Ebanda de B'BERI, 2010, P.59).

Les Mandingues réussissent à répandre leur culture dans le pays diola plus particulièrement dans l'actuel département de Bignona au sud de la Gambie. Les Diolas de cette partie de la Casamance se sont ainsi fortement « mandinguisés ». Ainsi, Boubacar Barry note que, « cette

même opération sera plus tard réitérée par les Français, mais cette fois en instrumentalisant les Diolas au détriment des Mandingues » (Boubacar BARRY, 1998, P. 118).

Abderrahmane NGAÏDE note aussi qu'« *entre 1930 et 1945 une vague importante de Wolof arrivera en Casamance pour répandre la culture islamo-wolof et prendre le relai de l'administration coloniale* » (Abderrahmane NGAÏDE, op. cit. P. 195).

Toutes les tentatives françaises d'instrumentalisation des Sénégalais du nord contre les Diolas auront pour résultat la stigmatisation des natifs de la Casamance.

C'est cette stigmatisation des Diolas née de la période coloniale qui constitue une grille de lecture du clivage socioculturel entre le nord et le sud du Sénégal. Cette situation historique qui mine encore la société sénégalaise d'aujourd'hui et continue de diviser le nord et le sud illustre un modèle de socialisation créé par des cassures coloniales, des tentatives d'assimilation et de mises en opposition culturelle et ethniques entre les peuples, que nous pouvons retrouver partout dans l'Afrique coloniale. C'est ce que Pape Diouf rapporte en s'appuyant sur l'exemple de la région des grands lacs.

Au Rwanda et au Burundi, les premiers signes de clivages entre les diverses composantes de la société apparaissent dans les années 1930, lorsque la Belgique dans sa politique d'administration indirecte, décida de s'appuyer sur les Tutsis. Cette politique visant à diviser pour mieux régner serait à l'origine du génocide du Rwanda lequel ayant commencé au Burundi. (www.codesria.com: consulté le 12 avril 2019).

En Casamance, ce processus n'a pas eu les résultats escomptés aussi à cause d'une société égalitaire qui s'oppose à toute forme de domination aussi interne qu'externe. La culture casamançaise, par ricochet la culture diola est un blocage pour une domination étrangère.

Le processus colonial de « diviser pour mieux régner » est déjà installé dans la structure sociale ; mais par contre le modèle de colonisation a échoué par rapport aux structures sociales déjà existantes.

Les Diolas continuent de défier les autorités administratives en Casamance. Cette difficulté des Diolas à se soumettre à une autorité administrative est à chercher dans le mode de fonctionnement de leur société qui est acéphale, égalitaire avec un profond désir d'autonomie. (Jean-Claude MARUT, 1995, P.306).

Les Diolas n'ont en effet pas connu une forte organisation politique comme les populations du nord du Sénégal ou de la haute et la Moyenne-Casamance. Contrairement aux autres ethnies de la Casamance ou du nord du pays, les Diolas ne connaissent pas les castes, tous les Diolas étant en principe égaux selon leur tradition sociétale. Cette organisation politique complexe est différente suscitera des difficultés aux autorités coloniales quant au modèle administratif à adopter en Casamance car ils ne parviendront à articuler un système de communication avec les Casamançais diolas.

L'absence de communication avec les populations locales est renforcée par un élément géographique. Selon Paul Péliissier,

« Le cloisonnement topographique de la région multiplie les situations contradictoires entraînant tantôt le groupement et la défense, tantôt la fuite et l'émiettement. Cette situation motive la volonté de l'administration coloniale de renforcer l'autorité des chefs de villages pour enfin trouver une administration locale sur laquelle s'appuyer » (Paul PELLISSIER, ibid, p. 544).

Sans grand effet les propos de Jacques Charpy témoignent du désarroi de la France quant au modèle administratif à adopter en Casamance :

Nous devons nous efforcer d'augmenter l'autorité des chefs de village. Leurs sujets ne les écoutent pas et quand il faut les remplacer, on éprouve beaucoup de difficultés. Les chefs de provinces ne sont plus écoutés, on les traite d'espions, de voleurs, on les menace et parfois on les maltraite. (Oumar DIATTA, 2008, P. 43).

L'organisation de la société diola est déjà un blocage pour le système colonial. Chez les Diolas, ils n'ont ni roi ni castes. Tout le monde est chef, personne n'est chef. Du coup, il sera très de donner les ordres.

Ce rapport conflictuel entre les populations locales et l'administration coloniale engendre le particularisme de la région et l'irréductibilité de ses populations. Selon Van VOLLENHOVEN, cité par Oumar Diatta, « *nous ne sommes pas les maîtres de la Casamance, il faut que la Casamance ne soit plus une sorte de verrue dans la colonie dont elle doit devenir le joyau* » (Oumar DIATTA, *ibid.*, p.45).

Ainsi, les deux parties en conflit se servent-elles de l'histoire floue de la Casamance pour légitimer leur position. L'État du Sénégal met l'accent sur l'unicité d'un Sénégal ayant accédé à l'indépendance en 1960 et dont la Casamance faisait partie. Inversement, le MFDC défend la thèse d'une Casamance administrée avec le Sénégal et non d'une Casamance au sein de la colonie sénégalaise. Le MFDC soutient l'existence de deux colonies administrées conjointement. On perçoit bien, dans ces positions contradictoires, les conséquences des attermoissements de la puissance coloniale, hésitant entre le rattachement de la Casamance à la colonie du Sénégal et la constitution d'une colonie à part entière.

Le statut de la Casamance à l'origine du conflit avec le Sénégal est difficile à cerner. La Casamance est en soit un espace multiculturel. Chaque peuple à sa propre culture et sa manière de faire, chez les Peuls et les Mandings nous retrouvons des royaumes, chez les Diolas, une société égalitaire. De facto, ce pluralisme social rend difficile l'harmonisation politique et collégiale de ce « *territoire complexe* ». De nos jours, la quête de légitimité historique semble se construire sur un double discours, conséquence de l'héritage historique à la fois unificateur et séparatiste.

Le MFDC reconnaît l'existence d'une relation historique avec les peuples de la Ségambie méridionale tout en rejetant tout lien historique avec le Sénégal. Ce processus d'union et de clivage vise à légitimer la lutte indépendantiste du MFDC vis-à-vis des voisins Gambiens et Bissau-guinéens qui eux même souffrent de « l'impérialisme » du grand voisin sénégalais. (Jean-Claude Marut, 1995, P.315).

L'État sénégalais, quant à lui, cherche à occulter les affinités entre Casamançais, Bissau-guinéens et Gambiens favorisées par des connexions ethniques, linguistiques, géographiques et historiques. Les peuples de la SÉNÉGAMBIE méridionale ont en effet connu une histoire commune précoloniale avec la naissance du royaume du Gabou qui fédérait les trois entités géographiques. Ces affinités historiques sont donc jugées très dangereuses pour l'unité de la nation sénégalaise. Ainsi, le Sénégal ne reconnaît-il que la période coloniale le liant avec la Casamance tandis que les indépendantistes du MFDC se basent sur les errements de l'administration coloniale pour revendiquer l'indépendance de la région.

En effet, les deux parties rejettent la responsabilité sur les administrations coloniales française et anglaise. Les indépendantistes Casamançais accuseront la France d'avoir rattaché la Casamance au Sénégal et de les avoir séparés de leurs frères Gambiens et Bissau-guinéens. Tandis que l'État du Sénégal accuse la France et l'Angleterre d'avoir suscité l'apparition de l'État Gambien qui sépare le Sénégal en deux parties et enclave la Casamance.

Sur le plan géographique la coupure gambienne renforce le particularisme casamançais et l'enclavement de la région.

Pour l'État du Sénégal, « *l'existence de la Gambie à l'intérieur du Sénégal a éloigné les Casamançais de leurs compatriotes du nord tout en rapprochant ceux-ci des Gambiens et Bissau-guinéens* » (Jean-Claude MARUT, 1995, P.321). En termes plus clairs, la coupure gambienne a renforcé le lien entre les Casamançais et leurs voisins Gambiens et Bissau-guinéens et les a éloigné de leurs compatriotes du nord du Sénégal. Certains analystes soutiennent que c'est la France qui a annexé autoritairement la Casamance dans le Sénégal au moment de la décolonisation du pays. Une telle analyse renforce évidemment la thèse indépendantiste des rebelles du MFDC. Par ailleurs, l'absence de cette communication avec les populations locales serait aussi renforcée par l'élément géographique. Selon Paul Pélissier,

Le cloisonnement topographique de la région multiplie les situations contradictoires entraînant tantôt le groupement et la défense, tantôt la fuite et l'émiettement. Cette situation motive la volonté de l'administration coloniale de renforcer l'autorité des chefs de villages pour enfin trouver une administration locale sur laquelle s'appuyer. (Paul PELLISSIER, *ibid*, p. 544).

Pour ces auteurs la cassure entre le nord et le sud s'explique par l'existence de la Gambie. Par exemple, Paul Pélissier affirme ainsi que

La Casamance doit son originalité à son isolement entre la Gambie et les frontières de la Guinée-Bissau et de la Guinée-Conakry. Elle n'est ni soudée au reste du territoire national que sur ses confins occidentaux bien que par la route transgambienne la relie au Saloum et à Dakar. Cet isolement a facilité le maintien d'une forte conscience régionale et préservé longtemps la personnalité des populations. (Paul PELLISIER, op. cit. p.440).

Dans le même ordre d'idées, Jean-Claude MARUT soutient que

c'est la colonisation française qui a créé la Casamance telle qu'elle existe aujourd'hui en l'unifiant administrativement, en lui fixant des frontières, en la rattachant au Sénégal, en transformant les structures économiques, sociales, politiques, idéologiques, créant du coup les conditions d'émergence de mutations identitaires. (Jean Claude MARUT, op.cit. 420).

De ce fait, l'appartenance de la Casamance au Sénégal suscite toujours une polémique qui renforce les revendications indépendantistes du MFDC. Pour lever cette équivoque et à la demande du gouvernement du Sénégal, l'archiviste français Jacques Charpy conclut le 21 décembre 1993 que,

La Casamance n'existait pas en tant que territoire autonome avant la colonisation et que tous les territoires situés entre la Gambie et la Guinée-Bissau ont toujours été, au temps de la colonisation française, administrés par le gouverneur du Sénégal. (Jacques CHAPY, ibid. 480).

Les indépendantistes casamançais sont évidemment contre cette lecture qui semble plutôt témoigner du désarroi d'un colonisateur quant au sort à réserver à cette région enclavée. La France devait ainsi se demander s'il faut faire de la Casamance une colonie à part ou s'il fallait plutôt la rattacher à une autre colonie et si oui laquelle ? Finalement, il est décidé de la faire

dépendre administrativement de la colonie du Sénégal, avec laquelle elle communique difficilement à cause de la coupure gambienne et les dynamiques socioculturelles.

L'absence d'homogénéisation administrative de la colonie sénégalaise faisait penser à une colonie de la Casamance distincte du Sénégal. Nonobstant sa dépendance administrative de la colonie sénégalaise, la Casamance a su garder son identité du fait de son influence lusophone, de sa séparation du reste du Sénégal par la Gambie et son organisation sociétale multiculturelle et différente du nord du pays. Le passé historique colonial de la Casamance marque aujourd'hui le fossé culturel entre Sénégalais du nord et Casamançais, mais aussi les relations tendues entre le Sénégal et ses voisins du sud, notamment la Guinée-Bissau et la Gambie.

Du fait du découpage territorial des colonies, la Casamance est une région du Sénégal qui a plus de frontières avec les pays frontaliers qu'avec les autres régions du Sénégal. L'inspecteur général des eaux et forêts des colonies, Auberville cité par Oumar Diatta, souligne que,

Sur la carte politique de l'Afrique, la Casamance figure un couloir orienté est-ouest, resserré entre la Gambie britannique, au nord, et la Guinée portugaise au sud ; elle a 90km de large environ sur la façade maritime, administrativement, elle fait partie de la colonie du Sénégal avec laquelle elle communique par deux routes. La Casamance n'a pas de communication terrestre facile avec le Sénégal, pas plus qu'avec la Guinée française. Si elle n'était pas territorialement si petite, son isolement motiverait d'en faire une colonie autonome d'autant plus qu'elle est très différente du Sénégal par son climat, sa végétation et ses populations. (Oumar DIATTA, op. cit. p. 258).

On imagine aisément, que ce genre de lecture de la part d'une autorité de l'administration coloniale renforce implicitement le désir d'indépendance des séparatistes casamançais qui ont une vision particulière de l'histoire coloniale de la région. Cet aspect territorial constitue un argument de poids dans le discours des indépendantistes casamançais. La petitesse du territoire n'est cependant pas un argument solide pour ne pas en faire une colonie autonome d'autant plus que la Gambie est territorialement plus petite que la Casamance et la Guinée-Bissau encore plus vaste.

En 1980, à la chambre de commerce de Dakar, l'Abbé Diamacoune Senghor, alors leader du MFDC, fait une déclaration importante qui dit : « *la Casamance n'a rien à voir avec le Sénégal, que ce soit sur le plan historique, économique, et ethnique. C'est pour des raisons de*

commodités que pendant la colonisation, elle a été administrée avec la colonie, puis le territoire du Sénégal » (cité par René Capain BASSENE, 2013, P. 83). En analysant ce discours de l'Abbé Diamacoune Senghor, on peut constater, ici aussi, une différenciation dans la conception de la Casamance. Contrairement à Marut, DIATTA, Charpy cités plus tôt, l'Abbé Diamacoune SENGHOR parle de la Casamance comme d'un « territoire ». Ce faisant, il convoque ainsi la différence ethnique pour monter cette particularité de la Casamance différente du reste du Sénégal sur le plan historique, économique et social.

Il récuse l'histoire coloniale commune de la Casamance et du Sénégal et l'appartenance de la Casamance au Sénégal. En effet, pour lui, la Casamance a fait l'objet d'une double colonisation française et sénégalaise, et dénie à la France, « *le droit de rattacher la Casamance au Sénégal, au moment de l'indépendance de ce pays, sans l'avis des intéressés* ». En termes plus clairs, l'Abbé Diamacoune SENGHOR déclare que « *la Casamance est avec le Sénégal et non dans le Sénégal par la volonté coloniale de la France* » (Jean Claude MARUT, op. cit. p.36).

Il est clair qu'il y'a de multiples contradictions conceptuelles entre les discours du colon français, des leaders du MFDC et de plusieurs historiens du Sénégal. Pour le colon la Casamance était dans le Sénégal mais pour les leaders du MFDC la Casamance était avec le Sénégal. Ils insinuent par-là, qu'après l'indépendance, la Casamance devait être autonome.

Nous retrouvons le même genre de position émanant d'hommes politiques originaires dans la partie nord du Sénégal. Ces discours font penser que la situation coloniale de la Casamance rend difficile toute résolution à la crise casamançaise. Ainsi, les différents protagonistes rejettent la faute sur la France. Par exemple le Parti pour l'indépendance et le travail (PIT) dans son mémorandum du mois d'avril 1990, a soutenu que « *par certains aspects historiques, la situation qui prévaut en Casamance s'apparente à un problème de décolonisation bâclée* » (Boucounta DIALLO, 2010, P.24).

Prise une à une, nous constatons que ces multiples définitions conceptuelles ne signifient pas la même chose. Néanmoins, leurs différentes implications dans la détermination des origines du conflit casamançais nous permettent de déclarer que la Casamance d'avant les indépendances du Sénégal est un espace socioculturel, anthropologique, géographique et politique très complexe, car elle n'est ni état, ni royaume, encore moins seulement un comptoir ou une région, un cercle, un district, un territoire; elle semble plutôt inclure toutes ces conceptions en même temps. La Casamance d'avant les indépendances ressemblerait ainsi à un « espace complexe » comme celui du « pluralisme » que nous révèle Boulou Ebanda de

B'béri et Fethi Mansouri (2014, p. 2) quand ils racontent la légende perse vieille de 8 siècles d'un pachyderme exposé dans une salle obscure dans laquelle plusieurs experts étaient appelés à décrire l'identité. À leur sortie de la pièce noire, chacun expert décrivait la partie de l'animal qu'il avait pu toucher. À la fin, tous les experts ayant chacun touché des parties différentes du pachyderme, le même animal avait obtenu plusieurs identités, d'où la naissance du mythe du « pluralisme conceptuel » ou la polysémie d'une même chose. Nous aimerons ici avancer l'idée selon laquelle le statut socioculturel et politique de la Casamance avant les indépendances ressemble fortement à cette légende de la Perse antique, un espace socioculturel et politique pluriel, et surtout bien complexe.

3- La naissance d'une distinction casamançaise

La renaissance du MFDC, ou sa deuxième naissance sous la paternité de l'Abbé Diamacoune Senghor, à vocation séparatiste, revendique son affiliation avec le MFDC originel. Mais on lui oppose aussi le fait qu'on ne retrouve, dans l'histoire de ce dernier, aucune trace faisant allusion à des desseins indépendantistes. La coloration ethno-confessionnelle à dominance diola, qui transparait parfois dans le discours de certains de ses dirigeants, approfondit, aux yeux de certains, le fossé qui les sépare du mouvement originel. Dans son ouvrage, Makhtar DIOUF réaffirme la revendication exclusivement régionaliste du MFDC, au moment de sa création :

Ces initiateurs sont deux instituteurs, l'un diola, catholique, Emile Badiane, l'autre, peul, musulman, Ibou Diallo, appuyés par plus d'une centaine de notables de toute la région, en provenance de toutes les ethnies ; Le MFDC a d'ailleurs été créé à Sédhiou, en Moyenne Casamance dont le peuplement est à dominance Manding. (M. DIOUF, op.cit. p. 158).

Ces objections semblent ne pas ébranler le MFDC de Diamacoune Senghor dans sa quête de légitimation, jusqu'à fonder la revendication de l'indépendance dans des « *accords secrets* » qui seraient intervenus entre Emile Badiane et l'Etat du Sénégal, alors sous la présidence de Léopold S. Senghor. C'est ce que dans les Cahiers du CONGAD de juin 2002, Bouba Diop et autres qualifient de « *mythe fondateur* » de la lutte du MFDC :

Le MFDC de la deuxième génération fonde sa lutte sur un mythe fondateur : version selon laquelle les accords passés entre Léopold Sédar Senghor et Emile Badiane stipuleraient que le Sénégal et la Casamance accèderaient à l'indépendance d'accord parties et qu'ils

vivraient une expérience commune de vingt ans au bout de laquelle, il serait loisible à la Casamance de dénoncer les accords et prendre son indépendance. Il s'agirait même d'accords paraphés et dont le texte serait gardé secret. Cette version était fortement répandue en Basse Casamance au début des années 1980. Elle a été même exagérément amplifiée avec souvent des détails croustillants sur les termes de l'accord, les conditions de la signature et les précautions de cache du document paraphé par les deux hommes d'Etat [...] Cette version fait tilt chez bon nombre de Casamançais qui, à force de matraquage, ont fini par y croire. Toutefois, avec le temps, ce mythe fondateur est de plus en plus fragilisé. Diamacoune a été parfois interpellé sur cette question, mais il tarde à exhiber le document, si jamais il existe. (Bouba DIOP, 2002, P. 122).

Seulement, le propre du mythe est qu'il est un « paradoxe » ; c'est-à-dire à la fois vrai et faux dépendant de la personne qui pose la question. Particulièrement dans ce contexte où le Mouvement des forces démocratiques de Casamance, érigé au début des années 80 par l'Abbé Diamacoune SENGHOR sur les cendres du MFDC des Emile Badiane, fait de la réécriture de l'histoire de la Casamance, une stratégie de « lutte symbolique » (expression que nous empruntons à Pierre Bourdieu (1977) visant à légitimer la revendication de l'indépendance. C'est à travers une lutte symbolique que le MFDC se singularise par rapport aux autres mouvements régionalistes qui ont traversé l'histoire du Sénégal. La rébellion en Casamance constitue une menace réelle de rupture de l'unité nationale de l'État du Sénégal et la tentative du MFDC de réécrire l'histoire de la Casamance comme entité « *n'ayant jamais fait partie de la colonie française* » représente parfaitement cette menace.

En décembre 1993, au nom de la France, de l'archiviste Jacques Charpy qui confirmaient la « sénégalité » de la Casamance. A l'image de Lat Dior consacré officiellement « héros national » par l'Etat sénégalais, la culture de la résistance chez les Diolas est symbolisée par la Reine Aline Sitoë Diatta, érigée en « héroïne nationale. (Jean-Claude MARUT, 1995, P.87).

Enfin, il ajoute que « *La légitimité historique et juridique du mouvement séparatiste est fondée sur des références à des publications de chercheurs auxquels il a lui-même fourni une partie de leurs informations (Louis-Vincent Thomas, Jacqueline Trincaz, Christian Roche).* » (op. cit. p. 123).

D'emblée, les 20 ans d'accord entre le Sénégal et le MFDC comme le souligne Abbé Diamacoune SENGHOR méritent d'être analysés. Le Sénégal est indépendant le en 1960, et la revendication de la deuxième naissance du MFDC sous la paternité de l'Abbé Diamacoune SENGHOR est déclenchée à partir de 1980. Ce qui correspond à la période de 20 ans d'accord supposé. Et une année plus tard (1981), le président Senghor démissionne en cédant le pouvoir au président Abdou DIOUF. La suite logique de toutes ces dates est-elle une simple coïncidence ? Si les leaders du MFDC ont les preuves de ces accords secrets pourquoi ne leur montrent-ils pas ? On sait bien ce qui est affirmé sans preuve peut-être nié sans preuve. Comme le dit l'adage célèbre « *les paroles s'en vont, les écrits restent* ». Voilà tant d'interrogations qui nous laissent sans voix.

Dans le discours populaire la légitimation par la différence a consisté à construire une rhétorique basée sur un particularisme identitaire casamançais qui se définit d'abord par l'altérité. Laquelle désigne les compatriotes « nordistes » « urbanisés » et « roublards » auxquels se différencie le Casamançais « *tolérant, honnête et respectueux de la tradition de ses ancêtres* ». L'enjeu véritable est moins la validité des thèses que leur ancrage dans le système de représentation des habitants de la Casamance, ce qui leur confère une grande force de mobilisation. C'est ainsi qu'en réaction aux procédures utilisées par l'Etat sénégalais, le MFDC affronte ce dernier dans le champ des conflits des « systèmes symboliques » pour construire tout un univers de représentation d'une identité casamançaise qui en ferait une « *nation autre* ». Dans ce sens, le mouvement s'est progressivement détaché de la construction d'une identité casamançaise qui, à travers le discours de Diamacoune SENGHOR, était fortement marquée par un ethnocentrisme diola : « *La Casamance est souvent synonyme de Kasa, le Kasa comme modèle diola et le pays diola comme modèle casamançais* » (Jean-Claude MARUT, *op. cit.*p.122). L'idée d'une région oubliée, victime des injustices et du mépris culturel de la part des nordistes est de plus en plus mise en exergue et devient l'argument fédérateur élargi à toute la Casamance.

3-1 -L'histoire, un alibi de la rébellion en Casamance

Le Mouvement des Forces démocratiques de Casamance trouve dans la réécriture de l'histoire de la Casamance, les ressources de construction de systèmes symboliques comme mode de représentation et de valorisation du particularisme casamançais.

Comme une réplique de l'histoire officielle, cette reconstruction est largement référencée à l'histoire de la Basse Casamance, particulièrement au pays diola. Ce discours, teinté d'ethnocentrisme dans une Casamance fondamentalement multiethnique, est vite perçu par certains dirigeants du MFDC comme non fédérateur, et compromettrait les perspectives de son objectif indépendantiste. Certes l'ethnie Diola est au-devant de la scène du conflit casamançais, mais ils ne sont pas les seuls. Les peuls aussi avaient épousé le combat du MFDC originel par l'entremise de leur leader Ibou DIALLO. Mais au fil des années le MFDC s'est « diolalisé ». Cela peut se comprendre si l'on sait bien que le peuple Diola est égalitaire et par ricochet s'oppose à toute domination même interne à lui-même (pas de roi pas de caste) et externe (s'opposant à la colonisation, à l'islam et à la domination sénégalaise). Il ne faut pas aussi perdre de vue la stratégie de diabolisation de l'ethnie Diola par l'Etat du Sénégal qui avait « pour mission de discréditer et de diaboliser les Diolas pour faire du conflit casamançais une affaire purement diola » (Omar DIATTA, 2001, P.53).

C'est la raison pour laquelle certains cadres du MFDC aspirent à la création d'un Etat fédéral à base multiethnique. Il demeure, malgré tout, que la référence à la culture diola est dominante dans le discours idéologique du Mouvement. Le traditionalisme diola, renvoyant à une ruralité des origines, avec un attachement quasi-sacré à la terre et à la riziculture, la référence systématique à des héros de la résistance et du bois sacré alimente le discours de la rébellion.

Référence au passé

L'expression « *histoire monumentale* » est empruntée par Geneviève GRASSER à la typologie que Nietzsche fait de l'histoire des peuples pouvant s'écrire dans un triple perspectif :

celle de l'histoire monumentale adoptée par les sociétés convaincues qu'elles ont un rôle majeur à jouer dans le monde, c'est le modèle qu'emprunte l'histoire des Etats-nations de l'Europe moderne pour stimuler la « nouvelle citoyenneté » par le sentiment d'appartenance à un peuple fort et glorieux. (cité par BIDEAU, 1995, P. 157-159).

Ils utilisent tous les moyens afin d'amplifier le passé, d'en éliminer les faiblesses et les échecs.

.L' « histoire antique » où tout ce qui est ancien, tout ce qui appartient au passé finit par être vénérable, par contre, tout ce qui est nouveau, tout ce qui est dans son devenir est

rejeté et combattu, elle a tendance à être conservatrice et s'attache aux lieux et aux vestiges des ancêtres. (NIETZSCHE, 1988, P. 98).

Enfin celle de *l'histoire critique* qui n'a d'autre motivation que la recherche de la vérité. Entre *histoire monumentale* et *histoire antiquaire*, « *le discours idéologique du MFDC reflète ces deux manières de se relier à son passé* » Geneviève GRASSER, 2002, P. 104).

L'anticolonialisme ou les vertus d'un peuple insoumis

L'histoire de la Casamance telle que le MFDC se l'est appropriée trouve sa source principale dans la littérature savante produite par les chercheurs français principalement et dont certaines des conclusions ont été inspirées par des leaders du mouvement eux-mêmes, particulièrement par l'idéologue en chef, l'Abbé Diamacoune Senghor. (Jean-Claude MARUT, 1999, op. cit.P.292).

Christian Roche décrit quant à lui, dans *l'Histoire de la Casamance*, la réaction vigoureuse des Diolas face aux contraintes de l'administration coloniale au point que l'administrateur colonial les qualifiait d' « *habitants au tempérament impulsif à tout principe d'autorité* » (Charpy, op. cit. p. 482). Pierre Xavier Trincaz, abonde lui aussi dans le même sens quand il conjugue l' « *histoire antiquaire* » et l' « *histoire monumentale* » de la Casamance. Selon lui,

Le Diola vit traditionnellement dans un univers harmonieusement établi où règnent l'égalité et l'individualisme, mais aussi la soumission à l'ensemble des règles et d'interdits basés sur un climat de crainte religieuse, efficace régulateur social. (TRINCAZ, op. cit. p. 154).

C'est cette l'image globalisante du Diola en parfaite harmonie avec son cadre de vie, ce qui le rend réfractaire à toute forme d'intrusion susceptible de bouleverser cet équilibre. Cette image semble en effet représenter reflet direct d'une conquête coloniale qui fut particulièrement difficile pour les Français. TRINCAZ établit d'ailleurs une relation de cause à effet. Quand il écrit que :

Dans cette société indépendante où priment l'amour de la liberté, le respect de la tradition sacrée et la parole des anciens, l'infiltration étrangère et l'implantation d'une autorité administrative représentèrent une agression profonde et inacceptable. L'implantation

coloniale se fit dans le sang, ces populations amoureuses et de leurs terres léguées par leurs ancêtres et de leur indépendance, ce qui les poussait à refuser tout asservissement, furent traitées de « farouches, hostiles et belliqueuses. (TRINCAZ, op.cit., P.157).

D'après M. C. Lambert, Diamacoune SENGHOR ne se contente pas uniquement de ces références dans la construction de l'histoire de la rébellion en Casamance, les revendications séparatistes de la communauté européennes vis-à-vis de l'Etat colonial central sont également intégrées dans l'héritage du MFDC. D'après Lambert, le rapport annuel de 1940 de Claude Michel l'Administrateur supérieur colonial de la Casamance précise que le sentiment séparatiste (particularisme, régionalisme) est manifesté sur deux fronts.

L'un est casamançais et français d'abord et sénégalais dans une moindre mesure. Il a particulièrement insisté sur la manière dont la communauté européenne s'imposa progressivement au pouvoir colonial à Dakar. Ce qui valut un demi-siècle d'autonomie de fait, qui permit à certaines compagnies privées de la région d'acquérir certains privilèges. Claude Michel précise alors que le sentiment séparatiste était restreint aux européens qui résidaient, pour la plupart, dans des villes comme Ziguinchor et Bignona. Compte tenu de cela, ces sentiments n'étaient pas partagés par les populations locales, principalement Diola, qui, pour la plupart, vivaient en zones rurales. (M. C. LAMBERT, 1998, P. 316).

La citation de Lambert semble appuyer la position de l'Etat du Sénégal qui soutient mordicus que la Casamance faisait toujours partir du Sénégal. Le témoignage colonial ne plaide pas pour l'indépendance de la Casamance.

Cela n'empêche pas que, dans sa justification de l'histoire du mouvement séparatiste casamançais, Diamacoune Senghor cite le mouvement européen pour l'autonomie comme étant le précurseur du mouvement indépendantiste.

Coïncidant avec cette poussée vers l'autonomie, il y avait un autre mouvement, celui-là caractérisé par une résistance active de la part des africains, particulièrement diola contre la loi coloniale française. Plutôt que d'associer le MFDC à cette résistance, Diamacoune Senghor a choisi de retracer l'histoire du MFDC dans un mouvement qui, jusque dans les années 1940, était principalement européen. (LAMBERT, op. cit. p.590).

La réécriture de l'histoire du MFDC originel

« C'est à partir de 1947 que des intellectuels originaires de la Casamance, des instituteurs pour la plupart, prirent le relais de la revendication avec Emile Badiane, Victor DIATTA et Ibou DIALLO, tous enseignants et de surcroît citoyens » (Jean-Claude MARUT, 1995, P. 332). Aujourd'hui encore, des divergences existent sur l'option indépendantiste ou non de ce MFDC dit originel. Bon nombre des opposants de l'actuel MFDC soutiennent que leurs prédécesseurs voulaient simplement promouvoir les intérêts de la Casamance dans le cadre d'un Sénégal plus vaste. Mais ce n'est pas l'avis d'une partie du mouvement séparatiste casamançais qui, par-delà les supputations autour des raisons qui ont conduit Emile Badiane à rejoindre le BDS de Léopold S. Senghor, continue de se fonder sur l'existence d'un « accord secret » entre les deux hommes. Cet accord « reconnaît l'indépendance et la souveraineté » de la Casamance, vingt ans après l'indépendance survenue en 1960. Les informations révélées dans le journal *du pays* soutiennent, à la mort de Badiane en 1972,

[Qu'] il a été tué par le gouvernement sénégalais qui aurait ensuite détruit l'accord. C'est d'ailleurs en s'appuyant sur l'argument de cet accord et en ressuscitant l'existence de ce document que l'abbé Diamacoune Senghor demanda au parti au pouvoir de remplir ses engagements. Ne recevant aucune réaction du gouvernement sénégalais, le MFDC s'approprie la thèse pro-indépendantiste de l'histoire de l'organisation (Dans le site du *Journal du Pays* créé par la Section suisse du MFDC, la page réservée à l' « Histoire » de la Casamance fixe la date de création du MFDC au 4 mars 1947, « avec comme secrétaire général Victor Sihumehemba, premier agrégé de lettres françaises de tout le continent africain. Réclamant l'indépendance de vive voix, il sera assassiné quelques mois plus tard »). (Journal *Le pays*, consulté le 12 avril 2020)

En outre l'interview accordée par le journal *Sud-Hebdo* à l'Abbé Diamacoune marque l'émergence de « contre-définisseurs » et le début d'un cadre alternatif de lecture du conflit en Casamance. L'Abbé Diamacoune Senghor récuse l'appellation de « séparatiste » consacrée par le discours médiatique dominant, pour qualifier le MFDC de mouvement « nationaliste ». « *La Casamance n'a pas besoin de prendre son indépendance, elle l'a toujours eue* » (*Sud-Hebdo* du 1^{er} février 1990) Sur la question relative « aux fondements juridiques, politiques et historiques de la revendication de l'indépendance », l'abbé s'en prend d'abord aux tares qui, selon lui, caractérisent la presse sénégalaise par sa lecture univoque et superficielle des événements.

La presse nationale surtout, et dans une moindre mesure la presse internationale, tire toujours à boulets rouges sur les patriotes et nationalistes casamançais qu'ils appellent « séparatistes ». Elles n'ont jamais vraiment cherché par une enquête approfondie sur le terrain, par l'étude des documents d'archives, à saisir les fondements (...) légitimes des revendications de la Casamance. Désormais je me tiendrai à l'écart de cette presse superficielle, tendancieuse, partielle, subjective plutôt avide de sensationnel que d'exhumer et de dire la vérité. (...) Ne me demandez pas de vous consulter les archives sénégalaises et françaises. Faites votre travail, votre devoir de journalistes compétents, sincères, consciencieux, honnêtes et travailleurs, menant un combat pour la vérité et la justice à travers une information vraie, saine et libre. Ne vous laissez pas manipuler (...) N'intoxiquez ni le pays, ni le monde entier ». (Abbé Diamacoune « SENGHOR : Rien que l'indépendance » In : Sud-Hebdo du 1^{er} février 1990).

Pour revenir à la question des fondements de la revendication de l'indépendance de la Casamance, l'Abbé Diamacoune Senghor rappelle l'accueil réservé au Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, William Ponty,

Le 20 mars 1914 par des « porteurs de pancartes » réclamant l' « autonomie » financière, territoriale et administrative du Protectorat de la Casamance. Mais les deux guerres mondiales et la reconstruction de la métropole après ces conflits, les aspirations indépendantistes des Africains à partir de 1945, le soulèvement du Kaasa en octobre 1942, ainsi que les lenteurs administratives etc. empêchèrent la France de donner rapidement satisfaction aux nationalistes casamançais (...) C'est dans cette ambiance que le Sénégal accède à l'indépendance, en 1960, remorquant la Casamance. La Casamance est un territoire autonome, juridiquement distinct de la colonie du Sénégal. Elle n'a jamais été un territoire intégrée à la dite colonie. (Sud-Hebdo du 1^{er} février 1990, p. 3).

3-2 La fabrication d'une identité de la « différence casamançaise »

Le particularisme casamançais, qui sert d'argument au mouvement indépendantiste, est construit en référence aux valeurs traditionnelles du monde culturel diola. Autour de l'Abbé Diamacoune Senghor qui en est le plus ardent défenseur, gravite tout un cercle de jeunes intellectuels qui participent à sa théorisation et s'en servent comme la manifestation de la résistance contre l'hégémonisme de l'Etat sénégalais. Vincent Foucher en définit le contexte

de même qu'il permet d'identifier les principaux animateurs de « lutte symbolique ». En 1980, la défaite jugée inique du Casa-Sports de Ziguinchor contre la Jeanne d'Arc de Dakar, en finale de la coupe du Sénégal de football, a provoqué une déferlante de violence.

L'identité casamançaise s'est cristallisée face à une répression brutale et à l'incompréhension des autorités, elle s'est rapidement radicalisée. Les matchs de football sont devenus le lieu d'une confrontation euphémisée avec le reste du Sénégal. Les jeunes intellectuels prolétariés de Dakar, déguisés en récolteurs de vin ou avec les masques du rituel kumpo, à travers les chants, la langue, les termes traditionnels affichent-là un symbole de fierté et de victoire voire d'imposition identitaire et non les stigmates ridicules d'une région arriérée. Les réseaux de solidarité et de redynamisation de l'expression identitaire seront renforcés par la prolifération des associations culturelles tant au niveau de la région de Casamance qu'à Dakar. Tous ces mouvements en gestation de manière disparate ont trouvé un langage commun à travers le discours du MFDC. La nébuleuse oppositionnelle des années 1970 qui cherchait un langage politique, les rancoeurs de jeunes scolarisés, le pouvoir émergent des femmes des usana, le traditionalisme culturel vigoureux autour de l'identité Diola, vont être utilisés par quelques-uns des hommes d'Eusokolal autour de Mamadou « Nkrumah » Sané. « L'association culturelle diola Eusokolal est assurément le tout premier des courants du traditionalisme casamançais à se politiser, au moins partiellement. Eusokolal est créé à Paris en 1979, en regroupant un petit nombre de migrants casamançais établis en France. Ses membres les plus notoires dont Mamadou Sané « Nkrumah », employé d'administration et Mamadou Sadio, documentaliste au CNRS qui sont parmi les leaders les plus en vue du MFDC. (Vincent FOUCHER, 2002, P. 248).

L'association culturelle diola *Eusokolal* (restons ensemble) publiera dès janvier 1981 un journal *Kelumak* qui n'a pas une ligne séparatiste et mentionnant même l'appartenance au Sénégal comme allant de soi, en dehors de la virulence de certains articles de Nkrumah²³ dénonçant les injustices dont la Casamance est victime. Le journal avait cependant une option pour la revalorisation de la culture diola à travers des « *articles historiques à propos de l'époque coloniale, sur l'ethnographie de la société diola, de la revendication de la religion diola tout à fait dans la lignée de la théologie de l'inculturation catholique, des récits des héros traditionnels* » (Jean-Claude MARUT, 1995, P. 356). *Kelumak* eut par la suite des

²³ À Paris, où il vit en exil depuis vingt ans, le secrétaire général autoproclamé du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) soutient toujours la voie de l'indépendance et rend Dakar responsable des divisions au sein de la rébellion.

correspondants jusqu'à Dakar, avec des contributeurs plus ou moins réguliers. Certains rédacteurs du journal comme « *Nkrumah réclamant l'indépendance de la Casamance pousse l'Etat du Sénégal à interdire sa vente au Sénégal* » (CISSE, 2012, P. 232). Toutefois le journal semble avoir connu une diffusion confidentielle dans le pays et même à Ziguinchor où il circule dans un cercle restreint d'enseignants. Regroupant des sensibilités différentes,

L'association éclate rapidement après le début de la revendication séparatiste en 1982. Tous les contributeurs réguliers ou occasionnels de Kelumak, dont Saliou Sambou, qui est devenu plus tard Gouverneur de la Région de Dakar, seront arrêtés et interrogés par la police. (FOUCHER. Op. Cit. PP. 409-410).

3-3 La tradition comme moyen de contestation

Ce mouvement de balancier entre traditionalisme et modernisme est incarné par l'idéologie de l'Abbé Diamacoune SENGHOR inspirée par la « théologie de l'inculturation », qui a servi de levier au prosélitisme de l'Eglise, notamment auprès des populations de Basse Casamance fortement attachées aux religions locales. Ces populations sont plus attentives à la reconnaissance, voire la réhabilitation des valeurs traditionnelles dans la pratique du catholicisme. Seulement, Diamacoune ira plus loin que l'Eglise « officielle », en passant de « la théologie de l'inculturation » à « la théologie de la libération », qui a fait ses beaux jours dans les révolutions de l'Amérique Latine des années 1970. A cet égard, Jean-Claude MARUT s'interroge « *si en faisant de la culture un instrument de contestation, sinon de libération, la rupture introduite par Diamacoune ne pourrait être bien plus moderne (plus subversive) qu'il n'y paraît* » (MARUT, op.cit. P. 339). Toujours est-il que Vincent FOUCHER, quant à lui trouve une justification à la réconciliation de « *cette modernité apparente et largement répandue à travers toute la Basse Casamance et l'insistance du MFDC sur sa ruralité* ». Aussi note-t-il que « *ce même paradoxe a été relevé par Benedict Anderson travaillant sur les nationalismes d'Amérique, d'Europe et d'Extrême Orient, de même qu'il n'a pas échappé aux Africanistes* » (Cahen dans les années 1960, Amselle et MBokolo dans les années 1980, Prunier et Chrétien en 1989).

Pour ce courant d'analyse, le nationalisme et l'ethnicité se définissent avant tout comme des styles historiquement datés de penser le politique, de faire de la politique, des façons

d'imaginer une communauté et son tracé, de la définir et de la contraster avec d'autres communautés. (V. FOUCHER, op. cit, PP. 378-379).

Dans ce contexte, l'histoire n'est point la cause du conflit, mais devient un matériau de production qui donne à penser le conflit, tout comme « *l'ethnicité devient le langage même de la crise* » (Jean-Claude MARUT, op cit. P. 365).

Conclusion

L'histoire de la Casamance est marquée par différentes phases d'intégration et de rupture tant au niveau sous régional qu'avec le reste du Sénégal. Les populations casamançaises qui, jadis avaient une organisation politique traditionnelle, vont subir, au fil des années, différentes influences sous régionales ou européennes.

Ainsi la Casamance a connu une double résistance primo, contre la colonisation française avant l'indépendance de la Casamance et secundo, contre le Sénégal après l'indépendance du Sénégal. Revoir la note Lambert citée plus haut pour revoir ton analyse. Car ce qui est intéressant ici est moins l'existence ou nom d'un document (pure spéculation) mais des faits sur les deux types de résistance que tu ne sembles pas souligner dans cette revue des origines du conflit. Ces dissidences s'auto-légitiment par un ensemble de singularités économiques, sociales et politiques. Ces singularités et l'isolement ont complexifié davantage l'intégration de la région à l'appareil d'État sénégalais. Ainsi, le particularisme casamançais se matérialise par sa spécificité ethnique, culturelle et historique.

En effet, la pauvreté de la région, imputable à une colonisation tardive et difficile et au peu d'investissements réalisés par le gouvernement sénégalais, a durci les relations entre Casamançais et Sénégalais du nord. Ce climat de méfiance mutuelle est exacerbé par la mauvaise répartition des ressources et l'enclavement de la région. Cette situation a engendré le sentiment d'extranéité en Casamance.

Si aujourd'hui les crises identitaires trouvent leurs origines dans la gestion peu démocratique des ressources et du pouvoir, les anciens empires coloniaux n'en sont pas moins responsables.

Les États nés de la colonisation ont du mal à mettre en œuvre une véritable communauté nationale. Le Sénégal indépendant, se heurte au multiculturalisme et au communautarisme des populations casamançaises.

Chapitre4 : Les enjeux actuels du conflit casamançais

L'explosion des conflits internes en Afrique subsaharienne depuis le début des années 1990 a engendré le développement d'une économie criminelle²⁴. L'instabilité des régimes politiques et l'érosion des systèmes économiques ont laissé place à l'émergence de réseaux mafieux rendant difficile toute résolution des conflits internes. En Casamance, au début du conflit le mouvement indépendantiste finançait ses opérations grâce aux cotisations des populations et aux aides extérieures, notamment des pays limitrophes comme la Gambie et la Guinée-Bissau. Comme la bien souligné Jean-Claude Marut, « *cette vague d'arrestation est l'une des causes du durcissement du conflit au début des années 1990. Le soutien reçu en Gambie et Guinée-Bissau a accéléré l'armement du MFDC, qui procède à des attaques répétées de cibles militaires* » (Jean Claude Marut, 2000). Au fil des années, avec la radicalisation de la lutte indépendantiste, le MFDC s'est tourné vers de nouveaux modes de financement, les cotisations des populations locales ayant conduit à une vague d'arrestation après que l'armée régulière ait saisi des listes de Casamançais favorables à la cause indépendantiste. Cette situation poussa certains membres du MFDC à changer de stratégie pour se financer. Il s'agit du trafic de bois, du vol de bétail, la vente de la noix d'anacarde, et de la culture et du trafic de drogue et aussi en ressources minières comme le zircon récemment découvert dans la commune de Diouloulou plus précisément dans le village de Niafran. La branche combattante du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) Attika s'insurge contre le projet de l'Etat du Sénégal d'exploiter le zircon dans la zone de Niafrang dans le Diouloulou au nord-ouest de la Casamance. Dans un communiqué du 28 janvier 2014, signé par le chef d'état-major, César Atoute Badiate, Attika avise qu'elle « *ne tolérera aucun vol de ressources en Casamance* ».

Nous prenons l'opinion internationale à témoin » sur la situation en Casamance ajoute le communiqué. «Tous ceux qui tenteront de s'aventurer dans ce projet devront assumer les conséquences qui en découleront » et : « le MFDC prendra d'ores et déjà ses responsabilités et ne saurait être en aucun cas responsable de ce qui adviendra. Attika s'alignent ainsi sur le vœu des populations locales qui ont manifesté plusieurs fois pour

²⁴ **Economie Criminelle.** Extorsions, détournements, fraudes, sociétés écran, contrefaçons, autant d'activités qui font partie intégrante de l'**économie criminelle**. Véritable monde souterrain de l'**économie** mondiale, le système **criminel** à sa propre logique, ses propres bénéfices, ses domaines d'action et ses stratégies

s'opposer à l'exploitation du zircon qui serait un danger potentiel pour l'écosystème en Casamance. (Journal du pays, en ligne consulté le 22 mai 2020).

Quelle que soit la volonté réelle de certains chefs rebelles d'en découdre, la menace est prise au sérieux par les autorités, qui renforcent la présence militaire dans le secteur : le projet minier est devenu un enjeu dans le conflit casamançais.

D, autres se cassent derrière les mêmes valeurs pour faire du conflit casamançais leur gagne-pain. Malheureusement, ils sont trahis par leurs actes. En effet, les richesses de la forêt poussent certains individus à réagir de manière violente (tuerie, bastonnade, les mines anti-personnel ...) pour avoir une main mise sur les ressources naturelles. Toutefois, certaines hypothèses et considérations géopolitiques au démarrage du conflit demeurent toujours d'actualité.

1- La rébellion serait-elle un fonds de commerce

Le raisonnement des principaux promoteurs de la guerre résultait de la conjoncture complexe d'éléments politiques souvent distincts car les problèmes des uns n'étaient pas ceux des autres

De même sur un plan purement individuel, les combattants de la rébellion avaient des desseins différents:

Premièrement, le groupe des intellectuels ou considérés comme tels qui veulent des strapontins politiques, ceux des indépendantistes qui veulent la partition du pays, ceux des bandits armés dont l'objectif est le pillage et l'enrichissement rapide à moindre effort comme aux bons vieux temps des rezzous ancestraux.

Ainsi, le tarissement du financement par les sympathisants du mouvement indépendantiste s'est produit après la signature des accords de cessez-le-feu de 1991 et 1992 entre l'aile combattante du MFDC et le gouvernement sénégalais. Les combattants ont alors développé de nouvelles activités plus lucratives. Cette indépendance financière a abouti à la rupture entre l'aile combattante avec l'aile politique du MFDC.

John Evans affirme que

les économies de la guerre profitent aux militaires de l'armée sénégalaise et aux combattants du MFDC. Les soldats de l'armée régulière et les rebelles du mouvement indépendantiste échangent du bois, du cannabis et des noix de cajou d'un côté et de l'autre

de la frontière bissau-guinéenne. Un grand nombre de plantations d'anacardier²⁵, situées notamment le long de la frontière bissau-guinéenne, se trouve sur le territoire contrôlé par les rebelles, et les soldats campent à proximité. Même si les gains sont modestes, ils permettent d'arrondir les fins du mois des soldats sénégalais, ainsi que l'achat de denrées alimentaires pour les rebelles. Les économies parallèles se sont bien développées en Casamance, mais les trafiquants n'ont pas réussi à mettre en place une organisation politique et administrative parallèle à celle de l'État. (UNODC, 2007, p. 27).

2- Le zircon

Plus connu jusque-là pour ses ressources agricoles, le Sénégal est en train de devenir un pays minier. Il profite pour cela de forte demande au niveau mondial des produits miniers comme le zircon, et donc de l'envolée des prix, au début des années 2000, mais aussi de mesures destinées à attirer les investisseurs, comme la révision du code minier adoptée en 2004 sous le régime libéral d'Abdoulaye Wade, dont l'actuel président Macky Sall était alors le Premier ministre.

C'est ainsi qu'aux phosphates, depuis longtemps exploités, s'est ajouté l'or, en attendant que les conditions financières permettent d'exploiter le minerai de fer et le pétrole. S'y ajoute depuis peu l'exploitation des sables métallifères du littoral, riches en zircon et en minerais titanifères (ilménite, rutile...).

Très demandés par le secteur des hautes technologies, le zirconium et le titane qui en sont issus offrent une large palette d'usages (aéronautique, nucléaire, chimique...).

Provenant, comme le sable, de la décomposition des roches granitiques, ces minerais lourds se retrouvent dans des formations sédimentaires littorales sur toute la planète.

Leur présence sur la côte ouest-africaine est connue depuis l'époque coloniale, mais leur exploitation n'a commencé que récemment, avec l'explosion de la demande des produits miniers. C'est en 2014 que démarre l'exploitation au nord de Dakar, sur le site de Diogo, où se trouve l'un des plus importants gisements connus au monde (fig. 1) : confié au consortium franco-australien Eramet-MDL, qui injecte 650 millions de dollars dans l'opération, le projet

²⁵ Est une espèce de petit arbre de la famille des anacardiaceae, originaire d'Amérique du sud et cultivé sur plusieurs continents pour sa production de noix d'acajou et de pomme de cajou.

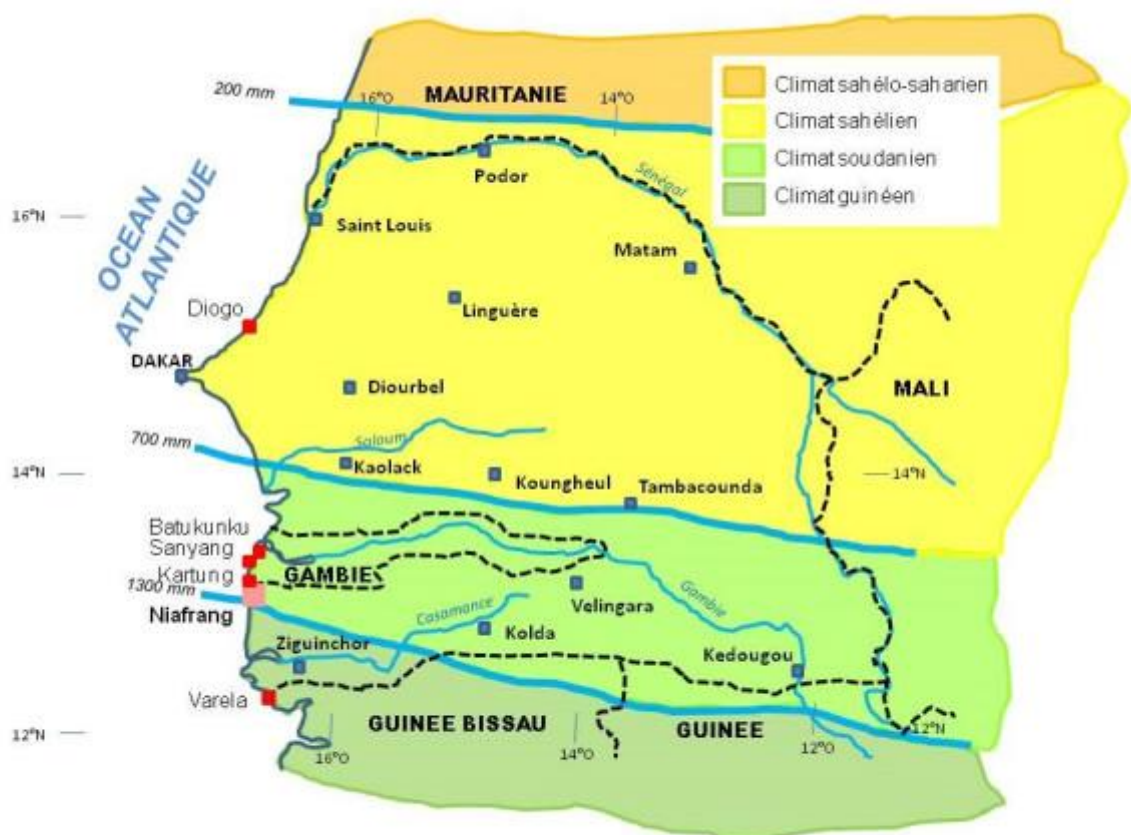
GCO (Grande Côte Opération) On estime qu'il pourrait produire 7% de la production mondiale de zircon.

Plus au sud, à Niafrang, en Casamance, un autre gisement, plus modeste mais plus riche, est attribué dès 2004 au groupe australien Carnegie, associé deux ans plus tard au chinois Astron, avant que ce dernier ne récupère la totalité du projet en 2008 : en 2013, il prévoyait d'y injecter 92 millions de dollars.

Prévue pour démarrer en 2009, l'exploitation n'a pourtant pas commencé, et rien n'indique qu'elle commencera prochainement. Aucune explication officielle n'a été fournie, mais les reports successifs sont manifestement à relier aux oppositions suscitées par le projet, auxquelles un article publié en août 2015 dans le magazine *Courrier International* a donné un large écho (*Courrier International : Bataille à mort autour d'un minerai précieux : le zircon* 27 août 2015). Ces résistances de la société civile rappellent que les bénéfices politiques et financiers attendus de l'exploitation des ressources naturelles ne doivent pas masquer les risques qu'elle peut faire courir à l'environnement et à la société, déjà menacés par les conséquences du réchauffement climatique.

Autant dire qu'à travers l'exemple de Niafrang, c'est aussi toute la question du développement durable qui est posée. Loin d'être réductibles à des aspects techniques ou financiers, les réponses à cette question renvoient à des choix de société, et donc à un débat démocratique. C'est à ce débat que cette contribution entend apporter quelques éclairages.

FIGURE1 : Localisation des sites miniers au Sénégal, en Gambie et en Guinée-Bissau



Source: © Descroix et Marut (2015)

2-1 Un projet séduisant

Le permis de prospection de la compagnie d'astron couvre tout le littoral casamançais, entre la frontière gambienne et la frontière bissau-guinéenne, sur une superficie initiale de 750 km² (fig. 2).

En fait, dans un premier temps, seule une petite partie du littoral (la plus riche en minerai) devait être exploitée, au nord, à hauteur des villages de Niafrang (ou Niafourang) et de Kabadio : une dune fossile de 6 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 200 mètres, à quelques encablures du rivage, dont elle est séparée par un premier cordon de petites dunes, puis par une mangrove large de 200 à 300 m, de part et d'autre de l'embouchure de la rivière Allahein (ex. San Pedro), frontière avec la Gambie (fig. 3).

Réalisée en février 2011 par un organisme Astron/Senegal Mineral Resources, l'étude d'impact a conclu à l'absence de menace pour l'environnement. La dune ne serait décapée que sur 5 m de profondeur (jusqu'à la couche imperméable), la récupération du minerai se faisant par des moyens purement mécaniques (lavage et tri gravitationnel pour le séparer du sable).

L'eau serait pompée dans la nappe phréatique et rejetée aussi pure qu'au départ. Le seul intrant serait le carburant utilisé pour les machines. Exploitation et réhabilitation seraient concomitantes : la dune serait reconstituée au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation (reprofilage) et un couvert végétal serait mis en place (végétalisation), qui renforcerait sa résistance à l'érosion. En outre, pour ne pas perturber un milieu fragile (la mangrove), seule la partie orientale de la dune serait exploitée, ménageant une zone tampon sur sa façade maritime.

Quant aux populations, non seulement elles n'auraient rien à perdre, mais elles auraient tout à gagner dans ce projet. Pour les utilisateurs des lieux, des mesures de compensation seraient prévues (indemnités, reconstruction...).

Et pour les villageois, Carnegie promet non seulement la création de 180 à 200 emplois pendant la durée du chantier, mais aussi des financements aux collectivités locales pour la réalisation d'infrastructures et la création de nouvelles ressources (développement de la production fruitière et de sa commercialisation, projet d'unité de transformation).

2-2 Les intérêts en jeu

Selon ses promoteurs (aussi bien l'Etat que l'exploitant (astron)), le projet ne présenterait que des avantages pour tout le monde.

- Pour la multinationale

L'intérêt de Carnegie pour Niafrang tenait pour une part à sa continuité avec son site gambien de Kartung, exploité depuis 2006. « *Mais elle en a été évincée en 2008 par le président Jammeh au motif (très probablement fantaisiste) d'une exportation clandestine d'uranium* » (journal *Ouestaf News* du 27 août 2015).

Le minerai serait acheminé vers Dakar pour être exporté : en raison de la complexité des processus industriels, il n'existe pas de projet de transformation au Sénégal.

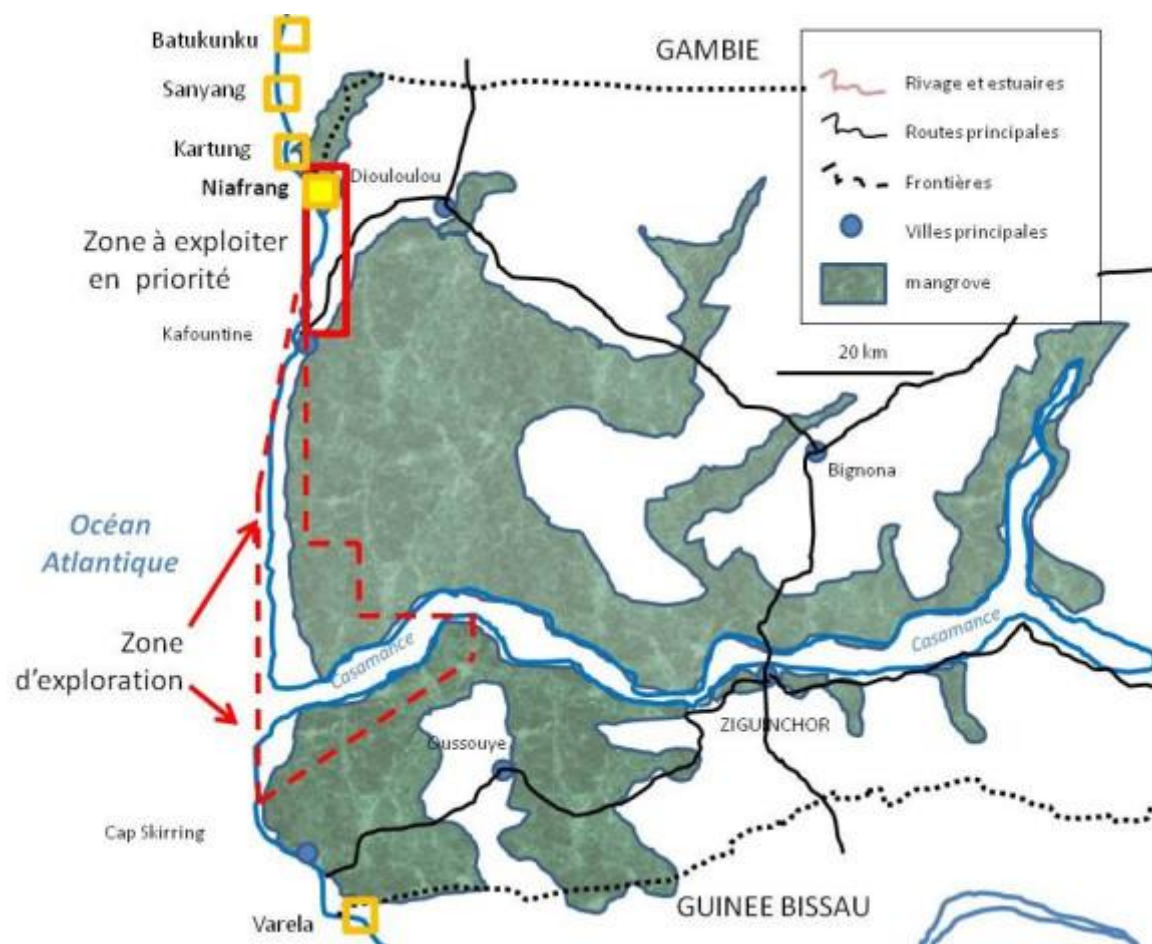
Pour l'État sénégalais, le secteur minier joue un rôle dans la croissance économique du pays. Il rapporte des devises, contribuant à réduire les déficits de la balance commerciale et de la balance des paiements (il contribue déjà pour 20% aux exportations du pays). Et il génère de nouvelles ressources financières, notamment avec l'attribution gratuite de 10% d'actions, génératrices de dividendes, et surtout la redevance (3 à 5%) versée chaque année par astron. Considéré comme l'un des moteurs de la croissance, ce économique, ce secteur occupe une place de choix dans le Plan Sénégal émergent (PSE) lancé en février 2014.

Pour la population, le problème se poserait en termes de retombées sociales : création d'emplois directs et indirects qui apparaissent comme une aubaine surtout pour une jeunesse désœuvrée qui n'a pas souvent d'autres choix que l'exode rural, l'émigration, s'enliser dans la rébellion...

D'autres parts, la possibilité de financer des infrastructures intéresse l'ensemble de la population. Puis que le projet ne manque pas d'atouts.

FIGURE 2

Localisation de la concession obtenue par Carnegie-Astron en Casamance littorale



Source: © Descroix et Marut (2015)

2-3 Des risques pour l'environnement

- La menace océanique

Les risques liés à l'exploitation minière doivent être mesurés à l'aune de la montée du niveau de la mer résultant du réchauffement climatique. Comme ailleurs au Sénégal, les conséquences de cette montée sont déjà perceptibles dans le secteur de Niafrang.

Depuis le début des années 2000 la salinisation et l'acidification des eaux et des sols se sont accentuées dans les zones côtières, contaminant ainsi la nappe phréatique. (SOURCE). Une autre conséquence est l'érosion du sol qui fait reculer les plages et les dunes de sable du littoral. En 2015, une infrastructure touristique s'est justement écroulée – (voir Fig. 3).

A terme, c'est la mangrove et les dunes intérieures qui sont menacées. La mangrove pourra sans doute résister un temps, atténuant l'érosion de la grande dune, mais elle ne pourra pas l'empêcher. Il est important de souligner que cette dune est une défense naturelle : à l'arrière, s'étend une vaste zone de 50 000 ha située au niveau de la mer, qui serait submergée au cas où la dune céderait.

- Le risque minier

Contrairement au site de Diogo, situé dans un milieu semi-aride et à 5 km à l'intérieur des terres, le site de Niafrang est situé dans un milieu tropical humide et en bord de mer, avec des écosystèmes très riches. Une contrainte que l'entreprise minière dit prendre en compte de plusieurs manières :

- en limitant l'exploitation à la partie orientale de la grande dune pour ne pas la fragiliser et pour ne pas fragiliser le milieu. Mais n'y a-t-il pas une autre raison, plus prosaïque ? Selon un document de Carnegie, c'est justement cette partie de la dune qui est la plus riche en minerai...
- en ne touchant pas à l'aire marine protégée (AMP) d'Abéné. Mais alors, on peut se demander à quoi sert cette AMP ! Le rapprochement de quelques coïncidences troublantes peut aider à élucider le mystère (fig. 4).

D'une part, seule la zone océanique est protégée par l'AMP, laquelle s'arrête au rivage, ignorant les *interactions océan-plage-mangrove-dune*. D'autre part, la limite nord de l'AMP coïncide exactement avec le début du périmètre minier, ignorant la *continuité des écosystèmes* à protéger.

Toute la zone littorale bordant le site minier échappe ainsi miraculeusement aux mesures de protection du milieu : un vide juridique dans lequel s'est engouffré l'exploitant.

Troublante coïncidence du calendrier : l'AMP d'Abéné a été créée le 4 novembre 2004, quelques jours avant l'attribution du permis de prospection à Carnegie (le 26). Tout se passe comme si, en créant cette AMP, les autorités avaient voulu donner des gages à d'éventuels opposants au projet minier, tout en permettant sa réalisation...

FIGURE 3 : Le recul du littoral à la frontière sénégal-gambienne: l'embouchure du bolong Allahein (le 20 août 2015)



Source: © DESCROIX et MARUT (2015)

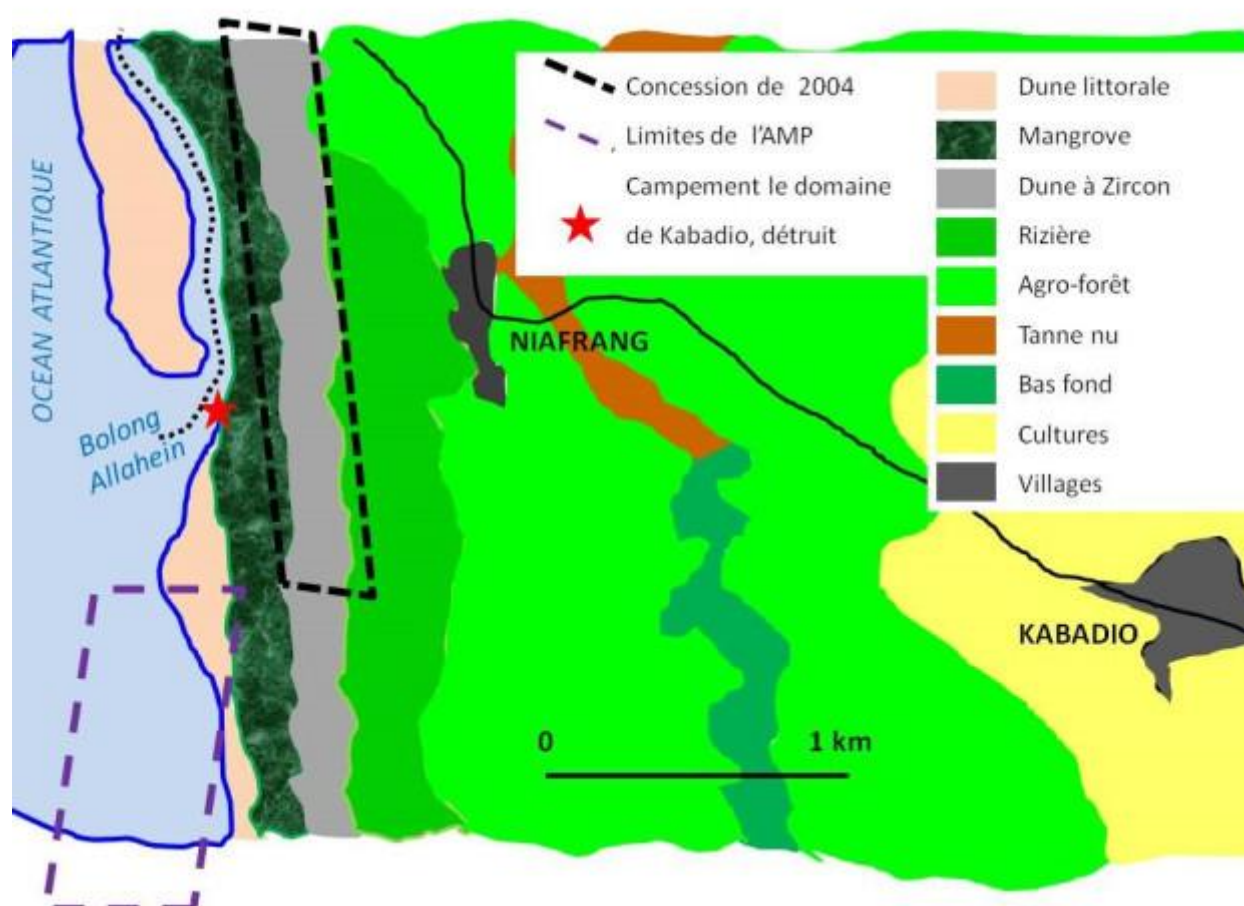
Restent les nombreuses interrogations que soulève le projet lui-même. La première porte, on l'a vu, sur le risque de fragilisation accrue de la dune, avec, à la clé, un risque aggravé de submersion de la zone qu'elle protège.

La deuxième interrogation porte sur les risques pour les écosystèmes, à commencer par la mangrove. Il faut rappeler qu'en plus de son rôle dans la captation de CO₂, la mangrove est un écosystème très riche en termes de biodiversité (l'un des plus riches au monde) et en termes de ressources pour les populations : ressources alimentaires (coquillages, poissons), bois (matériau de construction et source d'énergie...).

Les interrogations portent aussi sur la qualité de la nappe phréatique. Le fond de la zone d'exploitation sera en contact direct avec la nappe, avec tous les risques de pollution par les machines, mais aussi le risque de batillage (remous qui peuvent faire précipiter et rendre toxiques des métaux lourds « endormis »), le risque d'échauffement, le risque de modification des propriétés physico chimiques de l'eau (pH, salinité...).

FIGURE 4

Occupation de l'espace à Niafrang et Kabadio



Source: © DESCROIX et MARUT (2015)

Les opposants au projet ont par ailleurs soulevé la question des risques de radioactivité des minerais (plus riches ici qu'au nord du Sénégal). Comme le sable qui les contient, ces minerais proviennent de la décomposition de roches granitiques ou métamorphiques qui constituent l'essentiel de la croûte terrestre.

-Des risques politiques : Une mobilisation populaire

Les documents officiels ne font guère état de l'opposition d'une grande partie des populations de la zone, exprimée à travers le Comité de lutte contre l'exploitation du zircon, créé en 2006.

Le Comité de lutte contre l'exploitation du zircon, créé en 2006 incite les villageois à s'impliquer dans l'enquête publique, dont la première audience a eu lieu en 2011. Par ailleurs, ce comité a multiplié les initiatives (pétition internationale, manifestations villageoises...), depuis 2006 il est parfois arrivé que leurs manifestations soient réprimées par les forces de l'ordre ou un refus de la part du gouverneur d'une autorisation de marche pacifique.

Les autorités et la firme ont cherché à l'affaiblir et à le diviser par tous les moyens, que ce soit en discréditant ses animateurs, ou, si l'on en croit certains, en tentant de les corrompre. Elles ont en partie atteint leur objectif, sans convaincre pour autant les plus déterminés. Qui bénéficient désormais d'un nouveau soutien.

- Une instrumentalisation de l'exploitation du zircon par la rébellion indépendantiste

Après plus de trente ans de lutte armée infructueuse, la rébellion indépendantiste du (MFDC), divisée et affaiblie, est devenue une armée mexicaine. Le projet zircon offre à ses différentes factions une opportunité pour rebondir, ne serait-ce que pour se positionner dans le processus de paix entamé en 2012 lors de l'arrivée au pouvoir du président Macky Sall.

Des rebelles du (MFDC) présents dans le secteur du Niafrang (zone d'exploitation du zircon) assistent d'abord à des séances du comité de lutte. Mais ce sont rapidement toutes les factions, aussi bien civiles que militaires, radicales comme modérées, qui font connaître leur opposition au projet d'exploitation du zircon, considérant tout démarrage des travaux comme un *casus belli*. « En 2014, trois jours après la démonstration de force d'une patrouille de l'armée sénégalaise sur la dune (pour « sécuriser les populations »), un groupe de maquisards en armes y fait à son tour irruption... » (Journal *zikfm* du 11 avril 2018)

2 -4 Une implication de la société civile

Selon Abdou Sané²⁶ l'exploitation du zircon dans le Niafrang ne fera que creuser le fossé entre l'Etat du Sénégal et le MFDC. Nous vous livrons sa lettre ouverte d'Abdou Sané au président de la république Macy Sall in extenso :

Je viens solennellement mettre à votre disposition le principal élément à l'origine de toutes les difficultés nées du projet d'exploitation du zircon dans le Niafrang : il s'agit de l'étude d'impact environnemental et social. Après la phase d'exploration qui s'est révélée fructueuse, il fallait envisager la phase d'exploitation. Pour pouvoir passer à cette phase d'exploitation s'impose, conformément à la législation, une étude d'impact environnemental et social. Contre toute attente, cette étude d'impact environnementale a été réalisée par le promoteur du projet lui-même. Ce qui est assimilable à de la complaisance, à un manque de respect pour notre chère république, à de l'arnaque, à une escroquerie, à une remise en cause de nos acquis en termes de leadership et de rayonnement sur le plan international dans le domaine environnemental, et même à une tentative pour ce promoteur de jeter le discrédit sur notre mode de gouvernance en matière d'étude d'impact environnemental et social. Car il y a un net conflit d'intérêt. Le promoteur ne pouvant être juge et partie. Résultat : les populations n'ont accordé aucun crédit, aucune confiance (à juste titre) aux conclusions issues de cette étude d'impact environnemental et social. Pire une large opinion a trouvé ridicule cette étude d'impact assimilable à une farce solennelle. Ce ressentiment s'est traduit à deux reprises en 2011 et en 2014 par le rejet systématique de cette étude d'impact environnemental et social au cours des deux audiences publiques par les populations impactées par ce projet. Tout ce qui s'en est suivi à ce jour, doit être considéré comme étant la résultante de cette tentative d'arnaque, de ce manque d'orthodoxie, de rigueur, et d'éthique du promoteur et qui curieusement, aime se présenter en victime et pense que tout peut se régler par l'achat de conscience, la manipulation, l'intoxication, le trafic d'influence....Il dit et prétend être le développeur de la Casamance alors qu'il cache mal sa démagogie et sa cupidité à l'origine de toute cette regrettable confusion. Il est temps d'arrêter cet escroc ! Espérant que ces quelques lignes contenues dans cette lettre ouverte pourraient aider à une meilleure compréhension de ce problème de votre part en vue d'une meilleure prise de

²⁶ Ancien député Conseiller départemental de ziguinchor.

Membre du comité de lutte contre le projet d'exploitation du zircon dans le Niafrang en Casamance.

décision, je vous prie monsieur le président d'accepter ma parfaite considération ainsi que mes vœux de bonne et heureuse année 2018. (Journal dakaractu Samedi 6 Janvier 2018).

Parallèlement, des ONG comme CONGAD et des chercheurs comme Tidiane Sané²⁷ se mobilisent pour demander une étude d'impact indépendante préalablement à toute exploitation du site de Niafrang. Comme par exemple dans une lettre ouverte au président de la République signée par 34 chercheurs de toutes nationalités et de toutes disciplines, publiée dans la presse sénégalaise en août 2015.

Personne ne sait à quel point chacun accuse son prochain. D'ailleurs c'est ce que semble révéler le journal qui s'est penché sur la question du zircon :

Aujourd'hui, au sein de la population elle-même, deux camps s'opposent, à Niafrang et dans les localités environnantes. L'un est désormais favorable à la société minière. Contre quelles promesses ? Les accusations fusent mais restent difficiles à étayer. Tout cela, Astron n'en parle pas. Quant à ceux qui s'opposent au projet, voici leurs principales craintes : la disparition de la dune de sable, qui à ce jour protège le littoral et empêche la mer d'envahir les villages environnants ; les techniques de forage utilisées pour l'exploitation du zircon et leur impact sur la nappe phréatique ; les risques de maladies respiratoires ou de cancer ; la remise en cause d'une aire marine protégée par une décision gouvernementale ; et le peu de perspectives d'emploi pour une population rurale qui, au mieux, serait réduite à avoir des statuts d'ouvriers ou d'agents de sécurité dans la mine. (Journal Ouestaf News du 27 août 2015).

Et la question des ressources naturelles s'invite de plus en plus dans le débat politique, notamment à l'occasion de la modification annoncée du code minier. En l'absence de réponses officielles, il reste difficile de mesurer l'impact de ces initiatives. Mais elles montrent que ces questions sont en train de devenir un enjeu pour la société.

²⁷ Professeur de géographie à l'université Assane Seck de Ziguinchor.

Conclusion :

Le projet d'exploitation des sables métallifères de Niafrang semble pour l'instant mis en veilleuse, en dépit des puissants intérêts financiers et politiques qui le portent. Une mise en veilleuse que l'on peut expliquer de différentes manières : la mobilisation des populations, la menace rebelle, les mises en garde des spécialistes...

Quel que soit son rôle, chacun de ces éléments renvoie aux fragilités de la zone. Fragilité naturelle mise en évidence par le réchauffement climatique, dont les effets risquent d'être dévastateurs pour la Casamance, et c'est sans doute là le risque le plus grave, que ne ferait qu'aggraver le projet minier.

Fragilité politique liée aux risques de rebondissement d'un conflit armé toujours pas résolu. Ce sont sans doute ces fragilités qui, paradoxalement, renforcent les résistances au projet et retardent sa réalisation, permettant de faire émerger de vraies questions. Lesquelles doivent être débattues.

Loin d'être un choix entre développement et non développement, le projet d'exploitation minière en Casamance, dans la mesure où il intervient dans un milieu fragile, pose la question du développement souhaité par les populations.

Contrairement à ce que voudraient faire croire ses partisans de l'exploitation du zircon, il ne s'agit pas de choisir entre l'intérêt général et des intérêts particuliers, entre le développement d'un pays de 14 millions d'habitants et le sort de quelques milliers de villageois, mais de savoir quel type de société souhaitent aussi bien les Casamançais de la zone que l'ensemble des Sénégalais.

3-Noix d'anacarde

Au Sénégal trois zones se partagent la production de l'anacarde. Il s'agit de la zone de Sokone dans la région de Fatick, la zone des Niayes dans la région de Thiès, et la zone de la Casamance, qui polarise les régions de Sédhiou, Ziguinchor et Kolda.

Aujourd'hui, le Sénégal arrive à la 15ème position au rang mondial, avec une moyenne nationale de production estimée à environ 20.000 à 35.000 tonnes.

Et ses exportations tournent autour de 30.000 tonnes, notamment en 2016. Au-delà de la contribution à la sécurité alimentaire, la filière de l'anacarde procure plus de 250 mille emplois

et génère un chiffre d'affaires de plus de 30 milliard de francs CFA par an au Sénégal. Plus de 350 mille personnes, soit 14% de la population des zones concernées et 20% de la population rurale dépendent de l'anacarde.

Malgré ce potentiel énorme en termes d'exportation, il est à noter un manque criard de plantations aménagées à cet effet, un manque de formation des acteurs qui interviennent souvent dans la phase de la cueillette et un manque d'infrastructures pour la transformation des noix de cajou et la pomme d'amande (qui sont exportés à l'état brute).

Il importe de noter par ailleurs qu'aucun point de collecte n'est officiellement ouvert dans les trois régions de la Casamance (Sédhiou, Kolda et Ziguinchor). Résultats, les achats se font même dans la rue, les plantations, dans les domiciles aussi.

Les commerçants font des prêts financiers pour se jeter dans l'achat de l'anacarde et promènent leurs camions jusque sur des sentiers jadis occupés par des cyclistes. Une fois sorti de ces entrailles des forêts casamançaises, le port de Banjul, en Gambie, reçoit plus de sollicitations pour le convoiement des produits vers l'étranger, l'Inde en général.

Pour apporter une solution à ces différents contraintes, l'Etat a initié un comité régional de développement (CRD) sur l'anacarde pour la mise en place d'un comité de commercialisation qui va regrouper les ministères du commerce, de l'agriculture, de l'environnement et de l'industrie, l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, de même que les intermédiaires pour remédier aux asymétries d'informations qui sous-tend la filière. Ce comité aura pour obligation de moderniser et d'organiser la filière afin de permettre aux acteurs de vivre de leur travail.

3- 1 La Description

Originnaire du nord du Brésil, *Anacardium occidentale* L a été introduite en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, en Inde et dans le Sud-Ouest de l'Asie (Indonésie, Philippines, Thaïlande, etc.) par les navigateurs portugais au XVe siècle. L'anacardier est un arbre originaire des régions tropicales, résistant aux fortes chaleurs mais très sensible aux basses températures. On le trouve donc généralement à des altitudes assez basses.

Le tronc est très ramifié, avec un feuillage dense et persistant et un port globuleux. L'anacardier est une espèce spontanée, utilisée pour le reboisement, et de plus en plus cultivée pour son fruit : la noix de cajou. Ses exigences varient suivant l'usage.

Elles sont très faibles en reboisement. Il nécessite peu d'eau, pas d'engrais, ni de soins spéciaux et peut pousser dans les terrains pauvres comme les sols ferrallitiques ou ferrugineux à cuirasse de latérite. Ses exigences augmentent en exploitation fruitière.»).

L'anacardier commence spontanément à produire des fruits vers 5 ans mais peut le faire dès l'âge de 2 ans dans de très bonnes conditions de culture. Un arbre produit en moyenne 15 kg de fruits par an dans de bonnes conditions (jusqu'à 150 Kg) et l'arbre a une durée de vie moyenne de 30 à 50 ans. Nom Sénégalais : Darcassou, Darkasé, Darkasu (Wolof et Sérère et autres), Daf du rubab (Sérère), Finzâ (Banbara), Hubisa (Diola Floup), Bululumay (Diola kassa), Bukayu (Séléki), Kadu (Créole Portugais).

3-2 Impact positif sur la santé

Les noix de cajou font partie des noix les plus nutritives au monde. Les noix de cajou ont une teneur faible en matière grasse, aucune teneur en cholestérol, une forte teneur protéinique et contiennent une quantité importante de vitamines et de minéraux.

Les noix de cajou sont réputées pour faire baisser le taux de cholestérol dans le sang, soigner le diabète, les troubles rénaux, soulager l'arthrite et les rhumatismes, traiter les maladies de peau comme l'eczéma, favoriser la formation des membranes cellulaires et des tissus conjonctifs (lors de problèmes de synthèse de collagène par exemple).

Les sels de l'acide anacardique ont des actions bactéricides et certains dérivés des actions fongicides, d'autres vermicides, antiprotozoaires, parasitocides, larvicides, insecticides et même antienzymatiques et anxyolitiques.

L'acide anacardique et ses complexes métalliques de mercure, zinc, cuivre, manganèse et cobalt ont une action antibactérienne et antifongique. L'action antimicrobienne la plus notable s'exerce vis-à-vis de *Staphylococcus aurantius* pour l'acide et sur *Staphylococcus aurantius*, *Streptococcus pyogenes*, *Escherichia coli*, *Bacillus pumilus* pour le complexe mercurique. Les noix de cajou sont riches en vitamines K, B, et E et serait une bonne source de fer, indispensable à la formation de l'hémoglobine qui est une composante importante des cellules des globules rouges qui transportent l'oxygène à travers tout le corps et, ce, depuis les poumons.

3-3 Apports nutritionnels

La pomme et la noix de cajou sont riches en éléments nutritifs : La « pomme » cajou contient une grande quantité de vitamine C et constitue par conséquent un bon antiscorbutique et une vitamine « énergétique ».

Les noix de cajou sont très riches en : vitamines A, D, K, PP, laquelle apparaît lors de la torréfaction, et surtout E (environ 2g/kg); sels minéraux : calcium, phosphore, fer, protéines (avec un bon équilibre en acides aminés); acides gras essentiels : particulièrement oléique et linoléique. L'amande contient une huile. L'huile d'anacarde contient en moyenne 0,2% à 1 % d'insaponifiable : stérols, hydrocarbures dont le squalène et le carbure aliphatique. L'anacarde contient : Phosphore 45,0 mg/kg, Calcium 5,0 mg/kg; Fer 0,5 mg/kg; Oléique 60 %; Linoléique 20 %; Palmitique 10 %; Stéarique 9 %; gamma-linolénique 1 %. Comme on peut le remarquer, la noix de cajou compte 81% d'acides gras insaturés (acides oléique, linoléique et gamma-linolénique)

3- 4 Précautions (allergies, excès, etc.)

Attention, le jus de pomme de cajou tache les vêtements. Certains conseillent de ne pas mélanger ce jus et du lait.

Il semble que le lait se caillerait violemment et provoquerait une « boule » dure dans le système digestif qui ne serait pas sans conséquences, tout comme le Whisky crème avec du tonic. Ce pourrait être mortel.

Selon les indiscretions ce conseil est indispensable pour du fruit non mûr à cause du taux élevé du tanin. Mais lorsque le fruit tombe donc bien mûr, il y a aucun effet nocif même mélangé avec du lait puisque le tanin s'évapore.

Pour transformer la noix il faut se protéger les mains avec des gants ou tout autre moyen, car la coque externe du cajou contient un liquide extrêmement corrosif : le CNSL (Cashew Nut Shell Liquid), appelé baume de cajou (ou baume cajou).

3-5 Impact écologique

L'anacardier préfère une pluviométrie comprise entre 800 et 1800 mm par an en une seule saison qui dure de 5 à 7 mois. Il a besoin d'une saison sèche marquée de 5 à 7 mois. L'anacardier est sensible au froid et à l'altitude.

Au-dessus de 600 m d'altitude la production diminue considérablement sauf si la chaleur est importante. Un taux d'ensoleillement important est absolument nécessaire.

Il ne peut être cultivé sous ombrage. Le taux d'humidité de l'air en saison sèche doit être faible afin de garantir une bonne santé de l'arbre. L'anacardier supporte des températures moyennes de 12 à 32°C. L'anacardier pousse sur des types de sol très différents.

Il supporte même les sols pauvres du fait de ses racines pivotantes à croissance très rapide. Il préfère des sols meubles et profonds. L'anacardier aime les sols légers non asphyxiques et profonds. L'anacardier est un arbre rustique mais à croissance rapide.

Ce qui veut dire que si vous le mettez dans de mauvaises conditions de sol, il se débrouille avec ce qu'il a et si vous le mettez dans de bonnes conditions de sol, il croît rapidement.

3- 6 L'exploitation des noix d'anacarde

Depuis quelques années la filière anacarde a pris une importance majeure dans l'économie de notre pays plaçant le Sénégal à la 15ème position dans le rang mondial, avec une moyenne annuelle de production estimée à 40 000 tonnes sur une superficie de 50 ha, avec des rendements de 250 à 350 kg/ha.

De nos jours, l'anacarde constitue une filière porteuse de valeur ajoutée, de richesses et d'emplois. En moyenne, 220000 emplois sont créés constitués essentiellement de femmes et de jeunes. Les principales zones de production sont les régions de Fatick, de Ziguinchor, de Kolda et de Sédhiou.

A elle seule, la Casamance concentre 90% de la production nationale. Malgré ce potentiel, le secteur est confronté à divers obstacles auxquels les acteurs tentent d'apporter des solutions avec l'appui et l'encadrement du Gouvernement. Parmi ces contraintes, figurait celle de l'écoulement de la production.

En effet, l'anacarde produit en Casamance passait jusque-là par le port de Banjul où elle est embarquée vers l'Inde et le Vietnam, les deux principaux pays destinataires de la production.

Les camions transitent par Ziguinchor où ils utilisent le pont bascule de la Chambre de Commerce de Ziguinchor avant de reprendre la route pour la Gambie. Ce système occasionnait une perte majeure pour les acteurs du secteur et pour l'économie locale.

Ainsi, leur cri de cœur a toujours été la mise en place de conditions permettant l'exportation de la noix directement à partir du port de Ziguinchor. Mais cela devait passer fondamentalement par le dragage du fleuve Casamance surtout vers son embouchure.

En effet, le fleuve a une profondeur de 3,5 mètres, trop faible pour lui permettre de recevoir de gros navires.

Longtemps porté par les acteurs évoluant dans ce secteur et par la Chambre de Commerce de Ziguinchor, cette préoccupation n'a trouvé une réponse favorable qu'avec l'avènement du Président Macky SALL.

Faisant de la question du désenclavement et du développement économique de la Casamance un des moyens de parvenir à une paix définitive et durable, le Président Macky SALL a engagé des chantiers, construit, au plan terrestre et aérien, des infrastructures qui ont eu un impact positif dans l'atténuation de l'enclavement de la Casamance.

Les derniers chantiers en cours de réalisation sont ceux du Promoville, et du Pont de la Gambie après ceux déjà exécutés de la RN6, du pavage des rues de la commune de Ziguinchor...

Dans ce même registre, on peut se réjouir de la réalisation de la route Nioro-Keur Ayip et Fatick- Kaolack, qui sont des axes de passage des populations du Sud. Sur le plan maritime, le Gouvernement a mis en circulation un bateau, le Diogué exclusivement dédié au fret maritime et deux bateaux Aguene et Diambone, avec des tarifs subventionnés pour le transport des passagers.

Depuis le mois de janvier 2016, le dragage du fleuve Casamance est devenu une réalité. Les profondeurs du fleuve, qui étaient de 3,5 mètres, sont passées à 7,5 mètres pouvant même atteindre les 8,10 mètres si les conditions de marée sont favorables.

Désormais, avec le dragage, des navires de grandes capacités pourront accoster à Ziguinchor. Il sera possible de voir à Ziguinchor des navires de 2000 à 6000 tonnes. Le tonnage annuel pour le fret sera compris entre un million et trois millions de tonnes.

Cette grande révolution dans l'histoire maritime de la région a ouvert une ère nouvelle dans le processus de valorisation des potentialités de la filière anacarde.

Dorénavant, le port de Ziguinchor peut accueillir les 50 000 tonnes d'anacarde de la région naturelle de la Casamance.

C'est donc avec une grande fierté que les Ziguinchorois ont vu le bateau le Diogué transportait, à son bord, près de 1500 tonnes de noix acheminées directement au port de Dakar.

Au-delà de la souveraineté que nous retrouverons sur le contrôle d'un maillon essentiel de la chaîne de valeurs de cette filière, cette mesure aura aussi des impacts réels sur l'économie locale.

L'exportation de l'anacarde à partir du port de Ziguinchor va booster, sans nul doute, le dynamisme du port et avoir des effets positifs sur des secteurs tels que la restauration, la manutention, la mécanique avec, en clé, une création d'emplois pour les jeunes et les femmes de la région.

3-7 La valorisation de l'anacarde

Malgré son importance stratégique, l'anacarde bénéficie de peu d'attention dans la définition des stratégies de développement agricole et rural.

Avec une production estimée à environ 20.000 tonnes, le Sénégal exporte plus de 95% de cette production à l'état brute ; faute d'installations d'infrastructures de transformation. Seulement 3 à 5% de la production sont transformés localement, ce qui entraîne des pertes énormes de valeur ajoutée.

3-8 La noix d'anacarde une économie de guerre

L'argent généré par les noix d'anacarde intéresse tous les résidents de la zone sud. Les belligérants du conflit casamançais ne sont pas en reste, surfant sur une économie de guerre autour de l'anacarde, après le bois et d'autres produits.

Le commerçant de cajou à Ziguinchor montre la relation qu'il entretient avec le MFDC : «*Ils ont un produit et ils ont besoin de nous pour l'écouler. C'est pourquoi ils ne nous attaquent pas*». (Entretien, 20 avril 2020). Abdoulaye Konaté faisait ainsi allusion aux combattants du Mouvement des forces démocratiques de Casamance. Le journaliste, spécialiste des questions casamançaises, va plus loin. En effet, selon Ibrahima Gassama, il y a une économie de guerre autour de l'anacarde et chacun essaye de contrôler son pré carré.

Ils (les combattants) vendent vers la Guinée-Bissau. Ils vivent bien de cette ressource, notamment dans la partie sud entre Balantacounda, Goudomp, Djibanar, Adéane,

Diattacounda et Boutoupa Camaracounda. C'est Ibrahima Kompass Diatta qui dirige l'aile combattante de ce côté. (Journal zig fm du 22 mai 2012).

Non sans faire savoir que « toujours au sud, du côté de Cassolole, c'est César Atoute Badiate qui gère les troupes. Et au Nord, c'est Salif SADIO. » Pour en savoir davantage sur le rôle de la noix d'anacarde comme économie de guerre, Ibrahima Gassama nous raconte son entretien avec Abdou Elinkine DIATTA :

Il nous reçoit dans sa chambre où trônent la photo de l'Abbé Diamacoune et le drapeau multicolore des indépendantistes. Le porte-parole de l'aile politique du MFDC et proche de César Atoute Badiate s'ouvre à cœur joie sur la filière anacarde. En sous-vêtement, voix tremblotante, muni d'une guitare, Abdou Elinkine Diatta estime qu'il est arrivé à plusieurs reprises que les militaires et les rebelles se tiraillent pour s'accaparer des champs de noix de cajou. « C'est une économie de guerre. Et pour riposter à nos attaques et nous empêcher de venir ramasser les noix, les militaires posaient des mines tout autour des champs. Je me rappelle, à l'époque, on avait des astuces pour contourner les mines. Si, également, un cantonnement militaire venait s'installer près d'un terrain d'anacardier, on faisait tout pour le faire quitter et récupérer le terrain. (Journal zig fm du 3 mars 2018).

Tout porte à croire que durant la saison de la noix d'anacarde les membres du MFDC les plus courageux se taillent la part du lion. Durant cette période ce n'est plus l'époque des vaches maigres mais plutôt un moment idéal pour faire la bamboula. A en croire Abdou Elinkine DIATTA cité par Ibrahima GASSAMA « *qu'avec l'anacarde, il faut être un grand paresseux pour faire un chiffre d'affaires d'un million de francs CFA par personne* ». Ainsi les combattants sont dans le business pour avoir de l'argent de poche. Et beaucoup de noix de cajou peuvent être vendues de l'autre côté, en Guinée-Bissau. La noix devient de plus en plus important entre les différents protagonistes si l'on sait depuis 2017 le prix du kilo gramme arrive jusqu'à 1000 franc CFA. La noix d'anacarde ne laisse pas aussi indifférente une partie de la population qui se laisse attiré par la flambée des prix. Mais ces civils qui s'aventurent dans la forêt pour ramasser la noix d'anacarde courent de grands risques car beaucoup parmi sont tués, d'autres sont victimes des mines anti-personnelles. Interroger sur cette question l'aile politique du MFDC se dédouane par le biais de son porte parole Abdou Elinkine Diatta :

Concernant les attaques contre les collecteurs de noix, les populations qui s'approchent des zones proches de leur cantonnement peuvent être considérées comme des espions. Elles risquent même de sauter sur une mine. Ce qui est sûr, c'est que nous luttons pour l'indépendance et non pour maltraiter les populations. Il arrive que je fasse de la médiation dans des contentieux entre populations locales et combattants. Et en tant qu'aile politique, on arrive à trouver des compromis. Par exemple, quand les collecteurs viennent, ils ramassent deux jours pour les combattants et le troisième jour pour eux-mêmes. (Journal l'observateur du 24 mars 2018).

Malgré la noix d'anacarde soit une aubaine pour le MFDC, l'état du Sénégal met des gardes fous pour ne pas encourager cette pratique. C'est en sens que l'écoulement du produit est interdit vers la Gambie qui propose le meilleur prix de la sous-région. C'est ce que semble dénoncé le porte-parole du MFDC :

Sur la mesure d'interdiction de transporter par voie terrestre le cajou au profit du bateau, il affirme que c'est pour asphyxier économiquement la Gambie. «Le gouvernement sénégalais veut affamer par ricochet les populations de Casamance. Parce que le produit est vendu plus cher en Gambie. Donc, je n'approuve pas cette mesure. En réalité, ce n'est que l'État sénégalais qui y gagne. Cette filière pouvait être un levier de stabilisation. Mais la façon dont elle est gérée frustre. (Journal l'observateur du 24 mars 2018).

En définitive, l'exploitation de la noix d'anacarde reste un enjeu de taille entre le MFDC et l'Etat du Sénégal. Ce dernier pour s'assurer du contrôle de la noix d'anacarde décide de créer un port à Ziguinchor pour transporter le produit par voie maritime. Du coup l'écoulement de la noix d'anacarde vers la Gambie et la Guinée Bissau est strictement interdit par l'Etat du Sénégal. Cette situation risque encore de frustrer le MFDC.

4- Le trafic de bois

Afin d'apaiser la rébellion, le président Abdou Diouf et son gouvernement avaient jugé bon de concéder au MFDC le droit d'exploiter sans limite les forêts casamançaises.

Or, cette autorisation permet aussi à la Gambie qui a mis en place une politique de protection de ses ressources forestières de se pourvoir en Casamance.

Il s'y ajoute l'existence d'une filière chinoise de trafic de bois Tek et de Venn à partir de la Gambie. Il va de soi que ce trafic ne peut se faire sans une complicité de haute autorité aussi bien en Gambie qu'au Sénégal.

Aujourd'hui les dénonciations de ce trafic sont de plus en plus nombreuses.

Poumon vert et dernier bastion forestier du Sénégal, la région naturelle de Casamance constate impuissante la disparation progressive de ses forêts.

Il est clair que ce n'est pas demain la veille de mettre fin à ce trafic de bois qui est devenu un gagne-pain pour certains éléments du MFDC. D'ailleurs le journal *l'observateur* révèle : *Quatre conteneurs de bois de grande qualité en provenance de Casamance ont été saisis au port de Banjul (capitale de la Gambie), le 16 avril 2018. En février 2019, les services des Eaux et Forêts sénégalais avaient mis la main sur 1.000 troncs en Basse Casamance* » (Journal *l'observateur* du 24 février 2019).

Le massacre de 13 jeunes Sénégalais dans la forêt de Boffa Bayotte, dans la région de Ziguinchor en 2018 avait poussé le président Macky Sall à interdire toute coupe de bois en Casamance. Mais la suspension des autorisations, remises aux exploitants forestiers n'a, semble-t-il, pas calmé les ardeurs des braconniers qui opèrent dans le sud du Pays.

En effet, les volumes de bois coupé qui passent par la frontière sénégalo-gambienne et qui atterrissent au port de Banjul pour être acheminés en Chine, ont augmenté. Une saisie-record de quatre conteneurs remplis de bois de qualité en provenance du Sénégal, a été effectué, le mardi 16 avril 2018 au port de Banjul. L'information est donnée par le journal l'observateur. La chute du dictateur gambien, Yahya Jammeh, qui était à la tête de ce trafic, faisait pourtant croire que le pillage du bois de la Casamance allait cesser. Mais plus de deux ans après le départ en exil de l'ancien président gambien, la déforestation continue toujours. (Journal l'observateur du 24 février 2019).

Les défenseurs de l'environnement avaient bien accueilli la décision du président Macky Sall d'interdire l'exploitation sauvage de la forêt de Ziguinchor. Mais les menuisiers et propriétaires de scieries soutenaient que le durcissement des sanctions réservés aux braconniers n'était pas la solution parce qu'il allait favoriser le trafic illicite de bois vers le pays d'Adama Barrow,

actuel président de la Gambie. Le rôle du territoire gambien dans les trafics du MFDC (produits forestiers) ne date d'aujourd'hui. La Gambie est devenue la plaque tournante du trafic des produits forestiers en provenance de la Casamance en direction de l'Asie. Avec l'insécurité qui sévit dans la sous-région à cause du conflit casamançais, l'exploitation clandestine du bois et du charbon de bois se développe à la frontière avec la complicité des autorités gambiennes.

En effet, Sidy Badji et ses hommes doutant de sa pertinence, renoncent à la lutte armée et demandent la résolution politique et pacifique de la crise casamançaise. Les jusqu'aboutistes du front sud, les « radicaux », ne reconnaissant plus Sidy BADJI, s'allient avec les « durs » de l'aile politique partisans de la lutte armée. Ayant renoncé à la lutte armée sans autant déposer les armes, les maquisards du front nord quant à eux se reconvertissent dans des activités illégales génératrices de revenus, donc la délinquance de droit commun notamment l'exploitation de la forêt par la coupe de bois d'œuvre très développée dans le département de Bignona, à la frontière avec la Gambie.

Le trafic de bois n'est pas seulement l'apanage de certains éléments du MFDC. Certains officiers de la gendarmerie du Sénégal se sont taillé la part du lion. C'est le cas du général FALL comme là si bien dénoncé le colonel Abdoul Aziz NDAO dans son ouvrage « pour l'honneur de la gendarmerie » :

Le Commandant de zone, le Colonel Yoro KONE fit preuve d'autorité en prenant les mesures idoines pour arrêter ce fléau. Il alla jusqu'à interdire le transport du bois dans les véhicules militaires et dans le bateau le Joola. C'était sans compter avec le Commandant de légion qui non seulement accumulait du bois dans toutes les gendarmeries de la région, mais encore plus grave, tenait par sa femme une menuiserie qui recevait des commandes depuis Dakar. Le couple vendait des meubles en bois de ven à des clients de Dakar et souvent à des agents de la SENELEC. La coupe systématique du bois de ven sans autorisation de Kolda à Bignona fut une action déterminée des unités de gendarmerie au profit du Commandant de légion. Le Commandant de légion et le MFDC seront les principaux responsables de l'attaque contre les forêts de Casamance. Six ans après son départ de la légion Sud, mon ami FALL avait toujours un stock important de bois de ven, que Haut Commandant de la gendarmerie, il voulut transformer en mobiliers des unités de gendarmerie. La volonté de s'enrichir systématiquement en Casamance et de tirer le maximum d'opportunités de son commandement, conduisit mon ami FALL dans des

errements très nuisibles à l'action de la Gendarmerie en Légion Sud. (Abdoul Aziz NDAO, 2014, p.193).

Donc, l'exploitation du bois de la forêt participe aussi au sabotage du processus de paix en Casamance. Toutefois, l'arrivée du nouveau président de la Gambie Adama BARRO suscite beaucoup. Contrairement à son prédécesseur Yaya DIAME, Barro entretient d'excellentes relations avec son homologue sénégalais Macky SALL. Pour témoigner sa considération à Macky SALL, Barro lui avait accordé sa première visite internationale. « wait and see » comme le disent les gambiens.

5- Le vol de bétail

Quant au vol du bétail, il est sans doute un des problèmes le plus crucial auxquels les trois pays (le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau) concernés doivent faire face dans leurs relations frontalières.

C'est une activité séculaire, surtout le long de la frontière sénégal-bissau-guinéenne, et qui est également source de tensions permanentes au sein des communautés transfrontalières.

Depuis des années, les villages casamançais frontaliers avec la Guinée-Bissau sont victimes de pillages. Des responsables de collectivités locales ont décidé de créer des comités de dialogue transfrontaliers. Le Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE, 2013) renseigne que le sous-secteur de l'élevage représente 28,8% du PIB du secteur primaire.

Le vol de bétail coûte à l'économie sénégalaise 2 milliards de francs CFA par an. Cette annonce a été faite par le ministre de l'Elevage et des Productions animales. Le vol de bétail continue d'occuper l'actualité dans les villages casamançais frontaliers avec la Guinée-Bissau où des troupeaux entiers sont décimés régulièrement par des bandes armées qui les convoient vers la Guinée-Bissau. Pour endiguer ce phénomène, les populations de la zone ont créé des comités de dialogue et d'échanges transfrontaliers regroupant les villages bissau-guinéens et sénégalais, explique Ly Kéba SADIO, responsable d'un de ces comités :

Si nous regardons bien, dans le Balantakounda (zone regroupant des centaines de villages en Moyenne Casamance, ndlr), il n'y a plus de bétail. Donc, les actions que nous comptons mener, c'est d'abord un dialogue entre les villages frontaliers pour essayer de barrer la route aux bandits qui font ce vol de bétail. (Journal zig fm du 11 avril 2019).

Avec l'insécurité dans le sud du Sénégal qui a créé des zones de non-droits entre les villages aux frontières de la Gambie et de la partie nord de la Casamance, la contrebande, la culture, le trafic incessant de drogue, la coupe illégale de bois et surtout le vol de bétail y sévissent à une vitesse lumière. Interpellé par le vol de bétail, le président Jammeh affirme : « *je suis persuadé que les coupables sont bel et bien l'œuvre d'individus de nationalité sénégalaise. Pour ce faire, il promet l'enfer à ces bandits ou « criminels sénégalais »* (Journal sénéweb du 21 janvier 2015).

Selon lui, dans une vidéo qui a fuité de sa rencontre avec des chefs religieux de greater Banjul area lors du jour de la korité en menaçant « *j'envoie cet avertissement au gouvernement sénégalais et à son peuple, vous devez contrôler vos citoyens car si un criminel sénégalais traverse la frontière gambienne et se fait arrêter, je vais le tuer et il n'y'aura aucun débat* ». La préoccupation du président gambien peut se comprendre étant donné que ce dernier a la main mise sur de nombreuses étales de bovins et d'ovins dans le fogni, ce dernier est aussi le propriétaire exclusif du plus grand forail de bétail et de l'abattoir d'abuko d'après le journal de sénéweb « *intitulé la richesse de Yaya DIAME en Casamance* » du 7 octobre 2012.

5-1 Les difficultés pour rapatrier les bêtes

Ousmane Mansaly, maire d'une des communes rurales les plus touchées par le fléau, demande aux autorités bissau-guinéennes, au niveau de la zone frontalière, de faire plus de preuve de collaboration pour faciliter la restitution des bêtes volées en cas de leur découverte.

On vous vole vos bêtes, vous vous mettez à leur recherche, vous retrouvez votre bétail en Guinée-Bissau, mais vous avez tous les problèmes du monde pour les récupérer. Il s'agit justement des bœufs qui ont été volés à Fassane, dans ma commune .Au moment où je vous parle, ces 400 000 francs CFA (la somme que les autorités locales bissau-guinéennes de l'autre côté de la frontière avaient demandée pour faciliter la restitution des bœufs volés, ndlr) sont restés comme une pierre jetée à l'eau, parce qu'on ne nous les a pas restitués et moins encore les 15 000 têtes qui ont été volées. (Journal zig fm du 11 avril 2019).

Du coup, les trois pays (le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau) doivent mutualiser leurs forces pour combattre efficacement le vol du bétail qui appauvrit la population rurale. Cette dernière arrive à peine de joindre les deux bouts.

5-2 La réaction des éleveurs

La tension est vive à la frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau où des bandes de voleurs bien organisées et armées écument les troupeaux. Dans la commune de Niagha, région de Sédhiou, les éleveurs veulent prendre les armes pour protéger leurs biens. Ils accusent l'Etat sénégalais de laisser faire et les autorités bissau-guinéennes d'être de connivence avec ces bandes.

La région de Sédhiou, en particulier la commune de Niagha, est très vulnérable au vol de bétail. « *Au cours de ces deux dernières années, 201 bœufs et 102 petits ruminants ont été volés, sous le regard impuissant de leurs propriétaires* » (Journal zig fm du 11 avril 2019).

Les voleurs sévissent le long de la frontière avec la Guinée-Bissau.

Dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 janvier 2018, ils ont fait irruption au village de Wessakho Niakho pour s'en prendre au troupeau de Mama Samba Diamanka, chef du village et ancien président de la Communauté rurale de Niagha. Ils ont réussi à disparaître avec 4 bœufs, malgré les recherches des jeunes du village. Nous avons suivi les traces des bottes jusqu'en Guinée-Bissau. Mais nous n'avons pu retrouver aucune bête dans ces villages environnants. (Journal Sud-FM: Sud fait du sensationnalisme du 11 mars 2018).

Le président du Conseil communal de la jeunesse de la commune de Niagha, Yoba Mballo, d'avouer leur dénuement et leur désarroi face à un phénomène qui hante leur sommeil.

Des poursuites et des recherches sont toujours menées, mais les propriétaires des vaches volées sont exposés sans cesse à des attaques et des fusillades de la part des voleurs armés jusqu'aux dents », explique-t-il. Il ajoute : « *Certains éleveurs arrivent à identifier leurs vaches volées dans le territoire bissau-guinéen. Par contre, ils rencontrent toutes les difficultés du monde pour les récupérer.* » (Sud-FM, 2018 op.cit.).

Yoba Mballo renseigne qu'il arrive qu'on demande aux éleveurs de verser des sommes exorbitantes pour rentrer en possession de leurs bœufs retrouvés. S'il leur arrive de verser de l'argent,

Alors, ils perdent non seulement leurs vaches, mais également la somme donnée. C'est pourquoi nous interpelons les autorités sénégalaises à prendre à bras le corps cette problématique pour nous accompagner à lutter farouchement contre le vol de bétail. Mais également aider les éleveurs dans la recherche de leurs vaches volées et conduites en Guinée-Bissau. (Sud-FM, 2018 op.cit.).

L'édile de ladite localité, Yoro Mballo, d'emboucher la même trompette : « *Nous sommes très remontés contre ces malfrats qui continuent de piller notre bétail sans être inquiétés. Au lieu de travailler et de gagner leur vie à la sueur de leur front, ils préfèrent faire du vol de bétail leur sport favori* » (Sud-FM, 2018 op.cit.). Selon le maire, ces malfrats ont mis en place un réseau bien organisé le long de la frontière.

Ainsi, les voleurs installés au Sénégal volent et conduisent le bétail à la frontière où leurs acolytes de la Guinée-Bissau prennent le relais pour entrer avec les bœufs sur le territoire voisin.

Devant l'ampleur du phénomène, les propriétaires des troupeaux de ladite localité envisagent de déposer des demandes de port d'armes auprès des autorités compétentes.

La pluie n'est plus au rendez-vous, ces dernières années. La production agricole est en baisse. Conséquences : manger à sa faim, soigner les membres de nos familles, acheter leurs habits, les soigner sont devenus un véritable casse-tête pour nous cultivateurs. C'est pourquoi, aujourd'hui, notre seul espoir repose sur le bétail. Et si ce bétail est également volé, qu'allons-nous devenir ? (Journal Le Soleil du 22 juin 2019, p. 4).

S'interroge Amadou BALDE, habitant le village de Sinthiang Téning. Djiby SEYDI d'ajouter :

Chacun se protégera et protégera son troupeau. Parce que nous n'allons pas permettre aux voleurs venir nous piller et repartir sans être inquiétés. Désormais, nous trouverons

des solutions, quitte à ce que le sang soit versé. L'Etat sera responsable de ce qui arrivera un jour. Car, il est bel et bien au courant de tout ce qui se passe dans son pays, grâce aux renseignements généraux et les hommes de tenue. Donc, nous aurons nos armes pour nous défendre contre nos ennemis. Nous savons où les trouver. (Journal *Le Soleil* du 22 juin 2019, p. 4).

Toujours dans ce sillage, Les populations locales, excédées par les vols de bétail, des attaques répétées de bandits ou de maquisards du MFDC, se sont armées et ont commencé à se faire justice elles-mêmes sous le regard impuissant ou complice des autorités sénégalaises. Pendant nos enquêtes à Saré Yoba dans la région de Kolda, un habitant a ainsi reconnu, sous le couvert de l'anonymat : « *puisque l'État n'assure pas notre sécurité nous sommes prêts à nous armer pour défendre notre sécurité et nos biens* »²⁸ Depuis le début du conflit casamançais, les populations casamançaises payent donc un lourd tribut. Victimes des répressions de l'armée régulière et du MFDC, elles sont peu protégées par une justice faible. Les attaques et les vols de bétail rythment le quotidien des Casamançais depuis de nombreuses années sans que les responsables de ces actes soient inquiétés par la justice. Cette atmosphère délétère se traduit par une défiance vis-à-vis de la justice de la part des populations locales et par un accroissement du sentiment d'impunité des auteurs de troubles. La région de Ziguinchor aussi n'est pas en reste plus précisément dans la commune de Niaguis²⁹, les vols de bétail a fait beaucoup de victime dont je suis le témoin oculaire et auditif des faits. Un dimanche 1994, des individus armés ont fait irruption dans notre troupeau en apportant tous les bœufs de mon père (plus de 200 têtes) sans que l'armée ne lève le petit doigt. Pourtant la distance qui séparé notre troupeau du camp militaire faisait moins de deux kilomètres. Je me rappelle aujourd'hui encore ce que me disait ma défunte maman « *je m'estime heureuse Ibou, tu étais un enfant, je n'ose pas imaginer si tu étais grand ce que tu allais faire. Tu es têtue, tu allais certainement les poursuivre...* » Voici comment notre famille a perdu pour de bon des biens.

Abdoul Khadre Gassama, responsable d'une ONG locale qui travaille depuis des années pour la pacification de cette zone frontalière note que le rôle de la société civile, dans cette affaire, ne peut être que celui de facilitateur à travers des plaidoyers :

²⁸ Entretien réalisé dans la région de Kolda (commune rurale de saré Yoro zone frontalière et très touchée par le conflit casamançais).

²⁹ Mon village natal qui porte le nom de la Commune.

En tant qu'organisation de la société civile, nous n'avons pas de pouvoir de décision. Donc, nous nous impliquons fortement pour amener les pouvoirs publics à prendre en charge ces préoccupations, pour qu'effectivement les populations puissent jouir de leurs biens. Et qu'à chaque fois qu'il y a un vol de bétail en Casamance, et que ce bétail est transféré en Guinée-Bissau, on puisse saisir l'autorité compétente au niveau de la Guinée-Bissau. Pour que ce bétail puisse revenir aux propriétaires, pour installer un climat de paix et de dialogue entre nos différents peuples. Donc, tout ce que nous faisons, c'est nous appuyer sur des mécanismes. Ces mécanismes, c'est le lobbying et le plaidoyer pour amener les autorités à comprendre les enjeux et la portée de notre mission et à nous accompagner dans ce processus. (Journal Le Soleil du 22 juin 2019, p. 5).

Le vol de bétail et le pillage de commerces sont lésion dans les villages proches des frontières avec la Guinée-Bissau et la Gambie. Les assaillants font porter le butin aux villageois qui traversent la frontière à la marche toute la nuit. Les zones transfrontalières ressemblent à des zones de non droit où se développent toutes sortes d'activités de contrebande. Les assaillants venus des pays limitrophes, ainsi les zones transfrontalières ressemblent à des endroits de non droit où se développent toutes sortes d'activités de contrebande.

De plus selon Amnesty International,

Des éléments armés appartenant au MFDC ont aussi attaqué des femmes, les prenant en otage et leur faisant subir des violences sexuelles. Au mois de mai 2000, quatre femmes ont été enlevées dans un verger proche de la frontière avec la Guinée-Bissau dans le village de Sanoun. Ces dernières auraient été maltraitées par les maquisards dans leur camp situé en Guinée-Bissau. (Amnesty International, 2001).

6- La drogue une source de revenu

Au début de sa création, entre 1982 et 1983, le MFDC a bénéficié d'une réelle adhésion populaire. Les arguments fondés sur la marginalisation et les injustices commises par l'Etat sénégalais à l'encontre de la Casamance lui ont permis d'asseoir une solide base sociale.

En plus du recrutement de maquisards facilité par les campagnes de sensibilisation et de propagande en faveur de la lutte pour l'indépendance, l'adhésion des femmes du bois sacré à la cause du mouvement en constitue un fait marquant.

Les femmes semblent avoir procédé à la préparation mystique des combattants pour leur assurer la protection des ancêtres, avant qu'ils ne rejoignent le maquis.

Mais l'enlisement du conflit et les débordements de la violence à l'égard de la population civile ont entamé le crédit du mouvement et semé le doute dans l'esprit de ses sympathisants.

Cette érosion du capital de sympathie est due principalement aux exactions commises par certains rebelles : rackets, bastonnades, assassinats.

Autre image sombre dans le tableau, le MFDC serait fortement impliqué dans le trafic de drogue, la Casamance étant une grande zone de production de yamba, appellation locale du cannabis. Selon l'Observatoire géopolitique des drogues, depuis la fin des années 80, elle prélèverait des taxes sur le cannabis cultivé dans la région. Cet apport pourrait représenter entre 60 et 70% des revenus des rebelles. (RUFFIN, J.-C, op. cit. p. 285).

Toujours dans ce sillage le même auteur martèle : « l'ex-président gambien, Daouda Diawara, avait révélé que la guérilla percevait d'intéressants droits de passage sur des filières de trafics de drogue et de pierres précieuses en provenance du Libéria via la Guinée Bissau, la Gambie et la Casamance » (RUFFIN, J.-C, 2007). Sur le plan intérieur des associations de femmes et de jeunes, notamment, commencent alors à multiplier des manifestations en faveur du retour de la paix en Casamance. L'explication du problème casamançais, dont les contours pouvaient être cernés plus facilement au début de la crise, a gagné en complexité. Aux causes initiales, sont venues se greffer de nouvelles données telles que la culture et le trafic de drogue, l'intensification de l'exploitation forestière et des ressources halieutiques, toutes activités favorables au maintien d'une situation de non droit, donc à l'entretien de la rébellion. Enfin, le fractionnement du mouvement de rébellion entraîne de facto un fractionnement des causes et des motivations où chaque camp définit ses propres règles du jeu et ses propres termes de négociation.

L'impact du conflit dans le trafic de drogue dans le conflit est considérable et l'enjeu est de taille. Il s'agit d'un élément essentiel constituant l'économie de guerre. Le trafic ne concerne pas seulement la drogue importée d'Amérique Latine, mais aussi produite localement, notamment au nord de la Casamance. La gendarmerie et la douane font régulièrement des opérations dans cette zone (récemment à Sindian) pour décourager les cultivateurs. Ce trafic

bénéficie de la proximité de la Gambie qui est aussi un marché pour l'écoulement de ce produit. C'est sans doute en Guinée-Bissau que ce phénomène est le plus inquiétant. En effet, depuis plusieurs années, le trafic de drogue est devenu un sujet de préoccupation majeur pour ce pays dont la configuration géopolitique est propice au trafic. Il possède de nombreuses îles (les îles Bijagos par exemple) qui sont autant de cachettes et de bases pour les trafiquants de drogue. De nombreux événements survenus en Guinée-Bissau sont liés à ce trafic : le coup de force du premier avril 2010, le double assassinat de Tagmé na Wai et de Nino Vieira respectivement le 1 et 2 mars 2009. Tout cela a été précédé de l'arrestation en 2006 par la police bissau-guinéenne de trafiquants vénézuéliens transportant 674kg de cocaïne estimée à 30,5 millions d'euros. La drogue a disparu du trésor public probablement emportée par les militaires venus évaluer la prise. Ce que redoute le Sénégal, c'est l'existence de couloirs transfrontaliers pérennes que la rébellion pourrait utiliser pour écouler sa propre production. Pour corroborer cette crainte Jean-Claude-Marut note, parlant de la Guinée-Bissau : « *la faiblesse de l'Etat, l'insertion du pays dans des circuits criminels internationaux, le poids de l'armée, y sont devenu de puissants facteurs d'instabilité.* » (Jean Claude MARUT, 2010, p.21) Et les risques d'interférence avec la rébellion sont apparus comme « *l'un des enjeux majeurs du conflit casamançais. Ce n'est pas un hasard si le conflit s'est prolongé en terre bissau-guinéenne et que les acteurs bissau-guinéens s'y sont invités à plusieurs reprises en des sens parfois opposés* » (Jean-Claude MARUT, 2010, p.25) En sus, dans les lignes du Témoin, la criminalité du mouvement indépendantiste ne se limite pas seulement aux razzias et aux tueries, car la culture et le trafic illicites de drogue font parties des ressources permettant de financer la rébellion.

D'après l'édition du 4 au 10 juillet 1995 du journal, le *Témoin*:

Les rebelles mériteraient plutôt qu'on parle de bandits de grands chemins ou de coupeurs de route que d' « éléments supposés appartenir au Mfdc. (...) Le ratissage effectué par les gendarmes révèle que les Iles Karones sont réputées être des nids de séparatistes mais réputées surtout pour les vastes plantations de chanvre indien dont elles regorgent. Ces mêmes sources indiquent que c'est le trafic de chanvre indien (les Iles Karones sont pratiquement à égale distance entre les côtes gambiennes et les côtes sénégalaises), qui permet l'achat d'armes de plus en plus meurtrières dont sont dotés les bandits. (p. 5)

Les détails donnés sur les agissements parfois violents qui entraînent la mort des civils, attribués aux MFDC à la manière des « rapports circonstanciés » des forces de sécurité, se retrouve dans la description du profil des dirigeants du mouvement.

Le trafic de drogue est aujourd'hui l'une des activités les plus lucratives, donc les plus pratiquées par les rebelles et d'autres groupes criminels implantés dans la région. Dans certaines localités du département de Bignona, notamment dans les zones touristiques de Kafountine, on trouve plusieurs hectares de plantations de cannabis contrôlés par les rebelles du MFDC ou des groupes criminels affiliés au mouvement indépendantiste.

Aujourd'hui, nombre de combattants du MFDC n'accordent plus beaucoup d'intérêt à la lutte indépendantistes et s'adonnent à la production et au trafic de chanvre indien. Ainsi, un officier de police cité par Boucounta DIALLO estime que :

Pour comprendre le phénomène de la propagation de la violence dans la région sud du Sénégal, avec les coups d'éclats qui se multiplient un peu partout, il faut en plus du MFDC, inclure dans le tableau de lecture de la situation d'autres éléments comme entre autres la géopolitique sous régionale avec l'instabilité politique des pays limitrophes. (Boucounta DIALLO, op.cit. p.120).

Depuis, la radicalisation de la lutte indépendantiste au début des années 1990, les localités adossées aux frontières avec la Guinée-Bissau et la Gambie sont devenues de véritables zones de contrebande où les principales activités de la population tournent autour du trafic de cannabis et du commerce transfrontalier. En effet, par respect aux Accords de paix signés en 1991 et 1992, l'armée sénégalaise s'est retirée du nord de la Casamance laissant libre cours au développement de ces activités illicites.

Au milieu des années 1990, l'armée et la gendarmerie ont cependant mis en œuvre des opérations de ratissage et d'éradication des groupes mafieux de la région. Ces campagnes répétitives consistaient à reconquérir les territoires contrôlés par les rebelles du MFDC. Elles se soldaient parfois par un bilan important de morts de civils qui se retrouvaient ainsi pris entre deux feux, celui des forces de l'ordre d'une part et celui des rebelles de l'autre. Au cours de l'année 1996, l'armée et la police anti-droque ont brûlé plusieurs hectares de cannabis à la frontière avec la Gambie. Toutefois, à en croire à boucounta diallo (2009), ces nombreuses

opérations de ratissage du cannabis n'ont pas toutefois obtenu le succès escompté car la production du chanvre indien n'a totalement pas été éradiquée.

À ce sujet, Diallo affirme que des :

354 champs de chanvre indien avec une superficie totale de 234,48 hectares ont été brûlés, 238,2 tonnes de chanvre indien brut et 7,397 tonnes de cannabis traité y ont été brûlés. Ce qui fait penser que le MFDC n'est qu'un nom générique, un chapeau sous lequel il y a plusieurs têtes. (Boucounta DIALLO, 2009).

Selon l'ONU DC (l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (en anglais United Nations Office on Drugs and Crime), « les saisies de drogue sous plusieurs formes enregistrées au Sénégal de l'année 2008 au premier semestre de 2009 sont estimées à 12782,232 kilogrammes, soit une valeur de 511 578 900 franc CFA » (ONU DC, 2007). Trafic de drogue, instabilité du régime bissau-guinéen et enlisement de la crise casamançaise s'entretiennent donc mutuellement. Selon MARUT :

L'instabilité politique en Guinée-Bissau, la rébellion casamançaise ainsi que le trafic de cocaïne sont étroitement liés, renvoyant à une même crise sociale. Les réalités transfrontalières ne font, sur ce plan là, que refléter les réalités intérieures : comme ailleurs en Afrique, les ressources de la frontière sont d'autant plus précieuses que d'autres ressources font défaut. (Jean Claude MARUT, op.cit. p. 420).

Conclusion

En somme, la géopolitique et les enjeux du conflit en Casamance permet de montrer la complexité de la résolution du conflit. Car certains acteurs du conflit trouvent leur compte dans cette situation de ni paix de ni guerre pour continuer leurs activités illicites. Du trafic de la drogue au vol du bétail en passant par l'exploitation de la noix d'anacarde, du bois et du zircon

sont autant de facteurs qui pèsent sur balance pour la résolution du conflit. Donc il est important de prendre en compte tous les phénomènes directs et indirects qui sont liés à la crise.

L'exploitation du zircon dans le Niafran fait couler beaucoup de salive et d'encre et devient un enjeu important entre l'Etat du Sénégal et le MFDC. L'Etat du Sénégal considère que le zircon est une opportunité pour développer la Casamance et combattre la pauvreté. Cependant, le MDCF considère l'exploitation du zircon comme une provocation et un acte de guerre. Pour le MFDC, la Casamance ne doit plus être la vache laitière du Sénégal. Si la géopolitique et les enjeux du conflit de la Casamance ont été un facteur déclenchant et complexifiant du conflit, ils sont aussi, sans doute, la solution.

L'exploitation de la noix d'anacarde, le bois, et le vol du bétail reste un enjeu de taille dans la résolution du conflit. Le zircon qui vient s'ajouter sur la liste, serait-il un cadeau empoisonné pour la Casamance ?

PARTIE II: LES STRATEGIES DE LA COMMUNICATION POUR LA RESOLUTION DU CONFLIT CASAMANCAIS

Cette deuxième partie s'attèlera à démontrer les stratégies de communication mises en avant par l'Etat du Sénégal pour la résolution du conflit en Casamance. C'est sur la base de ce contexte que nous avons axé notre analyse sur la spécificité des démarches de résolution du conflit en Casamance entreprises par les quatre présidents du Sénégal depuis son indépendance : Léopold Sédar SENGHOR, Abdou DIOUF, Abdoulaye WADE et Macky SALL. Cette spécificité est d'autant mieux appréciée qu'elle est située dans un contexte plus général de la présentation du comportement des Etats en situation de conflit. Pour ce faire, nous choisissons de comparer le conflit casamançais aux autres conflits d'indépendances : au Mali, le Niger et le Québec-Canada.

Chapitre 5 : Articulations politique entre les politiques de l'état et le concept de l'ethnicité

Le facteur ethnique joue un rôle important dans le fonctionnement des sociétés africaines. Parmi les autres grandes catégories de différenciation sociale - caste, religion, classe - l'ethnicité semble la plus opérante.

Au Sénégal, l'État est parvenu quasiment à imposer dans l'ensemble du territoire sa « capacité d'inclusion totale ». Mais en Casamance, où les structures traditionnelles imprègnent fortement l'espace politique et culturel, l'État éprouve des difficultés considérables à faire prévaloir ses prérogatives. Dans ce chapitre il s'agit d'analyser finement ce qui constitue l'identité ethnique au Sénégal en général et la Casamance en particulier. Le nom, la langue utilisée, la croyance, les alliances familiales, etc. L'impact des grandes religions importées, le statut des confréries religieuses ainsi que les divisions politiques entraînées par l'appartenance à une ethnie. Le constat d'unité nationale replace les causes de la récente fissuration de la nation sénégalaise dans le champ du politique. Le séparatisme casamançais est ainsi étudié de manière exhaustive, de même qu'à l'opposé « la wolofisation » de la société. L'étude du cas sénégalais est mise en parallèle avec les déchirures ethniques observées récemment dans les dernières élections présidentielles.

1- La langue wolof source de frustration

Certains chercheurs comme Abdoulaye B. Diop et Makhtar DIOUF justifient « la wolofisation » de la société sénégalaise comme étant le fruit d'un processus de brassages interethniques entamé bien avant la colonisation. Pour le premier, « la wolofisation » est le produit d'un rapport de forces favorable aux Wolof, « *groupe qui est de loin le plus dynamique dans les mouvements d'uniformisation* » en cours toutes les fois que des groupes d'ethnies et de cultures différentes se rencontrent à travers l'histoire et l'évolution des sociétés (A. B. DIOP, 1992, P. 59). Le second estime que « *le wolof n'est pas sorti indemne de ces brassages, il est devenu « dé-ethnalisé », sa langue et sa culture étant représentées par des personnes dont l'origine est difficilement identifiable et individualisable. Ce qui atténue sa réputation de langue de conquête* » (Makhtar DIOUF, 1998, P.25). Momar Coumba DIOP et Mamadou Diouf y voient, pour leur part, une logique mise en œuvre dans le processus de construction de

l'Etat, en imposant le modèle islamo-wolof au détriment des autres communautés (Momar Coumba DIOP et Mamadou DIOUF, 1990, P.102).

C'est ainsi que la langue wolof va devenir, la langue la plus parlée au Sénégal. D'ailleurs, aujourd'hui, elle devenue la langue nationale du Sénégal. Contexte autour duquel le MFDC a construit un des fondements de son discours de légitimation de la rébellion fustigeant la marginalisation économique et politique et la recolonisation culturelle par le Sénégal, après celle la France. « *Les organisations de type ethno régionalistes ont eu à se manifester vers la fin des années 1940 dans la région du Fleuve, au Fouta en particulier, abritant principalement l'ethnie toucouleur et au Sénégal Oriental, zone des Bassari et des Kognagui* » (Makhtar DIOUF, 1998, P. 73). Même si ces mouvements de revendication régionalistes se sont dissipés pour la plupart, ils n'ont pas eu la même virulence qu'en Casamance où la revendication s'est transformée en une lutte armée pour l'indépendance.

1-1 Le refus de domination des minorités

Cette conception consistant à présenter le Sénégal comme un pays où l'unification communautaire est réalisée ou en voie de l'être, semble dissocier la dimension politique de la dimension culturelle dans son approche du processus de construction nationale. En ignorant le rôle de l'Etat en tant qu' « *agent le plus puissant de nationalisation des masses* », les tenants de la thèse de l'uniformisation ont fini par ignorer également les « *minorités territorialisées* », lesquels, souhaitant défendre leur spécificité devant la prétention de l'Etat à incarner la nation, sont souvent contraintes à se définir elles-mêmes en tant que nation. « *La diffusion du modèle étatique est ainsi la première cause de l'expansion du nationalisme* » (DIEKHOF, 2004, P. 124). En effet, l'Etat n'est jamais neutre dans la construction de la nation parce qu'il est toujours enclin de s'appuyer sur le rapport de forces entre les ethnies et favorise la domination de l'une sur les autres. La démocratie multiethnique et multiculturelle qui permettrait que la construction nationale se fasse sans heurts suppose l'existence d'un Etat équidistant, offrant à toutes les communautés, une égale possibilité d'expression de toutes les cultures et de tous les imaginaires. DIEKHOF, s'appuie sur une analyse de Will Kymlicka pour conclure que l'Etat est ainsi inmanquablement associé à une culture de façon, sinon exclusive, du moins prioritaire.

Or cette prémisse du multiculturalisme, à savoir que l'Etat soit dans une position de stricte neutralité face à la pluralité culturelle, cette prémisse est fautive. Will Kymlick a

définitivement fait litière de cette illusion : aucun Etat, même le plus libéral, n'est culturellement neutre. Et ce dernier de poursuivre : il est impossible de parvenir à une séparation de l'Etat et de l'ethnicité. Les décisions gouvernementales touchant la langue, les frontières intérieures, les jours fériés, les symboles de l'Etat impliquent inévitablement la reconnaissance des besoins de l'identité des groupes ethniques ou nationaux particuliers. L'idée d'une démocratie multiethnique et multiculturelle ne peut se réaliser que dans le cadre d'un espace post-national. (DIEKHOFF, op. cit. p. 24).

1-2 Le rejet de la suprématie « islamo-wolof »

Dans sa logique d'homogénéisation nationale, l'Etat fait face à des groupes de résistance qui contestent sa légitimité voire son existence même en tant qu'Etat-nation garantissant un cadre d'expression du pluralisme ethnique et culturel.

Dès lors, les minorités nationales, pour réagir contre tout procédé de gommage identitaire, trouvent d'autres ressources dans l'instauration de « natiocraties » comme moyen de résistance à l' « injonction nationale ». Expression de Jean Cahen désignant l'encerclement idéologico-culturel indifférencié, imposé par les élites liées à l'Etat. Phénomène qualifié par Cahen de « nationisme. (Jean-Claude MARUT, 1999, P.134).

C'est sous ce rapport que Ousseynou Faye (1994) établit l'existence d'une relation dialectique entre les procédures utilisées par l'Etat sénégalais dans sa logique de construction nationale par gommage des différences ethniques, surtout, des ethnies minoritaires et l'affirmation de la « différence Casamance » comme un des fondements de la revendication indépendantiste en Casamance. En analysant l'instrumentalisation de l'histoire et de l'ethnicité par les séparatistes (casamançais) « *Il y a une analogie avec les procédures utilisées par les couches dirigeantes sénégalaises, qui imposent le modèle islamo-wolof* » Makhtar DIOUF, 1998, P. 87). Ainsi, loin de diaboliser le mouvement séparatiste, O. Faye y voit « *un signal de détresse émis par tous les acteurs de la société casamançaise, qui l'investissent dans la quête d'un passé en mesure de préserver leur identité, menacée par les processus acculturatifs de la période postcoloniale* (Ousseynou FAYE, 1994, P.51). A cet égard, il faut reconnaître la difficulté de l'Etat-nation dans sa mission et réinventer un modèle politique d'intégration fondé sur les aspirations des peuples. En Casamance, la prolongation du conflit armé apparaît comme étant l'illustration de l'inappropriation des méthodes jacobines. La revendication légitime sur le plan

culturel, avec laquelle le MFDC s'accroche à l'identité casamançaise pour justifier son mouvement irrédentiste, est plutôt l'expression d'une volonté de participer pleinement aux prises de décisions qui engagent le destin de la Casamance. Dans ce sens

La surreprésentation identitaire, qui ne fait qu'accompagner une sous-représentation politique, doit être lue comme un langage politique. (...) A partir de là, il est vain de réprimer toute résistance, toute manifestation différentialiste, alors que ces résistances et manifestations différentialistes ne font qu'exprimer une demande de démocratie. (Jean-Claude MARUT, 2002, P.56).

La solution résiderait d'abord dans le fait de combler le déficit d'espace de débat pour les Casamançais eux-mêmes. Débat dans lequel le point de vue séparatiste aurait pu s'exprimer au même titre que les autres. « *La reconnaissance politique, sans être suffisante, serait une condition pour faire avancer dans la voie d'un règlement politique* » (Jean-Claude MARUT, op.cit., p. 451).

2- Les relais politiques locaux au service de l'Etat

L'avènement de la crise casamançaise, constitue un tournant décisif dans l'occupation du terrain politique dans la région. En effet, si le gouvernement sénégalais nie l'aspect politique de la crise casamançaise, il s'est interrogé sur le poids politique du MFDC en Casamance.

Pour affaiblir le poids politique du MFDC dans la région, l'État sénégalais a mis l'accent sur la promotion politique de l'ethnie diola, pourtant symbole de la revendication indépendantiste. Cette stratégie consiste à légitimer l'action politique de l'État dans la région et à faire participer les Diolas à la vie politique sénégalaise. (Vincent FOUCHER, 2002, P. 201).

Cette architecture politique est perçue comme une réponse au monopole du MFDC quant à la représentation politique des Diolas en particulier et plus généralement, des Casamançais.

L'État sénégalais, à l'image du MFDC, place l'ethnie diola au cœur de la vie politique casamançaise. « *Le MFDC investit les couches populaires défavorisées par la politique de*

Dakar, l'État sénégalais mettant l'accent sur l'élite diola qui assure le lien entre population locale et pouvoir central » (Vincent FOUCHER, 2002, P.242). C'est peut-être une manière pour l'Etat du Sénégal d'impliquer toutes les ethnies du Sénégal dans le gouvernement, qu'il a misé sur l'ethnie diola. Cela peut se comprendre, car les diolas largement majoritaire en Casamance. Certes une occasion aussi pour limiter les frustrations des Diola qui sont au-devant de la scène du conflit casamançais. Surtout par le biais des leaders politique et armée du MFDC, qui sont quasiment tous de l'ethnie diola. « Le constat est clair. Si les Diolas ont toujours été représentés dans les différents gouvernements du Sénégal, depuis l'avènement de la crise casamançaise leur poids s'est accru. Tout comme le confère, la vie politique est donc ethnicisée en Casamance » (ABDERRAHMANE, 2012, P. 312).

Tout en cherchant l'ethnie Diola, le gouvernement central lui octroie une place de choix dans le jeu politique casamançais. Loin d'être une exception au Sénégal, l'Etat du Sénégal favorise l'ethnie diola dans sa nomination politique. Ailleurs, à Matam majoritairement peul, tous les membres du gouvernement de cette localité sont des peuls. Idem pour le nord, majoritairement wolof, les membres du gouvernement sont largement dominés par les wolofs dans cette localité. Donc, l'Etat adopte une stratégie d'équilibre régionale, une « politique de la représentation » aux seins des gouvernements.

L'enracinement de l'État dans cette région s'est opéré par le canal des partis politiques. Sous la présidence respective de L.S. Senghor et de A. Diouf, les leaders politiques casamançais ont servi de relais politique pour la diffusion de l'information du pouvoir ou de l'administration centrale. Avec la politique de dialogue amorcée dans les années cinquante, Senghor est parvenu à obtenir les ralliements des personnalités casamançaises. « *Au fur et à mesure de leur ralliement, ces personnalités seront intégrées dans les différents appareils de l'État et du parti au point d'être légitimées comme "barons" ou "patrons" politiques* » (FATTON, 1987, P.234).

Au milieu des années soixante, les premières personnalités casamançaises ayant rallié le parti au pouvoir étaient Émile Badiane et Assane SECK. « *Cette adhésion scelle l'alliance entre les élites politiques casamançaises et le président Senghor. Il permet le rattachement de cette région, du moins en ce qui concerne ses élites, au reste du Sénégal* » (Journal Openedition du 27 juin 2012). C'est le point de départ d'une représentation ininterrompue à ce jour des élites casamançaises dans différentes équipes gouvernementales ou à l'Assemblée nationale.

L'autre spécificité politique de la Casamance tient au fait qu'elle est la première région du Sénégal où le principal parti de l'opposition est parvenu à asseoir son influence au point de supplanter le PS³⁰ lors des municipales ou des législatives notamment à Oussouye, Bignona, et récemment à Sédhiou. (DRAME, 1993, P.44).

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, les résultats flatteurs de l'opposition ne traduisent pas seulement la suprématie d'un parti politique sur un autre. Ils sont à la conjonction de deux phénomènes : d'une part l'ancrage très marqué du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) dans la région, et d'autre part, le fait que les responsables de ce parti ont su tirer profit de la crise du parti au pouvoir et des querelles internes qui ont poussé certains responsables locaux du parti socialiste à voter pour l'opposition. « *Le ralliement à l'un ou l'autre parti résulte plus de l'avantage d'un groupe ethnique de rassembler ses voix autour d'une formation politique pour défendre ses intérêts* » (DARBON, 1988 p.132). L'influence personnelle de certains acteurs culturels comme les marabouts à jouer le rôle d'agent recruteur d'un parti politique expliquent souvent le vote en faveur de tel ou tel autre parti. En outre, l'Etat du Sénégal mise le plus souvent sur l'ethnie majoritaire (les diolas) de la Casamance pour légitimer sa politique. De Senghor à Macky Sall en passant par Diouf et Wade les ministres de la région de Ziguinchor sont presque tous de l'ethnie diola.

Le président Abdou Diouf par exemple avait misé sur le ministre Robert SAGNA qui était devenue incontournable en Casamance grâce à la position sociale qu'il occupait au sommet de l'Etat. Et il faisait la fierté des diolas qui l'appelaient affectueusement en langue diola « Robert oléli » qui signifie que « Robert est le nôtre ». Abdoulaye Wade à son tour va plus loin en nommant Youba SAMBOU ministre des Forces Armées en 2002. Donc, un fils de la Casamance comme ministre des Forces Armées aura beaucoup de responsabilités sur ses épaules. Le président Macky Sall n'a pas fait l'exception à la règle.

Depuis son élection de 2012 en 2020 tous les ministres et les députés de la région de Ziguinchor de son gouvernement sont de l'ethnie diola. En 2012, il avait choisi Benoit SAMBOU comme ministre de l'agriculture. Et pour la députation il avait choisi Mamadou BADJI et Rama DIATTA. Aujourd'hui encore en 2020 après plusieurs remaniements les ministres diolas se sont succédé. Benoit SAMBOU sera remplacé par Aminata Angélique MANGA qui à son tour

³⁰ Elections législatives et locales couplées, organisées en 1992

est remplacée par Aminata Assome DIATTA actuelle ministre du commerce. Pour l'assemblée nationale Rama DIATTA sera maintenue mais Mamadou BADJI est Remplacé par Demba KEITA.

3- Aurait-il existé un vote ethnique ou identitaire lors de l'élection présidentielle de 2019 au Sénégal en général et en Casamance en particulier ?

Les élections présidentielles ont toujours été un laboratoire d'analyse politique. En effet, les résultats de la présidentielle du 24 février 2019 sont frappantes. Comme par hasard, dans les fiefs Wolof (Touba, Thies...), Idrissa Seck règne en maître. Dans ceux Haalpulaar (notamment Matam), Macky Sall inflige une claque à ses opposants et à Ziguinchor, fief diola, Ousmane Sonko écrase ses rivaux.

Est-ce le fruit du hasard ? Il serait difficile de le croire car les faits sont plus éloquents que les paroles. Il n'est pas imaginable d'admettre l'idée que le vote sénégalais pourrait devenir un jour « identitaire ou ethnique ». Un état de fait qui nous pousse d'ailleurs à nous poser ces trois questions. Si Ousmane Sonko n'avait pas du sang diola dans ses veines, arriverait-il à réaliser un tel exploit à Ziguinchor, surclassant Macky Sall et Idrissa Seck ? Si Macky Sall n'appartenait pas à l'ethnie Pulaar, arriverait-il à rafler la mise à Matam ? Idrissa Seck, allait-il gagné Touba et Thiès s'il n'était pas Wolof ?

3-1 Macky Sall

Les résultats du scrutin du 24 février 2019 ont largement plébiscité le candidat de la coalition Benno Bokk Yaakar³¹. Dans le département de Matam, on peut compter 141.286 électeurs, dont 100.333 votants, ont obtenu Macky Sall : 92.650. Ousmane Sonko a obtenu 3690 voix dans tout le département, la coalition Idy2019 arrive en 3e position avec un score de 2241 voix. Dans le Fouta-Toro, ce territoire du nord-est du Sénégal qui borde le fleuve éponyme, le président Macky Sall n'a laissé aucune chance à ses adversaires. Avec 93,32 % des suffrages – en compilant les résultats du département de Podor et de la région de Matam. Le président sortant

³¹ Le Rassemblement des forces du changement, « Benno bokk Yakaar » qui porte le combat de Macky Sall depuis le second tour de la présidentielle du 25 mars 2012.

a obtenu son meilleur score à l'échelle du pays, selon les résultats officiels publiés par la Commission nationale de recensement des votes (CNRV).

Face à ce score « nord-coréen », certaines personnes s'interrogent sur la victoire éclatante de Macky Sall dans son fief. Y en a marre³² a aussi dénoncé le vote ethnique de tous les candidats qui ont participé à ses élections présidentielles : « *nous déplorons les votes partisans de Macky Sall dans le Fouta « néddo ko mbamdoum », de Idrissa Seck dans la région de Diourbel et de Thiés et de Ousmane Sonko au sud du pays* ». (Journal senenews du 05 mars 2019). Toujours dans cet ordre d'idée, Kalidou Diallo n'a pas mis de gants pour cracher ses vérités. Il a dit haut ce que beaucoup de Sénégalais susurrent.

Le ministre de l'Education a déclaré que si Wade a perdu le Fouta c'est à cause du vote ethnique. Il dit : « Me Wade a beaucoup fait pour Matam. Dès son accession à la Magistrature suprême, il a érigé Matam en région pour permettre un décollage économique rapide à cette entité. Sur le plan de l'Education, Matam ne disposait que d'un seul lycée, il y a dix ans. Aujourd'hui, la région en compte 19. Les collèges étaient moins de dix. (Journal le quotidien du 24 novembre 2014).

Le ministre Kalidou DIALLO n'a pas dit son dernier mot, il va plus loin en affirmant :

« La seule explication de la défaite de Wade à Matam c'est le vote ethnique. Il n'y a pas d'autres raisons. Dans mon village de Danthiady, nous avons mis l'électricité, le collège et l'eau. Pourtant, je l'ai perdu. Les populations ont voté Macky Sall parce que c'est un Foutanké³³ » (Journal le quotidien du 24 novembre 2014).

Ainsi, Macky SALL a gagné les principaux départements de la région capitale (Dakar, Pikine et Rufisque), de même que Mbour et Tivaouane. Toutefois, c'est dans les départements des

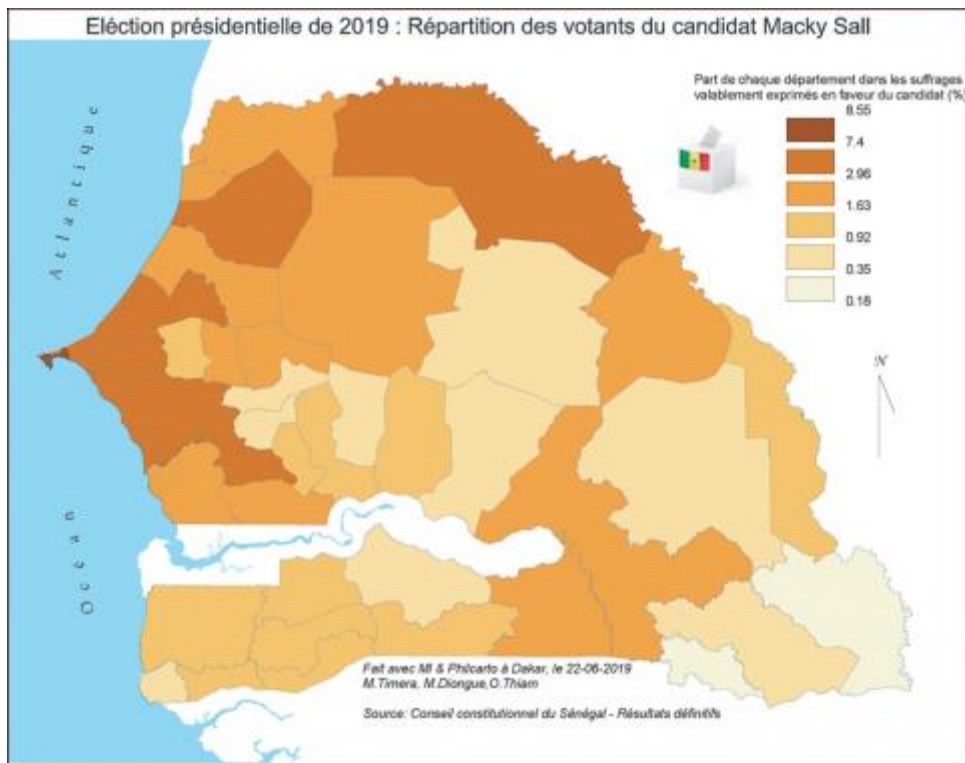
³² Le mouvement **Y'en a marre** est un groupe de contestation pacifique sénégalais créé en janvier 2011 par un collectif constitué de rappers et de journalistes.

³³ Selon les sources, on observe de très nombreuses variantes : Foutanké (variantes Foutankoré, Futankobé), Futatoro (Futa Toro), Haal Pulaaren (Haalpulaar, Haal Pulaar, Halpular, Hal Pular, Haalpulaaren), Pulaar, Takruri (Tekarir, Tekrourien, Tekrou, Tekruri, Tukri, Tokoror), Torado (Torodo), Toucouleurs (Tuculeur, Tokolor, Toucouler, Tukuler, Tukuleur, Tukuloor, Tukolor, Turkylor)².

Le nom « Toucouleur » est la déformation du mot *Tekrou*, le nom d'origine du royaume qu'ils ont fondé, le [Tekrou](#). Dans ce nom « Toucouleur », cette population a trouvé un statut juridique territorial et une identité stable, donnés par l'administration coloniale française de la fin du XIX^e siècle. Ils se désignent sous le nom de *Haalpulaaren* (ceux qui parlent le [pulaar](#), au singulier *Haalpulaar*) ou *Foutankobé* (ceux qui habitent le [Fouta](#)).

régions majoritairement occupées par ses deux ethnies d'appartenance, Peulh et Sérère, qu'il a obtenu ses scores les plus brillants. Il s'agit des départements de Podor, de Matam, de Fatick et de Kaolack. Ce qui a poussé certains analystes à parler de vote ethnique. Macky Sall est cependant arrivé en tête dans la plupart des départements du pays, avec parfois des scores écrasants. « *Si la vie politique sénégalaise n'est pas organisée autour des clivages ethniques, raciaux ou religieux* » (GELLAR, 2002, P.243), le constat d'un vote de soutien ethnique, religieux ou régional semble de plus en plus gagner l'opinion des Sénégalais.

Illustration 1 - Élection présidentielle de 2019 : répartition des votants du candidat Macky Sall



[Agrandir Original \(jpeg, 272k\)](#)

3- 2 Idrissa SECK

Ce n'est pas tous les jours qu'un leader politique et ancien Premier ministre change de confrérie, de guide spirituel ou embrasse une obédience religieuse autre que celle pour laquelle il est connu et reconnu. Pour le cas d'Idrissa SECK³⁴, changer de confrérie n'est pas aussi anodin que quitter le PDS pour créer le Rewmi, un cadre d'hébergement provisoire devenu définitif. Et les motivations supposées ou avérées laissent perplexes ces observateurs, militants ou simples citoyens qui douteraient de la sincérité d'un tel acte. Comme s'il était politiquement correct, au Sénégal, de déclarer ouvertement sa «mouridité», un raccourci pour accéder au pouvoir, à la magistrature suprême selon certaines croyances.

Pourtant, l'ex-maire de Thiès n'a jamais caché son appartenance, son attachement à la confrérie de Cheikh Ahmed Tidiane. Et Tivaouane se glorifiait même de compter parmi les siens, un membre de la confrérie dans les plus hautes sphères de l'Etat. Aujourd'hui, dans sa quête effrénée d'un pouvoir qu'il cherche à reconquérir, le président du Conseil départemental de Thiès a changé d'itinéraire ; il s'est trouvé un nouvel allié avec qui il entretenait déjà de bonnes relations. Mais de là à embrasser la voie de Cheikh Ahmadou Bamba, à faire acte d'allégeance (diébelou) au Khalife général des Mourides, pour un responsable politique de la dimension d'Idrissa Seck, il y a un pas et pas des moindres qui vient d'être franchi. (Journal seneweb du 05 mars 2017).

De la critique à l'admiration, le geste est ouvert à toute interprétation possible et imaginable. D'aucuns trouveraient des soubassements politiques voire politiciennes à cet acte d'allégeance sans précédent dans l'histoire politique du Sénégal. Car en enfilant le manteau de talibé de Serigne Cheikh Sidy Makhtar MBACKE, Khalife de Touba, Idrissa SECK renonce dans le même temps à la confrérie tidiane, de manière volontaire.

Il quitte les siens et brise le seul lien qui le maintenait encore dans une famille religieuse souvent présentée comme le concurrent direct de Touba. Une reconversion polémique qui

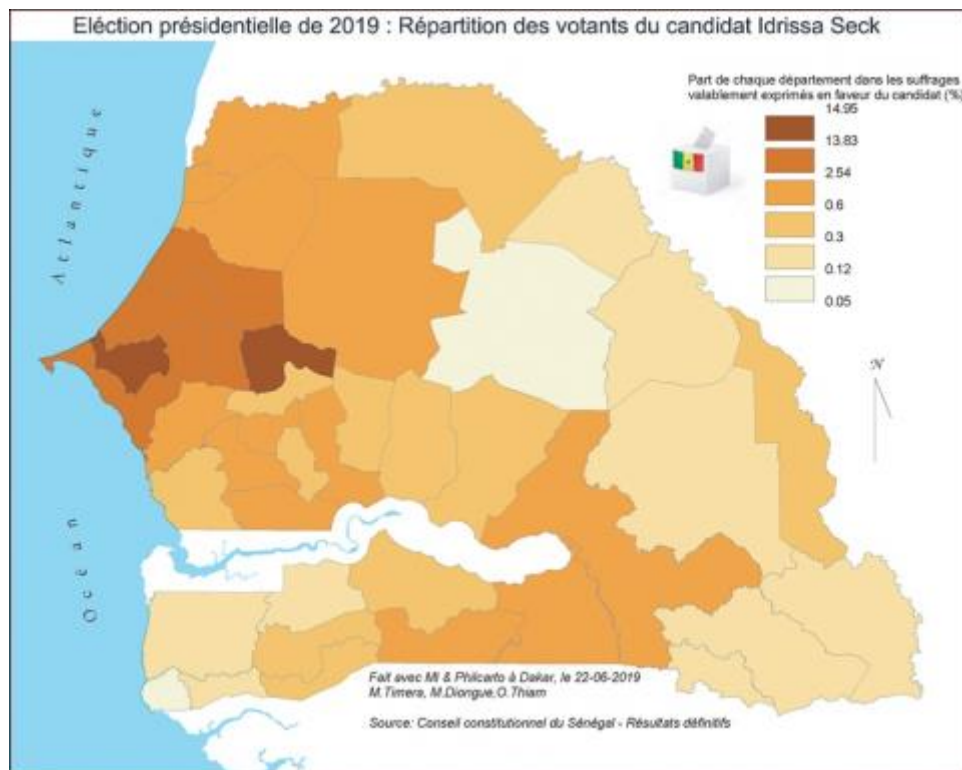
³⁴ Idrissa Seck est un [homme d'État sénégalais](#), né le [9 août 1959](#) à [Thiès](#), ancien [Premier ministre](#), ancien maire de [Thiès](#) et actuel président du Conseil départemental de Thiès. Président du parti politique REWMI. Candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2019.

pourrait être interprétée tel un reniement que Tivaouane appréciera à sa manière. Serait-il exagéré toutefois de parler d'apostasie, puisqu'il n'a pas changé de religion. Pour le cas précis d'Idrissa Seck, le nouveau mouride, on peut parler, pourquoi pas, d'apostariqa. (Journal seneweb du 05 mars 2017).

Ainsi, ce changement de confrérie nous permet de camper le débat et d'analyser les résultats de vote du candidat Idrissa Seck. Il est surtout question de jeter un regard sur le vote identitaire du Sénégal. Idrissa Seck a incontestablement bénéficié de la sympathie des Mourides, la communauté religieuse à laquelle il a fait allégeance. Ainsi, c'est au niveau de Mbacké, le département qui abrite le siège de cette communauté, qu'il a réalisé ses résultats les plus brillants.

Il s'est nettement distingué dans le département de Mbacké qui concentre près de 15 % de ses votants au niveau national. Idrissa Seck est également largement arrivé en tête dans le département de Thiès dont il est maire de la commune du même nom, avec 47,15 % des voix contre 39,44 % pour le candidat Macky Sall. (Journal l'observateur du 11 avril 2019).

Illustration 2 - Élection présidentielle de 2019 : répartition des votants du candidat Idrissa SECK



[Agrandir Original \(jpeg, 272k\)](#)

3-3 Ousmane SONKO

Ousmane SONKO³⁵ a obtenu ses résultats les plus importants dans les départements des régions de Dakar (où est localisée une bonne partie de ses votants) et de Ziguinchor. Ses scores importants dans cette dernière région dont il est originaire traduisent, selon certains analystes, un véritable élan régionaliste en faveur de ce candidat.

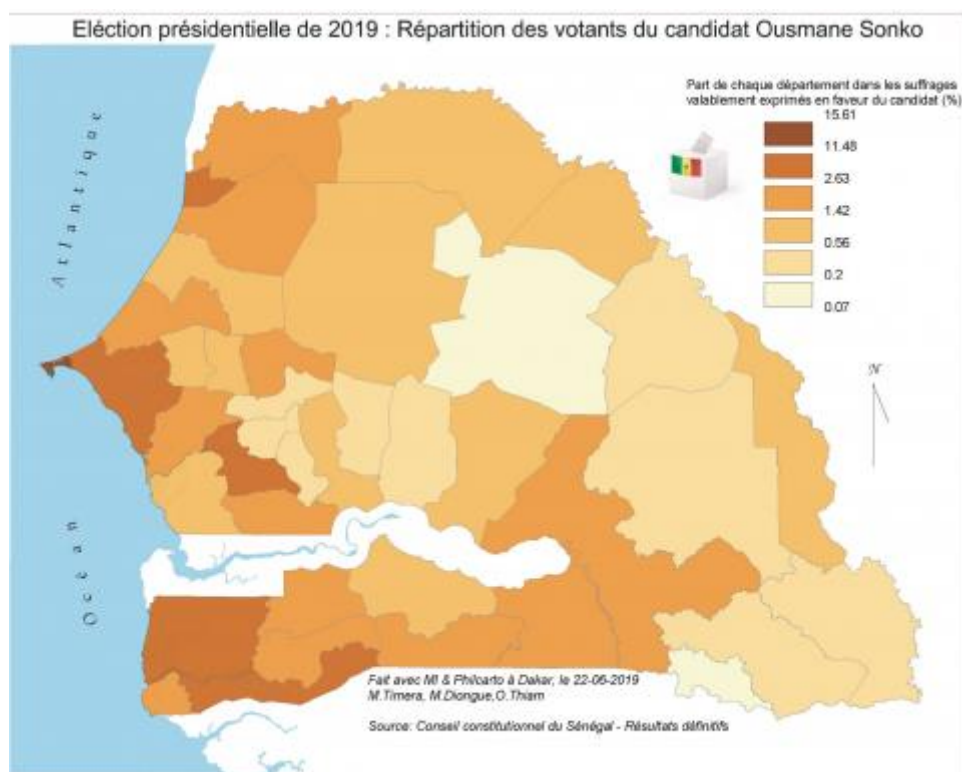
L'auteur du livre «Comment vote les Sénégalais ?» qui était l'invité de l'émission Rfm soir tire la sonnette d'alarme et prévient : «*Il y a de quoi s'inquiéter parce que qu'il y ait un vote confrérique, un vote ethnique* » (Journal *dakarmatin* du 27 février 2019).

A l'en croire, si le vote régional est acceptable, choisir un candidat sur le seul critère de la confrérie, de la religion ou de l'ethnie est en contradiction avec la posture qui a prévalu depuis 1960 avec l'élection de Senghor comme premier président de la République du Sénégal. M. Dièye martèle que « *cette situation est constatée notamment à Ziguinchor, à Bignona où les populations ont plébiscité Ousmane SONKO.* » (Journal *dakarmatin* du 27 février 2019).

Les résultats de SONKO à Dakar, et dans les communes de la banlieue de l'agglomération plus particulièrement, s'expliquent sans doute par son statut de candidat pivot de la contestation populaire à l'encontre du pouvoir en place. Ses diatribes régulières à l'encontre du régime de Macky Sall lui ont permis de constituer un capital de sympathie immense auprès de l'électorat des milieux défavorisés, majoritairement localisé dans les quartiers de ces communes. C'est cette posture particulière qui entretient chez lui l'image d'un candidat antisystème. Comme aime souvent le dire Ousmane SONKO « *mon objectif est de changer le système* » (Journal l'observateur du 2 janvier 2019).

³⁵ Est un [homme politique sénégalais](#) né le [15 juillet 1974](#) à [Thiès](#). Il est le président du parti [PASTEF](#) et est député depuis [juillet 2017](#). Il est candidat à l'[élection présidentielle de 2019 sous la bannière de la coalition Sonko Président](#). Candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2019.

Illustration 3 - Élection présidentielle de 2019 : répartition des votants du candidat Ousmane SONKO



[Agrandir Original \(jpeg, 520k\)](#)

Macky SALL peut revendiquer un certain nombre de réalisations significatives, « *comme le pont sénégalais, qui va changer le quotidien de milliers de Casamançais. Par ailleurs, la situation concernant le conflit dans la région s'est sensiblement améliorée sous son mandat* » (Journal *l'observateur* du 11 mars 2010). Mais l'apparition du candidat Ousmane SONKO, d'origine casamançaise – diola, plus précisément – a fortement compliqué la donne pour le président sortant. Le leader du Pastef a enregistré des résultats spectaculaires en Basse-Casamance. Alors se demande, Ousmane SONKO aurait-il bénéficié d'un vote casamançais diola ? Il est intéressant de constater qu'Ousmane SONKO a remporté

La proportion de voix la plus importante dans le département de Bignona [51 438 suffrages sur 128 489 inscrits, ndlr], qui est son département d'origine. Il engrange par ailleurs des pourcentages importants dans les départements d'Oussouye et de Ziguinchor, majoritairement diolas eux-aussi » (Journal *l'observateur* du 11 mars 2010).

Mais dans les régions voisines de la Casamance comme Sédhiou majoritairement manding et Kolda majoritairement peul, Macky SALL arrive en tête. Cela semble montrer qu'il y a eu un vote casamançais diola qui a bénéficié à Ousmane SONKO.

4- Pouvoir et opposition cherchent à séduire les diolas

Soucieux de l'intégrité territoriale du Sénégal, les politiques toutes sensibilités confondues cherchent une solution viable. Cependant, les voies et méthodes à adopter continuent de diviser les partis de la mouvance présidentielle et de l'opposition. Certains partis de l'opposition, étant accusés, à tort ou à raison d'utiliser la crise casamançaise comme levier pour faire pression sur l'État sénégalais.

L'intérêt que suscite la crise casamançaise dans la classe politique sénégalaise active ou réactive les luttes de positionnement, occultant ainsi en partie les stratégies adoptées par le gouvernement pour la résolution du conflit. Depuis le déclenchement de la crise casamançaise, la position de l'État sénégalais n'a pas varié,

Privilégiant l'intangibilité du principe de l'intégrité territoriale Cette position consiste à écarter la particularité de la Casamance, tant revendiquée par les indépendantistes du MFDC. Inversement, certains partis politiques d'opposition proposent l'autodétermination ou l'octroi d'un statut particulier comme solution à la crise. (Jean-Claude MARUT, 2010, P. 341).

Force est de constater que les populations locales ne sont associées à aucune politique de résolution du conflit.

À l'image du MFDC, l'État sénégalais a peur de consulter les populations. Ce manque de courage des protagonistes à affronter les vrais mobiles du conflit, se traduit sur le terrain par la méconnaissance des réelles aspirations populaires. Les stratégies de résolution du conflit du MFDC et du gouvernement sénégalais paraissent peu crédibles aux yeux des populations locales. (René Capain BASSENE, 2013, P. 102).

Les principaux protagonistes choisissent leurs interlocuteurs préférés au lieu de s'occuper des réels problèmes des populations.

Lors des négociations de paix, l'État discute avec les factions du MFDC qui lui sont favorables sans aborder les enjeux qui sous-tendent le conflit. Le MFDC, quant-à lui, préfère discuter avec les « vrais Casamançais », c'est-à-dire les Diolas qui sont favorables à la cause indépendantiste. (Boucounta DIALLO, 2010, P.134).

Le jeu d'alliance entre certaines factions du MFDC et le gouvernement sénégalais ou des partis de l'opposition fait penser que le conflit casamançais résulte de manipulations ethniques servant à des revendications politiques qui, elles-mêmes sont utilisées, pour faire la pression sur l'État sénégalais. « Différents acteurs politiques locaux, nationaux ou étrangers [utiliseraient] en effet la crise casamançaise pour gagner une certaine légitimité auprès des populations » (Bouba DIOP, 2002, P.198). Tandis que, dans le même temps, certains partis de l'opposition ou des « faiseurs de paix » se servent de la crise casamançaise pour satisfaire des besoins strictement personnels. En effet, « dans les années 1980-1990, le parti démocratique sénégalais

(PDS), alors dans l'opposition, a noué des contacts avec l'aile civile du MFDC » (Jean-Claude MARUT, 2010, P. 205). Ce rapprochement entre libéraux et indépendantistes a favorisé le basculement de certains radicaux du PDS dans la mouvance indépendantiste. Ainsi, en rejetant toute participation aux luttes de pouvoir nationales,

le MFDC a occupé une place importante dans le jeu politique local et national par le biais des alliances implicites avec certains partis politiques. Certains membres du MFDC, pour bénéficier d'une couverture légale, ont même gagné les rangs de l'opposition. (BOUCOUNTA, 2009, P. 139).

Cette double casquette de maquisards et politiciens serait un avantage pour le MFDC qui gagne en expérience politique mais un inconvénient pour les formations politiques qui perdront leur crédibilité aux yeux des électeurs. Des membres de partis opposition seront ainsi victimes de délations ou d'arrestations arbitraires à cause de leurs affinités avec certains membres de l'aile civile du MFDC. Ainsi, les luttes politiques se transforment-elles en règlement de compte entre politiciens rivaux. « *Le PDS souvent accusé d'être proche du MFDC, est entré dans gouvernement socialiste en 1991 à la faveur des relations nouées avec l'aile civile du MFDC, emprisonné dans les années 1980* ». (Jean-Claude MARUT, 2010, P. 148)

Cette entrée du PDS au gouvernement socialiste facilite l'ouverture des accords de paix signés à Cacheu, en Guinée-Bissau, « *au mois de mars 1991. En nommant un député PDS, ressortissant de la région, comme principal médiateur de la paix, le président Abdou Diouf a voulu couper la relation entre Wade et l'aile civile du MFDC* » (NOUHA, 2012, P.58). Mais cette stratégie n'a pas eu que des effets positifs car elle a entraîné les divisions de l'aile politique du MFDC, anéantissant toutes les stratégies de paix mises en œuvre par le gouvernement. Les maquisards reprennent les armes et le PDS quitte le gouvernement socialiste. Après l'échec des négociations de paix, le PDS a renoué ses contacts avec le MFDC. Ainsi, selon Jean-Claude MARUT,

Wade avait proposé 30000 euros à Nkruma SANE pour bénéficier du soutien des maquisards lors des élections présidentielles de 1993. Ce soutien, supposé ou réel, lui aurait permis de gagner de nombreuses voix dans le département de Bignona fief de

Nkruma SANE. La deuxième moitié de cette somme n'ayant pas été versée, elle entraîna la rupture entre Wade et Nkruma SANE. (Jean-Claude MARUT, 2010, P.212).

Ce pacte signé entre le PDS et le MFDC a entraîné le massacre de plusieurs civils dans les bastions du PS et la perturbation du scrutin dans certaines localités. Cependant, le MFDC ayant peu d'expérience politique, perd plus qu'il gagne dans ses relations avec les formations politiques. Dès son accession à la magistrature suprême, Wade inscrit le problème casamançais parmi les priorités de son septennat et veut marquer la rupture avec le système socialiste en disqualifiant les médiateurs nommés par l'ancien régime. Ainsi il va provoquer la rupture avec les pays limitrophes en nationalisant le processus de paix. Car le régime marqué par la notion de l'alternance considèrera que

Le conflit casamançais doit être traité à l'intérieur des frontières nationales. Ainsi, pour marquer de son empreinte dans la résolution du conflit casamançais, le président Wade, fraîchement élu engage-t-il dès le 16 décembre 2000 des pourparlers avec le MFDC. (Journal Seneweb du 22 février 2011).

Mais cette rencontre, tout comme celles qui l'ont précédé, ne trouve pas le succès escompté en raison des clivages au sein du mouvement indépendantiste et de la faiblesse de l'aile civile, on ne peut plus contestée par la base. En effet, le président qui a promis de résoudre la crise casamançaise en cent jours a une vision simpliste de ce vieux conflit, estimant que la résolution passe exclusivement par le développement économique de la région longtemps oubliée par les présidences.

Au mois de décembre 2004, le président Abdoulaye Wade reçoit le leader du MFDC l'abbé Diamacoune Senghor au palais présidentiel, politiquement en minorité au sein du MFDC, l'abbé ne peut calmer les maquisards, peu enclins à se plier aux décisions de l'aile politique. Face à ce regain de violence dans la région, Wade renoue avec les méthodes socialistes en nommant des « Messieurs Casamance » comme médiateurs entre le gouvernement et le MFDC. (Jean-Claude MARUT, 2010, P. 249).

Ce changement de démarche est une stratégie qui mêle en permanence les aspirations du gouvernement à résoudre le conflit et la volonté du PDS d'asseoir sa main mise dans la région. Cette nouvelle approche bouleverse profondément tout le processus de paix mis en œuvre pour laisser la place à la compétition entre différentes factions au sein des partis politiques et du MFDC. « *Ces bouleversements aggravent les scissions de l'aile civile du MFDC et le foisonnement des « faiseurs de paix* ». (Jean-Claude MARUT, 2010, P.252).

Soucieux de sa réélection aux élections présidentielles de 2007, Abdoulaye WADE tente de convaincre la population casamançaise et le MFDC par l'achat de la paix. « *Il procède par l'injection de grosses sommes d'argent dans le maquis, par le biais de ses « messieurs Casamance* » (Jean-Claude MARUT, 2010, P. 256).

Ainsi, l'argent introduit dans le maquis et les manœuvres politiciennes du régime de l'alternance du PDS, détourne les médiateurs des aspirations du peuple casamançais.

Les « Messieurs Casamance » n'ayant pas une feuille de route bien définie, n'ont en effet aucun pouvoir sur les maquisards et les leaders de l'aile politique. Cette médiation qui se développe dans une totale opacité s'érige en système d'enrichissement des politiques locaux et nationaux.

Selon Abdoulaye DIALLO, « *c'est une hypothèse justificative de la mise à l'écart des pays voisins par le président Wade dans le processus de paix car la réussite d'une telle stratégie nécessite son isolement sur le plan international* » (Abdoulaye DIALLO, 2012, P.103). Pour Nouha cette stratégie aurait favorisé la pluralité des acteurs et l'émergence de nouveaux mécanismes « *servant à enrichir tant les « porteurs de mallettes » que certaines ONG locales* » (Nouha, 2012, P.194).

Après les innombrables échecs du processus de négociation de paix, « *le PDS se démarque finalement du mouvement indépendantiste. Cette situation montre que la rébellion casamançaise n'a d'alliés que les partis de l'opposition qui se servent d'elle pour exercer une pression sur l'État* » (Abdoulaye DIALLO, 2012, P.95). Avec l'avènement de l'alternance en 2000, la culture a occupé une place importante dans le processus de négociation de la paix.

Conclusion

Au total, dans sa logique d'homogénéisation, l'Etat fait face à des groupes de résistance qui contestent sa légitimité voire son existence même en tant qu'Etat-nation garantissant un cadre d'expression du pluralisme ethnique et culturel. Dès lors, les minorités nationales, pour réagir

contre tout procédé de gommage identitaire ou de « wolofisation », trouvent d'autres ressources dans l'instauration de « natiocraties » comme moyen de résistance à l' « *injonction nationale* ».

A cet égard, il faut reconnaître l'échec de l'Etat-nation dans sa mission et réinventer un modèle politique d'intégration fondé sur les aspirations des peuples. En Casamance, la prolongation du conflit armé apparaît comme étant l'illustration de l'inappropriation de la solution imposée selon des méthodes jacobines. C'est le signe d'une « absence de perspective politique du côté gouvernemental ». La revendication légitime sur le plan culturel, avec laquelle le MFDC s'accroche à l'identité casamançaise pour justifier son mouvement irrédentiste, est plutôt l'expression d'une volonté de participer pleinement aux prises de décisions qui engagent le destin de la Casamance.

Il est important de rappeler que le premier président du Sénégal (Senghor) n'était ni Wolof, ni Musulman (dans un pays qui compte plus de 90% de musulmans). Pourtant, il a su diriger le Sénégal tout en nouant des liens très étroits avec des sénégalais de confrérie et de d'ethnie différentes. Ce modèle doit être préservé pour le bien du Sénégal et des générations à venir. Le caractère ethnique qu'a pris l'élection présidentielle de 2019 est pour le moment la seule réalité qui s'est dégagée des urnes. Il faut oser le dire : pour bon nombre de Sénégalais, l'appartenance ethnique a pris le dessus sur le choix utile. Nous pensons sérieusement que l' « ethnicisation » du Sénégal est un danger que nul ne doit minimiser et que tout un chacun doit fermement combattre.

Chapitre 6 : Le conflit casamançais comparé aux autres conflits : le Mali, le Niger et le Québec-Canada

L'existence d'un conflit reflète la présence des antagonismes qui, généralement, résultent de la divergence d'intérêts entre deux ou plusieurs parties. Et pour que le conflit éclate, les parties doivent non seulement posséder et poursuivre des intérêts inconciliables, mais aussi et surtout elles doivent en prendre conscience. D'où, le processus de construction d'une paix durable doit prendre pour vitale la connaissance du conflit, sa nature et ses causes - directes et indirectes - ainsi que les défis et les opportunités qui s'offrent à la société.

De toute évidence, le Mali et le Niger ont en commun le fait de devoir faire face à une rébellion de la part de l'une des communautés de leurs pays qui partage la particularité d'être touareg et minoritaire, par rapport à la population totale. Ces communautés occupent la même zone géographique dans les deux pays, c'est-à-dire le Nord, qui présente les caractéristiques d'une région aride confrontée à de graves défis économiques et écologiques.

Cela explique certainement que les Touareg, traditionnellement agriculteurs et pasteurs nomades dans l'un et l'autre pays, ont partagé les mêmes frustrations et le même sentiment de marginalité qui les ont conduits en Libye pour fuir la sécheresse de 1972-1973.

S'agissant du Canada, depuis la Conquête anglaise de 1763 se sont toujours caractérisés par un conflit interne entre les Francophones et les Anglophones et, plus particulièrement, entre le Québec et le reste du Canada. Sa persistance a sa source, d'une part, dans le compromis politique sur la nature du lien fédéral d'origine, et, d'autre part, dans le compromis constitutionnel sur la définition du fédéralisme canadien alliant le parlementarisme britannique au modèle fédéral américain mais avec une forte propension à la centralisation

Ce chapitre s'inscrit dans le sillage de comparer le conflit casamançais aux autres pays (le Mali, le Niger, et le Québec-Canada). Il est surtout question de voir la particularité du conflit de chaque pays.

1- Le conflit touareg au Mali et au Niger

D'après Modibo Keita, les vellétés sécessionnistes ont réellement commencé en 1956 avec le vote de la « Loi-cadre » ou « Loi Defferre », octroyant la semi-autonomie aux anciennes colonies françaises. C'est alors que dans le Soudan français, « *Mohamed Ali Attaher envoie*

une lettre circulaire à tous les chefs de tribus nomades du pays leur demandant de rejeter toute fusion avec les Noirs au sein d'un même Etat ». (Modibo KEÏTA, 2002, P.13).

Malgré le refus des chefs sollicités d'obtempérer, la complaisance de la France a tout de même permis de créer l'Organisation commune des régions du Sahara (OCRS), regroupant les espaces sahariens de l'Algérie, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad pour constituer un territoire autonome rattaché à la Métropole par la Loi française du 11 janvier 1957. Cette initiative fut un échec face à l'opposition ferme du gouvernement US-RDA du premier président malien, Modibo Keita, mais également face au refus « *des Grands chefs de tribus, sédentaires comme nomades, d'envisager toute séparation d'avec le reste de la République soudanaise* ». (Souleymane DEMBELE, 2003, op. cit p. 21) ; Enfin, entre autres similitudes, la recrudescence des conflits touareg au Mali et au Niger coïncide dans les mêmes périodes, 1990 et 1994.

Les conférences nationales organisées dans les deux pays, à l'orée des années 90, tentent de leur trouver les mêmes solutions à travers une plus grande autonomie et une plus grande implication des populations dans le choix de leurs dirigeants au niveau local et dans la gestion de leurs affaires au plan politique, économique et social. Cette solution, consentie avec la bénédiction de la vague de démocratisation qui commençait à déferler dans ces pays, n'a pas satisfait la frange extrémiste de la rébellion. En particulier, les jeunes du Front de libération de l'Aïr et de l'Azawad (FLAA) au Niger, s'accrochaient à l'indépendance et rejetaient toute idée de fédéralisme. L'Etat nigérien, non plus ne voulait pas en entendre parler en raison de la menace que cela constituait pour l'unité nationale et l'intégrité territoriale.

Au Mali, les conclusions de la Conférence nationale ayant permis au président de la transition, Amadou Toumani Touré, de signer un Pacte national avec les Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad (MFUA) ne débouchent pas sur un consensus au sein de ce regroupement, ni au sein de la classe politique malienne. « Les conflits latents au sein des MFUA s'envenimèrent et des dissidences au sein des fronts et des guerres éclatèrent entre le Front populaire de libération de l'Azawad (FPLA) et le Front islamique et arabe de l'Azawad (FIAA) d'une part et, au début de 1994, entre l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA) et le Mouvement populaire de l'Azawad (MPA) d'autre part. (Philippe Baque, 1995, P.43).

La majorité des partis politiques farouchement opposée au Pacte national qu'ils qualifient de « bradage » du territoire national, manifestent une sympathie et un soutien actif au Mouvement Ganda Koy, « les maîtres de la terre », réputés pour ses discours incendiaires et ses actes de violence à l'égard des Touareg sans distinction entre combattants et populations civiles.

Le 11 décembre 1994, ces partis organisèrent une marche à Bamako appelant à « *engager une lutte sans merci contre les terroristes et les ennemis de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale.* » (Philippe Baque, 1995, op. cit, P. 115). De même, l'année 1994 marquée par la recrudescence des conflits au Mali et au Niger, coïncide avec la dévaluation du franc CFA, monnaie en cours dans les deux pays. Il s'ensuivit de graves difficultés économiques et une baisse du pouvoir d'achat des populations. Ces deux pays venaient tout juste de déclarer l'avènement de la troisième République à la suite d'élections libres et démocratiques ayant conduit au pouvoir, Mahamane Ousmane au Niger et Alpha Oumar Konaré au Mali.

Ces nouveaux pouvoirs devaient donc faire face, à côté du problème touareg, à de graves crises sociales et à différentes mutineries (au Mali), et à une instabilité chronique (au Niger). Les querelles politiques au sein de la coalition des neuf partis « aux ambitions et aux convictions extrêmement différentes », montrent les limites du consensus qui a permis de venir à bout du Mouvement national pour le socialisme et la démocratie (MNSD), ancien parti unique au pouvoir. Ensuite, la situation se dégrade avec « *le mécontentement du secteur de l'éducation où les bourses et les salaires tardent à être versés et la résurgence des vieux antagonismes ethniques encouragée et cultivée par certains partis politiques à des fins purement électoralistes.* » (Marie Soleil Frere, 1995, P.76).

Force est de constater que la question identitaire est plus perceptible au Niger. Ainsi, au moment du conflit, en 1990, le Niger venait de rompre avec trente années de monolithisme. Le pluralisme politique s'accompagne d'une plus grande ouverture de l'espace médiatique. Après *Haské*, le premier journal d'information et de réflexion qui apparaît en mai 1990, *Le Républicain*, *Anfani*, *Le Démocrate* ainsi que les deux organes satiriques, *Le Paon africain* et *Moustiques* font aussi entendre leurs voix.

Cette presse est née donc dans un contexte de crise économique et sociale, et où les rivalités politiques trouvaient un espace d'expression avec la reconnaissance du multipartisme. Le potentiel explosif des antagonismes ethniques qui, jusque-là, couvait sous « une forme d'équilibre » entre Haoussa (45% de la population) et Zarma (25%), a été exacerbé par la

crise économique et exploité par des partis pouvoiristes relayés par des journaux prétendument indépendants pour lesquels cette fonction de relais intéressés est un moyen de survie. En effet, les Zarma, plutôt urbanisés du fait de leur proximité par rapport à la capitale, sont déjà plus ouverts à la scolarisation et sont devenus par ce fait, les auxiliaires de l'administration coloniale dont ils ont hérité le pouvoir au moment des indépendances, jusqu'en 1990.

Les Haoussa, quant à eux, ont dominé l'espace économique jusqu'à ce que la crise des années 1970-1980 les pousse à rechercher de nouveaux débouchés dans les secteurs de l'administration et de l'armée longtemps occupés par les Zarma. C'est ainsi que l'arrivée de Mahamane Ousmane, le premier Haoussa au pouvoir, a été perçue par les membres de sa communauté comme « *l'aboutissement de leur désir de revanche et le début d'une nouvelle ère face aux Zarma qui occupaient les nouveaux débouchés* ». (Marie Soleil Frere, op. cit. P.72). Pendant ce temps, les jeunes Touareg rentrèrent au Niger suite à l'appel au retour, lancé en 1989 par le président Ali Saïbou, en vue de faciliter leur réinsertion, après s'être exilés pour fuir l'hostilité de

Deux sécheresses meurtrières (1969-1973) et (1983-1985). Dès leur retour, ils furent rassemblés dans des camps près de la localité de Tchîn Tabaraden et livrés à eux-mêmes, alors que l'aide internationale qui leur était destinée était détournée dans les marchés de Niamey. Dans un geste désespéré, les jeunes Touareg attaquèrent, le 7 mai 1990, la Sous-préfecture de Tchîn Tabaraden et une répression meurtrière, dont le bilan reste inconnu à ce jour, fut organisée par l'Armée. (Marie Soleil Frere, op. cit P.78).

Ce fut le début d'une rébellion qui durera pendant six ans. La presse nigérienne se déploie donc, aussi bien sur le terrain des hostilités au Sud entre Haoussa et Zarma et au Nord où règne la rébellion touareg. Dans le Sud, la polarisation se fait autour des antagonismes ethniques, tandis que par rapport au Nord, la polarisation se fait autour des divisions raciales entre Touareg « Blancs » et les « Négro-africains » du Sud. Après un temps marqué par la discrétion de la presse privée sur les troubles du Nord, soit par manque d'intérêt, soit faute de moyens pour le déplacement des reporters sur le terrain, celle-ci a commencé à se faire remarquer par la dénonciation de l'arrestation arbitraire et illégale de civils Touaregs.

Pendant des mois, seul *Le Républicain* donne de manière sporadique des renseignements sur les divers accrochages et publie une interview au commandant en chef du FLAA afin qu'elle « puisse contribuer à la connaissance et à la compréhension des problèmes et amener les

deux parties – gouvernement et rebelles- à s’asseoir autour d’une table de négociation et jouer franc jeu » (*Le Républicain* n° 35, 28 février- 5 mars 1992). « *Les autres journaux restent relativement muets quant au problème touareg, se contentant de vagues allusions aux incidents du Nord et de bilans officiels après des accrochages importants* ». (Marie-Soleil Frère, 2000, P.98). L’arrestation de plus d’une centaine de personnalités Touaregs soupçonnées de complicité avec les rebelles, ayant reçu largement l’approbation populaire a enfin ému la presse qui réclame que justice soit faite, aux prisonniers au nom de la démocratie. Deux journaux tels qu’Anfani et *Le Démocrate* tentent, pour leur part, de justifier l’action de l’armée, le premier pour inciter à en finir avec les rebelles le second « *pour les actes de banditisme et de propagande mensongère* » de la part des rebelles. (Marie-Soleil Frère, op. cit, 2000, PP. 228-231).

Ces organes se signaleront au fur et à mesure du déroulement du conflit par leurs contenus xénophobes et bellicistes à l’encontre des Touareg. D’emblée, la presse a joué un rôle majeur dans le conflit. Ainsi, Marie-Soleil Frère donne des exemples de journaux qui ont contribué à manipuler l’opinion publique nigérienne, en se faisant l’écho des appels à « *la fibre ethnique* » devenus l’axe de la campagne de mobilisation de certains partis politiques. Insignifiants au départ, ils ont fini par devenir les « *porte-parole symboliques de toute une communauté* ».

Parmi ces organes, on distingue particulièrement « *l’hebdomadaire d’extrême gauche Tribune du peuple aux mains des Zarma, et qui dans sa croisade contre les Haoussa au pouvoir qu’il accuse d’ethnocentrisme dans la distribution des postes de responsabilité.* » (M.S. Frère, 2000 op.cit, P.8).

Mais le journal se montre plus virulent dans sa campagne « *anti-Touareg* » présentant la rébellion comme « *l’œuvre d’hommes malhonnêtes, immatures, mus par des sentiments sordides, le racisme et la haine aveugle* » (*Tribune du peuple* n° 47, 6-13 juin 1994 p.4). L’exemple le plus effarant est lorsqu’il publie dans ses colonnes l’« *Appel aux patriotes maliens* » du Mouvement « *d’autodéfense* » anti- Touareg ouvertement raciste sous prétexte que « *l’exemple du Mali est si proche et si vivace* » et que « *ce texte illustre parfaitement la situation* » du Niger. Ce texte proclame : « *Notre patrie est en danger. La rébellion touareg a enfanté ses Hitler et ses Mussolini. Le Nord du pays se meurt et avec lui des enfants, des femmes et des hommes dont le seul crime est d’être nés noirs* ». L’incitation flagrante à la haine raciale, dont le document fait l’objet, est doublée d’un appel à la révolte populaire dont le peuple

touareg est la cible toute désignée. Rappelant « *le rôle de la célèbre Radio des Mille Collines au Rwanda, qui désignait à une foule, sous l'emprise d'une folie collective, armée de machette dans une main et d'un transistor de l'autre, les futures victimes* » (Michel Ben Arrous, 2001, *op. cit* P.9).

Certes, au Niger comme au Mali, la presse n'a pas encore un tel impact, certainement en raison de la nature froide du médium, qu'est la presse écrite, mais aussi parce que la propagande ethnocidaire et raciste n'y revêt pas encore le caractère « industriel » qui était le sien au Rwanda. En tout cas elle n'aura pas manqué de réveiller des sentiments xénophobes qui couvent encore dans le tréfonds de populations qui, jusque-là, coexistaient sans grands heurts.

En effet, la solution radicale du Ganda Koy est préconisée par la *Tribune du peuple* qui proclame : « *mettre fin à la rébellion touareg implique nécessairement l'armement des populations, sous le contrôle de l'armée et de la gendarmerie, dans toutes les zones où sévit la rébellion* » (cité par P. Baque, 1995, *Ibidem*, P.27). Il n'en faut pas plus pour lancer un appel à la guerre civile.

Le journal *Anfani* se fait également le porte-voix des appels à la haine raciale et avec des méthodes qui défient toutes les règles d'éthique et de déontologie, en donnant « la parole fictivement à un rebelle » qui revendique toutes les images de diabolisation de la rébellion « composée de coupeurs de routes » et de « bourreaux de victimes innocentes ».

Et pour confirmer le racisme primaire des Touareg, l'interviewé fictif « *avoue liquider les gens du Sud pour voir si leur sang est noir et qu'il trouve salutaire d'éliminer ses concitoyens dix par dix, parce que le pays est trop peuplé, surtout le Sud* » (*Anfani*, n° 12, 15-31 janvier 1993).

Le journal *Le Démocrate* s'inscrit en droite ligne de la campagne anti-Touareg en détournant les objectifs de la Coordination de la résistance armée, en prêtant aux rebelles ces propos xénophobes à l'encontre des populations du Sud : « *Nous chasserons de la terre de nos ancêtres, le Sahara, les occupants nazis, pardon, les Négro-africains, nos esclaves d'hier devenus, par la grâce des indépendances octroyées par la France, d'aujourd'hui nos maîtres* » (*Le Démocrate* n° 95, du 21 mars 1994).

Par ailleurs, les extraits choisis de l'article de Marie Soleil Frère nous permettent de partager avec elle sa conclusion, qui se trouve être la même que celle que nous avons faite dans l'étude du rôle de la presse dans le conflit ivoirien. C'est-à-dire la capacité des médias à travestir les

enjeux réels d'un conflit, en la réduisant simplement à sa dimension identitaire. A ce propos elle estime que :

Une fois encore, un problème avant tout socio-économique, celui de la difficile reconversion d'une population essentiellement nomade, contrainte à la sédentarisation, suite à la ruine de son économie traditionnelle, se trouve, par la focalisation sur le mouvement rebelle armé, dénaturé en un problème ethnique opposant d'anciens esclavagistes au teint blanc à leurs anciens captifs noirs aujourd'hui en position dominante, et auxquels ils désirent reprendre le pouvoir. (M. S. Frère, op. cit, P. 94).

Cette attitude ne peut que rendre plus complexe les données de la crise et les pistes de solution n'en seront que plus brouillées. Les causes socio-économiques, en raison de leur matérialité, donc de leur objectivité, font que les conflits de cette nature se règlent plus facilement que les conflits de type identitaire dont la forte charge de subjectivité rend improbable toute négociation « raisonnable ». (Jean-Pierre Derriennic, op. cit, PP. 109-110).

Au-delà même de la dénaturation des données du conflit, Ces journaux nigériens sont insensibles à toute forme d'éthique en recourant délibérément à la désinformation par le moyen du bidonnage pour faire aboutir ses desseins de stigmatisation. Ils semblent ignorer que l'information peut être une arme, la plus redoutable en situation de conflit par sa capacité à entretenir la haine et à légitimer la violence la plus injuste.

1-1 Le comportement ambigu de la presse malienne

La société malienne est marquée dans son histoire par l' « absence de contentieux ethniques » (Souleymane Dembele, 2003, op.cit., P. 4). Contrairement à ce qu'on a pu constater dans la plupart des pays de la sous-région ouest africaine. Exception qu'elle partage dans une large mesure avec la société sénégalaise. A ce titre, le problème touareg du Nord n'est pas doublé d'autres espaces de tensions interethniques, comme c'est le cas au Niger où, les bouleversements intervenus dans les relations entre Zarma et Haoussa ont fait ressurgir les antagonismes entre ces deux communautés, et que des partis politiques et certains journaux n'ont pas tardé à exploiter dans leur stratégie de mobilisation. Dès lors, pendant que la presse nigérienne est engagée sur deux fronts, celle du Mali fait face au conflit touareg du Nord.

1-2 Les renseignements du conflit au Niger

La question du Nord, qui semble avoir pris ses racines depuis la tentative avortée de création de l'Organisation commune des régions du Sahara (O CRS), en 1957, à l'instigation de la France, a survécu de façon sporadique de 1959 à 1963, année au cours de laquelle le Mali a connu son premier mouvement de rébellion touareg dans le Cercle de Kidal. Une rébellion qui sera très vite matée par le pouvoir de Modibo Keïta et qui prendra fin en 1964.

Ce soulèvement est justifié par un « sentiment de marginalisation lors de la composition de la première assemblée nationale où siégeait un seul Touareg. Sentiment qui avait déjà fait l'objet d'une pétition, avec trois cent (300) signatures de Touareg, de Maures et de Songhaï adressée au général De GAULLE en 1957.

Cette appréhension manifestée alors, sous le règne de Modibo Keïta, leur a valu les représailles du régime. En plus de la marginalisation politique, ils subirent encore les brutalités et les humiliations caractéristiques de l'époque coloniale. C'est alors que la rébellion fut réprimée dès 1964 par les troupes gouvernementales et la zone placée sous administration militaire. Leur mécontentement fut interprété comme une rébellion armée en défiance à l'égard d'un pouvoir « noir ». (Souleymane DEMBELE, 2003, op. cit, P. 23).

Il s'ensuivit une longue période d'accalmie au cours de laquelle beaucoup de Touareg seront contraints à l'exil vers la Libye, à la suite de sécheresses meurtrières, dans les années 1972-1973. La fin des années 1980, début 1990 marquera la période de la manifestation de la désillusion du peuple malien vis-à-vis du régime de Moussa Traoré, qui avait succédé à Modibo Keïta, à la suite d'un coup d'Etat en 1968. Syndicats, étudiants, organisations des droits de l'Homme, même les mères de famille prirent la rue en otage pendant des mois pour exiger le départ de Moussa Traoré et l'instauration de la démocratie.

Cette période d'instabilité sera un déclic à la résurgence des velléités indépendantistes.

En 1988, fut créée une organisation armée, le Mouvement populaire de libération de l'Azawad (MPLA). Dans la nuit du 28 au 29 juin 1990, un groupe armé attaque la localité

de Tidermène dans la région de Gao située dans la partie septentrionale du Mali . (S. DEMBELE, 2003, op. cit, p. 2).

Ce fut alors le début d'une rébellion dont les attaques vont se multiplier et se généraliser. Face aux hostilités du front social, de plus en plus agressif contre le régime, le pouvoir se saisit de la question Touareg comme d'un exutoire en se livrant à « des représailles aveugles sans distinguer les rebelles des civils non armés ». Mais l'inefficacité de la solution militaire et l'affaiblissement du régime déstabilisé par la fronde populaire amenèrent Moussa Traoré à signer, avec la rébellion, les premiers accords de paix.

La signature du Pacte national en 1992, sous le gouvernement de transition dirigé par Amadou Toumani Touré (ATT), pas plus que ces accords, ne réussit à instaurer la paix. Les dissensions au sein du mouvement de la rébellion sur les termes des accords et la non implication d'une certaine frange de Touareg débouchent sur la création de front hostile aux négociations.

Les partisans du fédéralisme ou de l'indépendance ne s'y associèrent pas, notamment le Front populaire de libération de l'Azawad (FPLA) suivi d'une partie de la jeunesse touareg. L'ensemble des populations civiles ne furent pas associées à son élaboration, ni les représentants des dizaines de milliers de réfugiés de Mauritanie et d'Algérie, ni ceux des différentes communautés vivant dans le Nord du Mali. (Philippe BAQUE, 1995, op. cit, P.44).

Cette période est alors marquée par des dissidences et des guerres entre les différentes organisations armées touareg, qui s'étaient réunies au sein des Fronts et Mouvements unifiés de l'Azawad (MFUA). Ensuite, le conflit connaît une nouvelle phase d'extrême violence en 1994. « *Le Mouvement Ganda Koy (MGK),*

Les maîtres de la terre », composé de Songhaï, population noire partageant le Nord avec les Touareg, fait parler de lui, à la suite d'une longue gestation. Il utilise l'exaspération des populations sédentaires songhaï, lassées d'être des victimes d'attaques et de vols, et menace d'exercer des représailles sur les MFUA accusés d'être à l'origine de banditisme. (P. BAQUE, 1995, op. cit, P.37).

Leur menace fut mise à exécution dès le mois de mai 1994 et se solda, en octobre de la même année, par le massacre de toute la population civile d'un campement touareg, à la suite d'une

attaque du Front islamiste arabe de l'Azawad (FIAA). L'armée malienne, accusée de connivence avec le MGK, fut « *redéployée massivement à Tombouctou et à Gao et reprit ses exactions avec la même violence qu'en 1991 et 1992* ». Selon le rapport d'Amnesty International, quelques 600 exécutions extra-judiciaires furent enregistrées entre avril et juin (Rapport Amnesty International, 1994, P.59). Le même rapport relève aussi « *des massacres de populations civiles noires exécutées par des éléments incontrôlés du FIAA* ».

1-3 La presse malienne : un rôle plutôt mitigé

A l'éclatement du conflit en 1990, seul *L'Essor*, quotidien pro-gouvernemental détenait le monopole de l'information générale. L'instauration du pluralisme, qui a donné naissance à une presse privée, principalement périodique dans ses débuts, n'a été effective que sous la nouvelle constitution de 1992, instituant un régime démocratique multipartisan.

Par ailleurs, *L'Essor* était alors partagé entre des silences prolongés « plus d'un mois, selon Dembélé, (S. Dembele, 2003, op. Cit. P.78) avant de publier l'information qui lui a été dictée officiellement » et la diabolisation des « bandits armés » ou la banalisation de la révolte des « frères égarés».

Même *Les Echos*, premier organe privé n'a pas échappé aux stéréotypes, en « *reprenant les informations de Radio France internationale (RFI) ou en reprenant la rumeur distillée par des voyageurs en provenance du Nord, ou en exploitant les communiqués officiels diffusés par le ministère des forces armées* » (S. DEMBELE, 2003, op. cit, P. 78). (A défaut de correspondant dans la zone de conflit, l'accès aux sources constituera l'un des principaux avatars de la presse malienne, incapable de vérifier la véracité des informations du fait de son absence du champ des hostilités. Elle se contente alors de relayer la rumeur semant la psychose au sein de la population. C'est le cas de la « *rumeur persistante de l'existence d'une cinquième colonne dont disposeraient les rebelles dans toutes les villes du pays et dont certaines familles tamachèques seraient les complices* ». (S. DEMBELE, 2003, op. cit. P. 39).

Présentés sous forme de nouvelles, de tels faits offrent à l'opinion des éléments de jugement susceptibles de livrer toute une communauté à la vindicte populaire, pour des actes de commerce supposés avec la rébellion. A la suite du massacre de la population civile d'un campement touareg cité plus haut, le représentant du Ganda Koy à Paris, Mahmoud Alpha Maïga, justifie cet acte par le fait que : « *les populations touaregs et maures sont plus ou moins*

complices de la rébellion, nous nous donnons le droit de les juger et de les sanctionner » (cité par P. Baque, 1995, *Ibidem*, P.24).

Sous la IIIème République présidée par Alpha Oumar Traoré depuis 1992, l'*Essor*, malgré son statut d'organe d'Etat, l'ouverture démocratique aidant, a fini par retrouver une certaine neutralité, tout en veillant à ne pas gêner le gouvernement dans la gestion de la crise. *Les Echos*, proche de l'ADEMA au pouvoir, a cessé d'exploiter le conflit du Nord comme il le faisait sous l'ancien régime militaire qu'il cherchait à désarçonner. *Amawal*, dirigé par un touareg,

A joué la carte de l'équilibre malgré sa propriété touareg et est devenu l'interface entre les mouvements rebelles et le gouvernement qui, finalement, se sont attachés ses services, en dépit des articles incendiaires du frère du rédacteur en chef qui a trouvé la mort, lors d'une riposte de l'armée. (S. DEMBELE, 2003, op. cit. p. 72).

La ligne dominante du journal est axée sur un discours de mise en garde contre les dérives identitaires et sur un discours de rapprochement. C'est en se fondant sur ses trois journaux, que Dembélé résume le rôle de la presse dans la gestion du conflit malien. Il s'agit, selon lui, d'une alternance de discours incendiaires et de discours de rapprochement des belligérants qui a commencé à prendre le pas à partir de 1994. Ce discours pacificateur va accompagner le processus jusqu'à ce que la « flamme de la paix » soit allumée en 1996. En outre, on peut retenir du cas malien que la presse s'est très peu fait l'écho des discours visant à exacerber les antagonismes ethniques ou raciaux. Cependant, *La Voix du Nord* du Mouvement Ganda Koy s'est particulièrement singularisée par ses attaques xénophobes à l'encontre des peuples touareg et maure. Peut-être, comme le prétendent certains, en raison des rapports historiques fondés sur un sentiment de mépris culturels de la part des Touareg vis-à-vis des populations noires songhaï qu'ils ont toujours considérées comme leurs esclaves.

En effet, dans la période trouble de 1994 où le mouvement a été créé,

Le conflit s'éloigne peu à peu de son fondement politique pour prendre des allures de règlements de compte racistes. Les organes du MGK, La Voix du Nord, développe les thèses d'un racisme anti-blancs, xénophobes et militaristes qui reçoivent un écho favorable. Il peut lancer des appels à la haine en toute impunité : « Citoyens du Nord, balayons toute présence nomade de nos villes et de nos villages, de nos terres, même incultes ». Une partie de la presse malienne publie avec complaisance des entretiens avec ses dirigeants et reprend ses thèses bellicistes, ne parlant pas de massacres de Touareg,

mais de «chasse aux oreilles rouges» ou «aux peaux blanches ». L'hebdomadaire Le Démocrate malien écrit : «La réaction de la population civile a été à la hauteur de l'attaque rebelle puisque deux familles blanches y ont péri. Il n'y a plus à Niafounké, tout comme à Gao et Tombouctou, une « oreille rouge. (P. BAQUE, 1995, op. cit, P. 121).

De tels dérapages auraient pu contribuer à une amplification du conflit par l'exacerbation des tensions ethniques et raciales mais « *au Mali, la presse dispose d'une influence peu décisive parce que son lectorat et sa diffusion sont limités à travers le pays. Seules les populations les plus vulnérables se font l'écho des articles alarmistes* » (S. DEMBELE, 2003, op. cit. p. 40). De plus, le discours dominant a été celui-là même qui a accompagné le processus de paix à partir de 1995.

1-4 La presse comme acteur de paix au Mali et au Niger

Plusieurs facteurs permettent de comprendre le processus de paix qui a abouti à l'arrêt du conflit dans les deux pays en 1996. Même si au Mali et au Niger, les velléités de rébellion ont ressurgi dans les deux pays depuis mai 2006, nous nous limitons au processus qui a abouti à l'instauration de la paix pendant une décennie. Notre propos est d'illustrer le rôle que les médias peuvent jouer dans la construction de la paix.

Ces exemples prennent le contrepied des thèses avancées depuis les indépendances selon lesquelles, la démocratie pluraliste rime avec le réveil des antagonismes identitaires et remet en cause la construction nationale. Dans l'analyse de l'évolution et de la résolution de la question touareg au Mali et au Niger, Modibo Keïta cite, parmi les facteurs de dénouement, une plus grande ouverture et des changements fondés sur une volonté politique réelle. Sans en arriver à l'adoption d'un système fédéral, « *l'ouverture démocratique a permis la mise en œuvre d'une politique de décentralisation effective, avec une plus grande responsabilisation des populations dans la gestion des affaires locales au plan politique, économique et social* » (Modibo KEITA, op. cit , P. 32). Cela réduit, d'autant, les pesanteurs d'un projet national porté par un Etat jacobin, qui est devenu un véritable étouffoir des spécificités ethniques et culturelles. D'où la possibilité d'expression de tous les imaginaires. En plus de l'ouverture politique, l'auteur fait intervenir d'autres facteurs tels que la « *fragmentation du mouvement rebelle en une multitude de mouvements* » et ceci à fragiliser les mouvements de rébellion, aussi bien au Mali qu'au Niger. Enfin la résolution du conflit a été facilitée par « *l'appui international pour le*

financement du coup de la paix, pour le retour et la réintégration des réfugiés et la réinsertion socio-économique des combattants » (Modibo Keita, op. cit, P. 14). Du point de vue de la presse, une frange importante de celle-ci a opté pour un discours de réconciliation ou le cas échéant, pour une stricte neutralité qui n'entrave pas le processus de paix.

Par ailleurs, au Niger on peut citer *Le Républicain* dont le directeur de publication Maman Abou appartient à la communauté touareg que certains de ses confrères ont cherché à discréditer « en le qualifiant d'organe au service de la rébellion. Cependant *Le Républicain*, loin de défendre unilatéralement la cause du FLAA (Front de libération de l'Aïr et de l'Azawad) ou de la Coordination de la Résistance armée (CRA), a toujours mis l'accent sur la nécessité de la réconciliation. Il a plutôt dénoncé « *des formes d'utilisation politicienne du tribalisme* » (*Le Républicain* n° 12, p.3) et « *Les intellectuels et l'invention de l'ethnie* » (*Le Républicain* n° 18, p.2). Il a également sensibilisé sur « *les dangers de l'utilisation du tribalisme à des fins politiques et sur la réalité du problème économique et social des populations du Nord* » (Marie Soleil Frere, op. cit, P. 5).

On remarque qu'au Niger comme au Mali, il n'existe pas, une polarisation de la presse autour de l'enjeu identitaire où chaque protagoniste est « armée » de sa presse, et en incorpore les journalistes dans les « tranchées » pour transformer leurs plumes en armes de guerre. Au Mali, le journal *Amawal* est de propriété touareg mais, au lieu d'être dans une logique de réplique à la presse d'en face, songhaï en particulier, il a joué la carte de l'équilibre et est devenu l'interface entre les mouvements rebelles et le gouvernement » (S. Dembele, 2003, op. cit. P. 8).

A côté du *Républicain*, « *Haské premier journal indépendant au Niger dès l'aube de la démocratisation, a adopté un certain recul par rapport aux débats passionnés suscités autour du mouvement de rébellion. Le professionnalisme de Haské en fait un organe de référence.*» (Marie Soleil Frere, op. cit, P.76).

En outre, au Mali, la rupture d'avec les discours guerriers a été amorcée avec l'instauration de la IIIème République. *L'Essor*, quotidien pro-gouvernemental, de même que d'autres organes, comme *Les Echos*, proche de l'ADEMA, jadis dans l'opposition, se résolurent à accompagner le processus de paix, conformément à la volonté du pouvoir.

Le Commissariat au Nord, chargé de mener à bien le processus de paix, s'est doté d'une cellule de communication qui a organisé un voyage en compagnie de journalistes des différents organes sur les zones de conflit Ainsi, il leur a permis de mieux connaître la réalité du terrain. Un cadre de concertation avec la presse fut ainsi créé et la mobilisation s'est faite autour du leitmotiv : « *une information tue est plus dangereuse qu'une bonne information donnée* ». C'est

à partir de ce moment que le processus de paix a enregistré un bond considérable, en 1995 » (S. DEMBELE, 2003, op. cit. P. 85).

Ainsi, la diabolisation du rôle des médias dans les conflits relève souvent d'une généralisation quelque peu abusive. Le Niger nous offre un exemple où le professionnalisme de la presse permet une lecture lucide d'un conflit et de poser les termes de sa résolution. La neutralité des journalistes constitue le ressort par lequel la presse sert d'interface entre les protagonistes et ses analyses, d'aiguillon dans la recherche de la paix.

Parallèlement les médias peuvent choisir, de manière délibérée, de s'engager dans le processus de construction de la paix grâce au « journalisme citoyen » qui consiste à insister plus sur ce qui rapproche les belligérants que sur ce qui les divise. Michel Ben Arrous nous en donne des illustrations. Tous les médias africains ne sont pas systématiquement au centre des dispositifs des guerres civiles, comme on en a vu au Rwanda et au Burundi et aujourd'hui encore en Côte d'Ivoire.

Au Mali, même au Niger, il ne manque pas des journaux et des radios s'attachant à promouvoir l'examen raisonné et la résolution pacifique des contradictions internes à leurs sociétés, en mobilisant le courage, la probité morale et la rigueur professionnelle de leurs journalistes. Pendant que la Radiotélévision des Mille Collines (RTL) jetait tout son poids dans la réalisation du génocide, d'autres radios locales contribuaient à la résolution du conflit du Nord du Mali, en produisant des émissions culturelles valorisant les traditions partagées, qui s'en souvient. (Michel Ben arrous, 2001, P.81).

A côté des mass-médias on peut citer les mécanismes endogènes de gestion des conflits qui ont un impact certain sur les procès de régulation sociale. Un exemple nous est donné par le Mali où les réseaux de relations interpersonnelles trouvent encore toute leur efficacité communicative. Les rencontres intercommunautaires, pour la paix et la réconciliation, regroupant les populations et les chefs traditionnels conservent « *les vertus du pouvoir de la parole : Kuma qui revêt une grande importance dans la culture mandingue et symbolise le dynamisme de l'espace public non accaparé par les médias* » (S. DEMBELE, 2003, op. cit, PP.42-43)

2 -Le cas du Québec-Canada

Contrairement au conflit casamançais où l'accent est mis sur les différences géographique, culturelle et ethnique, au Canada le point d'achoppement se trouve au niveau linguistique. Ainsi les problèmes et conflits linguistiques qui surgissent au Canada, et en particulier au Québec, viennent du fait que les deux principaux groupes en présence les francophones et les anglophones constituent chacun à la fois une majorité et une minorité, selon le niveau géographique et politique où l'on se place. En effet, les francophones sont majoritaires au Québec, où ils constituent près de 83 % de la population, mais ils sont en minorité dans chacune des neuf autres provinces et dans l'ensemble politique canadien, où ils ne représentent plus que 24 % de la population. Inversement, les anglophones constituent la minorité au Québec, mais forment la majorité partout ailleurs au Canada.

On présentera donc les principales caractéristiques des politiques linguistiques respectivement mises en œuvre au Québec, au niveau de l'État fédéral et dans les provinces anglophones. Mais il faut commencer par dire quelques mots des divers types de politiques linguistiques pour constater que celles qui sont en vigueur au Québec, d'une part, et celles mises en œuvre dans le reste du Canada, d'autre part, sont fondées sur des principes fort différents.

Une politique linguistique peut avoir pour but de protéger la langue d'une ou de plusieurs minorités ou, plus rarement, la langue de la majorité.

Lorsque l'État intervient pour protéger une ou plusieurs langues minoritaires, la politique linguistique consiste à reconnaître un ensemble de « droits linguistiques » aux locuteurs de ces langues, comme leur droit d'utiliser celles-ci dans les communications avec les autorités publiques et celui de faire instruire leurs enfants dans leur langue à l'école publique. (B. P. WAITE, 1962, P.38).

La politique linguistique du gouvernement fédéral canadien et celles des provinces anglophones du Canada entrent dans cette catégorie.

Elles consistent à reconnaître au français, langue minoritaire, un certain statut dans l'éducation publique et, pour certaines provinces, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick

surtout, dans les communications officielles (tribunaux, administration et fonction publique, lois et règlements, etc.). (Michel BASTARACHE, 2005, P. 22).

Une politique consistant à attribuer des droits linguistiques aux minorités recueille facilement l'approbation. Dans la plupart des pays, la langue qui est parlée par la majorité ne nécessite pas que l'État légifère pour la protéger. Elle s'impose par son propre poids démographique, économique et politique. C'est le cas du Sénégal avec la langue Wolof qui s'est imposée d'elle-même. Même en Casamance malgré la contestation de la domination sénégalaise comme le souligne le MFDC. Ce dernier n'a jamais réclamé la langue Diola (langue dominante en Casamance) comme langue nationale de la Casamance. En Gambie, le pays voisin du Sénégal a la langue Wolof comme langue nationale. C'est ce qui justifie l'implantation de cette langue dans la sous-région (le Sénégal et la Gambie). Mais il existe des situations où la langue majoritaire est concurrencée par une autre langue qui possède une utilité économique et un prestige supérieurs (notamment parce qu'elle est plus répandue au niveau international). Dans de tels cas, c'est la langue de la majorité qui est vulnérable et que l'État doit protéger.

Les néerlandophones en Belgique et les francophones au Québec se sont trouvés dans une pareille situation de groupe majoritaire dont la langue est vulnérable. Inévitablement, pour protéger la langue majoritaire, l'État devra légiférer pour en imposer l'usage et, corrélativement, contrôler ou limiter l'usage de la ou des langues qui lui font concurrence. Car c'est le statut « respectif » des langues et des groupes linguistiques qui est en cause ; il y a conflit ou concurrence entre les langues en présence.

Dans un tel cas, la politique linguistique consistera donc, en partie du moins, à obliger ceux qui ne font pas partie de la majorité à utiliser la langue majoritaire dans un certain nombre de situations, ce qui revient à restreindre leur libre choix linguistique et leur droit d'utiliser leur propre langue. C'est ainsi, par exemple,

Que les immigrants au Québec, même lorsqu'ils sont anglophones, se voient interdire d'envoyer leurs enfants à l'école publique anglaise et que les Belges francophones qui résident en Flandre sont obligés d'envoyer leurs enfants dans des écoles néerlandophones (et inversement pour les néerlandophones résidant en Wallonie). (Guy BOUTHILLIER et Jean MEYNAUD, 1972, P.14)

Une telle politique, dans la mesure où elle amène à restreindre les droits linguistiques individuels, n'est pas toujours facile à défendre du point de vue du libéralisme politique et des droits de l'homme. Pourtant, dans le domaine linguistique comme dans le domaine social ou économique, la limitation des droits de certains individus ou de certains groupes peut se justifier lorsqu'elle est nécessaire pour protéger les droits d'autres individus ou d'autres groupes, plus vulnérables.

Ici, la limitation des droits de ceux qui parlent la langue la plus forte et la plus prestigieuse, même si elle est minoritaire dans le pays considéré, est jugée nécessaire pour défendre les droits de ceux qui parlent une langue vulnérable et menacée, bien qu'elle soit majoritaire. La position inverse consisterait à considérer que la concurrence linguistique doit jouer sans entraves et la liberté linguistique individuelle primer, fût-ce au prix de l'affaiblissement, voire de la disparition, de la langue de la majorité. En effet, la mise en œuvre d'une politique linguistique suppose le choix entre deux grands modèles,

Le principe de territorialité et le principe de personnalité. En vertu du principe de territorialité, tous ceux qui habitent un territoire donné doivent utiliser la langue officielle de ce territoire dans leurs rapports avec les autorités publiques et pour l'éducation de leurs enfants à l'école publique (par contre, dans les rapports privés et pour l'école privée, la liberté linguistique devrait primer). (Jean-Claude Corbeil, 1980, P.103).

Ainsi l'application de ce principe se caractérise donc par le fait que les individus ne peuvent pas choisir la langue de leurs contacts avec les autorités publiques et de l'instruction de leurs enfants à l'école publique.

La solution territoriale est celle qui assure le mieux la stabilité et la sécurité des communautés linguistiques, en séparant les langues en présence et en offrant à chacune d'elles une aire de sécurité linguistique, c'est-à-dire un espace sur lequel elle jouit d'un monopole, ou du moins d'une nette prédominance. Cette solution territoriale a par exemple été « adoptée en Suisse et en Belgique et le Québec essaie d'en appliquer certains éléments avec la Charte de la langue française (ou loi 101) » (John EDWARDS, 1998, P.132). Par contre, « le principe de personnalité permet aux individus de choisir entre deux ou plusieurs langues pour leurs

rapports avec les autorités publiques et l'éducation de leurs enfants à l'école publique » (Richard J. Joy, 1992, P. 144). Il exige donc le « bilinguisme » (ou multilinguisme) de l'État et du système éducatif public. Dans la même lancée, Richard martèle :

Le principe de personnalité peut s'appliquer sur l'ensemble du territoire étatique ou, plus fréquemment, sur les seules parties de celui-ci où les minorités atteignent un certain seuil démographique. Sur le plan sociolinguistique, cette solution maintient le contact et la concurrence entre les langues en présence et permet donc à la langue la plus forte de se développer au détriment de celle qui est plus vulnérable. Le principe de personnalité et son corollaire, le bilinguisme institutionnel, s'appliquent au niveau des institutions fédérales canadiennes et dans certaines provinces anglophones comme l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et, dans une moindre mesure, le Manitoba. Évidemment, cela n'entraîne aucune menace pour la langue anglaise, qui prédomine partout en Amérique du Nord. (Richard J. Joy, 1992, P. 144).

Par ailleurs, à partir du début des années 1960,

Les Québécois francophones ont commencé à réclamer plus d'autonomie provinciale. Leur intérêt pour les institutions fédérales a diminué en même temps qu'augmentait leur désir d'exercer plus de pouvoirs dans le cadre des institutions politiques provinciales. Logiquement, cette évolution a amené un certain nombre de Québécois à réclamer l'indépendance politique complète du Québec. Sur le plan linguistique, l'objectif poursuivi par les Québécois francophones n'est plus le bilinguisme pan-canadien, mais la primauté de la langue française au Québec. Celle-ci ne pouvant résulter du jeu naturel de la libre concurrence des langues, qui est défavorable au français en Amérique du Nord, l'État québécois a choisi de légiférer pour imposer l'usage du français et restreindre celui de l'anglais. De ce point de vue, la stratégie linguistique des francophones du Québec devient difficile à concilier avec les intérêts des francophones hors Québec. (Jean A. LAPONCE, 1987, P.212).

En effet, dans la mesure où le Québec cherchera à diminuer le bilinguisme sur son territoire, cela pourra servir de prétexte aux provinces anglophones pour faire la sourde oreille aux revendications de leurs minorités francophones. En outre, les francophones qui vivent dans les

autres provinces comprennent fort bien qu'une éventuelle sécession du Québec les laisserait dans une situation de très grande vulnérabilité en faisant disparaître aux yeux des Canadiens anglais la principale raison justifiant les politiques de bilinguisme. Il est important de le souligner comme le constate Marc V. Levine,

Au Canada anglais, on reproche souvent au Québec d'avoir commencé à limiter les droits de sa minorité anglophone au moment même où le statut juridique des francophones hors Québec bénéficiait d'une certaine amélioration, en Ontario, au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au niveau des institutions fédérales (et, plus récemment, en matière scolaire, dans toutes les provinces, avec la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés). (Marc V. LEVINE, 1990, P.94).

En fin, même si la politique linguistique québécoise, d'une part, et la politique menée par les autorités fédérales et certaines provinces anglophones, d'autre part, divergent sur le plan des objectifs et de l'inspiration, ces politiques convergent par contre jusqu'à un certain point sur le plan pratique. En effet, l'épanouissement de la langue française au Québec constitue une condition incontournable de la vigueur des communautés francophones des autres provinces, et les interventions en faveur du français dans le reste du Canada soutiennent la politique linguistique québécoise, même si ce n'est pas leur but premier.

Conclusion

Au total, le conflit casamançais n'est pas une exception dans le monde. Nonobstant, les ressembles avec le conflit des autres pays à savoir le Niger, le Mali et le Québec-Canada, chaque conflit à sa particularité et sa complexité qui renvoie aux valeurs socio-culturelles de chaque pays. Si en Casamance on parle toujours de « ni paix ni guerre ». Le Mali et le Niger ont réussi, à travers un processus de renforcement de la démocratie, par la décentralisation et l'acceptation du partage du pouvoir, à apaiser la rébellion touareg pendant plus d'une décennie. Le Canada met l'accent sur l'unité en prônant un discours des Etats unis pour faire face à la mondialisation et à l'intégration des peuples aussi anglais que français. Le pluralisme, en tant que source d'anarchie et de dérive, relève de la conception linéaire du monolithisme comme moyen d'assurer la stabilité et la paix civile. C'est plutôt l'exploitation politico-médiatique de la différence, qui est à l'origine des violences.

Chapitre 7 : La démarche des quatre présidents du Sénégal

Nous avons conclu le chapitre sur le conflit casamançais comparé à d'autres pays. Ce qui nous a permis de facto, de montrer la particularité du conflit casamançais en mettant le focus sur les différentes stratégies des quatre présidents du Sénégal. A partir de la revue de la littérature et des enquêtes que nous avons menées sur le terrain, nous avons pu déceler les entraves à plusieurs niveaux et à plusieurs époques correspondant aux différents régimes qui se sont succédé. Sous Senghor le conflit était en « gestation » avec des accords fantômes. Sous Abdou Diouf, la banalisation du conflit (perçu comme un mouvement spontané d'hommes et de femmes égarés) et l'utilisation de la force constituaient dès le départ un obstacle car rejetant toute forme de dialogue avec ceux qu'il qualifiait d'oiseaux de mauvais augure. Mais même quand il a décidé d'entreprendre les négociations, il va s'appuyer sur des intermédiaires. Ce foisonnement d'acteurs, tous responsabilisés par le pouvoir a constitué un obstacle. Dans sa tentative de régler le conflit de Casamance, le président Abdoulaye Wade a cherché à rompre avec le « système » d'Abdou DIOUF qui n'a obtenu que des cessez-le feu souvent remis en cause. Sous son magistère, le conflit est devenu un marché où interviennent plusieurs intermédiaires qui cherchent à s'accaparer la manne financière de l'Etat et des bailleurs. L'utilisation de l'argent comme forme de corruption est un des éléments qui a plombé le processus de paix à cause de cette économie de guerre. Macky Sall préfigure une nouvelle approche et fait appel à des cadres et leaders politiques. Il convient de noter que le silence assourdissant que son régime adopte comme stratégie constitue un obstacle. Mais un des obstacles demeurent l'argumentaire politique qu'avance le MFDC. Sur ce, la posture des présidents des différents régimes demeure la même: on peut négocier sur tout, sauf de la question de l'indépendance. N'est-ce pas là un obstacle quand on sait que c'est cet argumentaire qui constitue la revendication fondamentale? Ne faudrait-il pas négocier sur tous les sujets comme l'ont suggéré les participants au Kasumay Forum? Si les obstacles se situent au niveau de l'Etat, il faut également souligner que les divisions du MFDC constituent un obstacle car le mouvement n'a plus un leader qui puisse fédérer les différentes factions. Il sera question dans ce chapitre de passer au crible la démarche des quatre présidents du Sénégal. La stratégie de Senghor est essentiellement basée sur des accords fantôme. Des alliances à la collaboration, Senghor avait surtout mis l'accent sur l'implication des leaders politiques du MFDC dans la

gouvernance nationale. Le président Abdou Diouf quant à lui est considéré comme un va-t'en guerre. Parce que c'est sous son magistère que la Casamance a enregistré plus de mort engendré par la confrontation entre militaire et les membres du MFDC. Son successeur, Abdoulaye Wade a voulu acheter la paix en donnant de l'argent aux maquisards. Macky Sall, comme son prédécesseur change de stratégie, du désenclavement de la Casamance aux réalisations, Macky Sall a misé sur le développement de la Casamance pour séduire le MFDC.

A- La démarche du président Senghor

1- Sous Léopold Sédar Senghor (1960-1981)

Sous son magistère, le premier Président du Sénégal indépendant, Léopold Sédar SENGHOR, a misé sur l'unité nationale du pays en passant par l'élargissement de son parti, UPS (l'Union Progressiste Sénégalais), devenu PS (Parti Socialiste), dans les différentes localités du pays. « *C'est dans ce cadre que le Pr Assane SECK³⁶ et Émile Badiane³⁷ ont été invités à rejoindre le dispositif étatique de la jeune nation* » (Noua CISSE, 2012, P.23).

En outre, Oumar DIATTA s'inscrit dans ce sillage en affirmant :

Le président Senghor voulait promouvoir le leadership local à travers le territoire national même s'il ne faut pas occulter certains événements douloureux comme la sécheresse des années 1970, la crise pétrolière de 1973 et l'assassinat du jeune lycéen Idrissa Sagna lors d'une grève d'élèves à Bignona mais aussi le choc frontal et brutal de la finale de la coupe du Sénégal entre l'équipe de la Jeanne d'Arc et celle du Casa Sport (club fanion du Sud), en 1979. Ces deux derniers événements sont, à certains égards, les éléments déclencheurs de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la « crise casamançaise » assimilée à la date du 26 décembre 1982. Il faut tout de même reconnaître que sous le régime de Senghor, des efforts ont été consentis pour le développement de la Casamance sur le plan agricole. (Oumar DIATTA, 1991, P. 127).

³⁶ Le professeur Assane Seck (1919-2012) est un universitaire et un homme politique sénégalais, d'origine casamançaise, qui exerça des fonctions ministérielles sans interruption de 1966 à 1983. Aujourd'hui l'université de Ziguinchor est baptisée université Assane Seck par le président Macky Sall.

³⁷ Émile Badiane (1915-1972) est un homme politique sénégalais, ancien maire, député et ministre. Il est une figure importante de l'histoire politique de la Casamance. Le grand pont qui est à l'entrée de Ziguinchor porte son nom.

Les membres fondateurs du MFDC originel étaient bien représentés dans le gouvernement du Sénégal. Ces derniers étaient des ministres du Sénégal pas de la Casamance. Ce qui rend alors la revendication du MFDC plus compliqué. Nonobstant cette difficulté, les dirigeants du MFDC (renouveau) en l'occurrence Abbé Diamacoune SENGHOR semble justifier cette démarche :

Il était convenue avait l'Etat du Sénégal de travailler en synergie pour une durée de 20ans, ensuite la Casamance va se détacher du Sénégal pour devenir un Etat indépendant. Mais malheureusement l'Etat du Sénégal n'a pas respecté ses engagements. Et il est le seul responsable de cette situation. Nous avons les preuves de ces accords signés par nos aînés et l'Etat du Sénégal. (DRAME, 2006, P.138).

Dans le même ordre d'idée Abbé Diamacoune Senghor reproche aux Casamançais, qui ont été les premiers compagnons de Léopold S. Senghor (Emile Badiane, Ibou Diallo, Edouard Diatta, etc.) d'avoir fait confiance au poète président et aux Sénégalais.

Ils ont simplement oublié que ces sénégalais ne sont pas passés par les mêmes Bois sacrés³⁸ que nous autres Casamançais, que les Sénégalais se sont moqués et se moquent encore royalement des Casamançais. » A tout fils de la Casamance, je dis sans hésiter : « Mon fils, garde toi tant que tu vivras de faire confiance aux Sénégalais ». Je ne veux d'aucune autre solution pour la Casamance que l'indépendance, rien que l'indépendance et toujours l'indépendance. (Sud-Hebdo n° 90 du 1^{er} février 1990, p. 6).

Mais si on analyse la situation du Sénégal à l'époque, cela montre que la Casamance n'était pas une exception car d'autres régions ont manifesté pour réclamer leur rôle important dans la gestion du Sénégal. En effet, le sentiment de marginalisation des régions périphériques, bien avant les indépendances, trouve sa source dans la politique de l'administration coloniale, en octroyant un statut spécial aux quatre communes qu'elle avait érigées à Saint-Louis, Gorée,

³⁸ Le passage à l'Initiation dans les Bois sacrés, dans la culture diola, est un rite obligatoire pour la reconnaissance et la pleine considération de l'individu dans l'ethnie diola).

Rufisque et Dakar. La polarisation de l'essentiel de l'activité politique et économique dans ces villes posait les jalons d'un développement inégal dont les régions périphériques étaient les principales victimes, et leurs ressortissants ravalés au rang de simples sujets dénués de droits civiques et politiques. Ainsi,

à la faveur de la loi d'extension de la citoyenneté française, jusque-là réservée aux ressortissants des quatre communes, dite loi Lamine Gueye de 1946, on note l'émergence d'associations ou de partis locaux chargés de traduire en objectifs ou en programmes, les aspirations et les préoccupations des habitants de ces milieux face aux partis d'obédience nationale que constituaient le BDS de Léopold S. Senghor et la SFIO de Lamine Gueye. C'est le cas du Bloc démocratique de Kédougou (dans la région du Sénégal Oriental) de Mady Cissoko et de plusieurs associations dites a-politiques affichant la prétention d'influencer le cours politique local. (Ousseynou FAYE, 1994, P.148).

Alors, dans le sillage du Mouvement des Forces démocratiques de Casamance (MFDC) créé en 1947, il existait des mouvements dans les autres régions périphériques, tels que, l'Union des Ressortissants du Sénégal Oriental (URDSO), et l'Union Générale des Originaires de la Vallée du Fleuve (UGOVAF). Il y en avait, avec moins de personnalité, dans le Diambour de Louga, dans le Sine Saloum autour de Kaolack, dans la région de Thiès. L'ensemble partageait l'objectif commun de promouvoir le développement économique et socio-culturel de leurs régions.

La plupart de ces organisations intégreront très vite le BDS de Senghor tout en préservant leurs particularités. Ce qui a fait du BDS, un parti de type fédéral jusqu'au congrès de 1954 qui a décidé de mettre un terme au caractère fédéral du parti, afin de renforcer l'unification nationale. (Ousseynou FAYE, op, cit, P.151).

Au regard du comportement des députés de ce parti devenu l'Union progressiste sénégalaise (UPS) puis le Parti socialiste (PS) à la future assemblée nationale du Sénégal, la défense des intérêts régionaux y était et y est encore largement tolérée. Assane SECK, ancien ministre

socialiste en témoigne : « *Les élus des régions périphériques avaient pris l'habitude d'unir leurs forces au Conseil général, puis à l'Assemblée territoriale pour défendre leurs intérêts (déseclavement, des équipements en ponceaux, bacs, routes en terres etc.)* » (Assane SECK, 2005 P. 238). Toutefois, de tous ces mouvements régionalistes, seul le MFDC a survécu, ressuscité en 1982, sous la forme d'un mouvement de rébellion, revendiquant l'indépendance de la Casamance. En raison de son particularisme prononcé et de la popularité de ses fondateurs, le MFDC originel avait déjà marqué l'histoire politique du Sénégal. Selon Ousseynou FAYE (2002 : 121) Plusieurs travaux font remonter sa naissance au courant de l'année 1947. Makhtar DIOUF (1998 : 18), quant à lui, la fait remonter en 1944. Toujours est-il que, selon Assane SECK, cofondateur du Mouvement autonome de Casamance (MAC), considéré comme étant une alternative au MFDC, qui a rejoint le BDS en 1954 :

Le mouvement a longtemps fonctionné sans statut officiel. Le texte balisé par des résolutions adoptées le 23 février 1949 ne fut transmis au gouvernement du Sénégal, sous la signature de Ibou Diallo et d'Emile Badiane, tous les deux instituteurs à Sédhiou que par lettre du 14 avril 1949. L'objet principal du mouvement mentionné à l'article 2 : « La sphère propre du MFDC est autonome, n'est affilié à aucun mouvement régional, fédéral ou métropolitain. L'objet du MFDC est de grouper et d'unir toutes les populations de la Casamance en vue de la réalisation d'un programme politique de démocratisation rationnelle, d'évolution ascensionnelle de la masse, et d'amélioration du standard de vie. Toute l'activité du MFDC repose sur les résolutions adoptées par les conseillers politiques du mouvement dans leur appel du 23 février 1949, dont la quintessence est de redresser notre politique locale et de militer en communauté intellectuelle pour poser, étudier et résoudre les divers problèmes locaux dans un cadre général, sans toutefois entraver, ni créer des obstacles aux questions intéressant le Sénégal dans son ensemble ou une autre région de la colonie. (Assane SECK, 2005, op. cit. pp 238-239).

L'objet du MFDC originel, ainsi formulé, consacre dès le début, sa vocation régionaliste mue par la volonté de ses fondateurs de promouvoir le développement de la région de Casamance avec l'implication des populations. Les idées du MFDC originel de « *défense des intérêts régionaux dans un Sénégal en développement furent un héritage commun à tous les politiques qui s'activaient en Casamance* » (Assane. SECK, 2005, op. Cit, P. 239). C'est certainement cette volonté de mener ses activités dans le cadre institutionnel existant au Sénégal qui explique

la fusion du MFDC dans le Bloc démocratique sénégalais (BDS) de Senghor. Le Mouvement autonome de Casamance (MAC) animé par Djibril Sarr et Assane Seck, est alors créé par une partie des Casamançais qui craignaient encore les vieux démons de la centralisation. Mais Assane Seck rejoint l'opposition dans le cadre du PRA/Sénégal qui, par le jeu de fusion avec le BDS, intègre l'UPS. Son essence rurale et le caractère fédéraliste de ses débuts ont fait du BDS, l'allié naturel de toutes ces organisations régionalistes qui y trouvaient un espace d'expression politique et de responsabilisation des populations locales dans les décisions les concernant.

Ainsi, Léopold Sédar Senghor avait d'ailleurs la préférence des Casamançais comme en témoignent les résultats des élections générales et législatives de 1948 au cours desquelles Senghor l'emporta largement sur Lamine Gueye. Pour « *le Conseil général 98,5 % et pour les législatives 89 % des voix* » (Charpy, 1994 op. cit. PP. 496-497). Ce volet relatif la participation de la Casamance dans l'espace politique sénégalais a été développé plus haut notamment avec l'intégration des fondateurs du MFDC originel, avec Emile Badiane, et ceux du Mouvement autonome de Casamance (MAC) avec Assane SECK, promus ministres du gouvernement de Senghor et celui d'Abdou Diouf.

2- Une alliance avec le parti socialiste

Bien même avant l'indépendance, Léopold Sédar SENGHOR avait misé sur les leaders politiques de la Casamance.

Leur alliance avec le parti de Léopold Sédar Senghor qui se déploie sur l'ensemble de la colonie du Sénégal, aboutit à la dissolution du mouvement au milieu des années 1950. Représentation casamançaise et représentation sénégalaise n'apparaissent donc pas concurrentes mais plutôt emboîtées. Les leaders politiques casamançais vont continuer à participer de manières très actives par le parti de Senghor au cours des années 1960 et 1970. (Revue française d'Etudes politiques, consulté le 21 janvier 2019).

Néanmoins l'imaginaire casamançais reste opératoire. Un exemple extrême permet sans doute de le montrer,

en 1958, au moment du referendum sur la communauté française, qui doit définir les relations entre les colonies et la métropole, les français, craignant que le Sénégal vote non à ses propositions, font secrètement pression sur les élus casamançais afin de se garantir les voix du sud, notamment par ce qu'elles peuvent peser sur le résultat général. L'administrateur du cercle propose un marché aux élus casamançais. En cas de vote négatif au Sénégal mais positif dans la portion casamançaise, la France détachera la Casamance du Sénégal. Ce marché qui semble n'avoir été qu'un marché de dupes, séduit la plupart des leaders casamançais qui, immédiatement font la campagne pour le oui. Toutefois, lorsque l'ensemble du Sénégal se railli au vote positif il n'y a aucun retournement de leur part et aucune revendication séparatiste. (COULON, 1990, P.715).

Au contraire, les leaders casamançais vont nettement participer à la mise en place du Sénégal indépendant .schématiquement, on pourrait dire que la projection sénégalaise est alors pragmatique, utilitariste citoyenne d'autant plus les casamançais sont nombreux à vivre à Dakar tandis l'imagination casamançaise est plus identitaire.

Au cours des années des années 1960 1980, cette imagination se trouve renforcée par l'activisme culturel des élites locales tandis que l'accélération des migrations vers le nord, le déploiement de l'état, par ses appendices écoles administration, parti, services de bases, raffermis en même temps le lien citoyen avec le Sénégal et engage aussi une construction identitaire sénégalaise. (<http://apad.revues.org/document538.html>. Consulté le 27 décembre 2020).

3-Matrice sociale diola de la revendication indépendante

Pour une partie des populations de la Casamance, les populations diola, le rapport développé avec le Sénégal apparaît presque paradoxal. Les diola qui forment 30% de la population de la Casamance et environ 5% de la population du Sénégal, représentent, dans l'imaginaire sénégalais, l'altérité la plus radicale. Cette représentation, issue des classifications coloniales oppose schématiquement « *les diola, perçues les populations primitives, égalitaires, animistes, forestières, aux wolof, évoluées, musulmanes, urbains et prend notamment racine dans l'antériorité et la centralité des zones wolof dans la construction du Sénégal colonial puis indépendant* » (EVANS, 2004, P. 24). Aussi existe-t-il des sénégalais d'origines les sénégalais

du nord et particulièrement les wolof et des sénégalais d'adoption les casamançais et particulièrement les diola.

Si les identités précoloniales des populations diola étaient bien plus souple et localisée, au cours de la période coloniale et post coloniale les populations diola ont renforcé leur identité à la fois diola et casamançaise.

Les élites ont été ainsi très impliquées dans le MFDC des années 1950 et se sont progressivement engagées dans de nombreux travaux culturels, créant une communauté identitaire diola .en même ces populations diola ont développés, autours des années 1950 1970, de nombreux liens avec le nord du pays et des liens plus nombreux et effectifs que les autres populations issues de la Casamance. (Moustapha GUEYE, 2012, P.125).

N'appartenant pas à des groupes ayant une tradition commerçante, comme les manding de Casamance par exemple ils se sont en effet très tôt saisis de l'école coloniale comme un moyen d'ascension sociale et professionnelle et une occasion d'échapper à l'encadrement villageois et à la rigueur du travail rizicole. Un des effets de cette scolarisation a été l'essor des migrations vers Dakar pour ce que la capitale offre une opportunité professionnelle, leur entrée massive dans la fonction publique et dans l'armée, leur implications de activités sociales et culturelles, leur engagement dans le parti du président.

En 1973, le département de Bignona cœur de terroir diola arrive en tête départements sénégalais pour le placement des cartes de l UPS, le parti Senghor et en 1977, au moins 9,2 des fonctionnaires sont des diola, alors qu'ils représentent environ 5% de la population sénégalaise. (Chékou Koré Lawel, 2012, P.243).

En réalité, si la scolarisation des zones diola a été massive, elle a principalement concerne le niveau primaire. « *Ce n'est que depuis les années 1980 que ce sont multipliées les lycées et les collèges en Casamance* » (Chékou Koré Lawel, 2012, P.249). Par conséquent la plus des

aspirants diola à la fonction publique n'ont pu se présenter qu'aux concours des catégories inférieures.

La réduction des effectifs de la fonction publique annule la projection professionnelle des jeunes diola, le renouvellement générationnel aux postes politiques, locaux comme centraux, est bloqué tandis que « *la loi sur le domaine national appliquée dans les années 1970 provoque des conflits entre autochtones et allochtones en Casamance. Depuis 1970, les migrations du nord vers la Casamance se sont accélérées* » (Foucher, 2002, P.141). Les migrants s'insèrent rapidement dans l'économie marchande, exploitent des terres prêtées par des diola, et à Ziguinchor les opérations de lotissements vont particulièrement bénéficier à cette nouvelle vague venue du nord. La généralisation de la crise sociale et politique va encourager le groupe des élites intermédiaire diola à mobiliser les héritages les plus utiles, ceux du territorial et de l'identitaire, c'est à dire de l'imagination d'une Casamance indépendante et à les investir comme solution à leur crise

4- L'accord fantôme une question souvent oubliée

Dès l'origine, le conflit de Casamance était une question géopolitique. En effet parmi les nombreuses questions qui avaient été soulevés par le MFDC au moment du déclenchement du conflit figurait la rumeur selon laquelle :

Un chercheur casamançais aurait trouvé dans les archives à paris, un document dans lequel il serait question d'un accord passé entre les fondateurs du MFDC historique Emile Badiane, Ibou DIALLO³⁹, Edouard DIATTA⁴⁰ et le bloc démocratique sénégalais BDS de Léopold Sedar SENGHOR, accord qui stipulerait qu'au bout d'un certain nombre d'années d'une commune volonté de vie commune, la Casamance serait fondée à demander sa séparation du reste du Sénégal. (Oumar DIATTA, 2012, P.224).

Un tel document, s'il existait, aurait comme conséquence d'établir que le Sénégal et la Casamance forment une fédération. Au lendemain du soulèvement du MFDC, le professeur

³⁹ Ibou Diallo (1915-1971) homme politique et l'ami de Senghor a représenté son Sénégal au sénat français ; au Palais Bourbon en 1945. Il est devenu en 1952 le premier Président de l'assemblée de la Casamance puis premier député maire de Sédhiou.

⁴⁰ Édouard Diatta (1913-1971) est un [homme politique sénégalais](#) originaire de Basse-[Casamance](#), ancien député et maire d'[Oussouye](#) et plusieurs fois ministre avant l'indépendance

Assane SECK avait parlé d'un document qu'on lui aurait envoyé et qui n'était selon lui rien d'autre qu'un document falsifié. Toujours selon la rumeur, ledit document aurait été envoyé aux Nations Unies. Aujourd'hui, aucun document de ce genre n'a jamais été exhibé encore moins reproduit dans aucun des ouvrages sur le conflit, pourtant nombreux et parfois très bien fouillés et documentés. Mais il faut garder la question à l'esprit.

B- La démarche du président Abdou Diouf

1- La décentralisation comme stratégie de fragiliser le MFDC

En effet, la loi du 13 janvier 1960 délimitait le nombre de régions à sept : Cap-Vert, Thiès, Diourbel, Fleuve, Sénégal Oriental, Sine-Saloum et Casamance, avec une assemblée régionale élue. Seulement aucune région ne disposait de personnalité morale, donc ne constituait pas une entité autonome.

La réforme de 1972, créant les communautés rurales, refusait de faire des régions des collectivités locales autonomes. Pis, elle supprimait les assemblées régionales existantes depuis 1960, parce que Abdou Diouf, le Premier Ministre d'alors, considérait la régionalisation prématurée. (Cesti, 2002, P. 35).

Habib THIAM devenu plus tard Premier ministre du Sénégal sous Abdou DIOUF, rappelle la phase de la centralisation comme étant une étape nécessaire « *pour des raisons de sécurité (consolidation de l'unité nationale, menaces extérieures, risque d'éclatement de la nation)* » (Momar Coumba DIOP et Mamadou DIOUF, 1992, P.194). Cette même frilosité par rapport à la régionalisation a également sous-tendu la logique qui a guidé la gestion communale.

Les communes à statut spécial, voire des communes mixtes ou de moyen exercice sont gérées par le président du Conseil municipal et des maires non élus ou même par des fonctionnaires de l'Etat nommés administrateurs des communes. Même la réforme de l'administration territoriale, intervenue en 1990, met en place un Conseil municipal dont

les fonctions de maire sont dévolues à un administrateur municipal élu parmi les fonctionnaires de la hiérarchie A. (Cesti, 2002, P. 17).

On y voit bien la volonté du pouvoir central de contrôler les populations au niveau local. Ce qui fait que jusqu'en 1990, l'Etat est resté timoré dans sa politique de décentralisation en n'offrant aux collectivités locales que des espaces de liberté étriqués dans la gestion de leurs affaires, réduisant ainsi le champ de participation des populations. Cette non implication a été le vecteur de plusieurs conflits, notamment dans le domaine foncier dont la gestion relevait, le plus souvent, de la coutume. En effet « *la loi sur le domaine national, votée en 1964, et son application par les services décentralisés de l'Etat, ont été vécues partout comme étant une injustice avec son système d'expropriation-réaffectation* ». (Ousmane Tanor DIENG, 1997, P.28).

En particulier, « *à Ziguinchor le phénomène est perçu, par les populations, comme une pratique népotiste de l'administration nordiste, de dépossession au profit de ses ressortissants qui ont envahi leur région* » (CISSE, 2012, P.127). Dans l'analyse des causes du conflit en Casamance, le problème foncier occupe une place centrale. L'atténuation de l'emprise du pouvoir central est alors perçue comme un moyen de réduire les tensions entre le « centre » et « la périphérie ». On peut même aller plus loin pour dire, avec Geneviève KOUBI que l'excès de centralisation est porteur d'un fort potentiel d'exacerbation des conflits ethniques.

L'idée d'une république centralisée, indivisible, porteuse d'une citoyenneté unitaire et non différenciée a été, dans la plupart des pays d'Europe de l'Est et d'Afrique, une recette désastreuse. Les gouvernants de ces pays se sont appliqués à centraliser le pouvoir, à promouvoir une conception homogénéisante de la nation, à supprimer les pouvoirs permettant l'exercice de l'autonomie gouvernementale au niveau local et régional, tout particulièrement dans les régions dominées par des minorités nationales. Les conséquences inévitables furent l'exacerbation des conflits ethniques. (Will Kymlika, 1992, P.47).

La régionalisation n'a été effective qu'avec la loi de 1996 érigeant les régions en collectivités locales décentralisées.

Le législateur sénégalais fait même preuve d'audace dans ses choix politiques en constitutionnalisant le principe de la libre administration des collectivités locales (régions, communes, communautés rurales) dotées d'une personnalité juridique et d'une autonomie de gestion des services publics par le transfert de neuf domaines de compétence (l'éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales, la santé, la jeunesse et le sport, la culture, l'urbanisme et l'habitat, l'environnement et les ressources naturelles, les domaines). (Cesti, 2002, P. 87).

En dehors de la dynamique de renforcement de la démocratie en cours pendant la période des années 1990, le contexte géopolitique national marqué par plus d'une décennie de lutte indépendantiste en Casamance, la décentralisation visait notamment la résolution du conflit en Casamance. Ousmane Tanor Dieng, Premier secrétaire national du Parti socialiste, ministre d'Etat, ministre des Services et des Affaires présidentiels le confirme :

Tant que le MFDC ne renonce pas à l'exigence de l'indépendance, il ne servira à rien d'aller à la table de négociation. Tous les problèmes qui ne trouvent pas de solution dans la décentralisation n'en trouveront pas, parce que nous n'accepterons pas qu'il y ait une indépendance, une autonomie ou un statut spécial, encore moins, un référendum. (Ousmane Tanor DIENG, 1997, P.86).

Cette volonté de mettre un terme à la rébellion en Casamance se trouve également dans les objectifs politiques contenus dans l'exposé des motifs de la loi sur la régionalisation, à savoir : « *promouvoir la participation au processus politique et s'assurer que les responsables élus peuvent être sanctionnés par les électeurs. Il est admis que la participation politique augmente le sentiment d'appartenance à l'Etat* ». (Journal *Le Pays* du 11 mars 2007). En outre, la période de 1983 à 1990 que Martin Evans qualifie de « *paix froide* » est aussi l'occasion pour l'Etat de mettre en œuvre l'« *ingénierie géopolitique sénégalaise* » (Jean-Claude Marut, 2010, P. 127), consistant en la partition de la Casamance, le 1^{er} juillet 1984, en deux régions administratives distinctes. L'érection du département de Kolda en région, principalement occupée par les Peuls et les Mandingues permet d'isoler la rébellion dans la région de Ziguinchor, majoritairement

Diola. L'Etat colonial a déjà eu recours à cette stratégie de la division territoriale, face au radicalisme de la résistance casamançaise. Dans le contexte des années 1980, la séparation de la Casamance en deux régions a eu pour conséquence, en plus de la volonté de fragilisation du mouvement séparatiste, de forger une représentation du conflit assimilant la rébellion à l'ethnie Diola. D'ailleurs la presse, étrangère comme locale, a contribué au formatage d'une telle perception du conflit en Casamance.

2- Les manquements de la solution de la régionalisation

Dix ans après, les effets de la décentralisation se font encore attendre relativement à la résolution du conflit en Casamance. Et il est vrai que la politique de l'autruche que l'Etat continue d'adopter dans le domaine de la régionalisation traduit encore ses craintes de voir une partie du contrôle de son territoire lui échapper. Il trouve alors toujours un moyen de se frayer une place de sentinelle dans les espaces d'autonomie qu'il accorde aux régions. C'est ce qui amène Sylvie FLANCHETTE à constater, en ce qui concerne la Casamance, que

La décentralisation ne traduit pas toujours une volonté d'accroître l'autonomie des collectivités décentralisées. Malgré la constitution d'un pouvoir local, certes en majorité géré par les fils de la région, ces pouvoirs se révèlent incapables de s'imposer face à l'Etat. Le gouverneur, le préfet, le sous-préfet ont plus de pouvoirs dans la région que le Conseil régional ou les communautés rurales. En plus il y a des prérogatives trop importantes pour des instances élues peu formées et sans pouvoir financier (conseils ruraux majoritairement analphabètes, très faible maîtrise des affaires publiques, faible connaissance des ressources de leur communauté, des budgets principalement puisés sur le recouvrement des taxes rurales que seuls 10 à 30% des citoyens imposables honorent). Globalement le montant annuel des budgets avoisine 3 à 8 millions F CFA (environ un peu plus de 4000 à 12000 euros). La pauvreté des communautés rurales entravent leur liberté d'action. (Sylvie FLANCHETTE, 2002, P.147).

A côté des obstacles liés à la rareté des ressources, la régionalisation, stade ultime de la décentralisation au Sénégal, présente également des enjeux spécifiques dans la partie Sud du pays.

En Casamance, le mode d'organisation de l'espace politique et culturel reste fortement marqué par les structures traditionnelles. La pratique jacobine d' « inclusion totale » de l'ensemble du territoire nationale, avec l'Etat comme unique centre de décision n'agrée pas une région dont les habitants, principalement les diola majoritaires dans le mouvement de rébellion, connaissent plutôt des formes d'organisation anétatique. (Hassane DRAME, 2006, P.75).

Il s'agit de sociétés non hiérarchisées où il ya un émiettement de l'autorité, qui prend en compte l'individualisme comme une valeur centrale. La décentralisation ne peut être envisagée comme une alternative à la revendication indépendantiste, que si, au plan institutionnel, elle trouve un ancrage dans les réalités socio-culturelles, au niveau local. Pour ce faire, le modèle français, par

La nature plurielle de sa politique de décentralisation et des statuts des collectivités territoriales », pourrait être explorée à titre d'exemple. « En effet, il existe un statut pour les départements et les régions de la métropole, un autre pour les départements et les territoires d'Outre-mer, pour la Corse, etc. (Hassane DRAME, 2006, P. 29).

Le renouvellement du personnel détenteur du pouvoir politique local est également un autre enjeu. L'objectif de la décentralisation est de permettre une plus grande implication des populations dans la gestion des affaires publiques. Cela passe par le remplacement des « *acteurs bien identifiés, qui, du fait du cumul des mandats et de leur longévité politique, parviennent à s'identifier aux collectivités dont ils ont la charge .Cette situation ne suscite pas une forte adhésion de la population* » (Hassane DRAME, *op. cit*, p. 10). L'efficacité de la décentralisation suppose alors non seulement la mise en place d'organes juridiques autonomes élus au plan local, mais encore faudrait-il qu'ils soient dotés de pouvoirs réels et des moyens matériels et humains capables de conduire les affaires de la collectivité. C'est de cette manière, avec la participation effective des populations dans la prise en charge de leur destin, que la

décentralisation répond aux exigences d'une démocratie pluraliste et tempère les frustrations nées de la verticalité des décisions du pouvoir central.

Par contre, le simple plaquage institutionnel ne saurait servir de solution à une crise comme celle de la Casamance dont le caractère multidimensionnel exige des solutions qui prennent leurs sources dans le contexte politique et socio-culturel de la région. C'est faire fausse route que de concevoir la décentralisation comme « *un moyen de gagner du temps ou d'apaiser des conflits d'intérêts culturels, religieux ou ethniques* » (VENGROF, 1994, P. 38) Christian Coulon précise, relativement à la rébellion en Casamance, que.

Les révoltes qu'a connu cette partie méridionale du Sénégal dans les cinq dernières années (celles qui ont précédé 1990) ne peuvent être stoppées par une simple réforme administrative [...] Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement une simple rébellion ethnique, mais aussi et surtout un type de communication entre le « centre » et la « périphérie ». C'est toute une culture étatique jacobine d'autant plus vivement ressentie, bien sûr, que les populations concernées ne vivent pas le même univers social et culturel que les peuples du reste du pays et ont le sentiment d'être négligées. Il convient de rétablir une nouvelle communication entre le « centre » et la « périphérie », ce qui exige une meilleure connaissance des réalités locales. Le pluralisme politique risque de tourner à vide s'il n'est pas en prise avec les réalités sociales. (Christian COULON, 1990, P.201).

Il est vrai qu'il existe des malentendus qui sont autant de bruits qui brouillent la communication, notamment entre l'Etat sénégalais et le MFDC dont les relations sont marquées par la symétrie de leurs discours. Le concept d'« unité nationale » de l'un, s'oppose à celui d'« indépendance » de l'autre, la légalité perçue comme voie de fait, le maintien de la sécurité intérieure subi comme une invasion etc. Alors ce qui est en cause, c'est encore moins la connaissance des réalités locales que la reconnaissance, comme légitime, de l'autorité qui décide des prérogatives à accorder au pouvoir local. C'est ce déni qui constitue fondamentalement un facteur bloquant. La meilleure politique de régionalisation souffrirait, du point de vue du mouvement de la rébellion, de la reconnaissance comme légitime le pouvoir de l'Etat sénégalais à exercer son autorité sur le territoire de Casamance, pas plus que d'y légiférer. C'est cette reconnaissance, qui restituera à l'Etat son pouvoir symbolique, « *capable de*

produire des effets réels sans dépense apparente d'énergie parce que reconnu et accepté comme tel » (P. BOURDIEU, 1991, P. 206).

3- Les médiateurs du président Abdou Diouf

Le président Abdou Diouf avait choisi ses hommes de confiance pour trouver une paix définitive avec les leaders du MFDC par le biais de la négociation. « *C'est dans cette optique que le groupe de Marcel Bassène a réussi à convaincre le MFDC de signer avec l'Etat à Toubacouta en 1991 le premier accord de cessez-le feu qui sera suivi par celui de Bissau le 31 mai 1991* » (Jean Claude MARUT, 2010, P.270). Mais craignant qu'

Il [(Marcel Bassène)] en fasse une récupération sur le plan politique, Abdou Diouf décida d'impliquer d'autres négociateurs parmi son proche entourage. Il nomma en 1993 un chargé de mission, coordonnateur des initiatives de paix à la présidence de la République, en la personne du général Doudou DIOP, son chef d'État-major particulier. Cette commission était composée des messieurs Doudou DIOP, Mamadou NIANG, Assane SECK et Robert SAGNA, à l'époque maire de Ziguinchor et ministre. Dès lors, Marcel Bassène vit ses prérogatives progressivement diminuées avec un partage des rôles avec Robert Sagna. (Jean Claude MARUT, 2010, P.272).

A la suite de ce comité, il y a eu plusieurs autres structures et initiatives de recherche de paix en Casamance telle que : l'implication dans le cadre de la recherche de la paix des organisations des femmes de la religion traditionnelles comme ce fut le cas de celle du « *boussana* » (fromager), dénommé « *antenne* » à cause de leur proximité avec l'antenne radio de Colobane, un quartier de la commune de Ziguinchor ; la mise en place du comité cléricale qui a démarché « *la signature d'un cessez-le-feu signé, le 8 juillet 1993, entre l'Etat et le MFDC (Front sud) et le voyage en France du bureau national du MFDC, en avec l'appui d'André Lewin, alors ambassadeur de France au Sénégal* » (CISSE, 2012, P.214) ; le recours à partir de 1995 au cousinage entre Diola et Sérère, à travers l'association culturelle « *Aguène et Diambone* » comme vecteur de recherche de la paix ; la Mission d'observation et de consolidation des accords de paix (Mocap) fut créée pour consolider les acquis de cette la rencontre ; la rencontre pour la première fois

Le 22 janvier 1999, soit 16 ans après le début du conflit, entre le président Abdou Diouf et l'abbé Diamacoune Senghor, à la gouvernance de Ziguinchor en présence, de l'ambassadeur de France, André Lewin. De ces entrevues entre Abdou Diouf et le Secrétaire Général du MFDC, résulteront les rencontres de Banjul I, du 21 au 25 juin, avec pour objectif de réunir le MFDC. (FLANCHETTE, 2002, P. 723).

La rencontre de Banjul comprenait, une délégation des membres du MFDC ; des gouvernements sénégalais, gambiens et Bissau Guinéens. Mais après Banjul I intervinrent les élections présidentielles de 2000 remportées par le président Abdoulaye Wade. On retiendra de l'implication personnelle du président Abdou Diouf son retentissant « *Djibonket* (« *Pardonnez* », en diola) » (TRINCAZ, 1984, P. 270). Qui résonna comme un cri du cœur à l'endroit des combattants du MFDC, mais qui hélas n'eut guère de succès, puisque les hostilités sur terrain ne cessèrent pas.

4- Abdou Diouf refuse de céder à la violence

Le président Abdou Diouf a subi beaucoup de pression. L'opposition sénégalaise monte au créneau en dénonçant le comportement de Diouf sur la manière de gérer le conflit casamançais. Ainsi les partis d'opposition reflétant les inquiétudes de l'opinion sénégalaise sur le sort des soldats sénégalais, du fait des informations alarmantes qu'elle reçoit de la presse étrangère. Le communiqué des partis d'opposition réunis dans l'Alliance des forces du changement pour l'Alternance (Afca) « *fustige le mutisme du Chef de l'Etat* » conduisant les Sénégalais « à accorder crédit aux révélations parues dans la presse, notamment « *Jeune Afrique* » et « *L'Autre Afrique* ». L'intervention sénégalaise est assimilée à « *un borbier qui ne dit pas son nom* ». *Jeune Afrique* rapporte les propos du ministre du Burkina Faso, hostile à toute intervention militaire : « au-delà du triomphalisme ambiant, le Sénégal a subi de lourdes pertes », dit-il.

Se fondant sur ces informations, l'Afca se demande si, en sa qualité de chef suprême des Armées, le président de la République a donné à notre armée nationale les moyens

logistiques nécessaires à l'accomplissement de la mission qu'il lui a confiée. (Sud Quotidien du 20 juillet 1998, p. 4).

Le PDS, le principal parti d'opposition considère dans les colonnes de *Sud*, que « *l'opération de Abdou Diouf est une série d'échecs pour n'avoir pas donné à l'armée des moyens à la hauteur de sa mission* » (*Sud Quotidien* du 23 juillet 1998, p. 2) , pendant que l'opposition dans son ensemble demande au gouvernement le bilan des « *pertes en vies humaines, des dépenses et des résultats en général tirés de cette guerre et de ses perspectives* » (*Sud Quotidien* du 28 juillet 1998). Les difficultés des forces sénégalaises à côté des loyalistes sont attestées plus tard par les une série de reportages qu'un envoyé spécial de *Sud Quotidien* a effectuée sur le terrain. Le reporter a pu constater que « *Les Mutins assiègent Bissau, contrôlent le Nord et l'Est* », (*Sud Quotidien* du 23 octobre 1998). Ce contrôle s'étendra sur « *90% du territoire allant de la frontière bissau-guinéenne avec le Sénégal aux portes de Bissau* ». (*Sud Quotidien* du 23 novembre 1998). Cela va entraîner l'envoi de renfort aux troupes sénégalaises que le journal commente comme étant une « *défaite politique* », fustigeant « *la frilosité des autorités sénégalaises* » (*Sud Quotidien* du 23 octobre 1998, p. 4).

En outre, une certaine presse sénégalaise comme le *témoin* s'est transformée en une véritable arme à casser du séparatiste, en commençant par le leader du mouvement. Dans un éditorial à la « *une* », intitulé : « *En finir avec Abbé Diamacoune Senghor* » (*Le Témoin* du 6 septembre 1992, P.1), le directeur de publication, tout en encourageant le dialogue avec le Front Nord, réclame la guerre comme « *seule réponse aux exaltés enflammés par les discours démagogiques de l'illuminé Diamacoune. Non seulement celle de l'armée nationale, mais celle du peuple tout entier pour qu'il sache que tout est négociable sauf la souveraineté nationale* » (*Le Témoin* du 6 septembre 1992, P.6).

Cet éditorial va susciter la réaction de Mamadou Nkrumah Sané, soutenant que « *Abdou Diouf et son armée n'auront jamais les moyens d'en finir avec leur secrétaire général* » (*Le Témoin* du 12 septembre 1992, P.2), s'appuyant sur la capacité de résistance du Mfdc et sa détermination. En réponse, Mamadou Oumar Ndiaye maintient qu' « *il faut mettre hors d'état de nuire votre abbé quitte à le liquider physiquement. C'est le seul moyen de restaurer la paix dans la région.* » (*Le Témoin* du 15 septembre 1992 P.3). Pour conclure le journaliste dénie à Nkrumah ce surnom qui se réfère à Kwamé Nkrumah, premier président du Ghana, réputé par ses idées panafricanistes, à l'opposé de celles d'un « *vulgaire séparatiste* » (*Le témoin* du 20

octobre 1992, p. 8). A travers un discours incendiaire, le journal crache le feu sur toutes perspectives de paix par la voie de la négociation, convaincu de l'attachement inébranlable de l'Abbé Diamacoune Senghor à l'indépendance de la Casamance. De plus le discrédit est jeté sur les médiateurs eux-mêmes qui, « *pour certains d'entre-eux, font du conflit en Casamance un fonds de commerce politique, tandis que d'autres s'assurent une vie confortable aux frais de la princesse* » (Le Témoin du 22 septembre 1992, P.2)

Par ailleurs, Le Témoin suggère au président Abdou Diouf d'utiliser les mesures draconiennes contre le MFDC. Appréciant bien les opérations de ratissage menées par l'armée, après la disparition des touristes français : « *Casamance : c'est la guerre !* », le journal s'exclame devant la lutte menée par les militaires « *qui n'entendent plus se faire tirer comme des lapins et des guérilleros jusqu'au-boutistes. Pendant ce temps, le pouvoir politique soucieux de son image de marque tergiverse* ». (Le Témoin du 18 au 24 avril 1995, p.1). Après la « débâcle de Babonda » où 23 soldats sénégalais ont trouvé la mort, un autre éditorial s'attaque au laxisme des autorités sénégalaises et exige d' « arrêter le massacre ». « *La Nation tout entière est triste aujourd'hui et porte le deuil de ses valeureux fils tombés sur le champ de l'honneur en Casamance pour défendre l'intégrité territoriale.* ». (Le matin du 21 avril 1995, p.1). L'éditorialiste s'en prend encore aux atermoiements du pouvoir et aux responsables politiques de la Casamance qui « s'entendent comme larrons en foire avec les rebelles » et qui s'interposent pour appeler à la négociation, à chaque fois que les maquisards sont en mauvaise posture. Pendant ce temps, un gigantesque maillage enserre le pays.

Des bandits connus sont traités avec tous les égards et d'anciens maquisards, qui ont versé du sang sénégalais, se promènent aujourd'hui en véhicules 4 + 4 si on ne leur a pas financé des projets. La connerie avait commencé quand les représentants officiels de du gouvernement avaient signé un de cessez-le- feu avec les rebelles alors que les autorités militaires de la zone Sud auraient suffi. (Le Témoin du 18 au 24 avril 1995, p.3).

Toujours, dans cette lancée, le Témoin traite le président Abdou Diouf de tous les noms d'oiseaux :

Le président de la République est trop faible avec ses rebelles qu'il prétend traiter de manière civilisée alors que ces « indépendantistes » ne connaissent que le langage des armes. L'alternative est simple : ou le pouvoir politique du président Abdou Diouf se donne les moyens de combattre la rébellion casamançaise, ou alors il donne l'indépendance à la Casamance. Auquel cas il serait passible de haute trahiso. (Le Témoin du 1^{er} au 7 août 1995, p. 1).

Des années plus tard, l'appel pathétique du président Abdou Diouf pour le retour de la paix en Casamance n'a pas réussi à émouvoir *Le Témoin*. Appel qu'il a qualifié dans son éditorial de « dangereuses illusions ». Après le fameux discours du président Diouf à Ziguinchor, disant : « *la Casamance a mal et j'ai mal* », le directeur de publication du *Témoin* s'en prend à la naïveté qui consiste à avoir confiance à l'Abbé Diamacoune pour d'éventuelle négociation.

Roublard, adepte du double langage, dogmatique, ce n'est pas un homme fiable avec qui on peut négocier et signer quoi que ce soit. Il a une idée fixe : l'indépendance de la Casamance et rien ne l'en fera démordre. On peut donc se demander ce qui a pu amener le président de la République à serrer la main de cet homme-là. Au risque de doucher l'enthousiasme ambiant, nous dirons ceci : le chemin de la paix est encore loin. (Le Témoin du 24 avril 1995, p.4).

Selon l'éditorialiste, si l'Abbé Diamacoune Senghor a pu constituer par le passé une autorité morale de la rébellion casamançaise,

Il ne représente plus grand-chose aujourd'hui. Le maquis ne lui obéit plus et la réalisation de l'indépendance de la Casamance est devenue plus chimérique que jamais. Pourquoi choisir ce moment plus favorable que jamais à nos forces armées pour prendre langue avec l'Abbé Diamacoune. Cessons de nous bercer d'illusions : même si la solution de ce conflit ne saurait être militaire, les rebelles n'accepteront de négocier que lorsqu'elles auront subi tellement de revers sur le terrain qu'ils ne pourront pas faire autrement. (Le Témoin du 1^{er} février 1999, p. 1).

La virulence du journal et son discours belliciste lui vaudra un attentat au domicile de son directeur de publication, à Dakar, agression qu'il attribue aux rebelles du MFDC.

5- Le président DIOUF tente de charmer la Casamance

La campagne du président Diouf en Casamance est principalement axée sur les moyens à mettre en œuvre pour la sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire. Les arguments politiques, voire même psycho-affectifs s'accompagnent d'une volonté manifestée, de la part de l'Etat, de ne pas transiger sur la question de son intégrité. C'est ainsi que le renforcement de la Confédération de la Sénégalienne, créée en 1981, devient un argument de géopolitique pour résoudre la question de l'enclavement de la Casamance que la « botte » gambienne sépare de la partie nord du Sénégal. Il s'agit pour les Casamançais

De leur intégration dans un ensemble plus vaste où le problème récurrent de l'enclavement de leur région sera résolu dans le cadre de la Confédération de la Ségambie. » Le président Diouf était accompagné, lors de sa campagne en Casamance de quatre ministres du gouvernement envoyés par le Président gambien, Sir Dawda Jawara, avec qui il avait signé le traité portant création de la dite Confédération. (Le Soleil du 21 Février 1983, P.2).

Diouf réitère la même proposition, lors du cinquième jour de sa campagne en Casamance : « *Nous ne décevrons pas, nous ne ménagerons aucun effort pour la construction de la Casamance, du Sénégal et de la Ségambie* ». (Le Soleil du 23 février 1983, P.4). Il faut rappeler cependant, que cette stratégie géopolitique aura duré moins d'une décennie puisqu'elle prendra fin avec le retrait de la Gambie en 1989. Afin de mieux exorciser les frustrations au plan culturel, Diouf promet « *des recherches pour faire la lumière sur l'exil de la reine Aline Sitaé* » (Le Soleil, du 21 février 1983, P.1), comme une volonté de réhabilitation d'un pan essentiel de l'histoire de la Casamance et qui représente un symbole fort dans la construction de l'identité Diola. Cette histoire de la Casamance qui, de l'avis des séparatistes, est occultée par l'histoire « officielle » du Sénégal jusque dans les programmes des manuels scolaires

consacrés uniquement aux héros de la résistance coloniale des royaumes du Nord. *Le Soleil*, étant conscient de la réalité de cette cause de frustration, consacre sa "une" à la promesse du président sortant : « *Abdou Diouf l'a promis à Cabrousse. Des recherches pour faire la lumière sur l'exil de la reine Aline Sitoé* » (*Le Soleil*, du 21 février 1983, P.2). . Le choix du Kasa, pour prendre cet engagement en plein pays diola, nous incite à penser que le président a pris la pleine mesure de la dimension identitaire dans les soubresauts qui agitent la Casamance. D'ailleurs, l'éditorial « *Le devoir et la raison* » cherche à lever tous les malentendus, qui pourraient naître d'un sentiment d'exclusion des Diolas de l'écriture de l'histoire du Sénégal. L'éditorialiste rappelle alors

Le Cayor de nos Damels, le Baols de nos Teignes, le Djoloff de nos Bourbas⁴¹ ont connu, dans leur rencontre avec le système colonial, des moments de frustration et souvent d'humiliation qui peuvent légitimer toutes les colères. La Casamance, en Aline Sitoé, a elle aussi son martyr ! Mais fallait-il pour autant, entretenir l'équivoque et la confusion autour du sacrifice admirable de cette héroïne de la cause nationale toute entière. (Le Soleil, du 21 février 1983, P.4).

En outre, le gouvernement du président Abdou Diouf tente de valoriser les réalisations du président Diouf. C'est le cas de la couverture de l'inauguration, par le président de la République Abdou Diouf élu à la suite des élections de février 1983, de la centrale électrique ainsi que d'autres infrastructures à Ziguinchor. L'« *accueil triomphal* » réservé à Diouf est présenté comme un démenti des thèses sur une Casamance abandonnée :

On devrait plutôt parler d'une région chérie ». « *Diouf à l'inauguration de la Centrale électrique de Ziguinchor. Boutoute, la fête de l'électricité* » ; « *Inauguration du forage de Thionk Essyle, dans le département de Bignona et du forage de Brin dans l'arrondissement de Nyassia. (Le Soleil du 20 avril 1984, P. 3).*

⁴¹ Le Damel du Cayor dont Lat Dior Ngoné Latyr Diop est resté une figure emblématique de l'histoire de la résistance au Sénégal, de même que le Teigne du Baol et le Bourba Djoloff sont les titres des rois et princes qui ont régné dans ces royaumes qui se situent au Nord du Sénégal.

Tous ces évènements sont présentés sous une forte mobilisation.

Ce sont là des pierres, qui sont venues s'ajouter à la construction nationale : entres autres, un réseau routier très fonctionnel désenclavant la région, deux aéroports à trafic très intense, un bateau reliant deux fois par mois Dakar et Ziguinchor et des efforts accrus dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la jeunesse et des sports. (Le Soleil du 20 avril 1984, P.2).

Le quotidien national restera donc un maillon essentiel du dispositif de communication de la politique du gouvernement tendant à valoriser ses réalisations en tant qu'argument d'intégration de la région dans l'entité nationale. Les manifestations de soutien au président de la République sont relayées dans une logique de symbolisation de la nation à travers la personne du chef de l'Etat. Le concept de « père de la Nation » est à cet égard fort répandu en Afrique où le culte de la personnalité a été, depuis les indépendances, utilisé pour les besoins d'incarnation d'une notion aussi abstraite que celle de nation, qui n'a pas d'équivalent dans le système de représentation collective. C'est la stratégie du transfert qui est ici employée pour faire confondre la mobilisation autour du président Diouf à une mobilisation pour l'attachement à l'unité nationale : « *Soutien des Diolas et des Bainounks au président Abdou Diouf* » (*Le Soleil* du 11 janvier 1984). Ainsi le président Abdou Diouf allie discours conciliateur et fermeté, en veillant à ne pas exposer des signes quelconques de faiblesse de la part de l'Etat qu'il incarne. *Le Soleil* rend bien compte de cette volonté de fermeté. « Déclaration de Abdou Diouf : il ne tolérera pas de menées sécessionnistes ni rien qui menace le caractère indivisible du Sénégal : « *je serai intransigeant quant à l'intégrité territoriale et l'unité nationale* » (*Le Soleil*, du 24 février 1983, P.3) La visite du président Diouf officiellement annoncé pour inaugurer une centrale électrique et les locaux de l'Alliance française à Ziguinchor, a été l'occasion de donner un nouveau coup de fouet au processus de paix en Casamance, à travers l'appel au dialogue et à la paix lancé à tous les Casamançais et au MFDC. *Le Soleil* réussit à transformer ce qui n'aurait pu être qu'une visite ordinaire en un évènement politique de première importance. Les cérémonies d'inauguration sont alors reléguées à l'arrière-plan, et la visite du président Abdou Diouf prend les allures d'une démarche pour la paix en Casamance, à laquelle le journal consacre l'essentiel de sa production. On serait même tenté de croire à une mise en scène

planifiée, quand on voit la rapidité avec laquelle la « paix en Casamance » a supplanté tous les événements, pour être au centre de l'actualité à travers le quotidien national. Le discours du président est reproduit dans son intégralité sous le titre : « *Le président Abdou Diouf : « La Casamance a mal et j'ai mal »* » (*Le Soleil* du 24 janvier 1999, pp. 3 – 4) L'éditorial se charge de lui transférer la valeur des événements ayant marqué l'histoire des peuples. Son titre « *L'Appel de Ziguinchor* » le range dans la catégorie des « Appels » qui, comme celui du 18 juin 1940 du Général de Gaulle, font date, comme le proclame l'éditorialiste : « *Très certainement, en effet, dans l'histoire de la Casamance et du Sénégal, le 22 janvier 1999 sera retenu comme le jour de l'Appel de Ziguinchor* » (*Le Soleil*, 1999 p. 1).

Le compte rendu, « *Le chef de l'Etat à Ziguinchor. Appel à la réconciliation* », a mis en exergue toute la charge émotive contenue dans le discours du président, pour mieux en illustrer la sincérité des propos. « *Pathétique* ».

La Casamance a mal ! Et j'ai mal ! La Casamance a mal et vous avez tous mal ! Nous avons tous mal ! » Qui se rappelle l'avoir autant touché ? Qui a en mémoire des mots aussi forts ? Qui peut parler de la franchise, l'affliction, la compassion et du partage de la chose vécue, ainsi exprimée par Abdou Diouf ? (*Le Soleil*, 1999 p. 2).

La photographie du chef de l'Etat recevant l'Abbé Diamacoune SENGHOR à la gouvernance de Ziguinchor, barrant la « une » du journal, apparaît alors comme une réponse à l'appel du président Diouf et comme un moment d'espoir de « *voir finir la guerre dans cette partie méridionale du territoire national* » (« Chant d'espoir » in : *Le Soleil*, op. cit. p. 4).

C- La démarche du président Abdoulaye WADE

1- Une nouvelle démarche pour la paix de WADE

Le Sénégal vit sa première alternance politique, en mars 2000. Le changement de pouvoir impose une nouvelle démarche dans la gestion du dossier casamançais. « *La Guinée-Bissau décide de ne plus subir l'instabilité interne et la violence qui sévit le long de sa frontière du fait de la rébellion en Casamance* » (*Journal Sénéweb* du 11 avril 2002). Cette orientation de

Bissau facilite la tâche, à bien des égards, au gouvernement du président Abdoulaye Wade, dans la sécurisation d'une partie des frontières internationales de la Casamance. Les obstacles semblent se dresser du côté de la Gambie où

Salif Sadio a trouvé refuge avec la protection du président Yaya Jammeh, à la suite de l'assaut de ses anciens frères d'armes Ismaïla Magne Diémé et César Atoute Badiate aux côtés de l'armée bissau-guinéenne. Même les pays limitrophes, la Gambie et la Guinée-Bissau, qui ont toujours été impliqués dans ce conflit comme facilitateurs et parties garantes des négociations, ont été mis à l'écart au profit d'une nouvelle option visant à internaliser le conflit. (Journal Sénéweb, du 3 mai 2007).

On note un engagement personnel du président Wade, qui rencontre au palais de la République, le 3 mai 2003,

Le MFDC sous la présidence de l'Abbé Diamacoune Senghor. Ce dernier réaffirme sa détermination de s'engager dans la voie d'une paix définitive. Ces retrouvailles conduisent aux accords de Foundiougne, dénommés Foundiougne 1, en décembre 2004, qui prévoient les étapes futures de négociation pour un Foundiougne 2, qui tarde encore à voir le jour. (DRAME, 2006, P.54).

Malgré tout, la sécurité s'est nettement améliorée dans la région mais les actes de violence continuent de façon sporadique voire criminelle avec l'assassinat du président du Conseil Régional de Ziguinchor Oumar Lamine BADJI, le 30 décembre 2006, dans son village natal de Sindian, à une cinquantaine de kilomètres de Ziguinchor. Le 24 décembre 2007, c'est au tour de Samsdine Aïdara, Conseiller du président de la République pour la Casamance d'être assassiné dans son village en Casamance.

Les différentes fractions du MFDC se livrent à une guerre de leadership en vue de la succession de Diamacoune. Le Chef charismatique est décédé le 13 janvier 2007. Il est

toutefois prématuré de décréter la fin du mouvement séparatiste casamançais. A moins que la disparition du symbole unificateur, en la personne de l'Abbé, condamne le MFDC à la dislocation. (Boucounta DIALLO, 2010, P.126).

A présent, les nombreux fractionnements du maquis ne permettent pas d'identifier des interlocuteurs crédibles. Malgré les mesures de rationalisation du cercle de médiation, plusieurs personnes ou organisations se donnent de l'importance dans le rôle qu'elles prétendent jouer dans le processus de paix. L'importance des fonds mobilisés aussi bien par l'Etat que par les bailleurs internationaux, dans la construction de la paix, constitue une manne qui aiguise bien des appétits. Les journalistes se perdent dans cet imbroglio où les risques de manipulation sont omniprésents du fait de la pluralité des acteurs et de leurs motivations pas toujours avouées. L'implication de l'humanitaire pose parfois de nouveaux enjeux.

Le gouvernement entreprend d'intenses activités de lobbying auprès des autorités traditionnelles et des efforts de désenclavement de la région, particulièrement par la voie maritime. Avec l'appui de plusieurs bailleurs de fonds dont l'USAID, l'Union européenne et plusieurs ONG casamançaises, « *le retour de plusieurs réfugiés et déplacés s'organise par la reconstruction des habitations et des infrastructures pour la réinsertion socio-économique* » (Massaer DIALLO, 2010, P. 112). Cependant la continuation d'actes de violence isolés fait persister une certaine incertitude qui plombe la volonté de retour chez certains réfugiés. « *L'Etat a du mal à trouver une stratégie qui impliquerait les médias dans la construction de la paix. Bien au contraire, une sorte de paranoïa habite les autorités sénégalaises, pour qui toute information sur la Casamance est devenue un sujet sensible* » (<http://apad.revues.org/document538.html>. Consulté le 21 mai 2019, P.16).

L'action du pouvoir de l'Alternance est marquée par une nette détermination à mettre les brides à la presse, considérée à ses yeux, « *comme les fossoyeurs de la paix* » (Journal *Sénéweb* du 6 septembre 2008.). Ainsi, les journalistes sont victimes de menaces et d'arrestations.

2- Le président WADE tente le « tout »

« *Au début des années 2000, les nombreux échecs militaires du MFDC face à l'armée bissau-guinéenne et le manque d'intérêt porté à la lutte indépendantiste par les populations casamançaises vont approfondir les scissions de l'aile militaire MFD* » (DRAME, 2006, P.144). Cette période est marquée par le renoncement à la lutte armée de certaines factions de l'aile militaire qui privilégient le dialogue avec le régime du président Abdoulaye Wade. Ce dernier nouvellement élu, profite de cette période d'accalmie pour dresser sa feuille de route pour le retour définitif de la paix en Casamance.

En effet, les premières tentatives de négociations du gouvernement de l'alternance avec le MFDC sont vouées à l'échec à cause des scissions du mouvement indépendantiste. Se pose alors un problème d'interlocuteurs face à un mouvement rebelle multicéphale. L'espoir que l'élection de WADE a suscité pour le retour de la paix en Casamance se transforme en désespoir comme ce fut auparavant le cas durant la présidence d'Abdou DIOUF.

Et pourtant le président Abdoulaye WADE avait promis de résoudre la crise en Casamance dans un délai de 100 jours. Cependant, malgré cette promesse osée et les nombreux projets en vue du développement de la région et de la réinsertion des anciens combattants, les hostilités reprennent et les négociations entreprises par la nouvelle équipe gouvernementale s'enlisent.

Le 30 décembre 2004, l'Abbé Augustin Diamacoun SENGHOR, leader du MFDC, et le ministre Sénégalais de l'intérieur Ousmane NGOM signent un accord de paix ouvrant la voie à des négociations sérieuses. Ces dernières débutent le 28 janvier 2005, à Foundiougne entre le MFDC et le gouvernement sénégalais, le MFDC s'engageant à renoncer définitivement à la lutte armée et à l'usage de la violence. (Journal Le Soleil du 9 septembre 2005, P. 3).

Cet accord de paix prévoit la mise œuvre d'un « *conseil de surveillance de l'accord de paix (CSAP), composé de représentants du MFDC, de l'État et de la société civile ainsi que la mise en place d'un groupe d'observateurs, comprenant des éléments de l'armée régulière et de l'aile militaire du MFDC* » (Journal Le soleil du 9 septembre 2005, PP. 3-4), chargés de mettre en œuvre la démobilisation. Enfin, il prévoit aussi le désarmement et le cantonnement des combattants rebelles.

Cependant, force est de reconnaître que ces accords de paix n'ont pas atteint les résultats escomptés, faute d'un véritable dialogue sur les questions principales qui sont à l'origine du déclenchement du conflit. Par exemple, « *le problème foncier qui occupe une place centrale dans les revendications des populations casamançaises n'est mentionné dans aucun accord de cessez-le feu* » (Journal *Le soleil* du 9 septembre 2005, P. 4). Cette omission volontaire des vrais enjeux de la crise casamançaise ressemble à un manque de courage des protagonistes, peu portés à discuter des vrais problèmes de la région afin de trouver des solutions définitives de sortie de crise. L'absence d'un véritable dialogue portant sur les enjeux qui sous-tendent la crise casamançaise ne fait que prolonger ce conflit et alourdir son bilan macabre, pourtant considéré comme un conflit mineur par certains observateurs au vu du nombre des morts. Mais, ces derniers omettent de faire le rapport entre « *le nombre de morts plus de 5000 et la superficie de la région qui est de 30000km² avec 2000000 habitants* » (Abdoulaye Diallo, 2012, P.156). La durée de ce conflit rend de plus sa résolution très compliquée du fait des divisions au sein du mouvement indépendantiste. Ce conflit, recouvre un double enjeu qui se caractérise tant par sa dimension internationale que par ses ramifications actuelles. Le conflit casamançais est encore un sujet tabou. Ainsi, pour entretenir le silence sur le conflit casamançais, le président Wade affirme que « *toute atteinte ou complicité d'atteinte à l'unité nationale, notamment par la diffusion, la propagande ou l'implication de propos séparatistes fera l'objet de poursuites devant les tribunaux* » (Jean-Claude MARUT, 2010, P. 380).

Cette mesure liberticide ne tardera pas à faire effet avec l'arrestation d'Ibrahima GASSAMA de la radio *Sud FM*, et des journalistes du quotidien *Le Populaire*, Mamadou Thierno TALLA et Sidy DIOP en décembre 2000, à la suite de la publication d'un dossier sur la Casamance. Cependant, cette mise en garde n'a pas refroidi les ardeurs des combattants du MFDC qui n'ont pas renoncé à la lutte pour l'indépendance de la Casamance. Aujourd'hui, force est de constater qu'il est difficile de comprendre la position du mouvement indépendantiste car, tout en revendiquant l'indépendance de la Casamance, ses leaders acceptent de discuter avec le gouvernement sénégalais sur la reconstruction de la région. Le constat est unanime. Malgré le désir d'instaurer une paix définitive, le gouvernement du Sénégal n'attribuera pas un statut particulier à sa périphérie méridionale, riche mais aussi exposée du fait de l'instabilité politique et sociale des pays limitrophes, notamment la Gambie et la Guinée-Bissau. Par ailleurs, le président Abdoulaye tente de séduire la Guinée Bissau pour trouver la solution au conflit casamançais. C'est dans ce sillage que

Les deux parties [Sénégal et Guinée Bissau] ont accepté un protocole établi à l'amiable qui consiste dans le partage des ressources minérales et halieutiques de la zone litigieuse aux taux de 85% pour le Sénégal et 15% pour la Guinée-Bissau. Au début des années 2000, dans l'objectif d'associer la Guinée-Bissau au processus de paix en Casamance, le président Abdoulaye Wade accorde 5% de plus à la Guinée-Bissau qui détient désormais 20% des ressources de la zone économique exclusive. (Séni DIOP, 2010, P. 229).

Cette nouvelle démarche mise en œuvre par le président Abdoulaye Wade montre une fois de plus le poids de la Guinée-Bissau dans le conflit casamançais et les efforts que l'État sénégalais est prêt à consentir pour le retour de la paix en Casamance.

3- Les mallettes des « messieurs Casamance »

Le président Abdoulaye Wade va inaugurer l'ère des « messieurs Casamance ». Ministres ou « personnes d'influence » sont envoyés dans le maquis avec des « *mallettes pleines de billets pour acheter un retour de la paix. Cette stratégie n'a servi qu'à exacerber les frustrations des populations et à radicaliser plusieurs factions du MFDC, lésées dans le partage du « gâteau »* (Journal *Le Populaire* du 17 mai 2006). Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), enfin, disent lutter pour le retour de la paix. Mais sans aucune coordination de leurs actions et dans un complet désordre. Un désordre évidemment propice aux détournements de fonds.

Soucieux de sa réélection aux élections présidentielles de 2007, Abdoulaye WADE tente de convaincre la population casamançaise et le MFDC par l'achat de la paix. « *Il procède par l'injection de grosses sommes d'argent dans le maquis, par le biais de ses « messieurs Casamance »* (Abdoulaye DIALLO, 2012, P. 122). Ainsi, l'argent introduit dans le maquis et les manœuvres politiques du régime de l'alternance, détournent-ils les médiateurs des aspirations du peuple casamançais.

Les « Messieurs Casamance » n'ayant pas une feuille de route bien définie, n'ont en effet aucun pouvoir sur les maquisards et les leaders de l'aile politique. Cette médiation qui se développe dans une totale opacité s'érige en système d'enrichissement des politiques locaux et nationaux. (Boucounta DIALLO, 2010, P.212).

L'argent introduit dans le maquis constitue une manœuvre consistant à disloquer le MFDC.

Ainsi, selon Abdoulaye DIALLO, « *c'est une hypothèse justificative de la mise à l'écart des pays voisins par le président Wade dans le processus de paix car la réussite d'une telle stratégie nécessite son isolement sur le plan international* » (Abdoulaye DIALLO, 2012, P.187). Cette stratégie a favorisé la pluralité des acteurs et l'émergence de nouveaux mécanismes servant à enrichir tant les « porteurs de malles » que certaines ONG locales.

Toujours dans ce sillage de vouloir « acheter la paix » par le régime du président Wade le colonel Abdoul Aziz Ndaw livre plus de détails :

Deux cents millions étaient fournis mensuellement au Général et à ses neveux gendarmes qu'il employait comme agents de liaison avec la Casamance et distributeurs de liasses, pour corrompre des groupes de notables et de prétendus rebelles. Ces personnes recevaient des miettes et chantaient au Président de la République les louanges du Général qui faisait un excellent travail contre le MFDC alors qu'il était le principal complice de la rébellion. Une bonne partie de cet argent était détournée pour construire des villas et investir dans le verger de Niague. La confiance absolue du Président Wade envers le Général Fall le gendarme donna des ailes et des moyens illimités pour conduire la gestion du dossier, en écartant des compétences et des bonnes volontés. (Abdoulaye Aziz NDAW, 2014, P. 24).

Le colonel NDAW témoin oculaire et auditif des faits montre la mauvaise foi du général FALL qui faisait du conflit casamançais son gagne-pain. En manipulant le président et surtout en lui faisant nourrir de faux espoir. Ces révélations avaient entraîné l'arrestation du colonel NDAW, accusé de trahir les secrets d'état :

La gestion de ce dossier était incompatible avec le commandement de la Gendarmerie. Je fis pression sur le Général pour qu'il abandonne le dossier en montrant au Président les difficultés de maintenir le cap avec les charges de la Gendarmerie. Les promesses faites à moi et à l'Etat-major Gendarmerie restaient des mensonges et il se trouvait de plus en plus mêlé au dossier de la Casamance. Il fut plusieurs fois, contre toute logique, refusé une escorte au Président Mbaye Jacques DIOP du CRAES, par rivalité sur la gestion du dossier. Je dus prendre sur moi la responsabilité de répondre favorablement aux demandes

d'escorte de cette autorité. Sa fille, chef de son protocole, encore un népotisme de l'alternance, en était un témoin vivant. (Abdoulaye Aziz NDAW, 2014, P.27).

Il convient de retenir que c'est la mer à boire pour trouver une solution définitive au conflit casamançais. Beaucoup d'acteurs qui s'activent sur le conflit casamançais ne pensent qu'à leur intérêt crypto personnel.

4- Abdoulaye Wade mise sur la Guinée-Bissau pour fragiliser le MFDC

Après le succès obtenu sur le terrain en Guinée-Bissau, le mouvement indépendantiste casamançais perd le soutien des autorités bissau-guinéennes. La mutinerie de ce fait de Bissau entraîne le réchauffement des relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau et engendre du coup des divisions au sein du mouvement indépendantiste casamançais.

Le rapprochement entre les deux pays est favorisé par le changement de politique dû à l'avènement de l'alternance au début des années 2000 au Sénégal et en Guinée-Bissau. La nouvelle administration bissau-guinéenne, consciente de la force déstabilisatrice des rebelles casamançais, s'est en effet rapprochée de Dakar et a fait de la lutte contre le MFDC une cause nationale. Pour y parvenir les nouveaux dirigeants bissau-guinéens ont procédé à l'expulsion des maquisards anciennement implantés sur le territoire national. (Séni DIOP, 2010, P. 103).

Faites de ruptures et d'unions éphémères, au fil des années, les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal se normalisent au détriment du MFDC. Cette rupture née des agissements récurrents des rebelles casamançais en Guinée-Bissau fait perdre au MFDC un soutien de poids, jadis qualifié de naturel. Le MFDC est l'éternel perdant du jeu géopolitique autour de la question casamançaise. Cette rupture avec les dirigeants bissau-guinéens place le régime de Banjul au centre du conflit avec le déplacement des combats vers le nord et le rapprochement entre les combattants du front sud et le régime du président Yaya JAMMEH.

Cependant, selon Vincent FOUCHER,

La véritable rupture est survenue en novembre 2000 avec la mort du général Ansoumana MANE, toujours soutenu par Salif Sadio, chef de file du front sud au cours d'une nouvelle tentative de putsch. La mort du général MANE a entraîné d'autres bouleversements en Guinée-Bissau et au sein du mouvement indépendantiste casamançais. (Vincent FOUCHER, 2003, P.185).

Les combats fratricides entre factions militaires du MFDC annihilent toutes tentatives de recomposition du mouvement rebelle en vue d'éventuelles négociation de paix avec le gouvernement sénégalais. « *Cette lutte entre factions du MFDC a engendré une nouvelle fois le rapprochement entre le MFDC et Bissau dans l'objectif d'éliminer Salif SADIO chef de file du front sud et ancien allié du général MANE* » (Jean-Claude MARUT, 2010, P.119).

Après son élection, le président Coumba YALLA s'engage aux côtés du gouvernement sénégalais pour combattre la rébellion casamançaise dans le territoire bissau-guinéen. Pour ce faire, « *il s'engage à combattre les collaborateurs des rebelles casamançais, les anciens alliés du défunt général Ansoumana MANE à l'intérieur de la Guinée-Bissau mais aussi tout au long de la frontière avec le Sénégal* » (Massaer DIALLO, 2010, P.109). Pour y parvenir, l'armée bissau-guinéenne utilise les clivages de l'aile politique et militaire du MFDC, pour combattre les hommes du front sud jugés dangereux pour la stabilité des deux États. Pour avoir mené des recherches dans la sous-région, Jean-Claude MARUT apporte un éclairage sur le conflit entre les rebelles casamançais et l'armée bissau-guinéenne et, selon lui,

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement se lance dans une opération d'éradication des bases de Salif Sadio le long de la frontière avec le Sénégal. Pendant cette opération appelée ratissage, l'armée bissau-guinéenne a reçu le soutien de Léopold Sagna, principal concurrent de Salif SADIO dans l'aile armée du MFDC. Léopold Sagna mécontent de son éviction à la tête de l'aile militaire par Salif Sadio, se désolidarise des hommes du général Mané et s'allie avec les nouveaux hommes forts du pouvoir bissau-guinéen. (Jean-Claude MARUT, 2001, P. 104).

Ces alliances éphémères entre armées régulières et groupes rebelles ne profitent à aucune des parties et favorisent l'escalade de la violence dans une région meurtrie par plus d'un quart de siècle de ni guerre ni paix. Jean-Claude MARUT poursuit son analyse en ces termes :

En Casamance comme en Guinée-Bissau, les phases de stabilisation et déstabilisation se recourent et les alliances se font au gré des événements. Ainsi, rebelles et mutins peuvent s'allier pour lutter contre le pouvoir en place et, plus étonnant, l'armée régulière peut s'allier avec une faction rebelle pour combattre une autre. Dans ce jeu de chaise musicale il n'y a ni vainqueur ni vaincu. Cette rotation des alliances entraîne l'enlisement des négociations de paix. Ainsi, le début des années 2000 est marqué par un regain des combats à la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Cette reprise des combats entraînant une nouvelle implication de l'armée bissau-guinéenne dans le conflit casamançais a eu un écho défavorable au sein de la classe politique bissau-guinéenne. (Jean-Claude MARUT, 2001, P.106).

En d'autres termes, l'implication de l'armée bissau-guinéenne dans les luttes entre factions du MFDC va entraîner de nouvelles secousses dans l'administration centrale de la Guinée-Bissau très divisée par la question casamançaise. En effet, le nouveau régime du président Coumba YALLA se protège des agissements des rebelles casamançais en apportant son soutien à l'armée sénégalaise. À l'opposé, les anciens combattants de la guerre de libération sont plus favorables aux hommes du front sud en reconnaissance du soutien apporté aux mutins du général Mané. Cependant, les attaques simultanées des armées sénégalaises et bissau-guinéennes ne mettent pas fin aux agissements des rebelles du front sud mais déplacent les combats vers le nord de la Casamance. Ainsi, *Très affaiblis par les attaques coordonnées des forces bissau-guinéennes, sénégalaises et des factions rebelles concurrentes du front nord, les combattants du front sud trouvent refuge dans le département de Bignonia à la frontière avec la Gambie* » (Massaer DIALLO, 2010, P. 122). Cette période marquée par le regain de la violence à la frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau, favorise le rapprochement entre les dirigeants des deux pays. Ainsi,

Les armées bissau-guinéennes et sénégalaises mutualisent leurs forces en vue de stabiliser la frontière entre les deux pays. Cet élan de solidarité entre les deux États est magnifié par plusieurs rencontres entre militaires sénégalais et bissau-guinéens et un soutien en logistique de l'armée sénégalaise à l'État-major bissau-guinéen. Cependant, il est intéressant de s'interroger sur l'efficacité de la collaboration entre l'armée bissau-guinéenne et les rebelles dirigés par Léopold SAGNA pour combattre les hommes de Salif SADIO, anciens soutiens des mutins bissau-guinéens. De même, nous émettons des doutes sur la sincérité de la complicité entre l'armée sénégalaise et les hommes de Léopold SAGNA pour combattre les maquisards du front sud. (Journal Le soleil du 23 juillet 2001, P. 3).

En effet, du côté bissau-guinéen, les opérations de ratissage le long de la frontière avec le Sénégal consistent à bouter hors de son territoire les hommes de Salif SADIO anciens alliés du général MANE. Au début des années 2000, malgré la mutualisation des forces républicaines sénégalaises, bissau-guinéennes et leurs alliés,

Le front sud continue de déstabiliser la sous-région avec le soutien du régime du président Yaya JAMMEH. En 2001, des heurts frontaliers éclatent une nouvelle fois, mettant aux prises l'armée bissau-guinéenne et les combattants du front sud. Ce regain de violence a pour conséquence le déplacement des combats au nord de la Casamance, dans le fief des « repentis » du front nord qui reprennent les armes par peur de subir les représailles du front sud. (Boucounta DIALLO, 2010, P.124).

La crise casamançaise constitue une ressource politico-militaire qui alimente les conflits internes en Guinée-Bissau. Les rebelles casamançais ont réussi à infiltrer la classe politique et l'armée bissau-guinéenne.

Cette intrusion du MFDC dans les affaires politiques de la Guinée-Bissau a été démontrée lors de la mutinerie de 1998-1999, au cours de laquelle les maquisards casamançais ont apporté leur soutien à la junte pour combattre l'armée et ses soutiens sénégalais. Ces affinités entre les différents régimes bissau-guinéens et les rebelles casamançais ont miné

la stabilité politique du pays. Depuis le début des années 1990, les principaux dirigeants bissau-guinéens ont noué des contacts avec le MFDC soit pour se maintenir au pouvoir soit pour y accéder. (Jean-Claude MARUT, 2001, P. 131).

La Guinée-Bissau, dans ses manœuvres pour exploiter la crise casamançaise dans le but d'exercer une pression sur le Sénégal s'est vue divisée de l'intérieur par le mouvement indépendantiste. La rébellion casamançaise se transforme en conflit sous régional avec l'implication active ou passive de la Guinée-Bissau et de la Gambie. Celle-ci, longtemps en retrait, s'est vue accusée de soutenir la rébellion casamançaise par les autorités sénégalaises.

D- La démarche du président Macky Sall

1- Les stratégies politiques adoptées par Macky Sall pour la résolution du conflit casamançais

Macky Sall est sans aucun doute le président le plus « *chanceux* » pour ce qui est de la recherche de la paix en Casamance. En effet, c'est sous son règne que le MFDC dans son ensemble s'est dit disposé à négocier. Aussi c'est le premier président qui en plus de tendre la main au MFDC ne s'est pas fait de fixation sur le lieu de négociations. Contrairement à ses prédécesseurs, c'est dans ce sens que le président Sall a déclaré : « *je suis prêt à rencontrer et dialoguer avec le MFDC partout où il le souhaiterait* » (Journal *L'Observateur* du 24 septembre 2012, P.2). Dès son avènement, il est constaté une mise à l'écart des messieurs Casamance sur lesquels s'était basé ses prédécesseurs. Mais le phénomène des messieurs Casamance ne s'est pas estompé car le régime de Macky dans la gestion du Processus de paix est marqué par le retour de Robert SAGNA dans la recherche de la paix même s'il refuse de porter le titre de monsieur Casamance. D'après Robert SAGNA « *monsieur Casamance* » a une connotation négative, d'ailleurs il affirme « *arrêtez de m'appeler monsieur Casamance, car cette appellation péjorative* » (Journal *Sénéweb* du 13 juin 2017). En plus, Macky Sall implique les femmes de la Casamance qui ont toujours dénoncé leur non implication dans la recherche de solution au conflit casamançais. Leur porte-parole madame CISSE martèle

Nous avons toujours joué pleinement notre rôle dans la recherche de solution, mais le gouvernement du Sénégal ne nous a jamais impliqué de manière officielle. Nous étions dans l'informel, mais avec Macky nous sommes bien représentées. (Journal Exclusif.net consulté le 27 décembre 2019).

Elles sont rejointes en cela par la coordination des « *élus locaux* » de la Casamance qui comptent apporter leur pierre dans la recherche de la paix en Casamance. Dans cette même lancée l'architecte Pierre Atepa GOUDIABY⁴² a manifesté son vœu de contribuer à la recherche de la paix en créant le MFVC (Mouvement des Forces vives de la Casamance). C'est dans ce sens que Atepa affirme : « *la paix en Casamance me tiens vraiment à cœur depuis le début du conflit. Mais aujourd'hui je suis plus que engagé car le président Macky Sall m'a invité à m'investir pour une paix définitive* » (Journal Exclusif.net consulté le 27 décembre 2019). Il y a entre autres Madame Amsatou Sow SIDIBE ministre qui a affirmé haut et fort de « *faire de la paix en Casamance son affaire personnelle* » (Journal *Le Soleil* du 13 octobre 2012). C'est également sous Macky SALL que de façon directe des nations étrangères se sont directement impliquées dans la recherche de la paix en Casamance. Comme le titre l'observateur :

Macky décroche le gros lot pour la Casamance : les États Unis en premier à travers la nomination d'un conseiller spécial pour la Casamance, la communauté Sant Egidio, l'appui annoncé de l'ambassadeur du Canada et l'arrivée d'un groupe originaire des îles Comores. Tous ces acteurs cités sont sur le terrain en train d'évoluer chacun de son côté. (Journal L'Observateur du 29 janvier 2019, P.3).

Le Président Macky Sall a également misé sur le développement économique du terroir et la réinsertion des ex combattants pour favoriser une paix durable en Casamance. Ce faisant, Macky Sall s'est discrètement assuré qu'il conservait l'avantage militaire. Il a veillé aussi à renforcer les capacités de ses troupes. « *Le président Macky Sall renforce son arsenal militaire sans tambour ni trompette : Hélicoptères, drones de surveillance, soldats mieux armés et*

⁴² Homme d'affaire et originaire de la région de Casamance

protégés... » (Journal Exclusif.net consulté le 28 décembre 2019). Le temps qui passe paraît œuvrer en sa faveur. Selon certains observateurs, le président jouerait volontairement la montre en attendant que la rébellion tombe comme une mangue trop mûre. « Le chef de l'État n'a aucun intérêt à se précipiter car il contrôle la situation. Il entretient ce statu quo qui lui est favorable et mise sur l'affaiblissement du MFDC dans la durée » (Journal Jeune Afrique du 11 mai 2019). Explique une source non gouvernementale interrogée par Jeune Afrique sous l'anonymat qui suit le conflit de près. En attendant un règlement définitif de la crise, « les différents maquis sont encerclés et maintenus sous bonne garde par l'armée » (Journal L'Observateur du 28 mai 2018).

1- 1 Dialectique entre économie et paix durable

Sous l'ère le Président Macky Sall, les pouvoirs publics ont compris la nécessaire corrélation entre la recherche d'une paix globale et durable et l'impératif d'un développement socio-économique à même de contribuer activement à l'épanouissement des populations. C'est sous cet angle qu'il faut analyser le Lancement du Projet Pole de développement (PPDC). L'investissement du chef de l'Etat Macky Sall, qui a personnellement présidé les festivités marquant le lancement du projet, témoigne amplement de cette volonté affichée de prendre date. Avec en ligne un présent et un futur riche de promesses, au regard de la paix globale qui approche. C'est d'ailleurs dans ce sillage que son premier ministre (Abdoul MBAYE) à l'époque disait avec enthousiasme :

D'un coup de 23 milliards de FCFA, le PPDC est ambitieux en ce qu'il polarise les régions administratives de Ziguinchor, Kolda et Sedhiou, en somme, la Casamance naturelle. Autant dire que la partie du Sud est plus que jamais en chantier avec à la clé d'une part, la réhabilitation prévue de 30000 ha de rizières pour un objectif de 2600000 tonnes de riz et, d'autres part, la promotion de l'horticulture par l'aménagement de 3000 ha de périmètre maraichers, 350 km de pistes de productions seront aussi réalisés . De même, 200 km de route rural seront réhabilités. (Journal L'Observateur du 22 février 2013).

1- 2 Le développement de la Casamance comme arme de séduction

Le président Macky et son gouvernement ont mis l'accent plutôt sur le développement de la région. Contrairement à ces prédécesseurs, qui avaient mis quasiment l'accent sur les hommes

politiques de la Casamance. C'est sous le magistère de Macky SALL que la Casamance a eu moins de ministres dans le gouvernement du Sénégal. Aujourd'hui en 2020 toute la région de Ziguinchor a un seul ministre. Avec WADE la région de Ziguinchor avait au moins cinq ministres. Il est clair que Macky SALL a changé de paradigme. Il a mis le focus sur le développement de la région. Ainsi, Pour le gouvernement, la nouvelle forme d'action publique à imprimer à la partie méridional du pays est le programme Réconciliation, Reconstruction et Développement Durable (RRDD). C'est ce que semble justifié Robert SAGNA ancien maire de Ziguinchor et allié du président Sall :

Avec la redynamisation de l'économie locale comme lame de fond de cette politique novatrice, l'ambition est d'aboutir à une consolidation de la paix, par l'appui de la réinsertion socio-économique des ex combattants et la promotion de l'emploi des jeunes avec l'initiation des travaux de haute intensité de main d'œuvre. En homme de paix, le Président Macky Sall est convaincu qu'une autre Casamance est possible à savoir la Casamance de tous les possibles. Il s'agira d'une zone géographique, invité à jouer un rôle de pivot dans le projet Sénégal émergent (PSE) que nos compatriotes appellent de tous les vœux. (Journal L'Observateur du 12 Avril 2013, P.2).

En outre, les ministres Amadou HOTT et Dame DIOP respectivement en charge de l'économie et de l'emploi ont le Samedi 11 janvier 2020 procédé à la vulgarisation des réalisations du Chef de l'Etat Macky SALL dans le sud du pays. C'est dans le cadre de la tournée nationale de communication sur la politique de développement économique et sociale mise par le Président Sall depuis son accession à la tête du pays. Une initiative du Groupe d'Informations républicain qui a choisi Ziguinchor pour lancer cette campagne. C'était l'occasion pour les partisans de Macky Sall de venter son travail en Casamance. D'ailleurs comme ils aiment le rappeler Macky Sall a toujours dit que « *la Casamance est sa priorité* ». C'est dans cette optique que le ministre Amadou HOTT citait les réalisations du président Macky SALL:

De nombreuses actions telles que la continuité territoriale avec le pont de la Ségambie, les bateaux Aguène et Diambogne, la RN6 et la RN4 rénovées, Air Sénégal et le programme présidentiel de rénovation des aéroports secondaires ont permis de relancer le tourisme dans cette région qui est certainement l'une des plus belles et l'une des plus accueillantes d'Afrique

de l'Ouest. Le PUDC 2 qui sera lancé au mois de décembre 2018 à Ziguinchor par le Président Macky Sall en complément du PPDC permettra également d'améliorer l'équité territoriale.

L'économie locale est aussi en hausse grâce à bon nombre de projets :

- Le Barrage d'Affiniam financé par la Chine dont les travaux seront bientôt lancés renforcera les capacités rizicoles de la Casamance,*
- La zone touristique spéciale d'intérêt national (10 ans d'exemption de taxes) accompagné du crédit hôtelier de 5 milliards pour la mise à niveau des infrastructures hôtelières,*
- La redynamisation du port de Ziguinchor avec l'exportation de l'anacarde (35.000 tonnes à ce jour),*
- Le soutien au commerce local avec la reconstruction du marché Tilène*
- Le programme d'interventions de la DER (avec une enveloppe de 1 milliard Fcfa déjà prévue pour la région).*
- Le capital humain avec la mise à niveau de l'université Assane et la construction de centres de formation professionnelle notamment à Bignona (Journal Gfm du 11 janvier 2020, PP. 3-4).*

Le gouvernement de Macky Sall travaille aujourd'hui à la reconstruction et à la restauration de l'image de la Casamance, notamment en tant que destination touristique. C'est sans aucun doute le temps de l'action, et le développement est la condition et l'outil indispensable pour une paix durable dans la région. Cependant, beaucoup de promesses tardent à se réaliser.

2- Libéré de l'imprévisible et fantasque Jammeh

Dans sa gestion du dossier casamançais, Macky Sall a surtout réussi à écarter le récalcitrant président de la Gambie Yaya Diamé, principal soutien de Salif Sadio. Fin 2016, l'ex-président gambien avait tenté de rester en poste après avoir, dans un premier temps, reconnu sa défaite contre Adama Barrow à la présidentielle. Son homologue sénégalais avait alors tout fait pour le pousser vers la sortie et Dakar se trouvait en première ligne sur les fronts diplomatique et militaire pour faire plier Yaya JAMMEH.

Selon l'un de ses proches, Macky Sall aurait d'ailleurs manœuvré bien en amont afin de se débarrasser de lui. « Début 2016, le blocus de la frontière par les routiers sénégalais a été discrètement encouragé par les services de renseignements pour asphyxier un peu plus l'économie gambienne et compliquer la tâche de JAMMEH », confie cet habitué du palais de la République à Dakar. Selon lui, les milliers de Casamançais habituellement mobilisés par l'ex-président gambien pour voter en sa faveur ont aussi été retenus à la frontière par les services sénégalais. (Journal L'Observateur du 21 juin 2016, P.2).

Libéré de Yaya JAMMEH, auquel a succédé un Adama BARROW bien plus coopératif, Macky SALL voit désormais la Gambie comme un allié. Oubliée l'époque où Banjul protégeait les combattants de Salif SADIO. L'heure est désormais à la coopération. Ce changement de donnée est une aubaine pour Dakar, qui entend en profiter pour régler définitivement le conflit.

Cette nouvelle relation de bon voisinage a également permis de faire avancer plusieurs dossiers bilatéraux, dont un particulièrement stratégique et en souffrance depuis des décennies : le pont transgambien de Farafenni. Il est inauguré le 21 janvier 2019 et fera office de cordon ombilical entre la Casamance et le reste du pays. (Journal Sénéweb du 12 juin 2019, P.3).

3- Critiques sur la manière dont Macky Sall gère la crise

3-1 Manque de synergies des parties

Des acteurs du processus de paix fustigent la manière dont Macky gère le conflit casamançais. C'est le cas de Jean Marie François Biagui, Président du Mouvement pour le Fédéralisme et la Démocratie Constitutionnels (Mfdc), ex secrétaire général du Mfdc irrédentiste :

Par rapport à la gestion de la crise casamançaise, de notre point de vue, le régime du président Macky Sall se caractérise par : Un manque criant de visibilité, particulièrement symptomatique d'un manque tout aussi criant de volonté politique. (Journal Le Pays du 17 mars 2018, P.3).

Toujours dans la même lancée Jean Marie François BIAGUI ajoute :« *Manifestement, le régime en place refuse d'admettre que le problème casamançais est un problème éminemment politique et éminemment institutionnel. En effet, pour ce régime, comme pour ses prédécesseurs, le problème casamançais n'est qu'un accident de parcours* » (Journal Le Pays du 17 mars 2018, PP. 3-4).

Et d'en renchérir, le

manque de courage politique quant à l'ouverture immédiate du nécessaire chantier national consistant dans une profonde réforme de l'État et dans la refonte totale des institutions, en ayant cependant à l'esprit ce qui suit, à savoir : le devoir politique et l'obligation morale de faire de la résolution de la crise casamançaise l'élément central, sinon axial, voire cardinal, d'un tel processus de réforme de l'État et de refonte des institutions. (journal Le Pays du 17 mars 2018, P.4).

Le patron du Mouvement pour le Fédéralisme et la Démocratie Constitutionnels soutient que Macky Sall ne s'inscrit pas dans une dynamique de rupture quant à la gestion de ce dossier. A l'en croire,

De la rupture, il n'en est point. D'abord, parce que, comme nous venions de le dire, pour le régime actuel, autant que pour ses prédécesseurs, le problème casamançais n'est qu'un simple accident de parcours dans l'histoire du pays. Ensuite, parce que le choix des hommes, qui répondent ou, plutôt, qui sont censés répondre de l'Etat, en toute loyauté, dans le pilotage du processus de paix, ne font aucunement preuve de loyauté à l'égard des autorités. Et enfin, parce que l'Etat croit, ici, naïvement, tenir en laisse les voleurs potentiels de son bétail, notamment en leur confiant, en l'occurrence, la gestion ou la prise en charge de ce dernier. (Journal Le Pays du 17 mars 2018, P.6).

Le feu Abdou Elinkine DIATTA, ex combattant du Mfdc s'inscrivait dans la même tonalité :

En termes de bilan, c'est zéro, je le dis très franchement. Macky Sall a décidé de discuter uniquement avec Salif SADIO, en tout cas c'est l'échec garanti. En plus, quand il a eu la libération des militaires prisonniers, l'Etat du Sénégal a-t-il fait l'effort de gracier les prisonniers du Mfɔc qui croupissent dans les prisons de Ziguinchor et d'ailleurs ? Non. En réalité, c'est Salif SADIO qui a affiché sa véritable volonté de paix, mais Macky Sall ne lui a pas rendu la monnaie de sa pièce. (Journal L'Observateur du 20 mars 2017, P.4).

Il ajoute en fulminant : « *Ces gens que les émissaires de l'Etat rencontrent ne seront jamais ensemble. Et seul le Mfɔc pourra réunir tous ces chefs de guerre autour des Assises Inter Mfɔc. Macky Sall a fait un pas avec Salif Sadio à Sant'Edigio, pendant ce temps il refuse la tenue des Assises inter Mfɔc à Paris. C'est incohérent* » (Journal Le Pays du 17 mars 2018, PP.7-8).

3-2 La méprise

L'ex proviseur du lycée Djignabo, Nouha Cissé (consultant et spécialiste du conflit casamançais) met l'attitude du président de la République sur le compte de la méconnaissance de la crise :

Je ne suis pas sûr que ce soit une erreur, c'est plutôt une méconnaissance du dossier. Je pense qu'il est dans de bonnes dispositions, mais je ne suis pas sûr qu'il ait pu avoir une bonne lecture du conflit. On peut comprendre son empressement à répondre à la main tendue de Salif Sadio qui est un chef de guerre intrépide. Il est resté pendant longtemps cette sorte de Mac Arthur sénégalais sur lequel on a beaucoup spéculé. Tantôt on a parlé de sa mort, tantôt de sa maladie, il était apparu aux yeux des Sénégalais comme un chef mystérieux, mais intrépide. Si celui-ci, après ses hauts faits de guerre qui ont consisté à prendre des prisonniers de guerre à la suite de cantonnements, tend les bras à l'Etat et manifeste sa disponibilité, on peut comprendre l'empressement au niveau de l'Etat à sauter sur une telle opportunité. C'est ce spontanéisme qui a brouillé les cartes dans la gestion de ce dossier. C'est en toute bonne foi qu'il a accepté cela. Mais il perdait de vue que le dossier est si complexe que cela, car accepter de négocier avec une seule fraction, y mettre l'accent et toute la publicité nécessaire, n'était pas de nature à favoriser la quiétude et la sérénité dans la gestion de ce dossier. (Journal Zig fm du 7 avril 2016).

Pour lui, Macky Sall a hérité de démarches extrêmement importantes qui avaient été entreprises : celles du Cardinal Théodore Adrien Sarr et de l'Imam Nfansou Bodian de Bignona, surtout du côté de la fraction de César Atout Badiane et accessoirement de celle de Nianthan.

Peut-être que Macky Sall s'est mépris, pensant qu'avec les autres (des fractions de César Atout Badiate et Ousmane Nianthan Diatta) il y a déjà un acquis et qu'il fallait accepter cette main tendue de Salif Sadio pour créer plus de cohérence et d'harmonie. Je mets tout cela au compte d'une mauvaise lecture de la situation. Vous avez raison, cela crée un certain nombre de problèmes. Si du côté de Salif Sadio on a, comme qui dirait, un cessez-le-feu tacite, il y a par contre qu'on observe quelques agitations de la part d'autres fractions qui ont le sentiment d'être oubliées et veulent attirer l'attention des autorités. C'est tout cela qu'il faut gérer avec beaucoup de responsabilité et de sérénité. Macky Sall et les médiateurs et facilitateurs le comprennent. (Journal Zig fm du 7 avril 2016).

Ainsi, différentes approches de résolution du conflit ont été mises en œuvre dans une démarche qui exclut le règlement politique du conflit qui oppose le Mouvement des forces démocratiques de Casamance à l'Etat du Sénégal. Elles ont été mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie basée sur le développement de la Casamance comme méthode de règlement du conflit. Il s'agit, selon les théoriciens de cette approche, de rattraper un prétendu retard du développement de la Casamance sur le reste du pays. Ainsi, un programme dénommé Programme de relance des activités socio-économiques en Casamance (Praesc) fut élaboré avec le soutien des partenaires techniques et financiers pour servir de cadre d'orientation et d'intégration de toutes les interventions post-conflit des bailleurs de fonds. Selon Nouha CISSE :

Le retour de la paix en Casamance dépend du comportement des protagonistes. L'Etat doit sortir du cadre de l'incohérence et de l'inconstance dans la perception du conflit et considérer qu'il a affaire à un conflit majeur. Il doit comprendre que la logique «développementaliste» n'est pas une solution définitive au conflit. Elle a été préconisée par le Président Abdou Diouf vers la fin de son régime en 1999 à travers le lancement du Programme de relance des activités économiques en Casamance. A partir de 2004, ce

même concept «développementaliste» a été réactualisé par son successeur Maître Abdoulaye Wade avec le (Praesc) qui va donner naissance à l'Agence nationale pour relance des activités économiques et sociales en Casamance (Anrac). Abdoulaye Wade y est allé de sa propre construction de la paix en fonction de sa propre compréhension du conflit. Pour lui, le fait que les Casamançais aient participé massivement à l'élection présidentielle de 2000, suivie des élections législatives et locales atteste que les populations n'ont pas de préoccupations indépendantistes et qu'il fallait pour éviter toute autre frustration de leur part mettre l'accent sur le développement économique et sur le désenclavement de la Casamance. A cet effet, il s'est employé à créer les conditions nécessaires pour attirer et convaincre les bailleurs de fonds à s'intéresser à la Casamance. Mais son ambition de régler le conflit par des activités de développement s'est soldée par de malheureuses, infructueuses et surtout très décevantes initiatives à l'image de la cérémonie dite de la signature des accords de paix du 30 décembre 2004. Un accord de paix très mal négocié qui, à la limite, pourrait être considéré comme un forçage de la part de l'Etat sénégalais à l'endroit du Mfdc dans l'unique but de donner l'impression aux bailleurs de fonds que les populations ont renoncé à l'idée d'indépendance pour demander le développement. Le Président Macky Sall ne fait pas mieux. Il s'est inscrit exactement dans la même dynamique que ses prédécesseurs. Il a préconisé la «paix des braves» et mis en place le Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC) pour accompagner celle-ci. Le Président Macky Sall, fort de son Projet pôle développement de la Casamance de seulement vingt-trois milliards de francs Cfa sur financement de la Banque mondiale, ne fait plus d'efforts dans le cadre de la recherche de la paix. Trop confiant que c'est par le développement qu'il arrivera à une paix durable en Casamance, il ne cesse de multiplier ses voyages dans la partie sud du pays où il ne cesse de procéder au lancement de projets de développement économique et de désenclavement. Certaines populations l'applaudissent, mais il se trompe lourdement en se disant que tout marche et qu'il se trouve dans la bonne dynamique vers la fin du conflit. L'angle d'attaque «développementaliste» de l'Etat est une fausse piste, car la revendication casamançaise n'est pas un problème de développement même s'il est vrai que la crise a contribué à accentuer la pauvreté au sein de la population. Ceux qui ont pris les armes avaient et ont toujours une revendication purement politique. Il faut donc de la part du Sénégal trouver une réponse politique à cette crise qui par ailleurs doit être accompagnée par des actions de développement. (Entretien réalisé à Ziguinchor au domicile du professeur Nouha CISSE le 12 mars 2018).

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal ignore certaines réalités de la société casamançaise et il est important de les prendre en compte. Surtout la réalité culturelle et mystique. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître. Mais en Casamançaise, elle occupe une place de choix. C'est que semble souligner Madame Ndèye Marie THIAM, coordinatrice de la Plateforme de femmes pour la paix en Casamance : «*Il faut prendre en compte l'aspect culturel et mystique à travers l'implication de certains dignitaires, cela peut sembler relever de l'irrationnel, mais il faut être casamançais pour le comprendre* » (Journal RFM du 31 août 2017).

Tout au début, avant même de prendre les armes, les membres du MFDC se sont préparés mystiquement. Ils accordent une importance capitale aux fétiches de leur localité. Tout combat d'une grande envergure doit avoir la bénédiction des féticheurs. L'auteur du livre nous livre le témoignage de Chérif BASSENE un homme qui était au cœur des affaires mystiques du MFDC :

Mon fils, j'aimerais pour l'histoire apporter quelques précisions et clarifications sur l'organisation mystique d'avant l'éclatement du conflit casamançais. Je tiens à ce que tu les publies, car je suis très peiné quand j'entends souvent parler d'un certain rôle déterminant et de premier plan qu'ont eu à jouer les femmes sur le plan mystique au tout début du conflit en Casamance. Je précise que j'étais un acteur direct parmi ceux qui s'étaient directement impliqués dans le cadre des démarches mystiques entreprises comme tout bon Casamançais avant de mener une quelconque activité de haute envergure.[...] Pour ce faire, l'un de nos anciens, très au fait des pratiques mystiques, nous a conseillés de procéder à une préparation de notre projet sur ce plan avant de l'exposer au grand public. Il fallait concrètement prendre des mesures et engagements mystiques pour fidéliser les sympathisants, mais surtout pour obliger tout un chacun de ne jamais trahir le secret ou de le révéler aux forces de sécurité quoi qu'il advienne, car nous étions convaincus que c'est seulement dans la discrétion parfaite que nous atteindrons notre objectif. A cet effet, nous avons procédé à des cotisations jusqu'à atteindre le montant de 30 mille F Cfa ; ensuite nous avons décidé de consulter des individus et ils nous ont tous de manière séparée conseillés de nous rendre dans le royaume du Moff-Awi (c'est-à-dire l'entité qui constitue l'actuelle commune d'Enampore), d'aller à un village dont tu garderas le nom, où se trouve un fétiche très puissant dont tu ne révéleras pas le nom, c'est là où on trouvera ce qu'il nous faut pour atteindre notre objectif. Ainsi donc, tout débuta dans ce village vers la fin de l'année 1980. Quand nous sommes arrivés dans ce village, nous avons demandé à rencontrer le responsable du fétiche, il nous reçut et après explications, il a convoqué ses

collaborateurs. Au-delà de la prise de contact, la décision fut retenue de faire la cérémonie le même jour. Heureusement pour nous, nous avons pris le soin d'acheter du vin de palme à Essyl, un village situé sur la route. Il nous manquait le bouc pour le sacrifice. Dieu merci, c'est le responsable du fétiche lui-même qui est allé chercher son propre bouc. Quand nous avons voulu le payer, il nous a répondu qu'il nous le donnait gracieusement en guise de contribution pour le noble combat que nous avons l'intention de mener. La cérémonie a débuté vers 21 heures, j'étais le seul de tout le petit groupe à être autorisé à assister à tout le processus. Mes amis dont certains étaient de ce même village, mais d'âge plus jeune, étaient assis à côté et nous observaient. Le travail a duré jusqu'à presque une (01) heure du matin. Quand tout fut terminé, nous avons quitté pour rallier Ziguinchor, direction Mangocouro. Ils nous avaient remis une sorte de sac traditionnel dans lequel était placée une petite jarre qui contenait tout l'arsenal mystique qui a été préparé. L'un d'entre nous, tu garderas pour toi son prénom, car il est encore en vie, avait la lourde charge de le porter. J'avais la lourde responsabilité une fois à Ziguinchor de procéder à la mise en place ou installation de l'autel du fétiche en suivant exactement les consignes qui m'ont été dictées. Je n'avais pas droit à la moindre erreur. Vu la lourde responsabilité et charge qui pesaient sur moi, mon propre oncle, qui par ailleurs est un collaborateur du responsable du fétiche, a pris la décision de nous accompagner jusqu'à Ziguinchor afin d'assister à la mise en place du fétiche à Diabir. Il ne voulait pas que son neveu commette une erreur qui demain se retournerait contre lui et sa famille, car le fétiche ne pardonne pas. C'est donc ce fétiche qui a été implanté de mes mains sous la supervision de mon oncle à Mangocouro plusieurs mois avant la marche du 26 décembre 1982. Nous avons ensuite envoyé trois des nôtres chercher des choses en Guinée Bissau dans deux localités dont tu tairas les noms. Ce n'est qu'après que tout fut mystiquement bien préparé, que toutes les démarches, les nombreux autres sacrifices et cérémonies aient été effectués que nous avons pris décision d'impliquer les femmes en nous rapprochant en tout premier lieu de Joana Cabo, la responsable du fétiche des femmes de Djibélor. En milieu traditionnel chez nous, les femmes n'assistent jamais là où se prend la décision d'aller en guerre. Elles n'assistent pas au «cabaye», le rituel d'avant le passage à l'acte. Elles sont informées après que tout soit fini d'être préparé. A cet effet, elles se rangent automatiquement du côté de leurs époux et fils et s'organisent mystiquement de leur côté afin de leur apporter le soutien nécessaire. (René BASSENE, 2012, PP.129-131).

En fait, Pendant longtemps, les deux parties ont abordé le conflit en termes intransigeants, avec beaucoup de distorsion des faits, et tendaient à éviter le compromis, alors qu'au contraire la

modération des revendications de chacun serait nécessaire à la négociation. Il faut être deux pour faire la paix : « soi-même et le voisin d'en face » ; seule une convergence des intérêts des acteurs en faveur d'une cessation des violences, pourra permettre la résolution du conflit. Si on prend l'exemple du conflit en Irlande du Nord, c'est surtout parce que la paix était devenue souhaitable pour les deux camps qu'elle a été possible : la violence ne disparaîtra pas en Casamance tant que les deux parties au conflit ne trouveront pas dans la paix, un intérêt commun. De manière générale, les processus de paix nous enseignent que celle-ci est plus facile à obtenir, en présence d'un médiateur. Toutefois, ces processus soulignent que deux bonnes volontés et des médiateurs ne sont pas suffisants afin de fixer une paix durable. Il faut aussi un contexte, un climat et une culture de la paix dans la région. Ce n'est qu'avec la disparition des menaces provenant de toutes parts et l'émergence d'une réelle volonté de paix que celle-ci sera possible.

Conclusion

Dans le conflit de la Casamance, chaque président parmi les quatre a adopté sa nouvelle stratégie espérant mettre fin au conflit. Sous le magistère de Léopold Sédar Senghor premier président du Sénégal indépendant, il y a eu longtemps ce qui relève de la rumeur et ce qui relève de la réalité. Il est parfois difficile de faire la part des choses. Léopold Sédar Senghor avait privilégié la collaboration avec les leaders politiques du MFDC originel qui occupaient même des postes ministériels. De facto ce qui faisait d'eux des sénégalais à part entier. Léopold Sédar Senghor avait-il réussi à étouffer le conflit par la nomination des leaders du MFDC ? Ce qui est certain c'est que le conflit continue encore aujourd'hui à s'abreuver sur beaucoup de rumeurs. Malgré ces voix discordantes le conflit armé n'avait pas déclenché sous la présidence de Senghor. Cependant, il en sera autrement avec Abdou Diouf qui a connu un bain sang. Ce dernier est le moins chanceux. Car c'est sous son magistère que le conflit casamançais à exploser au niveau national et international. Usant d'abord de la force, il était obligé de mettre beaucoup d'eau dans son vain. Parce qu'Amnistie international par le biais de ses correspondants sénégalais criait au scandale. Craignant de ternir son image au niveau internationale, Abdou Diouf mise sur la décentralisation en divisant la Casamance en deux régions. Ainsi, il érige le département de Kolda en région, principalement occupée par les Peuls et les Mandingues ce qui permet d'isoler la rébellion dans la région de Ziguinchor, majoritairement Diola. La décentralisation n'ayant pas donné les résultats escomptés, le président Abdou Diouf était obligé d'utiliser tantôt la carotte, tantôt le bâton, malgré tout le conflit continuait son petit bout de chemin jusqu'à l'arrivée au pouvoir de maitre Abdoulaye

Wade. Après la méthode forte utilisée par le Président Abdou Diouf, Abdoulaye Wade utilise la stratégie de la corruption et de l'usure qui fait le lit des divisions de l'aile politique et de l'aile militaire du mouvement indépendantiste. L'achat de la paix adopté par le président Wade est une mauvaise option car elle n'a fait qu'approfondir les divisions du maquis et de l'aile politique. Le président Macky Sall partage l'idée des modérés du MFDC et leur concept de « développement territorial » avec une expérimentation contrôlée en Casamance. La crise casamançaise n'est pas imputable à un pouvoir très centralisé mais à un partage inégal des richesses du pays et le besoin d'un poids politique régional et national. De façon générale, les régions qui aspirent à l'autonomie sont toujours conscientes de leur poids économique mais peinent à s'imposer politiquement. Dans ce cas, l'autonomie peut servir à être plus riche, plus puissant et c'est moins de solidarité nationale à l'égard des autres régions plus pauvres ce qui peut être à l'origine de nouveaux conflits. Malgré leur volonté et leur engagement affichés d'aller vers la fin du conflit armé en Casamance, la position des parties en guerre n'a jamais réellement évolué concernant les modalités pour arriver à cette paix. L'Etat du Sénégal se dit prêt à négocier sur tous les points, sauf sur ceux relatifs à l'intégrité territoriale et l'unité nationale, alors que, de son côté, le MFDC soutient une position contraire en déclarant être disposé à ne négocier que sur la question se rapportant à l'indépendance totale de la Casamance. Aujourd'hui encore les quatre président on en commun de ne pas trouver une solution définitive au conflit en Casamance. La Guinée-Bissau et la Gambie peuvent-ils contribuer à la résolution du conflit ?

Chapitre8 : Les défaillances de la communication

Le chapitre sur les tentatives de résolution du conflit avec l'aide des pays amis et des organisations internationales nous a permis de voir la complexité du conflit en Casamance. Tout pays, société, association ou organisation est confrontée un jour ou un autre à une situation dite de crise. C'est le cas du Sénégal qui fait face au conflit en Casamance qui a duré aujourd'hui une quarantaine d'année. La communication efficace devient alors un procédé fondamental de gestion et de résolution de conflit. Chaque cas de crise est unique par sa particularité et ses circonstances. L'enjeu est donc d'opter pour une réflexion, pour mettre fin au conflit. En effet, il est important de mettre en place une communication appropriée qui rend compte de la réalité des sociétés casamançaises et plusieurs communautés de pays limitrophes qui ont quasiment la même culture. Ainsi, depuis le début de la crise casamançaise jusqu'au déclenchement du conflit armé en 1990, l'information était exclusivement distillée par le gouvernement à travers ses organes d'information. Le contrôle des nouvelles était donc relativement aisé jusqu'à l'émergence de la presse privée qui exprime sa volonté d'indépendance et commence à divulguer les travers de la guerre, dont l'Etat prenait bien le soin de les voiler à l'opinion. Les errements des pouvoirs publics face à une rébellion de plus en plus agressive, les bavures de l'armée étalées par les médias sur la place publique constituaient « *autant de raisons ayant conduit, en septembre 1993, à la création d'une Direction de l'information et de relations publiques de l'armée (DIRPA), capable de soigner l'image de l'armée et celle de l'Etat et de rétablir la confiance de l'opinion* » (Jean-Claude MARUT, 2010, P.32). Il y avait donc une nécessité, pour les autorités sénégalaises de s'armer pour mener la bataille de la communication. Ainsi, la parole défectueuse fut comme de l'humus qui a nourri les faits historiques. Ces faits historiques ont été décrits par des chercheurs qui se sont intéressés aux faits coloniaux : de l'exploration à la colonisation ; de la colonisation à l'indépendance du Sénégal ; de l'indépendance du Sénégal au conflit en Casamance. Parmi la parole défectueuse, nous avons la violence verbale, les bourdes, le discours partisan, la désinformation et l'intoxication. Pour analyser ces discours, nous avons pris en compte le contexte politique, économique et sociologique comme des facteurs déterminants leurs conditions de production. C'est sur la base de ce contexte que nous analysons la spécificité du rôle de la presse écrite sénégalaise relativement au le conflit en Casamance. Il est surtout question dans ce chapitre de montrer les

limites de la communication. En passant par le monopole de l'information sur le conflit casamançais par certains organes de la presse gouvernementale à la diversité de messages d'une presse privée indépendante. Particulièrement nous allons tenter d'articuler en avant les mécanismes de communication qui pourront favoriser pour une paix définitive/durable en Casamance.

1- Les théories de la communication

Chacun sait sur quoi portent les sciences de « l'information et de la communication ». Ces deux termes suffisent d'ailleurs à faire venir à l'esprit une série de pratiques sociales, de lieux, de techniques et d'acteurs, considérés par le sens commun comme relevant de ces domaines d'activités. L'expérience a fini par démontrer que les communications se révélaient un outil original et efficace pour résoudre un conflit, lancer une idée, manager une équipe. Il était devenu impératif de les prendre en compte de façon permanente, de les marier aux autres ramifications disciplinaires (la communication politique, la communication gouvernementale, la communication interculturelle, la communication de crise, etc.) pour faire face aux enjeux qui se posent au monde. Il n'était plus question de n'en faire qu'un processus peu important auquel on pouvait avoir recours en certaines circonstances, mais l'intégrer plutôt dans l'ensemble des outils dont dispose une organisation pour mieux se gérer et atteindre ses objectifs. Quelle est l'organisation aujourd'hui qui peut se vanter d'imposer son image, son leadership, ses prouesses sans communiquer vers ses compatriotes? Quel est le dirigeant qui peut prétendre gérer son pays sans l'informer ? Se développer sans échanger avec ses partenaires ou son environnement professionnel ? Quel président qui peut se targuer de manager son pays sans communiquer ? L'essentiel des techniques du « nouveau management » peuvent d'ailleurs être considérées comme des techniques de communication. Plusieurs stratégies sont utilisées mais dans le cadre de notre sujet de recherche, nous mettrons l'accent sur trois stratégies qui sont développées par les différents protagonistes du conflit en Casamance, à savoir l'Etat du Sénégal et le MFDC. Ainsi, plusieurs auteurs ont défini le concept « la communication de crise », pour une cohérence dans notre recherche, nous nous appuyerons sur les définitions de quelques auteurs. Cette démarche vise à mieux cerner le champ sémantique du terme, ses différents usages et ampleur dans le monde des Sciences. Ainsi, selon Camélia Kerkour :

Une crise, au sens général du terme, est définie comme une rupture d'un équilibre. C'est un événement d'ordre personnel ou social se caractérisant par un paroxysme des contradictions, incertitude, instabilité ou souffrance. Ces derniers peuvent conduire à des révoltes, à la violence ou à la banqueroute. Étymologiquement le terme « crise » vient du mot grec krisis, qui signifie « décider ou distinguer » c'est-à-dire une réponse à une situation particulière. En effet le terme crise est polysémique, il est employé dans une multitude de domaines : économique, politique, institutionnel, juridique, éthique ou social. Même si le concept de crise est un concept ambigu, selon OGRIZEK, GUILLERY, des spécificités lui sont propres. Dans le langage médical par exemple, la crise, concept hippocratique, désignait l'état décisif d'une maladie ou de son état critique. Le terme se serait par la suite, étendu à d'autres domaines. A.BEJIN et E. MORIN constatent que « dans la langue religieuse de la Grèce ancienne, le terme Krisis signifiait : interprétation, choix; dans le vocabulaire juridique, il exprimait l'idée d'un jugement, d'une décision ne résultant pas mécaniquement des preuves. Rapporté à la tragédie grecque, le mot désignait un événement qui, tranchant et jugeant, impliquait, à la fois, tout le passé et tout l'avenir de l'action dont il marquait le cours. Pour la médecine hippocratique, le vocable dénotait un changement subi dans l'état du malade, repéré dans le temps et dans l'espace». D'après HERMANN une crise est définie comme « une situation qui menace les buts essentiels des unités de prise de décision, réduit le laps de temps disponible pour la prise de décision, et dont l'occurrence surprend les responsables ». Elle affecte physiquement un système dans son ensemble et met à l'épreuve les principes fondamentaux des membres de l'organisation. (Camélia KERKOUR, 2016, P. 4-5).

Il est clair que la communication est l'alpha et l'oméga pour résoudre un conflit. Du coup une mauvaise communication peut avoir des conséquences fâcheuses. Nombreux sont les exemples attestant d'une attitude de rejet viscéral de la crise et d'un traitement binaire de la sphère événementielle. Parmi ceux-ci figure la communication adoptée par

Total-Fina-Elf lors du naufrage de l'Erika, en 1999. Devant l'ampleur du désastre que la marée noire entraîna, la direction de la compagnie pétrolière se mura d'abord dans un silence forcené, sur les conseils mal avisés de son Directeur de la communication, Michel Delaborde. (<http://www.liberation.fr>, consulté le 22 octobre 2020).

Si quelques exemples attestent, « *certes, d'une possible gestion de crise par le silence* » (Gomez Mont, 1999, p.174), ceux-ci demeurent néanmoins assez rares, et « *ne s'avèrent efficaces que dans des circonstances bien précises* ». Par ailleurs, le silence ne peut constituer qu'un « *point de suspension provisoire* », et est inopérant lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'activités et d'institutions à « *risques technologiques* » et environnementaux, ainsi que le fait remarquer Bertrand Cabedoche (Cabedoche, 2003, P. 231). Le silence, qui s'apparente souvent au secret dans l'inconscient collectif, expose la plupart du temps les institutions à la suspicion des journalistes et du public, qui s'interrogent sur les raisons de ce refus de communiquer.

Lorsque l'on s'engage dans une gestion de crise, la prise en compte du facteur temps, qui se décline tour à tour sous forme d'anticipation et de réactivité, apparaît primordiale. Le meilleur moyen d'avoir raison d'une crise, en effet, c'est d'abord de l'éviter. Cette assertion, qui pourra sembler une lapalissade à certains, est pourtant moins mise en pratique qu'on ne le pense. En effet, la gestion du temps et gestion de la communication sont devenues deux actions solidaires. Les trois quarts d'une crise, en effet, se gèrent aujourd'hui par le biais de la communication, selon Thierry LIBAERT (LIBAERT, 2010, P.112), ce qui explique l'existence d'une terminologie propre à cette gestion spéciale, à travers l'expression « communication de crise ». Refuser de communiquer s'avère donc souvent contre-productif dans un contexte de crise. Mais toute action de communication, nous l'avons vu à travers de multiples exemples, ne se révèle pas bénéfique à son instigateur, tant il est vrai que dans ce domaine, il convient de respecter certaines règles spécifiques, conditions nécessaires mais non suffisantes de succès. L'une de ces règles concerne donc le traitement du paramètre temporel, et la mise en adéquation des actions de communication avec celui-ci. Il convient, en effet, de se montrer réactif, afin de respecter la temporalité propre à l'événement critique.

A ce stade de notre étude, nous souhaitons préciser que les rapprochements que nous opérons entre la polémologie et la communication de crise se justifient pleinement au regard des multiples ressemblances qui lient ces deux domaines d'activité. Une crise (que celle-ci soit de nature sociale, politique, écologique, technologique ou encore économique...), instaure en effet un climat et une situation assez proches du contexte de guerre, si l'on considère la menace potentielle dont elle est porteuse, le stress qu'elle génère, et l'affrontement qu'elle implique entre différents acteurs (industriels/consommateurs, état/citoyens, chefs d'entreprises/employés, institutions/journalistes, etc.)

Cette première stratégie consiste à accepter la crise et ce, le plus rapidement possible. Dans cette stratégie, explique Didier Heiderich, si la presse dévoile la crise en devançant l'entreprise, [ou un Etat de manière générale] c'est que la communication de celle-ci est mauvaise et que la crise ne lui appartient déjà plus. Pour mener l'opération, l'Etat doit donc aller vite et être en mesure de déterminer rapidement si elle est compétente par rapport au moteur de la crise. Ce moteur peut être interne, par exemple lié à la sensibilité de la question, ou externe, par exemple lié à un contexte politique. Dans chacun des cas, l'axe de communication ne sera pas le même. De manière générale, la stratégie de la reconnaissance s'appuie sur une communication claire et ferme. Selon le contexte, trois alternatives s'offrent à l'Etat. Premièrement, reconnaître complètement la situation et sa responsabilité. Dans ce cas, assumer sa responsabilité apporte un avantage au point de vue de sa crédibilité, mais aussi au plan médiatique. Deuxièmement, exprimer son incompréhension, si l'Etat ne connaît pas les raisons à l'origine de la situation. Enfin, troisièmement, continger la crise sur un objet, un lieu, un temps. Le but est alors d'éviter d'élargir le phénomène à d'autres localités, d'autres régions, etc. L'Etat du Sénégal et le MFDC ont fait recours à ces différentes stratégies.

En effet, la stratégie de la reconnaissance est pourtant « *l'une de celle qui fonctionne le mieux* », selon Didier Heiderich. Difficile en effet d'avouer sa responsabilité pour un Etat. Mais le faire, c'est jouer la carte de la transparence et acquérir une crédibilité auprès des différents publics. Cette stratégie permet également d'éviter une remontée ultérieure d'informations contredisant les premières déclarations. Toujours dans ce sillage de communication de crise la théorie de la diversion aussi est de mise. Ainsi, selon Thierry Libaert dans son livre *Communication de crise* « *elle doit pouvoir être fondée sur la réalité et des faits concrets pour réussir à déplacer le lieu de débat* » (Thierry Libaert, 2001, p.127), cette stratégie cherche à modifier l'angle de vue de la crise. Toujours d'après Thierry Libaert Pour mener à bien un projet latéral, différentes tactiques sont possible. Mais il faut surtout éviter de faire une mauvaise communication. Ainsi, la mauvaise communication a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Dans une situation de crise et de tensions, il est préférable de garder le silence si ce que l'on va dire ne fera qu'envenimer la situation. Celui qui a des mots plus forts et plus concluants que le silence, a l'obligation de parler. Mais celui qui ne parle que pour bafouiller des gaffes, devrait avoir la présence d'esprit de se taire. Parce qu'on se répand jamais d'avoir gardé le silence.

Le général De Gaulle, aux porteurs de pancartes, disait ceci : « *Si vous voulez l'indépendance, prenez-la* ». Lors de la campagne électorale, le 26 février 1978 à Sédhiou, le président Léopold .S. Senghor disait également ceci : « *Si vous voulez la libération de la Casamance voter UPS* »

; et à Bignona à la même occasion : « *Je viens de me rendre compte de la Sénégalité de la Casamance* » (Journal *Le Quotidien* du 19 janvier 2009, P.3). Au premier ministre Abdou Diouf d'en ajouter en 1979 : « *je viens d'un beau pays* » ; à l'historien Iba Der Thiam de dire, le 12 février 1993, « *Je ne peux pas rester au-delà de 5h 30, car nous rentrons au Sénégal* » (Abbé Labar Joachim, 2012, P.239).

Ces déclarations ont des similarités sur le plan communicationnel et politique. D'abord elles ont créé beaucoup de polémique sur la particularité de la Casamance par rapport au reste du pays. Et aussi sur le plan politique les opposants de la Casamance l'ont toujours utilisé contre le parti au pouvoir.

Le président Macky Sall ne fait l'exception à la règle. Lors de la campagne présidentielle de 2019, le président sortant revigoré par une forte mobilisation à Bignona se laisse balloter aux grés des événements. Ainsi, le président sortant a commis une grosse maladresse en voulant charmer la population casamançaise. Sans mesurer l'ampleur de ses mots utilisés, Macky Sall déclare : « *Si vous voulez que la Casamance intègre carrément le Sénégal dans le cadre du développement, votez la coalition Benno Bokk Yakar (BBY)* » (Journal *L'Observateur* du 15 février 2019, P.2).

Suite à ces déclarations, nous pouvons admettre qu'il y a dans le conflit casamançais une communauté de gaffeurs qui enfoncent la résolution de la paix par des propos bruts, lourdauds, arrogants et grossiers, sur fond de bourdes qui picotent sans cesse l'image des personnes qui prétendent mettre en avant l'unité nationale du Sénégal. Par exemple, la déclaration du président Macky Sall est considérée comme une bourde. Toutefois, il n'a pas manqué de vanter ses réalisations en Casamance : « *450 milliards, c'est la somme que j'ai injecté, en 7 ans, en Casamance. Jamais nous avons connu une stabilité économique, une paix aussi durable, un avenir aussi prometteur en Casamance* » (Journal *L'Observateur* du 15 février 2019, P.3).

Et au candidat de la coalition BBY d'enchaîner :

Je veux vous proposer une nouvelle Casamance bâtie et cristallisée autour de la paix, qui sera réalisée autour de la paix, qui sera réalisée sous nos yeux. Une Casamance avec des ponts partout, des routes partout, une navigation maritime, aérienne et nous l'avons commencé. Une Casamance avec le pont Farafégnny. Nous avons beaucoup de projets pour la Casamance. (Journal *L'Observateur* du 15 février 2019, P.5).

Malgré toutes ces belles promesses, la seule phrase du président Macky SALL qui a le plus marqué les esprits est la bourde qu'il a commis (« *Si vous voulez que la Casamance intègre carrément le Sénégal dans le cadre du développement, votez la coalition Benno Bokk Yakar (BBY)*»). Cette phrase faisait quasiment la « Une » de tous les journaux. Alors la presse cherche-t-elle à mettre l'huile sur le feu ? Ou simplement, est-elle obnubilée par les gros titres qu'elle chercherait à mettre en évidence pour aiguïser la curiosité des lecteurs ? En outre, choqué par la réussite du rassemblement du candidat Ousmane SONKO à Ziguinchor, Moustapha Cissé Lo (premier vice-président à l'assemblée nationale du Sénégal) a déclaré que « *ceux qui sont venus au meeting de Ousmane SONKO sont tous des rebelles* » (Journal *L'Observateur* du 15 février 2019, P.4). Cette déclaration de Moustapha CISSE Lo a créé un tollé dans toute la Casamance. Même les citoyens lambda profitaient des émissions radiophoniques pour exprimer leur amertume. Mis en mauvaise posture par cette déclaration de l'un des leurs, des responsables politiques membres de Benno Bokk Yaakar à Ziguinchor ont pris la parole pour se désolidariser de Moustapha CISSE Lo. En rappelant à tous la nécessité de séparer des questions aussi sensibles que la rébellion du MDFC du jeu électoral. Ibrahima MENDY⁴³ s'est offusqué de ces insultes. Et a déclaré « *qu'elles n'engagent que leur auteur: Moustapha Cissé LO* » (Journal *Lateranga* consulté le 17 février 2019). Il est clair qu'une partie de la population de la Casamance a mal pris cet écart de langage. D'ailleurs, lors de l'émission « *appel sur l'actualité* » à travers les ondes de *Zig Fm* tenue le 19 février 2019, beaucoup d'auditeurs ont montré leur mécontentement. Et nombreux sont ceux qui ont juré de sanctionner le proche collaborateur de Macky SALL en votant contre lui. Ce dernier étant le candidat de la coalition de Benno au soir du 24 février⁴⁴. En tout état de cause c'est en Casamance que le Macky SALL a réalisé son pire score au niveau national. Suite à ces faits, nous pouvons légitimement, nous demander en quoi ces bourdes ou manquements d'une communication sensible et contextualisée à la société casamançaise seraient-elles la cause du mauvais résultat électoral de Macky Sall et sa coalition en Casamance? Cette question devient particulièrement importante, le président Macky SALL avait gagné haut la main toute la Casamance lors de toutes les élections précédentes (la présidentielle de février 2012, les législatives de juin 2012).

⁴³ Ibrahima Mendy responsable politique APR-Ziguinchor président du mouvement politique « Macky 17-19 »

⁴⁴ Cette date représente le jour du vote de l'élection présidentielle de 2024

Les propos tenus par des autorités étatiques (un président de la République, un premier ministre et un vice-président de l'assemblée nationale) et par un imminent historien dont les travaux portent sur l'histoire du Sénégal, en termes de modalisation, n'établissent-ils pas une relation particulière avec les populations de la Casamance ? Visent-ils à agir directement sur les co-énonciateurs, qui sont les populations ? Par exemple, avec le président Léopold S. Senghor, nous relevons un jugement sur l'état des choses : « la libération ». Après l'indépendance du Sénégal, la Casamance n'est-elle pas libérée ? La Casamance après l'indépendance du Sénégal est-elle restée sous une forme de domination ? À quoi se referait le président Senghor, faisait-il allusion aux fameux accords secrets entre lui et les leaders Casamançais de sa génération ? Dans les propos du premier ministre, Abdou DIOUF, le référent « beau pays » pour désigner la Casamance fait-il de celle-ci une entité géographique autonome ou une région géographique administrative, un même une métaphore sur la beauté de la région ? Quand l'historien Iba Der THIAM depuis la Casamance déclare : « nous retournons au Sénégal » (Abbé Labar JOACHIM, 2012, P.239), reprend-il les propos des populations des régions périphériques, quand elles vont à l'intérieur du pays ou lorsqu'elles en viennent ? Cherche-t-il à séparer la Casamance du reste du Sénégal ? Pour clore le tout, la déclaration de Moustapha Cissé LO « *ceux qui sont venus au meeting de Ousmane SONKO sont tous des rebelles* ». Ainsi, épouser le combat d'un leader diola ferait d'un participant un rebelle ?

Par contre, nous avons pu noter au cours de notre enquête, dans le cadre de notre recherche plus précisément sur la perception des populations que ces propos que nous venons de voir ont été pris au sérieux par certaines élites, qui n'ont pas tardé à mobiliser des ressources en vue de les relier aux faits historiques. D'autant qu'ils ont été produits, disent-ils, avec l'intention de communiquer quelque chose aux personnes à qui ils étaient adressés. C'est dans ce sillage que le responsable Pastef de Ziguinchor Moulaye BADJI martèle : « *désormais nous avons une occasion de se faire respecter en votant pour le candidat de la Casamance. Si SONKO gagne l'élection présidentielle, la Casamance sera respectée pour de bon. Donc ne ratons pas l'occasion d'écrire l'histoire du Sénégal* ». (Journal *Exclusif.net* du 21 Janvier 2019).

Nous classons ces propos dans la classe de la parole défectueuse, dans la mesure où les principes d'une communication symétrique entre l'émetteur et le récepteur n'ont pas été respectés, comme là si bien théoriser Stuart Hall :

Il se peut que les codes de codage et de décodage ne soient pas parfaitement symétriques. Les degrés de symétrie - c'est-à-dire les degrés de «compréhension» et de «méprise» dans l'échange communicationnel – dépendent des degrés de symétrie/asymétrie (relations d'équivalence) entre les positions des « personnalités » des codeurs-producteurs décodeur-récepteur. Mais ceux-ci dépendent à leur tour des degrés d'identité/non identité entre les codes qui transmettent parfaitement ou imparfaitement, interrompent ou déforment systématiquement le message en jeu. Le manque de concordance entre les codes résulte largement des différences structurelles de rapports et de position entre les diffuseurs et leurs publics, mais il a également à voir avec l'asymétrie entre les codes des « sources » et du « récepteur » au moment de la transformation (Stuart Hall, 1994, p.6).

Cette concordance est-elle respectée, au point qu'il a plus nui aux relations, qu'il n'a servi à les cimenter? Au plan de la sincérité, les auteurs de ces propos se sont engagés dans l'acte de discours. Cependant, la parole d'un politicien de surcroît en campagne électorale mérite d'être prise au sérieux pour le responsabiliser, car comme le dit l'auteur du *dérèglement du monde* « tenir un politicien par la parole c'est tenir une anguille par la queue » (Amin MAALOUF, 2009, p. 183). Nous retenons également que la règle d'exhaustivité a aussi manqué à leurs propos, eu égard à la situation, il n'y a pas d'information maximale. Quand les lois de la communication sont enfreintes, la situation change, elle reste couverte par des nuages sombres. La communication de crise en Casamance passe-t-elle à travers les méfaits de la parole défectueuse ?

2- Les théories de la réception

La communication peut être un moyen efficace pour résoudre un conflit. L'Etat du Sénégal s'est servi de la communication pour donner sa version sur le conflit en Casamance. Ainsi, depuis le début de la crise casamançaise jusqu'au déclenchement du conflit armé en 1990, les informations étaient exclusivement distillées par le gouvernement à travers ses organes de communication. Par exemple le contrôle des nouvelles était relativement uniforme jusqu'à l'émergence de la presse privée en 1993 qui exprime sa volonté d'indépendance et commence à divulguer les travers de la guerre, dont l'Etat prenait bien le soin de voiler à l'opinion. Comme le souligne Babacar Justin NDIAYE :

Les errements des pouvoirs publics face à une rébellion de plus en plus agressive, les bavures de l'armée étalées par les médias sur la place publique constituent autant de

raisons ayant conduit, en septembre 1993, à la création d'une Direction de l'Information et de Relations publiques de l'Armée (DIRPA), capable de soigner l'image de l'armée et celle de l'Etat et de rétablir la confiance de l'opinion. (Sud-Hebdo, du 11 avril 1996).

Il y avait donc une nécessité, pour les autorités sénégalaises de s'armer pour mener la bataille de la communication. En effet elles se trouvent coincé entre les articles défavorables de la presse et les communiqués des organisations de Droits de l'Homme dénonçant les exactions de l'armée sénégalaise contre les populations civiles. Ainsi l'Etat du Sénégal était obligé de redorer son blason.

A côté d'Amnesty International, la Rencontre africaine des Droits de l'Homme (Raddho) et la Fédération internationale des Droits de l'Homme (Fidh) ne sont pas en reste dans cette cascade d'incriminations, même si ces différentes organisations, de la même manière que *Sud*, n'ont pas passé sous silence les atrocités commises par le camp du MFDC. C'est en réaction à ces provocations que l'Etat tombe dans une schizophrénie qui explique ses troubles communicationnelles. L'Etat du Sénégal est dans une position inconfortable, autant il veut se montre fort face au MFDC, autant, il veut donner une bonne image à la face du monde. Cela se justifie par un raisonnement alambiqué comme le souligne d'ailleurs François-Bernard Huyghe :

Du fait du dilemme devant lequel il répond à la provocation et donc révèle sa vraie nature répressive et haïssable, encourageant une prise de conscience des opprimés. Ou bien l'Etat ne réplique pas ou mollement. En ce cas, n'exerçant plus ses fonctions régaliennes, ne contrôlant plus le territoire ou la paix publique, il perd de son prestige. Et là encore le camp de la révolte est stimulé. (François-Bernard HUYGHE, 2002, p. 47).

La création de la DIRPA vise donc à remédier à cet emballement déstabilisateur pour l'Etat sénégalais. Cette direction fondée à partir de la fusion de la cellule Presse, Information, Cinéma est a donc vu le jour dans le but de répliquer aux nouvelles, émanant de la presse privée, pas toujours favorables à l'image de l'armée et des autorités civiles sénégalaises, à défaut de pouvoir les caporaliser. Le doute suscité par ces informations, auprès de l'opinion quant à la capacité de l'Etat à venir à bout de la rébellion et la révélation des dérives de l'armée apparaît comme une source de psychose au sein de la population et de démoralisation de l'armée. La DIRPA se charge alors de les rassurer et de galvaniser ses troupes.

Par ailleurs, la pléthore des médiateurs souvent choisis par l'Etat du Sénégal et la société dont les rôles sont souvent indéterminés demande un éclairage pour savoir qui est qui et qui fait quoi. Le flou qui entoure les actions criminelles dont les civils sont souvent les principales victimes pose la question de la responsabilité entre l'armée et les rebelles qui s'accusent mutuellement. « *Pour emporter la confiance du récepteur, seront recherchés des effets d'authenticité et de vérité. Mais il s'agit aussi de toucher l'émotivité du récepteur, par la mise en œuvre d'effets de dramatisation et/ou de ludisme* » (<https://theoriesdelac.tumblr.com> : consulté le 05 août 2020).

Alors que le droit du public à l'information est une exigence fondamentale dans une société démocratique dans laquelle, par définition, repose sur la participation des populations sur toutes les questions qui engagent la collectivité. Il faut déjà reconnaître que, pendant la première décennie de la crise casamançaise, l'information diffusée avec parcimonie par les médias d'Etat ne pouvait pas favoriser une implication consciente de l'opinion publique à la gestion du conflit. Serge Le Strat s'inscrit dans ce sillage en déclarant « *Censées fournir aux médias l'information « brute », les agences de presse agissent comme des filtres, effectuant un premier tri et orientant les analyses à venir* » (<https://theoriesdelac.tumblr.com> : consulté le 05 août 2020).

D'ailleurs le silence des Sénégalais assimilés (ceux qui ne viennent en Casamance que par occasion et qui sont déconnectés de la réalité du terrain), par certains observateurs (comme Nouha Cissé, René Capain Bassène), à de l'indifférence vis-à-vis d'un problème qui leur paraissait lointain, trouve une explication plus pertinente dans le déficit d'informations sur les causes et les enjeux véritables du conflit. Les bribes de nouvelles, données de manière sporadique, n'ont fait qu'ajouter à la confusion des esprits les plus disposés à être éclairés. Ainsi le conflit casamançais a pendant longtemps été considéré comme une affaire concernant uniquement le gouvernement et le MFDC. Ce n'est que plus tard, au cours des années 1990 que s'engage une véritable mobilisation sociale pour le retour de la paix en Casamance. C'est dans ce contexte d'opacité entretenue délibérément ou non que *Sud-Hebdo* interpelle les autorités politico-militaires, au nom de la participation citoyenne mais également pour alerter sur les dangers d'une violence rendue aveugle du fait de l'ignorance des origines et des motivations de ses auteurs. Cela ne peut qu'engendrer une haine tout aussi aveugle qui va chercher ses fondements dans les adhérences idéologiques, identitaires ou territoriales. Aussi le journal fait-il le diagnostic de la communication officielle en ces termes :

La pléthore de Comités et de Commissions et autres Bureaux à l'œuvre en Casamance n'a sans doute pas sa raison d'être, commandée par un véritable fourmillement d'attributions

*variablement complémentaires ou contradictoires. Mais elle a aussi ses limites, stigmatisées par l'allongement d'une autre liste, celles des victimes (désarmées le plus souvent) d'une terreur et d'une contre terreur. Le MFDC se limitant à nier les vols, les viols, les tortures et les assassinats qui seraient, selon lui, le fait des soldats sénégalais voulant décrédibiliser le mouvement. Pour sa part l'armée sénégalaise serait-elle si maladroite qu'elle ne puisse ni faire de prisonniers, ni distinguer un rebelle hostile d'un paisible citoyen ? On peut encore en douter. En hommes intelligents, les militaires savent que la presse, et avec elle l'opinion publique, ne peuvent pas ne pas dresser de parallèle entre terreur et contre-terreur. L'armée, le « Grande muette » ne commente pas. Aux heures graves comme celles que vit aujourd'hui la Casamance, il ne serait pas inutile que son ministre, ou tout autre porte-parole autorisé, puisse lever les zones d'ombre en articulant un discours cohérent et convaincant. Ainsi chaque innocent qui tombe fait naître, ici et là, de multiples torrents de rancœurs. Ces torrents se croisent et s'entrecroisent, jusqu'à tisser un borbier où se confondent bourreaux et victimes. (« L'équilibre de la terreur » in : *Sud-Hebdo* du 22 octobre 1992, p. 6).*

Cet article de *Sud-Heddo* ne se contente pas uniquement de défendre le droit à l'information. Il s'attache aussi à la véracité des faits. « *Le discours informatif s'engage à faire connaître au public les faits marquants de l'actualité dans leur nouveauté, leur immédiateté et leur authenticité* (<https://theoriesdelac.tumblr.com> : consulté le 05 août 2020).

La mort de 23 soldats à la suite d'une embuscade tendue, en août 1995 à Babonda, orchestré par les forces combattantes du MFDC. La dimension nationale conférée à ce deuil, le plus important du côté des militaires depuis le début du conflit, a suscité une compassion collective vis-à-vis de l'armée. La retransmission des funérailles à travers la radio-télévision nationale n'a fait que raviver les émotions. Dans de telles circonstances c'est la vérité, qui est le plus, mise à rude épreuve. Tout ce qui est fait et dit entre dans une logique bien calculée de consolation et d'apaisement pour réunir un consensus national autour de l'évènement. C'est fort justement, ce que martèle Stuart Hall « *elles [télédiffusions] examinent les problèmes avec « recul », elles rattachent les événements à « l'intérêt national » ou à la géopolitique, même si elles établissent ces connexions de façon tronquée, faussée, mystificatrice* » (Stuart HALL, 1994, p. 13).

C'est le défi le plus redoutable que les journalistes peinent à relever au risque d'être diaboliser par l'opinion. Néanmoins, cet obstacle n'a pas empêché *Sud-Quotidien* de s'interroger sur la crédibilité des causes servies par les sources militaires sur la mort des 23 soldats à Babonda. Il

parvient aussi à faire prendre la pleine mesure de l'évènement dans le contexte du conflit casamançais qui exige une autre approche pour sa gestion par le gouvernement sénégalais.

L'Etat du Sénégal n'a-t-il pas profité de cette situation pour diaboliser le MFDC, car comme le souligne Serge Le STRAT « *S'ils ne nous disent pas ce que nous devons penser, ils nous disent néanmoins quotidiennement à quoi nous devons penser* » (<https://theoriesdelac.tumblr.com>, consulté le 05 août 2020).

3- La « cacophonie » de l'Etat du Sénégal

Les nombreuses manières de contrôler les informations qui sont en rapport avec le conflit en Casamance n'ont pas toujours données les résultats escomptés. « *L'évènement-dépêche est réécrit et scénarisé en fonction des attentes présumées du public-cible* » (<https://theoriesdelac.tumblr.com> : consulté le 05 août 2020). La presse privée et la presse de l'Etat n'ont pas dérogé à cette règle.

Ainsi, le journal *Sud Quotidien* va recourir ensuite à des investigations sur le terrain pour tenter d'apporter des réponses à ces interrogations. Ce qui fait la « une » de l'édition du journal *Sud Quotidien* avec un titre qui aiguise la curiosité du lecteur : « La réalité des faits, l'éclairage des témoins et acteurs. Comment les 23 soldats ont été tués ». Le journal *Sud Quotidien* décrit, dans les détails, les circonstances de l'embuscade, les carences au niveau du commandement.

il y a eu plusieurs manquements, notamment l'absence des capitaines qui assistaient le commandant en chef du corps du 3^{ème} Bataillon en question, et les difficultés d'intervention des forces appelées en renfort par la voie aérienne qui était la seule possible. Finalement c'est une vingtaine de soldats sur 47 qui a réussi à s'échapper à la faveur du crépuscule après plusieurs heures de fusillades (de 9 heures à 19 heures). Les faits collectés sur le terrain permettent de lever un coin de voile que le communiqué officiel servi par l'armée nationale n'avait pas permis d'éclairer. (Sud Quotidien du 5 août 1995, p. 1).

Le mutisme des autorités sénégalaises avaient laissé une partie de la presse perplexe. C'est dans ce sillage que le journaliste Cheikh Tidiane GADIO s'émeut, par la suite du silence des autorités gouvernementales devant la gravité des circonstances :

Dans toutes les démocraties véritables où les mœurs républicaines sont véritablement ancrées, il est impensable qu'un ministre de la Défense garde le silence devant un terrible et embarrassant désastre comme celui qui a frappé nos soldats, portant un coup au moral des troupes et jetant le doute sur leurs chefs. (Cheikh Tidiane GADIO «23 et 24 » in : Sud-Quotidien du 5 août 1995, p. 1).

Dans la même chronique, en plus du vide communicationnel entretenu par la hiérarchie politique, le journaliste fustige l'enfermement de la résolution de la crise casamançaise dans les couloirs des ministères et suggère l'implication de toutes les forces vives dans le cadre d'un « Forum national » :

Qu'attend-on pour convoquer un grand « Forum National » ou Conférence Nationale sur la crise casamançaise avec l'aval du président Diouf en convoquant tous les patriarches de ce pays, tous les leaders des partis politiques et de la société civile, tous nos grands intellectuels et nos leaders de communauté, tous les grands noms de la politique, des lettres et des arts qui ont fait la Casamance, des Assises qui donneront une chance de plus, au demeurant jamais essayée, de donner une chance à la résolution véritable de ce conflit et à la mise au rencart des rancœurs (Cheikh Tidiane GADIO, op. Cit, «23 et 24 » in : Sud-Quotidien du 5 août 1995, p. 2).

En outre, la désinformation et la manipulation sont devenues un enjeu auquel les journaux consacrent une part importante de leur production. Deux évènements majeurs peuvent être retenus pour illustrer cette option après le cas déjà cité de Babonda. Le premier remonte à 1992, à la suite des premiers accords de cessez-le-feu. Durant cette période, Sud Fm a joué un véritable rôle d'alerte quant à la précarité du processus de paix qui venait d'être enclenché. La survie des actes de violence, et les propos extrémistes des leaders du MFDC relayés par les journaux étaient bien des signes annonciateurs de la rupture du cessez-le-feu. Mais l'indifférence observée par les pouvoirs publics a fini par donner raison aux journaux qui dénonçaient cette démarche de l'Etat du Sénégal. Ainsi,

Le regain de violence, entre 1992 et 1993 ayant conduit à la signature d'un nouvel accord, n'en a été que plus exacerbé. Les bilans des pertes dans le camp des rebelles communiqués par l'armée sont singulièrement exagérés et comme pour sauver la face, les revers de

l'armée sont entourés de tout un mystère à travers des manœuvres de dissimulation ou d'informations erronées. (Sud Fm du 22 juin 1993).

Par ailleurs, la mort des 25 soldats de Mandina Mankagne n'a pas fait l'exception à cette tentative de désinformation et d'intoxication de la part des communiqués militaires. Ainsi, la deuxième perte enregistrée dans les rangs de l'armée a fait 25 tués par les rebelles du MFDC à Mandina Mankagne en 1997. Le même cérémonial funèbre, que celui des 23 soldats sénégalais morts à Babonda, a été organisé au niveau national. *Sud-Quotidien* s'en prend, encore une fois, aux carences du dispositif de l'information militaire quand les faits deviennent insaisissables. Dans une analyse intitulée « Devoir de vérité », le journal indexe le danger inhérent à une communication ambiguë ou étriquée du fait qu'elle ouvre la voie aux rumeurs les explosives, particulièrement dans les zones en situations de conflit.

*Si ces obsèques ont pu déchaîner sur les lieux et soulever un flot de compassion sur toute l'étendue du territoire, il faudra certainement beaucoup d'explications factuelles sur le bien-fondé des versions officiellement servies, ce notamment par les démembrements des différents services d'information militaires. En particuliers comment des rebelles traqués peuvent-ils trouver l'extrême délicatesse d'ensevelir leurs victimes ? Comment des cadavres en phase de putréfaction ont-ils pu se retrouver, sans odeur repoussante dans des cercueils lustrés et flambants neufs ? Pourquoi refuser aux familles le droit de regard sur le contenu du cercueil portant le nom d'un des leurs, l'armée a-t-elle quelque chose à cacher ? Comment le nombre de morts est-il passé de 23 à 25 le matin des obsèques ? La presse a le droit de soumettre à ses exigences critiques des nouvelles peut-être pas fausses ou inexacts mais manifestement incomplètes ou nébuleuses. C'est le cas de ces communiqués servis à intervalles réguliers dans la presse. Dans une situation de crise telle que traverse le Sénégal, c'est un leurre de croire que la diffusion de nouvelles évasives et partielles puisse tenir à souhait de politique de communication. Chaque colporteur y trouve à souhait les moyens d'entretenir les rumeurs les plus fantaisistes et les plus dommageables. (Sidy Gaye : « Devoir de vérité » in : *Sud-Quotidien* du 25 août 1997, p.6).*

Sur le terrain du conflit, l'information fiable étant capitale, la principale arme du journaliste, c'est l'investigation lui permettant de diversifier ses sources, malgré les contraintes de l'urgence, à défaut de faire partie du dispositif de manipulation. Cette citation des « théories de la communication de crise de Serge LE STRAT » en est une parfaite illustration : « *Les médias audiovisuels sont désormais capables de couvrir, à chaud, n'importe quel événement dans*

n'importe quel point du monde. Mais si l'information a gagné en vitesse, elle n'a pas nécessairement gagné en fiabilité » (<https://theoriesdelac.tumblr.com> : consulté le 05 août 2020).

4- L'analyse des sorties médiatiques

La presse a joué un rôle important dans la guerre de la communication qui a opposé l'Etat du Sénégal au MFDC. Ainsi, la référence à l'histoire est au centre de la revendication du MFDC pour l'indépendance de la Casamance. Chaque camp a mis en évidence ses arguments de tailles pour légitimer sa démarche. En effet, le mouvement irrédentiste soutient, que la région n'a jamais fait partie de la colonie du Sénégal sous domination française. Alors que l'Etat soutient le contraire, au point de céder à une des exigences de Diamacoune pour faire appel au témoignage de la France. La presse s'est fait l'écho de cette polémique. A cet égard, l'imprégnation par les journalistes de toute la documentation « scientifique » apparaît comme une nécessité dans un contexte où l'histoire, singulièrement, sert de support à une cause idéologique. Cela évite de se laisser emporter par le rouleau compresseur de la propagande de l'une ou l'autre partie. Comme le souligne Serge LE STRAT « *S'ils ne nous disent pas ce que nous devons penser, ils nous disent néanmoins quotidiennement à quoi nous devons penser* » (<https://theoriesdelac.tumblr.com> : consulté le 9 août 2020). A défaut d'une analyse édifiante, la pluralité des sources permet au moins de cerner les contours du problème.

4-1 Les justificatifs de l'Etat du Sénégal

D'emblée, les autorités du Sénégal ont pris le devant en occupant la presse et en justifiant que la Casamance est et a toujours fait partie du Sénégal. Toute personne qui défend le contraire est en train de faire un mauvais procès. En effet, dès le début du conflit, *Le Soleil* publie une série de contributions émanant des cadres et sympathisants du Parti socialiste au pouvoir, visant à conforter la position de l'Etat sur l'appartenance de la Casamance au Sénégal. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la contribution d'Iba Der THIAM⁴⁵, et d'Amadou Karim Gaye⁴⁶.

En Casamance, la France vient d'occuper l'Ile de Carabane en 1836, signe un traité avec le chef Boudié en 1837, et s'installe à Sédhiou. Telles étaient les provinces qui devaient se

⁴⁵ Professeur d'histoire à l'Université de Dakar et ministre de l'Education nationale de 1983 à 1988.

⁴⁶ Ancien ministre, fidèle compagnon de Léopold Sédar Senghor et militant de la première heure du parti, depuis les années 50, du temps où celui-ci s'appelait le Bloc démocratique sénégalais (BDS).

soudées pour imprimer au Sénégal un sceau national (...) En 1865, au départ de Faidherbe, la maîtrise du Fleuve Sénégal et de la Falémé acquise ; la liaison assurée entre Dakar et Saint-Louis ; et les routes ouvertes sur le Baol, le Ripp et les provinces composantes de la Casamance d'aujourd'hui. La physionomie du Sénégal ne subira plus de modifications profondes (...) Entre 1858 et 1860, l'unité du Sénégal - je le répète - est définitivement enracinée, par le rassemblement de nos provinces dans le respect des traditions, des valeurs de la culture, ce patrimoine d'idées et de sentiments qui sont le reflet de l'âme des peuples. (Le Soleil du 19 décembre 1983 p. 5).

Le soleil montre dans ce texte ci-dessous, par des explications historique que la Casamance était une simple province du Sénégal comme toutes les autres provinces citées précédemment. Par le biais de la communication basée sur des arguments historiques, le soleil démonte de toutes pièces la particularité de la Casamance par rapport aux autres provinces.

L'historien Iba Der THIAM va plus loin, en situant l'unité culturelle des peuples sénégaubiens, bien avant la colonisation dans sa contribution intitulée « La Casamance en question » in : (Le Soleil du 9 janvier 1984, p. 8) en soutenant l'appartenance de la

Partie méridionale du Sénégal dans l'ensemble sénégaubien, depuis, au moins, l'apogée du royaume du Mali. Quant aux ethnies qu'on y trouve, leur communion avec les autres ethnies sénégalaises remonterait à bien avant la colonisation. Les travaux du Révérend Père Gavrand les situent à deux mille ans au moins, tandis que ceux du professeur Cheikh Anta Diop reculent encore de beaucoup la date de leur cohabitation commune, que des similitudes linguistiques nombreuses, une identité culturelle indiscutable et des valeurs axiologiques sur bien des points similaires, fondent de manière indiscutable. En vérité, ce fut sous le système colonial, que ces populations se sont trouvées séparées de leurs frères sénégaubiens.

Iba Der Thiam trouve l'origine des « évènements qui viennent de se passer en Casamance » dans la tradition de ses populations à résister à toute forme de domination « à l'époque coloniale ».

4-2 Tentative d'objectivité

Dans l'analyse des rapports des médias avec leurs sources, Stuart Hall et son équipe distinguent parmi les sources « autorisées », les représentants des principales institutions sociales et les

experts. « Une dernière "source autorisée" est l'"expert", sa vocation, la recherche désintéressée du savoir, et non sa position ou sa représentativité, confère à ses affirmations leur "objectivité" et leur "autorité" » (Philip Schlesinger, 1992, pp.80-81)

Ces "articles-contributions", tout en présentant une certaine démarche de scientificité et d'objectivité qui caractérise la production des « experts », n'en paraissent pas moins des arguments de défense de la position du gouvernement pour la sauvegarde de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale. Ce constat ressort plus particulièrement de la conclusion qu'Iba der Thiam tire de son analyse de la situation en Casamance.

Autant dire qu'on aurait tort d'y voir la conséquence d'une quelconque censure de la politique gouvernementale, encore moins l'expression d'une prétendue négligence dont la Casamance serait l'objet. (...) C'est dans l'unité nationale et territoriale que doivent être recherchées et trouvées les solutions aux particularismes locaux. Telle est la ligne que le Sénégal a suivie jusqu'à ce jour. Telle est la ligne qu'il suivra sans faiblesse coupable, ni rigueur excessive. (Le Soleil du 9 janvier 1984, p.10).

La confusion est ici manifeste entre l'analyse de l'expert que l'on identifie par sa signature exposée au centre de l'article « *Pr Iba der THIAM, Historien* » et le membre du gouvernement dont il défend les positions. Cette ambiguïté produit un effet boomerang par rapport à l'effet de crédibilité et d'objectivité recherché. C'est là, un des travers qui surviennent très souvent dans les relations structurelles des médias avec les sources dites « autorisées ».

Bizarrement, les règles qui visent à préserver l'impartialité des médias, et qui sont nées de la recherche d'une plus grande neutralité professionnelle, contribuent aussi à orienter les médias vers les "définitions de la réalité sociale" que leur fournissent les "sources autorisées" les porte-parole de l'institution. (Philip SCHLESINGER, 1992, idem, pp. 80-81).

Le Soleil a privilégié, dans le traitement de la crise en Casamance, les sources institutionnelles et leurs porte-paroles officiels ou officieux pour se faire l'écho de l'idéologie dominante. Dans les exemples cités, le quotidien national apparaît, de par son statut, comme un support gouvernemental, dont la liberté d'accès est reconnue aux dirigeants du parti au pouvoir. Ils deviennent de fait des membres officieux de la rédaction dont les articles ne se distinguent en rien du traitement qui est fait de la production propre du journal. A partir de ce moment, ils perdent leur qualité de « sources » en raison du « lien organique » qui existe entre l'expert et le

méta-énonciateur que constitue le journal. Les experts deviennent alors des « actants » dont l'information, qu'ils véhiculent, entre dans le cadre d'un « discours stratégique ». Dans la démarche du *Soleil*, il y a presque toujours une imbrication entre l'intervention de l'«expert » et la défense des points de vue officiels. La Distinction, que font Mouillaud et Têtu entre la « source » et l'« actant », permet de discerner l'« information » et le « discours stratégique ». L'éclairage de l'histoire coloniale de la région devrait être un pas déterminant dans le processus de résolution du conflit en Casamance. Le recours à un témoignage neutre s'avère donc nécessaire. C'est alors que, dans les accords de cessez-le-feu du 8 juillet 1993, après ceux de Bissau de 1991 l'Article 3 prévoit que :

[...] la signature du cessez-le-feu sera, dans les meilleurs délais, suivie, en Casamance même, de l'implication du gouvernement français qui livrera son témoignage en présence des deux parties. Après cela, les deux parties s'engagent à ouvrir des négociations dans les plus brefs délais. (Le Soleil du 21 mai 1994, p.2).

Ce témoignage de la France se présente comme étant la satisfaction d'une demande insistante de l'Abbé Diamacoune Senghor. En outre, au lendemain de l'arbitrage de Jacques Charpy, mandaté par la France à cet effet, *Le Soleil* va consacrer deux numéros consécutifs à l'évènement. Le journal qualifie ce témoignage de : « Verdict de l'histoire » Le chapeau précise :

La Casamance n'existait pas en tant que territoire autonome. Malgré ses caractères géographiques originaux, son éloignement de Saint-Louis (capitale de la colonie), et les conséquences de l'enclave gambienne (...) La Casamance est partie intégrante du Sénégal. C'est la conclusion à laquelle a abouti hier, au Centre des œuvres catholiques de Ziguinchor, le témoignage tant attendu par la France et souhaité par le gouvernement du Sénégal et le Mouvement des Forces démocratiques de Casamance. (Le Soleil du 22 décembre 1993, p. 1).

L'éditorial à la "Une" intitulé « *Sans appel* » s'évertue à laver le témoignage de tout soupçon en conférant à son auteur tous les attributs d'un « expert » doté d'une « rigueur et d'indépendance » qui garantissent sa crédibilité.

En confiant la responsabilité historique de livrer son témoignage à une personnalité émérite, libérée de toutes les servitudes et de toutes les pressions (...) L'homme qui a

assumé cette lourde responsabilité est, à n'en pas douter, un témoin privilégié, un observateur averti et un aiguilleur perspicace dont le témoignage basé sur les faits, les dates et les chiffres est d'une vérité scientifique à la fois inaliénable et inaltérable. Jacques Charpy, conservateur général du patrimoine de France a, en témoin de l'histoire, fait parler les faits. (Le Soleil du 22 décembre 1993, pp. 1 et 7).

L'angle de traitement de l'éditorial axé sur la valorisation du témoin, et non sur le fond de son argumentation, constitue la stratégie d'authentification de la « sénégalité » de la Casamance. Les éléments de biographie destinés à présenter Jacques Charpy, « un homme compétent et indépendant » participent de la construction d'un « *argument d'autorité qui est parfaitement susceptible de fonctionner comme une preuve* ». L'éditorialiste va plus loin en construisant un vrai dogmatisme autour du témoignage parce qu'il présuppose comme axiome que « *cet homme-là, n'est pas qu'un homme* ». En effet, il confère au témoignage, les attributs d'une « *vérité scientifique inaliénable et inaltérable* », comme le martèle les théories de la réception « *pour emporter la confiance du récepteur, seront recherchés des effets d'authenticité et de vérité. Mais il s'agit aussi de toucher l'émotivité du récepteur, par la mise en œuvre d'effets de dramatisation et/ou de ludisme* » (<https://theoriesdelac.tumblr.com> : consulté le 10 août 2020). Les caractéristiques d'une parole « *biblique* » ; « *l'« infaillibilité » étant alors posée comme objet de croyance, c'est la source même de l'énoncé qui fait passer de « ceci est » à « ceci est certain* » (Mouillaud M. ; Têtu J-F, *op. cit.* pp. 181-182). *Le Soleil* présente alors le témoignage de Charpy comme une preuve que l'on ne peut récuser et se contente d'en publier le texte dans son intégralité. L'éditorial, amène le directeur général du quotidien à confirmer cette vérité quasi transcendante des événements. « *L'histoire jugera, a-ton coutume de dire. Parce que son verdict, sa sentence, ont un caractère définitif, difficile à classer dans un cadre autre que divin ou, au moins, transcendantal* ». « *La Casamance fille du Sénégal* » in : *Le Soleil* du 23 décembre 1993, p. 1)

4-3 Les contre-arguments médiatiques du MFDC

Dans ce quasi-monopole de la communication de crise par l'Etat du Sénégal, le MFDC trouve des « *alliés de tailles* » en *Le Sud-Héddo* et *Le Témoin* qui vont être les médias de la riposter. En effet, c'est dans ce sillage que les porteurs de voix du mouvement indépendantiste en Casamance font monter au créneau pour crier leur ras-le bol contre l'information gouvernementale

Ainsi, les organes *Le Sud-Hebdo* et *Le Témoin* vont s'inscrire, à des degrés divers, dans une logique de remise en cause de la prééminence des « définisseurs institutionnels » en se faisant les porte-voix des exclus des médias officiels. L'espace public retrouve ainsi son semblant démocratique en rendant compte de l'autre versant de la réalité du conflit, et en permettant des opinions diverses et contradictoires aux discours officiels. Malgré leur option commune de recourir à des sources alternatives ces deux entités de la production des informations publiques et privées n'aboutiront pas à la même ligne éditoriale sur les mêmes sujets.

Du coup, *Sud-Hebdo* est le premier organe à ouvrir ses colonnes à la rébellion casamançaise, à travers une interview accordée à l'Abbé Diamacoune SENGHOR. On pourrait même dire que c'est le journal qui lui confère le statut de « source autorisée », qui parle dorénavant au nom de la Casamance au point que le pouvoir central sénégalais finit par en faire un interlocuteur incontournable. C'est dire que la presse peut avoir un rôle de consécration, qui confère aux médias plus qu'un rôle de passifs de la perception dominantes des événements. Ils sont capables de produire de la contre-information et refléter ainsi les tensions, voire les conflits où différentes conceptions d'un problème s'affrontent. Par exemple, Philippe Schlesinger en fait un sens critique qui est visible dans l'enfermement, que étaient Stuart HALL et ses collaborateurs, du discours médiatique autour de la seule perception des « premiers définisseurs ». Selon ces derniers,

La préférence structurelle accordée dans les médias, aux opinions des puissants a pour résultat que ces porte-parole deviennent ce que nous appelons les premiers définisseurs des thèmes (...) Les définisseurs institutionnels peuvent ainsi établir la définition ou l'interprétation primitive du thème concerné. Cette interprétation restera aux commandes dans tout le traitement ultérieur du sujet, et c'est elle qui constituera les balises de référence autour desquelles tournera toute la couverture du débat. ». A l'opposé, Philippe Schlesinger pense que « cette prééminence à la fois idéologique et temporelle accordée à la première définition peut souffrir diverses critiques. La notion de première définition est plus problématique qu'on pourrait le croire. La description générale qui en est faite ne tient pas compte des luttes entre les sources officielles pour tenter d'influer sur la présentation du sujet. Cela veut également dire que les contre-définitions ne peuvent jamais supplanter la première définition, qui domine de manière conséquente. Au moment de l'élaboration de l'information, les médias [secondaires seront] dans une position de subordination structurée par rapport aux premiers définisseurs [médias officiels].. Les médias sont donc perçus comme des terrains subordonnés permettant la reproduction du dessein idéologique dominant. (Philippe Schlesinger, 1992, op.cit. pp. 81-82).

Sud-Hebdo va essayer de rompre avec la monotonie des « premiers définisseurs » institutionnels. L'interview accordée par le journal à l'Abbé Diamacoune marque l'émergence de « contre-définisseurs » et le début d'un cadre alternatif de lecture du conflit en Casamance. L'Abbé Diamacoune SENGHOR récuse l'appellation de « séparatiste » consacrée par le discours médiatique de l'État, pour qualifier le MFDC de mouvement « nationaliste ». « *La Casamance n'a pas besoin de prendre son indépendance, elle l'a toujours eue* ». Sur la question relative « aux fondements juridiques, politiques et historiques de la revendication de l'indépendance », l'Abbé s'en prend d'abord aux tares qui, selon lui, caractérisent la presse sénégalaise par sa lecture univoque et superficielle des événements.

*La presse nationale surtout, et dans une moindre mesure la presse internationale, tire toujours à boulets rouges sur les patriotes et nationalistes casamançais qu'ils appellent « séparatistes ». Elles n'ont jamais vraiment cherché par une enquête approfondie sur le terrain, par l'étude des documents d'archives, à saisir les fondements (...) légitimes des revendications de la Casamance. Désormais je me tiendrai à l'écart de cette presse superficielle, tendancieuse, partielle, subjective plutôt avide de sensationnel que d'exhumer et de dire la vérité. (...) Ne me demandez pas de vous consulter les archives sénégalaises et françaises. Faites votre travail, votre devoir de journalistes compétents, sincères, consciencieux, honnêtes et travailleurs, menant un combat pour la vérité et la justice à travers une information vraie, saine et libre. Ne vous laissez pas manipuler (...) N'intoxiquez ni le pays, ni le monde entier. (L'Abbé Diamacoune Senghor : « Rien que l'indépendance... » In : *Sud-Hebdo* du 1^{er} février 1990).*

Pour revenir à la question des fondements de la revendication de l'indépendance de la Casamance, l'Abbé Diamacoune rappelle l'accueil réservé au Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, William Ponty,

Le 20 mars 1914 par des « porteurs de pancartes » réclamant l'« autonomie » financière, territoriale et administrative du Protectorat de la Casamance. Mais les deux guerres mondiales et la reconstruction de la métropole après ces conflits, les aspirations indépendantistes des Africains à partir de 1945, le soulèvement du Kaasa en octobre 1942, ainsi que les lenteurs administratives etc. empêchèrent la France de donner rapidement satisfaction aux nationalistes casamançais (...) C'est dans cette ambiance que le Sénégal

accède à l'indépendance, en 1960, remorquant la Casamance. La Casamance est un territoire autonome, juridiquement distinct de la colonie du Sénégal. Elle n'a jamais été un territoire intégrée à la dite colonie. (Sud-Hebdo du 1^{er} février 1990, p. 3).

A l'opposé, *Le Témoin* ne va pas épouser complètement les propos de Abbé Diamacoune Senghor, en apposant un bémol sur le discours du leader du MFDC. Ainsi, *Le Témoin* donne sa lecture de l'histoire de la Casamance en publiant « à titre illustratif » une contribution de Mamadou Sané intitulée « *Ziguinchor et son histoire* », publiée une seconde fois, à la veille du témoignage de la France, le mardi 21 décembre 1993. Cette contribution rappelle que Ziguinchor est devenue française en 1886, à la suite de la cession de ce territoire par le Portugal à la France. Dans un encadré : « *L'histoire vue par l'Abbé Diamacoune Senghor* », *Le Témoin* s'en prend à la légèreté des arguments historiques de l'Abbé. Selon ce dernier, « *la Casamance totalise, de 1645 date de l'implantation de l'administration portugaise à Ziguinchor à 1991, 304 ans de lutte armée et de résistance passive* ». C'est de cette résistance à la pénétration coloniale - qui n'est en rien différente de celle des anciens royaumes du Cayor, du Djoloff ou du Fouta - que se prévaut Diamacoune pour schématiser la Casamance comme le côté détaché du navire Sénégal. Et le journal de conclure « *La revendication indépendantiste se suffit-elle de cette version ? Pour triompher, l'Abbé Diamacoune doit convaincre par des arguments internes et actuels* ». (*Le Témoin* du 21 décembre 1993, p. 4).

Conclusion

En définitive, pour le conflit en Casamance, les différents protagonistes ont utilisé la communication de crise pour légitimer et convaincre leurs récepteurs. Le MFDC, par le biais de Abbé Diamacoune Senghor prononçait un discours indépendantiste. Sa stratégie reposait sur la propagande comme mode de captation. Par contre, son interlocuteur, l'Etat se méfiait pour des raisons stratégiques en adoptant aussi une communication qui cache la réalité des événements sur la question casamançaise.

Ainsi, les théories de la communication de crise et les théories de la réception nous ont permis de voir comment l'Etat du Sénégal a essayé d'étouffer le conflit en Casamance. En mettant l'accent surtout les faits historiques et les témoignages pour justifier que la Casamance a été toujours une partie intégrante du Sénégal. A l'opposé, le FMDC, a opté de baser sa communication sur un démenti mais surtout à valoriser la propagande en vantant le mérite du peuple casamançais qui s'est opposé à toute forme de domination depuis la colonisation.

Entre *Le Soleil* qui éclaire les choix gouvernementaux, *Sud Quotidien* qui étant une « contrebalance » à l'information dominante de l'Etat, permettant une lecture équidistante du conflit et *Le Témoin*, qui se parade, sans ombres, avec ses options nationalistes. Cela donne une meilleure lisibilité du conflit et de ses enjeux. Une manière de juguler les effets obscurantistes de la désinformation.

Certes, la situation au plan de la communication a évolué à cause des médias privés, et des acteurs soutenus par des partenaires au développement dans la recherche de la paix. Mais l'espace public en termes d'information et de communication tarde à jouer pleinement son rôle. Cependant, il reste beaucoup de choses à y revoir. L'information et la communication pourraient contribuer à la résolution du conflit en Casamance à condition de reconstruire l'espace public sur des valeurs et des principes, à savoir la liberté d'opinion, le respect de soi et de l'autre, l'empathie, l'écoute, la culture. En d'autres termes, il faudrait reconstruire un espace public de donner et de recevoir.

PARTIE III : Analyse des données et recommandations pour une paix définitive/durable

L'analyse de cette dernière partie de notre recherche nous permettra de faire un tour d'horizon sur les tentatives de résolution du conflit avec l'aide des pays amis et des organisations internationales. Elle nous permettra notamment d'aborder la prévention et les tentatives internes de résolution de conflit en Afrique. Nous reviendrons également sur la relation entre médias et conflit en Casamance. Sans oublier le rôle majeur de la culture et du cousinage à plaisanterie comme solution. Cette mise en perspective de l'histoire permet de mieux comprendre les fondements de la défiance des populations à l'égard des autorités administratives ou militaires et l'importance de la question foncière pour la construction de la paix.

Chapitre 9 : L'aide des pays amis et des organisations internationales pour la résolution du conflit casamançais

Dans ce chapitre, nous allons étudier comment le déclenchement de la crise casamançaise de décembre 1982, les relations entre le Sénégal et ses voisins du sud (Guinée-Bissau et Gambie) se sont développées. Notre analyse illustrera d'avantage comment, d'une part, les relations avec la république de Gambie seront marquées par des phases d'alliances éphémères et de ruptures. D'autres part, nous montrerons comment depuis le début des années 1980, toutes les relations entre le Sénégal et ses voisins du sud se nouaient et se dénouaient autour de la question casamançaise. La Gambie et la Guinée-Bissau notamment, craignant la domination du Sénégal ; vont ainsi utiliser le conflit casamançais comme levier dans leurs relations avec le Sénégal. Ces deux pays sont aussi souvent soupçonnés d'apporter leur soutien au mouvement indépendantiste casamançais. Le Sénégal, de son côté, essaiera de se rapprocher de ses deux voisins du sud pour étouffer la crise casamançaise, mais ces désirs de domination rendront difficile sa collaboration avec ces derniers et compliquent les tentatives tri-étatiques de résolution du conflit casamançais. Ainsi, la dimension internationale du conflit casamançais attribue à la Casamance une place de choix dans le jeu géopolitique de la sous-région.

Le présent chapitre est organisé comme suit : d'abord nous allons montrer la place importante de la Gambie avec le MFDC et l'État sénégalais ; ensuite voir le rôle de la Guinée Bissau avec le MFDC et l'État sénégalais.

1- Le rôle/rapport de la Gambie avec le MFDC et l'État sénégalais

Depuis les années 1990, les indépendantistes casamançais ont utilisé les territoires des pays limitrophes (Guinée-Bissau et Gambie) comme bases arrière et zone de refuge pour échapper à l'armée sénégalaise. Il est intéressant à plus d'un titre de rappeler que pour la Gambie et la Guinée-Bissau, la crise casamançaise constitue une ressource politico-militaire. Par exemple,

L'ex président gambien, « *Yaya Jammeh, appartenant à l'ethnie diola comme la majeure partie des maquisards du MFDC, noue des contacts avec les indépendantistes casamançais pour se protéger d'éventuelles menaces à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire gambien* » (Journal *L'Observateur* du 11 février 2009, P.3 ». Du côté de la Guinée-Bissau les indépendantistes casamançais noueront aussi des relations de proximités qui prendront de plus en plus d'ampleur au cours des années.

Les mutineries à la Guinée Bissau des années 1990 à 2000, ont donné une dimension plus importante à la crise casamançaise dans la sous-région. En effet, « *les maquisards du MFDC ayant participé aux combats en Guinée-Bissau deviennent une force de déstabilisation sous-régionale au regard des pays limitrophes comme la Gambie* » (Journal *Le Quotidien* du 9 mars 2007, P.2). La Gambie, elle même plus petite que la Casamance en termes de superficie, est par ailleurs dotée d'une armée numériquement pas plus importante que l'aile combattante du MFDC, prendra conscience capacité de déstabilisation du mouvement indépendantiste casamançais.

D'après Jen-Claude Marut « *les conflits internes menaçant la stabilité politique du régime du président Yaya Jammeh mis en place depuis 1994 et la crainte du voisin sénégalais font que Banjul se rapproche de plus en plus des maquisards casamançais* » (Jen-Claude Marut, 2010, P.212). Ainsi, pour se protéger des manœuvres de ses anciens collaborateurs, le président Yaya Jammeh plaça le contexte ethnique au centre de son régime en s'entourant de ses frères diolas casamançais.

Au début des années 2000, « *le régime du président Jammeh est menacé de plusieurs tentatives de putsch par des acteurs locaux. Durant cette période, Banjul accuse régulièrement les autorités sénégalaises de vouloir déstabiliser le régime gambien* » (Journal *Le Quotidien* du 9 mars 2007 P.7). Ces relations très tendues entre Gambie et Sénégal expliquent en partie le rapprochement des autorités gambiennes avec certaines fractions du MFDC. Ce qui créera un refroidissement des entre la Gambie et le Sénégal au cours des années 2000. Ainsi, n'acquiesce l'idée selon laquelle les relations entre le Sénégal et ses voisins du sud se construisent et se déconstruisent autour de la question casamançaise.

Avant cette période très tendue, les relations entre les deux pays, à défaut d'être très bonnes, étaient restées stables. « *Les relations entre Banjul et Dakar se sont même améliorées après les facilitations entreprises par l'ambassadeur français André Lewin à Dakar* » (Journal *Le Quotidien* du 9 mars 2007, P.1). Ainsi, le régime de Jammeh a fait montre de son engagement en faveur de la résolution du conflit casamançais en multipliant les rencontres entre MFDC et gouvernement sénégalais. Du coup, Yaya Jammeh pourrait être considéré comme le médiateur officiel entre le Sénégal et le MFDC.

Ces rencontres de Banjul ont pour objectif d'unifier le mouvement indépendantiste casamançais en vue d'éventuelles négociations de paix avec le gouvernement sénégalais. Pour reprendre les propos de Dramé, « *la Gambie est choisie parce qu'elle est moins impliquée dans le conflit*

casamançais que la Guinée-Bissau » (DRAME, 2010, P. 297). Cependant, le déplacement des combats au nord de la Casamance à la frontière avec la Gambie a modifié les rapports entre Gambie et Sénégal. Les affrontements internes au front sud vont en effet envenimer les relations entre Banjul et Dakar. À ce regain de violence s'ajoutent les trafics transfrontaliers couverts par les rebelles installés à la frontière entre le Sénégal et la Gambie.

Vincent Foucher affirme ainsi que, « *la production et le trafic de chanvre indien, déjà très importante le long du littoral, se sont développés [sic] tout au long de la frontière gambienne* » (FOUCHER, 2000, P. 183).

Les combats entre l'armée sénégalaise et les maquisards s'intensifient et à l'image de la Guinée-Bissau, le territoire gambien sert de zone de repli à « *ces derniers du front sud, dirigés par Salif Sadio, entrent librement sur le territoire gambien sans être inquiétés par le régime du président Jammeh* » (Foucher, op. cit, 2000, P. 188). C'est évidemment cette complicité entre le mouvement indépendantiste casamançais et le régime de Banjul que les dirigeants sénégalais dénoncent.

Le rôle du MFDC dans le territoire gambien du trafic (chanvre indien, armes, produits forestiers) et les affinités ethniques entre président gambien et indépendantistes casamançais inquiètent les autorités de Dakar. « *La Gambie est devenue la plaque tournante du trafic des produits forestiers en provenance de la Casamance en direction de l'Asie* » (Boucounta DIALLO, 2009, P.135).

Les affinités ethniques entre le régime de Yaya JAMMEH et le MFDC, ne mettront pas la Gambie à l'abri des menaces d'autres maquisards casamançais.

En 2006, la frontière entre le Sénégal et la Gambie était le théâtre d'après affrontements entre différentes factions du MFDC. Ces combats au sein du front sud entre les hommes de Salif SADIO et de Léopold SAGNA ont contraint les militaires sénégalais à investir la frontière avec la Gambie. (Journal L'Observateur du 16 juin 2007, P.6).

Depuis la signature des accords de paix de 1991, le front nord, alors dirigé par Sidy BADJI, avait exigé le retrait de l'armée sénégalaise de la zone à la frontière avec la Gambie. Mais, avec

ce regain de violence à la frontière avec la Gambie les « repentis » du front nord ont repris les armes pour combattre les hommes de Salif Sadio.

La reprise de la violence au nord de la Casamance va donc constituer une menace pour le régime de Yaya Jammeh en vue d'une éventuelle collaboration entre les rebelles casamançais et ses opposants comme ce fut le cas en Guinée-Bissau durant la mutinerie de juin 1998.

Le déplacement des combats à la frontière gambienne aura pour conséquence le regain des tensions entre Banjul et Dakar.

Dans cette lutte entre factions du MFDC, le régime de Yaya Jammeh apporte son soutien aux hommes de Salif Sadio. Mais, désormais, le régime de Jammeh est menacé de l'intérieur comme de l'extérieur par les dirigeants de Dakar. En mars 2006, lors des affrontements entre armée bissau-guinéenne et hommes de Salif Sadio, Banjul avait accusé Dakar d'être derrière une tentative de putsch contre le président Jammeh, dirigée par le colonel Cham, chef d'État-major des forces armées gambiennes. Au cours des années 2000, l'insécurité et le banditisme qui régnant au nord de la Casamance se diffusent en territoire gambien. (Journal Le Quotidien du 2 mai 2006, P.2).

La reprise des combats au nord de la Casamance a modifié les rapports entre la Gambie et le MFDC. Jean-Claude MARUT, rappelle que :

Désormais la pression pèse sur le régime de JAMMEH acculé de tous les côtés. Le soutien des maquisards du MFDC aux mutins bissauguinéens suscite la crainte de Banjul. Le Sénégal utilise cette situation peu confortable pour la Gambie pour exercer la pression sur le régime de Yaya JAMMEH. Pour le président JAMMEH, les rebelles du MFDC, qui ont démontré en Guinée-Bissau leur valeur sur le terrain, et qui sont maintenant établis à la frontière gambienne, constituent une force à prendre au sérieux, alors même que son pouvoir se trouve fragilisé par l'armée et la présence de maquisards casamançais sur le sol gambien. Le président JAMMEH a procédé à l'arrestation des maquisards opposés à son allié Salif Sadio pour éviter des conflits entre factions du MFDC à l'intérieur du territoire gambien. (Jean-Claude MARUT, op.cit, 2010, PP 123-124.).

L'élargissement des zones de combats entre rebelles du MFDC constitue donc une menace pour la Gambie et la Guinée-Bissau. Selon Vincent Foucher,

L'attitude du président gambien sur la question casamançaise n'est en tout cas pas réductible à une solidarité ethnique avec les Diolas de la Casamance. Le régime s'entoure de Diolas gambiens et casamançais pour sa sécurité, mais aussi pour des raisons clientélistes, les Diolas casamançais établis en Gambie, en leur fournissant des cartes d'électeurs. Le régime gambien reste fragile, une déstabilisation pourrait bien ouvrir un nouveau champ d'action aux maquisards du MFDC. L'effectif de l'armée gambienne était estimé à 1150 hommes, alors qu'à la même période l'ensemble des factions armées du MFDC était fort de 2000 hommes. (Foucher, 2000, op.cit, P162).

D'abord à l'image de la Guinée-Bissau où le MFDC avait montré sa force de déstabilisation, ensuite, il fera immixtion dans la politique intérieure gambienne du régime de JAMMEH. Et la rébellion casamançaise qui sert de levier à la Gambie dans ses relations avec le Sénégal, constitua aussi désormais une menace sérieuse pour le régime gambien. Pour éviter ce qui est arrivé à la Guinée-Bissau à la fin des années 1990, Banjul favorisera alors la division du MFDC et s'allie avec les radicaux de Salif SADIO.

La perception sénégalaise de la « coupure » gambienne alimente la préoccupation gambienne d'une menace sénégalaise. Depuis le début du conflit Casamançais Banjul a toujours joué la prudence, un double jeu consistant à ne pas rester trop éloignée du MFDC tout en se rapprochant de Dakar lorsque le régime le juge nécessaire. Mais, pour gagner la confiance des autorités sénégalaise, la Gambie a toujours nié ses supposées ou réelles complicités avec la rébellion casamançaise.

Conséquence, malgré les démarches du président Yaya Jammeh en faveur du retour de la paix en Casamance, la Gambie est toujours soupçonnée par les autorités de Dakar de soutenir le MFDC « En 1989, pendant le conflit sénégal-mauritanien, les autorités de Dakar avaient accusé Banjul de laisser transiter sur son territoire des armes en provenance de la Mauritanie vers la Casamance » (Boucounta, 2009, P.126).

Les différentes administrations gambiennes depuis Jawara se méfient du grand voisin sénégalais et voient au conflit casamançais comme un contrepoids nécessaire pour rééquilibrer leurs relations avec le Sénégal. Les relations entre les deux pays sont donc souvent tendues, faites de méfiance mutuelle, le Sénégal craignant le rapprochement de la Gambie avec les rebelles du MFDC et la Gambie reprochant au Sénégal ses visées impérialistes.

En 1998, la réaction de Banjul vis-à-vis de la mutinerie bissau-guinéenne avait étonné les autorités sénégalaises. En effet,

Tous les États de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO) avaient à l'unanimité condamné la mutinerie de la Guinée-Bissau à l'exception de la Gambie. En effet, le général Mané, instigateur de la mutinerie bissau-guinéenne, est originaire de la Gambie et ses soutiens du front sud du MFDC sont les alliés du régime de Banjul.(Massaer DIALLO, 2010, P. 283).

Avant l'avènement du conflit casamançais, le pouvoir de Dakar avait peur que « *le succès de Koukoï Samba SAGNA⁴⁷ ne consacre l'encerclement de sa région méridionale par des régimes qui lui seraient hostiles [(Gambie, Guinée-Bissau et Guinée-Conakry)].* » (Journal *L'observateur* du 11 février 2009, P.4).

Le gouvernement de Dakar estimait que les conflits gambiens des années 1980 et 1981 pouvaient inciter à la révolte en Casamance. Le putsch de Koukoï Samba SAGNA pouvait servir de modèle aux Casamançais selon le projet des « trois B » unifiant l'ensemble des territoires des « rivières du Sud » comme à l'époque du royaume du Gabou. Selon Mamadou SANE Nkrumah, secrétaire général autoproclamé du MFDC cité par Jean-Claude MARUT, « *la réussite du coup d'État gambien orchestré par Koukoï aurait permis de barrer la frontière et aurait facilité le ravitaillement en armes de la rébellion casamançaise* » (Jean-Claude MARUT, 2010, P.102).

Mais, Krumah SANE a oublié qu'à cette époque l'actuel MFDC n'était pas encore créé. Aujourd'hui même si certains observateurs font le lien entre les événements de Gambie de 1980

⁴⁷ Révolutionnaire gambienne ayant mené le coup d'état contre le régime du président Daouda Diawara en 1981

et 1981 et la rébellion casamançaise, rien ne justifie qu'ils soient à l'origine de la naissance de l'actuel MFDC créé au mois de décembre 1982.

Cependant, il nous semble intéressant de rappeler depuis l'accession de Yaya JAMMEH au pouvoir en 1994, la Gambie accuse régulièrement le Sénégal de vouloir déstabiliser le régime de Banjul. La première tentative en date remonte de 1996 lors de l'attaque du camp militaire de Farafenni. Selon l'un des putschistes capturés,

Le groupe était composé de Gambiens entraînés en Lybie et ayant combattu aux côtés de Charles Taylor⁴⁸, ils venaient du Libéria dans le but de déstabiliser le régime du président JAMMEH et agissent sur instruction de Koukoï Samba SAGNA. Selon lui, ce dernier était payé par le Sénégal. (AFP, 1996, P.27).

En effet, selon le journaliste d'investigation Cheikh Yérim SECK,

Les implications sénégalaises lors du putsch manqué apparaissaient tellement flagrantes que la presse privée de Dakar les avaient qualifiées d'ingérence du Sénégal dans les affaires d'un autre État. Les putschistes arrêtés avaient nommément dénoncé l'implication de l'ambassadeur du Sénégal à Banjul, a été par la suite relevé de ses fonctions sans aucune explication. (Journal Le Quotidien du 30 novembre 2006, P.3).

1-1 Le Sénégal a-t-il perdu un allié avec le départ du président Dawda Kairaba DIAWARA ?

Ancienne colonie britannique au cœur du Sénégal, la Gambie a toujours tenu à sauvegarder son entière souveraineté face aux velléités d' « engloutissement » de son grand voisin. D'ailleurs les tentatives n'ont pas manqué, particulièrement à la suite du rétablissement du pouvoir de l'ancien président Hajj Sir Dawda Kairaba DIAWARA.

⁴⁸ Ancien président du Liberia de 1997 à 2003 il a été impliqué dans la guerre civile sierra-léonaise

Le 30 juillet 1981, en l'absence du président gambien un coup d'Etat est organisé par des opposants radicaux dirigés par Kukoï Samba Sanyang. Un Conseil suprême de la révolution fut mis en place dans le but d'instaurer dans ce pays un socialisme révolutionnaire. Les déclarations enflammées, qui parvenaient à Dakar à travers les ondes de radio Banjul, ont amené le pouvoir central de Dakar à craindre pour sa sécurité.

Une intervention aéroportée est alors organisée pour « libérer » la Gambie. Des soupçons portaient sur l'existence d'une coalition hétéroclite de puissances étrangères. A l'issue de combats particulièrement meurtriers, l'armée sénégalaise rétablit le pouvoir de Diawara et libère les otages parmi lesquels se trouvaient l'épouse de ce dernier, Lady Jilel et ses enfants. (M-C DIOP, 2002, P.219).

Comme en signe de reconnaissance, Diawara signe l'acte de création de la Confédération de la Sénégalie, dont il occupe le poste de vice-président derrière le président Abdou Diouf. Mais comme pour toutes les décisions d'intégration par le haut, le peuple gambien comme l'opposition considéraient déjà l'intervention sénégalaise comme une ingérence extérieure, et voyaient dans la Confédération, un assujettissement de leur pays.

La Confédération éclate en 1989, année où le Sénégal traversait une phase d'instabilité tant intérieure - avec de graves contestations politiques et sociales menées par une opposition particulièrement agressive- qu'extérieure, avec le déclenchement du conflit avec la Mauritanie. La dynamique de rapprochement soutenue par la France et des partenaires africains a débouché sur la signature, par les gouvernements sénégalais et gambiens, d'un communiqué conjoint traduisant l'amorce de la normalisation des rapports entre les deux pays. (M. C. DIOP, op. cit, 2002, P.224).

La Guinée-Bissau a toujours été soupçonnée par Dakar, d'avoir soutenu les auteurs du coup d'Etat gambien. Même si son implication à l'origine de l'insurrection en Gambie n'est pas établie, son territoire servira de refuge, après le rétablissement de la situation, à certains

dirigeants dont le chef Kukoï Samba Sanyang, leur permettant ainsi d'échapper à la justice de leur pays.

Ainsi, les relations du Sénégal avec la Gambie sont plutôt mitigées. Les déclarations officielles du président Yaya JAMMEH de ne plus accepter de rebelles sur son territoire contrastent avec l'hospitalité qu'il accorde au chef du Front Sud, Salif SADIO et ses hommes. JAMMEH semble avoir choisi son camp parmi les différentes fractions du MFDC. « *Il déclare persona non grata les adversaires de Sadio qu'il accuse de complicité de tentative de coup d'Etat contre son pouvoir, avec la bénédiction du gouvernement sénégalais* ». (Jean-Claude Marut, 2010, P. 183).

C'est ainsi que « *le leader du Front Nord, Ismaïla Magne Diémé serait arrêté avant d'être livré à Sadio qui l'aurait assassiné en novembre 2007* » (Séni Diop, 2010, P.56). Est-ce à des fins de résistance à l'hégémonisme du Sénégal, que la Gambie héberge sur son territoire l'aile jugée la plus radicale de la rébellion casamançaise afin de déstabiliser son « géant » voisin ? Est-ce les mêmes raisons qui expliquent la mauvaise volonté de Banjul pour la construction du pont transgambien essentiel au désenclavement de la Casamance ?

Il est difficile de trouver une réponse tranchée à toutes ces interrogations relatives au rôle joué par la Gambie pour favoriser le mouvement indépendantiste de Casamance. Elle réfute systématiquement toute accusation allant dans ce sens et elle a même facilité la tenue des rencontres de réunification des différentes fractions du MFDC sur son territoire, afin que le mouvement puisse négocier d'une seule voix avec le gouvernement sénégalais.

Le conflit sénégal-mauritanien est né de conflits fonciers entre agriculteurs et pasteurs en avril 1989 qui ont dégénéré en affrontements entre mauritaniens et sénégalais faisant des centaines de morts de part et d'autre.

Certes Banjul et Bissau n'ont pas un intérêt stratégique à long terme à renforcer militairement et politiquement le MFDC, compte tenu des brassages ethniques, des effets dévastateurs des affrontements en Casamance, des débordements constatés dans certains conflits régionaux.

Les élites au pouvoir appréhendent, de plus en plus pour leur propre intégration nationale et le contrôle de leurs territoires, les risques d'un soutien apporté au projet du MFDC. Le personnel dirigeant de la Guinée-Bissau en a fait l'expérience. (M.C. DIOP, 2002, P.45).

1-2 Yaya JAMMEH, soutien de la rébellion casamançaise

Depuis le début du conflit en Casamance, à partir de 1990, Le Témoin a toujours révélé des informations ayant trait à l'appui de la Gambie au mouvement indépendantiste casamançais. Selon le journal, si le président guinéen est crédité d'une bonne volonté depuis qu'il a renoncé d'apporter son appui aux rebelles. En effet,

*Jusqu'à une date récente et aujourd'hui encore (mais dans une moindre mesure) la Guinée-Bissau servait de base arrière et de sanctuaire aux combattants du Mfdc. Ces derniers y bénéficiaient de gîte, de couvert, de camps d'entraînement et y laissaient soigner ses blessés. Armes et munitions leur étaient complaisamment fournies. Mais Bissau a décidé depuis la guerre qui l'a opposé au Sénégal en mai dernier, de cesser toute aide aux rebelles et de coopérer de manière franche et loyale avec les autorités sénégalaises. (Le MFDC entre Bissau, Banjul et Nouakchott in : *Le Témoin* du 12 mars 1991, P.5).*

Par contre, il n'en est pas de même pour son homologue gambien.

*La Gambie soutient les rebelles, dit sans nuances un chef militaire. Nous avons l'adresse et la liste des instances du Mfdc à Sérékounda et dans d'autres villes gambiennes. Abba Bodian (une des têtes pensantes du MFDC à qui Colin avait remis 20 millions FCFA pour qu'il négocie avec les rebelles et qui s'était rendu à Londres pour dénigrer le Sénégal auprès d'Amnesty) circulait librement en Gambie ; nous connaissons ses différentes adresses. D'autres chefs du mouvement impliqués dans plusieurs attentats sanglants contre le Sénégal ne sont pas inquiétés le moins du monde en Gambie. Les autorités de ce pays disent que ce sont des réfugiés qui risquent de subir des tortures et autres exactions s'ils étaient livrés au Sénégal... (« Le MFDC entre Bissau, Banjul et NOUAKCHOTT » in : *Le Témoin* du 12 mars 1991, P.2).*

Il faut ajouter que depuis la rupture de la confédération sénégal-gambienne, les relations entre les deux pays vacillent dans une guéguerre où la Gambie entrevoit une certaine volonté hégémoniste sur son territoire, de la part des autorités sénégalaises. C'est dans ce contexte de « guerre froide » que *Le Témoin* analyse les raisons d'une entreprise de déstabilisation du Sénégal à partir de la Gambie. Selon l'hebdomadaire, l'économie gambienne étouffée par les tracasseries imposées aux marchandises en provenance de Banjul, par la douane sénégalaise, amène les autorités de ce pays à réagir sur le point sensible du Sénégal, en apportant son soutien à la rébellion casamançaise. « *Le Sénégal ayant fait la paix avec la Mauritanie et la Guinée-Bissau, la rébellion trouve, auprès de la Gambie, une zone de replis d'où partent certaines incursions en territoire sénégalais* » (*Le Témoin* du 21 mars 1994, P.4). Il en est ainsi également des combattants du MFDC partis de Banjul pour se joindre aux mutins bissau-guinéens.

- Yaya Jammeh, le cerveau des mutins guinéens

Le Témoin révèle les dessous du rôle de la Gambie dans la mutinerie de Bissau à travers ce qui semble être un double-jeu du président de ce pays qui « *souffle le chaud et le froid* ». Le président gambien Yaya JAMMEH est considéré comme étant l'allié des mutins dont le Chef Ansoumana MANE est son ami de plus de 30 ans. Selon le journal son offre de médiation au moment où le corps expéditionnaire est sur le point d'en finir avec les mutins visait à les sauver de la défaite. Le journal va plus loin dans l'implication de la Gambie en affirmant : « *Notre interlocuteur se dit en tout cas convaincu que c'est en Gambie que le général Mané aurait conçu l'idée de tenter un coup d'Etat contre le président Nino Vieira* » (*Le Témoin* du 6 juillet 1998, p.3). Même les visites secrètes du chef des mutins en Gambie n'échappent pas à la vigilance de l'hebdomadaire qui dévoile en même temps les affaires d'espionnage, fidèle à sa réputation de coureur de scoop. Sous un titre sensationnel à la manière des faits divers le journal annonce : « *Alors que le général Ansoumana Mané est signalé en Gambie : Un officier bissau-guinéen arrêté pour espionnage* ». *Le Témoin* se distingue vraiment par sa proximité avec les services de renseignements. Le journal révèle la destination du général Mané à bord d'un Antonov, alors que le reste de la presse se perd en conjectures sur une éventuelle fuite du chef des mutins. Selon le journal, « D'après les renseignements généraux, l'ex-chef d'Etat-major de l'armée bissau-guinéenne aurait été signalé la semaine dernière à Bakau (en Gambie) où il séjournerait dans une villa dénommée State House. Il y a reçu la visite secrète du président JAMMEH. Les deux hommes auraient alors mis au point une stratégie militaire destinée à résister à une éventuelle intervention de l'Ecomog, la force ouest-africaine d'intervention, les jours à venir. Enfin l'hebdomadaire dévoile

*Le double-jeu du commandant Samba Diallo, officier de liaison bissau-guinéen détaché auprès de l'armée sénégalaise à Ziguinchor alors qu'en réalité, il était une taupe, un espion travaillant pour le compte du général Mané et du capitaine Yaya JAMMEH. (Journal *Le Témoin* du 13 juillet 1998, P.3).*

En plus de son soutien au plan stratégique, le président est désigné par *Le Témoin* comme un pourvoyeur aux mutins bissau-guinéens.

*A défaut de torpiller l'intervention sénégal-guinéenne à Bissau, voilà que le général JAMMEH se met en tête de défier le Sénégal. On apprend, en effet, de sources sûres, que le chef d'Etat gambien est en train de construire des bunkers et une poudrière. Dans ses rêves de grandeur, le chef de l'Etat gambien aurait vidé les caisses de son pays pour acquérir plus de 50 chars de combat qui se trouveraient actuellement sur place. Il se serait également fait livrer des containers de munitions et des armes qui dépassent les besoins de sécurité de la Gambie Les services de sécurité sénégalais ont donc toutes les raisons de craindre qu'une partie de ce redoutable arsenal n'aille renforcer la puissance de feu des mutins bissau-guinéens. (Journal *Le Témoin* du 13 juillet 1998, P.2).*

Le conflit en Casamance, de Ziguinchor à Bissau, est couvert par *Le Témoin* avec une option délibérée de défendre, à tout prix, la cause de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale. La liberté de ton, qu'il a empruntée au début du conflit, est suppléée par une assumption pleine et entière de la subjectivité de son nationalisme passionné, au point de se transformer en « conseiller de guerre » auprès des autorités sénégalaises. Qu'il s'agisse d'un nationalisme convaincu, ou mercantile ou encore de connivence, son discours est celui de la radicalisation fondée sur une perception manichéiste des bons et des méchants, de l'Etat républicain, pour ne pas dire des Sénégalais et du MFDC, pour ne pas dire des Diola.

Il demeure qu'il reste un discours de stigmatisation et belliciste qui fait le lit de la violence armée poussée à l'extrême, expérimentée ailleurs. De la même manière, sa modération dans la couverture du processus de paix, enclenché en 1999, suite à l'appel d'Abdou Diouf et des

assises de réunification du MFDC à Banjul, montre que le journal sait, également mettre la fleur au bout du canon.

1-3 Le président Barro de la Gambie est-il une opportunité pour le Sénégal

Le nouveau président de la Gambie pourrait être une aubaine pour la résolution du conflit casamançais. Le président Barro entretient d'excellentes relations avec le président du Sénégal Macky Sall. La preuve il lui a accordé sa première visite en tant que chef d'état.

En outre, un de ses proches collaborateurs s'est dit prêt pour mettre un terme définit au conflit casamançais. Il va plus loin en donnant une proposition qui va anéantir le MFDC :

Si le Sénégal et la Gambie veulent mettre un terme à la crise casamançaise, les deux pays doivent dès aujourd'hui penser à créer une armée sénégalienne. C'est l'avis de Sidya Bayo, le leader du Conseil de transition pour la Gambie. «Si on veut régler le conflit de la Casamance, il faut qu'on crée une armée sénégalienne. Je ne sais pas si on peut parler d'opération Fodé Kaba⁴⁹3 mais il va falloir aller plus loin, faire preuve d'audace. Je demande au Président Macky Sall et au Président Barrow de penser à créer une armée sénégalienne » (Journal Sénéweb du 31 janvier 2017).

En sus, avec le départ de JAMMEH, l'aile Salif SADIO s'affaiblit" car il a perdu un soutien de taille. Tout porte à croire que la Gambie est plus favorable à l'Etat du Sénégal. En fait, le président Barro ne manque de souligner que le président Macky est comme un frère pour lui. L'une des raisons qui nous poussent à penser que le président Adama BARRO est plus que disposé pour une collaboration entre Etat :

⁴⁹ Dakar, 30 juillet 1981. Par interminence, une fine pluie s'abat sur la capitale sénégalaise. Des précipitations qui annoncent le début de l'hivernage. C'est dans ce climat plutôt caniculaire que des rumeurs s'échappent de la Gambie voisine pour se propager dans le pays : Un coup d'Etat vient d'être perpétré en Gambie alors que le Président Daouda Diawara était à Londres. Toutes les unités de réserves générales de l'Armée sénégalaise sont mises en alerte : les bataillons des parachutistes, des commandos, de la marine nationale etc...De même que le Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN), une unité d'élite spécialisée dans les opérations de libération d'otages

Dans son discours prononcé en Pular, Barrow a, une fois de plus, magnifié le rôle de l'Etat du Sénégal dans le dénouement de la crise en Gambie. Devant le guide religieux, Adama Barrow a insisté sur les liens de parenté qui existent entre les peuples sénégalais et gambiens. Il a aussi souligné la nécessité de renforcer ces liens afin d'insuffler une nouvelle dynamique à la coopération entre les deux pays frères. "Macky est mon grand frère et mon jumeau. Ensemble, nous travaillons pour consolider les rapports entre nos deux pays", témoigne-t-il. (Journal Sénéweb du 12 mars 2017).

Le bienfait n'est jamais perdu et le président gambien Adama Barrow l'a si bien illustré à l'endroit de son homologue sénégalais, le président Macky Sall. En effet, lors de son allocution au cours de la cérémonie d'inauguration du pont de la Sénagambie, le président Barrow s'est voulu redevable à l'égard du chef de l'Etat Macky Sall et du peuple sénégalais en général qui ont manifesté un soutien indéfectible lors de la dernière crise post-électorale en Gambie qui a vu l'ancien président Yaya Jammeh manifester une volonté farouche de s'accrocher au pouvoir après avoir contesté les résultats qui avaient déclaré Adama Barrow vainqueur de ces élections.

Le président Adama Barro doit une fière chandelle au peuple sénégalais en général et au président Macky Sall en particulier. C'est dans ce sillage que Adama Barro martèle : « *Monsieur le président, merci de votre soutien au peuple gambien parce que si la construction et l'inauguration de ce pont est possible, c'est grâce à vous qui nous avez aidé et assisté le jour où nous en avons le plus besoin* » (Journal Dakaractu du 22 janvier 2019).

2- Le rôle de la Guinée Bissau avec le MFDC et l'État sénégalais

La Casamance, par sa proximité ou ses affinités historiques, ethniques ou culturelles ne peut pas rester insensible à ce qui se passe en Guinée-Bissau et en Gambie. Lors de la guerre de libération de la Guinée-Bissau, la Casamance a servi de zone de repli aux indépendantistes du PAIGC.

De cette réalité historique est née une relation presque affective, fraternelle entre Casamançais et Bissau-guinéens. La mutinerie de Bissau de juin 1998 déclenchée par le général déchu Ansoumana Mané⁵⁰ avait menacé la stabilité sociale en Casamance, d'autant que les rebelles du MFDC étaient directement impliqués au conflit.

⁵⁰ Ancien combattant du PAIGC et chef d'Etat-major des armées bissau-guinéennes démis de ses fonctions pour son implication supposée dans le trafic des armes vers la Casamance. Son limogeage est à l'origine de la mutinerie de Bissau de juin 1998 à mai 1999

Pendant toute la durée de ce conflit fratricide, les maquisards casamançais dirigés par Salif Sadio ont apporté un soutien indéfectible aux mutins bissau-guinéens. Ce rapprochement entre les maquisards casamançais et les mutins bissau-guinéens a réactivé la solidarité historique entre les anciens combattants de la lutte pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et les rebelles casamançais. Cette fraternité d'armes facilitée par les connexions ethniques, a eu comme répercussion le refroidissement des relations entre Dakar et Bissau, et une instabilité totale dans la sous-région. Cette affinité entre Casamançais et Bissau-guinéens est une des raisons des relations très tendues, presque conflictuelles entre le Sénégal et ses voisins bissau-guinéens et gambiens. En effet, l'implantation des bases des maquisards de part et d'autre de la frontière entraîne un débordement des tensions dans des pays limitrophes. Ainsi, que ce soit du fait de l'activisme des rebelles casamançais de part et d'autre des frontières ou les luttes de pouvoir en Guinée-Bissau, la sous-région est le théâtre d'affrontements armés qui minent les relations entre les États.

En Guinée-Bissau, les remous de la vie politique exacerbant les tensions sociales et la pauvreté galopante renforcent l'estime pour l'armée et les anciens combattants auprès des populations. Dans ce pays, l'armée occupe une place centrale dans le débat politique, social et économique. Ainsi, la faiblesse des pouvoirs publics et la notoriété d'une armée peu républicaine, font de la Guinée-Bissau l'un des pays les plus instables de la sous-région. En effet, la porosité des frontières et les affinités ethniques expliquent la crainte des autorités de Dakar quant à un éventuel rapprochement entre la Guinée-Bissau et les indépendantistes du MFDC. En Guinée-Bissau, avec la faiblesse des institutions publiques, l'armée et les narcotrafiquants imposent leur favori au pouvoir, comme le souligne Jean-Claude MARUT: « *La Guinée-Bissau a le monopole d'élire et de renverser des pouvoirs démocratiquement élus* » (Jean-Claude MARUT, 2001, P.219). Il poursuit son analyse en affirmant que :

Le poids important de l'armée sur la vie publique, son manque d'organisation et la corruption dans ses rangs, laissent planer l'insécurité et l'instabilité dans la sous-région. Les relations entre certains hauts gradés de l'armée et les milieux narcotrafiquants entraînent des divisions en son sein mais aussi dans la classe politique. (Jean-Claude MARUT, 2001, P.197).

Pour appréhender les réalités transfrontalières entre la Guinée-Bissau et la Casamance, nous convoquons Didier Bigo qui, dans ses travaux, a abordé avec pertinence la notion de « continuité des conflits ». Ainsi, pour paraphraser cet auteur, nous considérons que « *le caractère sous-régional de certains conflits postule de la continuité existante entre le rapport politique interne et le champ de conflictualité* » (Didier Bigo, 1998, P.239). En d'autres termes, les remous politiques que connaît la Guinée-Bissau depuis son indépendance et le conflit casamançais sont l'une des principales raisons de l'instabilité de la sous-région. De même, Massaer Diallo analyse avec pertinence l'histoire politique de la Guinée-Bissau en affirmant que

L'enracinement de l'État bissau-guinéen dans une histoire marquée par une conquête armée de la souveraineté constitue un déterminant dans le poids de l'armée. Cette prédominance n'a pu être modérée au fil de l'évolution du pays, par l'autorité et le leadership d'une direction politique qui souffre continuellement de ses divisions sans cesse renouvelées au détriment de la gouvernance et de la stabilité politiques. (Massaer DIALLO, 2010, P.240).

La Casamance est une région naturelle située au sud du Sénégal avec plus 300 kilomètres de frontières terrestres et maritimes avec la Guinée-Bissau. Cette région méridionale du Sénégal est peuplée des mêmes ethnies que celles qui se trouvent Guinée-Bissau. En effet, les complicités entre la Guinée-Bissau et la Casamance remontent à la présence portugaise au XVe. L'implantation des Portugais dans cette région a renforcé les liens entre Casamançais et Bissauguinéens avec la naissance du « créole » (langue vernaculaire issue du mélange entre le portugais et les dialectes locaux) qui est une langue commune aux Casamançais et Bissauguinéens.

Toutes ces réalités historique, géographique de même que les affinités linguistiques et ethniques ont permis au MFDC de trouver des alliés en Guinée-Bissau et d'utiliser le territoire bissauguinéen comme zone de repli. Cette proximité constitue au fil des années un atout stratégique non négligeable pour le MFDC mais aussi une nuisance pour les États bissauguinéen et sénégalais. Dès lors les relations ou les supposés soutiens de Bissau à la rébellion casamançaise sont dénoncés par Dakar. Il est ainsi intéressant de souligner que le conflit casamançais a bénéficié d'un environnement politique et social favorable en Guinée-Bissau avec le passage à

l'économie de marché et les ajustements structurels de la fin des années 1980. Ces changements de politique économique imposés par les institutions de Bretton Woods ont fini par paralyser l'économie bissauguinéenne déjà en difficulté. Ainsi, ce marasme économique a-t-il entraîné le délitement des structures administratives et l'apparition d'économies parallèles. En effet, pour apporter des solutions à cette crise économique, la solution adoptée par le régime du président Vieira a été l'adhésion à l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA) et à la zone franc. Mais cette tentative d'adhésion trouve peu de soutiens du fait de l'instabilité politique du pays. Cependant, la Guinée-Bissau peut compter sur son voisin sénégalais qui a besoin de ses services dans la résolution du conflit casamançais. Ainsi, grâce au soutien conditionnel du Sénégal, la Guinée-Bissau devient membre de l'UEMOA, le 2 mai 1997.

Faire l'analyse de la politique du Sénégal dans la sous-région, revient à constater la place de choix réservée à la crise casamançaise dans ses relations avec ses voisins du sud. Depuis l'avènement du conflit casamançais au début des années 1980, on assiste à la genèse d'unions bilatérales ou sous-régionales de très courte durée. Le Sénégal soutient l'adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA et à la zone franc et la stabilisation politique et économique du pays. Quant aux rebelles casamançais, certaines factions apportent leur soutien aux mutins bissau-guinéens opposants du président Vieira, tandis que d'autres reçoivent le soutien indéfectible de Banjul. La volonté d'adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA est marquée par la réticence des autres membres en raison des innombrables remous politiques que connaît le pays depuis son accession à l'indépendance en 1974. Cependant, voulant sécuriser sa frontière avec la Guinée-Bissau dans le cadre de la lutte contre le mouvement indépendantiste casamançais, le Sénégal se porte garant de l'adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA.

Par cette adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA, le Sénégal veut faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire sécuriser sa frontière méridionale avec le concours de Bissau et neutraliser les maquisards du MFDC à l'intérieur des frontières nationales. En effet, Dakar y voit une occasion de fédérer les forces militaires des deux pays pour apporter une solution définitive au conflit casamançais. En 1995, un accord bilatéral est signé entre les deux États pour renforcer la défense et la sécurité aux frontières. Cependant, un an après l'adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA, en 1998 le conflit casamançais s'exporte sur le territoire bissau-guinéen. En 1998, la Guinée-Bissau est secouée par des vagues de contestation de la politique du gouvernement de Vieira.

Ces mouvements populaires prennent une tournure plus violente à cause des difficultés économiques que connaît le pays depuis son adhésion à l'UMOA et à la zone franc. En effet, la société civile est bouleversée par les arriérés de salaires, l'armée quant-à elle connaît des divisions en son sein à cause des soupçons de corruption et de son immixtion dans le conflit casamançais. Dès lors le coût élevé de la vie lié en partie à l'adoption du franc CFA, monnaie trop élevée pour l'économie bissau-guinéenne ainsi que les divisions de l'administration finissent par instaurer le chaos dans le pays.

En février 1998, les scissions de l'armée bissau-guinéenne sont révélées au grand public par une correspondance adressée à l'administration centrale et à la société civile par le général Ansoumana Mané et ses hommes.

Cette correspondance fait mention des divisions de l'armée, de la corruption et du soutien apporté par certains haut-gradés aux rebelles casamançais. Le chef d'État-major de l'armée bissau-guinéenne accuse le ministre des forces armées Samba Lamine Mané et certains généraux de complicité dans le trafic d'armes vers la Casamance. Plus grave, le général MANE accuse le président Vieira d'être responsable des divisions de l'armée et de complicité depuis plusieurs années dans le trafic d'armes vers la Casamance. Dans cette correspondance l'État-major avait fixé certains objectifs à l'administration centrale pour restaurer la sérénité dans le pays. Selon un rapport de la FIDH, *« pour montrer leur détermination, ils ont dévoilé ce qui jusque-là, était considéré secret d'État, comme le trafic d'armes à destination des indépendantistes casamançais, l'affaire des touristes français disparus en Casamance, les assassinats politiques, les détournements de fonds, etc. »*⁵¹

Conséquence de la gravité de la situation politique et sociale, le gouvernement bissau-guinéen a mis en place une commission d'enquête. À l'issue de ses travaux de cette dite commission, plusieurs officiers ont été arrêtés et d'autres limogés.

Mais, les résultats de cette commission sont contestés par les parlementaires. Ces derniers ne considèrent que la commission d'enquête gouvernementale ne soit pas crédible et consiste à défendre les membres du gouvernement et à faire plaisir aux dirigeants de Dakar. Très vite, le parlement a ordonné la mise en place d'une commission parlementaire pour faire la lumière sur cette affaire qui a miné la stabilité sociale et politique du pays.

⁵¹ www.libérationafrique.org/IMG/PDF/FIDHGuine.PDF consulté le 05/06/2019

Les conflits récurrents et les assassinats politiques rythment le quotidien des Bissau-guinéens depuis l'indépendance du pays. Les travaux de la nouvelle commission d'enquête parlementaire démontrent l'implication de certains membres du gouvernement dans le trafic d'armes vers la Casamance. Cette démarche n'est pas du goût des dirigeants bissau-guinéens qui veulent paraître irréprochables aux yeux de leurs homologues sénégalais ou du moins, essayer de montrer leur engagement dans la lutte contre la rébellion casamançaise. La commission d'enquête parlementaire réhabilite les militaires et incrimine les membres du gouvernement. Les travaux des parlementaires bien que louables, clivent encore plus la société bissau-guinéenne.

En effet, quelques jours avant la publication des résultats de la commission, le 5 juin 1998, le général Ansoumana Mané est limogé, accusé de négligence dans le trafic d'armes vers la Casamance et de collaboration avec les combattants du MFDC. *« Cette procédure consiste à trouver un bouc émissaire et à plaire au voisin sénégalais, sans autant tenir compte du poids et de l'aura du général Mané dans l'armée et dans la société bissau-guinéenne. »* (Jean-Claude MARUT, 2010, P.174).

Ce limogeage entraîne des soulèvements populaires à Bissau et, du même coup, la révolte des combattants de la guerre d'indépendance qui lui apportent leur soutien. En effet, ce limogeage de l'ancien combattant du PAIG et de la lutte pour l'indépendance de la Guinée-Bissau, constitue l'acte fondateur de la mutinerie de Bissau de juin 1998 au mois de mai 1999. Il est cependant intéressant de noter que certaines rivalités entre Bissau et Dakar sont antérieures à l'avènement de la crise casamançaise et remontent à la période de la guerre froide coïncidant avec la guerre de libération de la Guinée-Bissau.

Durant cette période, les rivalités idéologiques ont pris le pas sur la complicité entre les deux pays pour l'accession de la Guinée-Bissau à la souveraineté internationale. Cette opposition idéologique née de la guerre froide n'a cependant pu empêcher les solidarités entre les deux peuples. Ainsi,

le PAIGC, principal acteur de la lutte de libération du pays, trouve-t-il soutien auprès des populations casamançaises, tandis que le gouvernement sénégalais se méfie du communisme et apporte son soutien au rival le Front national de libération de la Guinée-Bissau (FLING) d'orientation capitaliste » (Jean-Claude MARUT, 2010, P.198).

Le trafic des armes consiste en général un échange contre de l'argent et du bétail. L'extrême pauvreté de la population bissau-guinéenne a facilité ce trafic transfrontalier. Dans ce pays, depuis le début de la guerre d'indépendance dans les années 1960-1970, les armes circulent facilement à l'intérieur du pays. Au début des années 1980, la crise casamançaise apparaît comme une ressource économique pour certaines hautes autorités administratives et militaires bissau-guinéennes.

Il nous paraît intéressant de rappeler comme le souligne Jean-Claude MARUT « *cette circulation des armes vers la Casamance est facilitée par certains dirigeants bissau-guinéens dans le but de déstabiliser le Sénégal* » (Jean-Claude MARUT, 2010, P.219). En effet, le conflit casamançais autant qu'il constitue une ressource économique pour les trafiquants, joue aussi un rôle de contrepoids dans les relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau.

2-1 Les rapports entre le Sénégal et la Guinée-Bissau face à la crise casamançaise

L'appui de certaines autorités de ce pays à la rébellion casamançaise ne manque pas d'influencer de façon déterminante l'évolution des rapports entre les deux pays. La vulnérabilité du Sénégal dans sa partie sud le conduira à ménager la Guinée-Bissau, tout en initiant des interventions armées, jusque dans le territoire de ce pays où se trouvent les bases de repli des combattants du MFDC.

En effet, les relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau n'ont pas été mises à l'abri du tumulte par la signature de l'accord de coopération en matière de sécurité et de défense du 8 janvier 1975, en plus du Protocole d'application signé à Bissau le 27 juillet 1990.

Une des dispositions de ces accords stipulait « *Chacune des parties contractantes s'engage à empêcher que son territoire soit utilisé pour préparer et exécuter des actions subversives contre l'autre partie ou préjudiciable à sa sécurité ou à sa défense* » (M. C. Diop op cit, 2002, P.292). Un contentieux lié à la découverte d'un gisement de pétrole situé dans la zone maritime oppose le Sénégal et la Guinée-Bissau.

Le verdict rendu le 31 juillet 1989 par un tribunal siégeant à Genève donne raison au Sénégal. Une décision dont l'impartialité a été contestée par Bissau. Ce qui constitue un prélude à une détérioration rapide des relations entre les deux pays.

En mai 1990, alors que le MFDC accentuait la pression, par des opérations de guérilla, l'armée sénégalaise, dans sa contre-offensive, est accusée de pénétrer dans le territoire bissau-guinéen. Des affrontements ont eu lieu entre les armées sénégalaise et bissau-guinéenne, en 1990, dans un contexte où la Guinée-Bissau, la Mauritanie et la Gambie sont accusées de soutenir matériellement les autonomistes pour fragiliser la position de la classe dirigeante sénégalaise Mais Dakar est trop conscient de l'importance de l'implication de Bissau, quant à l'issue du séparatisme casamançais. (M. C. Diop op cit, 2002, P.299).

Il fait alors tout pour avoir Bissau avec lui que contre lui. Les autorités sénégalaises mettent alors un terme à la procédure du contentieux maritime opposant leur pays à la Guinée-Bissau par la signature, en 1993, d'un accord de gestion et de coopération créant une agence d'exploitation commune de la zone maritime concernée. « *Cet accord est paraphé par le parlement guinéen en 1995. Malgré une position juridique très forte, les autorités sénégalaises ont accepté de faire des concessions à Bissau* » (M .C. DIOP, 2002, P. 302). Auparavant, la Guinée-Bissau a été impliquée comme partie garante des accords de cessez-le-feu intervenus entre le MFDC et le gouvernement sénégalais en 1991 et 1992, à Cacheu et à Bissau. Le Sénégal renforce son rapprochement avec Bissau en parrainant son entrée dans la zone franc. Mais cela n'empêche pas des militaires bissau-guinéens, dont certains hauts responsables, de mener un trafic d'armes au profit du MFDC. La découverte de preuves irréfutables à ce sujet entraîne une grave crise politico-militaire qui conduit à la destitution du général Ansoumane MANE, chef d'Etat-major des Armées guinéennes, accusé d'être l'instigateur de ce trafic. Pour se défendre, ce dernier lance une mutinerie, le 8 juin 1998, contre le régime du président Nino Vieira qui appelle à la rescousse les troupes sénégalaises, en vertu de l'accord de défense liant les deux pays. Le Sénégal lance dès le 9 juin « L'opération Gabou » afin d'épauler les « maigres troupes loyalistes ».

Ce qui ne devrait être qu'une « simple opération de police », aux yeux de l'armée sénégalaise, s'est transformé en un véritable borbier face à Ansoumane MANE et ses mutins qui constituaient près de 90% des effectifs de l'armée bissau-guinéenne, appuyés par des éléments du MFDC. Le conflit entre dans une phase véritable de régionalisation avec son extension sur le territoire de Guinée-Bissau. « *Une descente aux enfers ponctuée de cinq mois de conflit et un*

lourd bilan : plus d'un millier de victimes, près de 250 000 déplacés ou réfugiés sur une population d'un million d'habitants, et la dévastation d'une bonne partie de la capitale, Bissau » (Prospective, 2008, P.287).

A la suite de multiples médiations on aboutit à la signature d'un accord de paix le 1er novembre, lors du sommet de la CEDEAO organisé à Abuja. Cet accord satisfait les principales exigences des protagonistes en prévoyant entre autres : la prolongation du cessez-le-feu ; le retrait de toutes les troupes étrangères (sénégalaise et guinéenne de Conakry venus soutenir le président Vieira) ; le déploiement d'une force d'interposition sous les auspices de la CEDEAO, le long de la frontière nord, adjacente à la Casamance. La satisfaction affichée par les autorités sénégalaises, lors du retour des militaires à Dakar, est de courte durée, puisque les mutins, par un coup de force, finissent par faire tomber leur allié, le président Vieira. Les élections prévues par les accords d'Abuja, se tiendront sous la présidence par intérim du président de l'Assemblée nationale populaire, Malam Bacai Sanha. Coumba Yala ayant remporté les élections, se montre disposé à soutenir Dakar dans la résolution du conflit casamançais jusqu'à son renversement par un coup d'Etat et le retour du président Nino Vieira au pouvoir à Bissau. Le Sénégal retrouve ainsi un allié sûr auprès des autorités guinéennes dans le règlement du problème casamançais même par la voie militaire. Depuis 2001, Bissau a repoussé loin de ses frontières, les bases des combattants du MFDC, ce qui a largement réduit la marge de manœuvre de la rébellion.

2-2 Les rapports entre la guerre de Bissau et du conflit casamançais

Il s'avère en effet, que les origines de la crise bissau-guinéenne sont déterminées, aux yeux de la presse sénégalaise par le limogeage du général Ansoumana Mané, à la suite d'une accusation de trafics d'armes au profit du MFDC. Tous les enjeux de la crise s'analysent à travers les rapports entre les mutins et le mouvement indépendantiste et son projet de fédérer Bissau, Bignona et Banjul dans le cadre d'un Etat, avec une Casamance libérée de la tutelle sénégalaise. Autrement dit, la réalisation du projet de l'axe des « 3 B », renvoyant à l'initiale des villes de la Guinée-Bissau, de la Casamance et de la Gambie ayant déjà cohabité dans l'ancien royaume du Gabou. Ansoumana MANE étant lui-même un Mandingue d'origine gambienne, Yaya Jammeh, le président de la Gambie appartenant à l'ethnie Diola, constituent autant de facteurs tendant à créditer la thèse de ce projet. « *Le recoupement fait apparaître une si faible diversification des thématiques, terminologies, angles d'approche, que leur faisceau semble partir d'un même point ou de la même source* ». (Fafali Koudawo, 2009, P.184). La

dépendance vis-à-vis des sources officielles se traduit pour Sud Quotidien par l'accréditation de la jonction entre les forces combattantes du MFDC et le chef des mutins Ansoumana Mané, la décrédibilisation des mutins à travers les communiqués victorieux des sources militaires. Cette dépendance est confortée par l'éloignement de l'envoyé spécial de Sud du théâtre des opérations. Il est amené à couvrir, à partir de Ziguinchor, la crise de Bissau où il n'a séjourné que pendant quelques jours, à la suite de la visite guidée organisée par la DIRPA. Les témoignages des voyageurs, qui ont quitté Bissau, deviennent alors les uniques sources alternatives.

2- 3 Le coup d'état en Guinée-Bissau ne laisse pas le Sénégal indifférent

Les craintes de l'instauration d'un régime pro-MFDC ressurgissent. C'est par la voix du Soleil, qu'un éditorial intitulé « Realpolitik » lance, comme un clin d'œil aux nouvelles autorités de Bissau, la détermination du gouvernement sénégalais à privilégier la sécurité de son territoire, elle-même tributaire de la pacification de la partie sud du pays dont il partage la frontière avec la Guinée-Bissau. Dans cet article Le Soleil définit ce que devrait être l'attitude du gouvernement sénégalais face au changement de pouvoir en cours à Bissau à la suite du renversement du président Vieira par la junte militaire dirigée par le général Ansoumana Mané. Le journal rejette comme accessoires les motifs d'ordres légal et humanitaire qui ont prévalu lors de l'intervention sénégalaise à Bissau, au secours d'un président démocratiquement élu. Selon le journaliste d'investigation Ibrahima Gassama, « *C'est manquer vraiment de flair que de considérer que le Sénégal était militairement présent à Bissau, simplement pour les beaux yeux de quelqu'un, pour le sort d'un homme* » (Journal *Le Soleil* du 8 septembre 2007, P.3). La Guinée-Bissau constitue une zone de repli des rebelles du MFDC qui ont combattu à côté des mutins face aux « loyalistes » soutenus par les forces sénégalaises et guinéennes de Conakry dans le cadre de la Force multinationale d'Intervention (FORMI). Dès lors, avec l'insurrection de la junte, on peut préjuger de l'extrémisme d'éléments du MFDC en verve.

C'est cela qui fait que le processus de paix enclenché pour la région Sud doit maintenant s'accompagner d'une présence plus massive, plus dissuasive de l'armée sénégalaise à la frontière de notre pays pour parer à toute éventualité afin de gérer les réactions d'un Etat voisin imprévisible. (Le Soleil du 10 mai 1999, P.4).

Aujourd'hui avec l'arrivée du nouveau président en Guinée Bissau, l'espoir est au rendez-vous pour mettre fin au conflit en Casamance. Le Sénégal espère profiter des bonnes relations entre les deux présidents (Macky SALL et Umaro Sissoco Embaló). Le président Macky Sall avait soutenu ouvertement le nouveau président guinéen lors de l'élection présidentielle. Comme le souligne l'observateur, « *Macky Sall a reçu le candidat Embaló, après lui avoir prodigué beaucoup de conseils, il lui a remis une grosse somme d'argent pour soutenir sa campagne présidentielle. Il est clair que Macky a fait son choix donc, il doit s'impliquer pour la victoire de son candidat* » (Journal *L'Observateur* du 27 décembre 2019, P.2). Ainsi, le Sénégal a retrouvé un allié sûr à Bissau avec Umaro Sissoco Embaló à la présidence de la République, appuyé par son ami le président Macky SALL du Sénégal. D'ailleurs le tout nouveau président de la Guinée-Bissau déclare « *mon crédo est de ne plus faire subir à mon pays et le Sénégal la violence et l'instabilité découlant du conflit en Casamance* » (Journal *L'Observateur* du 15 mars 2020, P.3).

Conclusion

Au fil des années, la crise casamançaise a débordé des frontières sénégalaises pour s'exporter dans les pays avoisinants. Cette externalisation territoriale la confère une dimension sous régionale notamment avec la participation active des rebelles casamançais aux combats pendant la mutinerie de Bissau. La dimension sous régionale du conflit casamançais a pour conséquence la déstabilisation des pays limitrophes comme la Guinée-Bissau et la Gambie. Cette dernière, avec l'avènement de Yaya Jammeh avait des relations difficiles avec le Sénégal. A cause des relations étroites que le président Yaya Jammeh entretenait avec le MFDC. L'insécurité qui sévit dans la sous-région a ouvert la voie aux narcotrafiquants qui exploitent la situation de faiblesse de l'État bissau-guinéen et la Gambie miné par les crises politiques et économiques. Cependant, nous ne pouvons parler de narco-rébellion parce que le rapprochement entre les maquisards du MFDC et les narcotrafiquants n'est pas encore avéré. Mais, cette perspective constitue la crainte des autorités sénégalaises. Les prolongements actuels de cette crise sont à l'origine des nombreuses secousses que connaît la Guinée-Bissau depuis la fin des années 1990. La connexion entre les différentes forces déstabilisatrices de la sous-région constitue une menace sérieuse pour la stabilité politique et sociale. En Gambie aussi, le Sénégal s'est impliqué pour pousser le président Yaya Jammeh à quitter le pouvoir. Espérant ainsi trouver un allié pour mettre fin au conflit en Casamance.

Aujourd'hui avec le changement de régime en Gambie avec le président Barro et en Guinée avec le président Embaló suscite beaucoup d'espoir pour la résolution du conflit casamançais. Tout porte à croire que ces deux présidents ont d'excellentes relations avec le président du Sénégal Macky Sall. Ce dernier aurait beaucoup contribué dans leur élection. Donc, il serait logique qu'ils lui rendent l'ascenseur.

Chapitre10: Prévention et tentatives internes de résolution de conflit en Afrique

Face à l'existence de violents conflits ⁵² avec des conséquences désastreuses qui en résultent pour les conditions de vie des populations, la communauté internationale ne peut attacher que du prix à la paix et à la prévention.

Pour éviter que des conflits très violents n'éclatent, il est extrêmement important à nos yeux d'instaurer au sein des Etats en crise, une ferme volonté de coopération et de collaboration entre communautés diverses à l'intérieur d'un même pays et aussi souvent entre nations. Cela est de nature à favoriser une coexistence pacifique. La prévention des conflits est l'un des piliers fondamentaux⁵³ d'établissement de l'Etat de droit, de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. En privilégiant et en instaurant une « culture de la prévention », les communautés sous régionales, panafricaine et internationale pourront améliorer la qualité de leurs actions communs au service d'une paix durable. Ainsi, agir en amont pour prévenir les conflits à la source, est un désir que partagent les communautés sous régionales, panafricaines et internationales. Il s'agit en fait d'intégrer toutes les considérations ayant trait à la prévention des conflits dans les domaines d'intervention des organisations susvisées. Lorsque toutefois, cette prévention des conflits fait défaut, le risque important auquel l'on peut assister est l'éclatement du conflit avec son corollaire de violations massives des droits de l'homme. La communauté internationale face à une telle situation ne saurait rester inactive. Des efforts inlassables sont souvent engagés pour aboutir à des compromis entre les acteurs principaux de la crise. L'objectif au fond reste dès ce moment la cessation des hostilités et le retour à la normalité.

⁵² Ces conflits assez violents déstabilisent complètement l'édifice institutionnel des Etats. Nous assistons très souvent à des partitions de ceux-ci, toutes choses qui entament leur intégrité constitutionnelle. L'Etat de droit est dès ce moment quasi inexistant et une réelle problématique se pose pour son institution. Celle-ci fait appel à plusieurs facteurs combinés.

⁵³ En effet, les organismes d'aide internationaux reconnaissent désormais la nécessité de travailler à l'intérieur des conflits et sur les conflits, et non plus autour des conflits et de faire de la construction de la paix, l'axe principal de leurs actions face à une situation de conflit. Cela constitue à n'en point douter un pas important dans la direction d'un engagement à long terme alors qu'autre fois, les effets étaient concentrés sur les mesures à court terme destinées à faciliter le redressement et la reconstruction au sortir des conflits. Lorsque l'on s'occupe des problèmes qui n'ont pas de liens directs avec le conflit, l'on travaille autour des conflits. Lorsque l'on tient compte du conflit dans les programmes de gestion de celui-ci, l'on travaille à l'intérieur du conflit. Et, lorsque l'on prend des mesures actives pour prévenir, atténuer ou régler un conflit, l'on travaille dès ce moment sur le conflit.

Des médiations peuvent prendre forme dans l'optique de rapprocher les positions dissidentes⁵⁴. A la faveur d'une rencontre qui s'est tenue le 20 juillet 2019 dans la salle des doctorants de l'université Assane Seck de Ziguinchor, Boulou Ebanda de B'éri (Université Ottawa/Canada) déclarait que les africains ne doivent pas « *cesser d'œuvrer pour l'avenir de leur continent. Seules les médiations locales, régionales et continentales leur permettront de résoudre les conflits qui minent leurs pays. Ils ne sauveront des milliers de vies humaines qu'en déclarant la guerre aux fléaux qui sévissent en Afrique et non en faisant parler la poudre d'une région à l'autre. Leur salut viendra, entre autres, de la coopération horizontale* ». On doit s'inspirer de nos valeurs et croyances pour régler les problèmes africains. Ces propos mettent en avant la lourde responsabilité qui incombe aux Etats africains instables, à l'instar du Sénégal plus précisément en Casamance, relativement à la profonde nécessité et importance d'établir une situation de pacification totale de leur pays dans l'ultime espoir de restaurer un véritable Etat de droit, gage d'une paix consolidée et durable. Ainsi, dans le cadre du présent chapitre, deux sections articuleront nos réflexions : D'abord la prévention des conflits ; Ensuite la médiation dans les conflits.

1- La prévention des conflits

Deux sous sections constitueront l'ossature de cette partie relative à la prévention des conflits :

- Le contenu du mécanisme de prévention des conflits ;
- Les effets de la prévention des conflits.

1-1 Le contenu du mécanisme de prévention des conflits

Dans son rapport en date du 21 mars 2005, l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan s'exprimait en ces termes :

Aucune tâche ne revêt autant d'importance pour l'ONU que la prévention et le règlement des conflits meurtriers. La prévention en particulier doit être au cœur de toute notre action, que ce soit dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du

⁵⁴ Un conflit présuppose l'existence de prises de positions dissidentes entre ses acteurs. Il y a une divergence de point de vue sur certaines considérations.

développement durable, le renforcement des capacités nationales à gérer les conflits, la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit, la réduction de la circulation des armes légères ou les activités de prévention directe telles que les bons offices, les missions du conseil de sécurité ou les déploiements préventifs. (Rapport de l'ONU, 2005, P. 103).

Les mesures qui sont adoptées pour éviter l'éclatement des conflits constituent l'action de prévention.⁵⁵ Il s'agit de comprendre la situation d'un conflit en travaillant à l'intérieur de celui-ci et sur lui. Cela suppose une bonne connaissance du terrain, des faits et des tendances mondiales à ce sujet en vue d'anticiper sur le cours des évènements.

Déjà en 1950, l'ex-secrétaire général de l'ONU Dag Hammarskjöld⁵⁶ faisait prendre conscience de la « nécessité d'agir à un stade précoce en cas de crise ».

C'est à juste titre que la diplomatie préventive a pris forme. Celle-ci avait pour objet d'éviter l'éruption de différends entre les parties ou la transformation d'un différend en un conflit ouvert, ou encore, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible.

Dans son « Agenda pour la Paix »⁵⁷ de 1992, Boutros Boutros Ghali a consacré une section relative à la diplomatie préventive. Celle-ci visait à mettre en œuvre un certain nombre de mesures qui auraient pour but d'apaiser les tensions avant qu'elles ne provoquent un conflit... ou si le conflit a déjà éclaté, pour agir rapidement afin de la circonscrire et d'en éliminer les causes sous-jacentes. Dans le rapport Brahimi⁵⁸ adopté lors du sommet du millénaire en septembre 2000, l'action préventive proposait trois mesures essentielles :

- La collaboration de tous les acteurs du développement à savoir l'ONU, les institutions de Bretton Woods, les gouvernements et les organisations de la société civile, qu'ils s'occupent des causes profondes des conflits ;

⁵⁵ Cette action préventive n'est en réalité pas nouvelle, car, l'arbitrage, la cour permanente de justice internationale, la Société Des Nations et "l'ONU avaient été créés pour empêcher que les tensions internationales ne se transforment en conflits armés.

⁵⁶ Il était diplomate suédois, Ex secrétaire général de l'ONU de 1953 à 1961.

⁵⁷ Op. cit.

⁵⁸ Lakhdar BRAHIMI a été le président du groupe d'étude sur les OMP de l'ONU.

A la demande du secrétaire général de l'ONU, un groupe d'experts s'est penché sur les échecs de l'organisation dans le domaine des OMP. Les points faibles du système onusien y sont clairement identifiés.

- L'encouragement du secrétaire général de l'ONU à envoyer fréquemment des missions de prospection et de détection de tensions à titre de mesure immédiate de prévention de crise, les rapports de ces envoyés spéciaux permettent de formuler des solutions préventives des conflits ;
- La création d'un secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique qui se chargerait de recueillir des informations, de signaler aux responsables les situations d'urgence et d'offrir des analyses politiques, militaires, économiques humanitaires et celles relatives au développement et aux droits de l'homme sur les situations de crise.

De nos jours, le concept de "prévention des conflits" s'oriente vers deux axes complémentaires qui sont contenus dans les conclusions de la commission Carnegie⁵⁹. D'une part, la prévention immédiate ou prévention opérationnelle directe qui relève de la diplomatie et qui vise à réduire les risques de violence en résolvant une crise immédiate. D'autre part, la prévention structurelle qui s'attaque aux causes profondes des conflits armés.

Kofi Annan s'exprimait en ces termes pour résumer ces deux axes :

⁵⁹ CARNEGIE corporation de New York fondée en 1911, a créé la commission CARNEGIE pour la prévention des conflits meurtriers en mai 1994 dans le but de remédier à la menace que la violence entre groupes fait peser sur la paix mondiale et d'avancer de nouvelles idées pour les prévenir et régler ces conflits.

Elle compte seize (16) dirigeants internationaux et universitaires éminents possédant une longue expérience en matière de prévention et de règlement des conflits.

La commission Carnegie a mené une étude d'ensemble, d'une durée de trois (3) ans sur les conflits meurtriers à laquelle ont participé des universitaires et des décideurs provenant de divers pays du monde. Quelques conclusions qui nous paraissent intéressantes méritent d'être mises en relief :

- La violence collective n'est pas inévitable. Un différend ne devient pas nécessairement violent. Guerre et violence collective résultent généralement de décisions politiques délibérées sur lesquelles l'on peut influencer ;

- Le besoin de prévenir les conflits meurtriers est urgent. Des pressions complexes se conjuguent pour créer des motifs de violence. La facilité d'accès à la technologie moderne des communications peut aisément attirer la haine et inciter à la violence. La facilité d'accès aux armes létales aujourd'hui signifie que la violence peut facilement devenir hautement destructrice ;

- Des actions de prévention peuvent être menées avec succès. Le problème n'est pas que nous n'avons pas connaissance de la violence naissante à grande échelle, il est que, souvent, nous n'agissons pas. Nous avons besoin de comprendre clairement comment agir de manière efficace.

- Il y'a trois (3) impératifs en matière de prévention : empêcher l'émergence de la violence, prévenir l'extension de la contagion de la violence et empêcher la récurrence de la violence chacun d'entre eux présente des défis particuliers ;

- L'efficacité de la prévention repose sur trois (3) principes : réaction anticipée aux signes de troubles, approche d'ensemble et équilibrée pour amoindrir les pressions – ou les facteurs de risques – qui déclenchent des conflits violents et efforts prolongés pour régler les causes structurelles de la violence. Attitudes, démarches de réflexion et institutions peuvent être renforcées pour mettre en oeuvre ces principes.

c'est traditionnellement par la diplomatie préventive que l'ONU aborde directement le problème de la diplomatie immédiate et c'est pourquoi les efforts sont actuellement centrés sur le moyen de progresser dans la mise en œuvre d'une stratégie de prévention structurelle qui traiterait des causes politiques, sociales, culturelles, économiques, environnementales et autres causes structurelles qui sont souvent à la base des symptômes immédiats de conflits armés. (Rapport de l'ONU, 2005, P. 107).

Les principes de la prévention d'un conflit peuvent être recherchés dans le vieux dicton, « mieux vaut prévenir que guérir ». Il s'agit de désamorcer pendant qu'il est encore temps, une situation explosive. Autrement dit, il est plus compliqué et plus coûteux d'éteindre un feu déjà allumé que de prendre des précautions pour éviter un incendie.⁶⁰

L'ONU et les autres organisations internationales ou régionales prévoient dans leurs dispositifs juridiques, des textes relatifs à la prévention des conflits. Celle-ci en effet interpelle au plus point les Nations Unies car elle participe à l'établissement d'un environnement pacifique. Dans la charte de l'ONU, il est spécifié que cette organisation a été créée avant tout, pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre⁶¹ ». A cet effet, les Etats membres se sont engagés à « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix. »⁶²

C'est à ce propos que l'ex-secrétaire général de l'ONU Kofi Annan ainsi que le secrétaire général actuel Ban Ki MOON, ont demandé continuellement de faire de la prévention des conflits en des piliers du système de sécurité collective, en passant d'une culture de réaction à une culture de prévention des crises. L'article 2.5 de la charte va plus loin précisant que : « les membres de l'organisation donnent à celle-ci pleine assistance dans toute action entreprise par elle conformément aux dispositions de la présente charte et s'abstiennent de prêter assistance à un Etat contre lequel l'Organisation entreprend une action préventive ou coercitive. » Le 28 Août 2007, le CS de l'ONU s'est réuni pour débattre de la prévention et du règlement des conflits en Afrique. Au cours de cette réunion, Ban Ki Moon a mis en relief, l'importance cruciale qu'il accordait à la question.

⁶⁰ Un conflit est en effet plus coûteux en ressources (humaines, matérielles et financières) que les efforts visant à l'éviter. Pour s'en convaincre il suffit par exemple de se référer aux coûts des OMP des Nations Unies qui se chiffrent à des centaines de millions de dollars.

⁶¹ Voir préambule de la charte.

⁶² Voir article 1er.1 de la charte.

Le secrétaire général a soutenu qu'il envisagerait un renforcement des capacités des départements des affaires politiques des Nations Unies, et notamment de son équipe permanente d'experts en médiation. L'action préventive au niveau de l'ONU combine plusieurs mécanismes. Il y a d'abord les organismes qui font un travail de sensibilisation et de formation à travers des conférences, des colloques, des ateliers et autres séminaires. Ensuite il y a l'implication personnelle et directe du secrétaire général ou par l'entremise de ses représentants spéciaux qu'il envoie sur le terrain. Il y a enfin la création des opérations préventives de paix.⁶³ Le secrétaire général de l'ONU rappelle sans cesse le rôle prépondérant des organisations régionales dans le domaine de la prévention des conflits. En ce qui concerne la CEDEAO, l'article 58 de son Traité constitutif est relatif à la sécurité régionale. Il ressort de cette disposition que :

- 1- Les Etats membres s'engagent à œuvrer à la préservation et au renforcement des relations propices au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région ;
- 2- A ces fins, les Etats membres s'engagent à coopérer avec la communauté en vue de créer et de renforcer les mécanismes appropriés pour assurer la prévention et la résolution à temps des conflits inter et intra Etats en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité :
 - a- d'entreprendre des consultations périodiques et régulières entre les autorités administratives nationales chargées des frontières ;
 - b- de mettre en place des commissions conjointes locales ou nationales chargées d'examiner les problèmes affectant les relations entre Etats voisins ;
 - c- d'encourager les échanges et la coopération entre les communautés et les régions administratives ;
 - d- d'organiser des rencontres entre les ministères sectoriels appropriés sur différents aspects des relations inter-Etats ;
 - e- de recourir en cas de besoin, à des procédures de conciliation, de médiation et autres modes de règlements pacifique des différends ;
 - f- de mettre en place un observatoire régional de paix et de la sécurité et le cas échéant des forces de maintien de la paix ;

⁶³ Ce fût le cas de mars 1995 à février 1999 de la Force de Déploiement Préventif des Nations Unies en Ex République Yougoslave de Macédoine (FORDEPRENU).

- g- de fournir, si nécessaire et à leur demande, une assistance aux Etats membres en vue d'observer le processus des élections démocratiques ».

Par ailleurs, de la lecture du protocole de la CEDEAO relatif à la prévention et à la gestion des conflits, il ressort de l'article 21 que « le Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) est une structure composée de plusieurs modules polyvalents (civils et militaires) en attente dans leurs pays d'origine et prêts à être déployés dans les meilleurs délais ».

L'article 22 ajoute que l'ECOMOG est chargé entre des opérations suivantes :

- a- Mission d'observation et de suivi de la paix ;
- b- Maintien et rétablissement de la paix ;
- c- Action d'appui aux actions humanitaires ;
- d- Application de sanctions y compris l'embargo ;
- e- Déploiement préventif ;
- f- Opération de consolidation de la paix, de désarmement et de démobilisation ;
- g- Activités de police notamment, la lutte contre la fraude et le crime organisé ;
- h- Toutes autres opérations qui peuvent être ordonnées par le conseil de médiation et de sécurité ».

Au niveau de la CEDEAO, dans le cadre de la prévention effective des conflits, et conformément à l'article 58 du Traité constitutif de l'organisation sous régionale, il a été créé un système d'observation de la paix et de la sécurité au plan sous régional appelé "pré alerte" ou "le système". Celui-ci comporte :

- a- Un centre d'observation et de suivi basé au siège du secrétariat;
- b- Des zones d'observation et de suivi dans la sous-région.

Aux termes de l'article 23 du protocole relatif au mécanisme de prévention et de gestion des conflits « 1- le centre d'observation et de suivi est chargé de la collecte des informations, de leur traitement, et de l'élaboration des rapports qu'il adresse au secrétariat exécutif.

2- Le centre d'observation et de suivi établira des liens de coopération avec l'organisation des Nations Unies, l'organisation de l'Unité africaine⁶⁴, les centres de recherche, et toutes autres organisations internationales, régionales et sous régionales ».

Les Etats membres de la CEDEAO sont repartis en zones sur la base de la proximité, de la facilité de communication et de l'efficacité. Chaque zone est identifiée par un numéro et à un siège de zone. Quatre (4) zones d'observation et de suivi ont été créées⁶⁵ ainsi que le précise l'article 24 du protocole. Elles sont ainsi schématisées :

Zone N°	Pays	Capitale de la zone
1		
	- Cap Vert	
	- Gambie	
	- Guinée-Bissau	Banjul (Gambie)
	- Mauritanie	
	- Sénégal	
	- Burkina Faso	
2-	-Côte d'Ivoire	
	- Mali	
	- Niger	Ouagadougou (Burkina Faso)
	- Ghana	
	- Guinée	
3	- Liberia	Monrovia (Liberia)
	- Sierra Leone	
4	- Bénin	
	- Nigeria	Cotonou (Bénin)
	- Togo	

⁶⁴ Il faut sans doute comprendre par cela, l'Union africaine,

⁶⁵ Les zones en question peuvent être modifiées en cas de nécessité par la conférence. Chaque siège de zone est doté d'un bureau et est placé sous l'autorité du président de la commission à travers le vice président de celle-ci. Les bureaux de zone rassemblent les données collectées dans chaque Etat, et au jour le jour, sur la base d'indicateurs susceptibles d'affecter la paix et la sécurité de la zone et de la sous région. Les bureaux de zone rassemblent les données collectées et élaborent un rapport qu'ils communiquent au centre d'observation et de suivi. A cette fin, chaque bureau de zone est directement relié par moyens appropriés au centre d'observation et de suivi.

La CEDEAO adopte une stratégie graduée en trois (3) phases pour la consolidation de la paix qui est appliquée dans le cadre d'un processus contenu. Il ressort ainsi de l'article 42⁶⁶ du protocole susvisé de l'organisation sous régionale que : « 1- pour prévenir à temps les troubles sociaux et politique, la CEDEAO doit s'impliquer dans la préparation, l'organisation et la supervision des élections programmées dans les Etats membres. La CEDEAO doit également suivre et s'impliquer activement dans le soutien à la mise en place d'institutions démocratiques dans les Etats membres... ».

Cette nécessité de prévention susvisée s'explique sans doute par le fait que les conflits dans la sous-région, ont essentiellement des fondements politiques. Par ailleurs les violentes contestations post-électorales, justifient cette mesure appropriée. Dans les zones de conflit où règne une paix relative, la priorité est accordée à la mise en œuvre de politiques visant à réduire toute dégradation des conditions sociales et économiques. La CEDEAO œuvre à la consolidation de la paix, à la fin des hostilités, et cela, pour éviter une récurrence des conflits. Dans les cas où l'autorité des gouvernements est inexistante ou est gravement érodée, la CEDEAO apporte son assistance pour restaurer cette autorité. Dans le cadre de cette assistance, elle peut procéder à la préparation, à l'organisation, au suivi, et à la gestion des processus électoraux avec la collaboration des organisations régionales et internationales compétentes. La restauration de l'autorité politique est entreprise en même temps que la promotion du respect des droits de l'homme et le renforcement de l'Etat de droit et des institutions judiciaires. Il est admis que la question de la circulation des armes de gros et petits calibres ainsi que les mines terrestres, constituent un volet important dans les mécanismes de prévention des conflits. D'ailleurs la circulation de ces armes et mines fait beaucoup de victimes en Casamance. C'est pourquoi au niveau de la CEDEAO, l'article 51 du protocole relatif au mécanisme prévention et de gestion des conflits, fait état de mesures préventives⁶⁷ contre la circulation illégales des armes légères.

Au plan régional ou panafricain, l'action préventive de l'UA en collaboration étroite avec les organisations sous régionales l'ONU, et autres partenaires au développement mérite d'être passée revue. Déjà, dans le préambule du protocole portant création du CPS, les

⁶⁶ Cette disposition de l'article 42 est relative à la capacité institutionnelle de la CEDEAO pour la consolidation de la paix.

⁶⁷ Il s'agit par exemple du développement d'une culture de paix, du renforcement des contrôles d'armes aux frontières, de la création d'une base de données et d'un registre régional d'armes, de la collecte et la destruction es armes illégales, de la facilitation du dialogue avec les producteurs et les fournisseurs d'armes etc....

Etats signataires se disent « conscients également du fait que le développement d'institutions et d'une culture démocratiques fortes, le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit ainsi que la mise en œuvre de programmes de redressement post-conflits et de politique de développement durable, sont essentielles à la promotion de la sécurité collective, d'une paix et d'une stabilité durables et à la prévention de conflits ». Par ailleurs, lesdits Etats se disent « désireux de mettre en place une structure opérationnelle pour la mise en œuvre efficace des décisions prises dans les domaines de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix, des opérations d'appui à la paix et de l'intervention, ainsi que de la consolidation de la paix et de la reconstruction après les conflits, conformément à l'autorité conférée à cet égard par l'article 5 (2) de l'Acte constitutif de l'Union africaine. »

Ainsi, pour venir en appui aux efforts du CPS et à ceux du Président de la commission en particulier dans le domaine de la prévention des conflits, un groupe des sages a été créé par Ce groupe des sages est composé de cinq (5) personnalités africaines hautement respectées, venant des diverses couches de la société et qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la cause de la paix, de la sécurité et du développement sur le continent. Elles sont sélectionnées par le président de la commission, après consultation des Etats membres concernés, sur la base de la représentation régionale et nommées pour une période de trois (3) ans par la conférence. Le groupe des sages fournit en réalité des services consultatifs au CPS et au président de la commission de l'UA. L'un des aspects importants du mécanisme panafricain de prévention des conflits reste le système continental d'alerte rapide qui est expressément prévu par l'article 12 du protocole relatif au CPS. Ce système d'alerte rapide⁶⁸ est composé : D'un centre d'observation et de contrôle dénommé « salle de veille », situé à la Direction de la gestion des conflits de l'Union et chargé de la collecte et de l'analyse des données sur la base d'un module approprié d'indicateurs d'alerte rapide ; Des unités d'observation et de contrôle des mécanismes régionaux directement liées par des moyens de communication appropriés à la salle de veille et qui collectent et traitent les données recueillies à leur niveau et les transmettent à la salle de veille.

⁶⁸ Le système d'alerte rapide élabore un module d'alerte rapide sur la base d'indicateurs politiques, économiques, sociaux, militaires et humanitaires clairement définis et acceptés qui sont utilisés pour analyser l'évolution des situations sur le continent et recommander la meilleure action à prendre. Le président de la commission de l'UA utilise les informations pour s'acquitter des responsabilités et fonctions qui lui sont confiées.

L'article 13 du protocole susvisé est relatif à la Force africaine pré positionnée. En effet, pour permettre au CPS d'assurer ses responsabilités en ce qui concerne le déploiement de missions d'appui à la paix et l'intervention, cette Force a été créée par le protocole. Selon le point 3 de l'article 13, la Force africaine pré positionnée a entre autres pour mandat :

- D'appuyer les missions de paix ;
- D'intervenir dans un Etat membre en cas de circonstances graves pour rétablir la paix et la sécurité ;
- D'effectuer un déploiement préventif afin d'éviter qu'un différend ou un conflit ne s'aggrave, qu'un conflit violent en cours ne s'étende à des zones ou Etats voisins, ou la résurgence de la violence après que des parties à un conflit sont parvenues à un accord ;
- D'œuvrer à la consolidation de la paix notamment en participant au processus de DDR.

Le commandant de la Force est nommé par le président de la commission de l'UA. Dans le cadre de ses relations de partenariat avec les pays du nord notamment avec la France, l'UA a adhéré au Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix ou "RECAMP"⁶⁹. Le RECAMP a été présenté au cours du sommet France-Afrique du Louvre (Paris).

Il constitue une réponse aux besoins exprimés par les organisations et les Etats africains en matière de maintien de la paix. Il vise à contribuer fortement au renforcement de leurs capacités militaires et à leur permettre, s'ils le désirent, de concevoir et de conduire des OMP sur le continent. Dans le respect de la charte de l'ONU, il s'ouvre vers un double partenariat avec l'UA et l'UE.

Le RECAMP qui en réalité participe d'une certaine manière à la prévention des conflits sur le continent, s'appuie sur les principes suivants :

- La légitimité internationale en plein accord avec les objectifs de la charte de l'ONU ;
- Le partenariat ; les décisions politiques sont prises en coopération étroite avec les africains eux-mêmes ;

⁶⁹ La France, dans le cadre de ses relations historiques avec l'Afrique et surtout sur la base du réel partenariat avec ce continent, a conçu et proposé le RECAMP dans les années 1990. La France a eu à cet effet le soutien de l'UE et de l'ONU.

- L'ouverture à l'ensemble de l'Afrique et à tout pays ou organisation de s'y associer ;
- -La complémentarité avec les coopérations bilatérales, les actions des sous régions et celles des partenaires, en particulier européen ;
 - Le volontariat, chaque pays restant libre de la nature et du rythme de sa contribution ;
 - La cohérence entre acteurs civils et militaires ;
 - L'évolution du concept en fonction des caractéristiques actuelles des opérations de paix et de l'environnement international.

Dans le cadre d'une politique de prévention des conflits, le RECAMP prévoit des cycles d'exercices militaires⁷⁰ tendant à rendre plus opérationnelles les forces militaires africaines.

Le RECAMP est en constante évolution. Il poursuit l'objectif d'accompagner la mise en œuvre par l'UA de la Force africaine en attente et de soutenir la montée en puissance des structures de paix et de sécurité développées par les organisations sous régionales africaines. Les mécanismes de prévention des conflits en Afrique sont assez remarquables en ce qui concerne leurs aspects techniques et aussi du point de vue des dispositifs juridiques y relatifs. Un objectif fondamental reste qu'ils atteignent les effets escomptés.

1- 2 Les effets de la prévention des conflits

L'effet majeur de la prévention d'un conflit est d'éviter que celui-ci ne survienne ou s'il est déjà survenu, qu'il ne soit récurrent. L'objectif au fond est la recherche obstinée d'une situation de paix et de stabilité au sein des Etats en crise. Aucune dynamique de développement ne pouvant être entreprise dans un climat de désordre, d'insécurité et d'instabilité, l'on note tout le prix qui doit être attaché à la question de la prévention. Selon Eleanor Roosevelt, « il ne suffit pas de parler de paix. Il faut croire en elle. Et il ne suffit pas d'y croire. Il faut la construire ».

⁷⁰ A titre illustratif nous pouvons citer l'exercice "Guidimaka" qui a réuni à la fin du mois de février 1998 plus de 3500 soldats de tout pays d'Afrique de l'ouest avec la participation d'unités françaises, américaines et britanniques. En février 2000, la France a organisé en collaboration avec le Gabon, l'exercice "Gabon 2000" qui a rassemblé 1600 militaires issus de huit pays de la communauté économique des Etats d'Afrique centrale. Un autre exercice a eu lieu en 2002 en Tanzanie avec la collaboration de la SADC, seize pays africains y ont pris part. Il y a l'exercice de l'an 2004 qui s'est réalisée au Bénin et celui de 2006 qui a eu lieu au Cameroun.

La construction de la paix est une œuvre de longue haleine et difficile. Il faut tenir compte de plusieurs équations fondamentales en impliquant de manière résolue, les acteurs du conflit. Ainsi, les effets de la prévention des conflits peuvent s'apprécier aux plans, institutionnel, des droits de l'homme, de la sécurité et de la stabilité sous régionale. Au plan institutionnel dans les Etats en voie d'émergence de conflit, lorsque les mesures de prévention efficaces sont prises, l'on assistera à une « non désinstitutionalisation ».

Cela voudrait dire que les institutions de la République qui pourraient être désintégrées et totalement inopérantes en cas de conflit ouvert, garderaient leur stabilité. Cela permettra d'assurer la continuité de l'Etat et donc des institutions pour ne pas tomber dans une situation de chaos total. Cette situation de désordre total a été observée en Sierra Léone et au Liberia et à degré moindre en Côte d'Ivoire et en Mauritanie. Les Etats africains en proie aux conflits ⁷¹ connaissent dans la plupart des cas, une effective désinstitutionalisation républicaine. L'on ne sait plus qui fait quoi, quelles sont les attributions réelles de telle ou telle autre institution, il y a une fuite voire une absence de responsabilité totale des institutions. Une déliquescence totale est perceptible. Ce genre de réalité n'est pas de nature à favoriser l'expression d'un Etat de droit, et le citoyen apparaît dans une telle situation comme une victime inoffensive de l'explosion sociale. La prévention des conflits de ce point de vue a un avantage majeur. Il en est de même relativement au respect des droits de l'homme car, prévenir un conflit, c'est œuvrer aussi en réalité au respect des droits de l'homme dans ses cinq dimensions : socioculturelle, économique, civile et politique. Seule une situation de stabilité favorise l'expression et le respect des droits de l'homme. Les citoyens dans une atmosphère de normalité peuvent librement exercer et revendiquer leurs droits.

C'est tout le contraire dans un Etat policier ou dans un Etat anarchique. Il faut à ce niveau exclure bien entendu les cas de légalité de crise, situation dans lesquelles des pouvoirs accrus peuvent être reconnus ⁷² aux autorités de police et militaires dans l'optique de ramener l'ordre et la sécurité. La situation de pacification totale est propice à l'expression des droits de l'homme. C'est pourquoi il est essentiel à nos yeux de cibler sur les droits de l'homme, les efforts qui sont déployés dans le cadre de la prévention des conflits. Cela contribue à minimiser les éventuels effets indirects ou directs dommageables que peut

⁷¹ C'est l'exemple du Soudan, de la Somalie. C'était aussi le cas en Angola

⁷² Ces pouvoirs doivent être cependant limités dans le temps et dans l'espace.

Ils ne peuvent pas être illimités. Une fois l'ordre et la sécurité rétablis, ces mesures n'ont plus leur raison d'être.

avoir l'émergence d'un conflit. Nous pensons aux violations massives des droits de l'homme, aux cas de viols, de meurtres, de mutilations, de pillages de biens, d'impunité, d'insécurité etc.

Les droits de l'homme ont été violés au Sénégal en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone, au Liberia et aussi en Mauritanie. Tout ceci est le fait inévitable d'une situation d'instabilité et de désordre. L'ONU à travers divers rapports, a dénoncé constamment ces violations graves des droits de l'homme. Certaines ONG telle que la Fédération internationale des ligues de droits de l'homme en ont fait de même. Ces dénonciations en général n'ont que des conséquences formelles.

Il faut sans doute aller plus loin pour réprimer ces graves violations de droits humains fondamentaux. A cet effet, l'institution des juridictions pénales spéciales et internationales⁷³ est une initiative à saluer. En ce qui concerne la sécurité en général, y compris la « sécurité des personnes » c'est un fondement essentiel du développement durable et de l'Etat de droit. Elle implique une protection contre les atteintes à l'intégrité physique et aux biens. La sécurité ne se limite pas à l'impératif traditionnel de défense contre toute attaque militaire mais englobe la protection de la personne et de la propriété. La sécurité a pour objectif de libérer l'être humain des multiples menaces pouvant peser sur sa vie, sa sécurité et ses droits. Cet objectif est particulièrement capital dans le cas des pauvres. Prévenir un conflit, c'est se pencher ipso facto sur la sécurité des personnes et des biens avant qu'il ne soit trop tard. Car lorsqu'un citoyen se sent en insécurité, il a une propension naturelle à se défendre par « tous les moyens ». Cela peut engendrer une situation d'anarchie totale et de vendetta, le bréviaire des droits de l'homme n'apparaissant plus dès ce moment, comme un référent. L'objectif de l'Etat de droit ne doit en aucune manière occulter l'aspect sécuritaire, notamment l'ordre public au sein de la société.

Une bonne prévention des conflits permet d'éviter un effet « tâche d'huile » au plan sous régional. Si les conflits internes ou intra Etatiques tendent à être les plus nombreux, tout conflit à des répercussions⁷⁴ pour les pays voisins et à l'échelle régionale. De bonnes stratégies de prévention à l'échelle sous régionale sont fort utiles. Car souvent, pour apporter une solution efficace à un conflit d'envergure nationale, il faut le replacer dans

⁷³ Cf. supra

⁷⁴ L'exemple sierra léonais en est une illustration car la guerre dans ce pays est considérée comme la "fille" de la guerre libérienne. Par ailleurs la Casamance n'a pas échappé au virus conflictuel.

son contexte régional en tenant compte des facteurs transfrontières susceptibles d'exercer une influence ou un effet « tâche d'huile ».

Des mesures coordonnées de politique étrangère sont indispensables pour soutenir la coopération sous régionale dans les domaines de lutte contre le trafic de drogues, le crime organisé et le terrorisme⁷⁵, du contrôle du commerce illicite ou irrégulier des armes ainsi que la circulation des armes en général. Il faut souligner ici que rechercher des solutions régionales aux problèmes régionaux est certes un bon principe, mais dans certains cas⁷⁶, une action de la communauté internationale dans son ensemble est indispensable pour appuyer les efforts des acteurs régionaux. L'effet tâche d'huile peut être très fatal à la stabilité sous régionale et, la CEDEAO en est parfaitement consciente. Il importe de véhiculer constamment une « culture démocratique » au sein des pays de la sous-région, compte tenu surtout du fait que la plupart des conflits ont des fondements politiques et des dénis de démocratie.

2- La médiation dans les conflits

Le mot « médiation » se définit soit comme une posture soit comme une activité exercée par un médiateur. Particulièrement popularisée en matière de résolution des conflits, elle présente différentes conceptions liées à celles relatives à l'individu qui la distingue plus ou moins de la conciliation avec laquelle elle est parfois confondue. La médiation fait partie des modes alternatifs de résolution des conflits. La médiation apparaît comme étant une discipline à part entière, très rigoureuse et dotée d'un processus bien structuré. Elle implique l'intervention d'un tiers neutre, impartial et indépendant, le médiateur, lequel est intermédiaire dans les relations. Il importe ici de dissocier la médiation de certaines notions connexes. La différence entre la médiation et la négociation est simple.

Le négociateur a un parti pris, c'est-à-dire qu'il représente les intérêts d'une des parties au différend. Ce qui implique que le négociateur va chercher à aboutir à une solution donnant satisfaction à cette partie qu'il représente. Il accompagne la réflexion des deux parties en leur permettant de trouver un accord. La médiation est aussi différente de la conciliation, car dans ce dernier cas de figure, le tiers conciliateur propose des solutions aux parties alors que le médiateur lui, fait émerger les décisions des parties. En ce qui concerne l'arbitrage, sa

⁷⁵ L'exemple de la Mauritanie nous vient à l'idée avec cette situation sécuritaire extrêmement préoccupante. L'on a pu noter des attaques ciblées contre des ressortissants étrangers européens, et cela du fait de certains islamistes qui se réfugient avec assurance dans les pays limitrophes.

⁷⁶ Nous pensons à la crise casamançaise.

différence d'avec la médiation réside dans le fait que l'arbitre rend une décision qui s'impose aux parties qui ont choisi l'arbitrage. Ces précisions faites, l'on peut souligner que le médiateur a une obligation de moyens et non de résultats. Il s'engage sur la confidentialité des échanges et demande aux parties de s'y engager. En matière de résolution des conflits, le travail de l'ombre est très important car, il y a des actions dont l'efficacité dépend de leur discrétion. Ce travail favorise un lobbying de haute qualité et doit être exécuté par un médiateur discret, qui sait se taire, garder le secret et se maîtriser face aux impondérables et aux aléas du succès et de l'échec.

Dans les situations conflictuelles, la médiation nécessite le libre consentement et la capacité de décider. Elle vise en réalité un accord durable fondé sur l'engagement et la qualité relationnelle. La qualité et la pérennité de l'accord sont classiquement l'équilibre de satisfaction quant à la solution. L'accord se fonde sur l'effort sincère de reconnaissance à la fois des personnes et des intérêts respectifs, comprenant l'anticipation des risques de rupture de l'accord, des difficultés rencontrées pour son application, avec, parfois, la prévision d'un possible en médiation. La médiation dans les conflits met en relief un certain nombre de caractéristiques qui ressortent des recherches par nous effectuées :

- -La médiation en appelle au sens élevé de responsabilité et à la liberté de consentement de chaque partie ;
- -Les parties définissent elles-mêmes les modalités de la médiation avec le médiateur auquel elles confient la responsabilité de la garantie de son bon déroulement ;
- -La médiation s'adapte à tous les contextes susceptibles de se présenter ;
- -Elle est un processus fortement confidentiel ;
- -Elle est économique en temps et en argent. Elle est bénéfique contrairement à un rapport de force ou à une procédure judiciaire ;
- -Elle s'inscrit dans la réalité relationnelle, prenant en compte le caractère durable ou non durable des relations entre les parties ;
- -Elle intègre la réflexion et la créativité de chacun, ouvre à un esprit de contribution pour la résolution des différends et des problèmes ;
- -Elle a des avantages qui dépassent la situation en cause, car elle permet d'examiner les aspects d'un différend et d'anticiper les risques inhérents à la mise en œuvre de l'accord ;

- -La médiation aboutit à la conclusion d'un accord⁷⁷

Le médiateur présente de sérieuses garanties de neutralité et d'expérience en matière de processus de paix.

Comme nous le remarquons, la médiation permet aux parties, d'exposer leur perception d'une situation, de comprendre comment l'on en est arrivé là, comprendre la perception de l'autre et de chercher des solutions qui donnent satisfaction à chacun. L'histoire des conflits sur le continent africain nous permet d'affirmer l'importance de la médiation dans le cadre de la résolution de ceux-ci. L'on parle parfois de « bons offices »⁷⁸ dans le langage diplomatique. Dans le cadre de cette section relative à la médiation dans les conflits, nous analyserons d'abord les fondements juridiques.

2-1 Les fondements juridiques de la médiation dans les conflits

Dans son rapport⁷⁹ devant l'AG de l'ONU daté du 21 mars 2005, Kofi Annan, ex-secrétaire général des Nations Unies s'exprimait en ces termes :

Bien qu'il soit difficile de le démontrer, l'ONU a très probablement désamorcé de nombreuses guerres en utilisant les bons offices du secrétaire général pour régler pacifiquement les conflits. La médiation a permis de régler plus de conflits civils ces quinze (15) dernières années qu'au cours des deux siècles précédents, en grande partie grâce à l'ONU qui a donné l'impulsion et ouvert des possibilités de négociations, de coordinations stratégiques et des ressources nécessaires à l'application d'accords de paix. Mais nous aurions certainement sauvé d'avantage de vies si nous avions eu les moyens et le personnel voulu... (Rapport de l'ONU, 2005, P.35 paragraphe 112).

Ces propos de Kofi Annan donnent un réel résonant à l'importance de la médiation dans les conflits. Relativement à la charte de l'ONU, c'est le chapitre VI⁸⁰ qui traite du « règlement pacifique des différends ».

⁷⁷ Cf. différentes crises objet de notre thèse, ce sont les accords de paix qui ont accéléré les fins de conflit. Ces accords ont été dans l'ensemble appuyés et accompagnés par les communautés sous régionales, régionale et internationale.

⁷⁸ Il n'existe qu'une différence de degré entre l'expression "médiation" et le terme "bons offices". Ces deux expressions sont indifféremment utilisées.

⁷⁹ Op. Cit. page 35 paragraphe 108.

⁸⁰ Le chapitre VI régleme les articles 33 à 36 de la charte

Ce chapitre est fondamental dans le dispositif du système de sécurité collective des Nations Unies. La charte confie au CS la responsabilité principale du maintenir la paix et de la sécurité internationales. Le chapitre VI définit le rôle du conseil en matière de prévention des conflits dans le cadre d'une action non coercitive reposant sur le consentement des parties en présence. Les opérations menées en vertu de ce chapitre concernent essentiellement la médiation en vue d'aboutir à une situation de pacification. Ce n'est qu'en cas d'échec des voies pacifiques de résolution d'un conflit que le chapitre VII relatif à la menace contre la paix et la sécurité internationales, est envisagé. Le règlement pacifique des différends, s'inscrit dans la continuité des dispositions de l'article 2 de la charte qui dispose que :

les membres de l'organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger » (article 2 paragraphe 3), et qu'ils « s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre matière incompatible avec les buts des Nations Unies . (Article 2 paragraphe 4).

Le chapitre VI répond à l'objectif de prévention de la charte de l'ONU, la prévention pour éviter le déclenchement et l'escalade des hostilités entre les parties belligérantes. Il n'est appliqué que lorsque le différend ne comporte qu'une faible probabilité de bascule vers un conflit armé, lorsqu'un accord de paix ou de cessez-le-feu a été conclu entre les parties ou que les parties en conflit ont exprimé leur volonté politique de régler leurs divergences pacifiquement. Le chapitre VI autorise le CS à « enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». L'article 33 de la charte parle expressément de la médiation dans les différends comme étant un mode de règlement pacifique de ceux-ci.

Dans le cadre du chapitre VI, le CS collabore avec d'autres organes de médiation ou de résolution des conflits comme le conseil économique et social ou les organisations régionales et sous régionales⁸¹. Le Chapitre VI offre un large cadre d'action pour conduire des opérations

⁸¹ Celles-ci dans tous les cas, et aux termes de l'article 53 de la charte ne peuvent entreprendre aucune action coercitive sans l'autorisation du CS.

de soutien de la paix. La fonction des missions conduites en vertu du chapitre VI, consiste essentiellement à maintenir les conditions d'une paix aussi fragile soit-elle⁸², pour permettre au processus de rétablissement de la paix de se poursuivre. Relativement aux fondements juridiques de la médiation dans les conflits, il importe aussi de rappeler les dispositions pertinentes de l'article 58-2 (e)⁸³ du Traité constitutif de la CEDEAO, et aussi de l'article 20 du protocole de la CEDEAO relatif au mécanisme de prévention et de gestion des conflits. Cet article à l'instar de l'article 11 du protocole de l'UA relatif au CPS prévoit des mécanismes de médiation de la part d'un conseil de sages ou d'un groupe de sages.⁸⁴

Par rapport aux conflits en Afrique, la médiation revêt un intérêt capital (infra) surtout avec l'intervention de sages personnalités africaines. La résolution 1366 (de l'an 2001) du CS de l'ONU a introduit des innovations en matière de règlement pacifique des différends. Cette résolution appelle notamment à la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce et au renforcement des capacités régionales de prévention des conflits et de consolidation de la Paix. A propos de cette résolution 1366 (2001) sur la prévention des conflits, Kofi Annan a déclaré lors de la séance du CS consacrée au règlement pacifique des différends, le lundi 13 mai 2002 que :

si la responsabilité de régler pacifiquement les conflits appartient en premier aux gouvernements ainsi qu'aux parties aux différends, le conseil n'en dispose pas moins de plusieurs outils et a un rôle essentiel à jouer en exhortant les parties directement impliquées à faire la paix, ainsi que le conseil l'a lui-même reconnu dans la résolution 1366 (2001) sur la prévention des conflits. Le conseil peut aider à identifier et à traiter les causes profondes de bonne heure, au moment où les possibilités de nouer un dialogue constructif et d'utiliser d'autres voies pacifiques sont les plus grandes. Il peut faire en sorte qu'une démarche intégrée, rassemblant tous les facteurs et acteurs, y compris la société civile, soit suivie. Par ailleurs, il peut soutenir les autres organes de l'ONU dans l'action entreprise pour résoudre les différends ou aborder des questions explosives avant qu'elles ne se transforment brusquement en véritables menaces pour la paix et la sécurité internationales. (Rapport de l'ONU, 2005, P.132).

⁸² La médiation permet d'apaiser les esprits de belligérance, elle suscite à nos yeux une grande capacité D'écoute. Les paroles prennent la place des coups de canon. Une atmosphère de pacification fût-elle provisoire apparaît de ce point de vue essentielle de prime abord, avant d'insister sur les dynamiques de concessions réciproques dans l'optique d'une paix durable.

⁸³ Op. Cit.

⁸⁴ Les fonctions et les attributions de ces personnalités africaines ont été précisées plus haut

Par une déclaration faite lors d'une réunion du CS consacrée à la prévention des conflits en Afrique le 28 août 2007, le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki Moon a proposé de renforcer les capacités de son institution dans le domaine de la médiation. A cet effet, une équipe permanente d'experts en médiation a été mise en place au niveau du Département des affaires politiques des Nations Unies le 5 mars 2008. Cette équipe est composée de Joyce Neu des Etats-Unis d'Amérique (chef d'équipe), de Jeffrey Mapendere du Zimbabwe en charge des arrangements de sécurité, des cessez-le-feu des DDR des ex-combattants, de Patrick Ganigan des Etats-Unis et de l'Irlande pour la justice transitionnelle et les droits de l'homme, de John Mac Garry du Canada, chargé du partage de pouvoirs et d'Andrew Ladley de la Nouvelle Zélande, expert en élaboration de constitution. Cette équipe de médiation a pris forme sur la base des fondements juridiques sus évoqués concernant les Nations Unies.

Il n'est pas superflu de rappeler dans ce paragraphe que déjà en 1907, la convention de la Haye sur le règlement pacifique des conflits internationaux, avait consacré un titre aux bons offices et à la médiation. Cette convention dispose à cet égard en son article 2 qu' « en cas de dissentiment grave ou de conflit, avant de passer aux armes, les puissances contractantes conviennent d'avoir recours, en tant que les circonstances le permettront, aux bons offices ou à la médiation d'une ou plusieurs puissances amies ». La même Convention précise que « *le rôle du médiateur consiste à concilier les prétentions opposées et à apaiser les ressentiments qui peuvent être produits entre les Etats en conflit.* »⁸⁵

Les fondements juridiques de la médiation dans les conflits étant ainsi exposés pour mettre en relief leur pertinence, quels sont les effets attendus d'une médiation à la faveur d'un conflit ?

2-2 Les effets de la médiation dans les conflits

Les médiations dans les conflits visent essentiellement l'instauration d'un climat de paix et de dialogue entre les parties belligérantes. Les rapprochements de positions à travers des concessions réciproques grâce au « tact » du médiateur, peuvent favoriser une situation de pacification. Deux hypothèses fondamentales se présentent dans le cadre des conséquences d'une médiation :

⁸⁵ Cette définition s'appliquera parfaitement dans les cas de conflits internes (supra).

- Soit elle échoue, et c'est la catastrophe, les parties se séparant sous l'aveu d'impuissance du médiateur, toute chose qui peut faire aggraver les hostilités entre les parties ;
- Soit elle connaît un succès véritable et un accord est de se fait mis en forme par le médiateur que toutes les parties, après l'avoir lu, signent pour marquer les consentements par rapport aux clauses qui y sont insérées.

Abstraction faite de l'hypothèse d'un échec d'une médiation dans un conflit qui renvoie en réalité au statut quo, lequel ne favorisera guère l'établissement de l'Etat de droit, nous nous pencherons essentiellement dans le cadre de ce dernier paragraphe, sur les dividendes bénéfiques que le succès d'une médiation peut engendrer sans omettre bien entendu les difficultés d'un tel processus. En effet, le succès d'une médiation conduit à la signature d'un accord, il peut être dit de paix, de cessez-le-feu ou de pacification. Cette paix peut être fragile ou pérenne cela dépendra des difficultés en présence de part et d'autre. C'est l'exemple de l'Etat du Sénégal et le MFDC, plusieurs accords de paix ont été signés mais malgré tout le conflit fait son petit bout de chemin. L'accord issu d'une médiation comprend généralement des articulations relatives aux différends qui opposent les parties. Il s'agit en réalité des dispositions normatives en cela qu'elles vont orienter des situations et guider des comportements de part et d'autre. L'accord de paix de ce point de vue est un vecteur de régulation sociale à travers ses articulations normatives.

En signant un accord de paix, les parties belligérantes s'engagent à respecter solennellement les clauses qui y sont contenues. Et, celles-ci il faut le souligner, seront orientées vers un objectif final de pacification totale en vue de l'établissement de l'Etat de droit. L'accord de paix traduit expressément une confiance existante entre les parties. Cela est d'une importance capitale dans les médiations en cas de conflit. Les parties doivent se faire confiance réciproquement et avoir aussi confiance au médiateur. La confiance vue sous cet angle, apparaît comme un régulateur social⁸⁶. La confiance entre les parties au conflit favorise l'émergence d'un consensus, d'un rapprochement de positions en vue de trouver une solution durable. Robin Massangana DIAMAKA dans son ouvrage ne dit pas autre chose :

⁸⁶ Voir à ce propos l'ouvrage de N. LHUMANN « la confiance : un mécanisme de réduction de la complexité sociale, Paris, Economica, 2006.

Le dialogue, c'est-à-dire la négociation est d'abord un état d'esprit. La négociation est actuellement la seule méthode de règlement durable des conflits dans la gestion des Etats modernes. Négociation est un état d'esprit parce qu'il faut détenir une certaine culture de la différence, de la divergence et de la critique... Négociation est un état d'esprit parce qu'on le sait d'avance qu'on peut ressortir d'une négociation avec son paquet de revendications ou de propositions intactes ; c'est détenir la culture du compromis, il faut savoir donner et recevoir. Négociation est un état d'esprit parce qu'il faut accepter de se mettre autour d'une table, parfois avec des gens qu'on ne souhaiterait ne jamais voir même en peinture... La force n'est utile que lorsqu'elle permet de rétablir la négociation, le dialogue, sinon la force entraîne la force, un cycle de violence dont l'Afrique a une certaine malheureuse expertise. (Robin Massangana DIAMAKA, 2000, PP. 74-75).

Une médiation réussie qui se solde par un accord entre les parties à un conflit, aboutit en réalité à un processus normatif dans le but de tendre vers l'établissement de l'Etat de droit. La dynamique normative de ce point de vue, va influencer le droit positif de l'Etat. Car les grandes orientations arrêtées à la faveur des accords de médiation ou de paix, se traduisent généralement en des décrets ou des lois au sein des Etats en crise. Dès ce moment, nous avons un fondement normatif préalable dans les accords de paix qui va guider le dispositif juridique interne des Etats.

L'avantage de cette production normative est qu'elle émane de la volonté réciproque des parties, exprimée devant le médiateur du conflit. Les parties acceptent expressément de se soumettre aux règles et principes qu'elles se sont fixées elles-mêmes. Cela est un gage de stabilité quoique des soubresauts puissent émailler le processus d'application de ces principes édictés. S'agissant des crises ivoirienne et sierra léonaise par exemple, des accords de paix ont été signés sous la direction de certains médiateurs. En effet, diverses personnalités africaines ont été désignées par la CEDEAO et l'UA pour appuyer le processus de paix ivoirien suite au déclenchement de la guerre en septembre 2002. Les Présidents Gnassingbe Eyadema du Togo, Olesgun Obasanjo du Nigeria, Denis Sassou N'guesso du Congo Brazzaville, Mamadou Tandja du Niger ont tour à tour essayé de ramener les parties ivoiriennes à la raison dans le cadre de médiations. Mais bien avant l'intervention de ces différents Chefs d'Etat, la France à travers les accords de Linas Marcoussis de janvier 2003 a rapproché les belligérants ivoiriens. Par la suite, à la demande de l'UA, le Président sud-africain Thabo Mbeki a pris le rôle de

médiateur dans la crise ivoirienne Il avait été accepté par les parties au conflit. Plusieurs décisions et accords ont été pris et signés sous son impulsion diplomatique.

Le point 3 de l'accord de Pretoria du 06 avril 2005 sur la crise ivoirienne mérite d'être relevé :

Les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Pretoria, par le présent accord déclarent la cessation immédiate et définitive de toutes les hostilités et la fin de la guerre sur tout le territoire national. A cet effet, elles rejettent sans équivoque, l'usage de la force comme moyen de résolution des divergences. Elles ont également reconnu que la guerre a entraîné une souffrance et misère indescriptible au peuple ivoirien. La guerre a aussi conduit à une détérioration de l'économie de la Côte d'Ivoire avec des conséquences négatives pour la région ouest africaine. Les leaders ivoiriens par le présent accord réaffirment le droit sacré du peuple ivoirien à la paix et au développement. Le médiateur réitère sa désapprobation et sa condamnation quant aux violations du cessez-le-feu⁸⁷ des 4 au 6 novembre 2004 et du 28 février 2005 ainsi que des violences du 6 au 9 novembre 2004, il appelle toutes les parties et le peuple ivoirien en général, à œuvrer ensemble pour éviter des incidents violents et la guerre » (Rapport UA, 2007, P.112).

Dans l'évolution de la médiation du Président Mbeki, des déclarations de contestation et de dénonciation de ce dernier ont été faites par les leaders de l'opposition civile et armée ivoirienne à un moment donné. Ceux-ci mettaient en doute, la neutralité et l'impartialité du médiateur sud-africain. Cette réaction ferme a engendré une difficulté réelle quant à la continuité de cette médiation.

Au final, c'est le Président du Faso Blaise COMPAORE, alors Président en exercice de la CEDEAO, qui a été choisi par les parties au conflit pour jouer le rôle de facilitateur⁸⁸ du dialogue direct inter ivoirien. Les parties ivoiriennes au conflit, l'ont accepté en tant que tel. La facilitation burkinabé a pu donner naissance aux accords politiques d'Ouagadougou qui ont été endossés par la CEDEAO, l'UA, et l'ONU. A ce jour, c'est l'accord d'Ouagadougou qui soutient la dynamique de paix ivoirienne. En Sierra Leone, le 7 juillet 1999, les accords de Lomé (Togo) ont été conclus grâce à la perspicacité du défunt Président Togolais, Gnassingbe Eyadema. Cet accord est intervenu à un moment d'effroyables atrocités commises à l'encontre

⁸⁷ C'est à juste titre que nous parlions tantôt d'actes sporadiques susceptibles d'entraver la dynamique de paix.

⁸⁸ Cette expression au fond n'est pas différente du terme "médiateur".

des populations civiles sierra léonaises. Les accords de Lomé avaient pour but de mettre fin à la guerre civile sierra léonaise opposant le RUF au gouvernement sierra léonais. La rencontre de Lomé est une initiative du Président Eyadema, alors Président en exercice de la CEDEAO qui a été acceptée par les parties. Selon le rapport de l'UA (2007 :161), elle avait débuté le 25 mai 1999 en présence de cinq (5) Présidents ouest africains :

- Blaise Compaore du Burkina Faso ;
- Charles Taylor pour le Liberia ;
- Olesegun Obasanjo du Nigeria ;
- Ahmed Tejan Kabbah de la Sierra Leone ;
- Gnassingbe Eyadema pour le Togo.

Toujours selon le rapport de l'UA (2007 :163) les représentants de l'OUA, de l'ONU, des Etats-Unis et de l'Angleterre étaient aussi présents à cette rencontre. Les accords de Lomé, signés suite à de vifs débats ont permis aux parties belligérantes de convenir ce qui suit :

- Le désarmement de tous les groupes rebelles ;
- L'amnistie de tous crimes⁸⁹ commis par toutes les parties au conflit ;
- L'intégration du RUF dans le gouvernement provisoire dans l'attente de la tenue d'élections générales ;
- La création d'une commission chargée des ressources minières et de la reconstruction dirigée par Foday Sankoh, l'ex-chef du RUF.

Relativement à l'harmonisation normative globale en post-conflit dans le but de favoriser la dynamique du processus de sortie de crise, il y a lieu de souligner que les accords issus des médiations favorisent cette donne. Car, l'accord étant la résultante de la volonté des parties au conflit, celles-ci tiendront bien évidemment compte du contexte normatif quant à la sortie de crise. Dans une telle considération, les risques de « chocs de dispositifs » s'amointriraient et mieux, seraient quasi inexistantes. Au-delà d'un tel constat, il importe de relever la nécessité d'appliquer les accords de paix issus des médiations de bonne foi, en évitant du coup les argumentations et les prises de position dilatoires qui ralentiraient la dynamique de paix. A cet effet des organes ou structures⁹⁰ peuvent être créées dans les accords issus des médiations pour

⁸⁹ Ce qui signifiait en réalité que les meurtres, viols et mutilations massifs, ne pouvaient pas être poursuivis judiciairement. Ceci était contraire au principe de la responsabilité pénale internationale, c'est sans doute cela qui a justifié le vote de la résolution 1315 du CS pour instituer le TPSSL.

⁹⁰ C'est l'exemple du cadre permanent de concertation qui regroupe les principaux leaders politiques ivoiriens,

veiller à l'évolution et à la surveillance de l'application des diverses décisions normatives prises. Ceci, dans le but d'accélérer l'établissement de l'Etat de droit.

3- Les difficultés de la médiation du conflit casamançais

Cette étude soutient que depuis le début de la crise casamançaise au début des années 1980 et nonobstant les nombreuses victimes, le gouvernement du Sénégal a multiplié les erreurs d'appréciation sur la contexture de ce conflit, en écartant (volontairement ou de manière inconsciente) des possibilités de son règlement durable. Assurément, et tout le monde en est bien conscient, la paix ne s'obtiendra pas par la voie militaire. Fondamentalement, le dialogue et la négociation sont nécessaires. Toutefois, les modalités de ce dialogue ainsi que sa mise en œuvre concrète posent problème encore aujourd'hui et expliquent en grande partie les échecs dans la quête de la paix. Dans la recherche de solutions pour résoudre le conflit en Casamance, le constat que l'on peut faire est qu'il y a eu de nombreuses avancées, même si parfois, on peut avoir l'impression que celles-ci ne sont pas significatives. L'une des questions qu'il convient naturellement de se poser concernant les différentes médiations observées sur le terrain est la suivante : quelle est leur valeur ajoutée ?

Chaque jour, la presse sénégalaise en général et celle dakaroise en particulier affirment que la paix est proche et que la situation avance rapidement en Casamance. Pourtant, la réalité est tout autre. « *Sur le terrain, on constate une certaine lassitude et un découragement généralisé, sentiments qui n'arrangent personne en définitive. D'aucuns vont même jusqu'à dénoncer la prévalence d'intérêts claniques, de situations de rente* » (MARUT Jean-Claude, 2010, P.24).

L'efficacité de la force se mesure dans sa capacité à réduire le désordre ou la violence, voire la simple menace ayant suscité la réponse de l'Etat. Dans le cadre des sociétés démocratiques, la forme que prend l'action de l'Etat face à la violence interne est de structurer les critères de la légitimité de l'action et son efficacité. En Casamance, l'expérience de l'implication militaire dans les pouvoirs civils pour le règlement des conflits internes n'aura pas, en définitive, produit le résultat escompté. L'armée sénégalaise a toujours hésité entre le modèle de la contre insurrection et celui du droit interne qui ne lui donne guère d'opportunité d'agir. Les décideurs sénégalais ont favorisé l'adoption de mesures spéciales qui facilitent la répression et altèrent l'image des forces de l'ordre en Casamance. L'armée sénégalaise a toujours pensé et peut-être, le pense toujours, pouvoir agir seule et comme elle le veut, pour rétablir l'ordre en Casamance.

« *La présence massive de troupes et d'unités spécialisées dans le renseignement confirment l'implication militaire dans une lutte antisubversive qui a dépassé le cadre institutionnel* »

(DRAME, 2012, P.154). Ainsi, il est important de se poser les questions suivantes : Pourquoi l'Etat sénégalais semble vouloir écarter ou interdire systématiquement toute médiation autre qu'étatique? Quelle appréciation peut être faite des différentes médiations observées jusque-là ? Quelle est l'influence des voisins du Sénégal (la Gambie et la Guinée-Bissau notamment) sur le règlement du conflit et quels sont les facteurs qui déterminent leur attitude dans ce conflit ?

3-3 La position inflexible du Sénégal est-elle justifiée ?

Le gouvernement du Sénégal n'a cessé de repousser toute implication étrangère dans le règlement de la crise casamançaise. Si à l'aune du conflit, la Gambie et la Guinée-Bissau furent associées, aujourd'hui ce n'est plus le cas semble-t-il. Les raisons de ce revirement trouvent leur origine dans diverses causes. Dans l'appréhension de ce conflit, l'influence des voisins immédiats du Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau notamment, vaut d'être comptée. Dans la quête d'une paix durable, il serait sans doute opportun de réfléchir sur l'hypothèse que le conflit en Casamance n'a pas uniquement induit des dynamiques de désintégration, mais qu'il a également laissé persister des attaches importantes, à la fois internes à la région et entre cette dernière et ses voisins gambiens et bissau-guinéens. Pourquoi alors ne pas insister davantage sur ce qui rassemble les différents acteurs en présence sur le territoire et à ses frontières, plutôt que sur ce qui les divise.

3-2 Faut-il compter sur la Gambie pour parvenir à la paix?

Les relations entre le Sénégal et la Gambie demeurent marquées par la logique de « crispation-décrispation », en toile de fond des enjeux de la traversée du territoire gambien par les populations sénégalaises :

Le désenclavement de la partie sud du Sénégal qui est une constante dans l'irrédentisme du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (Diop, Momar Comba, 1992, P.213) constitue une question de souveraineté nationale pour le Sénégal, autant que le sont les importantes retombées financières du ferry gambien de Farafégné pour la Gambie (Sall Ebrima, 1992, P. 192). Avec l'émergence du conflit casamançais, les relations sont devenues plus complexes du fait de la question des réfugiés et celle des trafics du MFDC. Le Sénégal a souvent dénoncé le soutien que la Gambie apportait au MFDC en lui permettant de se servir de son territoire pour y mener diverses activités (trafics de chanvre indien, produits forestiers et armes) et surtout, en donnant l'asile à ses combattants. Certaines analyses situent l'origine des tensions entre les deux pays lors de l'éclatement de la Confédération de la Ségambie en 1989.

La crise casamançaise n'a fait qu'accentuer les tensions entre les deux pays. Le gouvernement sénégalais reproche aux autorités gambiennes de faire de leur territoire, une base de transit d'armes destinées aux combattants du MFDC.

En outre, il est reproché à la Gambie d'héberger des membres influents du mouvement rebelle. Ainsi, la presse a fait état d'une affaire qui a encore un peu plus, détérioré les relations déjà tendues entre les deux pays, celle de la découverte des armes iraniennes destinées à la résidence du chef d'Etat Gambien, Yaya JAMMEH.

Une importante cargaison d'armes en provenance de l'Iran a été saisie au Nigeria en 2010. Ladite cargaison était destinée à la Gambie (plus exactement à la demeure du chef de l'Etat gambien). Or, lors de combats intenses ayant opposé les forces armées sénégalaises et les factions du MFDC, les autorités sénégalaises ont constaté que l'armement dont disposait le MFDC était très performant, ce qui a entraîné beaucoup de pertes en vie humaines côté sénégalais. Pis, à la suite d'enquêtes diligentées tant au niveau international que national, il s'est avéré que les douilles trouvées sur les dépouilles des soldats sénégalais provenaient d'armes iraniennes ou supposées livrées par l'Iran » (Journal L'Observateur du 24 décembre 2010, P. 3).

Le Sénégal, après moult tergiversations, avait fini par rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran. Des observateurs avertis de la scène politique sénégalaise ont vite fait de dénoncer le rôle trouble joué par la Gambie et n'ont pas manqué de demander au gouvernement sénégalais de rompre toute relation avec la Gambie : en effet, comment ces armes livrées par l'Iran au domicile du chef de l'Etat, se sont-elles retrouvées entre les mains des combattants MFDC ?

- Que faut-il penser de cette situation ?
- Quelle attitude convient-il d'adopter ?
- Comment établir un climat de confiance entre les deux pays surtout depuis la chute de Yaya Jammeh?
- Comment leur faire comprendre qu'il est de leur intérêt de travailler en étroite harmonie dans ce dossier hautement sensible ?

Le besoin de comprendre la dynamique des relations diplomatiques sous régionales du Sénégal à la lumière de la situation qui prévaut en Casamance s'exprime ainsi avec force.

Ceux qui appellent ardemment à une rupture nette avec la Gambie, avec tout ce que cela peut entraîner comme conséquences néfastes, se trompent et ne mesurent pas bien les risques encourus surtout pour les populations civiles. On a encore en mémoire les incidents survenus entre le Sénégal et la Mauritanie en avril 1989 (exactions commises sur les civils dans chaque pays). (Journal Le Soleil du 21 mars 2011, P.2).

Or, les liens établis entre les populations de la Gambie et du Sénégal sont aussi étroits sinon plus encore. Il convient donc de faire le distinguo entre les positions officielles des Etats et leurs intérêts, qui certes, demeurent largement valables et les risques potentiels encourus par ces populations civiles s'il devait y avoir une rupture nette entre les deux Etats. Quid de la situation en Casamance quand on connaît le climat de suspicion qui règne surtout de la part du Sénégal ? Tout ceci nous amène à soutenir qu'il est de l'intérêt des deux Etats de collaborer étroitement sur ce dossier pour plusieurs raisons qu'il est aisé d'identifier. De prime abord, il est difficile aujourd'hui de bien mesurer l'impact que prendrait le conflit en termes purement sécuritaires pour les deux Etats, dans l'hypothèse où les forces du MFDC parvenaient à se structurer en véritable armée ? Il n'est pas certain que ce soit uniquement le Sénégal qui en pâtirait. Omar Faye va plus loin lorsqu'il soutient :

La crise casamançaise ne se pose pas seulement en termes de dividendes économiques (devises, pétrole, main-d'œuvre qualifiée, infrastructures, etc.) et politiques à engranger. Elle renferme également des pièges pour les États gambien et bissau-guinéen. L'hypothèse d'une victoire du séparatisme armé signifie le prélude à l'éclatement de ces deux entités dont les zones frontalières sont rattachables à la région naturelle de Casamance....à la possibilité d'une remise en cause de l'intégrité territoriale des États gambien et bissau-guinéen, il faut ajouter l'éventualité de leur isolement diplomatique. Tout appui manifeste au séparatisme casamançais peut être mal apprécié dans un contexte international marqué par la multiplication des crises nationalistes. L'instinct de conservation et l'invocation du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation pouvant constituer autant de motifs de bannissement diplomatique de toute autorité investie de pouvoirs d'État et portée vers l'encouragement de forces irrédentistes. (Omar FAYE, 1992, P. 151).

La situation actuelle en Gambie avec la prise de pouvoir d'Adama BARROW n'est pas exempte de risques. Bien au contraire, quelques incidents sont apparus, surtout entre les ethnies diola et socé, durant la crise qu'aura connu la Gambie, notamment avec les tergiversations de Yaya JAMMEH concernant son départ. De fortes tensions auront été notées entre les communautés diola et socé. Avant et après la chute de Yaya JAMMEH, des incidents opposant ces deux communautés ont été signalés dans des endroits distincts. A bien y regarder, on peut subodorer que ces tensions peuvent avoir des conséquences néfastes tant au niveau interne qu'externe. Au niveau interne, lorsque Yaya JAMMEH (qui est diola) a quitté le pouvoir en janvier 2017,

Les socés basés à Bandiana ont manifesté leur joie. Il y a eu des tensions entre diolas et mandingues. Idem dans le Fognyvi. Au niveau externe, beaucoup d'anciens militaires diolas de l'armée gambienne se sont réfugiés en Casamance. Ces militaires réfugiés en Casamance ont-ils emporté l'arsenal gambien avec eux comme le prétendent quelques journaux ? (Journal, Gambinews, consulté le 24 juin 2018).

Nul ne sait exactement. Nul ne saurait dire avec certitude quelle pourrait être l'étendue de la menace que représenterait cette situation ni aussi quelle pourrait être la stratégie du MFDC si jamais cet arsenal militaire tombait entre ses mains. De plus la CEDEAO ne s'est guère montrée bavarde sur ce dossier. Aujourd'hui beaucoup d'observateurs notent que la Gambie est divisée sur le plan ethnique ; d'aucuns ont souligné que tout comme Yaya JAMMEH le faisait en son temps avec les diolas, le nouveau président gambien Adama BARROW (socé d'origine), a mobilisé les socés lors des élections législatives d'avril 2017. Après ces élections, il n'a pas semble-t-il, nommé des diolas à des postes clés au sein de l'administration gambienne. « *Les diolas, ont quant à eux, voté pour le parti de Yaya Jammeh (Alliance patriotique pour la réorientation et la construction/APRC) ; les peuls, pour le candidat du Congrès démocratique de Gambie (GDC), Mama Kandeh* » ? (Journal, gambinews consulté le 24 juin 2018). Il n'est pas acquis que le départ de Jammeh va entraîner la paix en Casamance. Par contre, on peut émettre l'hypothèse que le président Barrow n'aurait pas intérêt à voir se renforcer le MFDC au risque de fragiliser l'Etat gambien. Récemment, il a affirmé qu'il ne « *soutiendra en aucune manière le MFDC* » (Journal, gambinews consulté le 24 juin 2018). Cette position ne risque-t-elle pas de radicaliser encore plus le MFDC et ses amis issus des rangs de l'armée gambienne ?

3-3 La Guinée-Bissau peut-elle aider à obtenir la paix ?

L'analyse des relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau peut dans une certaine mesure se faire à travers le prisme de l'histoire. « *La Guinée-Bissau était une colonie portugaise. La lutte de libération nationale menée par le PAIGC d'Amilcar Cabral et la chute de la dictature portugaise en 1974, ont permis à ce pays d'obtenir son indépendance* » (Omar FAYE, 1992, P. 198). Mais les pays frontaliers ont eu des attitudes différentes vis-à-vis du PAIGC et de sa lutte. « *Si la Guinée de Sékou Touré fut le repli stratégique du PAIGC, le Sénégal avait eu la mauvaise idée de soutenir le Front de libération nationale de Guinée-Bissau, le mouvement rival. Mal lui en prit* » (SONKO, 2004, P.238).

Pays à tradition fortement lusophone, la Guinée-Bissau a toujours constitué pour le Sénégal, un obstacle à l'extension de la francophonie, et partant, au leadership revendiqué par le Sénégal dans ce domaine. Ce pays constitue aussi « *un lieu de passage de la contrebande, et surtout, un lieu de repli des séparatistes du MFDC, en raison des liens familiaux très forts qui unissaient les populations frontalières* » (Jean-Claude MARUT, 2010, P.118).

Par ailleurs, l'appartenance du Sénégal à la zone franc alimentait la contrebande, notamment en provenance de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Le Sénégal avait donc tout intérêt à ce que la Guinée-Bissau intègre cette zone franc. Les relations entre les deux pays sont souvent tendues. A titre d'exemple, l'ingérence de l'ancien Premier ministre bissau-guinéen Francisco Fadul (lorsqu'il fut nommé premier ministre en décembre 1998) « *appelant à l'organisation d'un référendum en Casamance était-elle une bonne entrée en matière pour le gouvernement par intérim qu'il dirigeait : à savoir, provoquer l'ire du voisin et non moins rival sans que cela ne prête à conséquence* » (journal le soleil du 28 janvier 1999, P.5). C'est là toute la subtilité des relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau : c'est-à-dire, durcir autant que possible le ton vis-à-vis du Sénégal pour avoir les faveurs des compatriotes, sans trop irriter le gouvernement sénégalais, qui peut toujours faire mal. Pour le Sénégal, comme le remarque fort bien Babacar J. NDIAYE, le défi constant avec la Guinée-Bissau est le suivant : pérenniser une étroitesse des relations bilatérales qui réduit à défaut de supprimer toute marge de nuisance en Casamance.

...si les nuages ont maintenant disparu au plan bilatéral, il en va autrement à Bissau, avec la houle qui n'a cessé de balayer l'échiquier politique. Au point d'en faire une espèce de Triangle des Bermudes où les hommes d'Etat ou chefs de partis passent et trépassent. Et à

quelle allure ? Depuis 17 ans, aucun Président élu n'a bouclé son mandat. En outre, trois chefs d'Etat-major des armées ont péri par le feu : les généraux Ansoumana Mané, Verissimo Correa et Tagme Na Wai. Enfin, la Saint-Barthélemy ou « nuit des longs couteaux » continue de faire rage dans le corps des officiers secoué par les assassinats et les arrestations. Il va sans dire que telles mœurs politiques ne présagent pas d'une succession constitutionnellement correcte. Une perspective chargée d'inquiétudes pour le Sénégal qui subit les pesanteurs de la mal gouvernance d'un pays qui constitue militairement (avec la Gambie) l'une des profondeurs stratégiques du MFDC. Et au plan humanitaire, le sanctuaire prédestiné des réfugiés civils du conflit casamançais. (Journal l'observateur du 20 avril 2009, P.2)

Une autre appréciation de la nature complexe des relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau nous est proposée par Ousseynou FAYE. Lorsqu'il évoque le spectre de la diplomatie de connivence. Selon cet auteur,

Les relations de voisinage forment un pan du capital de liens diplomatiques dont la constitution fait partie intégrante de la construction de tout Etat. Pour le cas du Sénégal, les enjeux liés à l'établissement d'une diplomatie du bon voisinage ou d'une diplomatie du dialogue sont la préservation de la sécurité, la promotion du développement, le bénéfice de la renommée politique... (Ousseynou FAYE, 2015, P.238)

La problématique de la sécurité est posée avec la circulation des réfugiés. Viennent se greffer à cette sorte d'angoisse, la peur de leur transformation en atout dans les négociations diplomatiques par les pays d'accueil et la crainte de voir une pareille instrumentalisation compromettre la résolution du conflit dans le sens voulu par l'exécutif de Dakar.

En somme ce qui est redouté, c'est le recours par le voisin gambien ou bissau-guinéen à la diplomatie de connivence. L'agitation du spectre de la diplomatie de connivence est souvent prêtée aux dirigeants des Etats gambien et bissau-guinéen. Inscrite dans la longue durée ou même dans la moyenne durée, l'instrumentalisation de la rébellion casamançaise ne peut que relever du domaine tactique. A l'heure actuelle, l'analyse des relations avec la Guinée-Bissau peut pousser à un certain optimisme. Depuis quelques années, force est de constater qu'il y a une normalisation des relations entre les deux Etats. Sur le dossier casamançais, des évolutions

nettes sont remarquées et Bissau semble plus enclin à faire face aux factions du MFDC que par le passé. En témoignent les déclarations de Francisco Benante (ancien président du parlement et membre du PAIGC), questionné sur l'avenir des relations entre les deux pays, déclare :

Comme autrefois, avant l'indépendance de la Guinée-Bissau, c'est la loi de la nature qui dicte ce qu'on doit faire. Le peuple sénégalais et le peuple bissau-guinéen sont frères...Qu'on le veuille ou non, le Sénégal et la Guinée-Bissau sont obligés de vivre ensemble...Dans l'entendement du PAIGC, les relations avec le Sénégal doivent être privilégiées...Il y a seulement eu un malentendu entre nos deux pays à un certain moment. Mais il n'y a jamais eu de ruptures de relations diplomatiques entre nos deux Etats .
(Journal *L'Observateur* du 20 avril 2009, P.6).

De plus, avec le temps, il semblerait que la présence du MFDC soit finalement devenue un facteur déstabilisant en Guinée-Bissau. A titre d'exemple, lorsque le gouvernement a tenté de limoger un commandant de l'armée « accusé d'avoir vendu des armes au MFDC, cela a déclenché en 1998 - 1999 une guerre civile brève mais intense » (Journal *l'observateur* du 20 avril 2009, P.7). Grâce aux efforts de paix régionaux, un semblant de paix a été rétabli en Guinée-Bissau, bien que la situation politique y reste précaire. La fin de la guerre civile a modifié le conflit que connaissait la Casamance, car la plupart des « membres du MFDC ont été expulsés de Guinée-Bissau en 2000- 2001 » (journal *le pays* consulté le 25 juillet 2018).

3-4 Quelle est la valeur ajoutée des différentes médiations ?

La médiation est une pratique qui vise à définir l'intervention d'un tiers pour faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations. Ce tiers neutre, indépendant et impartial, est appelé médiateur. La définition de cette activité varie selon les contextes d'application. Néanmoins, des constantes existent à chaque fois qu'un tiers intervient pour faciliter une relation ou la compréhension d'une situation et des éléments de pédagogie et de qualité relationnelle se retrouvent dans les pratiques de la médiation. Elle est particulièrement répandue en matière de résolution des conflits.

3-5 Les médiations formelles

Une médiation dite formelle signifie que celle-ci est approuvée par les différents protagonistes du conflit. En l'espèce, la question que l'on doit se poser est celle de savoir si l'Etat sénégalais

et le MFDC ont mandaté des individus, des organisations, afin de mener une quelconque médiation. Depuis le déclenchement du conflit, de nombreux intervenants sont apparus pour entreprendre une médiation, avec des succès et des échecs. Sur la période la plus récente, L'Etat sénégalais, n'a semble-t-il, pas désigné un médiateur officiel dans le conflit casamançais. Même s'il s'en défend, l'on note sur le terrain des individus ou des structures qui s'activent pour aboutir à la paix et qui peuvent se prévaloir du soutien de l'Etat.

A ce titre, notons les médiations menées par Sant' Egidio, une ONG catholique, qui semble-t-il, bénéficie du soutien financier des USA, celle menée par le GRPC (Groupe de Recherche pour la Paix en Casamance) de l'ancien ministre socialiste Robert Sagna ; et, à une moindre échelle, celle conduite par la professeure Amsatou Sow Sidibé. Parallèlement, le président Macky Sall a ses hommes de confiance, et un dispositif de renseignement qui lui rend compte fréquemment. Il convient aussi de souligner l'implication de la communauté internationale, notamment les USA et dans une moindre mesure, la France et l'Allemagne. Les USA sont semble-t-il, très confiants sur une issue heureuse du conflit ;

ils estiment que Sant'Egidio fait preuve de pragmatisme en tenant compte du rapport de force ; ils s'investissent donc beaucoup dans le règlement du conflit (moyens financiers, voyages à Rome) et estiment qu'il y a des chances d'aboutir à la paix. C'est le même discours du côté de certains officiels sénégalais qui disent que ce n'est qu'une question de temps... (Journal le quotidien du 3 mai 2014, P.4).

Est-ce à dire que l'Etat sénégalais maîtrise totalement les autres factions ?

Il convient quand même d'être prudent parce que l'histoire récente de ce conflit nous apprend que très souvent, il y a eu de longues périodes d'accalmie avant que des événements ne remettent tout en question et que l'on ne retombe dans des troubles. A noter aussi l'initiative menée par le GRPC du ministre Robert Sagna :

Le GRPC effectue un travail intéressant, et maîtrise bien les différents enjeux, malgré les nombreuses critiques émises ici et là ; nul doute qu'il bénéficie du soutien de l'Etat sénégalais, mais pas autant que les démarches menées par Sant'Egidio. (Journal Le Quotidien du 3 mai 2014, P.2).

On peut donc considérer la position du GRPC comme celle en quelque sorte de facilitateur. Une des caractéristiques du groupe de Robert Sagna est qu'il fait la part belle à la tradition, en mettant en avant un pacte qui aurait été noué au début de la rébellion (Enoum ou Bougouf) ; ce pacte devrait être dénoué avec des gens qui soient initiés et capables de le faire. D'aucuns soutiennent a contrario que c'est de la pure mystification. La médiation ou facilitation entreprise par Amsatou S. Sidibé (facilitateur) semble en revanche plus problématique (politisation, encombrement, etc.) même si les motivations peuvent être pertinentes.

3-6 Les médiations informelles

Plusieurs initiatives informelles pour aboutir à la paix peuvent être signalées ; il demeure difficile de les répertorier toutes ; c'est la raison pour laquelle quelques-unes seront mentionnées. Ainsi, il convient de mettre en exergue le rôle joué par l'Eglise dans la recherche de la paix, à travers les interventions du Cardinal et du Nonce apostolique, des évêques ou différents prêtres, qui entretiennent des relations étroites avec les représentants du maquis et qui surtout maîtrisent bien les enjeux de la crise.

« L'Eglise mise sur une stratégie d'influence et de sensibilisation viable à court terme, mais qui doit évoluer si elle veut être viable sur le long terme » (Journal le quotidien du 3 mai 2014 p. 7).

L'Eglise considère qu'il faut dialoguer avec toutes les composantes du conflit. Toutefois, l'unité du MFDC demeure indispensable. Elle rejoint ici la position émise par Elinkine Diatta qui souhaite organiser des assises du MFDC, mais à l'étranger, sans aucune forme de menace de la part de l'Etat, et uniquement entre les membres du MFDC. L'Eglise estime enfin que cette unité du MFDC est possible malgré les antagonismes personnels.

3-7 Que peut faire la société civile?

L'implication de la société civile (plateforme des femmes, USOFORAL, SOS Casamance, RADDHO, etc.) demeure prégnante même s'il est difficile d'apprécier les résultats et même si parfois on a le sentiment que tout le monde est spécialiste de la Casamance. La première remarque qu'il sied de faire est la présence massive d'organisations de la société civile en Casamance, et de tout genre (associations, ONG humanitaires, groupements, etc.). En deuxième lieu, il demeure encore difficile d'évaluer leur efficacité depuis le déclenchement de la crise ; troisièmement, on note un manque de coordination dans l'activité des organisations

de la société civile impliquées dans la construction de la paix, situation qui occasionne assez souvent des doublons, voire des compétitions qui peuvent parfois constituer un obstacle à la construction de la paix. Dans le cadre du conflit casamançais, peut-on soutenir que les organisations de la société civile font partie de la «solution» ou, comme le prétendent d'autres études, du «problème»? Certains auteurs comme Foucher soutiennent que « *l'implication de la société civile dans le règlement de la crise en Casamance s'est faite de manière graduelle* » (FOUCHER, 2003, P.141).

A l'aune du conflit, ses interventions sont rares et souvent confuses. On peut citer notamment, l'implication d'organisations religieuses telles que, l'Association Nationale des Imams et la Coalition des Eglises et différents groupes ad hoc parmi lesquels, la Délégation des Cadres Casamançais Elargie. A vrai dire, les interventions de ces organisations dans la quête de paix n'ont pas, semble-t-il, suffisamment porté leurs fruits, ce pour diverses raisons (manque de confiance de la part des autorités, opportunisme, etc.). Toutefois, quelques avancées significatives ont pu être notées ici et là (différentes initiatives de la RADDHO), mais il demeure difficile encore aujourd'hui d'évaluer l'impact véritable de leurs interventions. Quelles stratégies ou options convient-il de mettre en œuvre ? Quels enseignements peut-on tirer des différentes tentatives ou négociations antérieures ?

Conclusion

Malgré les médiations multiples le conflit en Casamance continue de faire son bout de chemin tantôt émaillé d'accalmie qui suscite beaucoup d'espoir. Tantôt la souffrance et la lassitude se disputent le cœur des casamançais. L'Etat mobilise tout son arsenal de communication pour accompagner cet appel en démultipliant sa force persuasive à travers tous les médias et services d'information publics. Le gouvernement prévoit un projet de développement de la Casamance et facilite la rencontre inter-MFDC pour la réunification du mouvement dont les divisions internes sont considérées comme un des principaux obstacles des négociations pour le retour de la paix en Casamance. On assiste aussi à une prolifération d'organisations non gouvernementales et d'associations qui interviennent dans la résolution du conflit avec les moyens que les bailleurs de fonds mettent à leur disposition. Ainsi la construction de la paix en Casamance représente un véritable enjeu financier qui brouille parfois les motivations de certaines organisations dont les activités manquent souvent de transparence. Elles comptent alors sur les médias pour parfaire leur crédibilité. Toutefois, il est bon d'étaler les impairs dans la stratégie de règlement du conflit en Casamance par le gouvernement, surtout celle, éculée

qui consiste à « diviser pour régner ». Ses tâtonnements dans le choix de médiateurs crédibles et efficaces font piétiner le processus de paix. A notre humble avis, la construction de la paix ne peut qu'être une longue patience. Il faut y croire et y travailler. En toute lucidité. Sans naïveté ni faiblesse.

Chapitre11 : Média et Conflit

Les paramètres qui nous servent de référence dans ce chapitre du rôle des médias sénégalais sont déjà esquissés dans l'appréciation des expériences d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'évaluer l'incidence du pluralisme de la presse sur le déroulement des conflits. Autrement dit, le pluralisme contribue-t-il plus à l'exacerbation des tensions et de la violence que dans un contexte de monopole des médias ? Ou alors, la pluralité des espaces d'expression permet-elle la neutralisation des antagonismes dans un espace public pacifié plutôt sur le terrain de la violence ? Sans remettre en cause le pluralisme à priori, nous choisissons d'interroger d'autres facteurs liés au professionnalisme des milieux de la presse, à leurs rapports avec les acteurs du conflit, mais aussi à leurs rapports avec les sources tant du point de vue de leur accessibilité que de leur crédibilité. Cela pose, de manière sous-jacente, le problème de la maîtrise des données du conflit pour en faire une analyse permettant au public d'en comprendre les tenants et les aboutissants, mais aussi d'en saisir les enjeux véritables. C'est en ce sens que l'opinion publique peut être éclairée et le cas échéant, influencer sur les acteurs par la mobilisation pour la paix. Un autre enjeu du professionnalisme et de la compréhension du conflit, est la capacité critique du journaliste qui le prémunit des tentatives de manipulation omniprésentes en situation de conflit. La rigueur qui lui interdit de participer délibérément à l'intensification du conflit en dépend. Ainsi relayant les colères populaires, certains médias privés ont servi de tribune à des mouvements séparatistes, ce qui a contribué à l'internationalisation de rebellions africaines jusque-là, dans certains pays, considérées comme relevant des questions internes. Au Sénégal, c'est à travers les antennes de la radio *Sud FM*, que les combattants du MFDC, organisation qui milite pour l'indépendance de la Casamance (Sud du Sénégal), informaient l'opinion nationale et internationale sur les raisons du conflit et c'est encore grâce à cette même radio, en partie, que nombre de leurs revendications étaient connues du grand public. Le périmètre de la liberté d'expression est défini par le pouvoir qui, de façon unilatérale, choisit les sujets sur lesquels un journaliste peut se prononcer en toute indépendance. La Casamance fait partie des sujets dits « sensibles » sur lesquels la censure étatique semble s'appliquer dans toute sa rigueur. On verra, en l'espèce, comment un entretien a amené le gouvernement sénégalais à décider d'expulser la correspondante de *RFI* à Dakar. La fermeture de la radio *Sud FM* également pourra nous aider à démontrer que le régime de l'alternance a exercé un certain

contrôle sur le traitement médiatique de la question casamançaise. Cette dernière renvoie à la rébellion armée opposant depuis 1982 l'armée sénégalaise au MFDC.

1- La Casamance ou la censure qui ne dit pas son nom

Ces deux affaires ne se situent pas au même niveau. D'abord, l'affaire dite « Sophie Malibeaux » date de 2003 alors que la fermeture de Sud FM intervient deux années plus tard. Ensuite, contrairement à Sud Fm, RFI est une station étrangère qui est parfois accusée de faire de l'ingérence en Afrique. Enfin avec RFI, la crainte de l'internationalisation du conflit « casamançais » s'est posée au niveau du gouvernement sénégalais et pourrait même être le principal motif de l'expulsion de la journaliste.

Toutefois, elles ont un point commun : la Casamance ou plus précisément le séparatisme qui sévit dans cette région du Sud du Sénégal. Le problème casamançais est resté longtemps une énigme pour bon nombre de Sénégalais qui se contentaient de rumeurs ou d'informations relayées par les organes nationaux qui, eux, ont toujours lu les comptes rendus émanant des autorités. À la fin des années 1990, les médias privés du pays, et notamment Sud Fm, se sont intéressés à la question. Il en va de même pour RFI dont la correspondante à Dakar, Diane Galliot, avait interviewé le chef de guerre du MFDC, Salif Sadio en 1997. Ainsi l'intérêt des médias privés pour le problème casamançais ne date pas de l'époque de Wade. Toutefois, c'est sous son magistère que le contrôle des informations relatives à la crise semble prendre plus d'ampleur comme l'illustrent ces deux affaires. Pourquoi le traitement médiatique de la crise casamançaise faisait-il si peur au président Wade ?

Le candidat « *Wade avait promis de régler la crise casamançaise en 100 jours* » (journal *l'observateur* du 11 avril 2000). Une fois élu président de la République, en dépit des accords de cessez-le-feu et de paix signés

(2001-2004 par exemple), il n'a pas réussi à instaurer une paix durable. Certes, il y a eu, entre 2000 et 2012, des périodes d'accalmie mais les affrontements entre l'armée sénégalaise et le MFDC n'ont jamais cessé de faire des victimes civiles comme militaires. La note d'analyse⁹¹ du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP) revient sur un certain nombre de séries d'attaques liées au conflit entre 2010 et 2011. Le 27 décembre 2010 à Bignona (en Casamance), renseigne la note, un affrontement entre l'armée sénégalaise et le MFDC a fait

⁹¹ Note d'Analyse du Groupe de Recherche et d'Information sur la Sécurité et la Paix (GRIP), « Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), fiche documentaire », Sadatchy, Priscilla, 23 novembre 2011, www.grip.org.

« 7 militaires tués » et le 22 novembre 2011, une attaque attribuée au MFDC à Diagon (Casamance) « 11 civils tués... ». Dans cette note qui ne revient pas de façon exhaustive sur l'ensemble des attaques depuis 2000, on constate que « le bilan des victimes du côté MFDC est inconnu ». On note également l'échec de la promesse électorale de Wade. C'est sans doute dans cet échec qu'il faut chercher les raisons de l'obsession du régime libéral à vouloir contrôler toute information relative au conflit.

2- Les prémices d'une obsession

Au début de son premier mandat (2000-2007), le président Wade avait organisé une rencontre à laquelle le monde de la presse avait pris part. Lors de cette rencontre organisée sous forme de débat-télévisé le 9 décembre 2000, le chroniqueur politique, Babacar Justin Ndiaye avait, à travers une question, interpellé le président Wade sur un éventuel statut particulier pour les populations de Casamance. Le chroniqueur qui s'est présenté comme un expert lui pose la question suivante :

...Au vu du triptyque intangibilité de l'intégrité territoriale, intangibilité de l'unité nationale, inaltérabilité de la souveraineté nationale déclinée dans le préambule de la Constitution, il apparaît clairement que la Casamance n'est pas pour les rédacteurs, ni pour vous, ni pour votre gouvernement un problème constitutionnel. Elle est donc un problème d'une autre nature. Ma question est de savoir si, à la lumière du contexte de l'alternance, à la lumière de la conjoncture de paix en perspective, s'il n'y avait pas d'opportunité constitutionnelle de sortie de crise en Casamance, avec à la clé, un statut spécial dans le cadre d'une régionalisation qui donnerait aux populations de Casamance des pouvoirs législatifs encadrés... (Archives de la RTS, consulté le 2 mars 2019).

Il faut souligner que ce débat-télévisé diffusé en direct par la chaîne nationale, la RTS, s'est tenu au moment où le régime de l'alternance préparait une nouvelle Constitution qui sera finalement adoptée en 2001. C'est dans ce contexte donc où le nouvel homme fort du pays venait de décliner les priorités de son septennat et sa conception de la République, que cette rencontre fut organisée. La question de Babacar Justin Ndiaye semble reprocher au régime de l'alternance de ne pas faire de la Casamance une priorité.

Pour le chroniqueur-politique aucune solution de paix n'a été envisagée dans le préambule d'où sa question de savoir si le gouvernement était disposé à accorder un statut spécial à la Casamance.

Dans sa réponse, le président Wade envoie un message au monde de la presse :

C'est triste qu'un Sénégalais vienne me poser une question que l'abbé DIAMACOUNE⁹² n'a pas posée...Si vous êtes indépendantiste, vous n'avez qu'à vous signaler...Ce n'est pas à vous de demander des statuts spéciaux...Ou la Casamance est dans le Sénégal, ou elle n'est pas dans le Sénégal. Et pour moi, la Casamance est dans le Sénégal. (Archives de la RTS, consulté le 2 mars 2019).

Cette réponse semble dire aux journalistes : attention, vous n'avez pas le droit ou la liberté de poser toute sorte de question sur la Casamance. On assiste, dès le début de son mandat, aux premiers signes d'une censure sur cette question qui, pourtant, intéresse la curiosité journalistique. En situation de guerre le journaliste doit –il mettre en évidence son patriotisme ou maintenir sa liberté de presse ? En tout cas dans certaines circonstances, donner la bonne information est considérée comme une trahison ; c'est ce que déclare Arnaud Mercier « *Toute critique de l'intervention ... provenant de confrères ou de l'opinion publique, pendant et après la guerre, était immédiatement assimilée à l'antenne à une trahison* » (Arnaud MERCIER, 2005, P.236). Le président Wade semble épouser cette opinion en rétorquant au journaliste Babacar Justin NDIAYE « *Monsieur Babacar justin je suis désolé... C'est à la limite de la trahison. Si vous êtes indépendantiste, vous n'avez qu'à vous signaler...j'ai dit non pas plus tard qu'hier, j'ai eu des collaborateurs présents, et j'ai fait comprendre qu'on ne parle plus des statuts spéciaux pour la Casamance... la Casamance est dans le Sénégal un point c'est tout* ». Le président Wade termine sa réponse par une menace encagoulée « *si vous étiez dans certains pays africains, vous savez ce qui vous attend. Heureusement que je suis un démocrate, je suis désolé* » le président Wade continue toujours sa réponse en disant :

ce truc de statut spécial vous savez d'où ça vient, prenez le micro et dites-moi d'où ça vient, ce n'est pas sénégalais, je vous donne le micro, je suis le premier à parler de statut spécial, prenez le micro, venez, mais franchement dès qu'on touche l'unité nationale du Sénégal,

⁹² L'abbé Augustin Diamacoune Senghor fut le leader du MFDC. Il est mort en janvier 2007 à Paris.

je ne peux plus me retenir, c'est inacceptable. C'est une notion colonialiste, si vous voulez que je sois plus précis, alors revenons à notre sujet et parlons de choses plus sérieuses. (Archives de la RTS : consulté le 2 mars 2019).

Cette question avait mis le président Wade dans tous ses états. Ce dernier a réagi en vilipendant le journaliste et en le traitant de d'indépendantiste.

« *Le rapport médias-parties est aussi naturellement influencé par les caractéristiques opérationnelles et stratégiques propres à chaque conflit* » (Laurent TEISSEIRE, 2010, P. 94). C'est l'exemple de la Casamance où l'accent est mis sur l'unité nationale. L'état du Sénégal ne cherche-t-il pas à rendre légitime sa manière de gérer le conflit par le biais de certains médias.

La capacité d'un pays à s'engager dans un conflit et plus encore à poursuivre son effort dans la durée est, dans un État démocratique, évidemment en fonction du soutien de l'opinion. Celle-ci façonne son appréciation de façon complexe et évolutive, les médias contribuant directement, comme c'est leur rôle, à ce processus. (Arnaud MERCIER, 2005, P.237).

L'Etat du Sénégal avait réussi à enrôler bon nombre de médias sénégalais dans sa politique de soutien national et surtout de l'unité nationale. D'ailleurs cela ne date pas de l'alternance.

Au courant de la décennie des années 1980, cette situation de quasi-monopole a fait du *Soleil*, l'organe privilégié à partir duquel l'opinion pouvait s'informer des événements de la Casamance. Les premières manifestations sont marquées par l'effacement du journal en tant qu'entité autonome de production d'information. Les communiqués du gouvernement et les déclarations des dirigeants locaux du parti au pouvoir, à travers des meetings, sont les seules sources d'information. *Le Soleil* a d'abord décrété un black out sur les événements du 26 décembre 1982. Il faut attendre l'édition du 29 décembre 1982 pour que le journal lui consacre un filet au rez-de-chaussée de la "une", sous le titre : « *Une manifestation insurrectionnelle a été mâtée en Casamance* » (*Le Soleil* du 29 décembre 1982, P. 1). On y parle d'arrestations, de quelques blessés, des armes saisies et de la saisine de la justice. En fait l'article n'est que la synthèse d'un communiqué du gouvernement. Un décalage temporel qui illustre toutes les

péripéties et autres précautions qui ont dû précéder la publication de l'information. Le communiqué décrit les événements dans les termes suivants :

Depuis quelques jours des ressortissants de la région de Casamance soi-disant du MFDC jusque-là inconnu se sont adonnés à la diffusion de tracts et à des manifestations dans la ville de Ziguinchor le 26 décembre 1982. Malgré l'interdiction faite, les manifestants, au nombre de quelques centaines ont tenté de descendre le drapeau sénégalais hissé à la gouvernance pour mettre leur emblème. Bilan : quelques blessés légers, saisies d'armes blanches et réelles. La justice est saisie et l'affaire suit son cours. (Le Soleil du 29 décembre 1982, P. 1).

Il ressort de cette lecture des événements que le pouvoir central sénégalais dénie toute coloration politique à la manifestation et le fait qu'elle soit l'œuvre d'un mouvement organisé « soi-disant du MFDC ». Il y a une volonté délibérée de ne pas y voir un acte de rupture, mais une simple violation de la légalité républicaine, qu'il appartient à la justice de régler dans le cadre de son fonctionnement normal. Cela relève de la stratégie de banalisation des événements de Casamance, adoptée pendant toute la durée des actes fort annonciateurs de l'imminence du conflit, par le gouvernement, relayée par *Le Soleil*. Il était pourtant aisé de voir à travers ce geste symbolique, la substitution du drapeau national, l'expression éloquente d'un langage séparatiste, à tout le moins celle de la contestation de l'autorité de l'Etat ou d'une velléité autonomiste. L'idée de l'insignifiance suggérée du nombre de manifestants réduit à « quelques centaines » produit un effet contrasté, car cela peut également dénoter une certaine force de mobilisation. Mais l'attitude officielle du déni, incarnée dans le titre, à la "une" du journal faisant allusion à une « insurrection matée », apparaît comme la fin d'une révolte qui, en réalité, n'en est qu'à ses prémices. L'évolution du conflit en Casamance nous le prouvera largement.

Le Soleil, dans ses productions, s'inscrit dans le cadre de référence ainsi défini par le gouvernement, pour traiter de la question casamançaise. Ainsi, l'Etat du Sénégal préfère des journaux qui minimisent le conflit Casamançais. C'est pourquoi lorsque l'affaire dite « Sophie Malibeaux » éclate en 2003, aux yeux de plusieurs observateurs, ce n'est pas une surprise.

3- L'expulsion de Sophie Malibeaux, correspondante permanente de RFI à Dakar

Accusée par les autorités sénégalaises d'« ingérence grave dans les affaires intérieures du Sénégal », de « tentative de sabotage » et de « couverture tendancieuse » (www.rfi.fr: consulté le 08 mars 2019). Sophie Malibeaux est arrêtée à Ziguinchor par la Police nationale sénégalaise le 7 octobre 2003. « *Ramenée sous escorte à Dakar, comme le note Jean-François HAVARD, elle est longuement interrogée au ministère de l'Intérieur avant de se faire notifier un arrêté d'expulsion.* » (HAVARD Jean-François, 2009, P.12) La journaliste s'était rendue à Ziguinchor pour couvrir les assises du MFDC. Ces assises qui se sont tenues du 6 au 7 octobre 2003 dans la capitale du Sud du Sénégal représentaient, pour l'Etat sénégalais, un espoir de paix puisqu'elles étaient « *censées préparer de futures négociations de paix avec le gouvernement sénégalais* » (www.rfi.fr: consulté le 08 mars 2019). Cependant, au sein du MFDC, il existait, au moins, une faction considérée comme radicale qui s'opposait à « *l'abandon de la lutte armée.* » (HAVARD Jean-François, 2009, Ibidem, P. 13) Alexandre DJIBA qui en représentait une, avait accordé, au moment où se tenaient les assises, un entretien à Sophie MALIBEAUX et cela a été interprété par les autorités sénégalaises comme une « tentative de sabotage » du processus de paix. Cet entretien qui a déclenché la colère des autorités sénégalaises, montre en effet, qu'il n'existait pas au sein du MFDC un consensus sur la question et que, par conséquent, la paix dans la région était loin d'être acquise car toutes les parties concernées par le conflit n'étaient pas réunies autour de la même table. Ainsi, son expulsion démontre que le régime de l'alternance n'aurait pas digéré le fait que les informations officielles de l'Etat qui mettaient en avant le consensus national, furent démenties. La recherche de la paix a été souvent brandie comme argument pour empêcher les journalistes d'interviewer les factions qui se montrent hostiles aux négociations avec l'Etat sénégalais. Cette expulsion a ému le monde de la presse comme en témoignent les condamnations du Synpics et de la Fédération Internationale des journalistes (FIJ) et a provoqué des réactions. La diplomatie française, à travers le Quai d'Orsay, a, pour sa part, regretté la décision.

L'histoire des médias est celle de la montée du pluralisme dans l'offre de l'information. Ce phénomène entraîne sur le terrain une pression médiatique accrue par des journalistes de plus en plus nombreux et par une compétition entre les supports et entre les rédactions. La mondialisation croissante de l'information interdit de facto la mise en place du double jeu

qui distingue la communication à destination de la communauté nationale et celle qui est destinée à la communauté internationale. (Arnaud MERCIER, 2005, P.239).

Ainsi avec le pluralisme médiatique, le Sénégal n'arrive plus à avoir un contrôle sur la presse internationale. Si les journalistes sénégalais mettent en avant la fibre patriotique ou l'unité nationale, les journalistes étrangers, sont plutôt obnubilés par les scoops. Il ne faut pas aussi perdre de vue le côté commerciale de la presse. Aimé-Jules BIZIMANA, l'a bien compris en soulignant : « *L'entrée des médias dans une logique commerciale a eu pour résultat le développement de l'information-spectacle et la logique du scoop comme facteurs de distinction* » (Aimé-Jules BIZIMANA, 2006, P.6). Mais les autorités sénégalaises, dans un communiqué du ministre des affaires étrangères d'alors, Cheikh Tidiane GADIO, ont déploré la position du Quai d'Orsay jugée « *surprenante* » et « *décevante* » avant d'ajouter que le Sénégal n'acceptera « *aucune opération de nature à porter atteinte à (son) unité nationale* » (Le Soleil du 29 octobre 2003).

La sauvegarde de l'unité nationale est ainsi le prétexte avancé par les autorités sénégalaises pour « surveiller » toutes les informations qui concernent la crise casamançaise. La peur de l'internationalisation du conflit met particulièrement les stations étrangères dans le collimateur des autorités sénégalaises. Dans d'autres pays africains également, la liberté de ton de la radio semble déranger. C'est pourquoi *RFI* qui compte de nombreux auditeurs en Afrique et dans le reste du monde (francophone) ne jouit pas toujours d'une position confortable dans le continent africain. Les raisons sont sans doute nombreuses mais nous en évoquerons deux : absence d'une réelle liberté d'expression même si ce point touche les stations africaines qui sont, parfois et dans certains pays, confrontées, elles aussi, à des dirigeants réfractaires à la diversité d'opinion ; l'image d'une radio paternaliste, donneur de leçon voire colonialiste fait également de *RFI* une des cibles des « populistes » en Afrique. Ce dernier point nous paraît intéressant parce que certains dirigeants africains surfent sur la fibre patriotique voire nationaliste pour faire passer la radio comme une station déstabilisatrice aux ordres de l'Elysée. La réponse du ministre des affaires étrangères du Sénégal qui invoque « l'unité nationale » le sous-entend. Il y a aussi plusieurs agressions contre des journalistes de cette radio comme l'assassinat de Jean Hélène, envoyé spécial permanent de *RFI* à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 23 octobre 2003. Le 2 août 2015 au Burundi, Esdras Ndikumana, journaliste de *RFI* et de l'Agence France Presse (*AFP*), a été torturé par les services de renseignements du pays. Les journalistes de *RFI* sont parfois perçus dans certains milieux africains comme des ennemis de la cohésion sociale et de l'unité

nationale. C'est ce qui explique le fait qu'ils soient la cible d'attaques souvent en cas de troubles politiques. Si ce ne sont pas des journalistes qui sont agressés, c'est le signal de la radio qui est visé. Le 20 octobre 2015, *RFI* annonce dans son édition de 10 heures que son signal au Congo Brazzaville a été coupé. Cet acte serait la conséquence d'émissions comme « appels sur l'actualité » animée par Juan Gomez du lundi au vendredi sur *RFI*, qui est revenue sur le projet de référendum en cours dans le pays qui permet, si le « oui » l'emporte et s'il le souhaite, au président Denis Sassou Nguesso, de briguer un nouveau mandat en 2016. Les intervenants de l'émission de Juan Gomez font preuve d'une liberté de ton qui n'est pas courant partout en Afrique. Et c'est par crainte de voir cette liberté de ton inspirer ou influencer des groupes de jeunes que les stations comme *RFI* ou les réseaux sociaux feraient l'objet d'une surveillance accrue dans certains pays africains.

Il faut dire que le poids de la colonisation française joue beaucoup dans ces rapports de méfiance entre certains Africains et *RFI*. Un contentieux colonial qui n'est pas soldé et qui complique la perception de *RFI* en Afrique francophone. Ainsi, la radio a du mal, parfois, à convaincre de son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques voire économiques français.

La tournure diplomatique prise par l'affaire « Sophie Malibeaux » peut contribuer à exacerber le doute sur l'indépendance de la radio vis-à-vis du pouvoir politique français. Mais, quelle que soit la méfiance, force est de reconnaître que *RFI* peut avant tout être considérée comme un média africain à part entière. C'est une radio qui compte sans doute plus d'auditeurs Francophones (majoritairement africain) que Français. Son implantation en Afrique n'est plus à démontrer ; et elle participe surtout, à travers des émissions comme « Archives d'Afrique » (émission présentée par Alain Foka les samedis) ou encore « Le débat africain » (présentée par Alain Foka les dimanches) à ressusciter et faire connaître l'histoire africaine. Le renforcement du processus démocratique en construction dans la plupart des Etats africains passe par des médias qui font preuve d'une certaine liberté de ton. On peut considérer que *RFI* en Afrique en fait partie même s'il est vrai que cela fait courir des risques à ses journalistes et correspondants en mission dans certains pays du continent.

« L'affaire Sophie Malibeaux » révèle une méfiance voire frilosité des autorités sénégalaises qui refusent une lecture médiatique qui prend le contre-pied des informations officielles, mais préfèrent des médias qui mettent en avant l'unité nationale en « *s'autocensurant* » pour emprunter l'expression de Arnaud Mercier. Alors, ils favorisent l'Etat comme le précise Aimé-Jules Bizimana « *L'autre écueil parallèle est lié à l'identification des journalistes et des médias*

à l'une des parties au conflit. Au lieu de se conformer à la maxime « choose the truth not a camp », les journalistes cèdent aux appels d'élan patriotique » (Aimé-Jules Bizimana, 2006, P.6).

De façon générale, la question de la liberté de la presse sous le régime de l'alternance nous laisse perplexe. Avec la fermeture de la radio Sud FM qui a longtemps porté, avec Walfadjri, le flambeau de la liberté de la presse au Sénégal, forcément on s'interroge sur l'état des acquis démocratiques sous WADE.

4- La fermeture de la radio Sud FM : le régime libéral a-t-il tenté de museler un symbole de la liberté de la presse au Sénégal ?

En temps de guerre, l'idéal d'une presse libre donnant à des journalistes indépendants la mission d'aller chercher une information ou des images susceptibles d'être occultées peut vite devenir insupportable aux autorités civiles et militaires. (Arnaud Mercier, 2005, P.234).

Cette citation d'Arnaud nous permet de camper le débat et de passer au peigne fin le comportement de l'Etat du Sénégal face à la presse.

En effet, la fermeture de la radio *Sud FM* est également déclenchée par une interview. La question de la crise casamançaise qui était sous-jacente (d'un point de vue médiatique) jusqu'au milieu des années 1990 est devenue un enjeu médiatique de taille grâce surtout à l'implication des radios privées et notamment la radio *Sud FM*, qui appartient au groupe *Sud communication*. La station régionale de *Sud FM* Ziguinchor s'est introduite dans le maquis (renvoie ici aux zones contrôlées par les séparatistes) et a permis aux Sénégalais de s'informer sur les enjeux et les secrets de cette crise qui a débuté en 1982.

Depuis l'avènement de cette radio, l'Etat sénégalais a perdu, partiellement, le monopole de l'information sur la rébellion en Casamance. Mais l'Etat sénégalais n'a jamais cessé, malgré la libéralisation du secteur médiatique, de tenter de contrôler certaines informations. Dans « l'affaire Sophie Malibeaux » comme dans la fermeture de la radio *Sud FM*, on voit que l'Etat sénégalais définit les zones interdites aux médias. Il s'agit dans ces deux affaires d'interviews accordées à des chefs « rebelles ». Dans l'une comme dans l'autre, on note une détermination,

chez ces chefs, à continuer la lutte armée malgré les promesses de paix des pouvoirs publics sénégalais. La façon dont les autorités sénégalaises ont agi dans ces deux affaires montre que sur la crise casamançaise le régime de l'alternance a voulu museler la presse privée dite indépendante. Dès la diffusion de l'interview de Salif Sadio, un des chefs militaires du MFDC, le gouvernement sénégalais a décidé de suspendre toutes les émissions de la radio *Sud FM*.

Dans la matinée du 17 octobre 2005, de façon simultanée, toutes les stations régionales de Sud FM, décident de diffuser une interview de Salif Sadio, connu pour ses positions radicales, qui promet de chasser « le Sénégal de Casamance. (Reporters sans frontières, le 18 octobre 2005).

La diffusion de cet élément constitue, aux yeux des autorités sénégalaises d'alors, une menace pour la sûreté nationale.

Les textes étaient censurés et les journalistes intimidés. C'est encore le cas aujourd'hui dans beaucoup de pays. Les journalistes sont interdits de terrain, comme en Tchétchénie, et abattus lorsqu'ils persistent dans leur volonté de témoigner. Ils paient également de leur vie leur intention de dénoncer des actes odieux, comme en Sierra Léone ou en Algérie. Sur les lieux de guerre, la liberté de la presse et de l'information reste encore à conquérir. (Arnaud MERCIER, 2005, P.235).

C'est ce que semble vivre le journaliste Ibrahima GASSAMA, auteur de l'interview a été arrêté par la police sénégalaise qui a procédé également à l'interpellation d'autres journalistes du groupe et à la fermeture des stations *Sud FM* sur l'ensemble du territoire sénégalais.

Ce passage ci-après de Laurent, nous permet voir plus claire la relation complexe entre les médias et les parties dans un conflit :

La relation entre les médias et les parties dans un conflit ne diffère pas dans son essence des fondamentaux de la communication publique et du rapport général qu'entretiennent entre eux médias, société et État. La plupart des champs de batailles de la communication moderne (qu'ils soient économiques, judiciaires, politiques...) connaissent des enjeux qui,

conceptuellement, sont très voisins de ceux que l'on retrouve à l'occasion des conflits armés. Ainsi, les objectifs poursuivis par les responsables publics seront fondamentalement les mêmes que pour toute politique publique : rendre compte de l'action conduite, en expliquer le sens et le contenu. (Laurent TEISSEIRE, 2010, P. 92).

L'objectif de l'Etat du Sénégal est d'intimider la presse en mettant l'accent sur l'unité nationale comme à l'accoutumée.

Le ministre de l'intérieur, Ousmane NGOM, qui assume avoir pris cette décision sur les ondes de la radio Futurs Médias (*RFM*), accuse le groupe *Sud communication* de porter « atteinte à la sûreté de l'Etat ». La sauvegarde de l'unité nationale sert de prétexte, encore une fois de plus, aux autorités sénégalaises. Mais si l'expulsion de Sophie MALIBEAUX a été simple, la tentative de musèlement du groupe *Sud communication*, en revanche, a été un échec. Au-delà du soutien des journalistes et des organisations syndicales, le groupe a compté sur une implantation dans le paysage médiatique sénégalais construite autour de valeurs dont le professionnalisme et la constance. À ce titre, il a bénéficié naturellement d'une sympathie populaire et d'une légitimité sociopolitique sur lesquelles repose, en grande partie, son existence. Sa contribution au débat démocratique et les investigations faites sur des sujets de société depuis sa création font de lui un porte-parole légitime et valable de la cause d'une partie du peuple. Vouloir le réduire à un média « incendiaire » qui sape les fondements de l'unité nationale peut paraître paradoxal. Ainsi, la fermeture de *Sud FM* a très rapidement mobilisé la société civile, des syndicats et des patrons de presse dont Sidy Lamine Niassé et Babacar Touré, PDG du groupe. Face à cette solidarité spontanée qui commençait à s'organiser, le « *ministre de l'Information, Bacar Dia, a annoncé, dans la soirée du 17 octobre 2005, la levée de la mesure de fermeture de la radio Sud FM* » (journal *l'observateur* du 18 octobre 2005).

L'énergie déployée par le régime de l'alternance pour filtrer les informations relatives à la crise en Casamance s'explique par le fait que la région est en proie à une rébellion armée. C'est donc une zone de guerre. La gestion de la communication en temps de guerre fait partie des stratégies mises en place par les différents belligérants à un conflit car « *l'instrumentalisation des médias, comme le note Ndiaga LOUM, devient (...) un des dispositifs centraux de la guerre* » (LOUM Ndiaga, 2014, P.204). Certaines inquiétudes du régime libéral de WADE pouvaient ainsi se justifier. Nous verrons que la « guerre de communication ». C'est ce que semble expliquer Arnaud :

Que ce soit en contrôlant des médias libres auparavant ou en créant leurs propres supports de communication et d'information, les États en guerre ont appris à utiliser le journalisme d'information pour servir leurs intérêts. La propagande, le « bourrage de crâne » ou une persuasion plus insidieuse sont au menu de tous les conflits armés et les médias sont jugés nécessaires à toutes les phases du conflit. Avant, ils servent à convaincre et à mobiliser ; pendant, ils aident à cacher, intoxiquer et galvaniser ; après, ils contribuent à justifier la guerre, à façonner les perceptions de la victoire et à interdire les éventuelles critiques. (Arnaud MERCIER, 2005, P.236).

Le journal *Le Soleil* a parfaitement joué ce rôle pour l'Etat du Sénégal. Parce qu'il fait l'écho des communiqués publiés en Conseil des ministres, des déclarations des responsables du Parti socialiste au pouvoir à travers les diverses manifestations de soutien au gouvernement et au président Abdou DIOUF, relativement à la situation en Casamance. *Le Soleil* du 30 décembre 1982, consacre sa manchette à l'une des conclusions de la résolution adoptée à l'issue d'un meeting organisé, le 29 décembre, par l'Union régionale du Parti socialiste : *La Casamance condamne les manifestants de Ziguinchor*. De la même manière, le sous-titre, qui l'accompagne est une émanation du communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres : *Attitude du gouvernement : fermeté, vigilance et sérénité*. Cette forme de traitement de l'information, consistant à présenter des déclarations en faits sans les attribuer à un locuteur, exprime

Dans quelle mesure il est vrai que la stratégie des médias par rapport aux voix qu'ils rapportent est l'alibi de leur propre voix - la voix qu'ils semblent avoir perdue ? Par définition, les énoncés qui sont naturalisés en faits dissimulent les emprunts et les manipulations du journal (M. MOUILLAUD ; J.-F. Têtu, 1989, P.132).

En effet,

Endosser un énoncé comme une information - sans l'affecter de sa source - c'est le légitimer comme réel et, du coup, véhiculer s'ils existent, les intérêts que la supposée source a investi dans son discours (on songera, de ce point de vue, à l'endossement

invisible en surface du lexique, de la syntaxe et de la logique). (MOUILLAUD ; Têtu, op. cit, p. 131).

La volonté de marginaliser les organisateurs de la manifestation, traduite par l'idée d'une condamnation par toute la région, d'après le titre de la "une", ressort de la déclaration du meeting dont le journal rend compte. Les évènements de Ziguinchor sont

Le fait d'un groupuscule prétendu du MFDC, qui ne se compose que de quelques individus irresponsables. Les populations de Casamance organisées réaffirment solennellement, à l'unanimité et sans réserve, que la Casamance, de façon irréversible fait partie intégrante du Sénégal. (Le Soleil du 30 décembre 1982, p. 4).

En prenant à son compte l'assertion du locuteur, ses énoncés deviennent des faits comme tous les faits que le journal affirme et confère au locuteur la légitimité de « pouvoir dire ». Ce qui renforce l'« effet de réel » (M. MOUILLAUD ; J.-F. Têtu, op. cit. p. 138). C'est l'idée de la marginalité du mouvement insurrectionnel qu'il s'agit ici de valider. Tout comme le journal reproduit la Déclaration du Conseil des ministres tenu le 29 décembre 1982 sur « la détermination du Chef de l'Etat à ne pas transiger sur l'intégrité territoriale du Sénégal. Il demande au gouvernement de faire preuve fermeté, de vigilance et de sérénité ». En tirant son titre de "une" de ce qui apparaît comme étant la position exprimée par le président de la République, au cours de ce Conseil, « L'attitude du gouvernement : fermeté, vigilance et sérénité », « Le journal peut user d'une stratégie d'un double code à une même fin : de l'énonciateur valorisé (le Chef de l'Etat président le Conseil des ministres), le journal extrait un énoncé lui-même valorisé. » Cette stratégie de l'« effet idéologique de reconnaissance », expression empruntée à (Eliseo Veron par M. MOUILLAUD ; J.-F. Têtu, op. cit. p. 138), conforte l'idée que l'Etat est loin d'être débordé et se dote des moyens de parer, dans la sérénité, à l'éventualité de toute menace aux fondements de la République.

En outre, le régime de Macky SALL aussi ne fait pas l'exception à la règle. Toujours dans ce sillage un journaliste a été arrêté.

En effet, le 07 janvier 2018, le journaliste, expert de la question casamançaise et analyste dans le journal www.journaldupays.com, René Capain BASSENE, a été arrêté dans sa maison à Ziguinchor par une douzaine de gendarmes sénégalais.

Selon des informations, les gendarmes ont sauté le mur de la concession, frappé la porte d'entrée de la salle d'attente et demander à la famille d'ouvrir la porte. Les hommes en tenue ont procédé d'abord à la fouille des chambres. Ils ont saisi les téléphones portables de M. Bassène et de sa femme. Enfin, les gendarmes ont procédé à l'arrestation de M. Bassène en le menottant en l'embarquant dans leur véhicule. Le Journal du Pays, considérant que la liberté d'expression est un droit humain qui doit pouvoir s'exercer aussi en Casamance, condamne vigoureusement cette arrestation d'un de ses meilleurs analystes et demande sa libération immédiate. Il semble que les enquêteurs de la section de recherches de la gendarmerie de Dakar ont établi un lien entre René Captain Bassène et un haut responsable du mouvement des forces démocratique de la Casamance. (Journal Libération du 9 janvier 2018).

Le gouvernement du Sénégal par biais de la gendarmerie nationale justifie l'arrestation du journaliste qui semble être le cerveau de la tuerie de Boffa⁹³.

Cette tuerie de Boffa qui a fait couler beaucoup de salive et d'encre occupe la « Une » du journal écrit *l'observateur*. Ce dernier nous livre la version officielle de la gendarmerie :

Après l'arrestation du journaliste et la séquestration de son téléphone portable, les enquêteurs ont établi des preuves qui lient Ousmane Tamba et René Captain Bassène. La première citée est membre de l'aile extérieur du MFDC. Les enquêteurs ont découvert qu'ils ont échangé plusieurs coups téléphoniques, avant la tuerie de Boffa et même après l'exécution. René Captain, longtemps indexé comme étant parmi les commanditaires, est celui qui rend compte à Ousmane Tamba, mais aussi il serait le planificateur de la tuerie de Boffa. Pour plus de preuves, les enquêteurs ont révélé la réunion de Toubacouta où le journaliste donnait des instructions selon lesquelles «la coupe de bois doit cesser» et pour

⁹³ Le 6 janvier 2018, 14 bûcherons ont été tués dans la forêt de Boffa-Bayotte en Casamance. Les 14 victimes de ce drame ne se doutaient pas qu'en allant dans cette forêt ce samedi-là pour chercher du bois, elles auraient rendez-vous avec la mort ou croiseraient sur leur chemin des assaillants qui leur ôterait la vie.

ce faire il faut « poser des actes forts ».Mais aussi, sous le régime de la garde à vue, le journaliste s'est distingué par ses propos sur les théories séparatistes. René Captain Basséne était aussi chargé de la communication de l'Anrac et recevait 900 000 Fcfa. (Journal L'Observateur du 9 janvier 2018).

5- L'accalmie a été confondue avec la paix

La tuerie de plusieurs jeunes perpétrée le samedi 6 janvier 2018 dans la forêt classée de Boffa, a surpris les Sénégalais tant la période d'accalmie a été longue. Depuis 2012, l'arrivée du Président Macky Sall au pouvoir, les armes s'étaient pratiquement tues et les populations de Casamance s'étaient habituées au train-train normal de tout citoyen dans une République digne de ce nom. Mieux, la paix semblait être revenue même si le dernier cri de cœur de l'ancien Gouverneur Saliou SAMBOU sur le processus il y a seulement quelques jours a eu quelque chose de prémonitoire. Il faisait remarquer qu'il fallait mettre à profit une telle accalmie pour de véritables négociations afin d'aboutir à une paix définitive. La réaction du Président Sall dans le discours à la Nation du 31 décembre a été une réponse théorique qui ne s'est pas traduite en actes connus capables de redynamiser le processus.

Malheureusement comme le dit la Présidente de la plateforme des femmes pour la paix en Casamance, « accalmie n'est pas paix ».

L'acte sauvage qui vient d'être posé par ces individus armés en dit long sur l'insécurité qui règne dans la région. Il est en effet trop tôt pour attribuer de tels actes aux éléments du MFDC, mais la cruauté de la tuerie, les populations ciblées et le lieu où cela a été perpétré renseigne sur son caractère « politique » en ce sens qu'il s'agit d'un message fort adressé à ceux qui pensent qu'ils peuvent bénéficier désormais de la sécurité de l'Etat. Des coupeurs de bois ont été ainsi arrêtés et tués. On peut penser que des éléments armés ont voulu mettre fin à un trafic interdit par l'Etat et dont la perpétuation a énervé les populations locales jusqu'à les pousser à se constituer en milices locales en intelligence avec les rebelles.

Ce que ces individus oublient, c'est la Nation est un et indivisible et que personne ne peut se faire justice soi-même. Ce qui est arrivé dans la forêt de Borofaye juste à quelques kilomètres de Ziguinchor est indiscutablement une preuve de la fragilité du processus de paix et de l'insécurité latente qui règne dans la zone du fait justement de la circulation des armes.

Il est loin de remettre en cause le processus de paix qui cependant, gagnerait à être renforcé et parachevé.

Si des individus armés peuvent faire se justice eux-mêmes à tout instant, cela montre que l'autorité de l'Etat n'est pas encore entièrement acceptée par certaines franges de la population. Il est important dès lors que parallèlement à la négociation qui doit se poursuivre, l'Etat crée les conditions optimales de la sécurisation des populations à tous les niveaux et à tout moment. L'essentiel est de ne pas baisser la garde. La vigilance est importante car, pendant longtemps encore, il faudra redouter que ceux qui vivaient de l'économie de la guerre activent leurs réseaux et sèment la violence.

Toutefois, l'Etat ne peut, à lui seul réussir le pari de la pacification de la Casamance. Il faudrait que les populations s'y impliquent activement comme le fait la plate-forme des femmes. Il est inadmissible que le Sud tue ses propres fils quelle que soit par ailleurs les raisons invoquées. C'est dans ce sillage que le Cercle des Intellectuels et Universitaires du MFDC interviennent en condamnant fermement cet acte inacceptable et odieux. Et Il s'incline devant la mémoire des victimes et présente ses sincères condoléances aux familles éplorées.

Nous ne nous reconnaitrons jamais dans la tuerie de personnes non armées : Le Cercle des Intellectuels et Universitaires du MFDC ne se reconnait pas dans cet acte ; se désolidarise de ce type de méthode et de ses auteurs, de quelque bord qu'ils viennent. Le responsable, c'est le statu quo entretenu à dessein en Casamance : Mais considère que cette tragédie, au-delà de l'émotion légitime qu'elle suscite, se nourrit, entre autres du statu quo sécuritaire et politique qui règne en Casamance, donnant une atmosphère de pourrissement de la situation. Nous estimons que l'Etat du Sénégal, par sa méthode de diviser pour mieux régner, ses discussions opaques, les machinations visant à infecter les structures vivantes et militantes du mouvement, doit tirer les conséquences de ce massacre. De la nécessité d'établir une ligne transversale entre fils et filles de la Casamance pour que la lutte ne se termine pas en queue de poisson : La fin du conflit en Casamance, ne peut advenir que lorsque, l'ensemble des forces vives de ce peuple et de ce territoire, au-delà du MFDC (qui a besoin de terminer sa réunification), identifiant la problématique consistant en mise en crise de la Nation sénégalaise, exigera puis arrachera un accord politique susceptible de fournir le cadre dans lequel un vrai processus de paix s'enclencherait. Par ailleurs, nous appelons à la retenue, face aux passions allant, pour l'ancien PM, jusqu' à demander que le MFDC et l'armée s'allient pour traquer les auteurs de ce crime. De quel MFDC parle-t-il ? Nous appelons Attika à garder son calme et à

prendre toutes les dispositions requises pour défendre les populations, dans le cas où l'armée engagerait une opération de représailles, dont on peut imaginer les possibles effets collatéraux. (Journal Du Pays du 20 janvier 2018).

6- Les obstacles extérieurs de la presse face aux acteurs du conflit

Les contraintes externes sont essentiellement liées à la volonté de l'Etat de gérer l'information sur le conflit, et à cet égard, l'Etat socialiste se sert de méthodes plutôt insidieuses et moins répressives utilisées que l'on connaissait sous le régime libéral. Ensuite la stratégie du MFDC, bénéficiant de l'expérience avérée de l'Abbé Diamacoune Senghor du milieu des médias, serait plutôt fondée sur l'opportunisme consistant à ne se servir de la presse que quand il le juge nécessaire, et de la houspiller, en d'autres circonstances. Il lui suggère ainsi un complexe de culpabilité, pour mieux l'acquiescer à sa cause. Une forme de violence psychologique, loin de la violence physique contre le journaliste Mamadou Oumar Ndiaye du *Témoin*, dont le Mouvement aurait été l'auteur. Mais il faut remarquer que, dans le conflit en Casamance, il n'y a pas eu d'agressions physiques contre des journalistes, à l'exception du cas précité, dont les preuves restent à établir. Ensuite parmi les acteurs, figurent les ONG.

6-1 La démarche de l'Etat entre mutisme et manigance

La méthode est principalement axée sur l'organisation de séminaires, d'abord de sensibilisation sur la notion d'« information sensible » - la répétition n'est pas de trop - eu égard aux sérieuses préoccupations auxquelles l'Etat était confronté devant le flux d'informations qu'il ne maîtrisait plus, du fait de la pluralité et de la diversité de leurs sources.

«Dans une situation de conflit où l'Etat est en cause, le caractère sensible devient consubstantiel à toute information » (Judith LAZAR, 1998, P.247). Cela explique l'organisation de séminaires à l'intention des journalistes, dont celui des 13 et 14 mai 1995 organisé à l'initiative de la Dirpa en direction des médias publics et privés sur « *le traitement de l'information sensible par les médias* ». En réalité, le séminaire avait des objectifs inavoués, qui étaient de poser les jalons d'une législation sur « l'information sensible ». Les journalistes l'ont compris, si bien que

Les représentants du Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (SYNPICS) ont mis fin à leur participation avant l'adoption du document de synthèse pour ne pas outrepasser leur mandat ». Ils étaient hostiles à «une législation et une

réglementation en matière de presse relative à l'information sensible. La notion d'information sensible étant perçue par les journalistes comme un prétexte de censure, sa définition est en soi un nœud gordien. (Moussa PAYE, 1992, P.9).

Les visites guidées en Casamance et lors du conflit en Guinée-Bissau ont été, également, des tentatives de la Dirpa d' « incorporer » les journalistes, pour leur donner l'occasion de faire des reportages que l'indigence ou simplement les priorités de certaines rédactions n'auraient permis d'effectuer en toute autonomie. Particulièrement, à l'occasion de l'intervention de l'armée sénégalaise à Bissau, en 1998, pour défendre le régime du Président Nino Vieyra contre une « mutinerie- coup d'Etat- insurrection où les médias ont eu du mal, dans les premiers jours, à en préciser l'origine exacte.

La crédibilité de la presse sénégalaise en a pris un sacré coup, à quelques d'exceptions près. D'ailleurs en Guinée, comme en Casamance, on s'interroge encore sur le bilan exact au plan humain, matériel et financier de ces conflits. Les comptes rendus et reportages de la presse n'étaient que le relais des communiqués militaires et des lieux visités sous la conduite de la DIRPA. (Fafali KOUDAWA, 2002, P. 177).

Selon un dicton bien sénégalais, « l'on ne voit qu'à travers les yeux empruntés ». Il apparaît donc que sous le régime socialiste, on a plutôt privilégié une méthode « ingénieuse » de gestion de la communication, sous l'orchestration de Direction de l'information et des relations publiques de l'Armée.

Ni les autorités administratives, ni les forces armées, en dehors de quelques cas, n'ont eu à faire des remontrances sur le traitement de l'information, par la presse, de la situation dans le sud du pays de 1982 à 2000. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu une volonté de manipulation. Par ailleurs, il a été signalé une tentative de contrôle de l'information sur la Casamance par l'équipe du Général DIENG, alors gouverneur de la région, et du Colonel Commandant de zone exigeant des journalistes un contrôle préalable de leurs productions avant diffusion. Exigence que les journalistes de la presse privée ont refusé d'exécuter. (Djib DIEDHIOU, 2001, P.87).

6 -2 La stratégie opportuniste du MFDC

Le Mouvement ne s'exprime que quand il en éprouve le besoin parce qu'il n'est pas du tout lié par le même devoir d'informer qui pèse sur l'Etat. Il a la latitude de choisir ses journalistes et ses supports et le moment de sa communication. L'indigence et l'imprécision, pour ne pas dire l'ambiguïté de ses discours font que chaque sortie médiatique, venant de son camp, apparaît comme un scoop et suscite la curiosité de cette masse de Sénégalais qui ne demandent qu'à comprendre. Malgré que le MFDC ne cesse d'épingler les médias sénégalais comme « *menant la guerre aux côtés de la DIRPA* », (Oumar Diatta, 2001, P.18) c'est grâce à la presse nationale que le Mouvement a acquis la notoriété qui lui vaut d'être courtisé aujourd'hui. En relayant les messages de son secrétaire général, en fustigeant la politique répressive de l'Etat, l'enclavement et la marginalisation du peuple casamançais, le MFDC est devenu un interlocuteur écouté par les autorités sénégalaises. De plus l'Abbé ne rate pas d'occasion pour saper le moral des journalistes quand il leur dit, par exemple, sous forme de sermon :

Soyez les messagers de la bonne nouvelle, de la vérité et de la justice. Malheureusement de temps en temps, j'ai à déplorer quelque chose en disant que le journaliste, c'est la meilleure et la pire des choses. Il n'y a rien de tel qu'un journaliste pour construire ou pour détruire. Je vous prie bien de vous préserver, pour que vous soyez des agents de construction de la paix en Casamance et dans le monde. Comme je l'ai dit, il ne faut pas avoir peur de donner sa vie pour faire régner la paix, la justice et la vérité. Ça aussi, c'est votre mission. Alors je vous souhaite de la remplir à vos risques et périls. Ce sont les risques du métier. Il faut savoir les prendre. Dire à qui de droit ce que vous avez à lui dire comme messenger. (Journal Sud Quotidien du 23 juillet 1993).

Conclusion

Depuis, le déclenchement de la crise casamançaise le 26 décembre 1982, l'État sénégalais a donné la priorité à la méthode du « tout militaire » pour apporter des solutions de sortie de crise. Dans ce contexte de répression, le Sénégal a acquis un savoir-faire mais ignore totalement le faire savoir. Pendant très longtemps, les différents gouvernements du Sénégal ont mis à l'écart les populations dans la recherche de solution favorable au retour définitif de la paix, niant ainsi l'aspect politique de la question. Ce déni de l'aspect politique de la crise casamançaise est l'une des raisons de son enlisement. Cependant, depuis le début des années 2000, la culture

notamment diola a pris une place importante dans la résolution de la crise. Au fil des années, celle-ci a débordé des frontières nationales pour s'exporter dans les pays voisins, ce qui constitue une menace sérieuse pour la sous-région. En Casamance, la présence des journalistes est indispensable pour rendre compte du déroulement de la guerre, du comportement de part et d'autre des belligérants, du nombre des victimes et des dommages civils et militaires ainsi que des retombées de la guerre sur les plans militaire, politique, économique et social. Ainsi, les médias ont joué un rôle important dans le conflit casamançais. Ce qui entraîne de facto des journalistes qui s'autocensurent en mettant l'unité nationale en avant. D'autres préfèrent garder leur liberté de ton ce qui leur a prévalu des arrestations. C'est pourquoi la profession doit adopter un point de vue plus critique qui lui permettra de dissocier systématiquement les faits des enjeux stratégiques de la communication. Tout cela s'explique par le fait qu'on ne peut pas communiquer sur tout concernant le conflit. D'autant qu'il y a ce qu'il faut communiquer et ce qu'il ne faut pas communiquer. Si tel est le cas, il y aurait ceux qui doivent communiquer et ceux qui ne devraient pas communiquer. Si le « faire savoir », c'est-à-dire l'information et le « faire sentir », la captation sont soumis à des contraintes de communication, quelle serait la part de la liberté des médias dans ce conflit ?

Chapitre 12 : Le rôle de la culture et des traditions pour la construction d'une paix définitive/durable

La sensibilité culturelle du conflit en Casamance est perceptible à travers le chapitre Médias et conflit en Casamance. Nous y avons vu qu'une compréhension holistique de la crise casamançaise celle qui faisait appel à l'intangibilité de l'intégrité territoriale, défendue par l'État sénégalais, à la particularité de la position géographique de la Casamance, mais aussi aux différentes identités culturelles défendues par le principal mouvement indépendantiste. L'option militaire ayant montré ses limites en radicalisant de plus en plus les sympathisants du MFDC mais aussi, en trainant dans la boue l'image internationale du Sénégal, il devenait urgent de trouver d'autres moyens de résolution du conflit. C'est dans ce sillage que l'Etat du Sénégal opte, après moult manière de rechercher la paix sans succès, sur les traditions et la culture casamançaise dans la recherche de solution. Le recours à l'histoire, à la tradition et à la culture traditionnelle diola et surtout le particularisme de la région de la Casamance est ainsi devenu un argument de taille pour miser sur les valeurs traditions pour la construction d'une paix définitive/durable. Ainsi, les perspectives théoriques (Cultural Studies, anthropologies, sociologiques ethnographiques...) vont nous permettre d'analyser dans ce chapitre la place de la culture, le rôle des autorités traditionnels et la cohésion sociale dans la résolution du conflit en Casamance. Dans les lignes qui suivent, il sera question de voir premièrement, la place importante de la culture dans la société casamançaise. Deuxièmement, nous allons analyser le rôle des autorités traditionnelles, dans le contexte spécifique du conflit en Casamance. Et en fin troisièmement, s'intéresser sur la cohésion sociale et l'harmonisation culturelle au profit de la paix.

1- La place de l'identité (diola) dans la culture en Casamance

La culture, principalement diola, occupe une place prépondérante dans tous les rassemblements identitaires destiner à marquer la différence avec le nord et montrer l'ancrage du peuple diola en Casamance. Cette prédominance de la culture diola dans les manifestations identitaires casamançaises, supprime la différence entre l'identité diola et l'identité casamançaise. Cette confusion identitaire jette les bases de la diabolisation ethnique de la crise casamançaise.

Ceci entraîne une confusion entre la partie et la totalité, c'est-à-dire l'arrière-pays diola avec la Casamance tout entière, et assimilant tous les Casamançais à l'ethnie Diola. Cette même confusion idéologique aurait poussé certains chercheurs peu informés à assimiler la crise casamançaise à un conflit religieux. Entre le nord musulman et le sud chrétien. Or cette analyse ne reflète nullement la réalité du terrain, car la majorité de la population casamançaise est de confession musulmane et le maquis abrite des combattants musulmans et chrétiens. L'exemple le plus patent est le cas de Salif Sadio, le chef de la branche armée du MFDC qui est de confession musulmane.

Par ailleurs, la diffusion hors des frontières sénégalaises, au fil des années a fait de la crise casamançaise l'épicentre de l'instabilité politique et sociale dans la sous-région. Elle définit les relations géopolitiques entre le Sénégal et ses voisins du sud. C'est dans ce sillage que Momar Coumba DIOP analyse l'intervention du Sénégal en Gambie : « *En 1981, le coup d'État contre le président gambien Daouda Diawara, orchestré par Koukoï Samba SAGNA, diola originaire de la Casamance avait nécessité l'intervention de l'armée sénégalaise dans le cadre des accords de défense signés entre les deux pays* » (Momar Coumba DIOP, 2002, p. 172).

Ainsi, le président Diawara avait rendu l'ascenseur au Sénégal.

Comme en signe de reconnaissance, Diawara signe l'acte de création de la Confédération de la Sénégalie, dont il occupe le poste de vice-président derrière le président Abdou Diouf. Mais comme pour toutes les décisions d'intégration par le haut, le peuple gambien comme l'opposition considéraient déjà l'intervention sénégalaise comme une ingérence extérieure, et voyaient dans la Confédération, un assujettissement de leur pays. (Momar Coumba DIOP, 2002, p. 134).

L'évolution historique et territoriale de la Casamance confère une place importante au compromis et à la dissidence. Ceci montre que les difficultés d'administration de cette région remontent très loin dans le temps et sont liées à la géographie mais aussi à la socio-culture des populations qui la composent. Ainsi, Abderrahmane Ngaidé, spécialiste de la région, affirme-t-il que « *la dissidence territoriale est un phénomène récurrent, depuis environ huit siècles, dans l'histoire de la Casamance* » (Abderrahmane NGAIDE, 2012, P.147).

Par ailleurs, la place majeure qu'occupe la culture dans la crise casamançaise fait dire à Jean-Claude MARUT que « *le discours du MFDC mêle en permanence deux niveaux d'identification qui renvoient aux deux concepts classiques de la nation : nation ethnique Diola et nation citoyenne casamançaise* » (Jean-Claude MARUT, 1994, P.197). Cette identification à l'ethnie Diola confère à la rébellion casamançaise le caractère d'une revendication régionaliste avec une forte connotation ethnique.

Depuis le début du conflit, la thèse ethnique est soutenue par les dirigeants sénégalais et une grande frange de la population. Aujourd'hui encore, nombreux sont les Sénégalais qui assimilent la revendication indépendantiste du MFDC à un mouvement séparatiste exclusivement diola. Contrairement aux autorités sénégalaises, le MFDC réfute néanmoins cette thèse ethnique de la crise casamançaise par la représentation dans le maquis et dans l'aile politique, de la quasi-totalité des ethnies composant la population casamançaise. D'après Jean Marie François Biagui « *réduire une cause aussi noble et juste [l'indépendance de la Casamance] à une simple revendication ethnique, est d'être animé d'une mauvaise foi. Tous les membres du MFDC ne sont pas des Diola et tous les Diola ne sont pas du MFDC* » (Journal *Le Pays* consulté le 23 janvier 2019). Cependant la domination démographique diola entretient le flou entre une rébellion à caractère régional ou ethnique. Mais cette domination diola suffit-elle à attribuer une connotation ethnique à ce mouvement séparatiste régional? Bruno SONKO affirme que

Constater la connotation diola du conflit casamançais est une chose, diola il l'est fortement même s'il ne l'est pas uniquement par le territoire, par ses participants, par son discours. Toutefois, il convient d'apporter un bémol, car dire que la rébellion est une rébellion ethnique Diola n'a fait qu'insister sur la localisation particulière de la rébellion. (Bruno SONKO, 2004, P.35).

En effet, il nous paraît intéressant de rappeler que la domination diola dans le mouvement séparatiste casamançais est loin d'être le principal mobile de l'ethnisation de la crise casamançaise. Cependant, dès ses origines l'essentiel des affrontements aurait eu lieu en Basse-Casamance dans l'arrière-pays diola. En plus de cette position géographique, l'identification des maquisards du MFDC à l'ethnie et la culture diola fait dès lors penser à un conflit ethnique.

Ainsi, pour l'État sénégalais utilise l'ethnicité pour diaboliser le conflit casamançais alors que le MFDC considère l'ethnicité du conflit comme le refus de reconnaître l'aspect politique des revendications nationaliste des Casamançais.

D'autres parts, le MFDC, tout en mettant en avant la culture et l'ethnie Diola dans la lutte indépendantiste, récuse son caractère ethnique pour accentuer le caractère régional de la lutte pour l'indépendance de la Casamance. Ainsi, la connotation ethnique de cette crise accentue l'irrédentisme casamançais et creuse le fossé culturel entre le nord et le sud du pays. Les Cultural Studies partage le même point de vue puisque, selon eux, « *Nous risquons de [...] de trainer et de trainer et de trainer les vieux impossibles qui déterminent toujours les intolérances, les massacres et les génocides* » (Boulou Ebanda DE B'BERI, 2010, p.58). Dans ce cas, l'ethnicité est perçue comme une particularité, ce qui renforce le sentiment d'exclusion des Casamançais. Cela fait penser à certains que les Casamançais ou les Diola sont différents des autres Sénégalais. D'ailleurs, le MFDC conçoit l'identité comme un concept recouvrant un double dimension, inclusive et exclusive qui se nourrit du rejet des populations originaires du nord du Sénégal. Les indépendantistes casamançais utilisent cet aspect du conflit pour attribuer à leur lutte armée le caractère d'une sorte de libération du peuple casamançais de l'empire « néocolonialiste » sénégalais. La dimension ethnique du conflit est très prégnante à travers ce que l'on peut qualifier de mouvement social et identitaire, qui se traduit par le rejet des populations du nord du pays considérées comme étrangères en Casamance. Cette situation de rejet des populations du nord et le mépris supposé ou réel dont fait l'objet les Casamançais constituent une grille de lecture du malaise abyssal entre le gouvernement sénégalais et le MFDC.

La question des appartenances identitaires, régionales et ethniques dans le rapport avec le territoire a donc une importance capitale. En Casamance, comme le plus souvent dans les conflits internes en Afrique, la thèse qui est le plus souvent émise et admise est celle d'un conflit ethnique. Dans le cas casamançais, depuis l'avènement du conflit au début des années 1980, la culture et l'ethnie Diola sont mises en avant par les indépendantistes du MFDC. De ce fait les maquisards et l'aile politique du MFDC se livrent à un amalgame entre ce qui relève de la culture casamançaise en général et diola en particulier. Certains vont même jusqu'à faire la confusion entre la partie et la totalité c'est-à-dire l'arrière-pays diola et l'ensemble du territoire casamançais.

Cependant, le caractère ethnique de la crise casamançaise n'empêche pas certains analystes comme Momar-coumba DIOP d'affirmer que l'identité casamançaise débouche plus globalement sur le régionalisme casamançais : « *la genèse de l'irrégentisme casamançais ou diola serait la conséquence d'une dimension spatiale et locale de l'abandon public* » (Momar-coumba DIOP et Mamadou Diouf, 1994, P.436). Le discours du MFDC sur la différence culturelle entre le nord et le sud du Sénégal est le fondement du processus de construction de l'identité casamançaise ou diola.

Le mouvement séparatiste casamançais mêle en permanence la culture, les traditions de l'ethnie Diola et le régionalisme casamançais. Cet amalgame sème la confusion entre le nationalisme ethnique Diola et le nationalisme citoyen casamançais. Le rapprochement entre les deux concepts classiques de la nation fait qu'au nord du Sénégal tout Casamançais est considéré comme un diola. L'ethnicité de la crise casamançaise aurait de lourdes conséquences d'abord en Casamance avant de semer le trouble dans toute la sous-région.

La Ségambie méridionale est un continuum de peuplement ou de séparation de foyers. On rencontre les mêmes ethnies ou groupes ethniques en Casamance, en Gambie et en Guinée-Bissau. C'est entre autres pour cette raison que le MFDC réfute la thèse ethnique du conflit casamançais. Cependant, la confusion entre la partie et la totalité n'est pas fortuite; elle trouve ses bases au sein du mouvement séparatiste, parce que la grande majorité des indépendantistes est issue de l'ethnie Diola et les membres fondateurs de la rébellion sont essentiellement des diola.

Cette domination nourrit toujours le débat entre nationalisme ethnique diola et sentiment casamançais. Force est de reconnaître qu'en Casamance, comme dans beaucoup de pays d'Afrique, nous constatons la juxtaposition de plusieurs identités culturelles et ethniques dans le même territoire. Ceci étant, il est difficile de parler d'une identité casamançaise et nous préférons parler de sentiment casamançais.

En effet, pour comprendre le repli identitaire des Casamançais, il est intéressant de s'interroger sur l'histoire précoloniale, coloniale et postcoloniale de la région qui a façonné le sentiment casamançais. Ce dernier est né de la particularité de la région, de son évolution historique et de l'enclavement dont elle fait l'objet. Ceci étant, il est intéressant à plus d'un titre de procéder à une analyse des aspects anthropologique, sociologique, culturel et historique qui sous-tendent la création de l'État sénégalais. Le Sénégal comme la plupart des pays africains n'a pas réussi

à créer une véritable communauté nationale par l'homogénéisation de l'ensemble de ses références culturelles. Les causes de cette difficulté sont à situer durant la période coloniale.

Au Sénégal, comme dans de nombreux pays d'Afrique subsahariens, les cartes ethniques et les aires culturelles se superposent en gardant chacune une certaine spécificité identitaire. Ce caractère très spécifique des différentes communautés explique les difficultés à mettre en œuvre une relation directe entre le peuple et l'État. De ce fait, les pays africains sont composés dans leur majorité de juxtaposition de communautés d'où la difficulté à créer une véritable communauté nationale. L'intérêt que nous portons à la question de la difficile à mise en œuvre de l'État-nation en Afrique, nous conduit à faire une étude rétrospective de l'évolution des États nés de la colonisation. Dans ses recherches, Naffet Keita souligne que

Ce regard historique nous permet d'une part d'articuler une sorte de parallélisme entre une lecture anthropologique et d'autre part de saisir les manières dont ces populations ont subi, accepté de collaborer ou ont résisté à la colonisation et les problèmes liés à la formation de leur identité. (Naffet KEITA, 2005, P.93)

Ce schéma classique de la création des États africains hérité de la colonisation et adopté par les dirigeants africains après les indépendances favorise la montée en puissance du communautarisme au détriment de l'État-nation. Selon Naffet KEITA,

Cette notion résulterait d'une combinaison, celle de la synthèse entre la construction de l'État, et la combinaison ethnique du ou des peuples concernés, le tout lié dans un processus celui du choix politique collectif. Ce qui nous fait dire que l'histoire est une chronologie contrastée car les temps de construction de l'État et des « métissages ethniques » sont différents, le heurt de ces deux dynamiques a fait obstacle à l'émergence d'une vie politique ouverte et a retardé par ce biais la construction de la nation. (Naffet KEITA, 2005, op.cit, P.95).

Après les indépendances, les nouveaux dirigeants n'ont pas pu mettre en œuvre un lien fort entre le processus de consolidation des États et de déconstruction des référentiels

communautaires. En effet, n'ayant pas participé à la construction des États, les dirigeants africains n'ont pu imposer une nouvelle vision de l'État adaptable aux réalités africaines très complexes. Pire, le communautarisme dont souffrent les populations africaines a été et continue d'être la principale ressource politique. C'est d'ailleurs, ce que dénonce Babacar SINE «*En Afrique, les passions s'alimentent chez les vieux démons qui s'appellent tribalisme, divisions claniques ou ethniques* » (Le Soleil du 17 février 1983). Cette difficulté de mise en œuvre de l'Etat-nation a pour conséquences la montée en puissance de l'irrédentisme, et le délitement des structures étatiques.

Cette fracture culturelle procède d'une incompréhension et de l'ignorance de l'autre qui finit par instaurer un climat de méfiance mutuelle. Les clichés nés de l'époque coloniale sont très pesants dans les relations entre les Casamançais et leurs compatriotes du nord du Sénégal.

Dans le conflit casamançais, la restauration, l'acceptation et l'intégration des éléments culturels des peuples casamançais dans la sphère étatique est très prégnante depuis la fin des années 1970. L'identitaire, comme le souligne Ernest GELLNER,

Se nourrit d'injustices, des frustrations que l'État partage pour le seul bénéfice d'un groupe. À ce stade l'identitaire se développe parce qu'il assure non seulement la survie du groupe social à une menace plus ou moins réelle, mais parce qu'il légitime toutes les requêtes possibles de l'État, que ces requêtes s'effectuent au nom de la nation, au nom d'un ensemble religieux et culturel, ou encore au nom d'une ethnie. (Ernest GELLNER, 1989, P.208).

En Casamance, région enclavée et en proie à des soulèvements populaires depuis le début des années 1980, ces inégalités (enclavement de la région, manque d'infrastructures, le problème foncier) horizontales et verticales constituent le baromètre de la lutte indépendantiste. La majorité wolof aux yeux du MFDC est très favorisée par l'État au détriment des Casamançais spoliés de leurs ressources par les étrangers « nordistes ». C'est dans ce sillage que Abdou Elinkine Diatta déclare «*nous sommes devenus des étrangers en Casamance, Par la complicité de l'Etat du Sénégal, les Wolof ont occupé la capitale de la Casamance par des attributions claniques* » (Journal Le Pays, consulté le 23 janvier 2019). Ainsi, la dimension culturelle et économique de la crise casamançaise est plus prégnante que la volonté sécessionniste des

indépendantistes du MFDC. La redistribution inégale des ressources nationales et la sous-administration dont la Casamance fait l'objet expliquent en partie la frustration des indépendantistes qui s'est transformée en un conflit entre le MFDC et l'Etat sénégalais. En effet, la défiance de pouvoirs publics à l'égard des indépendantistes casamançais entraîne un choc de légitimité prenant en otage les populations locales. Dans ces conditions de confrontation entre la partie dissidente et l'État central et la violence qui s'en suit, l'identité des populations de la région dissidente se trouve renforcée. En Casamance, depuis la répression de la marche de contestation de décembre 1982, le sentiment casamançais du MFDC s'est renforcé. D'ailleurs cette date constitue un tournant décisif dans les relations entre l'État sénégalais et les indépendantistes casamançais. Cet événement douloureux qui aurait approfondi le fossé entre le Sénégal du nord et du sud et constitue l'acte de naissance du mouvement indépendantiste casamançais, MFDC.

2- Rôle des Autorités Traditionnelles, des femmes et des adolescents dans le contexte traditionnel et en cas de conflit.

Les diolas, communautés ethniques dominantes de la Casamance maritime, sont demeurées très attachées à leurs valeurs traditionnelles. Celles – ci sont très fortement sous influence animiste où le culte du bois sacré joue encore un rôle prépondérant. Malgré l'islamisation (dans le département de Bignona en particulier) et la christianisation (dans le département d'Oussouye), la religion traditionnelle est partout présente et confère aux pratiques religieuses de la sous – région les caractères d'un véritable syncrétisme religieux. C'est dans cette ambiance syncrétique qu'il faut comprendre le rôle de la chefferie traditionnelle (en l'occurrence religieuse), des femmes et des adolescents qui occupe une place importante dans la tradition casamançaise. La résistance légendaire des habitants de cette partie de la Casamance à la pénétration coloniale s'est prolongée par des formes multiples à la pacification : désobéissance civile (lutte d'Aline Sitoé Diatta contre les réquisitions de vivres, le recrutement militaire et la culture de rente qu'est l'arachide...), persistance de la pratique du culte animiste.

En date du 23 février 1993, le journal *Le Pays* publié dans « *Protestation du MFDC* » : pourquoi deux poids et deux mesures ? Cette déclaration est signée par le Secrétaire Général du MFDC, Abbé Augustin Diamacoune évoquant quelques traits caractéristiques de la société diola, signale la place prépondérante qu'y jouent les femmes et les enfants.

Parlant de la femme, il rappelle un proverbe diola qui dit que : « *l'enfant ne connaît pas son père, il ne connaît que sa mère* » (Journal *Le Pays* consulté le 22 mai 2019). Il l'explique par

le fait que l'enfant et sa mère ne font qu'un pendant une période du cheminement de la vie de l'enfant. « *Durant neuf mois, elle le porte devant elle, en elle. Il fait ses premiers pas dans la vie à côté d'elle, et devant elle. Il s'agit d'un binôme qui est source de vitalité, garant de la préservation de l'espèce* » (Journal Le Pays consulté le 22 mai 2019). Aussi Diamacoune signale-t-il dans ce même document que :

Pendant les guerres et les combats, il est interdit de toucher aux femmes et aux enfants, même à ceux et celles de l'ennemi, sous peine d'un grand châtement divin, imminent en ce monde et en l'autre. Placés à l'écart avec leurs enfants, les femmes peuvent « supporter » leurs combattants. Mais leur rôle essentiel consiste à s'occuper des morts et des blessés des deux camps, sans aucune discrimination. (Journal Le Pays, consulté le 22 mai 2019).

Vincent Foucher abonde dans le même sens en déclarant : « *en 2002, des milliers de femmes ont défilé à Ziguinchor pour lutter contre les forces maléfiques qui empêchent le retour définitif de la paix dans la région* » (Vincent FOUCHER, 2009, P.172).

« *C'était notre Croix Rouge, ajoute-t-il. Et Diamacoune de poursuivre « il peut même leur arriver de se jeter et de s'interposer entre les camps pour séparer les adversaires, parce que ce sont elles qui les ont mis au monde, de ce fait, elles leur proposent le dialogue* ». (Journal Le Pays, consulté le 22 mai 2019).

De ces traits de caractère, apparaît une dimension sacrée de la femme et de l'enfant dans la société diola. Cette sacralisation leur confère un rôle très important dans la vie de la communauté. On la lie probablement aux rituels sacrés qui entourent la maternité.

La femme ne souffre pas d'une marginalisation en milieu traditionnel diola non encore masqué par l'influence musulmane. Les relations entre l'homme et la femme sont de types égalitaires. Elle jouit d'un respect et d'une marge de liberté très grande. Reprenant une analyse faite dans « *Retour dans un village diola de Casamance* » (G.I.E USOFORAL / CARITAS – SDCT, 1998, P.504), le document Bilan du diagnostic participatif de la communauté rurale d'Enampore indique que la femme mariée n'est jamais intégrée dans la famille du mari... Elle a une autonomie économique... Enfin, elle continue à occuper une place dans la famille paternelle, de sorte que, si elle le désire, elle a toujours la possibilité de retourner chez elle. Ce qui lui confère une certaine indépendance. « *La femme est dans une position particulière qui*

l'a met en condition de n'être ni subordonnée à ses parents, ni à son mari » (G.I.E USOFORAL / CARITAS – SDCT, 1998, 512).

Les femmes diola sont généralement organisées en associations ou groupes d'aide réciproque pour les travaux agricoles et peuvent avoir des champs collectifs. Les revenus servent pour leurs fêtes annuelles ou d'autres interventions, par exemple une case construite et entretenue pour servir de maternité.

La femme diola peut être aussi prêtresse. Dans la spécialisation des fétiches et leur hiérarchisation, les femmes disposent de fétiches qui leur sont propres. C'est le cas des fétiches de la fécondité ou de la maternité. Elles sont aussi responsables de fétiches qui s'occupent du maintien de la cohésion sociale et de la prévention des dangers qui menacent le village ou la contrée. Aline Sitoé DIATTA, prêtresse de Cabrousse (Département d'Oussouye) dans les années 40 en est un exemple. L'islamisation n'a que tempéré la fréquentation des fétiches mais ceux-ci existent encore et sont caractéristiques du syncrétisme religieux qui marque la Basse Casamance.

Autant les femmes jouent un rôle important dans le règlement du conflit par leur faculté d'intercession, autant elles occupent également une place non moins importante dans les contours du conflit. Aux côtés des autorités traditionnelles avec lesquelles elles partagent des responsabilités dans les cultes, elles sacralisent l'engagement des combattants par la prestation de serment, les bénédictions et le respect du code de l'honneur propre au Diola. Dès lors, le combattant est armé mystiquement à la manière de son homologue musulman qui utiliserait d'autres formes de protection mystiques connues sous le nom de gris-gris.

En effet, pour beaucoup de Casamançais, ces rites tel que le « Khoussana » ont décidé de l'entrée des combattants dans le maquis à partir du Bois sacré, et c'est nécessairement par ces mêmes rites qu'il faut passer pour en sortir. La résolution définitive du conflit en Casamance passe également par là.

Surtout quand Abbé Diamacoune déclare que ses interlocuteurs qui « *n'ont pas droit à la parole* » ou « *n'ont pas été initiés dans le Bois sacré* », en référence aux barrières culturelles qui les séparent. C'est dire que, les conflits se nouent en grande partie dans le bois sacré. Pour son dénouement, il faut reprendre le chemin inverse pour la désacralisation de l'engagement pris en mettant le focus sur la participation des femmes.

3- Cohésion sociale et harmonisation culturelle au profit de la paix

Depuis le déclenchement de la crise casamançaise, les principaux leaders du MFDC ont rejeté toute appartenance idéologique en mettant l'accent sur la particularité de la Casamance surtout dans le domaine culturel. Cependant, leur démarche se réfère souvent aux luttes nationalistes du Front national de libération (FNL), du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et des îles du Cap Vert (PAIGC) et, dans une moindre mesure, à la révolution française. En effet, le MFDC voit « *la Casamance avant tout comme une réalité culturelle et historique. Pour le mouvement indépendantiste, cette culture est l'ensemble de l'héritage diola en particulier et du royaume du Gabou en général* » (Abdoulaye DIALLO, 2012, P.193).

La culture diola et l'histoire du Gabou constituent un moyen technique de se démarquer de la nation sénégalaise « impérialiste ». Le mouvement indépendantiste recherche en permanence un lien organique, une fusion de l'ensemble de la communauté diola et « *gabouké* » (Gabouké, terme désignant les habitants du Gabou). C'est ainsi que Jean Marie François BIAGUI, leader du MFDC soutient que, « *toute collectivité humaine a besoin d'une mémoire, c'est en ce sens que l'appropriation de l'histoire du Gabou et de la culture diola revêt toute son importance* » (Journal Exclisif.net consulté le 21 mars 2010). Le recours à l'histoire et à la tradition atteste à la fois l'ancrage à la culture traditionnelle animiste diola et le particularisme de la région. Il s'agit plus précisément de mobiliser la communauté diola et de légitimer la lutte indépendantiste. Le mélange permanent de la revendication historique et culturelle fait dire à Vincent Foucher que

La simultanéité de ces deux revendications révèle la force du lien existant entre ethnicité et revendication politique car le discours comme la revendication indépendantiste même si les conditions de son émergence sont plus complexes sont à la fois un produit et un producteur de l'ethnogenèse diola. (Vincent Foucher, 2001, P.439).

Dans la mesure où, la société diola est une société égalitaire et refuse de facto de toute forme de domination aussi intérieure qu'extérieure. Depuis, le début des années 2000, le registre culturel prend de l'ampleur dans le processus de résolution de la crise casamançaise. Comme partout dans les zones conflictuelles, la tradition est désormais porteuse d'une légitimité. La culture casamançaise en général et diola en particulier occupe une place de choix dans les

négociations de paix. Ainsi, le journaliste ouvre un autre rapport au réel pour nous plonger dans l'univers mystique de la crise. C'est un autre journalisme que celui de la « visibilité », du « faire voir » (Géraldine Muhlmann, *op. cit.* p. 408). Sous le titre intitulé : « Casamance- « Etamaye E-diobi » : « Paix sur cette terre », le journaliste de *Sud* explore les mystères de la culture diola :

*Je connais bien le département d'Oussouye pour y être allé plus d'une dizaine de fois (...) Mais ce week-end en pays « Kassa » m'oblige à réduire dans des proportions respectables, le verbe connaître. Exception faite du paysage charmant, j'ignorais presque tout de ce monde. Comme par exemple le « Khoussana ». Le Khoussana est un rite, une cérémonie organisée de manière non régulière, mais seulement quand un ou des villages, la collectivité sont confrontés à une catastrophe (keuteukeus), comme par exemple, une maladie grave ou une épidémie dont on ignore l'origine et qui fait des ravages, un conflit armé et qu'il faut prendre des décisions, ou simplement, bénir un projet pour qu'il réussisse. Ce qu'il faut comprendre, c'est que, dans le pays « Kassa », tout part de ces cérémonies, toutes les décisions y sont prises, quelles qu'elles soient. Guerre ou paix. Engagement ou défection, soutien ou abandon, protection ou châtement. Dès lors, on comprend pourquoi les incantations pour le retour de la paix ou la multiplicité des officines de négociations ont toutes échoué depuis quinze ans de conflit. (Demba NDIAYE : « Casamance- « Etamaye E-diobi » : « Paix sur cette terre » in : *Sud Quotidien* du 2 novembre 1992, p. 5).*

Ce nouveau concept de gestion de la paix appelé « *Peace building* », associe les forces vives locales à la recherche des solutions pour la résolution du conflit et la consolidation de la paix.

Rappelons que les mécanismes de consolidation de la paix ne doivent pas être confondus à ceux du maintien de la paix. Le concept de « *Peace building* » est une opération de résolution de la paix avec exclusivement des moyens civils, tandis que les opérations de maintien de la Paix mobilisent des moyens militaires. Les activités de « *Peace building* » appuient les programmes de développement durable des agences internationales, gouvernementales ou non gouvernementales. Jusqu'au début des années 1990, la résolution des conflits, est un domaine exclusivement réservé aux diplomates. Cependant, la multiplication des conflits internes et les nombreux échecs des diplomates ont conduit à l'émergence de nouveaux acteurs. Désormais, la gestion de la paix s'ouvre aux populations locales et aux ONG. Cette méthode, dite

«Consolidation de la paix», est une gestion pratique de la paix à court terme avec la mise en œuvre de mécanismes de relations à long terme.

Il s'agit d'éradiquer toutes les sources de conflit grâce l'élaboration de mécanismes encourageant les pratiques locales de résolution des conflits. Ici, les pratiques endogènes prennent le pas sur les méthodes préconçues des experts étrangers. La participation des acteurs étrangers consistant à la mobilisation de moyens financiers pour accompagner les initiatives locales.

Cette pratique, dite participative, est axée sur une bonne connaissance de la culture et des traditions des populations locales. Le concept de « *Peace building* » s'appuie ainsi sur la mobilisation des personnes-ressources ou des groupes d'influence. Il associe toutes les forces vives de la zone en conflit. Ainsi, pour Johan Galtung,

Le concept de « Peace building » est une paix positive qui outre l'absence de violence inclut les notions de bonne gouvernance, du respect des droits humains. La consolidation de la paix est perçue comme un des compléments déterminants de la prévention des conflits. (Johan GALTUNG, 2003, P.162).

Selon les Nations Unies,

En créant une nouvelle commission intergouvernementale de consolidation de la paix, l'assemblée générale et le conseil de sécurité des Nations Unies ont mis en œuvre un nouvel organe institutionnel visant à prendre en compte les besoins spécifiques des pays sortant d'un conflit leur permettant d'instaurer durablement la paix et les accompagner vers le développement. (Nations Unies, in : Rapport spécial, 2005, P.517).

Désormais, le développement joue donc un rôle essentiel. Il est nécessaire de mentionner que l'une des contributions les plus significatives du concept de « consolidation de la paix » est le renforcement du respect des droits humains et l'instauration de la démocratie. Au début des

années 1990, les organisations internationales, les OGN locales et étrangères, changent de mode d'intervention avec la mobilisation des acteurs à la base, en mettant l'accent sur la tradition.

Ce nouveau concept onusien constitue un levier pour le développement tout en étant efficace pour le règlement des conflits. En effet, la lutte contre la pauvreté et le règlement des conflits se font simultanément parce que l'extrême pauvreté est l'une des principales causes des conflits en Afrique. Ce nouveau mécanisme onusien, alliant le local et les faits culturels, trouve un écho favorable dans le continent qui depuis la fin des années 1980, est un enjeu de sécurité internationale. De ce fait, les démarches pour la stabilisation des zones conflictuelles s'articulent avec la culture et des traditions locales.

En Casamance, comme ailleurs dans les zones conflictuelles, l'implication des forces vives dans la résolution du conflit est devenue importante avec la mise en œuvre de cette méthode participative. Le terme « forces vives » renvoyant à l'ensemble de la société civile représentée par les associations féminines, religieuses etc. La mise en œuvre de ce concept dans la région s'accompagne de nombreux bouleversements dans l'environnement associatif casamançais avec un foisonnement d'associations œuvrant à la résolution du conflit.

La résolution du conflit est désormais devenue un enjeu financier pour les associations locales qui se réinventent et étendent leur champ d'action, le début des années 2000 étant marqué par le dynamisme des organisations de la société civile. Cependant, ce regain d'intérêt pour la question casamançaise se posant avec beaucoup d'acuité. L'amorce de la démocratie dans les pays africains a favorisé l'émergence et la multiplication des ONG. Auxquelles, la multiplication des conflits en Afrique subsaharienne a conféré un rôle important en matière de recherche de la paix. Avec d'autres associations, elles ont participé au rééquilibrage de la société en conférant une partie du pouvoir à la société civile.

En Casamance, le collectif des cadres casamançais s'est engagé dans la recherche d'une issue pacifique au conflit depuis le début des années 1980. Cependant,

La participation de la société civile se fait davantage sentir à compter de la signature des accords de paix de 1991. Celle-ci a été rendue possible grâce à la participation de la commission de gestion de la paix composée de personnalités de tout bord et de membres de la société civile.(Boucounta DIALLO, 2010, P. 205).

Pendant cette période l'élément religieux a joué un rôle important avec la création de la commission cléricale dont faisait partie l'abbé Diamacoune SENGHOR, alors leader du MFDC. Les associations et les ONG sont associées aux négociations de cessez-le-feu entre le gouvernement et le MFDC. « *En 1998, le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) a organisé un forum sur la paix et le développement* » (Boucounta DIALLO, 2010, P. 209).

À cette occasion le Groupe de réflexion et d'action pour la paix en Casamance (GRAPAC), association casamançaise a été invitée aux journées de réflexion. Depuis cette époque, le développement occupe une place centrale dans la résolution de la crise casamançaise. « *En 1999, beaucoup d'ONG et d'associations casamançaises ont été invitées aux négociations de paix à Banjul, en Gambie, entre le gouvernement sénégalais et le MFDC* » (Jean Claude MARUT, 2010, P.164). Au début des années 2000, comme le souligne Souleymane Jule DIOP⁹⁴

Des organisations comme l'UNICEF et le PUNUD renforcent leur présence dans la région. Ces organisations internationales appuient les programmes de développement. Les agences de développement comme s'investissent dans les programmes de sensibilisation et de réconciliation afin de faciliter les négociations de paix [SIC]. Elles développement locales ou internationales participent directement ou en partenariat avec les ONG locales ou internationales aux activités de développement local et au renforcement des capacités des populations locales pour la bonne gouvernance. (Journal L'Observateur du 2 septembre 2017).

Le partenariat avec les OGN permet de suivre tous les programmes de développement et de justifier les financements. Les ONG et les associations sont aujourd'hui des acteurs incontournables dans la résolution des conflits. Cette démarche contribue à la promotion des acteurs non-étatiques dans l'entreprise de stabilisation politique et sociale. La dimension traditionnelle et culturelle dans le processus de paix en Casamance acquiert une grande

⁹⁴ Ministre conseil, ambassadeur délégué permanent de la république du Sénégal auprès de l'organisation des Nations Unies.

importance. Au début des années 2000, Malamine Kourouma ancien universitaire, se lance dans le processus de résolution de la crise sous le prisme socio-culturel.

L'approche de Kourouma associe toutes les couches sociales à la résolution de ceux-ci. Ainsi, toutes les autorités religieuses, traditionnelles et les institutions culturelles s'investissent activement dans le processus de construction et de consolidation de la paix. Par ce biais, Kourouma replace la région de Sédhiou, à dominance mandiguoise, au cœur des négociations. Le concept de socio-culture met l'accent sur le développement humain par le biais des traditions et cultures de toutes les ethnies de la Casamance. Selon Vincent Foucher, « *les défenseurs du concept des socio-cultures organisent des rencontres casamanso-casamançaises dans le but d'unifier la lutte pour le retour d'une paix définitive dans la région* » (Vincent Foucher, 2009, P.428).

L'implication des organisations féminines s'est faite de façon spontanée. Elles se sont investies dans la sensibilisation des populations casamançaises et réconciliation des différentes factions du MFDC. Ces associations féminines ont procédé à la désacralisation du pacte signé dans les bois sacrés obligeant les combattants du MFDC à ne jamais renoncer à la lutte indépendantiste. Pourtant, malgré le rôle important que joue la femme dans la communauté diola, les associations féminines n'ont pu empêcher la poursuite des combats. Ainsi, à l'image des autres structures impliquées dans le processus de paix en Casamance, « *l'efficacité des associations féminines est affaiblie par l'appât du gain, la politisation et l'instrumentalisation dont elles font l'objet* » (Boucounta DIALLO, 2010, P.157).

La financiarisation de la paix a en effet engendré le foisonnement des associations féminines et les luttes pour le *leadership* étatique. En effet, lorsque l'on fait le bilan de l'implication des associations féminines dans le processus de paix on constate leur manque d'organisation. Elles auraient pu fusionner leur mouvement pour être beaucoup plus efficaces. Ainsi, à l'image de la société diola, ces associations ne connaissent pas une organisation hiérarchisée. L'émergence des nouvelles méthodes étrangères et l'introduction des capitaux dans le processus de paix ont favorisé la désorientation des associations culturelles. Tout porte à croire que chaque organisation veut être autonome pour capter les fonds des bailleurs. Ainsi, l'aspect pécuniaire semble favoriser la multitude d'association. La dimension économique est le plus souvent développée sous le prisme des traditions ce qui fait que les vrais enjeux des conflits ne sont jamais traités. Concernant la crise casamançaise, la contestation de sa dimension politique par le gouvernement sénégalais a permis le développement de l'aspect économique et de l'aspect

culturel du conflit en Casamance. Le modèle appliqué est en fait un concept étranger imposé par les agences étrangères de développement. Il est intéressant de mentionner l'opportunisme des OGN qui pilotent ces programmes. Force est en effet de constater que nombre de ces ONG fonctionnent grâce à la crise, d'où la floraison des associations de lutte contre la pauvreté préférant s'aligner sur la ligne de conduite imposée par le gouvernement sénégalais que traiter les vrais enjeux de la crise.

4-Comment la culture peut-elle jouer un rôle actif dans la sortie de crise ?

Il est clair que la culture peut contribuer à la résolution du conflit en Casamance. Ainsi, Boucounta DIALLO estime que « *l'un des enjeux fondamentaux de la crise casamançaise est lié à sa dimension culturelle qui constitue la clé de voûte du retour de la paix en Casamance* » (Boucounta DIALLO, 2009, p.135). En effet, pour beaucoup de Casamançais, ces rites tel que le Khoussana ont décidé de l'entrée des combattants dans le maquis à partir du Bois sacré, et c'est nécessairement par ces mêmes rites qu'il faut passer pour en sortir. La résolution définitive du conflit en Casamance passe également par là. En outre, *Sud-Hebdo* ne consacre pas une production particulière sur la dimension culturelle du conflit. Il se contente de reproduire les arguments du secrétaire général du MFDC, qui proclame le droit à la différence. Il ressort de l'interview de l'Abbé Diamacoune, une volonté prégnante d'affirmation de la spécificité casamançaise et de l'image peu valorisante qu'il se fait de la mentalité des Sénégalais.

N'est pas Casamançais qui le veut ou le prétend. Sont fils authentiques de la Casamance, tous ceux qui de cœur et d'âme, d'esprit et d'idéal, de vie et d'action, sont les dignes héritiers des qualités et vertus de nos valeureux et glorieux ancêtres. (Sud-Hebdo n° 90 du 1^{er} février 1990, p. 2).

La valorisation d'un peuple « insoumis » est accompagnée de toute une lecture de l'histoire de la Casamance qui la distingue des autres. L'Abbé définit ses valeurs par le refus des tares qu'on trouve ailleurs qu'en Casamance.

Dans cette Casamance de mes ancêtres, je suis viscéralement allergique à tout ce qui dénote le complexe de supériorité, la manipulation, l'incompétence, l'inconscience, la

carence, le sabotage, la médiocrité, l'irresponsabilité, le mensonge, le vol, l'arbitraire, l'injustice, le vandalisme, l'impérialisme, le népotisme, la démission, l'escroquerie, la corruption, la vénalité, l'intimidation, la désinvolture, la morgue, l'expédient, la facilité. Issu d'une société démocratique qui ignore toutes ces tares, je ne fais que revendiquer pour ma patrie, la Casamance, dans le strict respect de la légalité. (Sud-Hebdo n° 90 du 1^{er} février 1990, p. 4)

Dans le même entretien il reproche aux Casamançais, qui ont été les premiers compagnons de Léopold S. Senghor (Emile Badiane, Ibou DIALLO, Edouard DIATTA, etc.) d'avoir fait confiance au poète président et aux Sénégalais.

Ils ont simplement oublié que ces sénégalais ne sont pas passés par les mêmes Bois sacrés que nous autres Casamançais, que les Sénégalais se sont moqués et se moquent encore royalement des Casamançais. » A tout fils de la Casamance, je dis sans hésiter : « Mon fils, garde-toi tant que tu vivras de faire confiance aux Sénégalais ». Je ne veux d'aucune autre solution pour la Casamance que l'indépendance, rien que l'indépendance et toujours l'indépendance. (Sud-Hebdo n° 90 du 1^{er} février 1990, p. 6)

Ainsi, une identification et une mise en œuvre des mécanismes traditionnels de résolution des conflits deviennent pertinentes. La tradition dans la région est riche des dispositifs pertinents et efficaces qui mettent en jeu le mouvement associatif de type traditionnel, les pouvoirs religieux et leurs relais, la parenté dans ses différentes variantes, les jeux, les joutes fraternelles...

La paix est une chose, l'ancrage de la culture du pardon en est une autre. La guerre a ses travers, il faut asseoir la paix dans une approche mutuellement partagée afin que l'après conflit ouvre à des perspectives de cohabitation sincère, franche et plus tournée vers l'avenir.

Conclusion

Depuis, le déclenchement de la crise casamançaise en décembre 1982, l'État sénégalais a donné la priorité à la méthode du « tout militaire » pour apporter des solutions de sortie de crise. Dans ce contexte de répression, le Sénégal s'est rendu compte des limites de la méthode forte. Ainsi pour combler ce vide la dimension traditionnelle et culturelle dans le processus de paix en Casamance acquiert une grande importance. Depuis le début des années 2000, la culture

notamment diola a pris une place importante dans la résolution de la crise. Les acteurs qui s'activent autour du conflit vont mettre l'accent sur la culture casamançaise en générale pour espérer mettre fin au conflit en Casamance. Des ONG à l'Etat du Sénégal en passant par les femmes et le « *Peace building* », tous ont associé la culture dialo à la recherche de solutions pour la résolution du conflit et la consolidation de la paix.

L'espoir qu'a suscité la culture casamançaise sur le retour de la paix, va encourager certains acteurs à miser sur le cousinage à plaisanterie pour le retour de la paix en Casamance.

Chapitre-13 : Le cousinage à plaisanterie pour la résolution du conflit en Casamance

Très répandues en Afrique de l'Ouest, les alliances à plaisanterie sont des mécanismes sociaux de prévention, de médiation/conciliation et de résolution des conflits, qui renvoient à un pacte d'amitié et de non-agression entre différents clans, castes et ethnies. Radcliffe-Brown (1957 : 122), l'un des premiers anthropologues à s'être intéressé au phénomène, définit l'alliance à plaisanterie comme : « [...] *une relation entre deux personnes dans laquelle l'une est autorisée par la coutume, et dans certains cas, obligée, de taquiner l'autre ou de s'en moquer ; l'autre, de son côté, ne doit pas en prendre ombrage* ».

Sory Camara (1982) fait bien une distinction entre « parenté à plaisanterie », où les partenaires de la relation sont liés par une parenté réelle, et l'« alliance à plaisanterie », qui se déroule entre patronymes de différents groupes ethniques. Toutefois, les deux types d'alliances fonctionnent en réalité selon le même principe : tout en instaurant une relation de plaisanterie, l'alliance ou la parenté institue un pacte de non-agression entre les contractants de l'alliance. Fondé sur un certain nombre de libéralités socialement permises par les parties contractantes. Ainsi, au Sénégal en général, et en Casamance en particulier, les alliances à plaisanteries sont ancrées dans certaines ethnies de la société. De facto, elles jouent un rôle important dans la cohésion sociale.

Ce chapitre examine le fonctionnement des alliances à plaisanteries et les répertoires de leur mobilisation en temps de conflit en les resituant dans le cadre général de la société casamançaise.

A travers ce chapitre, nous nous proposons de : (1) documenter les aspects socioculturels proposés pour une paix définitive en Casamance ; (2) ensuite nous allons mettre en évidence, les procédés coutumiers de coexistence intergroupale des ethnies dominantes en Casamance. Et enfin, en (3) nous allons montrer l'importance que les acteurs de la paix en Casamance accordent au fonctionnement des alliances à plaisanteries pour une paix en Casamance.

1- Le cousinage à plaisanterie une réalité africaine

Mettre fin aux conflits internes a toujours été un défi majeurs dans le continent africain et pour des organisations internationales. Pour ce faire, différents mécanismes sont mis en place pour apaiser les relations intercommunautaires. Depuis, un certain nombre d'années, les organismes internationaux, les organisations gouvernementales ou non gouvernementales mettent l'accent sur la valorisation des coutumes et pratiques locales pour servir la paix.

Les mécanismes de régulation des conflits et la mise en œuvre d'une culture de paix sont nés de la conscience de l'extrême gravité des dérives auxquelles la violence peut conduire. Les expériences tirées des conflits précoloniaux et le brassage des peuples dans les grands empires historiques comme l'Empire du Ghana (IIIème-XIIIème siècles), l'Empire du Mali (XIIIème-XVème siècles) et l'Empire de Sonrai (XV-XVIème siècles), ont contribué à normaliser les relations entre les différentes ethnies de la région et à mettre en œuvre une culture de la paix et de la tolérance.

Ces mécanismes de prévention et de résolution des conflits s'inscrivent dans des pratiques de la tradition orale dont l'une des fonctions est la transmission du savoir culturel de génération en génération. En effet, dans ces sociétés de l'oralité, on cherche à prévenir et à régler les conflits par des efforts de médiation assurés par les sages et les hommes de castes, ces sociétés accordant une place importante au dialogue et à la négociation. Doulaye Konaté (1977 : 11) rappelle qu'« *on faisait volontiers la guerre lorsque cela devenait inévitable et la guerre devenait alors le moyen de faire la paix* ». C'est pour dire que la guerre était le dernier recours. Au cas échant, elle favorisait aussi le retour de la paix.

En effet, les sociétés traditionnelles africaines, fortement hiérarchisées et segmentées, n'ont jamais été à l'abri des conflits intercommunautaires, interethniques ou intertribaux. Ainsi, des fois, pour éviter l'escalade de la violence et asseoir une vraie culture de la paix, les mécanismes de prévention et de résolution des conflits peuvent jouer un rôle très important de régulation sociale. Ceux-ci sont très diversifiés et empruntent différentes appellations selon les cultures et les sociétés. Parmi les plus connus, nous pouvons citer, la parenté plaisante ou parenté à plaisanterie, les mariages inter-claniques, la médiation.

La mise en œuvre de ces mécanismes n'est souvent pas possible que par l'engagement des intermédiaires culturels, des hommes de la parole que sont les griots, les sages, les prêtres, les imams, etc. La parenté à plaisanterie qui est l'un des mécanismes les plus utilisés est définie par Raphael NDIAYE (2004 :117) comme « *un ensemble de liens conviviaux, privilégiés*

établis par l'ancêtre, activés dans une démarche personnelle renouvelée et qui fonctionne sur la base de l'humour et la dérision courtoise ».

Selon Djibril Tamsir NIANE:

Un moment important dans la structuration de cette alliance des peuples se situe au XIIIème siècle avec la naissance de l'Empire du Mali sous l'égide de Soundiata Keita. L'empereur du Mali met en œuvre la charte du Mandé dite charte de Kouroukan Fouga qui institua la libre circulation des hommes, des biens et la parenté à plaisanterie et ses diverses manifestations qui aboutissent à l'établissement d'un véritable pacte social. (Djibril Tamsir NIANE, 2005, P.10).

Dans la Ségambie méridionale, après plusieurs conflits, les ethnies ou groupes ethniques ont créé la parenté à plaisanterie censée aider à apaiser les rapports entre les différentes communautés de la sous-région. L'équivalence des patronymes a été créée, ainsi, les DIOP au Sénégal deviennent des Traoré au Mali, les NDIAYE des Diarra. Cette forte implantation de la parenté à plaisanterie dans la sous-région s'est faite au gré des déplacements des populations. Cependant, celle-ci a trouvé ses bases solides dans les matrilineages dans le cas des mariages exogamiques et entre différentes ethnies dont les rapports historiques ont tissé des liens de coexistence, voire de métissage culturel ou biologique (Sérère-Peulh, Sérère-Diola).

Aujourd'hui, on constate le foisonnement des associations socioculturelles et socio-historiques qui œuvrent pour la promotion d'une culture de paix à travers cette parenté socialement construite dont le but est de fédérer les différentes ethnies. Le climat social délétère, souvent, sert aussi à pousser les différents acteurs, privés et étatiques, au recours aux pratiques ancestrales. Ce qui fait dire à Djibril Tamsir NIANE que : *L'Afrique se tourne vers elle-même pour trouver une solution à ses multiples problèmes, on s'aperçoit que certaines valeurs, certaines traditions culturelles du continent portent en germe la solution de nos maux, la solution des conflits.* (2005, P.15). Une approche du bas vers le haut est aujourd'hui l'une des pratiques les plus utilisées dans la résolution des conflits. Selon Eric FOTTORINO et Erik ORSENNNA :

Combien de conflits qui entraînent aujourd'hui des procès coûteux et inefficaces, pourraient se régler facilement, par la voie traditionnelle, si l'on faisait appel à ceux qui la connaissent et qui peuvent la mettre en œuvre ? Autant dire qu'une véritable paix est toujours mue et nourrie constamment du dedans, par un esprit culturel, un attachement à

certaines valeurs communes, permettant d'imaginer la consolidation d'une paix dans le temps et dans l'espace. (Eric FOTTORINO et Erik ORSENNNA, 1992, P. 347).

En clair, les sociétés africaines ne peuvent consolider une paix durable qu'en confirmant leur ancrage dans l'histoire et le vécu commun de certains traits civilisationnels ayant comme valeurs, la solidarité, la tolérance et l'acceptation de l'autre avec sa différence ethnique et religieuse. L'unité civilisationnelle occupe donc une place très importante dans la pacification des rapports entre les différentes communautés.

Dans le même ordre d'idées, « *les complexes de sécurité suivent les contours géographiques des aires civilisationnelles* » (Buzan BARRY, 2009, p. 310). Il considère que « *le partage d'un même héritage culturel et des caractéristiques raciales similaires poussent les États à s'accorder plus d'attention, et à intervenir dans la préservation de la stabilité des autres États appartenant au même groupe* ». En d'autres termes, les pratiques culturelles viennent solidifier le gage de sécurité d'une société africaine multiculturelle qui est de surcroît en proie à des conflits multidimensionnels et aux risques protéiformes.

Dans certaines régions d'Afrique, notamment en Casamance, la parenté à plaisanterie s'articulerait avec des rites sacrificiels. Il pourrait en effet s'agir, il s'agit d'un pacte de non versement du sang scellé, dans les bois sacrés, par les différents groupes ethniques. Les parties coalisées ou contractantes tiennent au respect du pacte par crainte de voir le mauvais sort s'acharner sur elles. La parenté à plaisanterie instaure donc un lien pacificateur qui interdit de donner des coups et de verser le sang des membres de l'autre groupe. Dans sa fonction de régulateur social, elle remplit une fonction de juge de paix. Par exemple, le cousin plaisantant peut s'immiscer dans une dispute en proposant une solution par l'humour tout en rappelant le pacte qui lie les deux groupes.

La parenté à plaisanterie impose de plus une entre-aide dans le groupe et le besoin de se coaliser en cas d'attaques extérieures. Cependant, pour éviter des affrontements entre différents groupes, des liens de parenté sont tissés entre les grands groupes ethniques. Ce phénomène ressemble à une citoyenneté fédérale de l'ensemble des groupes ethniques d'une région déterminée. Selon

Djibril Tamsir NIANE, *c'est en 1135 lors de la Conférence de Kourougan Fouga que Soundjata Keita, empereur du Mali, institutionnalise la parenté à plaisanterie comme une institution politico-sociale dans le but de favoriser l'apaisement des rapports entre les différentes ethnies de l'empire* (Djibril Tamsir NIANE, 2005, P.112).

Dans cet empire, en effet, les relations conflictuelles entre les différentes ethnies ou castes ont été apaisées par l'instauration des alliances patronymiques. Les Keita et les Kamara deviennent ainsi des frères. Ces correspondances patronymiques ont permis l'instauration d'une stratification sociale, les Keita étaient des aristocrates, les CISSE et les BERETE des marabouts, les Kouyaté des griots au service des Keita, les Kanté des forgerons, etc.

2- La culture comme vecteur de paix en Casamance

Il nous paraît cependant intéressant de rappeler que le mythe est l'un des fondements de la parenté à plaisanterie. Raphael NDIAYE, spécialiste de la question, cite l'exemple des Dogons et des Bozo en ces termes :

La parenté plaisante entre Dogon et Bozo est expliquée par l'histoire suivante : un Bozo devant s'absenter, confia son enfant à un Dogon. Survint une famine qui faillit faire mourir de faim l'enfant Bozo. Le Dogon, à l'écart, coupa un morceau de chair d sa jambe, le fit griller et le donna à manger au petit Bozo qui ignorait l'origine de cette viande. Quand le père de l'enfant revint et sut comment celui-ci avait survécu, il s'engagea à entretenir avec le Dogon une relation privilégiée. Ainsi, firent-ils l'un et l'autre serment de ne pas se faire de mal, de ne pas se réduire en esclavage et de s'entraider. La force du serment fut telle que le mariage fut exclu entre eux et leurs descendants. C'est à ce mythe que Dogon et Bozo se réfèrent pour vivre au quotidien une relation privilégiée de parenté plaisante. (Raphael NDIAYE, 1992, P.38).

Le Sénégal, pays composé de diverses ethnies, a réussi à asseoir une certaine stabilité politique par la cohésion sociale des différents groupes. Dans le cadre de la résolution du conflit casamançais, la culture est ainsi utilisée comme un vecteur de promotion de la paix. En effet, la culture diola est doublement représentée, comme un retour mieux un recours aux sources et un médium pour approcher les maquisards du MFDC. Afin de « ratisser large », ce travail de retours aux sources comme solution à la crise casamançaise s'est étendu à d'autres ethnies (bainouks, peuls, mandingues etc.) Lui conférant en principe un caractère national.

Depuis le déclenchement de la crise casamançaise, nous assistons à la création d'associations culturelles au service de la paix comme l'Association culturelle *Aguène et Diambogne* (ACAD). S'appuyant sur les alliances à plaisanterie entre Diola et Sérères ce qui confère à l'ACAD une reconnaissance nationale. Selon Bodain cité par Séverine Awenengo,

Le contexte de la naissance de l'ACAD se résume par une situation économique nationale en dégradation qui a créé une situation sociale difficile marquée par la paupérisation, la dégradation des valeurs culturelles et surtout des revendications irrédentistes qui menacent dangereusement l'unité nationale. (Séverine Awenengo, 2006, P.90).

Cette origine commune des Diola et des Sérère apporte une réponse quant à l'appartenance des Diola à la communauté sénégalaise. Ainsi l'appartenance de l'identité Diola est intrinsèque à l'identité culturelle sénégalaise. Au mois de janvier 2001, l'association ACAD avait constitué une délégation composée de dignitaires Diola et Sérères qui ont parcouru toute la Casamance pour la promotion de la paix. La création des associations culturelles a en effet pour but évident de raffermir les relations inter-ethniques, renouer le dialogue entre Casamançais et « nordistes ». La mise en œuvre de la culture au service de la paix, perçue jadis comme l'une des solutions au retour de la paix dans la région est encore d'actualité. Aujourd'hui les mécanismes traditionnels sont devenus incontournables dans la résolution du conflit casamançais. Les autres méthodes (système occidental) n'ayant pas donné les résultats escomptés, l'Etat du Sénégal mise sur la relation « sacrée » entre Diola et Sérère pour une paix définitive du conflit casamançais.

3- La relation entre Diola et Sérère

L'origine des Diola reste, pour beaucoup d'historiens et d'ethnologues, « un épais mystère » (Pélissier, 1966, p.52) du fait de l'absence de griots et de castes d'une manière générale, donc de tradition orale, dans leur système fortement égalitaire. Certains chercheurs leur ont donné une origine bantou, tout au moins au plan linguistique (Delafosse 1941 : 15) ; d'autres trouvent aux Diola une origine mandingue : « les Diola seraient arrivés avec les guerriers Gellawar installés dans le Sine Saloum en pays sérère, qu'ils appellent Xasonke » (Makhtar Diouf, 1984, *op. cit.* p. 45). Sans avoir la prétention de trancher cette polémique, nous ajouterons tout simplement que la légende sur le cousinage entre Sérère et Diola prend sa source dans le Sine Saloum, où les deux sœurs Aguène et Diabone auraient été séparées à la suite d'un naufrage au cours duquel, la pirogue qui les transportait s'est fendue en deux parties. L'une a atterri sur les rives du Saloum et l'autre sur les rives de la Casamance. Légende ou pas, ces faits sont encore

vécus comme une réalité historique qui a marquéE par le cousinage à plaisanterie⁹⁵ entre les deux ethnies. Une rencontre annuelle est organisée pour fêter les retrouvailles de ces peuples cousins en souvenir de leurs ancêtres communs.

Grâce à cette relation, les Sérère sont au cœur de la médiation entre l'Etat du Sénégal et le MFDC, et la ville de Foundiougne, dans le Sine Saloum, au cœur du pays sérère, a été choisie par les deux parties pour signer les accords de paix de décembre 2004. Un symbolisme qui montre bien que les autorités sénégalaises entendent bien exploiter les mécanismes traditionnels de gestion des conflits que la presse d'Etat a bien relayés.

Les relations de cousinage apparaissent comme étant un véritable soulagement où tous les préjugés qui, dans un autre contexte, seraient sources de conflits, sont « déversés » dans la convivialité. Dans les mécanismes traditionnels de gestion et de règlement des conflits intercommunautaires la parenté à plaisanterie demeure une ressource efficace pour désamorcer les tensions. De ce point de vue, Gerti Hesseling soutient que :

La relation à plaisanterie est une institution sociale qui joue un rôle important dans la régulation entre les ethnies (...) Rien ne montre que les relations à plaisanterie soient récentes : contrairement à l'image stéréotypée de la tribu africaine isolée, les interactions institutionnalisées entre les groupes ethniques du Sénégal remontent probablement à plusieurs siècles. (Gerti Hesseling, 1985, PP.51-52).

En outre, *Le Soleil* reprend par exemple le mythe fondateur du cousinage entre Diola et Sérère illustré à travers une photo à la « une » de son numéro 7 du 9 janvier 1994. On peut y

⁹⁵ La parenté à plaisanterie n'est pas l'apanage des seules relations entre Sérère et Diola. Elle est un fait social qui régit les rapports entre d'autres ethnies, et même au sein d'un même groupe ethnique, selon les patronymes portés par les uns et les autres. Certains y voient un mécanisme de régulation des tensions ethniques, favorisant la cohabitation pacifique entre les peuples au Sénégal. La parenté à plaisanterie est fondée sur la croyance très forte à l'existence de liens séculaires entre des groupes d'ethnies différentes ou appartenant à une même ethnie, de telle sorte que toutes les moqueries et provocations sont permises entre elles sans arrière-pensée. C'est le cas des Sérère et des Diola, des Sérère et des Toucouleurs etc., ou, au sein d'une même ethnie, comme chez les Wolof, sur la base de leurs patronymes, comme les Ndiaye et les Diop, les Guèye et les Seck et les Diaw etc. Au-delà de ces rapports usuels, il existe une croyance quasi-mystique au fait que l'on se doit, dans le cadre de cette parenté, tolérance, fidélité et sincérité. Celui qui, le premier, transgressera ce pacte, subira tôt ou tard une malédiction (: *Le Soleil* du 9 janvier 1994).

lire l'histoire de deux belles jeunes filles à la noirceur d'ébène, produisant un véritable effet de réel :

*Aguène et Diambogne ! Ces deux sœurs qu'une violente tempête avait séparées au large de Sangomar en brisant leur embarcation sont les ancêtres des Sérère et Diola. Leur embarcation brisée en deux parties, chacune avec une occupante. L'une échoue sur la rive gauche, et l'autre sur la rive droite. C'est ainsi qu'Aguène donna naissance aux Diola et Diambogne aux Sérère, au Sine Saloum. La parenté à plaisanterie est une résultante de cette mythologie ancrée dans la conscience collective des deux ethnies. Dimanche, leurs progénitures « possédées » par cette mythologie ont tenu à organiser de façon symbolique, leurs retrouvailles. (« A l'origine deux sœurs : Aguène et Diambogne » in : *Le Soleil* du 5 janvier 1994, P.1).*

4- L'Etat du Sénégal met le focus sur la relation Diola et Sérère

L'Etat du Sénégal avait toujours mis l'accent entre le cousinage à plaisanterie entre Diola et Sérère pour trouver une solution au conflit casamançais. C'est ce qui justifie la signature des accords au nord du Sénégal, dans l'arrière-pays sérère, et bénéficient aux rapports entre Diola et Sérère. Lors de la signature, l'accent est mis sur la culture, notamment sur la parenté à plaisanterie entre ces deux ethnies. Le gouvernement sénégalais promet de dégager un budget de 80 milliards de francs CFA pour la reconstruction, le développement de la Casamance et la réinsertion des anciens combattants du MFDC.

La signature des accords de Foundiougne avait réuni le gouvernement, l'aile politique du MFDC et une centaine de combattants. À l'issue de ces rencontres, l'Abbé Diamacoune Senghor, leader du MFDC invite les maquisards à renoncer à la lutte armée et à poursuivre leurs objectifs par des voies politiques. Cependant, la diversité des médiateurs a conduit à l'enlisement de la crise casamançaise et, fit de la paix un marché, une ressource politique locale et nationale.

Ainsi, parmi les organes de presse du Sénégal, *Le Soleil* se distingue particulièrement pour la couverture qu'il a accordée aux cérémonies célébrant le cousinage entre Sérère et Diola. Cela se comprend d'autant mieux que le gouvernement tient à donner à ces rencontres un cachet officiel et s'y fait représenter de manière conséquente. Car c'est un moyen de neutraliser

l'argument de la « différence casamançaise » brandi par le MFDC pour justifier son non appartenance à la nation sénégalaise.

En effet, la culture sénégalaise est mise en évidence en mettant l'accent sur les liens étroits en Diola et Sérère. Ce particularisme culturel et les exigences de la mobilisation de toutes les forces vives au service de la paix en Casamance semblaient être un leitmotiv pour l'Etat du Sénégal, qui justifie ainsi le rôle important des valeurs et traditions sénégalaises. Tout porte à croire que la culture sénégalaise peut réussir là où les organismes et ONG internationaux ont échoué. Ainsi, le Sénégal adoptant une approche culturaliste du conflit casamançais, semble épouser la citation de Tshivembé

Au-delà des principes universels de la démocratie, il reste suffisamment de place pour permettre à chaque modèle constitutionnel de porter la marque du peuple auquel il est destiné, compte tenu de son histoire, de sa culture et de ses réalités socio-économiques.
(TSHIVEMBE, 1998, P. 127).

Sous-jacent à ce discours culturaliste, le journal va accentuer le contexte dans lequel l'idée de la célébration des retrouvailles entre Sérère et Diola aurait germé, Ainsi, on verra comment il mettra l'accent sur des rencontres culturelles organisées par l'Amicale pour la Renaissance de la culture et des valeurs sérère dans les Iles du Saloum. («**Les Sérère invitent leurs cousins Diola à la raison** » ainsi titrait : *Le Soleil* du 5 janvier 1993, à la page 5). Un comité d'initiative pour la paix a été mis en place

Suite à une déclaration du gouverneur de la région de Fatick, Saliou Sambou (fils de la Casamance) : les Diola et les Sérère ont des relations privilégiées caractérisées par des liens de sang et de cousinage qui les unissent depuis très longtemps. Le Comité se rend à Ziguinchor pour que les armes se taisent définitivement en Casamance. (Le Soleil du 11 janvier 1993, P.3).

C'est à la suite de ces rencontres que le « *Festival des origines* » est né et qu'il se tient alternativement à Fatick, pour les Sérère et à Ziguinchor, pour les Diola. A cette occasion, *Le Soleil* insiste sur le sens de l'évènement :

*Tout le monde est frère dans notre pays. Et on considère que le peuple sénégalais a existé avant la nation sénégalaise. Cela, Sérère et Diola veulent le démontrer à la face du monde. Le principal objectif de ce festival des origines, selon un des responsables du comité de Ziguinchor, c'est de créer le ciment de la nation sénégalaise par les liens de parenté qui sont très profonds. Une forte délégation gouvernementale y représentera le chef de l'Etat. (« Festival des origines à Fatick. Les noces du cousinage » : *Le Soleil* des 31 décembre 1993 et 1^{er} et 2 janvier 1994, p. 8).*

Le journal revient sur l'évènement dans ses éditions suivantes : (« **Le cousinage ethnique sublimé** » en atteste : *Le Soleil* du 3 janvier 1994, p. 5). Il faut dire que cette relation est vécue quotidiennement entre Sérère et Diola par des scènes de provocation sur un fond de considération et de respect mutuel. Autrement dit, mutuelle. Donc, la dimension culturelle par ricochet du cousinage à plaisanterie jouerait et joue encore un rôle prépondérant dans la résolution du conflit qui oppose l'Etat du Sénégal au MFDC.

Conclusion

Au total, pour éviter l'escalade de la violence et asseoir une vraie culture de la paix, les mécanismes de prévention et de résolution des conflits ont joué un rôle très important de régulation sociale. Ceux-ci sont très diversifiés et empruntent différentes appellations selon les cultures et les sociétés. Parmi les plus connus, nous pouvons citer, la parenté plaisante ou parenté à plaisanterie, les mariages inter-claniques, la médiation.

Cette méthode consiste à inculquer les valeurs sociétales des populations du nord aux populations casamançaises. C'est de là d'ailleurs que serait né le cousinage à plaisanterie entre Sérère et Diola, affermissant les relations entre les Casamançais et leurs frères nordistes. Mais, cette tentative d'homogénéisation de la population casamançaise se heurte à d'énormes difficultés car les Casamançais en général et les Diola en particulier sont peu enclins à accepter la domination des nordistes. Donc, la culture et la tradition sénégalaise peuvent jouer le rôle d'intermédiation entre les différents protagonistes du conflit Casamançais. Puisant dans ces valeurs traditionnelles pourra aider l'Etat à trouver la solution au conflit casamançais. Nous retiendrons que la Casamance est le Sénégal en miniature. Robert Arnaud (2016 : 27) *toutes les vingt-sept (27) sociocultures du Sénégal é y ont toujours vécu en harmonie et dans le respect des différences*. La Casamance qui ignore les castes, pratique intégralement des

mariages exogamiques. Il n'y a pas de place pour la xénophobie, l'exclusion et les replis identitaires. Tous ces facteurs peuvent contribuer au retour d'une paix définitive et durable.

Conclusion générale

Dans cette thèse, nous avons illustré comment la Casamance aurait fait l'objet de différentes occupations coloniales, portugaises et françaises. Nous avons aussi montré comment elle a connu une colonisation tardive et douloureuse. Durant la colonisation française, elle n'a pas bénéficié du même niveau de développement que les régions de l'ouest et du centre du Sénégal. Longtemps, elle avait connu une administration coloniale particulière, faisant penser à une colonie différente du Sénégal d'autant qu'elle était dotée d'une autonomie financière. Les manquements administratifs et les hésitations de la France à rattacher la Casamance au Sénégal ou à en faire une colonie différente, ont jeté le flou quant à l'appartenance de la Casamance au Sénégal.

Sur le plan géographique et politique, la Casamance constitue un objet d'étude particulièrement intéressant, tant elle présente les caractéristiques d'un espace en proie à des conflits récurrents et multidimensionnels. Les enjeux sont très divers. Ainsi, cette crise se caractérise par la complexité de sa spatialité, et une politique nationale et sous régionale entremêlant en permanence des luttes à l'intérieure et à l'extérieure des frontières sénégalaises. Dans cette thèse, nous avons tenté de montrer comment ce caractère double historique de la crise casamançaise complexifiait sa compréhension et compliquait davantage sa résolution.

Nous avons au cours de cette analyse illustré comment la configuration géographique de la Casamance, séparée du reste du Sénégal par l'enclave gambienne, constituait l'une des lignes de fracture entre les Casamançais et leurs concitoyens nordistes. Ajouté à cette disposition géographique, l'histoire précoloniale de la Casamance se caractérise aussi par peu de liens tissés entre Casamançais et Sénégalais du nord. Inversement, entre Casamançais et peuples de l'actuelle Guinée-Bissau et de la Gambie les affinités culturelles et ethniques sont fortes, héritées du royaume Gabou, seule entité politique ayant réussi à fédérer les territoires des « rivières du sud », ce qui démontre l'arbitraire des frontières nationales de ces pays.

Ces différents facteurs, tant historique que géographique et culturel, constituent les éléments déclencheurs d'un sentiment casamançais. La Casamance semble donc avoir plus de liens culturels et historiques avec la Gambie et la Guinée-Bissau qu'avec les autres régions du Sénégal. Ces affinités des peuples de la Ségambie méridionale expliquent l'une des craintes

de l'État sénégalais de voir la Casamance sceller son destin à celui de ses voisins du sud. A cela s'ajoute le fait que l'identité casamançaise se caractérise par la négation de valeurs culturelles et historiques communes entre Casamance et nord du Sénégal.

La culture, principalement diola, occupe une place prépondérante dans tous les rassemblements identitaires destinés à marquer la différence avec le nord et montrer l'ancrage du peuple diola en Casamance. Cette prédominance de la culture diola dans les manifestations identitaires casamançaises supprime la différence entre l'identité diola et l'identité casamançaise. Et c'est cette confusion identitaire qui semble jeter les bases de la diabolisation ethnique de la crise casamançaise.

Dans le conflit casamançais, l'État sénégalais lie la question politique à la souveraineté nationale. Dès lors, deux légitimités s'affrontent : celle du droit des peuples à s'autodéterminer, soutenue par les indépendantistes casamançais et celle de l'intangibilité de l'intégrité territoriale, défendue par l'État sénégalais. Depuis son déclenchement armé il y a plus d'un quart de siècle, la crise casamançaise, détermine les relations entre le Sénégal et ses voisins Gambien et Bissau-guinéen. Conscient de ses capacités de nuisance dans la sous-région, le MFDC est de plus en plus l'acteur caché des luttes de pouvoir en Guinée-Bissau et, dans une moindre mesure, en Gambie.

La résolution de la crise casamançaise doit intégrer une dimension sous régionale en associant les pays limitrophes, notamment la Guinée-Bissau et la Gambie. En effet, le conflit casamançais abrite en son sein différents conflits sous régionaux dont il constitue l'épicentre.

En guise de perspective, il serait intéressant à plus d'un titre d'intégrer le narcotraffic en Guinée.

Les modes de vie du sud (Casamance) étant différents du nord du fait de leurs différences culturelles rend inéluctable une méthode de gestion administrative contextualisée qui est adaptée aux réalités locales et qui permet la prise en charge de leurs propres affaires par les populations elles-mêmes. A cet effet l'exemple français, peut servir de base à une réflexion sur le sujet. Ce pays, suite à ces conquêtes coloniales et à l'acquisition au cours de son histoire des terres avec des particularités géographiques et culturelles notables, a dû très tôt se pencher sur les questions relatives aux réalités locales dans la gestion de l'administration territoriale.

La voie des pourparlers et l'aide des pays amis et des organisations internationales sont également de précieux concours dans les efforts de résolution de ce conflit. En effet, la prévalence d'une situation de ni guerre ni paix sous-tend, dans une certaine mesure, la limite

des politiques sécuritaires nationales d'où leur renforcement par des mesures multilatérales. Les moult efforts des quatre présidents du Sénégal n'ont pas encore donnés les résultats escomptés. Autrement dit une paix définitive et durable. La preuve en est qu'en ce début d'année 2021, l'armée sénégalaise vient de démanteler cinq bases des bandes armées revendiquant l'indépendance de la Casamance.

De même, « *On ne donne pas la paix à une personne ou à une communauté, on la construit ensemble* »⁹⁶. Ainsi, la bonne gouvernance, la démocratie, le développement équilibré et la lutte contre les exclusions sont les principaux antidotes aux conflits internes. Dans la lancée, il est favorisé la participation de tous à la vie politique sans exclusive, un traitement équitable de toutes les régions et de tous les groupes ethniques dans un même pays, le respect des droits des minorités ainsi que la responsabilité, la transparence et la reconnaissance de la primauté du droit.

L'Etat du Sénégal doit contrôler toutes les organisations qui trouvent leur intérêt dans le conflit en Casamance (les ONG, les associations, les groupements, les « messieurs Casamance⁹⁷ »...) si le conflit est devenu un gagne-pain pour certains il sera difficile pour eux d'être objectif dans leur démarche ne dit-on pas qu' « on ne scie pas la branche sur laquelle on est assise ».

L'Etat du Sénégal gagnerait à faire une discrimination positive pour la région naturelle de la Casamance pour dissiper toute discrimination de la région sud du Sénégal.

Les hommes étatiques et les porteurs de voix doivent soigner leur communication pour éviter de commettre des boudes. Ces dernières ne font qu'exacerber la frustration et le sentiment d'exclusion d'une certaine partie de la population casamançaise.

Nous avons constaté que chaque président du Sénégal a choisi ses propres médiateurs en écartant les anciens. Ce qui entraîne de facto une rupture et un éternel recommencement. L'Etat est une continuité, ceux qui s'activent autour du conflit en Casamance doivent être au-dessus des mêlés politique et mettre l'intérêt de la nation en avant.

Dans ce contexte pourrissant, autorités et guérilla semblent condamnées au statu quo. L'Etat sénégalais est trop fort pour négocier et la rébellion trop faible pour céder sur sa seule raison d'être, le combat pour l'indépendance. Il ne suffit plus d'être optimiste ou pessimiste pour le

⁹⁶ Apollinaire M Malumalu Professeur à l'université catholique du graben, président de la commission électorale indépendante en RDC, ancien coordonnateur national du programme Amani.

⁹⁷ Sont appelés couramment « messieurs Casamance », ceux qui s'enrichissent du conflit casamançais. Ils sont des intermédiaires entre l'Etat du Sénégal et la MFDC.

retour de la paix mais il s'agit plutôt d'être réaliste en prenant « le taureau par les cornes » pour une paix définitive et durable.

En tout état de cause, chaque sénégalais doit y est mettre du sien pour le retour définitif de la paix. Parce qu' à chaque fois qu'un militaire ou un rebelle meurt, c'est toujours un sénégalais de moins.

Pour vérifier nos hypothèses, recours a été fait à l'analyse du discours, comme théorie et méthode de cadrage. L'approche de Guy Lochard, partagée par François Jost et Jean-Claude Soulages, met en évidence la nécessité de situer le discours dans un contexte et dans une scène d'énonciation, qui permettent de lui donner sens et essence. Le terme autour duquel ce travail de compréhension et d'interprétation s'organise est bien celui des stratégies de communication pour la résolution du conflit en Casamance.

Cette analyse de discours a pris appui sur une approche qualitative, en tant que ...

[...] *Démarche discursive de reformulation, d'explication et de théorisation de témoignages, d'expériences ou de phénomènes. La logique à l'œuvre participe de la découverte et de la construction du sens. Elle ne nécessite ni comptage, ni quantification pour être valide, généreuse et complète, même si elle n'exclut pas de telles pratiques. Son résultat n'est, dans son essence, ni une proportion, ni une quantité, c'est une qualité, une dimension, une extension, une conceptualisation de l'objet* (PAILLÉ, Pierre, MUCCHIELLI, Alex, 2016), op. Cit, p. 11).

Certes, la situation au plan de la communication a évolué à cause des médias privés, et des acteurs soutenus par des partenaires au développement dans la recherche de la paix. L'espace public en termes d'information et de communication commence à être mis en place. Cependant, il reste beaucoup de choses à y revoir. L'information et la communication pourraient contribuer à la résolution du conflit en Casamance à condition de reconstruire l'espace public sur des valeurs et des principes.

Donc, gérer une crise repose sur une communication rapide, cohérente et destinée à chacun des publics internes et externes. L'analyse de l'environnement de la crise permet d'identifier les publics spécifiquement concernés par la situation, leurs positions respectives ainsi que leurs interactions. La communication est sollicitée pour informer et rétablir la confiance tout en rassurant la population cible.

Une gestion du risque permet, en amont, de limiter les impacts d'une crise sur l'activité et la réputation de l'entreprise ou l'organisation. L'important pour un chef d'Etat est de préparer son

pays à affronter, un jour ou l'autre, une situation d'urgence. Lorsque survient la crise, il faut agir efficacement, décider rapidement, délivrer en temps réel une information adaptée à chacun de ses concitoyens, être la principale source d'information des faits auprès des médias : en un mot il faut *communiquer efficacement*.

De nos jours et avec le développement des *Sciences de l'Information et de la Communication*, la diffusion de l'information emprunte les chemins les plus rapides tels que l'Internet ou les réseaux sociaux⁹⁸. Le public n'est plus un spectateur, mais un intervenant averti sur tous les détails d'une éventuelle crise. La communication de crise ne devient qu'un moyen parmi d'autres dans le processus du rétablissement de l'ordre. Le retour à la situation normale est donc l'affaire de la société de l'information. Ainsi, il est nécessaire de valoriser davantage la communication en impliquant dans le même stand une gouvernance équitable encadrée par un agir communicationnel basé sur un langage plus valide qui renvoie à la prétention à l'exactitude, à la justesse par rapport au contexte social et à ses normes, et enfin prétention à la sincérité. Procéder ainsi pourra-t-il estomper une crise dans un temps record et régler les conflits qui gênent le développement socioéconomique d'une société ? Il faudrait plutôt réformer les types de communication pour une meilleure communication efficace et efficiente.

⁹⁸ Ce dernier est à prendre avec beaucoup de précaution. Le flux d'information échappe souvent aux règles de la fiabilité. Amplifié ou erroné, il peut tuer l'information et complexifier davantage la crise au lieu de la tirer au clair.

Annexes

Questionnaire de l'enquête de terrain réalisée par nos soins

Annexe 1 :

1 Vision générale sur la crise casamançaise

2 Localités	4
2-1 le nombre de personnes interrogées.....	200
A. Ziguinchor.....	50
B. Kolda.....	50
C. Sédhiou.....	50
D. Bignona.....	50
3 Question : quels sont les vrais mobiles de la lutte indépendantiste..... ?	
3-1 le nombre de personnes interrogées.....	80
A. L'héritage colonial.....	7, 25%
B. Manque de considération.....	13%
C. La Frustration culturelle.....	15, 18 ,75%
D. La Sous-administration.....	20, 25%
C. La Réforme Foncière.....	25, 31,25%
4 Question : quelles solutions pour le retour définitif de la paix..... ?	
4-1 le nombre de personnes interrogées.....	80
A. L'indépendance.....	10, 12,5
B. Autonomie	20,25
C. Le développement de la région.....	50, 62,5

Annexe 2 :

Déplacés et réfugiés

1. Localités

- 1 Zones périurbaines
- 2 Milieu rural
- 3 Pays limitrophes

2. *Effectifs* 100

Hommes 40, 40%

Femmes.....60, 60%

3. Intégration

1 Familles d'accueil35%

2 Organisations humanitaire.....65%

4. Moyen de survie

1 travail75%

2 Dons.....25%

5. Questions principales

1 Envisagez-vous votre retour ?

2 Craignez-vous des représailles dans vos villages d'origine ?

.....

.....

.....

.....

Annexe 3 :

Accès aux ressources foncières

1

Localités

1 Milieu Rural.....

2 Milieu périurbain.....

2. Effectifs100

1 Hommes70

2 Femmes.....30

3. Accessibilité

1 Prêt.....35%

2 Héritage familiale.....65%

4. Risques

1 Terrains miné.....70

2 Dépossession30

5. Question principale

1 Le foncier n'est-il pas le principal facteur de blocage au retour de la paix ?

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Commission Nationale
de Gestion de la Paix en Casamance

SECRET

00N°0009/CNGP

Dakar le 29 Dec 1995

LE PRESIDENT

Monsieur le Secrétaire Général,

Faisant suite à votre appel historique du 03 décembre 1995, et à la demande que vous avez formulée lors de votre dernière rencontre du mercredi 13 décembre 1995 avec la Commission Nationale de Gestion de la Paix en Casamance, j'ai l'honneur de vous faire part de la réaction positive du gouvernement.

En effet, le gouvernement se félicite des bonnes intentions exprimées par le Secrétaire Général du M.F.D.C. dans sa déclaration du 03 décembre 1995.

Il en prenant acte et se réjouit, particulièrement des points positifs qu'elle contient.

I - POINTS POSITIFS.

11. - D'une part, l'Abbé ordonne à ses maquisards de déposer unilatéralement les armes et de cesser dès ce jour toute activité guerrière.

12. - D'autre part, cet appel engage l'ensemble du mouvement.

13. - Dans le souci de poursuivre cette dynamique, l'Etat, de son côté a donné des instructions d'apaisement aux forces de sécurité.

II - LA LIBERATION DES PRISONNIERS.

S'agissant de la libération de prisonniers bien qu'à l'évidence ce point s'inscrit dans le cadre des négociations, le gouvernement a décidé de prendre certaines mesures à cet égard.

21. - De saisir les autorités judiciaires du pays afin de satisfaire à votre demande d'élargissement des quatre (04) émissaires du maquis actuellement en résidence surveillée à la maison des oeuvres catholiques de Ziguinchor ainsi que les enfants mineurs et les personnes âgées actuellement détenus à la maison d'arrêt de Dakar, de même que Monsieur Insa SADIO père de Salif SADIO.

22. - De supprimer la mesure de résidence surveillée dont vous faisiez l'objet. En d'autres termes, cela veut dire que vous êtes libre de vos mouvements, mais l'Etat continuera d'assurer votre sécurité partout où vous serez, dans le seul souci de protéger votre personne contre ceux qui voudraient nuire au processus de paix en cours.

23. - Le gouvernement a décidé d'accorder une plus grande considération aux anciens maquisards qui ont regagné la ville et aux anciens détenus, qui seront, par ailleurs, encadrés et régulièrement visités par la Commission Nationale de Gestion de la Paix.

SECRET

Bibliographie Générale

CASAMANCE : HISTOIRE, IDENTITES ET CONFLITS

1 / Ouvrages et contributions dans des ouvrages collectifs

BEN ARROUS, M. (Ed.). - *Médias et conflits en Afrique*. Paris : Institut PANOS Afrique de l'Ouest/Karthala, 2001, 223 p.

CHARPY, J. - « Casamance et Sénégal au temps de la colonisation française », pp. 475-500, in : BARBIER-WIESSER, F.G. (ed.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*. - Paris : Karthala, 1994, 500 p.

COULON, Ch. - « Le Sénégal : développement et fragilité d'une semi-démocratie », pp. 603-654, in Diamond, L., LINZ, J., MARTIN LIPSET, S. (eds.) : *Les pays en développement et l'expérience de la démocratie*. - Paris : Nouveaux Horizons, 1990, 718 p.

DRAME, H. - « Décentralisation et enjeux politiques. L'exemple du conflit casamançais (Sénégal) », in : *Bulletin de l'APAD* (Association euro-africaine pour l'Anthropologie du changement social et du Développement) n°16, *Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux*, mis en ligne le 27 octobre 2006. URL : <http://apad.revues.org/document538.html>. Consulté le 21 décembre 2006, 16 p.

DERRIENNIC, J.-P. - *Les guerres civiles*. Paris : Presses de Sciences po, 2001, 281 p.

EVANS, M. - « Sénégal : Mouvement des forces démocratiques de Casamance », Africa Programme, Royal Institute of International Affairs, December 2004, 27 p.

FAYE, O. - « La crise casamançaise et les relations entre le Sénégal et la Gambie et la Guinée Bissau (1980-1992) », in : DIOP, M.C. (ed.), *Le Sénégal et ses voisins*. Paris : Karthala, 1994, 325 p.

FLANCHETTE, S. - « La Haute Casamance à l'heure de la régionalisation », pp. 307-355, in : DIOP, M.C. (ed.), *La société sénégalaise entre le local et le global*. - Paris : Karthala, 2002, 723 p.

FOUCHER, V. - « Les « évolués », la migration, l'école : pour comprendre une nouvelle interprétation du nationalisme casamançais », pp. 375-424, in : M.-C. DIOP (ed.), *Le Sénégal contemporain*, Paris : Karthala, 2002, 655 p.

GRASSER, G. - « Manger ou s'en aller : que veulent les opposants armés casamançais ? », pp. 459-498, in : M.-C. DIOP (ed.), *Le Sénégal contemporain*, Paris : Karthala, 2002, 655 p.

JULIARD, C. - « Les indices de la wolofisation en cours à Ziguinchor », pp. 401-412, in : BARBIER-WIESSER, F.G. (ed.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée.* - Paris : Karthala, 1994, 500 p.

MARUT, J.-C. - « Le problème casamançais est-il soluble dans l'Etat-nation ? », pp. 425-458, M.-C. DIOP (ed.), *Le Sénégal contemporain*, Paris : Karthala, 2002, 655 p.

MARUT, J.-C. - « Guerre et paix en Casamance. Repères d'un conflit », pp. 213-231, in : BARBIER-WIESSER, F.G. (ed.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée.* - Paris : Karthala, 1994, 500 p.

MOREAU, M.L. - « Demain la Casamance trilingue ? Valeurs associées au diola, au français et au wolof », pp. 413-428, in : BARBIER-WIESSER, F.G. (ed.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée.* - Paris : Karthala, 1994, 500 p.

RUFFIN, J.-C. - « Sénégal », in : BALANCIER, J. M., de la GRANGE, A. (ed.), *Mondes rebelles. Guerres civiles et violences politiques. L'Encyclopédie des conflits.* - Paris : Michalon, 1999, 1561 p.

TRINCAZ, P.X. - *Colonisation et régionalisme. Ziguinchor en Casamance.* Paris : Edition de l'ORSTOM, Institut français de recherche pour le développement en coopération, Coll. Travaux et documents, n° 172, 1984, 270 p.

WIEVIORKA, M. - *La violence.* Paris : Hachette, 2005, 329 p.

2/ Articles, communications, rapports, thèse.

DE BENOIST, J. R. - « Pour une solution définitive du conflit en Casamance », *Politique Africaine*, n° 60, 1991.

DE JONG, F. - « Politicians of the sacred grove: citizenship and ethnicity in Southern Senegal », *Africa*, Vol. 72, n° 2, 2002, pp. 203-218.

DIATTA, O. - « La presse et la crise casamançaise », Actes du Séminaire international sur *Traitement de l'information en zone de conflit : rôle du journaliste dans l'édification de la paix.* Programme Sud : Congad – Oxfam, Ziguinchor du 16 au 19 octobre 2001.

- DIOP, B** et al. - « 20 ans de conflit en Casamance », *Cahiers du CONGAD*, n° 2, juin 2002.
- DIEDHIOU, D.** - « Crise casamançaise : couvertures sénégalaises », in : *Médias et société civile au Sénégal. Quel espace public de communication ? Voir Dossier*, « Crise casamançaise, les aléas d'une couverture journalistique », IPAO, Dakar, juillet 2002, 47 p.
- LAMBERT, M.C.** - « Violence and the war of words: Ethnicity v. nationalism in the Casamance », *Africa*, Vol. 68, n° 4, 1998, pp.585-602.
- MARUT, J.-C.** - *La question de la Casamance (Sénégal). Une approche géopolitique*. Univ. Paris 8 : Thèse de doctorat, 1999, 512 p.
- MBODJ, Y, RAMOS, F., GUEYE, D.** - *Rôle et place des femmes dans le conflit casamançais*. Dakar : Anafa, décembre 2001.

3/ SENEGAL : ETAT, DEMOCRATIE, PRESSE

a) Ouvrages et contributions dans des ouvrages collectifs

- DIA, S.** - « Radiodiffusion et NTIC : usages, enjeux et perspectives » in **DIOP, M. C.** (dir.), *Le Sénégal à l'heure de l'information. Technologies et société*. Paris : Karthala-UNRISD, 2002, 388 p.
- DIOP, Ch. A.** - *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral en Afrique Noire*. Paris : Présence Africaine, 1974, 127 p.
- DIOP, M. C.** (dir.) – *Sénégal : Trajectoires d'un Etat*. Dakar : Codesria, 1992, 501 p.
- DIOP, M. C.** - *Le Sénégal sous Abdou Diouf. Etat et société*. Paris : Karthala, 1990, 439 p.
- DIOP, M.C., DIOUF, M., CRUISE O'BRIEN, D.** - *La construction de l'Etat au Sénégal*. Paris : Karthala, 2002, 231 p.
- DIOUF, M.** - *Le Sénégal : les ethnies et la nation*, NEAS, 1998, 281 p.
- JOHNSON, G. W.** - *Naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*. - Paris, Karthala, 1991, 297 p.
- KASSE, E. H.** - *Misères de la presse*. Dakar : Graphi Plus, 2002, 65 p.
- LOUM, Nd.** - *Les médias et l'Etat au Sénégal. L'impossible autonomie*. Paris : l'Harmattan, 2003, 265 p.
- PAYE, M.** - « les nouvelles technologies de l'information et le processus démocratique » in **DIOP, M. C.** (ed.), *Le Sénégal à l'heure de l'information. Technologies et société*. Paris : Karthala-UNRISD, 2002, 388 p.

SAMB, Nd., B.D.A., TALLA, R. - « Les effets des médias dans l'élection présidentielle », in : PANOS, *Médias et élections au Sénégal. La presse et les nouvelles technologies dans le processus électoral*. Dakar, NEAS, 2001.

SARR, I. - *La démocratie en débats. L'élection présidentielle en l'an 2000 dans la presse sénégalaise*. Paris : l'Harmattan, 2007, 320 p.

SECK, A. - *Sénégal. Emergence d'une démocratie moderne 1945-2005. Un itinéraire politique*. Paris : Karthala, 2005, 360 p.

SY, J. H. - *La crise de l'audiovisuel au Sénégal*, Dakar, 2003, 304 p.

TOURE, B. - « Entre le marteau et l'enclume ou prisonnier de l'opinion », pp. 33-36 ? in : Panos-UJAO : *Ça presse au Sahel*, (s. d) ; (s. l), 1991, 39 p.

b) Travaux académiques universitaires

CHABASSEUR, E. - *La liberté de la presse sous la présidence d'Abdoulaye Wade*. Univ. Paris II : IFP : mem. Maîtrise, 2003.

GUEYE, M. - *Les systèmes institutionnels de l'information et le statut des journalistes en Côte d'Ivoire et au Sénégal*. Univ. Paris II : mem. Diplôme IFP : 1985, 90 p.

KOUME, M. - *Le Soleil de Dakar. Evolution et difficultés de l'unique quotidien sénégalais*. Univ. Paris II : mem. Diplôme IFP, 1986, 109 p.

SALL, A. - *Enjeux démocratiques et traitement de l'information dans le service public de la presse au Sénégal : l'exemple du Soleil dans le processus de l'alternance*. UCAD : CESTI : mem. Maîtrise en Sciences de l'information et de la communication, année univ. 2000-2001, 93 p.

SARR, I. - *Présidentielle 2000 au Sénégal : étude des effets persuasifs de l'actualité à travers la campagne d'Abdou Diouf dans Le Soleil*. Univ. Paris I : Mémoire DESS Communication politique et sociale, octobre 2001, 135 p.

TOURE, A.L. - *Le statut du journaliste sénégalais dans un contexte médiatique en mutation*. Univ. Paris II : IFP : Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, 1998, 3 tomes, 641 p.

4/ AFRIQUE : MEDIAS, DEMOCRATIE, ETHNICITE ET CONFLITS

a) Ouvrages et contributions dans des ouvrages collectifs.

ADEMAYO, A. - « Un guide du journalisme d'investigation en situation de conflit » in : PANOS, Actes du séminaire sur *Afrique de l'Ouest : réguler l'information en situation de conflit*, novembre 2004, 143 p.

CHABI, M. - « L'état de la presse au Bénin », in Panos-UJAO, *L'état de la presse en Afrique de l'Ouest francophone*, 1991, 125 p.

CHALVIDAN, P.H. - « Culture, espace démocratique et citoyenneté : essai de mise en place d'une problématique », pp. 65-85 in : *Actes du Colloque : Etat, démocratie, sociétés et culture en Afrique*. Dakar, UNESCO-IAD, 1995, 213 p.

BOWAO, Ch. et **SAMB, M.** « La bonne gouvernance : une nouvelle éthique du développement », in : Rapport introductif du Symposium international sur « Bonne gouvernance et développement », Dakar, 7-8 novembre 1996, p. 26).

COULIBALY, A. A. - *Le système politique ivoirien, de la colonisation à la IIème République*. Paris : L'Harmattan, 2002, 174 p.

DANIOUE, R.T. - *Afrique, l'unité de mesure démocratique*. Paris : Harmattan, 1997, 165 p.

De la BROSSE (ed.) - *Les Médias de la haine*. Paris : Reporters sans frontières/La Découverte, 1995, 163 p.

DIAGNE, S.B. - « Les dimensions sociales et culturelles des phénomènes de démocratisation en Afrique », pp. 35-44 in : *Actes du Colloque : Etat, démocratie, sociétés et culture en Afrique*. Dakar : UNESCO-IAD, 1995, 213 p.

DIEGOU, B. - *La réinstauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët Boigny*. Paris : l'Harmattan, 1995, 283 p.

DIEKHOFF, A. - *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*. Paris : Presses de Sciences politiques, 2004.

DRABO, S. - « L'état de la presse au Mali », in Panos-UJAO, *L'état de la presse en Afrique de l'Ouest francophone* 1991, 125 p.

DUPLAT, D. - *Liberté de la presse, responsabilité des médias. L'Afrique sur la voie de l'autorégulation*. Paris : GRET (Coll. Etudes et Travaux), 2002, 96 p.

FRERE, M.S. - « Ethnicisation de la presse au Niger », in: de la BROSSE, R. (ed.), *Les Médias de la haine*. Paris : La Découverte, 1995, 163 p.

FRERE, M.-S. - *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger.* Paris : Karthala, 2000, 540 p.

KIPRE, P. - « Les discours politiques », pp. 81-122, in : LE PAPE, M., et VIDAL, C. (eds.), *Côte d'Ivoire : l'année terrible 1999-2000.* - Paris : Karthala, 2002, 354 p.

KOTOUDI, I. - « L'état de la presse au Niger », in Panos-UJAO, *L'état de la presse en Afrique de l'Ouest francophone*, 1991, 125 p.

KOUDAWO, F. - « Guerres à Bissau. Lectures sénégalaises », pp. 117-153 in : BEN ARROUS (ed.), *Médias et conflits en Afrique.* Paris : Panos-Karthala, 2001, 223 p.

KYMLICA, W. - *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris : La Découverte, 2001, 358 p.

LE PAPE, M., et VIDAL, C. (eds.) - *Côte d'Ivoire : l'année terrible 1999-2000.* - Paris : Karthala, 2002, 354 p.

LE PAPE, M. - « Chronologie politique de la Côte d'Ivoire, du coup d'Etat aux élections », pp. 13-50, in : LE PAPE, M., et VIDAL, C. (eds.), *Côte d'Ivoire : l'année terrible 1999-2000.* - Paris : Karthala, 2002, 354 p.

MADANI, M., MKANDAWIRE, T. et WAMBA, W. *Mouvements, mutations sociales et lutte pour la démocratie. Document de travail.* Dakar : Codesria, 1988.

MBEMBE, A. - « Pouvoir, violence et accumulation », pp. 233-256, in : BAYART, J.-F., TOULABOR, C., MBEMBE, A., *Le politique par le bas. Contribution à une problématique de la démocratie en Afrique Noire.* Paris : Karthala, 1992, 268 p.

MICHALON, T. - *Quel Etat pour l'Afrique ?* Paris : L'Harmattan, 1984, 190 p.

N'DA, P. - *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire.* Paris : L'Harmattan, 1999, 285 p.

N'GUESSAN, K. - « Le coup d'Etat de 1999. Espoirs et désenchantements », pp. 51-74, in : LE PAPE, M., VIDAL, C. (eds.), *Côte d'Ivoire : l'année terrible 1999-2000.* - Paris : Karthala, 2002, 354 p.

SAVANE, I.S. - « Economie de l'entreprise de presse et conflits », in : PANOS, Actes du séminaire sur *Afrique de l'Ouest : réguler l'information en situation de conflit*, novembre 2004, 143 p.

SINE, B. - « Complexité du processus démocratique africain », pp. 11-18, in : *Actes du Colloque : « Etat, démocratie, sociétés et culture en Afrique.* Dakar : UNESCO- IAD, 1995, 213 p.

SYLLA, L. - *Tribalisme et parti unique en Afrique Noire*. Paris : Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques, 1977, 392 p.

TSHIVEMBE, M. - *Etat multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*. Paris : l'Harmattan, 2002, 270 p.

b) Articles, rapports et travaux académiques universitaires

AMNESTY INTERNATIONAL. *Mali : conflit ethnique et massacre de civils*, Rapport septembre 1994.

BAQUE, Ph. - « Dérapages de la répression, éclatement de la rébellion. Nouvel enlisement des espoirs de paix dans le conflit Touareg au Mali », *Le Monde diplomatique*, avril 1995.

BESSETT, T. J. - « Nord musulman et Sud chrétien. Les moules médiatiques de la crise ivoirienne », *Afrique contemporaine*, n° 206, Été 2003, pp. 13-27.

DEMBELE, S. - *Le rôle de la presse dans la gestion du conflit dans le Nord du Mali : le cas de L'Essor, Les Echos et Amawal*. UCAD : CESTI : mem. Maîtrise en Sciences de l'information et de la communication, année univ. 2002-2003, 96 p.

DIABI, Y. - « L'information et le pouvoir politique en Côte d'Ivoire entre 1960 et 1990 », *Hermès*, 28, 2000.

DOZON, J.-P. - « La Côte d'Ivoire au péril de l'« ivoirité ». Genèse d'un coup d'Etat », *Afrique contemporaine*, n° 193, 1^{er} trimestre, 2000, pp. 13-24.

HUYGHE, F.-B. - « Entre message et ravage », *Communication et langage*, n° 133, pp. 41-51.

KEÏTA, M. - *La résolution du conflit touareg au Mali et au Niger*, Groupe de recherche sur les interventions de paix dans les conflits inter-étatiques (GRIPCI), *Note de recherche*, n° 10, juillet 2002.

KONE, A. - *Le statut de la presse en Côte d'Ivoire : le cas de Fraternité-Matin*. Univ. Paris II : IFP : mem. DEA, 1983.

LIGABO, A. - « Le droit à la liberté d'opinion et d'expression » in : *Rapport spécial, Mission en Côte d'Ivoire du 28 janvier au 5 février 2004*. Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies.

MAIGA, S. - *Le rôle de la presse privée nationale dans l'avènement de la démocratie au Mali de 1989 à 1992 : le cas des Echos, de La Roue, de L'Aurore et de Cauris*. UCAD : CESTI :

mem. Maîtrise en Sciences de l'information et de la communication, année univ. 2001-2002, 172 p.

MUSANGI, M. et THIAM, M. - « Conflits, opinions publiques et faiseurs d'opinion en Afrique », *Afriques Libertés*, n° 2, 1997, pp. 67-79.

ROUBAUD, F. - « La crise d'en bas à Abidjan : ethnicité, gouvernance et démocratie », in : *Afrique contemporaine* n° 206, Été 2003, pp. 57-86.

TOURE, M. - « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion du « seuil tolérable » relève de la xénophobie », *Politique africaine*, n° 78, juin 2000, pp. 75-93.

5/ DISCOURS MEDIATIQUE, SOURCES ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

A. MERCIER – *Quelle place pour les médias en temps de guerre? Revue internationale de la Croix-Rouge*, 2005. P.236.

AIME-JULES BIZIMANA, « *Les risques du journalisme dans les conflits armés* », *Communication* [En ligne], Vol. 25/1 | 2006, mis en ligne le 13 septembre 2013, consulté le 02 mai 2019. P. 6.

ANNE-MARIE ARBORIO, Pierre FOURNIER (sous la direction de François de Singly). *L'enquête et ses méthodes : L'observation directe*, Paris, Nathan (collection 128), 2003.

ARMAND MATTELART ET MICHELE MATTELART. « *Histoire des théories de la communication* », Découverte, 2010.

ARMAND MATTELART ET MICHELE MATTELART. « *Histoire des théories de la communication* », Découverte, 2010.

Assane Seck, *Sénégal, émergence d'une démocratie moderne (1945-2005) : Un itinéraire politique*, Paris, Karthala, 2005, 360 p.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SOCIOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE, *Sociologie générale et philosophie sociale*, VIème Colloque de Royaumont 28-30 octobre 1965, Bruxelles : Edition de l'Institut de Sociologie, 1968, 376 p.

AUBENAS, F., BENASAYAG, M. - *La fabrication de l'information. Les journalistes à l'heure de la communication*. Paris : La Découverte, 1999, 110 p.

BALLE, F. - (dir.). - *Dictionnaire des médias*. Paris : Presses de Sciences politiques, 2004.

- BALLE, F.** - (dir.). - *Dictionnaire des médias*. Paris : Presses de Sciences politiques, 2004.
- BALLE, F.** - (dir.). - *Dictionnaire des médias*. Paris : Presses de Sciences politiques, 2004.
- BALLE, F.** - *Médias et sociétés*. Paris : Montchrestien EJA, 9^e éd., 1999, 812 p.
- BALLE, F.** - *Médias et sociétés*. Paris : Montchrestien EJA, 9^e éd., 1999, 812 p.
- BALLE, F.** - *Médias et sociétés*. Paris : Montchrestien EJA, 9^e éd., 1999, 812 p.
- BEN ARROUS, M.** (Ed.). - *Médias et conflits en Afrique*. Paris : Institut PANOS Afrique de l'Ouest/Karthala, 2001, 223 p.
- BEUCHER STEPHANIE, REGHEZZA MAGALI et VEYRET YVETTE**, Les risques, Paris, Bréal
- BLOCH. E**, Communication de crise et réseaux sociaux, Dunod, 2012
- BOULOU EBANDA DE B'BERI**, *Les cultural Studies dans les mondes francophones*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2010.
- BOURDIEU, P.** - *Langage et pouvoir symbolique* ; Edition publiée par Polity Press sous le titre *Langage and Symbolic Power*, 1991, initialement publié sous le titre : *Ce que parler veut dire*, Paris : Fayard, 1982.
- BOURDIEU, P.** - *Langage et pouvoir symbolique* ; Edition publiée par Polity Press sous le titre *Langage and Symbolic Power*, 1991, initialement publié sous le titre : *Ce que parler veut dire*, Paris : Fayard, 1982.
- BRETON. D**, La sociologie du risque, coll. Que sais-je ?, Paris, PUF, 1995
- CHALVIDAN, P.H.** - « Culture, espace démocratique et citoyenneté : essai de mise en place d'une problématique », pp. 65-85 in : *Actes du Colloque : Etat, démocratie, sociétés et culture en Afrique*. Dakar, UNESCO-IAD, 1995, 213 p.
- CHARPY, J.** - « Casamance et Sénégal au temps de la colonisation française », pp. 475-500, in : BARBIER-WIESSER, F.G. (ed.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*. - Paris : Karthala, 1994, 500 p.
- Collectif - Coordination ECK Hélène, *La Guerre des Ondes - Histoire des radios de langue française pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Armand Colin, 1985.
- Collectif, Sénégal. *La terreur en Casamance : le rapport d'Amnesty International*, 1999.
- GABAY M**, *La nouvelle communication de crise, concepts et outils*, éditions Stratégies, 2001.
- GERSTLE, J.** - « Les sensibilités à l'information politique », 124-134, in : *Questions sensibles*, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, PUF, 1998.
- HABERMAS JÜRGEN**, *Théorie de l'agir communicationnel T1 et T2*, Paris, Fayard. 1987

HEIDERICH. D, Rumeurs sur internet, Village Mondial, 2004

JEAN-PIERRE PIOTET RISQUE ET RÉPUTATION : L'ENTREPRISE SOUS LE REGARD DES AUTRES *Président de l'Observatoire de la Réputation Président de Thompson Corp.*

LAGARDEC P, *Apprendre à gérer les crises*, Paris, Les éditions d'organisation, 1994, 120 p.

LAZAR, J. - « La médiatisation des questions sensibles », pp. 135-147, in : *Questions sensibles*, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, PUF, 1998

Le Monde. La communication de crise à l'heure des nouveaux médias, interview de **C. Roux-Dufort et Didier Heiderich**, janvier 2007.

LIBAERT, THIERRY. Le plan de communication : Définir et organiser votre stratégie de communication. Dunod, 2ème ed, Paris, 2003. 241 p.

LIBAERT. THIERRY, La Communication de crise (3ème édition), Dunod, 2010

MORIN. EDGAR, Pour une crisologie, *Communications*, 1976, vol. 25, p. 149 163.

MOUILAUD, M. ; TETU, J.-F. - *Le journal quotidien*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1989, 208 p.

MUHLMANN, G. - *Du journalisme en démocratie*. Paris : Editions Payot et Rivages, 2004, 446 p.

ROUX-DUFORT. CHRISTOPHE, Crises : des possibilités d'apprentissage pour les entreprises, *Revue Française de gestion*, Mars, Avril, Mai 1996, 11p.

ROUX-DUFORT. CHRISTOPHE, Gérer et décider en situation de crise, Paris, Dunod, 2ème édition, 2003, 243p.

SARTRE VERONIQUE, *La communication de crise*, Paris, Démos, 2003, 156p. 2004, 206p.

SCHLESINGER, Ph. - « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », pp. 77-98, *Réseaux*, n° 51, janv.-fév. 1992.

WIEVIORKA, M., et WOLTON, D. - *Terrorisme à la une. Médias, terrorisme et démocratie*. Paris : Gallimard, 1987, 260 p.

ZIO, M et LEMOINE-MINERY, F. *L'état des médias en Côte d'Ivoire*, Paris : Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), Décembre 2001, 26 p.

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	6
Introduction générale.....	14
PARTIE I : Approche chrono-spatiale de la gouvernance territoriale de la Casamance.....	21
Chapitre1 : Revue de littérature et Contexte et méthodologie	22
Chapitre2 : L’historiographie de la Casamance	49
Chapitre 3 : Les origines du conflit casamançais.....	90
Chapitre4 : Les enjeux actuels du conflit casamançais	120
PARTIE II: LES STRATEGIES DE LA COMMUNICATION POUR LA RESOLUTION DU CONFLIT CASAMANCAIS.....	158
Chapitre 5 : Articulations politique entre les politiques de l’état et le concept de l’ethnicité	159
Chapitre 6 : Le conflit casamançais comparé aux autres conflits : le Mali, le Niger et le Québec-Canada.....	180
Chapitre 7 : La démarche des quatre présidents du Sénégal.....	200
Chapitre8 : Les défaillances de la communication	248
PARTIE III : Analyse des données et recommandations pour une paix définitive/durable.....	272
Chapitre 9 : L’aide des pays amis et des organisations internationales pour la résolution du conflit casamançais.....	273
Chapitre10: Prévention et tentatives internes de résolution de conflit en Afrique	298
Chapitre11 : Média et Conflit	334
Chapitre 12 : Le rôle de la culture et des traditions pour la construction d’une paix définitive/durable	355
Chapitre-13 : Le cousinage à plaisanterie pour la résolution du conflit en Casamance	374
Annexes	390
Bibliographie Générale.....	394